

PAROISSES
ET MUNICIPALITÉS
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
AU XIX^e SIÈCLE (1825-1861)

Répertoire documentaire
et cartographique

PAROISSES
ET MUNICIPALITÉS
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
AU XIX^e SIÈCLE (1825-1861)

Répertoire documentaire
et cartographique

Sous la direction de
SERGE COURVILLE
avec la collaboration de
JACQUES CROCHETIÈRE, PHILIPPE DESAULNIERS et JOHANNE NOËL

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences sociales, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Conception graphique
Norman Dupuis

Couverture
Extrait de la carte du comté de Leinster, vers 1853. Reproduit avec l'aimable autorisation du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal.

Table des matières

LISTE DES SIGLES	ix
TABLE DES UNITÉS DE MESURE	ix
AVANT-PROPOS	xi
GÉNÉRALITÉS	1
INTRODUCTION	3
ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	4
L'étape documentaire	4
L'étape cartographique	7
LES SOURCES	8
Les répertoires anciens	8
Les archives diocésaines	10
Les autres fonds	13
Les textes législatifs	14
Les recensements du Bas-Canada	19
Les documents cartographiques anciens	24
Les documents d'appoint et les sources d'atmosphère	40
DOSSIER DOCUMENTAIRE	45
LES GRANDES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	47
Les diocèses catholiques	47
Les districts administratifs et judiciaires	48
Les comtés électoraux	49
Les districts municipaux	58
Les découpages seigneuriaux	63
LES PAROISSES ET LES MUNICIPALITÉS	65
Fiches descriptives	67
DOSSIER CARTOGRAPHIQUE	273
Aspects méthodologiques	275
Les districts administratifs et judiciaires	277
Les découpages seigneuriaux	285
Les diocèses catholiques	287
Les districts municipaux	291
Les paroisses érigées canoniquement	295
Les paroisses reconnues civilement	307
Les municipalités	315
Les divisions et subdivisions de recensement	319
LISTE DES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT	331
LISTE DES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT	333
LISTE DES MUNICIPALITÉS DE PAROISSE ET DE CANTON	335
INDEX	339

LISTE DES SIGLES

ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal
AEH	Archives de l'évêché de Hull
AEJ	Archives de l'évêché de Joliette
AESH	Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe
AESJ	Archives de l'évêché de Saint-Jean
AESJR	Archives de l'évêché de Saint-Jérôme
AEV	Archives de l'évêché de Valleyfield
ANC	Archives nationales du Canada
ANQ	Archives nationales du Québec
JALBC	<i>Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada</i>
JALC	<i>Journaux de l'Assemblée législative du Canada</i>
RAPQ	<i>Rapports de l'archiviste de la province de Québec</i>
RDC	Registre des décrets d'érection canonique

TABLE DES UNITÉS DE MESURE

1 lieue (terrestre)	= 3 milles = 4,828 kilomètres
1 lieue de poste	= 2 milles itinéraires = 3,898 kilomètres
1 mille	= 1 000 toises = 1,949 kilomètre
1 arpent français	= 180 pieds français = 191,8 pieds anglais = 58,476 mètres
1 arpent carré	= 100 perches carrées = 0,342 hectare
1 toise française	= 6 pieds français = 1,949 mètre
1 pied français	= 32,487 centimètres
1 chaîne	= 100 chaînons = 20,12 mètres
1 acre	= 1,184 arpent carré = 0,405 hectare

Source: Lester A. ROSS, *Métrologie archéologique: systèmes de poids et mesures anglais, français, américain et canadien pour l'archéologie historique de l'Amérique du Nord*, Ottawa, Parcs Canada, 115 p. (coll. «Histoire et archéologie», 68).

Avant-propos

Ce répertoire est destiné à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des découpages administratifs du territoire québécois à l'époque préconfédérative. La région présentée ici est celle de l'ouest du Bas-Canada, qui correspond à l'ancien gouvernement de Montréal appelé district de Montréal sous le Régime britannique, avant que n'en soit détachée une partie du district inférieur de Saint-François dans les années 1820.

Cette histoire est complexe, faite d'événements multiples qui donnèrent naissance à divers types d'entités, dont les paroisses et les municipalités ne sont qu'un exemple: il y en eut beaucoup d'autres dont traite également le présent ouvrage. Toutefois, seules sont considérées ici les entités civiles et religieuses dont l'existence officielle est consacrée par des décrets d'érection canonique ou des proclamations civiles antérieures au 1^{er} janvier 1862. Sont donc exclues de ce répertoire les missions catholiques et protestantes, ainsi que la plupart des paroisses protestantes, à l'exception de celles qui ont eu des incidences sur les découpages civils du territoire. Sont également exclus les découpages seigneuriaux, dont l'histoire reste à faire. Les seules indications disponibles dans ce dernier cas sont d'ordre cartographique et proviennent de la carte publiée en 1831 par Joseph Bouchette, alors arpenteur général du Bas-Canada. Enfin, vu la grande variété des toponymes relevés dans les sources documentaires du XIX^e siècle, les modifications survenues depuis et la disparition de certains toponymes anciens, tous les noms de paroisses présentés dans cet ouvrage ont été normalisés selon les formes toponymiques rencontrées dans les archives diocésaines, même quand ils font l'objet d'une énumération dans le cadre d'une autre source. Il en va de même des noms de seigneuries, de cantons et de municipalités, qui respectent les formes orthographiques les plus fréquemment retrouvées dans les documents officiels anciens; pour l'orthographe actuelle de ces noms, on voudra bien

se référer aux dénominations préconisées par la Commission de toponymie du Québec. Nous avons procédé de la même façon pour certains termes retenus comme génériques dans le répertoire, mais pour lesquels il existe aussi d'autres variantes plus connues retrouvées dans les sources. C'est le cas, entre autres, du mot «côte» dont l'origine remonte au Régime français et qui désigne les rangées de terres ou lignes d'habitat qui partagent le territoire de la seigneurie et, plus tard, du canton. Pour des raisons d'unité de présentation, et parce que ce terme est encore en usage à l'époque, nous l'avons préféré au mot «rang» et à celui de «concession», dont l'utilisation se répand mais surtout dans le langage administratif. Pour une étude détaillée de l'origine de ces termes et de leur fréquence d'apparition dans les sources documentaires de la période, on se référera aux ouvrages spécialisés sur le sujet.

L'idée d'entreprendre une recherche sur les découpages administratifs anciens de la région de Montréal au XIX^e siècle est née d'une double préoccupation: d'une part, rajeunir l'information disponible sur l'origine des entités civiles et religieuses de ce territoire entre 1825 et 1861 et, d'autre part, cartographier leurs découpages aux dates des principaux recensements de cette période, dans le but d'offrir aux chercheurs un outil intégré qui montre l'évolution de la géographie administrative du territoire.

En effet, l'une des principales difficultés que pose l'étude du monde rural québécois à l'époque préconfédérative réside dans le peu d'outils cartographiques de base dont on dispose pour assurer le traitement scientifique des données. Les travaux, quand ils existent, ne concernent que des secteurs géographiques précis, extérieurs souvent aux territoires étudiés, ou des périodes antérieures ou postérieures à celles qui font l'objet de l'étude. C'est le cas de la région de Montréal où, en dépit des efforts

consentis par les chercheurs, les découpages administratifs de l'espace restent mal connus.

Avec l'évolution de la recherche sur la première moitié du XIX^e siècle, il devenait important de combler cette lacune, d'autant plus que les chercheurs individuels n'ont pas toujours le temps ni les moyens de retracer l'origine et l'évolution territoriale des entités qu'ils observent. Le voudraient-ils qu'ils se retrouveraient vite placés devant un problème de sources et d'accessibilité de ces sources. Car là réside la difficulté: hormis quelques documents anciens imprimés, la plupart des outils sur lesquels il faut se baser pour reconstituer l'histoire des découpages administratifs du territoire québécois au cours de cette période se trouvent disséminés dans différents fonds d'archives, dont l'inventaire et le classement ne sont pas toujours complétés. C'est donc dire l'effort que représente ce travail. Il est d'autant plus grand que la plupart des localités recensées pendant la période correspondent au tracé d'entités plus anciennes définies à partir de préoccupations étatiques ou religieuses, ou qui le furent à l'origine, mais dont les effets dans l'espace n'ont pas encore été étudiés à fond. Si l'on connaît relativement bien le dessin des seigneuries et des cantons, encore que des imprécisions subsistent notamment dans le cas des seigneuries, on connaît beaucoup moins bien celui des paroisses religieuses. Or, ce sont elles surtout, et en particulier la paroisse catholique, qui ont servi de base aux découpages de l'espace à des fins civiles. Qu'il s'agisse de municipalités ou de subdivisions de recensement, leurs limites sont le plus souvent celles des paroisses religieuses. C'est pourquoi il faut, pour saisir l'une, comprendre l'autre, ce qui nous ramène invariablement aux problèmes de l'érection canonique des paroisses, de leur démembrement ou remembrement dans le temps, de leur reconnaissance civile et de leur éventuelle municipalisation vers la fin de la période.

C'est à ce travail de reconstitution que nous nous sommes consacrés, en ayant recours à diverses sources qui vont des répertoires anciens aux documents d'archives, et des copies nominatives de recensement aux textes législatifs. À celles-ci se sont ajoutées des sources plus secondaires, consultées comme documents d'appoint chaque fois que la pièce d'archives s'avérait trop incomplète ou trop imprécise pour faire l'objet d'un traitement. Enfin, comme le but de cet ouvrage était de produire une cartographie fine des découpages ainsi reconstitués, il devenait utile d'inclure dans les sources consultées les cartes, les plans ou les atlas

anciens présentant un intérêt pour le projet. Beaucoup ont été repérés dans les recensements, celui de 1861 notamment, et dans les collections de cartes conservées aux Archives nationales du Québec à Montréal et aux Archives nationales du Canada, mais également dans les fonds de paroisses conservés dans les évêchés et dans les services gouvernementaux. Leur contenu, parfois très détaillé, a été des plus utiles quand est venu le temps d'effectuer cette cartographie, d'autant plus que les limites de paroisses décrites dans les décrets d'érection canonique font souvent référence aux lots de résidence des francs-tenanciers. Comment localiser ces lots dans l'espace? Certains plans l'ont permis, puisqu'ils comportaient des renseignements précis sur les détenteurs de lots; d'autres ont fourni des informations d'autant plus précieuses qu'elles permettaient d'en comprendre d'autres issues d'autres sources, notamment les cadastres abrégés de seigneuries.

Ce répertoire présente le résultat de cette enquête. Comme tous les outils du genre, celui-ci comporte ses limites, dues à l'absence ou aux carences des sources, ou encore aux difficultés que nous avons eues parfois à bien localiser les lots de résidence des francs-tenanciers dans l'espace. Cependant, compte tenu de l'état de la recherche en ce domaine, nous croyons qu'il sera utile au chercheur, qui y trouvera non seulement une chronologie détaillée de l'origine et de l'évolution administrative des paroisses et des municipalités de la région de Montréal à l'époque préconfédérative, mais aussi une cartographie de leur découpage au 31 décembre de chacune des années de recensement. En outre, pour faciliter le traitement des données recueillies sur d'autres bases territoriales, nous avons joint à ce dossier cartographique quelques planches consacrées aux découpages du territoire en districts, en diocèses, en seigneuries et en comtés, incluant les subdivisions de ces derniers aux fins de recensement. Enfin, pour la commodité des chercheurs, nous avons inclus également dans notre présentation une liste détaillée de nos sources; outre certaines informations sur les matériaux disponibles pour l'étude des paroisses et municipalités de la région de Montréal, ils y trouveront plusieurs références utiles pour l'histoire économique et sociale du Bas-Canada.

La préparation et la réalisation d'un ouvrage comme celui-ci nécessitent la collaboration de plusieurs personnes et l'appui financier de certains organismes. Qu'il me soit permis de remercier d'abord le Conseil de recherches en sciences

humaines du Canada (CRSHC) pour la généreuse subvention qu'il m'a accordée en décembre 1984, ainsi que l'Université Laval pour l'aide financière qu'elle m'a consentie afin de mener à bien mes travaux.

Parmi mes proches collaborateurs, j'ai pu compter sur la présence éclairée de trois étudiants diplômés de l'Université Laval: M. Jacques Crochetière, boursier du CRSHC, titulaire d'une maîtrise en histoire et candidat au doctorat en géographie, M. Philippe Desaulniers, titulaire d'une maîtrise en géographie, et Mme Johanne Noël, titulaire d'une maîtrise en histoire. M. Crochetière et Mme Noël ont consacré beaucoup de temps au travail en archives et à la mise en forme des fichiers, et M. Desaulniers, au travail minutieux de cartographie. Ils ont tant accompli et avec tant de générosité que je les ai invités à cosigner ce répertoire, fruit d'un véritable travail d'équipe.

Ma gratitude est acquise également à ceux et celles qui furent à l'aval des travaux, tant dans les différents diocèses de la région de Montréal qu'aux Archives nationales du Québec, aux Archives nationales du Canada, au gouvernement du Québec, au Séminaire de Montréal et à l'Université Laval. En nous donnant accès aux collections dont ils avaient la garde, ils ont non seulement facilité notre tâche, mais l'ont stimulée, n'hésitant pas à nous communiquer chaque information qui leur semblait pertinente. Parmi le personnel diocésain, signalons: Mgr Yvon Gélinas, chancelier à l'évêché de Hull; Mme Monique Montbriand, archiviste à la chancellerie de l'archevêché de Montréal; l'abbé Roger Lasalle, chancelier à l'évêché de Joliette; Mgr Jean-Roch Choinière, chancelier, et Mme Ginette Saint-Onge, secrétaire des archives à l'évêché de Saint-Hyacinthe; M. Maurice Demers, archiviste à l'évêché de Saint-Jean; Mme Rachel Ayotte, vice-chancelière à l'évêché de Saint-Jérôme; Mgr Gaston Provençal, chancelier à l'évêché de Sherbrooke; Mme Gisèle Roy, chancelière à l'évêché de Valleyfield; M. Bruno Harel, archiviste au Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Parmi le personnel des archives et des services gouvernementaux, mentionnons: M. Jean-Marc Garant, de

la section des cartes et plans aux Archives nationales du Québec à Montréal; Mme Patricia Kennedy, de la section des archives antérieures à la Confédération, et MM. Edward H. Dahl et Gilles Langelier, de la Collection nationale de cartes et plans, aux Archives nationales du Canada; M. Fernand Martel, du Service de l'arpentage du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec; M. Alain Vallières, directeur des services techniques à la Commission de toponymie du Québec. Enfin, mes remerciements vont aussi à M. Yves Landry, du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, et, à l'Université Laval, à M. Yves Tessier, chef de la cartothèque, ainsi qu'à M. Marcel Hudon et Mme Louise Dion, respectivement responsables du dépôt de livres rares et de la section géographie à la bibliothèque du pavillon Bonenfant, qui nous ont procuré avec empressement les documents et les informations dont nous avons besoin.

Je suis également redevable à tous ceux qui, au Département de géographie, au Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires (CELAT) de l'Université Laval, et aux Presses de l'Université Laval, ont facilité les travaux. Je pense ici particulièrement à M. Benoît Robitaille, directeur du Département de géographie, qui a mis à notre disposition les moyens de mener à bien cette recherche, à MM. Jean Comeau et Serge Duchesneau, du Laboratoire de cartographie, qui nous ont consenti toute l'aide nécessaire pour la réduction photographique de nos planches, à Mme Gynette Tremblay du CELAT, qui a considérablement allégé ma tâche administrative et m'a permis ainsi de me consacrer plus entièrement au projet. Je pense également à M. Jacques Chouinard et à Mme Suzanne Allaire, des Presses de l'Université Laval, ainsi qu'à leur collaboratrice de l'extérieur, Mme Geneviève Laplante, qui ont grandement contribué à la mise en forme de ce livre et avec qui j'ai eu tant de plaisir à échanger.

Enfin, à tous ceux et celles qui ne sont pas nommés ici mais à qui l'équipe doit tantôt un encouragement, tantôt une information utile, mes plus sincères remerciements.

Serge Courville

GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

L'histoire de l'institution paroissiale au Québec remonte au milieu du xviii^e siècle avec la création de la paroisse de Notre-Dame de Québec en 1664. Une quinzaine d'années plus tard, en 1678, huit paroisses sont déjà érigées canoniquement, mais sans qu'une déclaration précise ne les délimite dans l'espace. Par la suite, il faudra attendre les années 1680 pour qu'un plan général des paroisses et missions soit élaboré. Celui-ci prévoyait la création d'une quarantaine de districts paroissiaux. À partir de cette date jusqu'au début des années 1720, on signale en moyenne la naissance d'une paroisse par année, dont moins de la moitié furent érigées canoniquement.

Du point de vue territorial, ces paroisses n'étaient encore que grossièrement délimitées, parfois même pas du tout. Leur fonction étant avant tout spirituelle, la principale commission des députés de l'évêque était de désigner la place de l'église. Cependant, avec l'évolution du peuplement et des besoins administratifs, il devint bientôt nécessaire d'en connaître plus précisément les limites et, surtout, l'état de développement. La tâche en fut confiée à Mathieu-Benoît Collet, qui s'en acquitta du 4 février au 3 juin 1721. Accompagné d'un greffier, Nicolas-Gaspard Boucault, il visita les établissements paroissiaux de la colonie et recueillit les dépositions des habitants de 64 localités différentes sur l'étendue de la paroisse dont ils relevaient et sur la commodité ou l'incommodité à fréquenter l'église paroissiale. Au total, Collet et Boucault dressèrent 66 procès-verbaux, dans lesquels 54 localités seulement furent désignées du nom de paroisses. L'année suivante, toutefois, un arrêt du Conseil d'État du roi (3 mars 1722) créait 82 districts paroissiaux, dont les limites furent alors un peu mieux définies, par des variables de localisation allant de l'hydrographie aux limites seigneuriales, en passant par les terres détenues par les francs-tenanciers. À y regarder de plus près, cependant, on se rend vite compte de toute l'imprécision de ces limites, qui ne valent que pour le territoire occupé, et encore. À l'époque, le problème était plus apparent que réel, les lieux habités se limitant à une mince frange riveraine. Les difficultés viendront plus tard, avec l'extension de l'écoumène. Ce sera particulièrement le cas au début du xix^e siècle dans les paroisses encore régies par les décrets du xviii^e siècle. Des côtes, jusque-là inexistantes, se retrouveront, une fois ouvertes, en position de chevauchement ou d'écartèlement par rapport aux limites de la paroisse d'origine et des paroisses nouvellement créées, rendant ainsi difficile leur représenta-

tion cartographique. En outre, si les districts paroissiaux de 1722 ont une existence administrative, ce ne sont pas encore des corporations au sens moderne du terme. Ils ne le deviendront que beaucoup plus tard au xix^e siècle, après bien des débats que résume cette phrase de Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal en 1827: «c'est à l'église de faire prier, mais on ne peut faire payer sans l'autorité du roi».

Ce fut la première et la dernière homologation de paroisses à survenir en Nouvelle-France et même au cours du siècle suivant. En effet, après la conquête de 1760, l'Église catholique du Québec se voit refuser le pouvoir d'ériger de nouvelles paroisses, lequel est réservé au roi et à ses délégués. Sans doute l'évêque continua-t-il d'ordonner des prêtres et de les nommer dans des cures mais, à l'exception de quelques paroisses érigées canoniquement vers la fin du xviii^e siècle, la plupart d'entre elles ne constituaient, au début du xix^e siècle, que des associations libres, sans existence juridique. Il faudra attendre encore une vingtaine d'années avant que leur statut puisse changer, soit à partir de 1825, grâce à un contexte plus favorable. Déjà, en 1824, quelques paroisses érigées canoniquement avaient été reconnues civilement, notamment Sainte-Claire de Dorchester et Sainte-Catherine, auxquelles on avait octroyé des lettres patentes. Voulant profiter de la bonne volonté du gouverneur, Mgr Lartigue presse alors Mgr Plessis de procéder à des érections canoniques régulières, qui pourront conduire à des reconnaissances juridiques. Amorçées en 1825 par Mgr Panet, évêque coadjuteur de Québec et successeur de Mgr Plessis à son décès en décembre 1825, ces érections canoniques ne touchent d'abord que quelques paroisses, mais bientôt le mouvement s'accélère. Entre 1825 et 1836, date de création du diocèse de Montréal, 71 décrets d'érection canonique furent proclamés, concernant soit les districts paroissiaux créés en 1722, soit de nouvelles paroisses. Par la suite, et jusqu'au 31 décembre 1861, on en compte près d'une centaine, ce qui porte à 165 le nombre de paroisses érigées canoniquement dans le diocèse primitif de Montréal. Ce dernier comprend alors deux diocèses principaux: celui de Montréal et celui de Saint-Hyacinthe, qui en est détaché en 1852, et une partie du diocèse de Bytown (Ottawa), formé en 1847.

Bien que relancée, la reconnaissance civile des paroisses religieuses n'en était pas moins aux prises avec un problème de légitimité. Introduite à partir de 1831 pour fournir un cadre plus officiel à l'administration générale de la province, notamment pour la milice, les chemins, les districts élec-

toraux et les futures municipalités, cette reconnaissance devait, selon la loi, officialiser les frontières religieuses, c'est-à-dire les limites de paroisses telles que définies par le décret d'érection canonique. Très tôt, toutefois, une confusion s'installe: comme les proclamations civiles ne surviennent que plusieurs années après l'érection canonique, il arrive qu'elles oublient ou omettent des modifications de tracés faites entre-temps par l'évêque, recouvrant alors des réalités discordantes dans le temps et parfois même opposées dans l'espace. Il y a donc un fréquent écart entre les limites des paroisses religieuses et civiles, que même des auteurs comme Clément E. Deschamps ne pourront ré- duire.

Parallèlement à cette évolution, d'autres changements allaient introduire, en plus de la paroisse religieuse et de sa contrepartie civile, de nouvelles entités aux découpages tout aussi complexes dans l'espace, puisque fondés en grande partie sur les limites des premières. En effet, à la suite du rapport Durham de 1839, on assiste, entre 1840 et 1855, à l'implantation de municipalités dont le dessin, sauf dans le cas des municipalités de ville, de village et de canton, épouse à peu de chose près celui des anciennes paroisses catholiques. En fait, cette affirmation doit être nuancée, puisque l'entité dont il est ici question est surtout la paroisse religieuse reconnue civilement, quand cette reconnaissance est acquise. Dans le cas contraire, on aura recours aux délimitations de territoire précisées dans le décret d'érection canonique, quitte à y introduire les modifications jugées nécessaires. En outre, dans certains cas, c'est la paroisse protestante qui servira de cadre aux tracés, le nombre de catholiques ayant été jusque-là insuffisant pour justifier la création d'une paroisse catholique. Enfin, une fois créée, la municipalité évoluera de façon autonome, au rythme de ses propres démembrements ou remembrements; son histoire est donc complexe et son découpage de plus en plus distant de celui de la paroisse d'origine.

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

La recherche s'est déroulée en deux grandes étapes: recueillir l'information nécessaire à la cartographie des périmètres paroissiaux et effectuer cette cartographie. Ce travail a été réalisé à partir de plusieurs sources, dont le contenu varie considérablement de l'une à l'autre, et qui ont rendu nécessaire la mise au point de diverses stratégies d'exploitation, selon les possibilités et les limites de chacune.

L'étape documentaire

La première et la plus importante étape du projet était de recueillir l'information nécessaire à la reconstitution de l'histoire territoriale des paroisses religieuses pour que puissent être éclairées celle des paroisses reconnues civilement et celle des municipalités. L'une étant définie, les autres pourraient alors être saisies plus facilement, travail en réalité beaucoup plus complexe que prévu.

Les paroisses religieuses

Les problèmes soulevés par la reconstitution et la cartographie du découpage territorial des paroisses religieuses au Québec ont déjà été reconnus et en grande partie solutionnés par les chercheurs. S'ils diffèrent selon les époques et les secteurs géographiques étudiés, ils participent invariablement des mêmes causes, reliées à la masse documentaire qu'il faut consulter pour retracer l'histoire des mutations paroissiales et aux exercices nécessaires pour les cartographier. Une source unique pour toute l'information nécessaire n'existant pas, tout ici doit faire l'objet de recoupe- ments multiples. Les répertoires et les recense- ments anciens fournissent les grandes lignes de l'histoire territoriale des paroisses, les registres de décrets, la correspondance des évêques et les fonds d'archives paroissiaux viennent les préciser, et l'é- tape cartographique permet de déceler les secteurs où des imprécisions subsistent. Ces dernières se- ront d'autant plus nombreuses que l'histoire de la paroisse est complexe, ce qui est le cas, entre autres, des paroisses encore délimitées par l'arrêt de 1722 au XIX^e siècle.

Le premier travail accompli par l'équipe a été de recueillir et de mettre sur fiches toutes les infor- mations du répertoire de Deschamps (1896), en référence à celui de Magnan (1925) et aux infor- mations livrées par différents textes ou documents an- ciens imprimés, tels les procès-verbaux de Collet sur les districts paroissiaux de la Nouvelle-France, l'arrêt du Conseil d'État du roi de 1722 et le relevé des localités des *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships* de 1853 et de 1860. Introduite pour des raisons de commodité, cette étape a permis la constitution d'un premier outil de travail, soit un ensemble de fiches descriptives sur l'histoire et le découpage territorial de chacune des paroisses de la région de Montréal aux XVIII^e et XIX^e siècles, appelé à servir de base aux travaux subséquents d'inventaire et de vérification.

Ces travaux ont été amorcés par le dépouille- ment systématique de toutes les listes nominatives

des recensements tenus pendant la période, en retenant pour chacun le nom et le statut des entités recensées (paroisses, cantons, seigneuries ou municipalités, désignés par leur toponyme d'usage), leur comté de localisation, ainsi que le nom des côtes ou portions de côtes que celles-ci englobaient. En outre, comme certains recensements comportaient des cartes de localisation et des descriptions des territoires recensés, comme pour celui de 1861, toutes ont été répertoriées et photocopiées, pour être insérées plus tard au fichier. Ajoutées aux renseignements déjà disponibles, ces données devaient nous permettre de mieux comprendre la nature de certains découpages administratifs et, surtout, d'éclairer les descriptions de ces entités faites dans les archives religieuses et civiles.

La troisième étape du travail a été la comparaison de l'information ainsi recueillie avec les sources de première main conservées dans les archives diocésaines, à savoir: le texte des décrets d'érection canonique, celui des actes d'annexion ou d'amputation de territoire, la correspondance des évêques et des curés, et les cartes, plans ou croquis conservés dans les différents fonds de paroisses. Comme beaucoup de ces documents sont disséminés dans les diocèses, chacun a dû être visité, tout comme les Archives nationales du Québec, les Archives nationales du Canada et d'autres organismes ou établissements détenteurs eux aussi de fonds d'archives, cartographiques notamment, utiles pour la reconstitution de l'histoire territoriale des paroisses, tant sur le plan religieux que sur le plan civil. C'est le cas, notamment, du Service de l'arpentage du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, à Québec, et du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Quant aux paroisses protestantes, une demi-douzaine au total, elles ne nous ont intéressés que dans la mesure où elles ont eu une incidence sur le découpage des municipalités ou des secteurs de recensement.

Ce travail s'est échelonné sur deux ans et a permis la constitution de dossiers comprenant, pour chaque paroisse, le texte du décret d'érection canonique, les textes relatifs aux diverses mutations territoriales enregistrées par la suite, les descriptions faites de cette paroisse dans les différents recensements de la période, ainsi qu'une copie du matériel cartographique disponible ou des références à celui-ci. À cela s'est ajoutée, enfin, une copie de la carte du comté municipal et de la division d'enregistrement où se situe la paroisse, et qui montre son découpage cadastral à l'échelle de un mille au pouce (1/63 360). Comme la délimita-

tion du territoire des paroisses se faisait souvent à l'époque en référence aux terres des francs-tenanciers, entraînant ainsi une analyse lot par lot, ce document devait faciliter les travaux en fournissant des indications utiles pour le repérage de ces terres.

Les paroisses érigées civilement et les municipalités

En même temps que se déroulait la recherche sur les découpages religieux, toute l'information disponible sur les découpages civils était recueillie. Les répertoires anciens apportaient l'information de base sur l'histoire et la géographie des paroisses reconnues civilement ainsi que sur les municipalités, tandis que les recensements fournissaient le détail des territoires que celles-ci recouvraient. Cependant, comme aucun de ces outils ne donne une information complète sur le sujet, ni sur les mutations de territoire futures de ces nouvelles entités (annexions ou amputations de côtes, portions de côtes ou de territoires non encore constitués, dont le repérage et l'interprétation sont aussi complexes que pour les paroisses religieuses), il a fallu faire appel à d'autres sources: textes de loi autorisant la reconnaissance civile des paroisses religieuses ou introduisant le régime municipal au Québec, proclamations et descriptions de territoires contenues dans la gazette officielle de l'époque, documentation cartographique déjà disponible sur les paroisses religieuses et qui sert souvent à illustrer les découpages civils à venir. En effet, à l'époque qui nous intéresse, la cartographie n'est jamais systématique et reflète surtout les découpages religieux, qui pourront être reconnus civilement ou non. C'est donc dire qu'il n'existe pas ou guère de cartes illustrant les découpages des paroisses reconnues civilement, encore moins des municipalités. Cette cartographie viendra plus tard, avec l'établissement du cadastre dans les années 1870-1880. La période étudiée est donc transitoire, caractérisée par beaucoup d'hésitations quant à la reconnaissance civile des paroisses religieuses et à la mise en place des institutions municipales. L'importance prise par la cartographie des découpages religieux est grande, puisque c'est elle, en définitive, qui servira de cadre aux discussions et aux décisions relatives aux découpages civils et municipaux.

Ont donc été ajoutés à nos dossiers les descriptions contenues dans les répertoires anciens, les textes des proclamations civiles des paroisses religieuses et ceux qui concernent leur histoire municipale, les informations repérées dans les re-

censements, la gazette officielle et les archives gouvernementales traitant soit du territoire des paroisses reconnues civilement, soit du territoire des municipalités existantes à l'époque. Quant au matériel cartographique, il s'est limité ici aux cartes des comtés municipaux et des divisions d'enregistrement signalées plus haut et auxquelles il faut réserver une place à part. En effet, bien que réalisées plus tard au *xx^e* siècle, ces cartes ont été d'un précieux secours pour illustrer les découpages civils et municipaux. Elles fournissent un canevas utile à la recherche et peuvent être mises en rapport avec les tracés que nous donnaient d'autres sources, tels les cartes anciennes imprimées ou les plans manuscrits des paroisses religieuses, dont beaucoup se retrouvent aussi au Service de l'arpentage du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec. L'État étant le premier responsable de la formation des municipalités au Québec, on trouve là beaucoup de documents destinés à la préparer, entre autres des plans de paroisses religieuses adressés autrefois par l'Église aux services gouvernementaux en vue d'obtenir la reconnaissance civile des paroisses érigées canoniquement. C'est là, en outre, que prennent place d'importantes collections sur l'arpentage primitif des cantons, très utiles pour cartographier les municipalités de canton.

Conjugué à celui dont nous disposions déjà sur les paroisses religieuses, ce matériel a permis de mieux suivre l'évolution des entités civiles et religieuses, non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace. Il ne restait plus qu'à intégrer ces informations et à les mettre en ordre chronologique, de manière à faciliter leur cartographie.

Les autres entités administratives

Quant aux sources qui ont permis de retracer les découpages des autres entités retrouvées dans la région de Montréal, elles ont été aussi nombreuses, quoique traitées différemment. Si les archives religieuses, les recensements, les cartes anciennes, les textes de loi et les proclamations permettent assez bien d'arrêter le dessin des districts judiciaires, des diocèses, des comtés et des subdivisions de recensement, le problème est tout autre dans le cas des seigneuries. En effet, pour bien saisir l'évolution des périmètres seigneuriaux à l'époque, il faudrait refaire l'histoire de chaque seigneurie, en consultant non seulement les titres de propriété de chacun de leurs titulaires, seigneurs et coseigneurs, mais aussi ceux de leurs censitaires.

La carte ancienne nous a habitués à des dessins simplifiés de seigneuries, réalisés à partir des descriptions de territoires contenues dans les actes initiaux de concession des *xvii^e* et *xviii^e* siècles, sans les mutations survenues par la suite. Le plus souvent, ces tracés se présentent sous forme de figures géométriques simples, où chaque segment de droite coupe l'autre sans beaucoup de variations dans l'espace. En fait, la réalité est différente. La seigneurie n'a pas été qu'un mode de partage des terres, mais aussi des redevances dues aux seigneurs. Les limites seigneuriales ont donc surtout servi à définir la juridiction des titulaires de fiefs; tel seigneur pouvait voir la sienne étendue à des côtes ou portions de côtes qui se retrouvent, selon la carte, dans le fief voisin, mais qui faisaient réellement partie de ses avoirs en vertu d'un jugement rendu par un tribunal ou d'une entente survenue avec le titulaire du fief voisin. Que la carte n'enregistre pas le contenu de ce jugement ou de cette entente ne change rien à la réalité juridique de la seigneurie dont les limites ont été ainsi modifiées. Certes, toutes les seigneuries n'ont pas fait l'objet de litiges, et nombreuses sont celles qui se présentent sous la forme définie sur les cartes. Mais il en existe d'autres dont les tracés sont nettement plus complexes, profilés en dents de scie, selon le dessin des censives. Retracer ces découpages aurait donc exigé d'établir non seulement l'histoire des seigneuries, mais encore celle de chaque lot limitrophe, en puisant dans les actes notariés de propriété et les archives judiciaires les informations nécessaires. C'est dire l'ampleur de la tâche, qui aurait présenté d'autres difficultés, reliées à l'absence de sources pertinentes ou à leur dispersion dans l'espace.

Cela dit, et même si les limites seigneuriales n'ont pas été retracées, il a tout de même fallu en tenir compte, puisque beaucoup de paroisses ont des limites définies en tout ou en partie par celles des seigneuries. Nous avons donc eu recours à diverses sources, depuis les outils habituels (cartes et répertoires anciens de seigneuries, inventaires de Bouffard, de Courchesne, de P.-G. Roy, cadastres abrégés de seigneuries, etc.) jusqu'aux plans et aux descriptions de paroisses retracés dans les recensements, dans les fonds de paroisses conservés dans les archives diocésaines et gouvernementales ou au Séminaire de Montréal. Toutefois, pour le bénéfice du lecteur, nous avons inclus une carte des tracés seigneuriaux dans notre dossier cartographique. L'information qu'elle contient provient de la carte réalisée par l'arpenteur général du Bas-Canada, Joseph Bouchette, pour accompagner son

dictionnaire topographique du Bas-Canada. Publiée en 1831, elle corrige beaucoup d'imprécisions retrouvées sur des documents plus anciens ou sur ceux qui précéderont l'abolition du régime seigneurial en 1854. Cependant, comme tous les arpenteurs-cartographes de son temps, Bouchette n'offre qu'une vision simplifiée du tracé des fiefs, qui omet certaines seigneuries et qui ne fournit que très peu d'informations sur les autres subdivisions administratives du territoire. Ces subdivisions, ce sont la paroisse et bientôt les municipalités, que regroupent les comtés électoraux et, plus tard, les comtés municipaux. Bouchette n'en donne qu'un aperçu; il précise sans doute les limites de comtés, mais sans détailler leurs variations dans l'espace. Pour en avoir une idée plus précise, il faut se référer aux limites des paroisses religieuses et aux entités civiles qui en naîtront. Or celles-ci, à l'époque, sont en pleine mutation; il importait donc d'éclairer les bases de ces autres découpages.

L'étape cartographique

La cartographie s'est déroulée en trois phases: d'abord les limites des paroisses religieuses, ensuite les limites des paroisses reconnues civilement et, en dernier lieu, les limites des municipalités au 31 décembre de chacune des années de recensement (1825, 1831, 1842, 1851, 1861), pour faciliter la cartographie des subdivisions de recensement. Sans doute y a-t-il un léger décalage entre la date de création de ces entités et la date précise des recensements (certains étant tenus l'été, d'autres l'hiver ou l'année durant), mais sans que cela modifie sensiblement les tracés. En effet, comme les recensements de l'époque font souvent état de paroisses «de fait», c'est-à-dire qui n'ont pas encore été érigées canoniquement (donc non reconnues civilement, ni municipalisées), mais que tous reconnaissent comme des entités constituées (y compris les recenseurs qui les désignent sous leur nom d'usage dans les relevés), il n'existe aucune différence notable entre les territoires recensés en juin, par exemple, et ceux qui seront érigés canoniquement en décembre, sauf peut-être en début de période et pour certains secteurs géographiques précis où, en raison d'une colonisation qui s'active, les territoires recensés sont parfois plus larges que ceux de ces paroisses.

Plus significative est l'échelle sur laquelle est basé le travail. Comme les décrets d'érection canonique et les textes de reconnaissance civile font souvent état de limites tracées en fonction des terres des francs-tenanciers, la première échelle retenue fut celle de un mille au pouce (1/63 360), à partir

des fonds de cartes de comtés municipaux qui fournissent le dessin des lots compris dans le comté. Ce n'est qu'une fois cette cartographie effectuée que l'échelle a pu être modifiée, d'abord manuellement, par le report des segments sur fonds de cartes cadastrales au 1/200 000, qui représentent le seuil optimal d'illustration des rangs sur les cartes cadastrales du Québec, ensuite par réduction photographique, à une échelle plus petite encore, de manière à obtenir une représentation synthèse de ces découpages pour chacune des années de recensement.

Les sources qui ont servi de base aux travaux sont nombreuses, depuis les fiches constituées à l'étape documentaire jusqu'aux histoires et monographies locales, en passant par les documents cartographiques et les pièces d'archives consultées dans le cadre du projet. En effet, l'une des principales difficultés de la recherche étant de localiser les francs-tenanciers dans l'espace, il a constamment fallu faire appel à ces sources et à toutes celles qui permettaient cette localisation: plans diocésains, plans gouvernementaux, liste d'occupants de terres signalés dans les cadastres abrégés de seigneuries, localisation de ces occupants sur les cartes actuelles de cadastre par la mise en rapport des numéros de lots actuels avec ceux des anciens plans terriers contenus dans les dossiers de seigneuries conservés dans le fonds du Syndicat national des rentes, etc. Toutes les entités étudiées n'ont pas posé les mêmes difficultés. Dans certains cas, la tâche s'est même avérée relativement aisée, les informations étant suffisamment abondantes et sûres pour effectuer les tracés. Dans d'autres cas, toutefois, l'absence ou les carences des sources rendaient le travail beaucoup plus complexe. En outre, d'autres difficultés ont été posées par la délimitation des paroisses reconnues civilement, dont les territoires ne correspondaient souvent qu'aux descriptions des décrets d'érection canonique sans les mutations (annexions ou amputations) survenues par la suite, et par les limites des municipalités, dont les tracés reflétaient souvent le territoire de ces paroisses.

C'est donc dire qu'au travail de cartographie s'est ajoutée ici une importante dimension de recherche, qui nous a conduits à des constats peut-être impossibles autrement. C'est à cette occasion qu'ont pu être décelées toutes les carences de certains répertoires anciens qui, ne traitant que des municipalités, ont omis de signaler des annexions ou des amputations de territoires survenues sur le plan religieux mais n'ayant eu aucune incidence

sur le plan civil. L'exercice cartographique, en ce cas, devient le moyen le plus sûr de le découvrir, mais il arrive souvent que cette découverte ne se fasse qu'au terme de l'exercice, quand, par exemple, se pose le problème de la cartographie des municipalités.

Le dessin des grandes divisions administratives (districts, comtés, diocèses) a découlé du travail précédent. Il s'agissait de mettre en parallèle les données recueillies dans les textes de loi, les proclamations ou les recensements et les cartes de paroisses et de municipalités déjà réalisées. La seule exception, rappelons-le, concerne les seigneuries, dont les découpages proviennent de la carte de Joseph Bouchette (1831), retouchée pour y inclure les seigneuries qu'elle omet. On en retrouvera le détail dans le dossier cartographique.

LES SOURCES

Diverses sources permettent de retracer l'histoire territoriale des paroisses et des municipalités du Québec. Chacune présente ses particularités, reliées à la nature même de l'information qu'elle contient, aux motifs pour lesquels celle-ci a été colligée et à la qualité très inégale de cette information. La présentation qui suit fait état des sources auxquelles nous avons puisé dans le cadre du projet. Comme ce dernier s'est amorcé par le dépouillement des répertoires anciens, c'est à ceux-ci que nous nous intéresserons d'abord, et en particulier à celui de Deschamps, le plus connu et le plus utilisé par les chercheurs. Nous ferons ensuite un relevé des pièces consultées dans les différents fonds d'archives, tant publics que privés. Enfin, comme nous avons également fait appel aux textes législatifs de l'époque, aux recensements du Bas-Canada et à divers documents cartographiques anciens, nous en ferons l'énumération, pour terminer avec un relevé des sources d'appoint et des sources d'atmosphère. N'ont été considérés ici que les ouvrages en rapport étroit avec le sujet. Pour les écrits relatifs aux débats actuels de l'historiographie sur le Bas-Canada, on se référera plutôt aux relevés bibliographiques parus dans les revues scientifiques.

Les répertoires anciens

De tous les répertoires anciens concernant les paroisses et municipalités de la province de Québec, ceux de Clément E. Deschamps comptent parmi les plus connus. Publiés en 1886 et 1896, ils donnent l'historique de chacune des entités étudiées pour la période allant du xvii^e siècle à

la fin du xix^e siècle. Le plus complet, celui de 1896, convient particulièrement à l'étude des subdivisions territoriales de la première moitié du xix^e siècle. Il s'agit de *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*¹.

Cet ouvrage, abondamment documenté, inspirera plus tard Odessa Piché, qui poursuivra l'oeuvre de Deschamps en ajoutant aux paroisses et municipalités signalées par ce dernier celles qui sont apparues entre 1896 et 1924. Il inspirera aussi Hormisdas Magnan qui fera paraître, en 1925, son *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*. Dans ce dernier cas, toutefois, il s'agit plutôt d'un ouvrage de synthèse, qui puise d'ailleurs abondamment dans Deschamps. Aussi nous intéresserons-nous surtout à l'ouvrage de 1896 de Deschamps, puisqu'il a servi à constituer nos fiches de départ.

Dans l'introduction à l'édition de 1896, Clément E. Deschamps rappelle à qui son ouvrage est destiné: au clergé, à l'homme de loi, aux gens d'affaires, aux municipalités, au législateur et au gouvernement. Son but était de leur fournir, rassemblés en un seul recueil, des renseignements demeurés jusque-là dispersés dans différents textes ou documents anciens².

Riche en informations de toutes sortes sur la date de formation des paroisses et des municipalités ainsi que sur leur évolution territoriale dans le temps, le répertoire de Deschamps comporte néanmoins certaines limites, que nous avons découvertes en comparant le résultat de nos enquêtes en archives aux informations fournies dans son ouvrage et dans ceux qu'il inspirera plus tard. Il importe de les reconnaître pour bien saisir en quel

1. Clément E. DESCHAMPS, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1896, 1 296 p.
2. Parmi ces documents figurent les ouvrages suivants: *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada*, Québec, E.R. Fréchette, 1854-1856, 3 vol., où l'on trouve l'édit de 1722 faisant suite aux procès-verbaux du procureur général Mathieu-Benoît Collet en 1721 et dont on retrouve une copie dans RAPQ, 1921-1922; *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships, en réponse à l'adresse ci-jointe de l'Assemblée législative, 1853*, Québec, E.R. Fréchette, 1853, 146 p.; *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships, depuis 1853*, Québec, Thompson et C^e, 1860, 53 p.; *La Gazette de Québec* (1823-1840) et *The Canada Gazette* (publiée à partir de 1840), qui contiennent le texte des diverses proclamations civiles ou municipales.

sens il a effectué son travail et dans quelle mesure on doit procéder à certaines vérifications avant de l'utiliser.

Les informations relatives aux paroisses

L'une des premières difficultés que pose l'oeuvre de Deschamps concerne l'histoire territoriale des paroisses religieuses. Un exemple nous en est donné avec certaines paroisses visitées par Mgr Bourget à l'automne 1840, celles de l'Outaouais notamment, que Deschamps (et Magnan plus tard) considère comme érigées canoniquement dès cette date, alors qu'il ne s'agit que de missions créées au moment de la visite. Comme il n'existe aucun décret d'érection canonique daté de 1840 dans les archives diocésaines, nous n'avons pas retenu ces missions. Par contre, nous avons retenu certaines paroisses présumément érigées après le 31 décembre 1861, d'après Deschamps et Magnan, mais pour lesquelles nous avons retrouvé un décret antérieur à cette date. C'est le cas, entre autres, de la paroisse Saint-André de Sutton, érigée canoniquement le 16 septembre 1890 d'après Magnan (Deschamps mentionne aussi le 25 octobre 1890), mais dont le décret initial date du 25 octobre 1858, selon les informations relevées dans les archives.

Une deuxième difficulté se pose à la consultation de l'ouvrage de Deschamps. Comme sa perspective est surtout civile, il arrive que les prétendus textes d'érection canonique (ou d'annexion et d'amputation canoniques) fournis dans son répertoire ne soient, en réalité, que les textes retenus par la loi pour la reconnaissance civile des paroisses religieuses. Quelquefois, l'écart entre les deux est mineur et ne touche que l'orthographe des noms; mais il arrive aussi qu'il soit plus sérieux et qu'il porte sur des variables de localisation sans lesquelles il devient impossible d'arrêter l'emplacement d'un lot ou d'une limite.

En outre, et précisément parce que la perspective de Deschamps est civile, il arrive qu'il omette des événements survenus sur le plan religieux, mais qui n'ont pas encore été reconnus civilement au moment de l'érection civile de la paroisse religieuse. Or, il n'y a pas toujours concordance dans l'espace entre les découpages civils et les découpages religieux. Tel est le cas de la paroisse Saint-Mathias: érigée canoniquement le 19 novembre 1830, elle sera reconnue civilement le 10 juillet 1835, mais avec cette partie de territoire qui en fut détachée sur le plan religieux au profit de Saint-

Athanase le 27 avril 1832. Comme cette amputation n'est pas encore reconnue civilement au moment de l'érection civile de la paroisse (elle ne le sera que le 26 septembre 1844), Deschamps la passe sous silence et nous prive ainsi d'une information utile sur l'évolution du territoire religieux. Par conséquent, au décalage de plusieurs mois ou de plusieurs années entre la date d'érection canonique d'une paroisse et celle de sa reconnaissance civile, s'ajoute ici l'absence d'information pertinente quant à certaines mutations survenues sur le plan religieux, ce qui entraîne des incidences directes sur l'histoire des découpages religieux et sur la cartographie que l'on peut en faire.

Enfin, et ce n'est là qu'un aspect des difficultés que pose le répertoire de Deschamps, certaines informations portant sur la reconnaissance civile des paroisses érigées canoniquement avant 1722 sont confuses, ce qui conduira plus tard des auteurs comme Magnan à des erreurs concernant la date de leur reconnaissance civile. Elles ont été corrigées dans nos fiches.

Les informations relatives aux municipalités

Des difficultés semblables sont survenues avec les municipalités. Comme le travail de Deschamps a pour but de décrire les territoires municipaux de la fin du XIX^e siècle, il ne tient pas toujours compte des étapes qui ont marqué la municipalisation du Québec, notamment entre 1840, date à laquelle sont érigées les premières entités municipales, et 1855, date de leur mise en place définitive. Non seulement néglige-t-il certaines municipalités disparues, mais il omet de signaler les changements de statut de certaines autres. Il laisse ainsi l'impression d'une continuité dans l'implantation du régime municipal alors que les discontinuités, pour ne pas dire les ruptures, furent nombreuses.

On en a un exemple avec les municipalités d'Hochelaga, de La Visitation, de la Côte-des-Neiges, de Saint-Henri et de Saint-Pierre à Montréal. Créées le 1^{er} juillet 1846, à même le territoire extra-urbain de la paroisse Notre-Dame de Montréal, celles-ci seront abolies le 1^{er} septembre 1847 (comme toutes les autres municipalités locales du Québec; voir plus loin), ce qui explique que Deschamps n'en a pas tenu compte puisque, lors du rétablissement des municipalités locales le 1^{er} juillet 1855, ces cinq municipalités n'en forment plus qu'une, connue sous le nom de municipalité de la paroisse de Montréal.

En outre, Deschamps escamote très souvent le passage du statut de village à celui de ville ou de cité, pour ne présenter que le statut et les limites territoriales des entités existant en 1886 ou en 1896. Pour en connaître l'histoire et les périmètres antérieurs, il faut alors faire appel aux descriptions fournies par les proclamations parues dans *The Canada Gazette*.

Enfin, le 1^{er} septembre 1847, une loi abolit les municipalités locales préalablement formées (qui ne subsistent plus qu'à des fins scolaires), pour les remplacer par des municipalités de comté qui auront tout l'appareil (maire, conseillers, etc.) et les pouvoirs (notamment sur les chemins), et même davantage, des anciennes municipalités locales. Seules les municipalités de village et de ville sont maintenues. Comme Deschamps passe cette interruption sous silence, les créations municipales qu'il signale à l'époque (autres que les municipalités de village ou de ville) sont en réalité des municipalités constituées à des fins scolaires seulement. Ce ne sont donc pas des municipalités à part entière, qui ne seront rétablies que par la loi de 1855.

Sur le plan historique, le problème est majeur, puisque certaines paroisses érigées civilement durant cette période seront considérées comme des municipalités dès cette époque, alors qu'il s'agit de corporations qui n'auront de conseil municipal qu'en juillet 1855, date du rétablissement des municipalités locales (on en a un exemple avec la paroisse Saint-Alexis qui fut érigée civilement le 18 août 1851, mais que Deschamps reconnaît dès cette date comme municipalité bien qu'aucun conseil municipal n'y soit formé avant le 1^{er} juillet 1855). Sur le plan cartographique, la difficulté sera plus grande encore, puisqu'elle conduira à cartographier des municipalités qui n'en sont pas, les seules entités existantes étant alors les municipalités de comté, de ville et de village. Par conséquent, si l'on veut garder une certaine uniformité dans l'information relative à l'histoire municipale, il faut considérer la date du 1^{er} juillet 1855 comme celle de la mise en place définitive du régime municipal au Québec.

C'est donc dire la tâche de vérification qu'impose le répertoire de Deschamps. S'il demeure un outil de recherche utile et en certains cas essentiel, son information fait parfois défaut, d'où la nécessité de l'utiliser en comparaison avec d'autres sources plus sûres: texte même des décrets, celui des proclamations civiles et municipales, correspondance des évêques et des curés, rapports des commissaires chargés de la reconnaissance civile des pa-

roisses. Tel a été le sens général de nos travaux qui, en retournant à la source manuscrite, ont pu retracer beaucoup d'informations omises par Deschamps et par les auteurs sur lesquels il s'était appuyé pour réaliser son ouvrage.

Les archives diocésaines

On connaît la procédure qui, au Québec, préside à l'érection canonique d'une paroisse. En général, il y a d'abord une requête de la majorité des habitants, suivie d'une enquête dite de *commodo* et d'*incommodo*, dont les procès-verbaux contiennent les bornes de la future paroisse et parfois des croquis relatifs à ces bornes. Si cette enquête démontre qu'il y a lieu de faire droit à la requête, l'évêque ou son représentant promulguera un décret d'érection canonique; l'original de ce décret sera transmis à la nouvelle paroisse et une copie sera conservée dans les registres de l'évêché. On y retrouvera, fixées avec précision, l'étendue et les limites de la nouvelle paroisse qui cesse alors d'appartenir à une mission (vaste étendue de territoire, sans limites définies et desservie par un prêtre itinérant) ou d'être une paroisse «de fait», c'est-à-dire un territoire non encore délimité officiellement, mais duquel tous se réclament plus ou moins (comme en témoignent notamment les recensements) et qui possède en général son lieu de culte, église ou chapelle.

Une fois établi, le périmètre de la paroisse pourra changer, en raison d'un démembrement partiel de son territoire au profit d'une nouvelle paroisse ou d'une paroisse voisine. Comme pour les décrets d'érection canonique, ces mutations feront l'objet d'une inscription dans les registres de l'évêché.

Quant à la vie même de la paroisse, qui se traduit toujours par une abondante correspondance, elle sera colligée dans le dossier de la paroisse, lequel formera bientôt un fonds où se retrouveront les lettres du curé à l'évêque (celles de l'évêque sont en général conservées dans un registre à part), des paroissiens à l'évêque, ou de tout autre individu intéressé par un problème concernant la paroisse ou son pasteur.

Enfin, il est bon de noter que, lorsqu'il y a formation d'un nouveau diocèse, les registres de décrets demeurent dans le diocèse d'origine, contrairement aux fonds de paroisses ou de missions qui, eux, sont remis au nouveau diocèse, à l'exception toutefois des pièces colligées en registres. En 1836, lorsque le diocèse de Montréal est formé, toutes les pièces relatives aux paroisses ou

missions dont il aura la charge lui sont transmises; l'opération est d'autant plus facile que beaucoup de paroisses sont régies par l'ordonnance de 1722 et que, vers 1775, les pièces relatives aux paroisses du diocèse de Québec sont accumulées en vrac. Ce n'est que sous l'égide de Mgr Hubert qu'une réforme est entreprise, laquelle introduit plus d'ordre dans les dossiers. On adopte alors des cahiers à onglets, ancêtres directs des registres dont il est question ici, mais desquels il est encore possible de soustraire des documents. Il en ira autrement en 1852 lors de la formation du diocèse de Saint-Hyacinthe: les décrets, dans le diocèse de Montréal, étant conservés en registres, aucun ne sera transmis au nouveau diocèse, qui ne recevra que la correspondance relative aux paroisses dont il a la charge, exception faite de la correspondance de l'évêque également conservée en registres. Quant aux diocèses formés par la suite et nés du démembrement des deux précédents, ils ne recevront, eux aussi, que la correspondance relative à leurs paroisses.

Concrètement, s'il est relativement aisé de consulter les décrets d'érection canonique de la période 1825-1861 pour le territoire de l'ancien district judiciaire de Montréal, qui se retrouvent tous soit à Montréal ou à Saint-Hyacinthe, il en va autrement des fonds de paroisses et de missions, lesquels sont aujourd'hui dispersés dans plusieurs diocèses. On en jugera par la liste qui suit: elle représente l'ensemble des collections que nous avons consultées pour la période allant, selon les cas, de la fin du XVIII^e siècle au 31 décembre 1861, avec des indications relatives à l'année d'ouverture des registres. Comme ce type d'informations dans l'ouvrage de Magnan est sujet à caution, nous avons eu recours à l'inventaire d'André Larose (1980) pour la période antérieure à 1800 et, pour la période ultérieure, aux données du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal. Quant aux dates d'érection canonique, on les retrouvera en deuxième partie de l'ouvrage, dans les fiches du dossier documentaire.

FONDS CONSULTÉS DANS LES ÉVÊCHÉS

Diocèse actuel Paroisse/mission	Période consultée	Ouverture des registres*
Hull		
L'Ange Gardien	1861	1864 p
Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation	1815-1861	1815 p
Saint-André Avellin	1850-1861	1855 p
Sainte-Angélique	1852-1861	1853 p
Saint-Stephen (Old Chelsea)	1841-1861	1845 p
Joliette		
Bienheureux Alphonse Rodriguez	1858-1861	1844
Conversion de Saint-Paul (Lavaltrie)	1780-1861	1786 g
L'Épiphanie	1853-1861	1857
L'Isle du Pads	1720-1861	1727 p
Saint-Alexis	1853-1861	1849 g
Saint-Ambroise de Kildare	1830-1861	1832
Saint-Antoine de Lavaltrie	1767-1861	(1735)
Saint-Barthelémy	1796-1861	1828
Sainte-Béatrice	1856-1861	1861
Saint-Charles Borromée	1841-1861	1843
Saint-Cuthbert	1776-1861	1770
Sainte-Élisabeth	1801-1861	1802
Saint-Félix de Valois	1840-1861	1843
Saint-Gabriel (de Brandon)	1839-1861	1839 g
Sainte-Geneviève de Berthier	1766-1861	(1733)
Saint-Henri de Mascouche	1767-1861	1750 p
Saint-Jacques (de L'Achigan)	1788-1861	1774
Saint-Jean de Matha	1852-1861	1855
Saint-Joseph de Lanorata	1761-1861	1727 g
Sainte-Julienne (de Rawdon)	1844-1861	1849 p
Saint-Liguori	1848-1861	1852 g
Saint-Lin de Lachenaye	1832-1861	1835
Sainte-Mélanie	1830-1861	1832
Saint-Norbert	1847-1861	1847
Saint-Ours du Saint-Esprit	1797-1861	1808
Saint-Roch de L'Achigan	1770-1861	1787
Saint-Thomas	1837-1861	1841
Montréal		
Registres de décrets: (période consultée: 1792-1861)		
Registre I, 1792-1840		
Registre II, 1841-1850		
Registre III, 1851-1865		
Fonds de paroisses:		
L'Assomption	1724-1861	1724 p
L'Enfant-Jésus de la Pointe aux Trembles	1787-1861	1674 p
La Visitation de la Sainte-Vierge du Sault au Récollet	1794-1861	(1721?)
Longue Pointe	1795-1861	1724
Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	1707-1861	1679 p
Notre-Dame de Montréal	1855-1861	1642 p
Saints-Anges de Lachine	1768-1861	1676

Diocèse actuel		
Paroisse/mission	Période consultée	Ouverture des registres*
Sainte-Anne (du Bout de l'Isle)	1792-1861	1686
Saint-François de Sales de l'Île Jésus	1685-1861	(1687)
Sainte-Geneviève	1778-1861	1741 p
Saint-Joachim de la Pointe Claire	1787-1861	1713 p
Saint-Joseph de la Rivière des Prairies	1759-1861	1687 p
Saint-Laurent	1797-1861	1720
Saint-Martin	1770-1861	1774 p
Saint-Paul L'Hermite	1847-1861	1857
Saint-Raphaël en l'Île Bizard	1836-1861	1844
Sainte-Rose de Lima	1761-1861	1745
Saint-Sulpice	1772-1861	1706 p
Saint-Vincent de Paul	1748-1861	1743

Saint-Hyacinthe

Registre de décrets:
(période consultée: 1852-1861)
Registre I, 1825-1884

Fonds de paroisses:

Immaculée Conception de Saint-Ours	1768-1861	1727 p
La Présentation	1778-1861	1806
Notre-Dame de Granby	1858-1861	1844 p
Notre-Dame de Saint-Hyacinthe (Notre-Dame du Rosaire)	1778-1861	1777
Notre-Dame des Anges de Stanbridge	1844-1861	1846
Saint-Aimé	1794-1861	1836
Saint-Alexandre	1844-1861	1851
Saint-André d'Acton	1854-1861	1859 p
Saint-André de Sutton	1858-1861	1866 p
Saint-Ange Gardien	1848-1861	1857
Saint-Athanase	1807-1861	1823
Saint-Antoine de la Rivière Chambly	1768-1861	1750
Saint-Barnabé	1831-1861	1840
Sainte-Brigide	1840-1861	1843
Sainte-Cécile de Milton	1842-1861	1846
Saint-Césaire	1822-1861	1822
Saint-Charles Borromée	1772-1861	1741
Sainte-Croix de Dunham	1834-1861	1850
Saint-Damase	1804-1861	1823
Saint-Denis	1745-1861	1741
Saint-Dominique	1817-1861	1837
Saint-Éphrem d'Upton	1852-1861	1856
Saint-François-Xavier de Shefford	1858-1861	1859
Saint-Georges de Noyan	1822-1861	1833
Saint-Grégoire le Grand	1835-1861	1841
Sainte-Hélène	1853-1861	1854
Saint-Hilaire	1788-1861	1799
Saint-Hugues	1823-1861	1827
Saint-Hyacinthe le Confesseur	1792-1861	1854
Saint-Jean-Baptiste de Rouville	1787-1861	1797
Saint-Jean-Baptiste de Roxton	1848-1861	1850
Saint-Joachim de Shefford	1853-1861	1860
Saint-Jude	1819-1861	1818 g
Saint-Liboire	1856-1861	1859
Saint-Marc de Cournoyer	1786-1861	1794
Saint-Marcel	1840-1861	1855
Sainte-Marie de Monnoir	1798-1861	1801

Diocèse actuel		
Paroisse/mission	Période consultée	Ouverture des registres*
Saint-Mathias de Chambly	1777-1861	1739
Saint-Mathieu de Bel-oeil	1768-1861	1772
Saint-Paul d'Abbotsford	1853-1861	1856 p
Saint-Pie	1818-1861	1830
Saint-Robert	1853-1861	1855
Saint-Roch de Saint-Ours	1859-1861	1859
Saint-Romuald de Farnham	1838-1861	1850
Sainte-Rosalie	1827-1861	1834
Saint-Simon	1824-1861	1832 p
Saint-Théodore (d'Acton)	1857-1861	1862
Saint-Valérien de Milton	1848-1861	1854
Sainte-Victoire	1829-1861	1843
Sorel	1776-1861	(1669)

Saint-Jean

La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine	1688-1861	(1667)
Longueuil	1777-1861	(1698)
Sainte-Anne de Varennes	1761-1861	1693 p
Saint-Bernard de Lacolle	1841-1861	1843
Saint-Bruno	1843-1861	1843
Saint-Constant	1768-1861	1752 p
Saint-Cyprien	1817-1861	1823
Saint-Édouard	1824-1861	1833 g
Sainte-Famille de Boucherville	1713-1861	1669 p
Saint-François-Xavier de Verchères	1760-1861	1724 p
Saint-Isidore	1829-1861	1833
Saint-Jacques le Mineur	1832-1861	1840
Saint-Jean L'Évangéliste	1826-1861	1828
Saint-Joseph de Chambly	1768-1861	1706 p
Sainte-Julie	1843-1861	1852
Saint-Luc	1798-1861	1801
Sainte-Marguerite de Blairfindie	1789-1861	1784
Saint-Michel (Archange)	1847-1861	1854
Saint-Patrice de Sherrington	1825-1861	1853 p
Saint-Philippe	1770-1861	1753 p
Saint-Rémi de Lasalle	1826-1861	1830
Sainte-Trinité de Contrecoeur	1741-1861	(1679)
Saint-Valentin	1822-1861	1830

Saint-Jérôme

(Patronage de) Saint-Joseph	1847-1861	1855
Sainte-Adèle	1854-1861	1852
Saint-André d'Argenteuil	1821-1861	1833
Sainte-Anne des Plaines	1787-1861	1788
Saint-Augustin	1838-1861	1838
Saint-Benoît	1794-1861	1799
Saint-Canut	1856-1861	(1858M) 1886 p
Saint-Charles de Lachenaie	1722-1861	(1697)
Saint-Colomban	1831-1861	1836 g
Saint-Eustache	1759-1861	1769
Saint-Hermas	1803-1861	1837
Saint-Janvier	1835-1861	1846
Saint-Jérôme	1832-1861	1837
Saint-Louis de Terrebonne	1766-1861	1727

Diocèse actuel Paroisse/mission	Période consultée	Ouverture des registres*
Saint-Philippe de Chatham (d'Argenteuil)	1852-1861	1856
Saint-Placide	1844-1861	1850
Saint-Sauveur	1850-1861	1853
Sainte-Scholastique	1824-1861	1825
Sainte-Thérèse	1788-1861	1789
Sherbrooke		
Notre-Dame de Bonsecours de Stukely	1856-1861	1846
Sainte-Anne de Stukely	1856-1861	1857
Saint-Joseph d'Ély	1856-1861	1854
Valleyfield		
Saint-Anicet	1789-1861	1818 g
Saint-Antoine Abbé	1860-1861	1860
Sainte-Cécile	1854-1861	1858
Saint-Clément	1798-1861	1819
Saint-Clet	1853-1861	1851
Saint-Ignace	1830-1861	1833
Saint-Jean Chrysostôme	1824-1861	1830 g
Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot	1743-1861	1786
Saint-Joachim de Châteauguay	1768-1861	1736 p
Saint-Joseph de Soulanges	1774-1861	1752
Sainte-Justine (de Newton)	1845-1861	1865
Saint-Louis de Gonzague	1845-1861	1847
Saint-Malachie	1829-1861	1846 p
Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud	1794-1861	1802
Sainte-Marthe	1815-1861	1844
Sainte-Martine de Beauharnois	1808-1861	1823
Saint-Michel de Vaudreuil	1766-1861	1773
Saint-Patrice de Hinchinbrooke**	1829-1861	1826 p
Sainte-Philomène	1840-1861	1840
Saint-Polycarpe	1808-1861	1819
Saint-Romain de Hemmingford**	1829-1861	1848 p
Saint-Stanislas (de Kostka)	1853-1861	1859
Saint-Télesphore	1858-1861	1876
Saint-Timothée de Beauharnois	1818-1861	1823
Saint-Urbain Premier	1852-1861	1852
Saint-Zotique	1849-1861	1852

* Date d'ouverture des registres dans les paroisses concernées.

** Paroisse non encore érigée canoniquement au 31 décembre 1861, mais dont le fonds a été consulté pour la recherche.

() Date probable d'ouverture des registres selon A. Larose.

p Date la plus ancienne retrouvée dans les archives ecclésiastiques (de la paroisse ou d'ailleurs — autre paroisse, Séminaire de Québec ou de Montréal, etc. — lorsque celle-ci n'est pas encore formée).

g Date la plus ancienne retrouvée dans les archives civiles.

sans indication Lorsque les dates d'ouverture des registres dans les archives ecclésiastiques et civiles coïncident.

M Date indiquée par Magnan quand l'année mentionnée est incertaine.

Les autres fonds

Parallèlement aux archives diocésaines, nous avons consulté d'autres sources d'informations sur la reconnaissance civile des paroisses religieuses et sur la création des municipalités. Les plus utiles sont conservées au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (autrefois ministère des Terres et Forêts), aux Archives nationales du Québec à Montréal, aux Archives nationales du Canada et au Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal.

Parmi les documents consultés au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, à Québec, signalons d'abord une série de fiches, disponibles au Service de l'arpentage. Celles-ci contiennent des renseignements sur les dates d'érection canonique des paroisses, sur leur reconnaissance civile et sur les dates de proclamation des municipalités, tels que recueillis dans les répertoires anciens imprimés et dans la *Gazette officielle du Québec*, sans le détail toutefois des mutations enregistrées dans les archives diocésaines. Nous avons également consulté divers fonds de paroisses et de municipalités qui comprennent, outre certains originaux ou certaines copies de plans anciens, des copies de textes de proclamation de municipalités et surtout, des copies de cartes de cadastre dont les originaux sont conservés en partie au Service du cadastre du même ministère et en partie aux Archives nationales du Québec. Utiles pour connaître les divisions internes des localités (découpages en rangs et en lots), ces cartes complètent, mais à une autre échelle, les cartes de comtés municipaux et de divisions d'enregistrement utilisées dans le cadre des travaux (voir le dossier cartographique). Mentionnons enfin que c'est dans ce ministère que nous avons retrouvé les registres des terres de la couronne ainsi que plusieurs plans terriers inédits montrant le découpage des terres dans les cantons.

Le fonds le plus important que nous avons consulté aux Archives nationales du Québec a été le fonds *Paroisses et Fabriques*, conservé à Montréal sous la cote E/04. Celui-ci comprend les archives des commissaires pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières et pour l'érection civile des paroisses. Il fournit des renseignements utiles sur l'histoire et la géographie de la paroisse, ainsi que divers plans et croquis qui éclairaient leur découpage dans le territoire.

Ce fonds regroupe deux séries de documents présentés par paroisse: l'une concerne la construction, l'entretien ou la réparation des propriétés de la fabrique, l'autre, l'érection civile des paroisses. La

première série comprend diverses pièces d'archives relatives à l'élection et au travail des syndics: convocations de réunions, devis, estimations, rapports et, surtout, listes de répartition des coûts entre les différents propriétaires de la paroisse. Comme ces listes sont souvent présentées par côtes, il s'agit d'un outil extrêmement utile pour le repérage des francs-tenanciers; on y trouve aussi divers renseignements allant, selon les époques, de la valeur des terres à l'état et aux tenants et aboutissants des lots, de 1791 jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La deuxième série de documents commence avec la loi de 1839, qui modifie celle de 1831 (voir plus loin), et contient des copies de décrets d'érection canonique, des avis de convocation émis par les commissaires, des procès-verbaux relatifs aux limites de la paroisse, des croquis, des requêtes ou pétitions adressées au gouverneur, et diverses correspondances entre les commissaires, le gouverneur, l'évêque ou les habitants. Intéressant pour saisir les difficultés qu'a pu connaître un tracé, ce fonds est malheureusement incomplet, puisqu'il ne comprend pas les érections civiles faites avant 1839. On les retrouve toutefois aux Archives nationales du Canada, dans le fonds *Proclamations, Lower Canada*, série RG4, B-3. Comme le précédent, ce dernier fonds comprend plusieurs documents utiles pour le repérage des limites de paroisses reconnues civilement. On y trouve notamment les devis des textes de proclamation de ces paroisses, les procès-verbaux constitués à cette fin, ainsi que quelques plans et croquis qui complètent avantageusement ceux que nous avons pu repérer dans la Collection nationale de cartes et plans aux Archives nationales du Canada.

Enfin, comme une partie du territoire étudié appartenait autrefois au Séminaire de Saint-Sulpice, nous avons également consulté les fonds d'archives de cet établissement. Dans ce dernier cas, nous nous sommes surtout intéressés aux documents cartographiques; toutefois, nous n'avons retenu que ceux qui pouvaient éclairer les problèmes non encore résolus, dans l'île de Montréal notamment.

Les textes législatifs

Compléments aux documents précédents, les textes de loi constituent eux aussi une source importante de renseignements pour l'histoire des découpages civils et religieux du territoire. Qu'il s'agisse des districts judiciaires, des comtés, de la reconnaissance civile des paroisses religieuses, des premiers districts municipaux, des municipalités ou autres, le document indiquera

chaque fois le but et le contexte d'implantation de ces entités et précisera souvent leur délimitation dans l'espace. Remis en ordre chronologique, ces documents révèlent non seulement les étapes d'implantation des institutions, mais aussi leur rôle et les moyens mis à leur disposition pour le remplir.

Les documents législatifs ne présentent pas tous la même qualité. Certains introduisent une information sûre et cohérente, mais d'autres posent de sérieuses difficultés d'utilisation, reliées tantôt aux imprécisions ou aux omissions de certains textes, tantôt au caractère confus du langage juridique de l'époque, tantôt encore à la distance entre les attentes du législateur et les possibilités concrètes d'y répondre. De plus, certains termes posent des problèmes de définition; le mot «paroisse», par exemple, ne sera vraiment arrêté qu'à compter de 1855 et signifiera, pour le législateur, non seulement le territoire érigé par l'autorité civile ou religieuse, mais aussi toute partie de territoire incorporée en vertu des textes de loi, y compris les territoires extra-paroissiaux ou les parties de township ou de paroisse annexées en vertu de ces lois.

Quoi qu'il en soit, et puisque les textes législatifs sanctionnent l'existence juridique des entités administratives, il faut se référer à ceux-ci pour connaître la date précise d'apparition ou d'implantation de ces entités. La liste qui suit ne concerne que les lois ou proclamations relatives à la région de Montréal. Toutefois, comme il arrive souvent en ce domaine, beaucoup de lois ont une portée territoriale plus large, tandis que d'autres, qui ne touchent pas directement la région à l'étude, contiennent des informations utiles pour la compréhension générale du contexte dans lequel furent implantées certaines institutions. Figurent donc ici tous les textes utilisés dans nos travaux, à l'exception de ceux qui n'apportaient aucun renseignement nouveau. Signalons enfin que nous n'avons pas tenu compte, dans cette liste, des textes se rapportant au régime seigneurial, puisque ce thème ne faisait pas expressément partie de nos travaux.

Lois concernant les limites de districts

1793:

34 Geo. III, c. 6, *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil législatif de la province de Québec actuellement en force dans la province du Bas-Canada*, Québec, Guillaume Vondenvelden, 1795, pp. 78-80:

- 1823: «Acte qui divise la province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Loix y mentionnées». 3 Geo. IV, c. 17, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, Québec, P.E. Desbarats, 1823, vol. II, pp. 339-351: «Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District Inférieur, qui sera appelé le District Inférieur de Saint-François et pour y établir des Cours de Judicature».
- 1830: 10 et 11 Geo. IV, c. 17, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, Québec, John Charlton Fisher et William Kemble, 1830, vol. 13, p. 130: «Acte pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines lois y mentionnées, et pour définir les Bornes du District de Trois-Rivières».
- 1833: 3 Guill. IV, c. 18, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, Québec, John Charlton Fisher et William Kemble, 1833, vol. 15, p. 135: «Acte pour continuer encore pour un temps limité, et pour amender un certain Acte y mentionné relativement au District inférieur de Saint-François».
- 1843: 7 Vict., c. 17, *Statuts provinciaux du Canada*, Kingston, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1843, pp. 138-150: «Acte pour établir le District de Gaspé et pour pourvoir convenablement à l'administration de la Justice en icelui».
- 1849: 12 Vict., c. 38, *Statuts provinciaux du Canada*, Montréal, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1848-1849, pp. 261-263: «Acte pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le Bas-Canada».
- 1857: 20 Vict., c. 44, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1857, pp. 235-237: «Acte pour amender les actes de judicature du Bas-Canada».
- Lois et proclamations concernant les limites électorales (comtés)**
- 1792: 32 Geo. III, *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil législatif de la province de Québec actuellement en force dans la province du Bas-Canada*, Québec, Guillaume Vondenvelden, 1795, pp. 4-14: «Proclamation qui divise la Province du Bas-Canada, en Comtés, Cités et Villes».
- 1829: 9 Geo. IV, c. 73, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, Québec, P.E. Desbarats, 1829, vol. 12, pp. 469-493: «Acte pour faire une division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant».
- 1853: 16 Vict., c. 152, *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1852-1853, pp. 604-629: «Acte pour augmenter la représentation du peuple de cette Province en Parlement».
- 1855: 18 Vict., c. 76, *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1855, pp. 273-275: «Acte pour amender l'Acte de la Représentation Parlementaire de 1853».
- 1857: 20 Vict., c. 76, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1857, pp. 470-471:

- «Acte pour ériger partie de Russelltown et de Jamestown, dans le comté de Chateauguai, et partie d'Hemmingford et Hinchinbrooke dans le comté d'Huntingdon en une municipalité et l'attacher au comté d'Huntingdon».
- 1859: 22 Vict., c. 61, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1859, p. 195:
«Acte pour démembrer du comté de Rouville le territoire décrit dans le présent Acte et pour l'annexer au comté de Bagot».
- Lois et ordonnances relatives à la reconnaissance civile des paroisses religieuses**
- 1791: 30 Geo. III, c. 6, *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil législatif de la province de Québec actuellement en force dans la province du Bas-Canada*, Québec, Guillaume Vondenvelden, 1795, pp. 169-171:
«Acte ou Ordonnance qui concerne la construction ou la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières».
- 1831: 1 Guill. IV, c. 51, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, Québec, John Charlton Fisher et William Kemble, 1832, vol. 14, pp. 9-13:
«Acte pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour les effets civils, les subdivisions paroissiales de différentes parties de cette province».
- 1839: 2 Vict., c. 29, *Ordonnances faites et passées par Son Excellence le gouverneur général et le Conseil spécial pour les affaires de la province du Bas-Canada*, Québec, John Charlton Fisher et William Kemble, 1839, vol. 4, pp. 353-371:
«Ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières».
- 1841: 4 Vict., c. 13, *Statuts provinciaux du Canada*, Kingston, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1841-1842, pp. 473-475:
«Ordonnance pour étendre les dispositions d'une certaine Ordonnance concernant l'érection de Paroisses pour des effets civils aux Paroisses érigées canoniquement avant la passation de la dite Ordonnance».
- 1850: 13 et 14 Vict., c. 44, *Statuts provinciaux du Canada*, Toronto, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1850, pp. 1270-1273:
«Acte pour continuer et amender l'Ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières».
- 1851: 14 et 15 Vict., c. 103, *Statuts provinciaux du Canada*, Toronto, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1851, pp. 2033-2035:
«Acte pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada».
- 1853: 16 Vict., c. 125, *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1852-1853, pp. 475-477:
«Acte pour amender une ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée: Ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières».
- 1855: 18 Vict., c. 112, *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1857, pp. 531-533:
«Acte pour amender les actes et l'ordonnance concernant l'érection civile des paroisses et la

- 1861: construction et réparation des églises, presbytères et cimetières». *Les statuts refondus pour le Bas-Canada*, titre 4: *Matières du ressort de la religion*, c. 18, Québec, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1861, pp. 113-133.
- Lois et ordonnances relatives à l'implantation du régime municipal**
- 1840: 4 Vict., c. 3, *Ordonnances faites et passées par Son Excellence le gouverneur général et le Conseil spécial pour les affaires de la province du Bas-Canada*, Québec, John Charlton Fisher et William Kemble, 1840, vol. 5, pp. 25-50: «Ordonnance pour pourvoir à et régler l'élection et la nomination de certains officiers, dans les différentes paroisses et townships de cette Province et pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des Habitants de ces divisions de la Province».
- 1840: 4 Vict., c. 4, *ibid.*, pp. 51-87: «Ordonnance qui pourvoit au meilleur Gouvernement de cette Province, en établissant des autorités locales et municipales en icelle».
- 1845: 8 Vict., c. 15, *Statuts provinciaux du Canada*, Montréal, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1844-1845, pp. 219-236: «Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, et faire des meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Locales et Municipales dans le Bas-Canada».
- 1846: 9 Vict., c. 78, *Statuts provinciaux du Canada*, Montréal, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1846, vol. 2, pp. 1063-1067: «Acte pour diviser les Municipalités d'Hochelaga et des trois-Rivières, respectivement, en Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au maintien des écoles, et à la direction des affaires locales des dites Municipalités».
- 1847: 10 et 11 Vict., c. 7, *Statuts provinciaux du Canada*, Montréal, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1847-1848, pp. 1303-1326: «Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le Bas-Canada».
- 1850: 13 et 14 Vict., c. 34, *Statuts provinciaux du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1850, pp. 1231-1236: «Acte pour amender la loi municipale du Bas-Canada».
- 1851: 14 et 15 Vict., c. 98 et 136, *Statuts provinciaux du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1851, pp. 2013-2018 et 2147-2148: «Acte pour amender ultérieurement les lois municipales du Bas-Canada».
- 1851: «Acte pour pourvoir à l'érection de paroisses pour les objets civils seulement, dans la seigneurie d'Argenteuil dans le Bas-Canada».
- 1853: 16 Vict., c. 236, *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1853, pp. 1097-1128: «Acte pour pourvoir plus amplement à l'incorporation de la ville de St. Hyacinthe, et pour étendre ses limites».
- 1855: 18 Vict., c. 100, *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1855, pp. 395-506: «Acte des Municipalités et Chemins du Bas-Canada».
- 1856: 19 Vict., c. 71, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1856, pp. 272-274:

- «Acte pour établir partie du comté de Chicoutimi comme municipalité séparée, et pour rendre valides certaines élections dans les Townships y mentionnés».
- 1856: 19 et 20 Vict., c. 101, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1856, pp. 386-397: «Actes d'amendement des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada en 1856».
- 1857: 20 Vict., c. 131, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1857, pp. 524-559: «Acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe».
- 1857: 20 Vict., c. 132, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1857, pp. 559-561: «Acte pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855, et pour ériger St. Lambert en une municipalité séparée».
- 1858: 22 Vict., c. 78, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1858, p. 246: «Acte pour amender l'acte de 1857 pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855, et pour ériger St. Lambert en municipalité séparée».
- 1858: 22 Vict., c. 101, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1858, pp. 547-559: «Acte pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada de 1855».
- 1859: 22 Vict., c. 70, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1859, p. 240: «Acte pour changer les limites de la municipalité du Lac St-Jean, et pour la diviser en deux».
- 1860: 23 Vict., c. 61, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1860, pp. 203-325: «Acte concernant les Municipalités et les Chemins dans le Bas-Canada».
- 1860: 23 Vict., c. 79, *Statuts de la province du Canada*, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1860, pp. 429-430: «Acte pour ériger la division succursale de St. Hubert, en la paroisse St. Antoine de Longueuil, comté de Chambly, en une municipalité séparée».
- 1861: *Les statuts refondus pour le Bas-Canada*, Québec, Stewart Derbshire et Georges Desbarats, 1861.
- 1866: 29 et 30 Vict., c. 32, *Statuts de la province du Canada*, Ottawa, Malcom Cameron, 1866, pp. 126-129: «Acte pour amender l'acte municipal du Bas-Canada».
- La Gazette de Québec/The Canada Gazette**
- 1764-1822: *The Quebec Gazette/La Gazette de Québec*.
- 1823-1841: *The Quebec Gazette*, published by authority/*La Gazette de Québec*, publiée par autorité.
- 1841-1843: *The Canada Gazette*, published by authority, Kingston, Stewart Derbshire et Georges Desbarats.
- 1844-1849: *The Canada Gazette*, published by authority, Montréal, Stewart Derbshire et Georges Desbarats.
- 1850-1851: *The Canada Gazette*, published by authority, Toronto, Stewart Derbshire et Georges Desbarats.
- 1852-1855: *The Canada Gazette*, published by authority, Québec, Stewart Derbshire et Georges Desbarats.

- 1856-1860: *The Canada Gazette*, published by authority, Toronto, Stewart Derbyshire et Georges Desbarats.
- 1861: *The Canada Gazette*, published by authority, Québec, Stewart Derbyshire et Georges Desbarats.

Les recensements du Bas-Canada

Les recensements constituent une autre source utile pour retracer les découpages paroissiaux. Les plus complets sont ceux de 1825, 1831, 1851-1852 et 1861, disponibles sous deux formes, nominative et agrégée.

RECENSEMENTS DU BAS-CANADA (1825-1861)

Année	Version nominative	Version agrégée
1825	ANC, bob. C-717 à C-718	Rec. du Canada, vol. IV (1870-1871), Ottawa, I.B. Taylor, 1876.
1831	ANC, bob. C-719 à C-724	JALBC, 1832, App. Oo.
1842	ANC, bob. C-725 à C-733	JALC, 1846, App. D.
1851-1852	ANC, bob. C-1111 à C-1156	Rec. des Canadas (1851-1852), Québec, J. Lovell, 1853, 2 vol.
1861	ANC, bob. C-1232 à C-1331	Rec. des Canadas (1860-1861), Québec, S.B. Foot, 1864, 2 vol.

Consultés sous leur forme agrégée, ces outils donnent un aperçu du territoire recensé; consultés sous leur forme nominative, ils sont plus précis encore et offrent quantité d'informations sur l'organisation interne des entités recensées (divisions par côtes, bourgs, seigneuries, comprises dans les limites d'une paroisse). En outre, comme l'information est détaillée ici par chefs de ménage, elle peut

être mise en rapport avec celle d'autres sources également nominatives. Cela permet d'éclairer le contenu des répertoires anciens et des archives diocésaines, et facilite d'autant les travaux, surtout à l'étape cartographique. Enfin, comme les listes contiennent parfois des remarques et des croquis relatifs aux secteurs recensés, elles ajoutent aux informations précédentes toute une gamme de renseignements qui précisent le contenu des autres sources.

L'énumération qui suit ne comprend que les localités pour lesquelles on dispose de listes nominatives (pour celles dont les listes ont été égarées ou perdues, voir le dossier cartographique). Les entrées sont partagées en trois groupes et présentées en ordre alphabétique. Le premier groupe concerne les missions et les paroisses, avec des indications relatives à leur incorporation municipale s'il y a lieu, et les cités, villes ou villages signalés comme districts de recensement ou qui en ont été détachés pour former des municipalités autonomes. Toutes les «paroisses» qui figurent dans cette liste n'ont pas nécessairement d'existence juridique, du moins dans le premier tiers du siècle. Il leur faudra d'abord être érigées canoniquement, puis ensuite être reconnues civilement. Mais la plupart, sinon toutes, ont une reconnaissance de fait, ce qui permet de comprendre l'histoire des localités. Le deuxième groupe porte sur les cantons, très souvent érigés en municipalités avant même d'avoir connu une organisation religieuse. Ils ont alors été recensés comme tels par les commissaires. Quant au troisième groupe, il concerne les seigneuries, dont plusieurs ne comportent encore aucune paroisse au moment des recensements, ce qui vaut surtout jusqu'aux années 1830-1840. Elles ont aussi été recensées comme telles par les commissaires. Enfin, pour alléger cette énumération, nous n'avons pas indiqué les descriptions des commissaires, ni les noms de côtes qu'ils signalent. Nous n'avons pas mentionné non plus les comtés où se situent ces localités; on en retrouvera toutefois le dessin dans le dossier cartographique.

**LOCALITÉS DU BAS-CANADA SIGNALÉES DANS LES
LISTES NOMINATIVES DES RECENSEMENTS
(1825-1861)**

Missions, paroisses, municipalités	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Bienheureux Alphonse Rodriguez (Saint-Alphonse) (1) Située dans l'augmentation de Kildare. Voir canton de Kildare.			(1)		x
Conversion de Saint-Paul (Lavaltrie)	x	x	x	x	x
Grande Isle					x
L'Annonciation (Mission du Lac des Deux-Montagnes)	x	x	x	x	x
L'Assomption (1) Comprise en partie dans la seigneurie de Saint-Sulpice en 1831. Voir Saint-Sulpice. (2) Village seulement.	x	(1)		(2)	x
L'Enfant-Jésus de la Pointe aux Trembles	x			x	x
L'Épiphanie					x
L'Immaculée Conception de Saint-Ours	x	x			x
La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de La Magdeleine	x	x		x	x
La Présentation	x	x			x
La Visitation de l'Île du Pads	x	x	x	x	x
La Visitation de la Sainte-Vierge du Sault au Récollet	x			x	x
Lac Maskinongé	x				
Longue Pointe	x			x	x
Longueuil (1) Ne comprend que la partie située dans le comté de Laprairie. (2) En 1851, le recensement indique que le village est déjà incorporé à des fins municipales. En 1861, la paroisse l'est également.	x	(1)	x	(2)	(2)
Notre-Dame de Bonsecours (1) Voir seigneurie de la Petite Nation.	x		(1)	x	x
Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	x	x		x	x
Notre-Dame de Montréal	x		x	x	x
Notre-Dame de Saint-Hyacinthe (1) Ne comprend que la ville de Saint-Hyacinthe. (2) Comprise dans le relevé de Saint-Hyacinthe le Confesseur.	x	x		(1)	(2)
Notre-Dame des Anges de Stanbridge (1) Voir Saint-Alexandre et canton de Stanbridge. (2) Dénomination bilingue dans le recensement, ren-				(1)	(2)

Missions, paroisses, municipalités	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
voyant à la municipalité de Notre-Dame de Stanbridge West.					
Russelltown				x	
Sainte-Adèle					x
Saint-Aimé					x
Saint-Alexandre (1) Comprend une partie de la paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge.				(1)	x
Saint-Alexis				x	x
Saint-Ambroise de Kildare (1) Non encore érigée en paroisse. Voir canton de Kildare.			(1)	x	x
Saint-André Avellan (1) Comprend aussi le canton de Ripon.				(1)	x
Saint-André d'Argenteuil* (1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie d'Argenteuil.	(1)	(1)	(1)	x	x
Saint-Ange Gardien				x	x
Sainte-Angélique					x
Saints-Anges de Lachine (1) Porte le nom de Saint-Michel de Lachine.	x			(1)	x
Saint-Anicet (1) Voir canton de Godmanchester.	(1)	(1)		x	x
Sainte-Anne (du Bout de l'Île)	x			x	x
Sainte-Anne de Varennes	x	x		x	x
Sainte-Anne des Plaines (1) Désignée sous le nom de «Sainte-Anne de Mascouche Rivière du Nord».	(1)	x	x	x	x
Saint-Antoine Abbé					x
Saint-Antoine de la Rivière Chambly	x	x			x
Saint-Antoine de Lavaltrie	x	x	x	x	x
Saint-Armand Est* (1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie de Saint-Armand.	(1)	(1)	x	x	x
Saint-Armand Ouest* (1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie de Saint-Armand.	(1)	(1)	x	x	x
Saint-Athanase	x	x	x	x	x
Saint-Augustin			x		x
Saint-Barnabé			x		x
Saint-Barthélémy		x	x		x
Saint-Benoît (1) La paroisse est désignée sous le nom de «Saint-	x	x	x	x	(1)

* Paroisse protestante.

Missions, paroisses, municipalités	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Benoit et Hospices, en référence à l'hospice Youville.					
Saint-Bernard de Lacolle (1) Le recensement fait état de la seigneurie de Lacolle.	(1)	(1)		x	x
Sainte-Brigide			x		x
Saint-Bruno				x	x
Saint-Calixte** (1) Voir canton de Kilkenny.		(1)		x	x
Saint-Casut					x
Sainte-Cécile (1) Excluant la Grande Isle.					(1)
Saint-Césaire	x	x		x	x
Saint-Charles	x	x			x
Saint-Charles Borromée			x		x
Saint-Charles de Lachenaie	x	x		x	x
Saint-Clément	x	x	x	x	x
Saint-Cler				x	x
Saint-Colomban			x	x	x
Saint-Constant	x	x		x	x
Saint-Cuthbert	x	x	x	x	x
Saint-Cyprien (1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie De Léry. (2) Incomplet.	(1)	(1)		(2)	x
Saint-Damase	x	x		x	x
Saint-Denis	x	x			x
Saint-Dominique (1) Signalée comme la future paroisse de Saint-Dominique.		(1)		x	x
Saint-Édouard		x		x	x
Sainte-Élizabeth	x	x		x	x
Saint-Éphrem d'Upton (désignée sous le nom d'«Upton township» dans les recensements).		x		x	x
Saint-Eustache	x	x	x	x	x
Sainte-Famille de Boucherville	x			x	x
Saint-Félix de Valois			x	x	x
Saint-François de Sales de l'Île Jésus	x	x		x	x
Saint-François-Xavier de Verchères	x	x		x	x
Saint-Gabriel				x	x
Sainte-Genève (Montréal)	x			x	x
Sainte-Genève de Berthier (1) Le recensement agraire indique aussi quelques terres situées dans les paroisses voisines de Lanoraie et de Saint-Cuthbert.	x	x		(1)	x

** Mission.

Missions, paroisses, municipalités	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Saint-Georges d'Henryville* (1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie de Noyan.		(1)	x		x
Saint-Georges de Clarenceville* (1) Non désignée en 1831. Voir seigneurie de Foucault. (2) Désignée aussi sous le nom de «Caldwell's Manor».	x	(1)	x	(2)	x
Saint-Grégoire le Grand			x	x	x
Sainte-Hélène					x
Saint-Henri de Mascouche	x	x		x	x
Saint-Hermas			x	x	x
Saint-Hilaire	x	x			x
Saint-Hubert (1) Désignée comme suit dans le recensement: «comprenant cette partie de la paroisse de Longueuil qui se trouve dans la municipalité de St-Hubert».					(1)
Saint-Hugues de Ramsay (1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie de Ramsay.	(1)	x			x
Saint-Hyacinthe le Confesseur (1) Comprend aussi la ville et la paroisse de Saint-Hyacinthe.					(1)
Saint-Ignace (du Côteau du Lac)				x	x
Saint-Isidore				x	x
Saint-Jacques (de L'Achigan)	x	x		x	x
Saint-Jacques le Mineur					x
Saint-Janvier				x	x
Saint-Jean-Baptiste de Rouville	x	x		x	x
Saint-Jean Chrysostôme				x	x
Saint-Jean de Matha					x
Saint-Jean L'Évangéliste (1) Comprend aussi la partie de la paroisse de Saint-Valentin située dans le comté de Chambly.			x	(1)	x
Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot	x	x		x	x
Saint-Jérôme		x	x	x	x
Saint-Jérusalem d'Argenteuil* (1) Désignée sous le nom de «paroisse de Lachute».				(1)	x
Saint-Joachim de Châteauguay	x	x	x	x	x
Saint-Joachim de la Pointe Claire	x			x	x
Saint-Joseph (Deux-Montagnes)					x
Saint-Joseph de Chambly	x		x	x	x
Saint-Joseph de la Rivière des Prairies	x			x	x
Saint-Joseph de Lanoraie	x	x	x	x	x
Saint-Joseph de Soulanges (1) Voir seigneurie de Soulanges.	(1)	(1)		x	x

Missions, paroisses, municipalités	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Saint-Jude	x	x		x	x
Sainte-Julie				x	x
Sainte-Julienne (1) Incomplet.				(1)	x
Saint-Lambert (1) Désignée sous le nom de «municipalité de Saint-Lambert de Longueuil».					(1)
Saint-Laurent	x			x	x
Saint-Liboire					x
Saint-Liguori					x
Saint-Lin de Lachenaye		x			x
Saint-Louis de Gonzague				x	x
Saint-Louis de Terrebonne	x	x	x	x	x
Saint-Luc (1) Ne comprend que la partie de la paroisse située dans le comté de Laprairie.	x	(1)		x	x
Saint-Malachie			x	x	x
Saint-Marc de Cournoyer	x	x			x
Saint-Marcel					x
Sainte-Marguerite de Blairindie (1) Ne comprend que la partie de la paroisse située dans le comté de Laprairie.	x	(1)	x	x	x
Sainte-Marie de Monnoir	x	x			x
Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud	x	x		x	x
Sainte-Marthe (de Vaudreuil)				x	x
Saint-Martin	x	x	x		x
Sainte-Martine de Beauharnois	x	x	x	x	x
Saint-Mathias	x	x		x	x
Saint-Mathieu de Bel-oeil	x	x		x	x
Sainte-Mélanie			x		x
Saint-Michel (Lasalle)					x
Saint-Michel de Vaudreuil (1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie de Vaudreuil.	(1)	(1)		x	x
Saint-Norbert					x
Saint-Ours du Saint-Esprit	x	x			x
Saint-Patrice de Rawdon**				x	x
Saint-Patrice de Sherrington (1) Non encore érigée en paroisse. Voir canton de Sherrington.	(1)	(1)		x	x
Saint-Paul d'Abbotsford				x	x
Saint-Paul L'Hermite					x
Saint-Philippe	x	x	x		x
Sainte-Philomène			x	x	x
Saint-Pie		x		x	x
Saint-Placide				x	x
Saint-Polycarpe	(1)	(1)		x	x

Missions, paroisses, municipalités	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
(1) Non encore érigée en paroisse. Voir seigneurie de la Nouvelle-Longueuil.					
Saint-Raphaël en l'Île Bizard (1) Recensée sous le nom d'Île Bizard».	(1)	(1)	x	x	x
Saint-Régis (mission indienne) (1) Recensée avec le canton de Dundee.	x		(1)	x	(1)
Saint-Rémi de Lasalle		x	x	x	x
Saint-Robert					x
Saint-Roch (de Saint-Ours)					x
Saint-Roch de L'Achigan (1) On ne dispose que d'un tableau récapitulatif.	x	x		(1)	x
Sainte-Rosalie					x
Sainte-Rose de Lima	x	x	x	x	x
Saint-Sauveur					x
Sainte-Scholastique	x	x	x	x	x
Saint-Simon		x			x
Sainte-Sophie de Lacorne** (1) Désignée sous le nom de «New Glasgow». (2) Désignée sous le nom de «paroisse de Lacorne».		(1)		(2)	x
Saint-Stanislas (de Kostka)					x
Saint-Sulpice	x	x			x
Saint-Télesphore					x
Sainte-Thérèse	x	x	x	x	x
Saint-Thomas			x	x	x
Saint-Thomas de Foucault* (1) Non désignée en 1831. Voir seigneurie de Foucault.	x	(1)	x		x
Saint-Timothée de Beauharnois (1) Excluant la Grande Isle.	x	x	x	x	(1)
Sainte-Trinité de Contrecoeur	x	x			x
Saint-Urbain Premier				x	x
Saint-Valentin			x	x	x
Sainte-Victoire					x
Saint-Vincent de Paul (Île Jésus)	x	x	x	x	x
Saint-Zotique					x
Sault Saint-Louis (mission indienne de Caughnawaga, recensée comme village)	x	x			x
Sorel	x	x		x	x

Cantons	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Abercrombie			x	x	x
Aberdeen					x
Aberford					x
Acton					x
Addington					x

Cantons	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Aldfield					x
Allumettes					x
Arundel					x
Aumond					x
Aylwin					x
Barford					x
Barnston	x				x
Beresford					x
Bidwell					x
Bigelow					x
Blake					x
Bolton	x		x		x
Bouchette					x
Bowman					x
Brandon	x	x			(1)
(1) Concerne la partie de la paroisse Saint-Félix de Valois qui se trouve dans ce canton.					
Bristol				x	x
Brome	x	x	x		x
Buckingham	x				x
Calumet (île du)					x
Cameron					x
Cathcar					x
Cawood					x
Chatham	(1)	x	(2)		x
(1) Comprend aussi des indications relatives au «Gore» situé entre le canton de Chatham et la seigneurie d'Argenteuil.					
(2) Comprend aussi des indications sur le «Gore» de Chatham et Wentworth.					
Chertsev				x	x
Chichester				x	x
Clapham					x
Clarendon			x	x	x
De Salaberry					(1)
(1) Manquant, 1 ^{er} page seulement.					
Denholm					x
Derry East and West					x
Doncaster					x
Dudley					x
Dundas	(1)		x	(1)	x
(1) Voir Saint-Régis.					
Dunham	x	x	x	x	x
Eardley			x		x
Egan					x
Elgin				x	x
Ély		x	x		x

Cantons	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Farnham	x	x	x		(1)
(1) Comprend East Farnham et West Farnham.					
Franklin					x
Godmanchester	x	x	x	x	x
Gore	x		(1)	x	x
(1) Voir canton de Wentworth.					
Granby	x	x	x		x
Grenville (et augmentation)	x	x	x	x	x
Harrington			x	x	x
Hartwell					x
Hathley	x				x
Hemmingford	x		x	x	x
Hinchinbrooke	x		x	x	x
Hincks					x
Huddersfield					x
Hull	x		x	x	x
Joliette					x
Kensington					x
Kiamica and North of Merrick Campbell					x
Kildare et augmentation			x		
Kilkenny		x			(1)
(1) Voir Saint-Calixte.					
Killaly					(1)
(1) Fait aussi référence au canton de Sicotte.					
Leslie					x
Litchfield			x	x	x
Lochaber	x		x		x
Low				x	x
Magog					x
Maniwaki					(1)
(1) Comprend le relevé du canton de McGill.					
Mansfield					x
Masham				x	x
McGill					(1)
(1) Compris dans le relevé du canton de Maniwaki.					
Milton		x	x		x
Montcalm					x
Morin				x	x
Newton	x	x		x	x
Northfield					x
Onslow			x		x
Pontefract					x
Portland					x
Potton	x		x		x
Preston					x
Rawdon	x	x			

Cantons	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Ripon (1) Recensé avec Saint-André Avellin.				(1)	x
Roxton			x		x
Sheen				x	x
Shefford	x	x	x		x
Sherrington (1) Ne comprend qu'une partie de l'ancien canton de Sher- rington. (2) Voir Saint-Patrice de Sher- rington.	x	(1)		(2)	(2)
Sicotte (1) Compris dans le relevé du canton de Killaly.					(1)
Stanbridge	x	x	x	x	x
Stanhope					x
Stanstead	x				x
Stukely	x	x	x		x
Suffolk (1) Comprend aussi les relevés des cantons de Wells et de Villeneuve.					(1)
Sutton	x	x	x	x	x
Templeton	x		x	x	x
Thorne					x
Upton (voir Saint-Éphrem d'Upton)					
Villeneuve (1) Inclus dans le relevé de Suf- folk.					(1)
Wabasse (1) Comprend aussi le relevé du canton de Wright.					(1)
Wakefield			x	x	x
Waltham				x	x
Wells (1) Inclus dans le relevé de Suf- folk.					(1)
Wentworth (1) Comprend aussi le Gore de Chatham.		x	(1)		x
Wexford				x	x
Wright (1) Compris dans le relevé du canton de Wabasse.					(1)

Seigneuries	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Argenteuil	x	x	x		
Barrow	x	x			
De Léry	x	x			
Deux-Montagnes	x				
Foucault		x			
Lacolle	x	x			

Seigneuries	Recensements				
	1825	1831	1842	1851	1861
Lanaudière (1) Voir canton de Brandon.	x	(1)			
Langan	x				
Nouvelle-Longueuil	x	x			
Noyan		x			
Petite Nation			x		
Ramsay (Richelieu)	x				
Sabrevois	x	x			
Saint-Armand	x	x			
Saint-George (1) Voir Saint-Édouard.				(1)	
Saint-Hyacinthe		x			
Saint-James (1) Voir Saint-Édouard.				(1)	
Saint-Normand (1) Voir Saint-Édouard.				(1)	
Soulanges	x	x			
Thwaite (1) Voir Saint-Édouard.				(1)	
Vaudreuil	x	x			

Les documents cartographiques anciens

Plusieurs documents cartographiques ont été utilisés pour retracer l'histoire et la cartographie des limites administratives des paroisses et des municipalités de la région de Montréal. Ils proviennent des collections d'atlas et de cartes anciennes conservées à la cartothèque de l'Université Laval, des collections de plans conservées dans les archives diocésaines et des copies de plans recueillies dans les recensements ou dans les fonds d'archives gouvernementales. Quelques-uns ont été retrouvés aux Archives nationales du Québec, aux Archives nationales du Canada et au Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal.

La qualité de conservation et de classement des documents cartographiques anciens est éminemment variable, tout comme la qualité de leur contenu. Certains documents n'offrent que très peu d'informations pertinentes en regard des limites de paroisses, d'autres pèchent contre les règles de l'art en omettant parfois l'échelle de réalisation, parfois l'auteur, si ce n'est le titre ou la date du tracé, ce qui est le cas de croquis dessinés au revers d'une lettre. Par contre, il existe une gamme assez riche de plans disséminés au hasard des collections qui, eux, sont de véritables chefs-d'œuvre. Ce sont, en général, des plans d'arpenteurs mandatés par l'Église ou le pouvoir civil pour tracer les limites des nouvelles paroisses, des municipalités ou des «districts de

recensement». Mais quelle que soit la qualité de l'outil, celui-ci offre généralement suffisamment d'informations pour que l'on puisse enrichir les données déjà disponibles. Cela tient au souci qu'ont eu la plupart de leurs auteurs d'y indiquer certains repères relatifs au milieu (relief, cours d'eau, etc.), à l'habitat et aux routes, aux côtes ou concessions (très souvent désignées par leur toponyme d'usage), aux divisions des terres (lots numérotés ou désignés par le nom de leur titulaire), à l'économie (moulins, fabriques, etc.), à la société (églises, chapelles, écoles, hameaux, villages, etc.), aux limites administratives (de comtés, de paroisses, de seigneuries ou de cantons), quand ce n'est pas à la qualité des terres dans le secteur cartographié!

La présentation qui suit ne concerne que les documents les plus utilisés dans le cadre des travaux. Outre quelques outils de base plus connus, elle comprend les cartes et plans recueillis dans les archives des différents diocèses, dans les listes nominatives de recensement (celles de 1861 surtout), dans les archives du Service de l'arpentage du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, dans le fonds *Paroisses et Fabriques* du Secrétariat provincial conservé aux Archives nationales du Québec à Montréal, dans le fonds *Proclamations, Lower Canada* des Archives nationales du Canada et au Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal.

Atlas et cartes anciennes

Comme tous les documents du genre, les atlas et cartes anciennes réalisés à petite échelle ne fournissent qu'occasionnellement des renseignements sur les paroisses et municipalités du Bas-Canada. Leur apport concerne plutôt l'habitat et surtout les grandes divisions administratives que sont les districts, les comtés, les seigneuries et les cantons. Il arrive toutefois que l'information soit plus précise et qu'on y trouve même les lotissements et le nom de leurs propriétaires. Cependant, il faut les utiliser avec circonspection car leurs tracés ont le plus souvent été réalisés sans référence aux changements en cours ou survenus durant les années précédentes.

BOUCHETTE, J., *This Topographical map of the province of Lower Canada, sheewing its divisions into districts, counties, seigneuries and townships, with all the land reserved both for the Crown and the clergy, ec., ec., engraved by J. Walker and Son, London, W. Faden, Aug. 12, 1815.*

_____, *To His Most Excellent Majesty King William IV. This topographical map of the district of Quebec, Three Rivers, St. Francis and Gaspe, Lower Canada, exhibiting the new civil divisions of the districts into counties pursuant to a recent act of the provincial legislature; [...] dedicated by His Majesty's and loyal Canadian subject, Joseph Bouchette, 1831.*

DEVINE, T., *Cartes des divers districts du Canada, Montréal, vers 1852-1853.*

HOPKINS, H.W., *Atlas of the city and county of Montreal from actual surveys based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands, Québec, 1879.*

Tous ces documents n'ont pas la même valeur, mais chacun fournit des renseignements utiles qui complètent ceux des autres sources.

Matériel cartographique des archives diocésaines

Il s'agit des croquis, cartes et plans retrouvés dans les fonds de paroisses de certains diocèses (tous ne sont pas également riches, et certains n'en disposent pas pour la période considérée) et comportant des informations pertinentes au sujet. De qualité inégale, ils se sont tout de même avérés très utiles pour les travaux en fournissant tantôt l'information précise dont nous avons besoin, tantôt des indices conduisant à la solution que nous posait la cartographie des paroisses religieuses ou reconnues civilement, ou même, en certains cas, des municipalités. Pour que l'on puisse mieux juger de leur contenu, nous avons opté pour une présentation par mots clés, laquelle ajoute aux renseignements de localisation, de titre et d'échelle diverses informations relatives au territoire représenté.

Diocèse de Joliette

Conversion de Saint-Paul (Saint-Paul de Lavaltrie):

s. cote, 1828: Plan sans titre, accompagnant une lettre du curé J.M. Bellanger à Mgr Panet, 20 janvier 1828, montrant les facilités d'accès aux églises de Saint-Paul et Sainte-Élisabeth pour les résidents du canton de Kildare, s. éch.; division des terres, nom de certains propriétaires.

s. cote, 1828: Plan sans titre, montrant l'augmentation de la seigneurie Lavaltrie, dessiné par B. Joliette, 19 janvier 1828, s. éch.; seigneuries et canton voisins, églises, chemins, relief, cours d'eau, etc.

s. cote, 1830: Plan sans titre, accompagnant une requête du 22 août 1830 pour obtenir l'érection canonique de la paroisse Conversion de Saint-Paul

de Lavaltrie et qui situe les bornes du territoire, s. éch.; distances, cours d'eau, etc.

Saint-Ambroise de Kildare:

s. cote, vers 1820: «Plan de Kildare» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, chemins, églises, etc., avec description, s. date, non signé.

s. cote, 1843: Plan sans titre, accompagnant une requête datée du 26 décembre 1843, montrant le découpage des côtes et l'emplacement de l'église protestante et de l'église catholique, s. éch.; côtes, nombre de familles catholiques et protestantes, lac, etc.

Saint-Barthélémy:

s. cote, vers 1796: Plan sans titre, accompagnant probablement une lettre du 4 avril 1796 à l'évêque de Québec concernant la construction d'une église, s. éch.; division des terres, églises, limites des paroisses de Saint-Cuthbert, Saint-Barthélémy et Saint-Joseph de Maskinongé, cours d'eau, etc.

Saint-Félix de Valois:

s. cote, vers 1853: Croquis sans titre, dessiné sur une lettre adressée à l'évêque, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, localisation du village, etc., s. date, non signé.

Sainte-Geneviève de Berthier:

s. cote, s. date: Plan sans titre, de P.L. Morin, s. éch.; îles de Sorel, localisation des villages de Berthier et de Sorel, cours d'eau, etc.

Saint-Henry de Mascouche:

s. cote, 1830: «Plan dressé pour représenter la paroisse de St. Henry de Mascouche de Lachenaye», Charles Laurier, arpenteur, 12 janvier 1830, 20 arpents au pouce; côtes, chemins, division des terres, domaine, manoir, moulins, cours d'eau, etc.

Sainte-Julienne (de Rawdon):

s. cote, 1847: «Plan des propriétés du Sieur Joseph Beauchamps sur le 5^{ème} et 6^{ème} lot du premier rang du township de Rawdon», Laurent Dorval, arpenteur juré, 21 juillet 1847, s. éch.; localise l'école, la maison de Beauchamps, divers moulins, la tannerie, la chapelle, etc., dans un territoire désigné comme «village». (Note: Plan conservé dans les archives du diocèse de Montréal.)

Saint-Lin de Lachenaye:

s. cote, vers 1827-1832: «Plan figuratif et presque Exacte de la valeur de 50 à 55 terres prise et à prendre dans la côte St Ambroise, etc», s. éch.; côtes, chemins, emplacement du domaine de la seigneurie de Lachenaie, etc., s. date, non signé.

Saint-Ours du Saint-Esprit:

s. cote, 1797: «Plan figuratif de la nouvelle paroisse St Ours...», accompagnant une lettre du 15 octobre 1797, s. éch.; côtes, église, cours d'eau, etc.

s. cote, 1829: «Plan de la paroisse de St Ours du St Esprit», C. Th. Caron, prêtre, 8 octobre 1829, 15 arpents au pouce anglais; côtes, division des terres, chemins, église, cours d'eau, etc., avec explications.

Saint-Théodore (de Chertsey; érigée

canoniquement le 6 août 1866):

s. cote, 1857: Plan sans titre, accompagnant probablement une lettre du 18 février 1857 des francs-tenanciers du canton de Chertsey à l'évêque de Montréal pour obtenir un prêtre résident et fixer les limites de la paroisse, s. éch.; occupation des terres (sans délimitation des lots), emplacement de la chapelle, de l'église, distances, cours d'eau, etc., avec explications.

Saint-Thomas:

s. cote, vers 1837: Plan sans titre, accompagnant probablement une requête du 27 septembre 1837 et demandant la formation d'une nouvelle paroisse, 28 arpents au pouce; chemins, églises, emplacement de la chapelle, village d'Industrie et moulin, cours d'eau, etc.

Diocèse de Montréal

L'Assomption:

335.114, 835-4, 1835: Plan sans titre, du 23 mai 1835, dressé par Laurent Dorval et illustrant le périmètre paroissial par rapport aux seigneuries et paroisses avoisinantes, 35 arpents au pouce anglais; village de L'Assomption, cours d'eau, etc.

Saint-Joseph de la Rivière des Prairies:

355.113, 1833: «Plan figuratif de la paroisse St. Joseph de la Rivière des prairies...», montrant aussi une partie de la paroisse Saint-François de Sales dans l'île Jésus, Chs Laurier, arpenteur, 11 décembre 1833, 15 arpents au pouce; côtes, chemins, division des terres, église, cours d'eau, etc., avec description.

Saint-Martin:

335.116, 821-7, s. date: «Plan d'une nouvelle paroisse projetée au centre de l'île Jésus qui serait formée d'une partie de Saint-Martin, de Sainte-Rose et de Saint-Vincent», s. éch.; côtes, nom des côtes et des paroisses voisines, etc., non signé.

Diocèse de Saint-Hyacinthe

Immaculée Conception de Saint-Ours:

39, vers 1831: Plan sans titre, destiné à démarquer la paroisse Saint-Jude de Saint-Ours des paroisses voisines, s. éch.; côtes, chemins, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Notre-Dame des Anges de Stanbridge:

58, 1844: «1844 Plan de la Grande Ligne de Stanbridge» (inscrit au verso), s. éch.; côte de la Grande Ligne, division des terres, nom de certains propriétaires, etc., non signé.

Saint-Alexandre:

4, 1845: «Plan St-Alexandre 1845» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, etc., non signé.

Ibid., 1856: «Plan figuratif de l'annexion departies de la seigneurie de Monnoir à Saint-Alexandre»,

accompagnant le procès-verbal du 10 avril 1856 pour démontrer l'intérêt d'une annexion à Saint-Alexandre, s. éch.; côtes, division des terres, superficies, église, cantons et seigneuries, etc.

Saint-André d'Acton:

6, vers 1859: Plan sans titre, montrant les emplacements possibles de l'église, s. éch.; côtes, division des terres, chemin de fer, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1859: «Plan du township d'Acton», 60 chaînes au pouce; côtes, division des terres, chemins, dépôt, cantons voisins, etc., s. date, non signé.

Ibid., 1859: «Plan des opposants, le 16 mars 1859» (inscrit au verso), s. éch.; division et numérotation des terres, chemin, chemin de fer, cantons, etc., non signé.

Ibid., 1859: «Plan 31 mars 1859» (inscrit au verso), s. éch.; L.P. Renault-Blanchard; côtes, division des terres, avec indications sur une côte non encore divisée et numérotation des terres, village de Saint-André, etc.

Ibid., vers 1859: «Plan of Acton», s. éch.; côtes, division des terres, chemins, «railway», dépôt, église, village, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1859: «Plan de la paroisse de St-André d'Acton», s. éch.; côtes, chemins, église, chapelle, village, ligne du Grand Tronc, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1859: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, nom de certains propriétaires, chemins, église, ligne du Grand Tronc, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1859: Plan sans titre, s. éch.; division et occupation des concessions (n^o de lots et indications si habités ou non), mention de 105 familles catholiques sur le territoire, etc., s. date, non signé.

Ibid., 1859: «Village de St. André d'Acton», s. éch.; rues, maisons, moulins, marchands, dépôt, église, terre du curé, population, relief, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1861: «Plan de la paroisse de Saint-André d'Acton d'après les nouvelles limites», s. éch.; côtes, chemins, division des terres, église, village, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1864: Plan sans titre, montrant le village d'Acton (mention: «rue projetée par la Corporation en 1864»); emplacements, nom de certains propriétaires, terrain de la fabrique, église, presbytère, rues, place du marché, localisation des maisons, rivière, etc., s. date, non signé.

Saint-Ange Gardien:

7, vers 1848: Plan sans titre, s. éch.; côtes, chemins, église de Saint-Césaire, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Antoine de la Rivière Chambly:

11, vers 1831: Plan sans titre, relatif à un litige concernant la ligne de partage de la paroisse avec

celle de Sainte-Trinité de Contrecoeur, s. éch.; division des terres, nom de certains propriétaires, etc., s. date, non signé.

Saint-Athanase (de Bleury):

12, vers 1827: Plan sans titre, s. éch.; montrant une côte subdivisée avec numérotation des terres, chemins, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1831: Plan sans titre, montrant les distances qu'auront à franchir certains paroissiens du rang Saint-Simon pour se rendre à l'église de Saint-Mathias, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, nom de certains propriétaires, etc., avec explications, s. date, non signé.

Saint-Barnabé:

13, vers 1835: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division des terres, maisons, chemins, église, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Césaire:

18, 1835: «Plan fig. de St-Césaire» (inscrit au verso), accompagnant une requête d'annexion datée du 27 juin 1833, 1,5 mille au pouce; topographie, côtes, chemins, distances, relief, cours d'eau, etc.

Ibid., vers 1850: Plan sans titre, accompagnant probablement une requête des habitants, du 8 juillet 1850, et montrant l'occupation des terres, s. éch.; côtes, chemins, église, cours d'eau, etc.

Ibid., vers 1851: Plan sans titre, accompagnant probablement une lettre de M. Provençal à Mgr Bourget, du 5 décembre 1851, s. éch.; montrant diverses côtes, s. date, non signé.

Ibid., vers 1855: Plan sans titre, concernant un litige relatif à la ligne de partage avec la paroisse voisine de Saint-Pie, s. éch.; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, chemins, etc., s. date, non signé.

Saint-Damase:

23, 1846: Plan sans titre, accompagnant une requête d'annexion datée du 1^{er} janvier 1846, s. éch.; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, chemins, cours d'eau, etc.

Saint-Georges de Noyan:

32, vers 1833: «Plan d'une paroisse à ériger sous le nom de St-Georges dans la seigneurie de Noyan et partie de celle de Sabrevois», accompagnant une lettre de M. Morisset à l'évêque de Québec, du 12 janvier 1833, s. éch.; cantons et seigneuries, superficies, moulin, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Hugues:

36, 1834: Croquis sans titre, dessiné au revers d'une lettre du curé de Saint-Hugues à l'évêque, datée du 12 août 1834, au sujet d'un litige avec Saint-Guillaume, s. éch.; division des terres, nom de certains propriétaires, etc.

Ibid., vers 1850: Plan sans titre, s. éch.; côtes, églises, moulins, village, chemins, etc., s. date, non signé. (Note: Ce plan accompagnait probablement

une lettre de M. Archambault, curé, à Mgr Bourget, du 31 janvier 1850.)

Ibid., vers 1850: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division des terres, chemins, église, maisons, etc., s. date, non signé. (Note: Ce plan accompagnait probablement une lettre de M. Archambault, curé, à Mgr Bourget, du 31 janvier 1850.)

Saint-Hyacinthe le Confesseur:

37, 1857: Plan sans titre, accompagnant une requête datée du 7 octobre 1857 relativement à l'annexion d'une partie de Sainte-Rosalie et signé de L. Misail Archambault, archiprêtre, s. éch.; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, chemins, cours d'eau, etc.

Saint-Jean-Baptiste de Rouville:

41, vers 1809: «Plan et requête de quelques habitants de Saint-Hilaire» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, division des terres, chemins, églises, moulin, domaine Ducharme, distances du moulin à la rivière Chambly, maisons, relief, cours d'eau, etc., s. date.

Saint-Jude:

Fonds de Saint-Barnabé, vers 1835: «Plan Saint-Barnabé» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, longueur des côtes, chemins, église, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Marc de Cournoyer:

49, vers 1850: Plan sans titre, concernant un litige avec la paroisse voisine de Beloeil, s. éch.; s. date, non signé.

Fonds de Saint-Mathieu, 1860: Plan sans titre de la partie démantelée de Saint-Mathieu pour Saint-Marc, 30 mars 1860, s. éch.; côtes, chemins, nom de certains propriétaires, domaine, moulin, église, etc., non signé.

Saint-Marcel:

50, vers 1852: «Plan de la nouvelle paroisse Saint-Marcel», s. éch.; côtes, chemins, églises, maisons, domaine, moulin, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Sainte-Marie de Monnoir:

57, 1832: «Plan Ste. Marie de Monnoir», Th. Lemay, 10 janvier 1832, s. éch.; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, chemins, églises, seigneuries voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Mathias de Chambly:

53, vers 1830: «Plan d'une partie de la paroisse de S. Mathias de Chambly» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, dimensions de la paroisse, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1831: «Plan de St. Mathias» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, quelques terres, villages, moulins, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1840: «Apperçu du haut de la Paroisse de St. Mathias», s. éch.; côtes, nom de certains propriétaires, chemins, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Mathieu de Bel-oil:

54, vers 1820: Plan sans titre, 12 arpents au pouce; côtes, chemins, localisation des opposants, église, nombre d'habitations dans certaines côtes, etc., s. date, non signé.

Ibid., 1830: Plan sans titre, accompagnant une requête datée du 28 avril 1830, s. éch.; côtes, quelques lots, nom de certains propriétaires, chemins, églises, moulin, cours d'eau, etc.

Saint-Paul d'Abbotsford:

63, vers 1853: «Espèce de plan de la nouvelle paroisse de Saint-Paul d'Abbotsford» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, distance de l'emplacement de la future église, etc., s. date, non signé.

Saint-Pie:

65, vers 1848: «Plan de la paroisse de St. Pie sur la branche sud de la rivière Yamaska» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, chemins, emplacement de la future église, églises avoisinantes, ponts, moulins, cours d'eau, etc., avec explications, s. date, non signé.

Saint-Robert:

70, vers 1853: «Plan d'une partie de la paroisse de Saint-Robert de Sorel» (inscrit au verso), 8 arpents au pouce, Frédéric Weiss, arpenteur; côtes, chemins, églises, cours d'eau, etc., s. date.

Ibid., vers 1853: «Plan de la paroisse de St. Robert avec quelques parties de St. Aimé et de Ste. Victoire» (inscrit au verso), s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, emplacement de l'église, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1853: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, emplacement de l'église, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1853: Plan sans titre, montrant les distances avec les paroisses voisines de Saint-Aimé, Sainte-Victoire et Saint-Pierre, s. éch.; côtes, chemins, églises, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1853: Plan sans titre, montrant les distances de Saint-Robert à Saint-Pierre, s. éch.; côtes, chemins, nom des propriétaires, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1853: Plan sans titre, s. éch.; côtes, chemins, etc., s. date, non signé.

Fonds de Saint-Aimé, vers 1860: Plan sans titre, s. éch.; côtes, chemins, église, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Simon:

77, vers 1824: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division des terres, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Ibid., vers 1860: Plan sans titre, s. éch.; côtes, chemins, emplacement de l'église, du manoir, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Théodore (d'Acton):

78, vers 1860: «Plan de la paroisse demandée dans la mission de St. Théodore», s. éch.; côtes, division

des terres, quelques numéros de lots, maisons, église, etc., s. date, non signé.

Sainte-Victoire:

82, s. date: Plan sans titre, concernant un litige relatif à la ligne seigneuriale de Saint-Ours, s. éch.; côtes, division sommaire des terres, nom de certains propriétaires, etc., non signé.

Diocèse de Saint-Jean

La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine:

s. cote, 1831: Plan sans titre, accompagnant des remarques de Jos. Marcoux, prêtre, 18 décembre 1831, s. éch.; côtes, chemins, église, cours d'eau, etc. (Note: Plan conservé dans les archives du diocèse de Montréal, avec explications.)

Longueuil:

25 A/1, s. date: «Plan figuratif des lignes de division d'un projet pour une nouvelle paroisse dans la baronnie de Longueuil», Joseph Weillbrenner, arpenteur, 10 arpents au pouce anglais; côtes, chemins, église, cours d'eau, nom de certains propriétaires, seigneuries voisines, etc.

Saint-Bernard de Lacolle:

20 A/1, s. date: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division des terres, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Cyprien:

13 A/3, s. date: Plan sans titre, s. éch.; seigneuries, côtes, chemins, domaine, lac, cours d'eau, etc., non signé.

13 A/4, s. date: Plan sans titre, s. éch.; seigneuries, divisions sommaires des côtes, etc., non signé.

13 A/5, s. date: Plan sans titre, s. éch.; seigneuries, côtes, chemins, domaine, cours d'eau, etc., non signé.

13 A/6, s. date: «Plan figuratif du terrain demandé pour St Cyprien», s. éch.; division et désignation sommaire des terres, non signé.

Saint-Isidore:

18 A/1, vers 1831: Plan sans titre, mention «vers 1831» sur le document, s. éch.; côtes, chemins, maisons, seigneuries voisines, etc., s. date, non signé.

18 A/2, s. date: Plan sans titre, mention «document incomplet» sur le plan, s. éch.; côtes, chemins, maisons, etc., non signé.

Saint-Jean L'Évangéliste:

14 A/1, s. date: Plan sans titre, s. éch.; côtes, chemins, division des terres, nom de certains propriétaires, église, etc., non signé.

Saint-Joseph de Chambly:

1 A/1, s. date: «Plan des fiefs et morceaux de seigneuries renfermées dans la paroisse de St-Joseph», 45 arpents au pouce; seigneuries, chemins, églises, fort, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Luc:

12 A/23, 1817: Plan sans titre, accompagnant une lettre de M. Boucher de Laprairie à Mgr Plessis, datée du 27 août 1817, s. éch.; côtes, église, traverse, localisation du village de Chambly, cours d'eau, etc., avec explications.

Sainte-Marguerite de Blairfindie:

11 A/50, 1829: Plan sans titre, accompagnant une explication du plan de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie de I.B. Boucher, 20 octobre 1829, s. éch.; côtes, églises, cours d'eau, etc., non signé.

11 A/56, vers 1830: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, domaine, distances, église, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

11 A/66, vers 1830: Plan sans titre, accompagnant une lettre de Ls. H. Gauvin à l'abbé Cazeau, secrétaire de l'évêque de Québec, du 17 mars 1830, s. éch.; quelques côtes, division et numérotation des terres, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

11 A/70, vers 1830: Plan sans titre, s. éch.; seigneurie Deléry, côtes, chemins, église, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Michel (Archange):

24 A/30, vers 1861: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division des terres, nom des propriétaires, chemins, pont, etc., s. date, non signé.

Saint-Patrice de Sherrington:

22 A/54, vers 1848: Plan sans titre, s. éch.; division sommaire des côtes, chemins, emplacement de l'église, etc., avec explications, s. date, non signé.

22 A/53, 1861: Plan sans titre, accompagnant une requête du 4 février 1861 et montrant les distances entre la paroisse de Saint-Patrice de Sherrington et celle de Saint-Édouard, s. éch.; chemins, église, cours d'eau, etc., avec explications, non signé.

Saint-Philippe:

9 A/1, s. date: Plan sans titre, 15 arpents au pouce; côtes, distances, chemins, église, cours d'eau, etc., avec description, non signé.

Diocèse de Saint-Jérôme

Sainte-Adèle:

L-5, 332.137, vers 1855: «Brouillons de plans des paroisses de Saint-Sauveur et Sainte-Adèle» (inscrit au verso), s. éch.; chemins, église, moulin, etc., s. date, non signés.

Saint-Benoît:

s. cote, vers 1821: «Plan de la paroisse de Saint-Benoît» (inscrit au verso), accompagnant une lettre de M. Félix, prêtre, à l'évêque de Québec, datée du 13 mars 1821, 40 arpents au pouce; topographie, côtes, chemins, cours d'eau, etc., avec description, s. date, non signé.

s. cote, 1831: «Plan de la côte Saint-Joseph» (inscrit au verso), accompagnant un billet du 17 octobre

1831, s. éch.; côtes, division des terres, chemins, domaine, mission, moulin de la Baie, cours d'eau, etc., non signé.

s. cote, 1832: «Plan de la partie de la Seigneurie du Lac des 2 Montagnes comprenant la paroisse St Benoit», accompagnant un procès-verbal du 5 novembre 1832, s. éch.; côtes, chemins, cours d'eau, domaine seigneurial, etc., avec désignation des paroisses et seigneuries voisines, non signé.

Saint-Colomban:

s. cote, vers 1831: «Plan figuratif de la partie de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes appelée Saint-Colomban», accompagnant peut-être une lettre du 24 août 1831, 30 arpents au pouce; côtes, chemins, chapelle, cours d'eau, etc., avec description, s. date, non signé.

s. cote, s. date: Croquis sans titre, montrant les distances entre Saint-Jérôme et Saint-Colomban, s. éch.; côtes, chapelle, moulin, etc., non signé.

s. cote, 1832: Plan sans titre, accompagnant un «Procès-verbal concernant l'érection de la Nouvelle Paroisse de St Colomban de Back Bush Rivière du Nord 11 septembre 1832» et signé Poirier, prêtre, s. éch.; côtes, état du peuplement et de l'occupation des terres (mention de «290 terres 160 tout en culture»), etc.

Saint-Eustache:

s. cote, 1833: Plan sans titre, dessiné sur une lettre de M. Paquin, curé de Saint-Eustache, à M. Tabeau, vicaire général, datée du 9 mai 1833, s. éch.; découpage sommaire des côtes dans le secteur de la Grande Fresnière, division des terres, nom de quelques propriétaires, chemins, etc.

Saint-Jérôme:

332.101 H, 831-1, 1834: «Dumontville», joint à la lettre du seigneur Dumont à M. Tabeau, datée du 14 janvier 1834, s. éch.; rues, nom de rues, emplacement de l'église et du cimetière, domaine, etc., village de Saint-Jérôme.

332.101 H, 831-1, vers 1831: «A Sketch sheewing the Ranges of lots on the East and west sides of the River Gagnon in the parish of St Jerome as taken from original plans», s. éch.; côtes, division des terres, église, lacs, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Louis de Terrebonne:

s. cote, 1861: «Plan de la paroisse de Terrebonne», accompagnant une requête datée du 19 décembre 1861 et donnant l'état de défrichement des terres par côtes, s. éch.; côtes, chemins, division des terres, ville de Terrebonne, cours d'eau, etc.

Sainte-Scholastique (fonds de Sainte-Anne des Plaines):

332.101 H, 831-1, vers 1835: Plan sans titre, illustrant le dessin des concessions dans la région de Saint-Augustin. Sainte-Scholastique et Saint-Jérôme, s. éch.; côtes, chemins, emplacement de l'église, moulin De Bellefeuille, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Sainte-Thérèse (de Blainville):

s. cote, vers 1823: Plan sans titre, montrant l'intensité d'occupation du sol par côtes, s. éch.; côtes, chemins, église, moulin, etc., s. date, non signé.

s. cote, 1832: Plan sans titre, accompagnant une lettre de M. Ducharme à M. Boissonneault, datée du 30 mars 1832, s. éch.; division des terres, chemins entre Sainte-Thérèse et Saint-Eustache, etc.

s. cote, 1832: Plan sans titre, accompagnant une lettre de M. Ducharme à l'évêque, datée du 31 avril 1832, s. éch.; quelques terres, chemins entre Sainte-Thérèse et Saint-Eustache, etc.

s. cote, vers 1832: Plan sans titre, s. éch.; quelques terres, chemins entre Sainte-Thérèse et Saint-Eustache, s. date, non signé.

Diocèse de Sherbrooke

Notre-Dame de Bonsecours de Stukely:

s. cote, vers 1847: «Plan de la paroisse... Projetée par Gédéon Berthelet arpt», un mille au pouce; côtes, subdivision des terres, catholiques et protestants, chemins, églises, etc., s. date.

Saint-Joseph d'Ély:

s. cote, vers 1856: Plan sans titre, s. éch.; côtes, subdivision des terres avec indications sur les lots occupés, chemins, moulin, église, mention «Grande Savane», cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Diocèse de Valleyfield

Saint-Anicet:

s. cote, s. date: Plan sans titre du village de Saint-Anicet, s. éch.; rues, emplacements, nom des propriétaires, église, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Antoine Abbé:

s. cote, s. date: Plan sans titre, illustrant le dessin des concessions dans la paroisse, s. éch.; côtes, limites paroissiales, etc., non signé.

Sainte-Cécile:

s. cote, vers 1855: Croquis sans titre, datant probablement de 1855 et montrant l'emplacement de l'église par rapport aux chemins et aux concessions, s. éch.; domaine, mentions diverses à propos des défrichements, etc., s. date, non signé.

s. cote, vers 1854: Croquis sans titre, montrant l'état du défrichement, s. éch.; domaine, écoles, etc., s. date, non signé.

Saint-Ignace (du Côteau du Lac):

s. cote, s. date: Croquis sans titre, s. éch.; côtes, chemins, église, etc., non signé. (Note: Conservé dans le fonds de la paroisse Saint-Joseph-les-Cèdres.)

s. cote, 1853: Plan sans titre, accompagnant une lettre de J. Brussarce, curé de Saint-Ignace, à Mgr Bourget, 12 avril 1853, s. éch.; côtes, chemins, cours d'eau, église, etc., non signé.

Saint-Jean Chrysostôme:

s. cote, vers 1858: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, réserves, etc., s. date, non signé.

Saint-Louis de Gonzague (fonds de Saint-Stanislas de Kostka):

s. cote, vers 1853: Plan sans titre, relevant les secteurs de Saint-Louis de Gonzague qui désirent être annexés à Saint-Stanislas de Kostka, s. éch.; côtes, chemins, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud:

s. cote, 1856: Plan sans titre, accompagnant une requête du 8 janvier 1856 et montrant la localisation de la paroisse de Sainte-Marthe par rapport à l'église de Rigaud et l'état d'occupation des concessions dans Sainte-Marthe, s. éch.; côtes, chemins, terres numérotées seulement sans leurs contours, église, relief, etc., non signé.

Sainte-Marthe: voir Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud.**Sainte-Martine de Beauharnois:**

s. cote, vers 1848: Plan sans titre, montrant les distances entre Sainte-Martine et Saint-Urbain Premier, s. éch.; chemins, église, etc., s. date, non signé.

Saint-Polycarpe:

s. cote, 1811-1812: «Plan de la Nouvelle Longueuil» (inscrit au verso), daté de 1811, avec une légende datée de 1812, s. éch.; côtes, chemins, division des terres, moulins (à scie notamment), cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Stanislas (de Kostka):

s. cote, vers 1853: Plan sans titre, détaché probablement d'une lettre datée du 30 juillet 1853, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

Saint-Timothée de Beauharnois:

s. cote, 1860: Croquis sans titre, accompagnant une lettre du curé Archambault à Mgr Bourget, datée de février 1860, s. éch.; côtes, longueur des côtes, chemins, potentiel des terres (mention «1/3 inculte, roches»), domaine, canal, chemins, cours d'eau, etc.

Saint-Urbain Premier:

s. cote, vers 1848: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, église, domaine, etc., mention «Chemin du Rang double», s. date, non signé.

Seigneurie de Beauharnois (fonds de Sainte-Martine):

s. cote, vers 1817: «Subdivision of the Seigniorie of Annfield or Beauharnois», montrant les environs et les divisions internes de la seigneurie ainsi que divers villages situés sur la rive opposée du fleuve, s. éch.; cours d'eau, îles du Saint-Laurent, etc., s. date, non signé.

Cartes et croquis de recensement

Certaines listes nominatives de recensement sont aussi une source importante de documentation cartographique, en particulier pour le recensement de 1861, où l'on retrouve des plans des districts recensés. Tous ne sont pas d'égale qualité: certains ne sont que des croquis non signés insérés au fil des listes (on peut présumer alors qu'ils ont été réalisés par les commissaires); d'autres sont de véritables plans d'arpenteurs ajoutés par la suite aux listes, ou signés par d'habiles commissaires. Presque toujours cependant, ils sont riches d'informations diverses, tant sur les limites du territoire que sur ses aménagements ou sa toponymie. Ce sont donc des outils importants de référence pour la cartographie des limites administratives des localités recensées.

Cartes générales de comtés**Argenteuil:**

C-1330, f° 253, 1861: «Plan with Report of Census (1861) of the County of Argenteuil», U. Whead, commissaire, 4 milles au pouce; division en seigneuries et cantons.

Hochelaga:

C-1280, f° 24, 1861: «Hochelaga», C.E. Besse, commissaire, s. éch.; paroisses, côtes, aménagements divers, cours d'eau, etc.

Missisquoi:

C-1296, f° 15b, 1861: «A Rough Plan of the County of Missisquoi sheewing the Division into Enumeration Districts, and the Names of the Enumerators, and also the Location of the Several Post Offices and Principal Places of Business to accompany the Census Returns», s. éch.; districts de recensement, nom des commissaires, villages, cours d'eau, etc., non signé.

Verchères:

C-1261, f° 268, 1861: «Carte du comté de Verchères», I.N.A. Archambault, commissaire, s. éch.; paroisses, côtes, chemins, zones défrichées, cours d'eau, etc.

Cartes de districts (missions, paroisses, municipalités)**L'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes:**

C-1327, f° 13, 1861: «Croquis du District No 6» (Mission du lac des Deux-Montagnes), s. éch.; moulin de la Baie, chemins, cours d'eau, etc., avec description, non signé.

La Visitation de l'Île du Pads:

C-1268, f° 153, 1861: «Sketch of the parish of Ile du Pads being Enumeration District No 3 of the County

of Berthier», J.B. Martin, commissaire, s. éch.; îles, chemins, chenaux, etc., avec description.

Notre-Dame des Anges de Stanbridge:

C-1296, f° 132, 1861: «Profil ou Plan de cette partie de la Paroisse de Notre Dame des Anges de Stanbridge qui se trouve en dehors des limites du Township de Stanbridge dans le comté de Misisquoi et qui faisait ci-devant partie de la Paroisse de Saint-George d'Henry-Ville», s. éch.; côtes, division des terres, moulin, écoles, église, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-André Avellin:

C-1304, f° 497, 1861: «Plan du village de St André Avellin», J.B.N. Papineau, arpenteur, 5 perches au pouce anglais; emplacements, rues, place publique, hôtel, nom des propriétaires, forge, magasin, cours d'eau, etc.

C-1304, f° 497, 1861: «Paroisse de St André Avellin», J.B.N. Papineau, s. éch.; chemins, côtes, division et numérotation des terres, cours d'eau, église, etc., avec description.

C-1304, f° 497, 1861: «Plan du village de Papineauville», J.B.N. Papineau, «un arpent à six lignes mesure anglaise»; rues, place publique, place du marché, emplacements numérotés et désignés, moulins, cours d'eau, etc.

Saint-Antoine Abbé:

C-1274, f° 1, 1861: Croquis sans titre, s. éch.; côtes, avec description, non signé.

Saint-Antoine de Lavaltrie:

C-1268, f° 217, 1861: «Esquisse de la paroisse de Lavaltrie étant le District de recensement No 5 du comté de Berthier», J.N. Martin, s. éch.; chemins, côtes, paroisses voisines, cours d'eau, etc., avec description.

Saint-Armand Est et Ouest:

C-1296, f° 156, f° 177, f° 197, f° 211, 1861: Quatre plans signés par les commissaires, illustrant les différents districts recensés, s. éch.; côtes, division des terres, nom des propriétaires, localisation du village de Philipsburg, superficie des lots, cours d'eau, etc.

Saint-Athanase:

C-1283, f° 128, 1861: «Plan de Partie de la Paroisse de St Athanase», Ph. Beaudoin, s. éch.; côtes, chemins.

Saint-Barthélémy:

C-1268, f° 244, 1861: «Esquisse de la paroisse de St Barthelemy étant le District No 4 du Comté de Berthier», J.N. Martin, s. éch.; côtes, localisation du village de Saint-Barthélémy, chemin de fer, cours d'eau, etc.

Saint-Cuthbert:

C-1268, f° 293, 1861: «Esquisse de la paroisse de St Cuthbert étant le District de recensement No 6 du comté de Berthier», J.N. Martin, s. éch.; côtes, cours d'eau, etc.

Sainte-Geneviève de Berthier:

C-1267, f° 53, 1861: «Esquisse de la paroisse de Berthier étant le District de recensement No 2 du Comté de Berthier», J.N. Martin, arpenteur, s. éch.; côtes, localisation et description du village de Berthier, chemins, cours d'eau, îles, etc.

Saint-Georges de Clarenceville:

C-1297, f° 228, 1861: Plan sans titre, présentant «The Parish of St George de Clarence Ville» et «the 5th, 6th, 7th Concessions» de la seigneurie de Foucault et «3rd, 4th, 5th & 6th Concessions» de la seigneurie de Noyan, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, localisation du village, cours d'eau, etc., non signé.

C-1297, f° 251, 1861: «Plan of Enumeration District No Two in the Parish of St George of Clarenceville Co Missisquoi», Robert Macfie, commissaire, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, écoles, frontière, relief, marais, cours d'eau, etc.

Saint-Hugues:

C-1263, f° 157, 1861: Croquis sans titre, inséré dans le texte de présentation du district de recensement et localisant les côtes et le cours d'eau principal, signé Nish L. Palardy. ♣

Saint-Jean Chrysostôme:

C-1275, f° 308, 1861: Croquis sans titre, désignant les côtes et le cours d'eau principal, non signé.

Saint-Joachim de Châteauguay:

C-1274, f° 53, 1861: «Plan of St Joachim to Chateauguay», s. éch.; côtes, église, manoir, moulin, paroisses voisines, pont, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Joseph de Lanoraie:

C-1268, f° 175, 1861: «Esquisse de la paroisse de Lanoraie étant le District de recensement No 4 du Comté de Berthier», J.N. Martin, s. éch.; côtes, chemin, cours d'eau, etc.

Sainte-Julienne:

C-1298, f° 251, 1861: «Esquisse du territoire de la paroisse de Ste Julienne, District de recensement No 1, Comté de Montcalm», A.H. Caussin, s. éch.; désignation des cantons de localisation de la paroisse, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc., avec description.

Saint-Liguori:

C-1298, f° 285, 1861: «Plan of the Parish of St Liguori», s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, église, moulins, pont, cours d'eau, etc., non signé.

Sainte-Magdeleine de Rigaud:

C-1328, f° 180, 1861: «Plan of the Parish of Rigaud», 21 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, domaine, chemins, îles, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Malachie d'Ormstown:

C-1274, f° 99, 1861: Croquis sans titre du district n° 5, A.M. Leuher, s. éch.; côtes, cours d'eau, etc.

Sainte-Marthe:

C-1148, f° 73, 1851: Croquis sans titre, montrant la division par côtes du district n° 4, s. éch.; côtes, cours d'eau, etc., non signé.

C-1328, f° 180, 1861: «Plan de la paroisse de Ste Marthe», 12 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, localisation du village, chemins, cours d'eau principal, etc., non signé.

Sainte-Martine:

C-1274, f° 165, 1861: «Plan of the Parish of Ste Martine», s. éch.; côtes, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Michel de Vaudreuil:

C-1328, f° 263, 1861: «Plan de la Paroisse de Vaudreuil», s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, chemin de fer, église, village, pont, cours d'eau, etc., avec description, non signé.

C-1328, f° 193, 1861: Plan du village de Vaudreuil, s. éch.; emplacements, rues, église, presbytère, marais, pont, etc., non signé.

Saint-Norbert:

C-1268, f° 370, 1861: «Esquisse de la paroisse de St Norbert étant le District de recensement No 5 du Comté de Berthier», Norbert Roch, s. éch.; côtes, localisation de l'église, chemins, cours d'eau principal, etc., avec description.

Sainte-Philomène:

C-1275, f° 227, 1861: «District de recensement No 3 Ste Philomène», Joseph Bouchard, s. éch.; côtes, chemins, etc.

Sainte-Rosalie:

C-1263, f° 284, 1861: Croquis sans titre, accompagnant la présentation de la paroisse, signé Gendron, s. éch.; côtes, chemins, chemin de fer, localisation de l'église et de la ville voisine de Saint-Hyacinthe, cours d'eau, etc.

Saint-Urbain Premier:

C-1275, f° 293, 1861: «Esquisse et description du District de Recensement No 4 [...]», J.B. Bisson, s. éch.; désignation et superficie des côtes, chemins, cours d'eau, etc., avec description.

Cartes de cantons**Aberdeen:**

C-1305, f° 1, 1861: Croquis dans la marge d'un folio, s. éch.; cours d'eau, etc., non signé.

Bristol:

C-1305, f° 67, 1861: Croquis sans titre, s. éch.; division sommaire des côtes, emplacement relatif et numérotation sommaire des terres, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

Chatham:

C-1260, f° 57, 1861: «Map of Enumeration No 3. Township of Chatham - County of Argenteuil», John

J. Cass, commissaire, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, etc.

Chertsey:

C-1297, f° 1, 1861: «Esquisse du Township de Chertsey avec ses principales Rivières et Chemins», May Granger, commissaire, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, désignation des propriétaires, localisation du village, chemins, distances, cours d'eau, etc.

Clarendon:

C-1306, f° 307, 1861: «Township of Clarendon», s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, lacs, cours d'eau, etc., non signé.

Dunham:

C-1296, f° 1, 1861: «Plan of Enumeration District No one Township of Dunham comprising 1st, 2nd, 3rd, 4th Ranges of said Township of Dunham», Edward Lee, s. éch.; côtes, division, superficie et numérotation des terres, désignation des propriétaires, cours d'eau, etc.

C-1296, f° 32, 1861: «Plan of Enumeration District No 2 Township of Dunham County of Missisquoi comprising the 5th, 6th and 7th Ranges of said Township each Range containing 28 lots of Land numbering from Lot No 1 to Lot No 28 both inclusive», (signature illisible), s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc.

C-1296, f° 59, 1861: «Plan of Enumeration District No 3 Township of Dunham County of Missisquoi comprising the 8th, 9th and 10th Range of said Township each Range containing 28 Lots of Land numbering from Lot 1 to Lot No 28 both inclusive», James Weslance, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc.

Farnham:

C-1270, f° 116-117, 1861: Croquis sans titre, présentant le district de recensement n° 2 de East Farnham, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, etc., non signé.

C-1270, f° 244, 1861: Croquis sans titre, présentant le canton de Farnham, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

Magog:

C-1323, f° 135, 1861: Plan sans titre portant la mention: «Here is an imperfect outline of District No 1 shewing the Roads and the relative situation of the principal inhabitants», (signature illisible), s. éch.; côtes, localisation des habitations, cours d'eau, etc.

Newton:

C-1328, f° 43, 1861: «Plan of the Township of Newton», 20 chaînes au pouce; côtes, division et numérotation des terres, seigneuries et paroisses voisines, cours d'eau, etc., non signé.

Rawdon:

C-1297, f° 1, 1861: Plan sans titre du canton, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins,

village de Rawdon, moulins, cours d'eau, ponts, etc., non signé.

Shefford:

C-1318, f° 272, 1861: Plan sans titre du canton, Samuel N. Blackwood, s. éch.; côtes, secteurs de recensement, division et numérotation des terres, chemins, moulins, relief, cours d'eau, etc.

Stanbridge:

C-1297, f° 264, 1861: Plan sans titre, montrant une partie du canton, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

C-1297, f° 281, 1861: Plan sans titre, montrant une partie du canton, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, écoles, cours d'eau, etc., non signé.

C-1297, f° 308, 1861: «Plan of Enumeration District No 3 Township of Stanbridge County of Missisquoi comprising the 6th, 7th and 8th Ranges of said Township each Range containing 28 Lots of Land numbering from Lot 1 to Lot No 28 both inclusive», s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

C-1297, f° 343, 1861: «Plan of Enumeration District No 4 Township of Stanbridge County of Missisquoi comprising the 9th, 10th, 11th and 12th Ranges of said Township the 9th Range containing 28 Lots of Land, the 10th Range fourteen Lots, the 11th Range 4 Lots, and the 12th Range eight Lots numbering as marked upon this Plan», s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

Sutton:

C-1270, f° 242, 1861: Croquis sans titre, présentant le canton de Sutton, s. éch.; côtes, habitations, chemins, moulins, etc., non signé.

Cartes et plans du Service de l'arpentage du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec

En plus des collections conservées dans les archives diocésaines et dans les recensements, il existe d'autres collections, tout aussi riches, dans les archives des services gouvernementaux. C'est le cas des collections conservées au Service du cadastre du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, où se retrouvent les cartes de cadastre établies dans les années 1870-1880 et que reprennent en partie les cartes de comtés municipaux et divisions d'enregistrement utilisées dans cet ouvrage (voir le dossier cartographique). C'est également le cas des collections conservées au Service de l'arpentage du même ministère, où on trouve divers plans et cartes des paroisses érigées canoniquement et reconnues plus tard civilement.

C'est à ces derniers documents surtout que nous nous sommes intéressés. Réalisés pour la plupart par des arpenteurs, afin de préparer l'érection civile des paroisses religieuses, ils fournissent une information utile sur les limites de ces paroisses, même quand leur réalisation date d'une période postérieure à celle que nous avons étudiée. Les documents les plus utilisés sont énumérés ici.

L'Ange Gardien:

A11, 1861: «Plan of the Parish of L'Ange Gardien», James McArthur, arpenteur, 10 septembre 1861, Aylmer, 40 chaînes au pouce; côtes, division et numérotation des terres, cantons, village, cours d'eau, désignation des paroisses voisines, etc.

L'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes

(paroisse non encore érigée en 1861):

A16, 1875: «Plan de la paroisse l'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes», Ed. Leduc, arpenteur provincial, 8 janvier 1875, Saint-André Avellin, 10 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, village, église, chemins, cours d'eau, désignation des paroisses voisines, etc.

L'Assomption: voir Saint-Roch de L'Achigan.

L'Épiphanie:

E13, 1853: Plan sans titre, Carolus Laurier, arpenteur, 26 décembre 1853, L'Épiphanie, s. éch.; chemins, moulins, cours d'eau, nom de certains propriétaires, «table des distances depuis les moulins du Séminaire aux limites les plus éloigné de la paroisse projetée». (Note: Le plan original aurait été tracé par Laurent Dorval, arpenteur juré, le 20 juillet 1853.)

Saint-Alexandre:

A3, 1829 (1850): «Plan des limites de la paroisse St-Alexandre», qui est, selon le curé qui le signe, une copie fidèle d'un plan de la seigneurie de Bleury et d'une partie de la seigneurie de Sabrevois, tracé en 1829 par J. Withman, arpenteur juré, à la demande des paroissiens de Saint-Athanase, 10 décembre 1850, 8 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, limites seigneuriales, etc.

(Saint-Alphonse) Bienheureux Alphonse Rodriguez:

A6, s. date: «Parish of Saint-Alphonse de Rodriguez, County Joliette». 40 chaînes anglaises au pouce; côtes, division et numérotation des terres, lignes de canton, chemins, église, désignation des paroisses voisines, lacs, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-André Avellin:

A8, 1871: «Plan de la paroisse St-André Avellin», Ed. Leduc, arpenteur, 24 novembre 1871, Saint-André Avellin, 14 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, lignes de canton, village, chemins, église, désignation des paroisses voisines, lacs, cours d'eau, etc.

Sainte-Angèle (paroisse non encore érigée en 1861):

A10, 1865: «Plan de la paroisse de Ste-Angèle, dans la Seigneurie de Monnoir...», L.P. Renault-Blanchard, 4 février 1865, Saint-Hyacinthe, 10 arpents au pouce; limites paroissiales, côtes, chemins, église, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, etc.

A10a, 1877: «Plan d'une partie d'un rang du Ruisseau Barré, détachée de Ste-Marie de Monnoir et annexée à Ste-Angèle...», P. Talbot, arpenteur, 20 décembre 1877, Montmagny, 2 arpents au pouce; division des terres et nom des propriétaires concernés, chemins, désignation des paroisses voisines, etc.

A10b, 1877: «Plan du terrain détaché de St-Grégoire le Grand et annexé à Ste-Angèle...», P. Talbot, arpenteur, 20 décembre 1877, Montmagny, 2 arpents au pouce, division des terres et nom des propriétaires concernés, chemins, désignation des paroisses voisines, etc.

Sainte-Angélique:

A14, 1859: «Plan de la paroisse de Ste-Angélique», Ed. Leduc, arpenteur provincial, 18 avril 1859, Saint-André-Avellin, 27,5 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, cours d'eau, etc.

Saint-Antoine Abbé:

A17, 1860: «Plan of the parish of St. Antoine Abbey», W. Edwards, arpenteur provincial, 20 février 1860, Franklin, 20 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, limites du canton de Franklin, village, chemins, église, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Benoît: voir Saint-Joseph (Patronage de).

Saint-Bruno:

B6, 1852: «Plan figuratif du contour de la Seigneurie et Paroisse de St-Bruno», Joseph Weillbrenner, arpenteur provincial, 12 novembre 1852, Boucherville, 10 arpents au pouce anglais; côtes, bornes de la paroisse, chemins, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, etc.

Saint-Calixte de Kilkenny (paroisse non encore érigée en 1861):

C1, 1880: «Plan du canton de Kilkenny situé dans le comté Montcalm», Carolus Laurier, arpenteur provincial, 17 juillet 1880, Saint-Lin, échelles de 5 milles, 40 chaînes au pouce, et de 14 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, seigneuries, cantons, église, chemins, désignation des paroisses voisines, lacs, cours d'eau, etc.

Sainte-Cécile (de Beauharnois):

C7, 1855: «Plan figuratif de la paroisse Ste-Cécile», C. Archambault, arpenteur juré, 22 mars 1855, 10 arpents au pouce et demi; côtes, chemins, terre de la fabrique, limites des seigneuries et des cantons, désignation des paroisses voisines, etc.

Saint-Charles Borromée (Village D'Industrie): voir Saint-Thomas (de North Jersey).

Saint-Charles de Lachenaie: voir Saint-Roch de L'Achigan.

Saint-Clet (de Soulanges):

C6, 1849: «Plan pour servir à l'érection de St-Clet de Soulange en paroisse civile, contenant 9000 arpents de terre plus ou moins», Ed. Leduc, 26 juin 1849, Rigaud, 7 perches 9 pieds à la ligne; côtes, division et numérotation des terres, chemins, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Dominique:

D1, 1855: «Plan de la paroisse de St-Dominique tel que demandé par une requête en date du 26 décembre 1854», L.P. Renault-Blanchard, arpenteur, 13 mars 1855, Saint-Hyacinthe, 20 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, lignes de seigneuries et de cantons, village, église, chemins, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, etc.

Saint-Édouard (de Saint-Georges):

E1, 1879: «Plan d'un lopin de terre marqué sur le plan par les lettres A.B.C.D.E.F.G.H.I.J.K... Fait à la réquisition de Benoît Dupuis et Paul Tremblay pour être annexé à St-Édouard», Joseph Weillbrenner, arpenteur provincial, juin 1879, 6 arpents au pouce; «Rang des Sloans» et «Côte St-Jean», côtes, division des terres, nom des propriétaires, chemins, désignation des paroisses voisines, etc.

Sainte-Élizabeth: voir Saint-Thomas (de North Jersey).

Saint-Éphrem d'Upton:

E6, 1854: «Sketch shewing the canonical erection of the Parish of Saint-Ephrem...», George F. Austin, arpenteur, 11 février 1854, Saint-Hyacinthe, s. éch.; division et numérotation des terres, limites du canton, avec description, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Eustache: voir Saint-Joseph (Patronage de).

Saint-François de Sales: voir Saint-Vincent-de-Paul.

Saint-François-Xavier de Shefford:

F7, 1862: «Plan de la paroisse de St. François Xavier», L.P. Renault-Blanchard, arpenteur, 24 janvier 1862, Saint-Hyacinthe, 68 chaînes au pouce; côtes, division et numérotation des terres, église, limites des cantons, désignation des paroisses voisines, etc.

Saint-Gabriel (de Brandon):

G1, 1852: «Plan de la paroisse de St-Gabriel de Brandon tel qu'érigée canoniquement», James Dignan, arpenteur provincial, février 1852, Berthier, 20 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, limites de seigneuries, de cantons, de district, chemins, église, désignation des paroisses voisines, lacs, cours d'eau, etc.

Sainte-Geneviève de Berthier: voir Saint-Thomas (de North Jersey).

Sainte-Hélène:

H3, 1854: «Plan des paroisses de Ste-Hélène, St-Marcel et St-Hughes ainsi que les parties qui leur sont annexées...», L.P. Renault-Blanchard, arpenteur, 14 mars 1854, Saint-Hyacinthe, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, limites de seigneuries, villages, chemins, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Henri de Mascouche: voir Saint-Roch de L'Achigan.

Saint-Hugues: voir Sainte-Hélène.

Saint-Hyacinthe le Confesseur:

H6, 1854: «Plan de la partie de la paroisse de St-Hyacinthe», L.P. Renault-Blanchard, arpenteur, 24 février 1854, Saint-Hyacinthe, 10 arpents au pouce; côtes, division des terres, chemins, domaine, limites de la ville de Saint-Hyacinthe, nom de certains propriétaires, édifices publics, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

H6a, 1857: «Plan figuratif montrant la partie de la paroisse Ste-Rosalie qu'on veut annexer à la paroisse de St-Hyacinthe», George F. Austin, arpenteur juré, 1^{er} décembre 1857, Saint-Hyacinthe, s. éch.; côtes, division des terres, église, carrière, nom de certains propriétaires, distances avec l'église, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Jacques (de L'Achigan):

J1, s. date: Plan sans titre, s. éch.; côtes, église, moulin, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc., non signé. Voir aussi Saint-Roch de L'Achigan.

Saint-Jean-Baptiste de Rouville:

J2, 1859: «Plan de la paroisse de St-Jean Baptiste», L.P. Renault-Blanchard, arpenteur, 1^{er} mai 1859, Saint-Hyacinthe, s. éch.; côtes, division des terres, église, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, relief, cours d'eau, etc.

M6, 1879: «Plan d'après le cadastre du rang N-O de la rivière aux Hurons, paroisse St. Jean Baptiste», Jos Lachance, arpenteur provincial, 7 avril 1879, Québec, 5 arpents au pouce; tableau des numéros de lots, des propriétaires et de la superficie des terres situées sur une partie de la rivière aux Hurons.

Saint-Jean Chrysostôme:

J3, s. date: «Plan de la paroisse de St-Jean Chrysostôme de Chateauguay», 20 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, village, église, limites de seigneuries et de cantons, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Joachim de Shefford:

J5, 1860: «Plan de la paroisse St-Joachim comprenant une partie des townships de Shefford et Roxton», L.P. Renault-Blanchard, 27 juin 1860, Granby,

40 chaînes au pouce; chemins, côtes, division et numérotation des terres, limites des cantons, désignation des paroisses voisines, etc.

Saint-Joseph (Patronage de):

J8, 1853: «Localité extraite du Plan de la Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes [...] Laquelle localité est sollicitée par une partie de ses habitants pour obtenir un démembrement des paroisses St-Eustache et Saint-Benoit...», Émery Féré, arpenteur juré, 4 novembre 1853, Saint-Eustache, s. éch.; côte Saint-Joseph, division et numérotation des terres, domaine, église, chemins, ligne seigneuriale, moulin, cours d'eau, etc., avec description.

Saint-Joseph d'Ély:

J7, s. date: Plan sans titre, conforme, selon le curé Côté qui le signe, au décret d'érection canonique, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, maisons, chapelle, moulins à scie, «Post Office», «Grande Savanne», lacs, cours d'eau, etc.

Saint-Joseph de Lanoraie: voir Saint-Thomas (de North Jersey).

Sainte-Julie:

G6, 1850: «Plan du terrain projeté de la paroisse du Grand Cauteau désignée par les lettres qui suivent...», James Weillbrenner, arpenteur provincial, octobre 1850, s.l., 6 arpents au pouce; côtes, chemins, église, nom de certains propriétaires, limites des seigneuries, désignation des paroisses voisines, etc.

G6a, 1851: Le même que le précédent, modifié par P.L. Morin, arpenteur et dessinateur du Département des terres de la couronne, 17 avril 1851.

Saint-Lin de Lachenaye: voir Saint-Roch de L'Achigan.

Saint-Louis de Gonzague:

L6, 1850: «Plan figuratif de la paroisse St-Louis de Gonzague», C. Archambault, arpenteur juré, 12 décembre 1850, 10 arpents au pouce; côtes, chemins, église, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Malachie (d'Ormstown):

M2, s. date: «Plan of the parish of St Malachie», s. éch.; côtes, chemins, domaine, villages, cours d'eau, désignation des paroisses voisines, etc., non signé.

Saint-Marc de Cournoyer: voir Saint-Mathieu de Bel-œil.

Saint-Marcel:

M4, 1853: «Plans des limites de la paroisse de St-Marcel, Comté de Richelieu», J. Olivier Arcand, arpenteur, 6 août 1853, Saint-Michel d'Yamaska, 20 arpents au pouce anglais; côtes, église, cours d'eau, limite seigneuriale, désignation des paroisses voisines, etc. Voir aussi Sainte-Hélène.

Saint-Martin:

M7, s. date: Plan sans titre, s. éch.; chemins, moulin Dumont, pont Lachapelle, cours d'eau, îles, église, désignation des paroisses voisines, etc., avec explications, non signé. Voir aussi Saint-Vincent de Paul.

Sainte-Martine de Beauharnois:

M8, 1848: «Plan figuratif d'une nouvelle paroisse faisant partie de celle de Martine», C. Archambault, arpenteur juré, 24 août 1848, Sainte-Martine, s. éch.; chemins, côtes, désignation des paroisses voisines, etc.

Saint-Mathieu de Bel-oeil:

M3, 1860: «Plan figuratif des limites du terrain d'une partie des habitants de Beloeil qui demande à être desservis de St-Marc», Joseph Weillbrenner, arpenteur provincial, 4 juillet 1860, 6 arpents au pouce anglais; bornage du terrain, nom de certains propriétaires, chemins, ligne seigneuriale, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Michel (Archange):

M9, 1853: «Plan figuratif de la paroisse St-Michel», C. Archambault, arpenteur juré, 8 juillet 1853, Saint-Michel, 10 arpents au pouce; côtes, chemins, terres de la fabrique, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Ours du Saint-Esprit: voir Saint-Roch de L'Achigan.**Saint-Paul L'Hermite:**

P1, 1857: «Esquisse du plan de la paroisse de St-Paul l'Ermitage», F.J.V. Regnaud, arpenteur juré, 20 janvier 1857, Montréal, 10 arpents au pouce anglais; côtes, division des terres, village, église, «Petit village», domaine, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, îles, etc. Voir aussi Saint-Roch de L'Achigan.

Saint-Philippe de Chatham (d'Argenteuil):

P4, s. date: Plan sans titre, H. Douglas, Chatham, 80 chaînes au pouce; côtes, division et numérotation des terres, église, chemins, canal, désignation et limites des cantons, nom de certains propriétaires, «Staynerville», cours d'eau, îles, etc.

(Saint-Pierre de) Sorel: voir Sainte-Victoire.**Saint-Robert:**

R3, 1857: «Plan de la paroisse de St-Robert», J. Olivier Arcand, 21 septembre 1857, Saint-Michel d'Yamaska, un mille aux 3,5 pouces anglais; côtes, chemins, description détaillée des limites de la paroisse, nom de certains propriétaires, désignation d'une paroisse voisine, cours d'eau, etc.

R3a, 1861: Plan sans titre, J. Olivier Arcand, 15 novembre 1861, 16 arpents au pouce anglais; côtes, chemins, église, texte détaillé des limites, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, etc.

Saint-Roch de L'Achigan:

R4, 1859: Plan sans titre, Carolus Laurier, arpenteur,

14 décembre 1859, Saint-Lin, environ 35 arpents au pouce; chemins, église, village du Portage, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Romuald de Farnham:

R8, 1854: «Plan du Township de Farnham», Jérémie Laporte, arpenteur provincial, 30 juin 1854, Sainte-Brigide de Monnoir, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, limites de seigneuries et de cantons, cours d'eau, etc.

Sainte-Rose: voir Saint-Vincent de Paul.**Saint-Sébastien:**

S2, 1864: «Plan of the parish of St Sebastien», Lindal Covey, arpenteur provincial, 9 décembre 1864, Stanbridge, 18 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, chemins, église, moulin, limites de seigneuries et de cantons, désignation des paroisses voisines, lacs, cours d'eau, etc.

S2a, s. date: «Plan of that portion of the Township of Stanbridge lying between Pike River and the Seigniory of Noyan Adjoining the Parish of St-Sebastien», Lindal Covey, s. éch.; division et numérotation des terres, nom de certains propriétaires, limites de seigneuries, cours d'eau, etc.

Saint-Stanislas (de Kostka):

S4, 1857: «Plan figuratif de la paroisse St Stanislas Kostka, proprement dite, et cette partie de la paroisse St Anicet adjacente à la dite paroisse St Stanislas et pour en faire partie», C. Archambault, arpenteur juré, 15 janvier 1857, Saint-Louis de Gonzague, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, etc.

S4a, s. date: Plan sans titre, C. Archambault, arpenteur juré, s. éch.; côtes, chemins, cours d'eau, etc.

S4b, s. date: «Paroisse de St-Stanislas», C. Archambault, arpenteur juré, s. éch.; copie du précédent.

Saint-Stephen, Old Chelsea:

E7, 1861: «Plan of the parish of St. Stephen of Chelsea C.E. canonically constituted», James McArthur, arpenteur provincial, 1^{er} mai 1861, Aylmer, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, village, église, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Théodore (d'Acton):

T2, s. date: «Plan de la paroisse de St. Théodore», s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, église, limites de cantons, etc., non signé.

Saint-Thomas (de North Jersey):

T3, 1853: «Plan de la paroisse St-Thomas», John Ralph, 2 février 1853, Québec, 8 arpents au pouce; division des terres, chemins, église, école, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

T3a, s. date: «Plan de la paroisse St-Thomas et des environs», Laurent Dorval, arpenteur juré, 8 arpents au pouce; côtes, division des terres, église, école, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Urbain Premier:

U1, 1848: «Plan figuratif d'une nouvelle paroisse, faisant partie de celle de Ste-Martine», C. Archambault, arpenteur juré, 24 août 1848, Sainte-Martine, s. éch.; côtes, chemins, etc. Voir aussi Sainte-Martine.

Sainte-Victoire:

V2, 1865: «Plan d'une partie de la paroisse St. Pierre de Sorel annexée à Ste Victoire», (signature illisible), 24 juillet 1865, Sorel, 8 arpents au pouce; côtes, division des terres, église, terrain d'école, nom de certains propriétaires, limites de seigneuries, cours d'eau, terrain boisé, etc.

Saint-Vincent de Paul:

V3, s. date: Plan sans titre, s. éch.; chemins, église, ponts, description détaillée des limites, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, îles, etc., non signé.

**Documents cartographiques
des Archives nationales du
Québec à Montréal et des
Archives nationales du Canada**

Les Archives nationales du Québec et les Archives nationales du Canada sont d'importants lieux de conservation de documents cartographiques anciens. Parmi les fonds consultés, nous avons retenu le fonds *Création de paroisses* (ANQ à Montréal) et le fonds des proclamations du Bas-Canada (ANC), que complète la Collection nationale de cartes et plans. Ces fonds contiennent divers matériaux cartographiques préparés à la demande des commissaires chargés de l'érection civile des paroisses. En général, l'information fournie dans ces documents est similaire à celle des plans déjà présentés. Toutefois, leur couverture territoriale est moins large.

**Cartes et plans des Archives nationales
du Québec à Montréal**

L'Assomption:

ME-4/10, 1850: «Plan de la paroisse l'Assomption», copié par André William Lippé, 5 juillet 1850. 8 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, limites seigneuriales, village, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, description des limites de la paroisse de L'Assomption, cours d'eau, etc.

Saint-Ambroise de Kildare:

ME-4/26, vers 1843: «Plan figuratif de St-Ambroise de Kildare comprenant une étendue de territoire d'environ quatre milles et un quart de front, sur environ douze milles de profondeur», s. éch.; églises catholique et protestante, côtes, «petit village», etc., s. date, non signé.

Sainte-Anne des Plaines:

ME-4/63, vers 1787: Plan de la seigneurie de Terrebonne, sans titre, s. éch.; côtes, etc., s. date, non signé.

Saint-Bernard de Lacolle:

ME-4/11, 1860: «Plan de la paroisse de St-Bernard de Lacolle située dans la seigneurie de Lacolle et en partie dans celle de Delery», F.J.V. Regnaud, 26 août 1860, 16 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, chemins, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Clet: voir Saint-Ignace (du Côteau du Lac).

Saint-Cuthbert: voir Sainte-Geneviève de Berthier.

Sainte-Geneviève de Berthier:

ME-4/4, 1834: «Plan des paroisses de Berthier et St-Cuthbert désignant leur position relative aux paroisses voisines», James Dignan, janvier 1834, une lieue aux 3 pouces; côtes, localisation des habitations, chemins, villages, églises, manoir, moulins, désignation des paroisses voisines, remarques générales sur les habitations, les concessions, cours d'eau, îles, etc.

Saint-Grégoire le Grand:

ME-4/26, vers 1847: Plan sans titre, 42 arpents au pouce; côtes, église, désignation des paroisses limitrophes, etc., s. date, non signé.

Saint-Hubert:

ME-4/19, 1860: «Plan servant à indiquer les limites extérieures d'une paroisse projetée dans la Baronie de Longueuil sous le vocable de St-Hubert», Joseph Weilbrenner, 26 mars 1860, 10 arpents au pouce; côtes, chemins, nom de certains propriétaires, désignation des seigneuries voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Ignace (du Côteau du Lac):

ME-4/1, s. date: «Plan annexion civile de partie de la paroisse de St-Ignace de Côteau du lac à St-Clet» (inscrit au verso), 15 arpents au pouce anglais; côtes, division des terres, chemins, église, nom de certains propriétaires, domaine, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Jacques le Mineur:

ME-4/34, vers 1836: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division des terres, chemins, église, nom de certains propriétaires, etc., s. date, non signé.

Sainte-Martine de Beauharnois:

ME-4/16, vers 1849: Plan sans titre, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, cours d'eau, marais, moulin, etc., s. date, non signé.

Saint-Rémi de Lasalle:

ME-4/7, 1829: «Plan fait et certifié véritable...», Chs Archambault, arpenteur juré, 22 août 1829, s. éch.; côtes, division des terres, chemins, cours d'eau, église, chemins projetés, etc.

ME-4/7, 1829: «Paroisse de St-Rémy» (inscrit au verso), 9 septembre 1829, s. éch.; division des terres, chemins, cours d'eau, église, moulin, domaine, espace libre de 7 arpents de largeur, etc., non signé.

Saint-Roch de L'Achigan:

ME-4/7, 1876: «Plan d'une partie de la paroisse de St-Roch montrant une ligne projetée de la division de la paroisse St-Roch, St-Esprit», A.W. Lippé, 20 décembre 1876, 4 arpents au pouce anglais; côtes, division des terres, chemins, cours d'eau, église, nom de certains propriétaires, désignation des paroisses voisines, etc., copié sur un plan de Laurent Dorval, L'Assomption, 27 janvier 1838.

Sainte-Sophie:

ME-4/12, 1862: «Plan de la paroisse Ste-Sophie de Lacorne», copie de J.C. Auger, 1862, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, chemins, village, église, désignation des paroisses voisines, cours d'eau, etc.

Saint-Zotique:

ME-4/26, 1848: Plan sans titre, 7 décembre 1848, s. éch.; côtes, chemins, église, domaine, cours d'eau, etc., non signé.

Cartes et plans des Archives nationales du Canada

Fonds des proclamations du Bas-Canada

Saint-Césaire: voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

Saint-Charles Borromée (Village D'Industrie): voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

Saint-Damase: voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

Saint-Denis (dossier de Sainte-Martine):

RG4, B-3, vol. 9, dossier 1, 10-7-1835: «Plan des gens du 5^e Rang de St-Denis demandant à être annexé à la Présentation», accompagnant le procès-verbal du 7 juillet 1834, s. éch.; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, distances, chemins, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Hilaire:

RG4, B-3, vol. 9, dossier 2, 10-7-1835: Croquis de la paroisse, accompagnant le procès-verbal du 14 juillet 1834, s. éch.; côtes, église, relief, cours d'eau, distances, etc., non signé.

Saint-Jean-Baptiste de Rouville (dossier de Saint-Damase):

RG4, B-3, vol. 9, dossier 2, 10-7-1835: «Plan figuratif de la Paroisse Saint-Jean Baptiste 1834», accompagnant le procès-verbal du 17 juillet 1834, s. éch.; côtes, chemins, relief, cours d'eau, distances, parties données par Saint-Césaire et Saint-Damase, non signé mais initialé.

RG4, B-3, vol. 9, dossier 2, 10-7-1835: Croquis sans titre, montrant la localisation de 6 habitants de Saint-Charles et de Saint-Damase voulant faire partie de Saint-Jean-Baptiste, accompagnant le procès-verbal du 17 juillet 1834 (bien que le plan porte la date du 25 juillet 1834), Jean Fradette, arpenteur, s. éch.; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, chemin, limites seigneuriales, etc., non signé.

Saint-Jean L'Évangéliste:

RG4, B-3, vol. 10, dossier août-octobre, 28-8-1835: Croquis sans titre, accompagnant le procès-verbal du 4 juillet 1835 pour l'érection civile de la paroisse Saint-Jean L'Évangéliste, s. éch.; côtes, chemins, église, ligne seigneuriale, etc., non signé.

Saint-Jude:

RG4, B-3, vol. 10, dossier 2, 11-7-1835: Croquis sans titre, accompagnant le procès-verbal du 15 juillet 1834 pour l'érection civile de la paroisse Saint-Jude, s. éch.; côtes, division des terres, cours d'eau, etc., non signé.

Saint-Lin de Lachenaye:

RG4, B-3, vol. 11, dossier août-novembre, 5-11-1836: «Saint-Lin Plan de la Concession de la Plaine ou Rivière St Pierre», accompagnant le procès-verbal du 16 juillet 1836, s. éch.; côtes, division des terres, notes en marge sur les propriétaires de certaines terres, églises, domaines, cours d'eau, ligne seigneuriale, non signé.

Sainte-Marguerite de Blairfindie:

RG4, B-3, vol. 10, dossier août-octobre, 27-8-1835: «Plan démontrant la distance entre les Eglises de Ste Marguerite de Blairfindie et St Jean Dorchester», accompagnant le procès-verbal du 5 juillet 1834, s. éch.; division sommaire des terres, église, mentions relatives aux terres en culture, distances, etc., signé par les francs-tenanciers et le notaire L. Archambault.

Saint-Mathias:

RG4, B-3, vol. 9, dossier 3, 10-7-1835: «Plan des personnes qui demandent à être de St J. B. faisant à présent partie de St Mathias», accompagnant le procès-verbal du 9 juillet 1834, Augustin Meunier, s. éch.; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, ligne seigneuriale, chemins, églises, etc.

Saint-Mathieu de Bel-oeil:

RG4, B-3, vol. 9, dossier mai-juillet, 2-7-1835: «Plan des Habitants de Beloeil désirant s'adjoindre à la paroisse St Marc», accompagnant le procès-verbal du 14 juillet 1834, s. éch.; côtes, division des terres, chemins, églises, cours d'eau, non signé.

Saint-Pie:

RG4, B-3, vol. 9, dossier mai-juillet, 2-7-1835: Plan sans titre, accompagnant le procès-verbal du 14 juillet 1834 pour l'érection civile de la paroisse Saint-Pie, s. éch.; côtes, division et numérotation des terres, église, cours d'eau, distance des terres n°

17 et 18 aux églises de Saint-Pie et de Saint-Césaire, non signé.

Collection nationale de cartes et plans

Carte de comtés

H3/320 Mic NMC 001227, 1861: «Map of the counties of Terrebonne Two Mountains and Argenteuil», 31 décembre 1861, E.E. Taché, 4 milles au pouce; seigneuries, cantons, rangs, division des terres (cantons seulement), villages, domaines, cours d'eau, etc.

Carte de seigneurie

H12/320 Mic NMC 001233, vers 1863: Plan sans titre du front de la seigneurie de Beauharnois, J.L. Bland, s. éch.; côtes, villages, forges, répartition des habitations, défrichements, cours d'eau, canal, etc., s. date.

Cartes de paroisses

Saint-Antoine de Longueuil:

H1/335 Mic NMC 0011012 (2), 1868: «Plan officiel de la paroisse de St-Antoine de Longueuil Comté de Chambly 20 avril 1868», E.H. Charles Lionais, architecte arpenteur, 10 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, cours d'eau, etc.

Saint-Bernard de Lacolle:

H3/335 Mic NMC 0001893, 1860: «Plan de la paroisse de St Bernard de Lacolle, située dans la seigneurie de Lacolle et en partie dans celle de Delery, Montréal le 26 août 1860, F.J.V. Regnault arpenteur provincial», 16 arpents au pouce; côtes, division et numérotation des terres, paroisses, seigneuries, cantons, cours d'eau, etc.

Saint-Joseph de Chambly:

H1/335 Mic NMC 0011002, 1868: «Plan officiel de la paroisse de St Joseph de Chambly, Comté de Chambly», 20 février 1868, 5 arpents au pouce anglais; côtes, division et numérotation des terres, villages, cours d'eau, etc.

Saint-Lin de Lachenaye:

H3/335 Mic NMC 0001398, 1845: «Plan de la Paroisse de St Lin dédié à l'Honorable Denis Benjamin Viger par Carolus Laurier arpenteur à St-Lin le 5 juin 1845», échelle de 60 arpents; côtes, division des terres, nom de certains propriétaires, cours d'eau, légende, etc.

Documents cartographiques du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal

Le Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal possède aussi une collection très riche de documents cartographiques anciens, allant des plans d'arpentage aux cartes de seigneuries. Pour

notre travail toutefois, nous n'avons retenu que les documents mentionnés ici.

31, vers 1853: «Plan du comté de Leinster», 15 arpents au pouce; côtes, chemins, villages, seigneuries, cantons, quelques subdivisions de terres, moulins, domaines, couvents, collèges, manoirs, ponts, chapelles, relief, cours d'eau, etc., s. date, non signé, avec diverses informations tirées du recensement de 1852.

101a, vers 1803: Plan sans titre, montrant les différentes côtes de l'île de Montréal, 0,5 lieue au pouce; côtes, nom de côtes, division et numérotation des terres, Montréal, églises, aménagements divers, cours d'eau, avec explications au verso, etc., s. date, non signé.

422, vers 1840: Plan sans titre, montrant la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes et la seigneurie des Mille-Isles, s. éch.; villages, cours d'eau, etc., s. date, non signé.

1531, vers 1850: Plan sans titre, collé sur bois, montrant les paroisses de l'île de Montréal, s. éch.; limites de paroisses, côtes, numéros du terrier, etc., s. date, non signé.

Les documents d'appoint et les sources d'atmosphère

Outre les sources énumérées précédemment, nous avons aussi consulté divers documents qui nous ont été utiles pour vérifier ou enrichir les données déjà recueillies. C'est le cas des histoires et monographies locales, non signalées ici, mais dont on pourra retrouver des mentions dans les fiches, et des cadastres abrégés de seigneuries, que sont venues compléter les données du fonds du Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales conservé aux Archives nationales du Québec, à Québec. Ces deux derniers outils sont essentiels pour qui veut apparier les numéros de lots entre les cadastres actuels et les anciens plans terriers seigneuriaux. Enfin, nous avons également consulté quelques ouvrages anciens imprimés, des inventaires d'archives et diverses sources d'atmosphère, qui éclairent le contexte dans lequel furent mises en place les institutions étudiées. La liste qui suit n'est pas exhaustive; elle vise plutôt à donner un aperçu de la documentation consultée.

Sources manuscrites

ANQ, *Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales*, E/39.

COURCHESNE, A.E.B., *Manuel des fiefs et seigneuries, arrière fiefs de la province de Québec*, Québec, Bureau du cadastre, 1923 (manuscrit).

Inventaires d'archives

BEAUDIN, F., «Inventaire général des dossiers des archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1966-1967, XX:146-166; 322-341; 669-700.

_____, «Guide et inventaires d'archives d'histoire religieuse canadienne», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1967-1968, XXI: 154-159.

LAFORÉST, Monique Signori, *Inventaire analytique des archives du diocèse de Saint-Jean de Québec, 1688-1900*, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, document 16, 1976, 751 p.

LAROSE, André, *Les registres paroissiaux au Québec avant 1800*, Québec, Archives nationales du Québec, coll. «Études et recherches archivistiques», n° 2, 1980, 298 p.

QUÉBEC, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénominations conservés aux Archives de la province de Québec*, par Pierre-Georges Roy, Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929, 6 vol.

Inventaires parus dans les Rapports de l'archiviste de la province de Québec

CARON, abbé Ivanhoë, «Inventaire de la correspondance de Mgr Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, 1741-1794», *RAPQ*, 1929-1930, pp. 45-136.

_____, «Inventaire de la correspondance de Mgr Louis-Philippe Mariaudeau d'Esgly, évêque de Québec, 1740-1791», *RAPQ*, 1930-1931, pp. 185-198.

_____, «Inventaire de la correspondance de Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, et de Mgr Charles-François Bailly de Messein, son coadjuteur», *RAPQ*, 1930-1931, pp. 199-351.

_____, «Inventaire de la correspondance de Mgr Pierre Denaut, évêque de Québec, 1794-1806», *RAPQ*, 1931-1932, pp. 127-242.

_____, «Inventaire de la correspondance de Mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec, 1797-1825», *RAPQ*, 1927-1928, pp. 215-316; *ibid.*, «1816-1825», *RAPQ*, 1928-1929, pp. 87-208.

_____, «Inventaire de la correspondance de Mgr Bernard-Claude Panet, archevêque de Québec», *RAPQ*, 1933-1934, pp. 233-

421; *ibid.*, *RAPQ*, 1934-1935, pp. 319-420; *ibid.*, *RAPQ*, 1935-1936, pp. 155-172.

_____, «Inventaire de la correspondance de Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec, 1825-1835», *RAPQ*, 1936-1937, pp. 125-330; *ibid.*, «1835-1836», *RAPQ*, 1937-1938, pp. 21-146; *ibid.*, «1837-1840», *RAPQ*, 1938-1939, pp. 180-357.

DESROSIERS, abbé L.A., «Inventaire de la correspondance de Mgr J.J. Lartigue», *RAPQ*, 1941-1942, pp. 345-496; *ibid.*, «1827-1833», *RAPQ*, 1942-1943, pp. 1-174; *ibid.*, «1833-1835», *RAPQ*, 1943-1944, pp. 207-334; *ibid.*, «1836-1838», *RAPQ*, 1944-1945, pp. 173-266.

_____, «Correspondance de Mgr Ignace Bourget, coadjuteur de Montréal du 19 mai 1837 au 25 avril 1840», *RAPQ*, 1945-1946, pp. 137-224; «Correspondance de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, 1840-1841», *RAPQ*, 1946-1947, pp. 81-175; «Correspondance de Mgr Ignace Bourget, 1842...», *RAPQ*, 1948-1949, pp. 343-477.

POULIOT, Léon, «Correspondance de Mgr Ignace Bourget pour 1844», *RAPQ*, 1955-1957, pp. 179-221; *ibid.*, «1845», *RAPQ*, 1961-1964, pp. 9-68.

QUÉBEC, Archives de, «Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729», *RAPQ*, 1939-1940, pp. 155-353; 1940-1941, pp. 333-473; 1941-1942, pp. 179-298.

_____, «Documents sur le patronage des églises sous le Régime français», *RAPQ*, 1922-1923, pp. 115-330.

_____, «Correspondance de cinq vicaires-généraux avec les évêques de Québec 1761-1816», *RAPQ*, 1947-1948, pp. 71-135.

Ouvrages anciens imprimés relatifs aux inventaires de terres et aux juridictions territoriales

BOUFFARD, J., *Traité du Domaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1921, rééd. 1977, 224 p.

CANADA-UNI, *Cadastres abrégés des seigneuries de Montréal*, Québec, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine, 1863, 3 vol.

_____, *Cadastres abrégés des seigneuries de la couronne*, Québec, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine, 1863, 1 vol.

_____, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*, Québec, E.R. Fréchette, 1852, 2 vol.

DESCHAMPS, Clément E., *Liste des municipalités dans la province de Québec*, Lévis, Mercier et C^{ie}, 1886, 816 p.

MAGNAN, Hormisdas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska inc., 1925, 738 p.

PICHÉ, O., *Municipalités, paroisses, cantons, etc. de la province de Québec, de 1896 à 1924*, Québec, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1924, 498 p.

QUÉBEC, «Procès-verbaux du procureur général Collet sur le district des paroisses de la Nouvelle-France, annotés par M. l'abbé Ivanhoë Caron», *RAPQ*, 1921-1922, pp. 262-380.

Ouvrages relatifs au droit paroissial et fabricien

LANGÉVIN, H.-L., *Droit administratif ou manuel des paroisses et fabriques*, Québec, Imprimerie du Canadien, 2^e éd., 1878, 224 p.

MIGNEAU, P.B., *Le droit paroissial, étant une étude historique et légale de la paroisse catholique, de sa création, de son gouvernement et de ses biens et un commentaire raisonné*, Montréal, Beauchemin, 1893, 690 p.

POULIOT, J.-F., *Le droit paroissial de la province de Québec*, Fraserville, Imprimerie Le Saint-Laurent, 1919, 635 p.

_____, *Traité de droit fabricien et paroissial. Étude critique de législation comparée*, Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1936, 1 010 p.

Ouvrages relatifs au droit municipal

BACCIGALUPO, Alain, *Les administrations municipales québécoises des origines à nos jours, tome I: Les municipalités*, Montréal, Éd. Agence d'Arc inc., 1984, 611 p.

DRAPEAU, Julien, *Histoire du régime municipal au Québec*, Québec, ministère des Affaires municipales, 1967, 53 p.

LELIÈVRE, S., et F.R. ANGERS, «Du régime municipal en Canada», *Revue de législation et de jurisprudence*, Québec, Côté et C^{ie}, vol. 2, n^o 10, juillet 1847, pp. 386-406.

Ouvrages concernant l'érection civile des paroisses religieuses

PAGNUELO, S., *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, Montréal, C.O. Beauchemin et Valois, 1872, 409 p.

POULIOT, Léon, «Note sur l'église du Bas-Canada de 1831 à 1833. L'érection civile des paroisses», *Bulletin des recherches historiques*, vol. XLVI, n^o 10, octobre 1940, pp. 289-292.

Ouvrages concernant la formation et l'administration des diocèses

CHAUSSE, Gilles, *Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal*, Montréal, Fides, 1980, 275 p.

GAGNON, S., «Le diocèse de Montréal durant les années 1860», dans *Le laïc dans l'Église canadienne-française de 1830 à nos jours*, Montréal, Fides, 1972, pp. 113-127.

LEMIEUX, Lucien, *L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada, 1783-1844*, Montréal, Fides, 1968, 559 p.

Travaux relatifs aux divisions de recensement et aux problèmes posés par les découpages paroissiaux

CHARBONNEAU, H., et Y. LAVOIE (1973), «Cartographie du premier découpage territorial des paroisses du Québec, 1721-1722», *Revue de géographie de Montréal*, XXVII(1):81-87.

HENRIPIN, J. (1955-1956), «Les divisions de recensement au Canada de 1871 à 1951», *Actualité économique*, XXX(4):633-659; XXXI(1):102-127.

POUYEZ, C., et M. BERGERON (1978), «L'étude des migrations au Saguenay, 1842-1931. Problèmes de méthode», *Histoire sociale/Social History*, XI(21):26-61.

ROY, J., D. ROBERT, et L. VERRAULT-ROY (1980), *Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, 1850-1971*, Trois-Rivières, Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier n^o 3, 236 p.

VERRAULT-ROY, L. (1982), «La reconstitution du périmètre des paroisses: l'exemple mauricien de trois paroisses seigneuriales», *Cahiers de géographie du Québec*, 26(67):155-162.

Divers

BOUDREAU, C. (1986), *L'analyse de la carte ancienne, essai méthodologique: la carte du Bas-*

- Canada de 1831 de Joseph Bouchette, Québec, Université Laval, Rapports et mémoires de recherche du CELAT, n° 7, décembre 1986, 169 p., ill.
- BRODEUR, R. (1981), «L'histoire de l'Église au Québec: état et orientation des travaux québécois», *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXVII:91-110.
- CHABOT, R., *Le curé de campagne et la contestation locale*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, 242 p.
- GOSSELIN, A., *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la Conquête*, 3 vol., Québec, Laflamme et Proulx, 1914-1917.
- HAMELIN, L.E. (1986), «Les concepts du rang au Québec», dans *450 ans de noms de lieux français en Amérique du Nord*. Québec, Congrès international de toponymie, 1984, Québec, Les Publications du Québec, pp. 238-246.
- LITALIEN, R. (dir.), *L'Église de Montréal, 1836-1986: aperçus d'hier et d'aujourd'hui*, Montréal, Fides, 1986, 397 p.
- VOISINE, N., *Histoire de l'Église catholique au Québec (1608-1970)*, Montréal, Fides, 1971, 112 p.
- WALLOT, J.-P., *Un Québec qui bougeait; trame socio-politique au tournant du XIX^e siècle*, Trois-Rivières, Éd. du Boréal Express, 1973, 345 p.

DOSSIER
DOCUMENTAIRE



LES GRANDES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Les diocèses catholiques (1836-1861)

En mai 1836, sous la gouverne de Mgr Lartigue, le diocèse de Montréal est détaché du diocèse de Québec. Celui-ci est amputé à son tour par la création du diocèse de Bytown en juin 1847. Puis, en juin 1852, le diocèse de Saint-Hyacinthe, situé sur la rive sud du Saint-Laurent, lui ampute une seconde partie.

Les descriptions qui suivent sont présentées dans leur version originale.

Diocèse de Montréal (1836)

Itaque cum indubilis gravibusque testimoniis acceptis Nobis constiterit valde opportunum futurum Religionis utilitati in Canadensi Regione procurandae, si civitas Marianopolitana, quae in inferiori illius provinciae parte sita est, et regio tota quae Marianopolitano districtu continetur, a Dioecesi Quebecensi separata in peculiarem Dioecesim ab Apostolica Sede immediate dependentem erigatur, non omisimus ea praescribere quae ad grave hoc negotium absolvendum opportuna esse judicavimus. Communicato igitur cum VV. FF. Nostris S. R. E. Cardinalibus Propagandae Fidei praepositis consilio, eorumque communi suffragio de novae hujus Dioecesis erectione libenter probato, de qua facienda non modo consensum, sed preces etiam a Venli Fratre Josepho Signay, Archiepiscopo Quebecensi accepimus, haec decernenda esse arbitrati sumus Motu scilicet proprio, et ex certa Scientia ac delliberatione Nostra deque Apostolicae potestatis plenitudine, Marianopolitanam Civitatem in inferiori Canada, totamque Regionem quae Marianopolitano Districtu continetur a Dioecesi Quebecensi perpetuo separantes, Civitatem illam totumque ejus Districtum in peculiarem Episcopatum erigimus qui huic

Apostolicae Sedi immediate subjectus esse debeat, cujusque sedes sit Civitas ipsa Marianopolitana, ex qua ejusdem Episcopatus titulus seu appellatio derivetur. Statuimus praeterea ut Cathedralis Ecclesia Episcopi a Nobis in ea Civitate instituendi, sit Templum Deo in honorem S. Jacobi Apostoli dicatum recenti memoria inibi conditum. Tribuimus Episcopo a Nobis instituendo facultatem Cathedrale Capitulum statuendi eo modo, et forma quibus pro judicio, ac prudentia sua magis in Domino expedire compererit. Volumus praesentem Clerum ad Civitatem et Districtum Marianopolitanum pertinentem sub Episcopi Marianopolitani esse jurisdictione.

Diocèse de Bytown (1847)

1° La partie occidentale du diocèse de Montréal qui s'étend depuis le canton de Chatham inclusivement, jusqu'à la hauteur des terres;

2° Une portion de terre d'une largeur de dix milles environ, sur la rive méridionale de la rivière Ottawa, dans le diocèse de Kingston, depuis le canton dit d'Hawkesbury jusqu'à la rivière Maskinongé;

3° Le territoire qui s'étend à partir de l'embouchure de la dite rivière Severn, et de là jusqu'à la chaîne des montagnes où se trouvent les lacs dits Turtle Lakes, lequel territoire appartient aux diocèses de Kingston et de Toronto et se trouve dans le bassin de l'Ottawa;

4° La partie du district du nord-ouest, entre les diocèses de Québec, Montréal, Toronto et Baie d'Hudson jusqu'au promontoir appelé cap Henriette-Marie, sur la côte occidentale de la dite baie.

Diocèse de Saint-Hyacinthe (1852)

Dismembramus partem comitatus vulgo dicti Sherbrooke comprehendentem loca (townships) nuncupata Melbourne, Brompton, Or-

ford, Ascot, Eaton, Clifton, Compton et Hereford; ex Dioecesi vero, ac Districtu Marianopolitano dismembramus comitatus Sancti Hyacinthi, Riche-lieu, Rouville, Missisquoi, Shefford et Stanstead.

RÉFÉRENCES

- BERNARD, abbé A.X., *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de St-Hyacinthe*, Montréal, Beauchemin et Fils, 1888, p. 11.
- LEGROS, Hector, prêtre, et sœur PAUL-ÉMILE, s.g.c., *Le diocèse d'Ottawa, 1847-1948*, Ottawa, Le Droit, 1949, pp. 40-41.
- Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection jusqu'à l'année 1869*, Montréal, Chapleau et Fils, 1887, p. xv.

Les districts administratifs et judiciaires (1793-1861)

Le territoire de la province de Québec (1774) et ultérieurement celui du Bas-Canada sont d'abord délimités par district. Comme l'ouvrage concerne le district de Montréal, tel que défini en 1793, nous devons suivre son évolution dans le temps et l'espace. Le premier démembrement du district de Montréal se produit en 1823 avec la création du district inférieur de Saint-François. Ce dernier deviendra district en 1833. Un second démembrement se produit en 1849 avec la création du district des Outaouais. Finalement, en 1857, sept autres districts sont créés, essentiellement dans la grande région de Montréal.

1793

Montréal

Le district de Montréal sera borné à l'est par la ligne ouest de la seigneurie de Maskinongé, aussi loin qu'elle s'étend, et de là par une ligne vrai nord-ouest aux limites nord de cette Province, du côté nord du fleuve Saint-Laurent, et par la ligne ouest de la seigneurie d'Yamaska, aussi loin qu'elle s'étend, et de là par une ligne vrai sud-est aux limites sud de cette Province, du côté sud du fleuve Saint-Laurent; et le district de Montréal comprendra toute la partie de cette Province qui se trouve à l'ouest des limites est ci-dessus mentionnées du dit district.

1823

Montréal

Mêmes limites qu'en 1793, moins la partie comprise dans le district de Saint-François.

Saint-François

Comprend telles parties et autant des Townships de Stanstead, Barnston, Barford, Hatley, Compton, Orford, Ascot, Brompton, et des dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-unième et vingt-deuxième rangs de Bolton, qui sont compris dans les limites du District de Montréal, ensemble avec les parties restantes des Townships de Barnston, Barford, Hatley, Compton, Orford, Ascot et Brompton, dans le District des Trois Rivières, et les Townships de Hereford, Drayton, Emberton, Auckland, Clifton, Eaton, Newport, Ditton, Chesham, Clinton, Marston, Hampden, Stratford, Lingwick, Bury, Dudswell, Westbury, Stoke, Melbourne, Durham, Kingsey, Shipton, Windsor, Watton, Weedon, Garth, Wols-town, Tingwick, Chester et Ham, seront formés en, constitueront et composeront, pour les fins ci-après mentionnées, un District Inférieur, lequel District Inférieur, ainsi composé, constitué et formé, sera appelé le District Inférieur de Saint-François.

1830

Les limites du district de Montréal et du district inférieur de Saint-François sont modifiées par la délimitation de nouvelles bornes pour le district des Trois-Rivières.

Trois-Rivières

Le district des Trois-Rivières comprendra les comtés de Yamaska, Nicolet, Drummond et Sherbrooke sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, et les comtés de Saint-Maurice et Champlain sur le côté nord du dit fleuve Saint-Laurent.

1833

Le district inférieur de Saint-François devient le district de Saint-François.

1852

En 1849, il y a confirmation que le district de l'Outaouais sera créé mais, en réalité, il ne sera proclamé qu'en 1852.

Montréal

Mêmes limites qu'en 1823, moins les parties comprises dans les districts d'Outaouais, Saint-François et Trois-Rivières.

Outaouais

Le district des Outaouais sera borné au sud-est par la ligne du sud-est de la seigneurie de la Petite Nation, courant nord le long d'icelle depuis la Rivière des Outaouais jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie, et de là dans la

même direction jusqu'aux limites septentrionales de la Province, à l'ouest par les limites septentrionales et occidentales de la Province, et au sud-ouest par la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais dans toute son étendue jusqu'au Lac Témiscamingue, et du Haut du dit Lac par une ligne vrai nord jusqu'aux limites du territoire de la Baie d'Hudson ensemble avec toutes les Iles dans la dite Grande Rivière ou Rivière des Outaouais et dans le Lac Témiscamingue les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; lequel comté ainsi borné comprend la seigneurie de la Petite Nation, les townships suivants situés sur la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais, savoir: Lochaber et son augmentation, Buckingham, Templeton, Hull, Eardley, Onslow et tous les Townships dans les dites limites au nord de la dite Grande Rivière ou Rivière des Outaouais.

Saint-François

Mêmes limites qu'en 1823, moins la partie comprise dans le district de Trois-Rivières.

1857

Beauharnois

Comprend les comtés de Huntingdon, Beauharnois et Châteauguay.

Bedford

Comprend les comtés de Shefford, Missisquoi et Brome.

Iberville

Comprend les comtés de Saint-Jean, Napierville et Iberville.

Joliette

Comprend les comtés de L'Assomption, Montcalm et Joliette.

Montréal

Comprend les comtés de Hochelaga, Jacques Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly et Verchères; et la cité de Montréal.

Outaouais

Comprend les comtés de Outaouais et Pontiac.

Richelieu

Comprend les comtés de Richelieu, Yamaska et Berthier.

Saint-François

Comprend les comtés de Richmond (y compris la ville de Sherbrooke), Wolfe, Compton et Stanstead.

Saint-Hyacinthe

Comprend les comtés de Saint-Hyacinthe, Bagot et Rouville.

Terrebonne

Comprend les comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne.

RÉFÉRENCES

Voir les lois concernant les limites de district (p. 14).

Les comtés électoraux (1792-1861)

À un second niveau, nous retrouvons les comtés électoraux instaurés une première fois le 7 mai 1792. Ils connaîtront plusieurs modifications par les réformes du 5 octobre 1829, du 14 juin 1853 et du 19 mai 1855. À cette dernière date, le district de Montréal, dans ses limites primitives de 1793, regroupe 31 comtés.

1792

Bedford

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté est de la Rivière Sorel autrement appelée le Richelieu ou Chambly entre la dite Rivière et le côté occidental du susdit comté de Richelieu ensemble avec toutes les îles dans la dite Rivière Sorel autrement appelée Richelieu ou Chambly, les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

Buckinghamshire

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté sud de la dite Rivière Saint-Laurent, entre le côté occidental du dit comté de Dorchester et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle nord-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Sorel, ensemble avec toutes les îles dans la dite Rivière Saint-Laurent (ou lac Saint-Pierre) les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

Effingham

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté nord des rivières Saint-Laurent et Ottawas entre le côté est du susdit comté d'York, et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Terrebonne, ensemble avec l'île de Jésus et toutes les autres îles dans les dites rivières Saint-Laurent et Ottawa fai-

sant face au dit comté en tout ou en partie excepté la susdite isle de Montréal.

Huntingdon

Comprendra tout le reste de notre dite Province du Bas Canada sur le côté sud de la dite rivière Saint-Laurent, ensemble avec toutes les issues dans la dite rivière Saint-Laurent et dans la rivière Sorel autrement appelée le Richelieu ou Chambly les plus voisines du dit comté.

Kent

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté sud-est de la rivière Saint-Laurent entre cette rivière et la rivière Sorel, Richelieu ou Chambly et entre le côté occidental du dit comté de Surrey et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la Baronnie de Longueuil, ensemble avec toutes les isles dans la dite rivière Saint-Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie et aussi avec toutes les isles dans la dite rivière Sorel, Richelieu ou Chambly les plus voisines du dit comté et de ce côté vis-à-vis d'icelui en tout ou en partie.

Leinster

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté nord des dites rivières Saint-Laurent et Ottawa entre le côté est du dit comté d'Effingham et une ligne courant nord-ouest de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Saint-Sulpice ensemble avec toutes les isles dans les dites rivières Saint-Laurent et Ottawa les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

Montréal

Comprendra l'Isle de Montréal, renfermant pareillement telle partie d'icelle qui sera comprise dans les limites de la cité et ville de Montréal ci-après désignée.

Richelieu

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté occidental du dit comté de Buckinghamshire et les lignes suivantes, c'est-à-dire, une ligne courant sud-est de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Saint-Ours, jusqu'à ce qu'elle coupe le bord est de la rivière Sorel, autrement appelée la rivière Richelieu ou Chambly, de là en montant le bord est de la dite rivière jusqu'aux bornes nord-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Rouville, et de là par une ligne courant sud-est aux limites de notre dite Province, ensemble avec toutes les isles dans la

rivière Saint-Laurent [ou Lac Saint-Pierre] les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, et aussi avec toutes les isles dans la rivière Sorel, Richelieu ou Chambly les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, renfermant dans le dit comté l'étendue de terre comprise dans les limites de la ville ou bourg de William Henry, ci-après désigné.

Saint-Maurice

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté nord de la Rivière Saint-Laurent entre le côté est du dit comté de Warwick et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Batiscan, ensemble avec toutes les isles dans la dite Rivière Saint-Laurent, les plus près du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, comprenant dans le dit comté l'étendue de terre incluse dans les limites de la ville et bourg des Trois Rivières.

Surrey

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté sud de la rivière Saint-Laurent entre cette rivière et la rivière Sorel, Richelieu ou Chambly et entre la ligne sud-est susmentionnée courant de l'angle occidental de l'étendue de terre appelée la seigneurie de Saint-Ours et une ligne parallèle à icelle courant de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Varennes ensemble avec toutes les isles dans la dite rivière Saint-Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie et aussi avec toutes les isles dans la rivière Sorel, Richelieu ou Chambly les plus voisines du dit comté et de ce côté vis-à-vis d'icelui en tout ou en partie.

Warwick

Comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté nord de la rivière Saint-Laurent, entre le côté est du dit comté de Leinster et une ligne parallèle à icelui, courant de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Berthier, ensemble avec toutes les isles dans la dite rivière Saint-Laurent les plus près du dit comté, et lui faisant face en tout ou en partie.

York

Comprendra toute cette partie de notre dite Province du Bas Canada sur le côté nord de la dite rivière Saint-Laurent, entre les bornes les plus hautes d'icelui et une ligne courant ouest nord-ouest de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Dumont,

ensemble avec les isles de Perot et Bizarre et toutes les autres isles dans les rivières Saint-Laurent et Ottawa les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, excepté les isles de Jésus et Montréal.

1829

L'Acadie

Le comté de l'Acadie sera borné au nord-ouest par le comté de Laprairie, au sud par la ligne de la Province, à l'est par la rivière Chambly ou Richelieu, au nord-est par le comté de Chambly, et au sud-ouest par la ligne du nord-est du township de Hemmingford et de partie de la seigneurie de Beauharnois; et comprendra les seigneuries de La Colle et De Léry, et le township de Sherrington, ainsi que les Iles dans la dite rivière Chambly ou Richelieu les plus proches du dit comté, et qui sont en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui.

L'Assomption

Le comté de l'Assomption comprendra les paroisses de Saint-Sulpice, y compris l'île Bouchard, Repentigny, l'Assomption, et Saint-Jacques, et les townships de Rawdon et Chertsey.

Beauharnois

Le comté de Beauharnois sera borné au nord-est par le dit comté de Laprairie, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, et au sud-ouest, et au sud par les limites méridionales de la Province, ensemble avec la Grande Ile et toutes les Iles les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; lequel comté ainsi borné comprend la seigneurie de Beauharnois et les townships de Hemmingford, Hinchinbrook et Godmanchester, et l'étendue des terres sauvages à l'ouest d'iceux, s'étendant jusqu'au village sauvage de Saint-Régis inclusivement, sur les limites méridionales de la Province.

Berthier

Le comté de Berthier sera borné au nord-est par le comté de Saint-Maurice, au sud-ouest par le dit comté de Lachenaie, au nord-ouest par les limites septentrionales de la Province, et au sud-est par le dit fleuve Saint-Laurent, ensemble avec toutes les Iles dans le dit fleuve Saint-Laurent les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; lequel comté ainsi borné comprend les seigneuries de Berthier et son augmentation, du Sablé ou York et partie de Masquinongé, le Fief Chicot, les seigneuries Lanoraie, Dautré et leurs augmentations, la seigneurie de Lavaltrie et son augmentation, et les seigneuries

Daillebout et de Ramsay, et le Township de Brandon et partie de la seigneurie de Lanaudière et le Township de Kildare, et les Iles Saint-Ignace et du Pads.

Chambly

Le comté de Chambly sera borné au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest par la Rivière Richelieu, ou Chambly, ensemble avec toutes les Iles dans le fleuve Saint-Laurent et dans la Rivière Richelieu ou Chambly les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui, au sud-est par les lignes du nord-est des seigneuries de Laprairie et de Léry, et au nord-est par le comté de Verchères; comprenant les seigneuries de Boucherville, Montarville, Longueuil, le Fief Tremblay, Chambly ouest, et la Baronnie de Longueuil dans les dites limites.

Drummond

Le comté de Drummond comprendra les Townships d'Aston, Bulstrode, Stanfold, Arthabaska, Chester, Ham, Wotton, Tingwick, Warwick, Horton, Wendover, Simpson, Kingsey, Durham et sa Pointe, Wickham, Grantham, Upton et Acton, avec toutes les pointes et augmentations d'iceux Townships.

Lac des Deux-Montagnes

Le comté du Lac des deux Montagnes sera borné à l'est et au nord-est par la ligne du sud-ouest de la seigneurie de Blainville et de l'augmentation de Mille Iles, par la ligne de profondeur de l'augmentation de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes, par la ligne de profondeur d'Argenteuil, la ligne de l'est du township de Wentworth continué jusqu'à la ligne du sud-ouest du township de Howard, de là le long de la dite ligne, et continuant sur le même cours dans le nord-ouest, jusqu'aux limites septentrionales de la Province, à l'ouest par le dit comté des Outaouais, au sud et au sud-ouest par la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais, ensemble avec l'île Bizarre, et toutes les Iles dans la dite Grande Rivière ou Rivière des Outaouais les plus proches du dit comté, étant en tout ou en partie vis-à-vis ou divisant icelui, et au nord et au nord-ouest par les limites septentrionales de la Province; lequel comté ainsi borné, comprend les seigneuries de Mille Iles ou Rivière du Chêne, le Lac des Deux Montagnes et son augmentation, et Argenteuil et les Townships de Chatham, Grenville, Wentworth, Harrington, Arundel et Howard, et les paroisses de Saint-Eustache, Saint-Benoît, Sainte-Scolastique, le Lac des Deux Montagnes et l'île Bizarre, et toutes les paroisses, Townships et terres en tout ou en partie comprises dans les limites ci-dessus décrites.

Lachenaie

Le comté de Lachenaie, comprendra les paroisses de Lachenaie, Saint-Henri de Mascouche et Saint-Roch, et les Townships de Kilkenny et Wexford.

Laprairie

Le comté de Laprairie sera borné au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-est par le Township de Sherrington et partie de la Baronnie de Longueuil, au nord-est par le comté de Chambly, et au sud-ouest par la seigneurie de Beauharnois; et comprendra les seigneuries de Laprairie de la Magdeleine, Sault Saint-Louis, La Salle et Chateauguay, et les Iles dans le fleuve les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui.

Missiskoui

Le comté de Missiskoui comprendra les Townships de Sutton, la seigneurie de Saint-Armand et les Townships de Dunham et Stanbridge, avec toutes les pointes et augmentations des dits Townships.

Montréal

Le comté de Montréal comprendra toute l'Île de Montréal, ensemble avec toutes les Iles les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté comprenant la seigneurie de Montréal et les paroisses suivantes en icelle, savoir: Montréal, Sainte-Anne, Sainte-Geneviève, Pointe Claire, Lachine, Sault des Récollets, Saint-Laurent, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles et Longue Pointe.

Outaouais

Le comté des Outaouais sera borné au sud-est par la ligne du sud-est de la seigneurie de la Petite Nation, courant nord le long d'icelle depuis la Rivière des Outaouais jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie, et de là dans la même direction jusqu'aux limites septentrionales de la Province, à l'ouest par les limites septentrionales et occidentales de la Province, et au sud-ouest par la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais dans toute son étendue jusqu'au Lac Témiscamingue, et du Haut du dit Lac par une ligne vrai nord jusqu'aux limites du territoire de la Baie d'Hudson, ensemble avec toutes les Iles dans la dite Grande Rivière ou Rivière des Outaouais et dans le Lac Témiscamingue les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; lequel comté ainsi borné comprend la seigneurie de la Petite Nation, les townships suivants situés sur la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais, savoir: Lochabar et son augmentation, Buckingham, Tem-

pleton, Hull, Eardley, Onslow et tous les Townships dans les dites limites au nord de la dite Grande Rivière ou Rivière des Outaouais.

Richelieu

Le comté de Richelieu sera borné par la ligne du nord-est de la seigneurie de Contrecoeur jusqu'à la Rivière Richelieu ou Chambly, de là par la dite Rivière Richelieu en montant jusqu'à la ligne du sud-ouest de la seigneurie de Saint-Charles sur la Rivière Richelieu, de là par la dite ligne du sud-ouest jusqu'à la ligne de profondeur de la dite seigneurie, de là par la dite ligne de profondeur jusqu'à la ligne du nord-est de la dite seigneurie de Saint-Charles, de là par la dite ligne du nord-est jusqu'à la ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Denis, de là par la dite ligne de profondeur jusqu'à la ligne entre les seigneuries de Saint-Hyacinthe et Saint-Ours, de là par la susdite ligne jusqu'à la Rivière Yamaska, de là par la dite Rivière Yamaska jusqu'à l'endroit d'icelle où viendrait aboutir le prolongement de la dite ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Charles de Yamaska, de là par la dite ligne de profondeur jusqu'à la ligne du nord-est de la dite seigneurie de Saint-Charles, de là par la dite ligne du nord-est de Saint-Charles jusqu'à la Rivière Yamaska, de là par la partie de la dite Rivière qui est entre la dite ligne du nord-est de Saint-Charles et la ligne du nord-est de la seigneurie de Bonsecours, de là par la dite ligne du nord-est de la seigneurie de Bonsecours jusqu'à la Baie de la Vallière, de là par une ligne par le milieu de la dite Baie jusqu'à sa décharge dans le fleuve, et de là par le fleuve en montant jusqu'à la ligne du nord-est de la seigneurie de Contrecoeur; lequel comté comprendra les seigneuries de Saint-Ours et son augmentation, Saint-Denis, Saint-Charles sur la Rivière Richelieu, Sorel, Bourchemin à l'ouest de la Rivière Yamaska, Bourg-Marie à l'ouest de la dite Rivière, Bonsecours et Saint-Charles sur la Rivière Yamaska, comprenant les Iles suivantes dans le fleuve Saint-Laurent, savoir: les Iles Cochon, Madame, Ronde, de Grace, aux Ours, et les Iles communément appelés Battures à la Carpe, et les Iles du Sable, du Moine et du Basque, et les Iles dans la Rivière Richelieu ou Chambly les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui.

Rouville

Le comté de Rouville sera borné au nord-ouest par la Rivière Richelieu ou Chambly, ensemble avec toutes les Iles dans la dite Rivière les plus proches du dit comté, à l'est et au nord-est par les comtés de Missisquoi et de Richelieu, et au sud par les limites méridionales de la Province;

comprenant les seigneuries de Rouville, Chambly est, Monnoir et son augmentation, Bleury, Sabrevois, Noyan et Foucault.

Saint-Hyacinthe

Le comté de Saint-Hyacinthe sera borné par la ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Charles sur la rivière Yamaska, prenant de l'angle est de la dite seigneurie jusqu'à ce que étant prolongée elle arrive à la rivière Yamaska, de là par la dite rivière Yamaska jusqu'à la ligne du sud-ouest de l'augmentation de la seigneurie de Saint-Ours, de là par la dite ligne jusqu'à la ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Denis, de là par la dite ligne de profondeur jusqu'à la ligne du nord-est de la seigneurie de Saint-Charles sur la rivière Richelieu, de là par la dite ligne du nord-est de Saint-Charles jusqu'à la ligne de profondeur de la dite seigneurie, de là par la dite ligne de profondeur jusqu'à la ligne du nord-est de la seigneurie de Rouville, de là par la dite ligne du nord-est jusqu'à la ligne de profondeur de la dite seigneurie de Rouville, de là par la dite ligne de profondeur jusqu'à la ligne entre Saint-Hyacinthe et l'augmentation de la seigneurie de Monnoir, de là par la susdite ligne jusqu'à l'angle du sud de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, de là par les lignes de l'ouest de partie du Township de Farnham et des Townships de Granby et de Milton jusqu'à l'angle nord-ouest du dit Township de Milton, de là par la ligne du nord du dit Township de Milton jusqu'à la ligne de l'ouest du Township d'Upton, de là par la dite ligne ouest d'Upton jusqu'à la ligne du sud-ouest de partie du Township d'Upton, et de là par la dite ligne du sud-ouest du dit Township d'Upton jusqu'à l'angle de l'est de la seigneurie de Saint-Charles, sur la rivière Yamaska; lequel comté comprendra les seigneuries de Ramsay, Bourchemin à l'est de la rivière Yamaska, et Saint-Hyacinthe.

Shefford

Le comté de Shefford comprendra les Townships d'Ely, Stukely, Brome, Shefford, Roxton, Milton, Granby et Farnham, avec toutes les pointes et augmentations des dits Townships.

Stanstead

Le comté de Stanstead comprendra les Townships de Hatley, Barnston, Barford, Stanstead, Bolton et Potton, avec toutes les pointes et augmentations des dits Townships.

Terrebonne

Le comté de Terrebonne sera borné au nord-est par la ligne du sud-ouest de la

seigneurie de Lachenaye jusqu'à la profondeur d'icelle, de là à l'ouest le long de la ligne de profondeur d'icelle, de là à l'ouest le long de la ligne de profondeur de l'augmentation de Terrebonne jusqu'à la ligne du sud-ouest du township de Kilkenny, de là le long de la dite ligne au nord-ouest jusqu'à la profondeur d'icelle, et de là dans la même direction jusqu'aux limites septentrionales de la Province, au sud-ouest par le dit comté du Lac des Deux Montagnes, au nord-ouest par les limites septentrionales de la Province, et au sud-est par cette partie de la Rivière des Outaouais, communément appelée la Rivière des Prairies, ensemble avec l'Île et seigneurie de l'Île Jésus, et toutes les Îles dans la dite Rivière les plus proches du dit comté, étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; lequel comté ainsi borné, comprend les seigneuries de l'Île Jésus, Terrebonne, Desplaines, augmentation de Terrebonne, Blainville, partie des Mille Îles et augmentation, et le township d'Abercrombie.

Vaudreuil

Le comté de Vaudreuil sera borné au nord et à l'est par la Rivière des Outaouais, au sud et au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, et au sud-ouest et à l'ouest par la ligne qui sépare la partie du Haut-Canada et du Bas-Canada, qui est entre le fleuve Saint-Laurent et la Rivière des Outaouais, et comprendra l'Île Perrot et toutes les Îles dans la dite Grande Rivière ou Rivière des Outaouais et dans le fleuve Saint-Laurent les plus proches du dit comté, et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; lequel comté ainsi borné comprend les seigneuries de Vaudreuil, Rigaud, Soulanges et la Nouvelle Longueuil, et le Township de Newton.

Verchères

Le comté de Verchères sera borné au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-est par la Rivière Richelieu ou Chambly, au sud-ouest par les seigneuries de Boucherville, Montarville et Chambly, et au nord-est par cette partie de la ligne du sud-ouest de la seigneurie de Saint-Ours entre le fleuve Saint-Laurent et la Rivière Richelieu, comprenant toutes les Îles dans le dit fleuve Saint-Laurent et la dite Rivière Richelieu ou Chambly vis-à-vis d'icelui; lequel comté ainsi borné comprend les seigneuries de Contrecoeur, Bellevue, Verchères, Saint-Blain, Guiflodière, la Trinité ou Cap Saint-Michel, Varennes, Beloeil et son augmentation, Cournoyer et toutes les Îles vis-à-vis dans le fleuve Saint-Laurent, l'Île Bouchard, exceptée.

1853

Argenteuil

Le comté d'Argenteuil sera borné à l'est par le comté des Deux-Montagnes; et la partie nord du comté de Terrebonne; au nord-est par la partie nord du comté de Montcalm; au sud par la rivière des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes, y compris toutes les îles les plus rapprochées du dit comté, et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; à l'ouest par les limites est de la seigneurie de la Petite Nation et le prolongement d'icelles, jusqu'au comté de Montcalm; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Saint-Placide, Saint-Hermas, Saint-André, Saint-Jérusalem, et les townships de Chatham, Wentworth, Grenville et son augmentation, Harrington, Gore, Howard, Arundel, Montcalm, Wolfe, Salaberry et Grandisson.

L'Assomption

Le comté de l'Assomption sera borné au nord-est par les comtés de Berthier et Joliette; au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles les plus rapprochées du dit comté, et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; au sud-ouest par les limites sud-ouest des paroisses de Lachenaie, Saint-Henri de Mascouche et Saint-Lin; au nord-ouest par le comté de Montcalm; le dit comté ainsi borné, comprenant les paroisses de Saint-Sulpice avec l'Île Bouchard, Repentigny, l'Assomption, Saint-Roch, Lachenaie, Saint-Henri et Saint-Lin.

Bagot

Le comté de Bagot sera borné au nord-est par le comté de Drummond; au sud-est par le comté de Shefford; au sud-ouest par le comté de Rouville; et au nord-ouest par le comté de Saint-Hyacinthe; lequel comté ainsi borné comprenant partie du township d'Upton, le township d'Acton et les paroisses de Saint-Hugues, Saint-Simon, Sainte-Rosalie, Saint-Dominique et Saint-Pie.

Modification: 4 mai 1859, annexion d'une partie du comté de Rouville, soit le territoire qui fut détaché de la municipalité de paroisse de Saint-Césaire au profit de la municipalité de paroisse de Saint-Pie. Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1859), p. 195.

Beauharnois

Le comté de Beauharnois sera borné au nord-est et au sud-est par le comté de Chateaugai; au sud-ouest par les limites sud-ouest de la seigneurie de Beauharnois; au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles les plus rapprochées du dit comté, et situées en tout ou

en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Saint-Clément, Saint-Louis de Gonzague et Saint-Timothée.

Berthier

Le comté de Berthier sera borné au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, y compris l'Île Saint-Ignace, l'Île du Pads et toutes les îles les plus rapprochées du dit comté, et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; au nord-est par le comté de Maskinongé; au sud-ouest par les limites sud-ouest de la paroisse de Lavaltrie, les limites nord-ouest de la dite paroisse de Lavaltrie et des paroisses de Lanoraie, Saint-Norbert et Berthier, les limites nord-ouest de la paroisse de Saint-Cuthbert prolongées jusqu'au township de Brandon, et par la ligne sud-ouest du dit township de Brandon, prolongée jusqu'aux limites de la province; au nord-ouest par les limites de la province; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses et établissements de l'Île Saint-Ignace, l'Île du Pads, Berthier, Lanoraie, Lavaltrie, Saint-Norbert, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemi, Saint-Gabriel et le township de Brandon.

Chambly

Le comté de Chambly sera borné au nord-est par le comté de Verchères; au sud-est par la rivière Richelieu; au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent; au sud-ouest par les limites sud-ouest des paroisses de Chambly et Longueuil, y compris toutes les îles dans le dit fleuve Saint-Laurent et la dite rivière Richelieu, les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Boucherville, Longueuil, Saint-Bruno et Chambly.

Châteaugai

Le comté de Chateaugai sera borné au nord-est par les comtés de Laprairie et de Saint-Jean; au sud-est par les limites nord-ouest du township d'Hemmingford; au sud-ouest par les limites sud-ouest de la seigneurie de Beauharnois; au nord-ouest par les limites sud-est des paroisses de Saint-Louis, Saint-Timothée et Saint-Clément, et encore au sud-ouest par les limites sud-est de la seigneurie de Beauharnois, encore au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Sainte-Philomène et Chateaugai, les établissements et paroisses de Russeltown, Saint-Jean-Chrysostôme, Sainte-Martine, Saint-Urbain, Saint-Malachie, et le reste de la seigneurie de Beauharnois, à l'exception

des paroisses de Saint-Clément, Saint-Louis et Saint-Timothée.

Modification: 1^{er} juillet 1857, amputation au profit du comté d'Huntingdon, soit la partie du canton de Franklin qui se trouvait dans le comté de Châteauguai. Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1857), p. 471.

Compton

Le comté de Compton sera borné à l'est par le comté de Beauce; au sud-est par les limites de la province; au nord-ouest par les comtés de Wolfe et Sherbrooke et la ville de Sherbrooke; et au sud-ouest par les limites ouest et sud du township de Compton, les limites sud du township de Clifton, et les limites ouest du township de Hereford: le dit comté ainsi borné comprenant les townships de Compton, Westbury, Eaton, Clifton, Hereford, Bury, Newport, Auckland, Lingwick, Hampden, Ditton, Winslow, Witton, Marston, Chesham, et partie du township de Clinton.

Deux-Montagnes

Le comté des Deux-Montagnes sera borné à l'est par le comté de Terrebonne; au sud par la rivière des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes, y compris toutes les îles les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; à l'ouest par les limites ouest des paroisses de Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Saint-Colomban, et les limites nord du township de Gore; de là, par les limites est des townships de Wentworth et Howard, jusqu'au comté de Terrebonne; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Saint-Eustache, Saint-Augustin, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique, Saint-Colomban, la mission du lac des Deux-Montagnes, cette partie de la paroisse de Saint-Jérôme qui se trouve dans la seigneurie des Deux-Montagnes, cette partie de la même paroisse de Saint-Jérôme qui comprend les côtes Saint-Joseph, Saint-Eustache, Sainte-Marguerite, Sainte-Angélique, et partie du township de Morin.

Huntingdon

Le comté d'Huntingdon sera borné au sud-est par la ligne de la province; au nord-est par les comtés de Saint-Jean et Napierville; au nord-ouest et au nord-est par le comté de Châteauguai; au nord-est encore par le comté de Beauharnois; et au nord-ouest encore par le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté ainsi borné comprenant les terres des Sauvages de Saint-Régis, le village d'Huntingdon, et les townships de Godman-

chester, Elgin, Dundee, Hinchinbrooke et Hemmingford.

Modification: 1^{er} juillet 1857, annexion d'une partie du comté de Châteauguai, soit la partie du canton de Franklin qui se trouvait dans ce comté. Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1857), p. 471.

Iberville

Le comté d'Iberville sera borné au nord-ouest par le comté de Rouville; au nord-est et sud-est par le comté de Missisquoi; au sud-ouest par la rivière Richelieu, y compris toutes les îles situées dans la dite rivière, en tout ou en partie vis-à-vis du dit comté et les plus rapprochées d'icelui; lequel dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Saint-George d'Henryville, Saint-Alexandre, Saint-Athanase, Saint-Grégoire et Sainte-Brigitte.

Joliette

Le comté de Joliette sera borné au sud-est et au nord-est par le comté de Berthier; au nord-ouest par les limites de la province; au sud-ouest par les limites sud-ouest de la seigneurie de Lavaltrie prolongées jusqu'aux limites de la province; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Saint-Charles Borromée, Saint-Paul, Saint-Félix, excepté la partie de cette paroisse qui se trouve dans le township de Brandon, Saint-Thomas, Sainte-Elizabeth, Sainte-Mélanie, Saint-Ambroise, Saint-Alphonse, comprenant aussi tout le township de Kildare et son augmentation et le township de Cathcart.

Laprairie

Le comté de Laprairie comprendra les paroisses de Laprairie, Saint-Philippe, Saint-Jacques le Mineur, Saint-Isidore et Saint-Constant, y compris toutes les terres des Sauvages du Sault Saint-Louis et toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis le dit comté.

Laval

Le comté de Laval comprendra l'Isle Jésus et l'Isle Bizarre, et toutes les îles les plus rapprochées du dit comté, et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui.

Missisquoi

Le comté de Missisquoi qui, pour les fins du présent acte sera partagé en deux divisions, sera borné au nord et à l'est par les comtés de Shefford et de Stanstead; au sud-est par les limites de la province, au sud-ouest par les limites ouest des paroisses de Saint-Thomas et de Clarenceville sur la rivière Richelieu, les limites nord-ouest de la

dite paroisse de Clarenceville, les limites sud-ouest du township de Stanbridge, y compris aussi cette partie de Notre-Dame des Anges qui se trouve dans les seigneuries, et les limites nord-est de l'augmentation de la seigneurie de Monnoir; de là au nord par les limites sud de la seigneurie de Saint-Hyacinthe; et de là par le prolongement de la ligne de profondeur de la dite seigneurie de Saint-Hyacinthe, jusqu'à l'angle sud du comté de Shefford.

La division est du dit comté de Missisquoi comprendra les townships de Bolton, Potton, Sutton, Brome et cette partie du township de Farnham qui est à l'est du prolongement de la ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

La division ouest du dit comté de Missisquoi comprendra les paroisses de Saint-Thomas, Clarenceville, Saint-Armand est et ouest, Notre-Dame des Anges, le village de Philipsburg et les townships de Dunham et Stanbridge et la partie ouest du township de Farnham.

Montcalm

Le comté de Montcalm sera borné au nord-est par les comtés de Berthier et Joliette; au sud-est par les limites nord-ouest des paroisses de l'Assomption, Saint-Roch et Saint-Lin, et de la seigneurie de Terrebonne, jusqu'à la ligne sud-ouest du township de Kilkenny; au sud-ouest par la ligne du sud-ouest du township de Kilkenny, prolongée jusqu'aux limites de la province; au nord-ouest par les limites de la province; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Liguori et les townships de Rawdon, Chertsey, Kilkenny, Wexford, Chilton, Doncaster et Carrick.

Montréal

Le comté de Montréal, qui, pour les fins du présent acte, sera partagé en deux divisions, comprendra l'Isle de Montréal, à l'exception de la cité de Montréal, et toutes les îles les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui, et qui seront respectivement attachées aux divisions dont elles sont les plus rapprochées.

La division Hochelaga du dit comté de Montréal comprendra la paroisse de Montréal, en dehors de la cité et les paroisses de Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles, Rivière des Prairies et Sault-au-Récollet.

La division Jacques Cartier du dit comté de Montréal comprendra les paroisses de Lachine,

Pointe Claire, Sainte-Anne, Sainte-Geneviève et Saint-Laurent.

Cité de Montréal

La cité de Montréal sera comprise dans ses présentes limites.

Napierville

Le comté de Napierville comprendra le township de Sherrington et les paroisses de Saint-Cyprien, Saint-Edouard et Saint-Rémi.

Outaouais

Le comté d'Outaouais sera borné à l'est par le comté d'Argenteuil; au nord-est par la partie nord du comté de Montcalm; au sud-est par la Grande Rivière ou rivière des Outaouais, y compris toutes les îles situées vis-à-vis du dit comté, et qui appartiennent au Bas-Canada; au sud-ouest par la limite sud-ouest du township d'Eardley prolongée jusqu'au comté de Montcalm; le dit comté ainsi borné comprenant la seigneurie de la Petite Nation, les townships de Lochaber et son augmentation, Buckingham, Templeton, Hull, Eardley, Masham, Wakefield, Portland, Derry, Ripon, Denholm, Low, Aylwin, Hincks, Bowman, Villeneuve, Lathbury, Hartwell, Suffolk, Ponsomby, Amherst, Addington, Preston, Bidwell, Wells, Bigelow, Wright, Northfield, Blake, McGill, Killaly, Dudley, Chabot, Bouchette, Cameron, Maniouaki, Kensington, Egan, Aumond, Bouthillier, Kiamica, Merritt et Campbell.

Pontiac

Le comté de Pontiac sera borné au nord-est par le comté d'Outaouais; et au sud, ouest et nord par la Grande Rivière ou rivière des Outaouais jusqu'à l'extrémité supérieure du Lac Témiscamingue, et une ligne tracée de ce point vrai nord jusqu'à la limite de la province, par les dites limites de la province, et par le comté de Montcalm, y compris les îles du Grand Calumet, des Allumettes et des Petites Allumettes, et toutes les autres îles situées dans la dite rivière vis-à-vis le dit comté et appartenant au Bas-Canada; le dit comté ainsi borné comprenant les îles comme susdit, et les townships d'Onslow, Bristol, Clarendon, Litchfield, Thorne, Aldfield, Mansfield, Waltham, Chichester, Sheen, Esher, Aberdeen, Hastings, Aberford, Kirkaby, Labouchère, Gladstone, Graham, Cawood, Leslie, Stanhope, Clapham, Huddersfield, Pontefract.

Richelieu

Le comté de Richelieu sera borné au nord-est par le comté d'Yamaska; au sud-est par les limites sud-est des paroisses de Saint-Aimé et

Saint-Ours; au sud-ouest par les limites sud-ouest de la dite paroisse de Saint-Ours; et au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles dans le dit fleuve les plus rapprochées du dit comté de Richelieu et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui, excepté celles qui sont ci-dessus annexées au comté de Berthier; le dit comté ainsi borné comprenant la ville de William Henry et les paroisses de Sorel, Sainte-Victoire, Saint-Aimé et Saint-Ours.

Rouville

Le comté de Rouville sera borné au nord-est par le comté de Saint-Hyacinthe, jusqu'à l'angle nord de la paroisse de Saint-Césaire; de là par les limites nord-est des paroisses de Saint-Césaire et Saint-Paul d'Abbotsford; au sud-est par les comtés de Shefford, et Missisquoi, et par les limites sud des paroisses de l'Ange-Gardien, Saint-Césaire, Sainte-Marie et Saint-Mathias, au sud-ouest et au nord-ouest par la rivière Richelieu, y compris toutes les îles dans la dite rivière les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Saint-Mathias, Sainte-Marie, Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Césaire, l'Ange-Gardien et Saint-Paul d'Abbotsford.

Modification: 4 mai 1859, amputation au profit du comté de Bagot, soit le territoire qui fut détaché de la municipalité de paroisse de Saint-Césaire au profit de la municipalité de paroisse de Saint-Pie. Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1859), p. 195.

Saint-Hyacinthe

Le comté de Saint-Hyacinthe sera borné au nord-est par les limites nord-est des paroisses de Saint-Denis, La Présentation, Saint-Barnabé, Saint-Jude et Saint-Hyacinthe; au sud-est par les limites sud-est des paroisses de Saint-Hyacinthe et Saint-Damase; au sud-ouest par les limites sud-ouest des paroisses de Saint-Damase et Saint-Charles; au nord-ouest par la rivière Richelieu, y compris toutes les îles dans la dite rivière Richelieu, les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté ainsi borné comprenant la ville de Saint-Hyacinthe, et les paroisses de Saint-Hyacinthe, Saint-Damase, La Présentation, Saint-Barnabé, Saint-Jude, Saint-Charles et Saint-Denis.

Saint-Jean

Le comté de Saint-Jean comprendra les paroisses de Saint-Luc, Blairfindie, Saint-Jean, Saint-Valentin et Lacolle, y compris toutes les îles dans la rivière Richelieu les plus rapprochées

du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui.

Shefford

Le comté de Shefford comprendra les townships de Milton, Roxton, Ely, Granby, Shefford et Stukely.

Soulanges

Le comté de Soulanges comprendra les seigneuries de Soulanges et de Nouvelle-Longueuil et les cinquième, sixième, septième et huitième rangs du township de Newton et de l'augmentation contigue.

Stanstead

Le comté de Stanstead comprendra les townships de Stanstead, Barnston, Hatley, Barford et Magog Est et Ouest.

Terrebonne

Le comté de Terrebonne sera borné au sud-est par le bras nord de la rivière des Outaouais, y compris toutes les îles de la dite rivière les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; au nord-est par les comtés de l'Assomption et de Montcalm; au nord-ouest par les limites nord-ouest des paroisses de Sainte-Thérèse et de Saint-Janvier, et de cette partie de la paroisse de Saint-Jérôme qui se trouve dans la continuation de la seigneurie de Mille Îles, à aller jusqu'au cordon entre la côte de la Rivière à Gagnon et la côte Saint-Joseph; de là, suivant la dite ligne ou cordon, jusqu'à cette partie de la continuation de Mille Îles appelée la seigneurie Dumont; de là, le long de la ligne de division entre les seigneuries Dumont et Bellefeuille; de là, le long de la ligne sud-est du township de Morin, jusqu'à la ligne entre les numéros vingt-six et vingt-cinq d'icelui; de là le long de la ligne entre les dits numéros jusqu'au township d'Howard; de là, le long de la ligne est du township d'Howard, la ligne sud et la ligne ouest du township de Beresford, et le prolongement de cette dernière ligne jusqu'au comté de Montcalm; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Terrebonne, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne, Saint-Janvier, Lacorne, partie de la paroisse de Saint-Jérôme, les townships d'Abercrombie et Beresford, et partie du township de Morin.

Vaudreuil

Le comté de Vaudreuil comprendra l'Île Perrot, les seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud, et les premier, deuxième, troisième et quatrième rangs du township de Newton et de l'augmentation contigue.

Verchères

Le comté de Verchères sera borné au nord-est par le comté de Richelieu; au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent; au sud-est par la rivière Richelieu; et au sud-ouest par les limites sud-est des paroisses de Chambly, Saint-Bruno et Boucherville, y compris toutes les îles du dit fleuve Saint-Laurent et de la dite rivière Richelieu, les plus rapprochées du dit comté et situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui; le dit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Varennes, Verchères, Contrecoeur, Beloeil, Saint-Marc, Saint-Antoine et Sainte-Julie.

**1855
MODIFICATIONS AUX
COMTÉS ÉLECTORAUX
DE 1853**

Argenteuil

Le comté d'Argenteuil, outre les diverses places qui y sont maintenant comprises (sauf tel que ci-après excepté) comprendra à l'avenir cette partie du township de Morin qui est située au sud-ouest de la ligne entre les lots numéros vingt-quatre et vingt-cinq de tous les rangs d'icelui, et cette partie de la paroisse de Saint-Jérôme qui comprend la côte Saint-Joseph, Saint-Eustache, Sainte-Marguerite et Sainte-Angélique, mais ne comprendra pas à l'avenir les paroisses de Saint-Placide et de Saint-Hermas, annexées par le présent acte au comté des Deux-Montagnes.

Bagot

Le comté de Bagot, outre les diverses places qui y sont maintenant comprises, comprendra aussi le huitième rang du township d'Upton.

Brome

La division est du comté de Missisquoi formera à l'avenir un comté électoral séparé sous le nom et la désignation de comté de Brome.

Deux-Montagnes

Le comté des Deux-Montagnes, outre les diverses places qui y sont maintenant comprises, (sauf tel que ci-après excepté,) comprendra à l'avenir les paroisses de Saint-Placide et de Saint-Hermas, par le présent acte détachées du comté d'Argenteuil, mais ne comprendra pas à l'avenir ces parties du township de Morin et de la paroisse de Saint-Jérôme, qui sont par le présent acte annexées au comté d'Argenteuil.

Hochelaga

La division Hochelaga du comté de Montréal formera à l'avenir un comté électoral sous le nom et la désignation de comté Hochelaga.

Jacques Cartier

La division Jacques Cartier du comté de Montréal formera à l'avenir un comté électoral séparé sous le nom et la désignation de comté de Jacques Cartier et comprendra à l'avenir la dite Isle Bizard.

Laval

Le comté de Laval comprendra à l'avenir toutes les places qui y sont maintenant comprises, excepté l'Isle Bizard, désignée dans l'acte ci-dessus cité comme Isle Bizarre, et par le présent acte annexée à la division Jacques Cartier du comté de Montréal.

Missisquoi

La division ouest du comté de Missisquoi formera à l'avenir un comté électoral séparé sous le nom et la désignation de comté de Missisquoi.

Soulanges

Le comté de Soulanges comprendra à l'avenir toutes les places qui y sont maintenant comprises, excepté cette partie du township de Newton et l'augmentation adjacente qui sont par le présent acte annexées au comté de Vaudreuil.

Vaudreuil

Le comté de Vaudreuil, outre toutes les places qui y sont maintenant comprises, comprendra à l'avenir les cinquième, sixième, septième et huitième rangs du township de Newton et l'augmentation adjacente, de manière que tout le dit township de Newton et ses augmentations seront à l'avenir compris dans le dit comté de Vaudreuil.

RÉFÉRENCES

Voir les lois et les proclamations concernant les limites électorales (comtés) (p. 15).

**Les districts
municipaux
(1840)**

En 1840, la région de Montréal est partagée en 11 districts municipaux, dont l'existence fut toutefois éphémère.

Beauharnais

Le district de Beauharnais, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et le lac

Saint-François; au sud par la ligne de démarcation ou limites sud de la Province; au nord-est et à l'est par les bornes sud-ouest du District de Saint-Jean; lequel district, ainsi borné et délimité, comprend la seigneurie de Beauharnais avec toutes ses subdivisions intérieures, la seigneurie de Chateauguay, les terres des Indiens, et tous les townships et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec la Grande Ile, l'Île aux Chats, et toutes les Iles dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Beauharnais.

Berthier

Le district de Berthier, sera, et il est par les présentes déclaré être, borné au sud-est par le fleuve Saint-Laurent; au nord-ouest par les limites nord de la province; au sud-ouest par les bornes nord-est du district de Leinster; au nord-est par les bornes sud-ouest des seigneuries ou fiefs de Maskinongé et Carufel, formant la ligne de division entre les susdites seigneuries ou fiefs de Maskinongé et Carufel et les seigneuries ou fiefs du Petit Bruno et Dusable ou Nouvelle-York; s'étendant depuis le fleuve Saint-Laurent, vers le nord-ouest, jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie ou fief Dusable ou Nouvelle-York; et de là par une ligne courant dans la même direction nord-ouest, jusqu'aux limites nord de la province; lequel district ainsi borné et délimité comprend tous les fiefs et seigneuries avec leurs augmentations respectives, tous les townships, leurs augmentations, et les paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit district de Berthier, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du district de Berthier susdit.

Lac des Deux-Montagnes

Le district du Lac des Deux-Montagnes, sera et il est par les présentes déclaré être, borné en front, ou au sud et au sud-est, par la Grande-Rivière ou l'Ottawa, le Lac des Deux-Montagnes et le fleuve Saint-Laurent; au nord en partie par les bornes sud-ouest du district de Leinster; à l'ouest par les bornes est du District de Sydenham; et à l'est et au nord-est par les bornes ouest et sud-ouest du District de Terrebonne, savoir, commençant au fleuve Saint-Laurent, sur la ligne de division entre la seigneurie de la Rivière du Chêne et la seigneurie de Blainville; de là vers le nord-ouest, le long de la dite ligne de division, jusqu'à son intersection par la ligne est de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes, ou de l'augmentation d'icelle; de là vers le nord jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière de la susdite

augmentation; de là vers l'ouest, le long de la ligne de derrière de la dite augmentation de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes, jusqu'à son angle nord-ouest; de là continuant vers l'ouest, le long des limites nord de Chatham Gore, jusqu'à leur intersection par les limites est du township de Wentworth; de là vers le nord, le long de la dite ligne, jusqu'à l'angle nord du dit township de Wentworth; de là vers le nord, et sur un prolongement de la dite ligne, jusqu'à son intersection par les bornes sud-ouest du district de Leinster; de là vers le nord-ouest le long des susdites bornes sud-ouest du district de Leinster, jusqu'à leur intersection par les bornes est du district de Sydenham; lequel district ainsi borné et délimité comprend Chatham-Gore et tous les fiefs, seigneuries et leurs augmentations respectives, et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit district du Lac des Deux Montagnes, avec l'île Bizard et toutes les îles dans la Grande Rivière ou l'Ottawa, le Lac des Deux Montagnes et le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit district du Lac des Deux Montagnes.

Leinster

Le district de Leinster, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au sud-est par le fleuve Saint-Laurent; au nord-ouest par les limites nord de la province; au sud-ouest par les bornes nord-est du district de Terrebonne, et partie des districts du Lac des Deux-Montagnes et de Sydenham; au nord-est par les bornes sud-ouest de la seigneurie de la Valtrie, et de son augmentation; s'étendant au nord-ouest depuis le fleuve Saint-Laurent, le long de la susdite ligne, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière de la dite seigneurie de la Valtrie, et de son augmentation; de là continuant au nord-ouest, le long des bornes sud-ouest du township de Kildare, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière d'icelui; et de là au nord-ouest, sur un prolongement des dites bornes sud-ouest du township de Kildare susdit, jusqu'aux limites nord de la province; lequel district ainsi borné et délimité comprend tous les fiefs, seigneuries et leurs augmentations respectives, townships et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis et le plus près des rivages du dit district de Leinster.

Missiskoui

Le district de Missiskoui, sera, et il est par les présentes déclaré être, borné au nord par les bornes sud du district de Nicolet, et partie par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Ramsay;

vers l'ouest, le long de la dite ligne jusqu'à son intersection par la ligne est ou de derrière de la seigneurie de Saint-Hyacinthe; au sud par les limites sud de la province; à l'est par les bornes ouest du district de Sherbrooke; et à l'ouest par la ligne est ou de derrière de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, depuis les susdites bornes sud-ouest de la seigneurie de Ramsay; vers le sud, le long de la dite ligne de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, jusqu'à l'angle sud-est d'icelle ou point d'intersection des bornes nord-est de l'augmentation du township de Farnham; de là vers le nord-ouest, le long de la dite ligne de l'augmentation de Farnham, jusqu'à son intersection par la rivière Yamaska; de là vers le sud, en remontant la dite rivière jusqu'à son intersection par les bornes nord-est du susdit township de Farnham, à l'ouest de la dite rivière Yamaska; de là vers le nord-ouest, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne est de la seigneurie de Monnoir; de là vers le sud le long de la susdite ligne de la seigneurie de Monnoir, jusqu'à son intersection par la ligne nord du township de Stanbridge; de là vers l'ouest, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne est de la seigneurie de Sabrevois, formant l'angle nord-ouest du susdit township de Stanbridge; de là vers le sud, le long des bornes est des seigneuries de Sabrevois et Noyan, jusqu'aux rivages de la Baie de Missiskoui; de là vers le sud-est, le long des rivages de la dite Baie de Missiskoui, jusqu'aux limites sud de la province; la dite ligne de délimitation ainsi décrite faisant aussi partie des limites ou de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Montréal et la division territoriale de Sherbrooke; lequel district ainsi borné et délimité comprend la seigneurie de Saint-Armand, et tous les townships et leurs augmentations respectives, et les paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées du dit district de Missiskoui.

Montréal

Le district de Montréal comprendra toute l'île de Montréal, l'île Perrot, et toute la partie de la Province ou la langue de terre située entre le fleuve Saint-Laurent, partie du lac Saint-François, et la Grande Rivière ou l'Ottawa, jusqu'aux limites ouest de la Province, au sud de la dite Grande Rivière ou l'Ottawa, icelle étant la ligne de division entre la Province du Haut-Canada, et la Province du Bas-Canada; lequel district ainsi borné et délimité comprend tous les fiefs, seigneuries, townships et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit district de Montréal, avec toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent et

dans la Grande Rivière ou l'Ottawa, vis-à-vis et le plus près des rivages du district de Montréal susdit, sauf et excepté l'île Bizard.

Nicolet

Le district de Nicolet, sera, et il est par les présentes déclare être borné au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre et partie de la Baie d'Yamaska ou Lavallière; au sud par cette partie des bornes nord du township de Milton, qui se trouve à l'est de la seigneurie de Ramzay, et par les bornes nord des townships de Roxton et d'Ely, et au sud-est par les bornes sud-est des townships de Durham, Kingsey, Tingwick et Chester, et partie d'Halifax; au nord-est par partie des bornes sud-ouest du district de Dorchester et partie des bornes ouest du district de la Chaudière, faisant aussi partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Sherbrooke; au sud-ouest par la ligne sud-ouest de la seigneurie d'Yamaska, s'étendant depuis le milieu de la baie d'Yamaska ou Lavallière, vers le sud-est, jusqu'à l'intersection de la rivière Yamaska, de là au sud en remontant la dite rivière Yamaska jusqu'à son intersection par les bornes nord-est des seigneuries de Saint-Charles et de Ramzay, l'angle est de la dite seigneurie de Ramzay, formant aussi l'un des angles du township d'Upton, de là vers le sud le long de la ligne de derrière de la dite seigneurie de Ramzay, ou ligne ouest du township d'Upton, jusqu'à son intersection par la susdite ligne ouest du township de Milton; laquelle ligne de délimitation ainsi décrite fait aussi partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Montréal et la division territoriale de Sherbrooke; de là vers l'est le long de la ligne nord-ouest des townships de Roxton et d'Ely jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest ou de derrière du township de Durham; de là vers le nord-ouest le long de la ligne de derrière du dit township de Durham jusqu'à son angle ouest; de là vers le nord-est le long des bornes nord-ouest du dit township de Durham jusqu'à la rivière Saint-François; de là vers le nord-ouest en descendant la dite rivière Saint-François jusqu'à son intersection par la ligne nord-ouest du township de Kingsey; de là vers le nord-est le long des bornes nord-ouest du dit township de Kingsey jusqu'à son angle nord-est; de là vers le sud-est le long de la ligne de derrière du dit township de Kingsey, jusqu'à son intersection par la ligne nord-ouest du township de Tingwick; de là vers le nord-est le long de la ligne nord-ouest du dit township de Tingwick, du township de Chester, et de partie d'Halifax, jusqu'à son intersection par les bornes sud-ouest du district de la Chaudière;

lequel district ainsi borné et délimité comprend tous les seigneuries, fiefs et leurs augmentations respectives, townships et leurs augmentations, et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre vis-à-vis et le plus près des rivages du dit district de Nicolet, et dans l'espace de moitié du milieu de la susdite baie d'Yamaska ou Lavallière.

Richelieu

Le district de Richelieu, sera, et il est par les présentes déclaré être, borné au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et partie de la baie d'Yamaska ou Lavallière; au sud-est par les limites nord-ouest de la seigneurie de Saint-Hyacinthe et la rivière Yamaska, et par la ligne de derrière de la seigneurie de Saint-Charles, Yamaska; au nord-est par partie des bornes sud-ouest du district de Nicolet; et au sud-ouest par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Boucherville, et s'étendant vers le sud-est, le long de la dite ligne sud-ouest de la seigneurie de Boucherville, jusqu'à la profondeur ou ligne de derrière d'icelle; de là vers le nord-est, le long de la dite ligne de profondeur ou de derrière de la dite seigneurie de Boucherville, jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest de l'augmentation de la seigneurie de Beloeil ou l'angle sud de la seigneurie de Varennes; de là vers le sud-est le long de la dite ligne ou bornes sud-ouest de l'augmentation de la seigneurie de Beloeil, jusqu'à son intersection par la ligne nord-ouest ou de derrière de la seigneurie de Chambly; de là vers le nord-est, le long de la dite ligne jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Beloeil; de là vers le sud-est, le long de la dite ligne, jusqu'à la rivière Richelieu ou Chambly; de là à travers la dite rivière et le long de la ligne sud-ouest de la seigneurie de Rouville, jusqu'à la profondeur d'icelle, ou ligne nord-ouest de la seigneurie de Saint-Hyacinthe sus-mentionnée; de là vers le nord-est, le long des bornes nord-ouest de la dite seigneurie de Saint-Hyacinthe, jusqu'à l'angle est de la seigneurie de Rouville; de là vers le nord-ouest, le long des bornes nord-est de la seigneurie de Rouville, jusqu'à leur intersection par la ligne est ou de derrière de la seigneurie de Saint-Charles; de là vers le nord-est, le long de la dite ligne de derrière de la seigneurie de Saint-Charles, et de la ligne de derrière de la seigneurie de Saint-Denis, jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest de l'augmentation de la seigneurie de Saint-Ours; de là vers le sud-est, le long des bornes sud-ouest de la susdite augmentation de Saint-Ours, et des bornes sud-ouest de la seigneurie de Saint-Ours, jusqu'à la

rivière Yamaska; de là vers le nord-est, en descendant la dite rivière Yamaska et traversant la dite rivière et le long de la ligne est de la seigneurie de Saint-Charles, jusqu'à son intersection par les bornes nord-est de la dite seigneurie de Saint-Charles, ou partie des bornes sud-ouest du district de Nicolet; lequel district ainsi borné et délimité, et traverse par partie de la rivière Richelieu, comprend toutes les seigneuries ou fiefs et leurs augmentations respectives, et toutes les paroisses en tout ou en partie comprises dans les limites sus-désignées, avec l'île du Moine, l'île au Raisin et toutes les autres îles situées au haut du Lac Saint-Pierre, au sud du chenal des vaisseaux ou chenal du sud, vis-à-vis et le plus près de la pointe de la baie d'Yamaska ou Lavallière, la dite pointe comprise, ainsi que toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit district de Richelieu, et toutes les îles dans cette partie de la rivière Richelieu qui se trouve comprise dans les limites du district de Richelieu susdit.

Saint-Hyacinthe

Le district de Saint-Hyacinthe, sera, et il est par les présentes déclaré être, borné au nord-ouest par les bornes sud-est du district de Richelieu, à l'est, au sud-est et au nord-est par les bornes ouest et sud-ouest des districts de Nicolet, et de Missiskoui; et au sud en partie par les bornes nord du susdit district de Missiskoui, jusqu'à la ligne est de la seigneurie de Monnoir, de là vers le nord, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Saint-Hyacinthe; de là vers le nord-ouest le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne sud-est ou de derrière de la seigneurie de Rouville, ou les bornes sud-est du district de Richelieu; lequel district ainsi borné et délimité comprend la seigneurie de Saint-Hyacinthe et toutes les paroisses, en tout ou en partie comprises dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit district de Saint-Hyacinthe.

Saint-Jean

Le district de Saint-Jean, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest en partie par le fleuve Saint-Laurent, et en partie par les bornes sud-est de la seigneurie de Châteauaugay; au sud par les limites sud de la Province; à l'est par les bornes ouest du district de Missiskoui, faisant aussi partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Montréal et la division territoriale de Sherbrooke; et au sud-ouest par les bornes nord-est de la seigneurie de Châteauaugay; s'étendant depuis le fleuve Saint-Laurent, le long de la susdite ligne de la seigneurie de Château-

guay, jusqu'à la profondeur d'icelle; de là vers le sud-ouest, le long de la dite ligne de profondeur, ou des bornes nord-ouest de la seigneurie de La Salle, jusqu'à son intersection par la ligne nord-est de la seigneurie de Beauharnais; de là vers le sud-est, le long de la dite ligne, jusqu'à l'angle est de la seigneurie de Beauharnais; de là continuant le long des bornes nord-est du township de Hemmingford, jusqu'à son angle est; de là vers le sud-ouest le long des susdites bornes du dit township de Hemmingford, jusqu'à la ligne de démarcation de la Province ou ses limites sud; lequel district ainsi borné et délimité comprend tous les seigneuries et fiefs, le township de Sherrington et les paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit district de Saint-Jean, avec la rivière Richelieu qui le traverse et les îles en icelle, et toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit district de Saint-Jean.

Sherbrooke

Le district de Sherbrooke, sera, et il est par les présentes déclaré être, borné au nord-ouest par les bornes sud-est du district de Nicolet; au sud-est partie par la ligne de démarcation de la province et ses bornes ou limites sud; au nord-est par les bornes sud-ouest de district de la Chaudière, faisant partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Sherbrooke; et au sud-ouest par partie des bornes sud-ouest ou ligne de derrière du township de Durham, et partie de Melbourne, jusqu'à l'intersection de la dite ligne par la ligne ouest du township de Brompton; de là vers le sud, le long de la dite ligne ouest du township de Brompton, et du township d'Oxford, jusqu'à son intersection par la ligne nord-ouest du township de Bolton; de là vers l'est, le long de la dite ligne nord-ouest du township de Bolton, jusqu'à son intersection par la ligne de division entre les seizième et dix-septième rangs du dit township de Bolton; de là vers le sud, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par le Lac Memphremagog; et de là vers le sud, à travers le milieu du dit Lac, jusqu'aux limites sud de la province; lequel district ainsi borné et délimité comprend tous les townships et leurs augmentations respectives, et toutes les paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit district de Sherbrooke.

Sydenham

Le district de Sydenham, sera, et il est par les présentes déclaré être borné en front ou au sud par la Grande Rivière ou l'Ottawa; au nord

en partie par les limites nord de la Province, et par le prolongement de la ligne ou des bornes sud-ouest du district de Leinster; à l'ouest par les bornes ou limites ouest de la Province; et à l'est par la ligne est de la seigneurie de la Petite Nation; de là vers le nord, le long de la dite ligne, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière la dite seigneurie de la Petite Nation; de là sur un prolongement de la dite ligne, vers le nord, jusqu'à son intersection par les bornes sud-ouest du district de Leinster ci-dessus mentionnées; lequel district ainsi borné et délimité comprend la seigneurie de la Petite Nation et tous les townships et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les îles dans la Grande Rivière ou l'Ottawa, situées vis-à-vis et le plus près des rivages du dit district de Sydenham.

Terrebonne

Le district de Terrebonne, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au sud-est par le fleuve Saint-Laurent; à l'ouest et au sud-ouest par les bornes est et sud-est du district du Lac des Deux Montagnes; et au nord-est par les bornes sud-ouest du district de Leinster, à savoir, commençant au fleuve Saint-Laurent, sur la ligne de division entre les seigneuries de Terrebonne, et ses augmentations, et de Lachenaie; de là vers le nord-ouest, suivant la dite ligne de division, jusqu'à son intersection par la ligne sud-est du township de Kilkenny; de là vers l'ouest le long de la dite ligne, jusqu'à l'angle sud-ouest du dit township de Kilkenny; de là vers le nord-ouest, le long des bornes sud-ouest d'icelui, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière du dit township de Kilkenny; de là vers le nord-ouest, le long de la ligne nord-est du township d'Abercromby, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière du dit township d'Abercromby, jusqu'à son intersection par les bornes est du district du Lac des Deux Montagnes; lequel district ainsi borné et délimité comprend tous les fiefs, seigneuries et leurs augmentations respectives, townships et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit district de Terrebonne, avec l'île Jésus, et toutes les îles dans le chenal formé par la dite île et la rive nord du fleuve Saint-Laurent, et toutes celles dans le dit fleuve, vis-à-vis et le plus près des rivages du dit district de Terrebonne.

RÉFÉRENCE

La Gazette de Québec, tome XVIII, n° 27, jeudi 6 mai 1841.

Les découpages seigneuriaux

Mentionnons enfin qu'il existe aussi, dans le territoire de la région de Montréal, d'autres grands découpages parmi lesquels les divisions seigneuriales dont on ne donne pas la description ici, mais dont on retrouvera le dessin dans le dossier cartographique.

LES PAROISSES ET LES MUNICIPALITÉS

Par-delà ses grandes divisions territoriales, la région de Montréal comprend aussi d'autres découpages sous la forme de paroisses érigées canoniquement, de paroisses reconnues civilement et de municipalités.

Les fiches qui suivent donnent l'histoire de ces découpages. Elles comprennent, pour chaque paroisse ou municipalité, diverses entrées précisant le nom de l'entité et les différentes étapes de sa formation territoriale. L'agencement du fichier étant géographique, les entités sont présentées de façon séquentielle. Toutefois, pour leur présentation alphabétique, on se référera aux listes ou à l'index apparaissant à la fin de l'ouvrage.

Quant au modèle de fiche présenté ci-contre, il résume le contenu des fiches et précise à quelle source l'information a été puisée.

<hr/> <hr/>	PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Jean¹
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: jour mois année ³	
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI DU 3 MARS 1722	
	[Texte ⁴]
REQUÊTE D'ÉRECTION: jour mois année ⁵	
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: jour mois année ⁶	
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: jour mois année ⁷	
	[Texte ⁸]
AMPUTATION: jour mois année (voir la paroisse concernée) ⁹ .	
ANNEXION: jour mois année (détaché de la paroisse concernée) ¹⁰ .	
	[Texte]
<hr/> <hr/>	RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Jean¹¹
ÉRECTION CIVILE: jour mois année ¹²	
	[Texte]
AMPUTATION: jour mois année (pour l'érection civile de la paroisse concernée) ¹³ .	
ANNEXION: jour mois année (détaché de la paroisse concernée) ¹⁴ .	
	[Texte]

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jean¹⁵

1 ^{er} juillet 1845	Création de la municipalité de Saint-Jean, telle qu'érigée canoniquement ¹⁶ .
1 ^{er} septembre 1847	Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Jean ¹⁷ .
1 ^{er} juillet 1855	Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jean, telle qu'érigée civilement ¹⁸ .
jour mois année	Amputation pour la création de la municipalité de village de Saint-Jean ¹⁹ .

[Texte]

1. Numéro correspondant à l'entité apparaissant sur les cartes (voir le Dossier cartographique).
2. Nom de la paroisse religieuse selon le décret d'érection canonique.
3. Date du décret dans les cas où il est promulgué avant le 3 mars 1722.
4. Texte de l'arrêt du Conseil d'État du roi pour les cas où il s'applique.
5. Date à laquelle la majorité des résidents ont formulé une requête d'érection canonique.
6. Date à laquelle le commissaire religieux a tenu une assemblée pour informer la population qu'une érection aura lieu pour cette paroisse.
7. Date du décret d'érection canonique selon le registre de décret ou d'autres sources. La référence est alors indiquée en bas de page.
8. La plupart des textes relatifs aux décrets d'érection canonique proviennent du répertoire de Deschamps corrigé d'après les originaux conservés dans les évêchés, sauf quand il s'agit d'un décret non mentionné par

Deschamps. Le texte est alors celui des décrets retrouvés dans les archives.

9. Date de l'amputation et référence à la paroisse qui hérite du territoire.
10. Date de l'annexion et territoire amputé.
11. Nom de la paroisse reconnue civilement selon l'appellation donnée dans *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853 et 1860). Pour les noms manquants, nous avons consulté les proclamations publiées dans la gazette du Canada.
12. Date de la reconnaissance civile de la paroisse selon Deschamps (1896) et *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853 et 1860). Nous avons aussi consulté les proclamations publiées dans la gazette du Canada.
13. Date de l'amputation et nom de la paroisse créée à partir de ce territoire ou à laquelle ce territoire est annexé.
14. Date de l'annexion et territoire amputé.
15. Noms de la municipalité. Pour les municipalités établies avant 1847, nous avons retenu l'appellation officielle de l'*Extraordinaire de la Gazette du Canada* du 18 juin 1845 ou la mention faite dans la gazette du Canada. Pour les municipalités créées à partir de 1855, nous ne disposons d'aucune liste complète. Pour certaines, nous avons retenu le nom indiqué dans les proclamations. Dans les autres cas, nous avons repris le nom civil ou religieux selon l'origine des limites de la municipalité.
16. La création de la municipalité comprend la date de création, une référence au type de municipalité (de paroisse, de canton), ainsi que le territoire qu'elle comprend (religieux, civil ou canton); pour un certain nombre d'entre elles, la date de création correspond à la proclamation du 1^{er} juillet 1845.
17. Date d'abolition des municipalités et rattachement de leur territoire aux différentes municipalités de comté.
18. Date de rétablissement des municipalités.
19. Amputation pour la création de la municipalité de village, le cas échéant.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
1 Sheen

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Sheen.

Canton de Sheen (10 mai 1849)

Toute cette étendue ou partie de terre bornée et limitée comme suit: au sud, en front, par la rivière des Outaouais; au sud-est, par le canton de Chichester; au sud-ouest, par le canton projeté d'Esher; et au nord-est, par les terres vacantes de la Couronne. Commençant sur la rive nord de la rivière des Outaouais, à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle le plus à l'ouest du canton de Chichester; de là, longeant la ligne de division entre le dit canton de Chichester et la dite étendue ou partie de terre, nord astronomique, 30 degrés 10 minutes est, 1029 chaînes, 26 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre, indiquant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou partie de terre; de là, nord astronomique, 59 degrés 50 minutes ouest, 680 chaînes, 50 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle le plus au nord de la dite étendue ou partie de terre; de là sud astronomique, 30 degrés 10 minutes ouest, 630 chaînes, 33 chaînons, plus ou moins, jusqu'à la rivière des Outaouais; de là, vers l'est et le sud-ouest, le long de la rive nord de la rivière et en suivant ses sinuosités, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 14-15.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
2 Chichester

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Chichester.

Canton de Chichester (5 mars 1849)

Une étendue ou partie de terre bornée et limitée comme suit, savoir: au sud-est, par le canton de Waltham; au nord-ouest, par le canton projeté de Sheen; au sud-ouest, en front, par la Rivière des Ou-

taouais; et au nord-est, en profondeur, par les terres vacantes de la Couronne. Commençant à un poteau planté sur la rive nord de la Rivière des Outaouais, comme l'angle le plus à l'ouest du canton de Waltham; de là, le long de la ligne entre le dit canton de Waltham et la dite étendue ou partie de terre, nord, 30 degrés 10 minutes est, astronomiquement, 710 chaînes et 75 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou partie de terre; de là, nord, astronomiquement, 59 degrés 50 minutes ouest, 649 chaînes, 50 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle le plus au nord de la dite étendue de terre; de là, sud astronomique, 30 degrés 10 minutes ouest, 1029 chaînes, 26 chaînons, plus ou moins, à la Rivière des Outaouais; de là, vers l'est, le long de la rive nord de la dite rivière, suivant ses sinuosités, jusqu'au point de départ; contenant 53,000 acres de terre, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 6-7.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
3 Isle-des-Allumettes (1847)
île Allumettes (1855)

14 mai 1847 Création de la municipalité de canton de l'Isle-des-Allumettes. Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4367.

Canton de l'Isle-des-Allumettes (23 janvier 1847)

Toute cette étendue ou partie de terre dans la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais, dans le comté d'Ottawa, connue et désignée comme l'Isle des Allumettes, bornée comme suit, savoir: au nord, par cette partie de la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais communément appelée le Chenal de la Culbutte; au sud, par les Lacs aux Allumettes supérieur et inférieur; à l'ouest, par partie du dit Lac aux Allumettes supérieur; à l'est, par le Chenal des Rapides Paquette de la dite Rivière des

Outaouais; contenant 42 milles et 79 acres, et la réserve accoutumée pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 8.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de l'Île Allumettes.

4 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Waltham

1^{er} janvier 1859 Création de la municipalité de canton de Waltham.

Note: Municipalité érigée en vertu de la loi de 1855 sur les municipalités, 18 Vict., c. 100, sect. 33, art. 7. Cette disposition prévoit que, chaque fois qu'un recensement général ou une énumération spéciale des habitants d'une place extra-paroissiale contient une population de plus de 300 âmes, le Conseil de comté peut, par une résolution, ériger cette place extra-paroissiale en municipalité distincte (cette érection municipale entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant).

Réf.: *Statuts de la province du Canada*, 18 Vict., c. 100, 1855, p. 431.

Canton de Waltham (22 février 1849)

Toute cette étendue ou partie de terre bornée et limitée comme suit: au sud-est, par le canton de Mansfield; au nord-ouest, par le canton projeté de Chichester; au sud-ouest, en front, par le lac Coulonge et la Rivière des Outaouais; et au nord-est en arrière, par les terres vacantes de la Couronne. Commencant à un poteau planté sur le rivage nord du Lac Coulonge pour l'angle le plus à l'ouest du canton de Mansfield; de là, le long de la ligne entre le dit canton de Mansfield et de la dite étendue ou partie de terre, nord, 30 degrés 10 minutes est astronomique, 420 chaînes, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre, définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou partie de terre;

de là, nord astronomique, 59 degrés 50 minutes ouest, 646 chaînes, 40 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou partie de terre; de là, sud astronomique, 30 degrés 10 minutes ouest, 710 chaînes, 75 chaînons, plus ou moins, jusqu'à la rive nord de la Rivière des Outaouais; de là, vers l'est, et le long de la dite rive, suivant les sinuosités de la dite Rivière, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 19.

5 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Mansfield

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Mansfield.

Canton de Mansfield (10 février 1849)

Une étendue ou partie de terre bornée et limitée comme suit, savoir: au sud-ouest, en front, par la rivière des Outaouais; au sud-est, par le canton de Litchfield; au nord-ouest, par le canton projeté de Waltham; et au nord-est, par les terres vacantes de la Couronne. Commencant sur la rive nord de la rivière des Outaouais, à un poteau et borne plantés par John Robertson, A. P., comme la limite nord-ouest du canton de Litchfield; de là, longeant la ligne de division entre le dit canton de Litchfield et la dite étendue ou partie de terre, nord, astronomiquement, 30 degrés 10 minutes est, 467 chaînes, 10 chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre formant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou partie de terre; de là, nord, astronomiquement, 59 degrés 50 minutes ouest, 744 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle le plus au nord de la dite étendue ou partie de terre; de là, sud astronomique, 30 degrés 10 minutes ouest, 420 chaînes, plus ou moins, jusqu'à la rivière des Outaouais; de là, vers le sud-est, en suivant les sinuosités de la dite rivière des Outaouais, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 10-11.

6

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Litchfield
20 novembre
1846

Création de la municipalité de canton de Litchfield. Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 3538.

Canton de Litchfield (11 octobre 1834)

Borné au nord-est, par les terres vacantes de la Couronne; au nord-ouest, aussi par des terres devant former le canton projeté de Mansfield; au sud-est, partie par des terres vacantes devant former le canton projeté de Huddersfield, et partie par le canton arpenté de Clarendon; et au sud-ouest et à l'ouest, par la Rivière Ottawa, formant une ligne de front, oblique, irrégulière, courbe et brisée, au dit canton de Litchfield. Commencant sur la rive est de la Rivière Ottawa, à un poteau définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Clarendon, et l'angle sud du canton de Litchfield; de là, magnétiquement nord, 34 degrés 30 minutes est, le long de la ligne de division entre les cantons de Litchfield et Clarendon, jusqu'à l'extrême profondeur du canton de Clarendon; de là, en prolongement de la dite ligne de division, dans la même direction, 568 chaînes, 60 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Litchfield; de là, magnétiquement nord, 55 degrés 30 minutes ouest, 728 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord du dit canton de Litchfield; de là, magnétiquement sud 34 degrés 30 minutes ouest, 425 chaînes, 20 chaînons, jusqu'à l'intersection de la Rivière Ottawa; de là, vers le sud, le long de la rive de la dite Rivière, suivant tous ses détours et sinuosités, au point de départ; formant ainsi une étendue contenant environ 51,351 acres de terre, et la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 10.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de canton de Litchfield.

7

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Grand-Calumet

14 mai 1847

Création de la municipalité de canton de Grand-Calumet. Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4367.

Canton de Grand-Calumet (5 novembre 1846)

Toute cette certaine étendue ou partie de terre connue et désignée comme l'Isle du Grand Calumet, dans la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais, dans le comté d'Ottawa, située vis-à-vis le canton de Litchfield, du côté nord de la dite Rivière des Outaouais bornée au nord, par cette partie de la dite Rivière des Outaouais communément appelée le chenal du Grand Calumet; à l'ouest, par cette partie de la Rivière des Outaouais appelée chenal du Rocher Fendu; au sud, par le Grand Calumet Dargis, et les rapides de la montagne; et au nord, par la jonction des dits chenaux contenant trente mille deux cent quatre-vingt onze acres plus ou moins, et la réserve accoutumée pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 8.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de canton de Grand-Calumet.

8

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Clarendon
1^{er} juillet 1845

Création de la municipalité de canton de Clarendon, «comprenant les townships de Clarendon et de Litchfield». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton de Clarendon (17 janvier 1833)

Commencant à un poteau planté sur la rive nord-est de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, établissant la limite sud-

est du canton de Clarendon, et la limite nord-ouest du canton de Bristol; de là, le long de la dite limite, astronomiquement nord, 45 degrés est, la variation étant de 9 degrés ouest, 969 chaînes, 60 chaîons, jusqu'à un gros poteau carré entouré d'un amas de pierre, définissant l'angle est de Clarendon; de là, astronomiquement nord-ouest, 728 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord du canton de Clarendon; de là, astronomiquement sud-ouest, 1049 chaînes, 60 chaîons, jusqu'à la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; de là, descendant le long des différents détours et sinuosités de la dite Rivière, au point de départ; contenant environ 70,877 acres de terre, et sans les grands chemins, 67,334 acres de terre.

Réf.: Deschamps (1896), p. 7.

Canton de Litchfield (11 octobre 1834)

Borné au nord-est, par les terres vacantes de la Couronne; au nord-ouest, aussi par des terres devant former le canton projeté de Mansfield; au sud-est, partie par des terres vacantes devant former le canton projeté de Huddersfield, et partie par le canton arpenté de Clarendon; et au sud-ouest et à l'ouest, par la Rivière Ottawa, formant une ligne de front, oblique, irrégulière, courbe et brisée, au dit canton de Litchfield. Commencant sur la rive est de la Rivière Ottawa, à un poteau définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Clarendon, et l'angle sud du canton de Litchfield; de là, magnétiquement nord, 34 degrés 30 minutes est, le long de la ligne de division entre les cantons de Litchfield et Clarendon, jusqu'à l'extrême profondeur du canton de Clarendon; de là, en prolongement de la dite ligne de division, dans la même direction, 568 chaînes, 60 chaîons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Litchfield; de là, magnétiquement nord, 55 degrés 30 minutes ouest, 728 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord du dit canton de Litchfield; de là, magnétiquement sud 34 degrés 30 minutes ouest, 425 chaînes, 20 chaîons, jusqu'à l'intersection de la Rivière Ottawa; de là, vers le sud, le long de la rive de

la dite Rivière, suivant tous ses détours et sinuosités, au point de départ; formant ainsi une étendue contenant environ 51,351 acres de terre, et la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 10.

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 20 novembre
1846 | Amputation du canton de Litchfield pour la création de la municipalité de canton du même nom. |
| 1 ^{er} septembre
1847 | Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa. |
| 1 ^{er} juillet 1855 | Rétablissement de la municipalité de canton de Clarendon. |

9

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Bristol

- | | |
|------------------------------|---|
| 1 ^{er} juillet 1845 | Création de la municipalité de canton de Bristol. |
|------------------------------|---|

Canton de Bristol (29 décembre 1834)

Borné au nord-est, par les terres vacantes de la Couronne; au sud-ouest, en front par cette partie de la Rivière Ottawa appelée le Lac des Chats; à l'est, par le canton de Onslow; et à l'ouest, par le canton de Clarendon. Commencant sur la rive du dit Lac des Chats, à un poteau définissant l'angle sud du dit canton de Clarendon, et l'angle sud-ouest du canton de Bristol; de là, magnétiquement nord, 34 degrés 30 minutes est, 1088 chaînes, 80 chaîons, en partie le long des lignes extérieures sud-est du canton de Clarendon, et de là, suivant le prolongement de la dite ligne, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord du dit canton de Bristol; de là, à angles droits, magnétiquement sud, 55 degrés 30 minutes est, 161 chaînes, 43 chaîons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Bristol et l'angle nord-ouest du dit canton de Onslow; de là, le long de la ligne extérieure ouest, de ce dit dernier canton, magnétiquement sud, 1 degré ouest, 1199 chaînes, 75 chaîons, jusqu'aux rives du dit Lac des Chats; de là, dans une direction

ouest, le long des rives du dit Lac, comme elles tournent et serpentent au point de départ; formant ainsi une étendue irrégulière d'environ 48,645 acres de terre y comprise l'allouance ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 4.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Bristol.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Onslow

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton d'Onslow, «comprenant les townships d'Eardley et d'Onslow». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton d'Onslow (9 mars 1805)

Borné au nord, par l'étendue de Nos terres vacantes communément appelée le canton d'Aldfield; au sud, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; à l'est, par l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Eardley; et à l'ouest, par l'étendue de Nos terres vacantes communément appelée le canton de Bristol. Commençant à un poteau planté sur le côté nord de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, et communément appelée le canton de Onslow, et l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Bristol; de là, magnétiquement nord, 40 minutes est, le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Bristol, et l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Onslow, 1199 chaînes, 75 chaînons, jus-

qu'à un poteau planté pour définir l'angle nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Onslow; de là, sud, 89 degrés 20 minutes est, le long de la ligne de division entre les dites étendues de Nos Terres vacantes, communément appelées le canton de Aldfield et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Onslow, 728 chaînes, jusqu'à un poteau planté pour définir l'angle nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Onslow; de là, sud, 40 minutes ouest, 808 chaînes, le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Eardley et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Onslow, jusqu'à un poteau planté sur la rive nord de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa définissant l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Onslow; et de là, le long des rives de la dite rivière, comme elle tourne et serpente, au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 12-13.

Canton d'Eardley (22 août 1806)

Borné au nord par les terres vacantes de la Couronne; au sud, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; à l'est, par le canton de Hull; et à l'ouest, par le canton de Onslow. Commençant à un poteau planté sur la rive de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Eardley, et l'angle sud-ouest du canton de Hull; de là, magnétiquement nord, 1064 chaînes, le long de la ligne de division entre le dit canton de Eardley et le dit canton de Hull, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Eardley; de là, ouest, 728 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Eard-

ley; de là, magnétiquement sud, jusqu'à son interception par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; et de là, le long des rives de la dite Rivière, comme elle tourne et serpente, au point de départ; contenant environ 41,385 acres de terre, et la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 31.

17 mars 1846 Amputation du canton d'Eardley pour la création de la municipalité de canton du même nom.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton d'Onslow.

11

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Eardley

17 mars 1846 Création de la municipalité de canton d'Eardley. Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 2770.

Canton d'Eardley (22 août 1806)

Borné au nord par les terres vacantes de la Couronne; au sud, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; à l'est, par le canton de Hull; et à l'ouest, par le canton de Onslow. Commencant à un poteau planté sur la rive de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Eardley, et l'angle sud-ouest du canton de Hull; de là, magnétiquement nord, 1064 chaînes, le long de la ligne de division entre le dit canton de Eardley et le dit canton de Hull, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Eardley; de là, ouest, 728 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Eardley; de là, magnétiquement sud, jusqu'à son interception par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; et de là, le long des rives de la dite Rivière, comme elle tourne et serpente, au point de départ; contenant

environ 41,385 acres de terre, et la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 31.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton d'Eardley.

12

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Masham

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Masham.

Canton de Masham (29 mai 1850)

Borné au nord, par le canton de Low; au sud, par le canton d'Eardley; à l'est, par le canton de Wakefield; à l'ouest, partie par le canton de Onslow et partie par le canton projeté de Aldfield. Commencant à un poteau et borne en pierre érigés à l'angle nord-est du dit canton de Eardley, et indiquant l'angle sud-est de la dite étendue ou partie de terre; de là, longeant la ligne de division entre le dit canton de Wakefield et la dite étendue ou partie de terre, nord magnétique, 1 degré 30 minutes est, la variation étant de 9 degrés ouest, 854 chaînes, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle nord-est de la dite étendue ou partie de terre; de là, courant nord magnétique, 88 degrés 30 minutes ouest, 754 chaînes, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle nord-ouest de la dite étendue ou partie de terre; de là, le long de la ligne de division entre le canton projeté d'Aldfield, et la dite étendue ou partie de terre, sud magnétique, 1 degré 30 minutes ouest, 409 chaînes, 60 chaînons, plus ou moins, à un poteau érigé pour l'angle nord-est du canton de Onslow; de là, le long de la ligne de division entre le dit canton de Onslow et la dite étendue ou partie de terre, sud magnétique, 444 chaînes, 40 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre

indiquant l'angle sud-ouest de la dite étendue ou partie de terre; et de là, le long de la ligne nord du dit canton de Eardley, sud magnétique, 88 degrés 30 minutes est, 743 chaînes, plus ou moins, au point de départ; contenant 59,500 acres de terre en superficie, plus ou moins, non comprise la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 364.

13

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Low

1^{er} janvier 1858 Création de la municipalité de canton de Low.

Note: Municipalité érigée en vertu de la loi de 1855 sur les municipalités, 18 Vict., c. 100, sect. 33, art. 7. Cette disposition prévoit que, chaque fois qu'un recensement général ou une énumération spéciale des habitants d'une place extra-paroissiale contient une population de plus de 300 âmes, le Conseil de comté peut, par une résolution, ériger cette place extra-paroissiale en municipalité distincte (cette érection municipale entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant).

Réf.: *Statuts de la province du Canada*, 18 Vict., c. 100, 1855, p. 431.

Canton de Low (1^{er} décembre 1859)

Toute cette étendue ou compeau de terrain borné et limité comme suit: au nord, par le canton d'Aylwin; au sud, partie par le canton de Masham et partie par le canton de Wakefield; à l'est, par la rivière Gatineau; et à l'ouest, partie par le canton de Cawood et partie par le canton d'Aldfield. Commencant à un poteau et borne en pierre érigés sur la rive ouest de la rivière Gatineau susdite, à l'intersection de la ligne nord du canton de Wakefield susdit, et définissant l'angle sud-est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, suivant la dite ligne nord du canton de Wakefield, et continuant le long de la ligne nord du canton de Masham susdit, astronomiquement sud, 85 degrés 30 minutes ouest, 754 chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne est du

canton d'Aldfield susdit, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Masham et l'angle sud-ouest de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, suivant la dite ligne est du dit canton d'Aldfield et continuant le long de la dite ligne est du susdit canton de Cawood, astronomiquement nord, 817 chaînes, 20 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud du canton d'Aylwin, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle sud-ouest du dit canton d'Aylwin et l'angle nord-ouest de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, suivant la dite ligne extérieure sud du canton d'Aylwin, astronomiquement est, 913 chaînes, 91 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la rive ouest de la dite rivière Gatineau, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle sud-est du dit canton d'Aylwin et l'angle nord-est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, au sud, suivant la rive ouest de la rivière Gatineau, et suivant ses sinuosités dans ses tours et retours, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 366.

14

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Wakefield

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Wakefield.

Canton de Wakefield (16 juin 1843)

Borné au sud, partie par les cantons de Hull et Templeton; à l'est, partie par le dit canton de Templeton et partie par le canton de Portland; au nord et à l'ouest, par les terres vacantes de la Couronne. Commencant à un poteau érigé à l'angle nord-ouest du canton de Hull, définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Wakefield; de là, le long de l'arrière-ligne du dit canton de Hull, magnétiquement sud, 88 degrés 45 minutes est, variation 7 degrés 5 minutes ouest, 718 chaînes, 75 chaînons jusqu'à l'intersection de la ligne ouest du canton de Templeton, à un poteau définissant l'angle nord-est du canton de Hull, et

l'angle sud-est du dit canton de Wakefield; de là, le long de la ligne extérieure ouest, du dit canton de Templeton, magnétiquement nord, 1 degré 15 minutes est, environ 292 chaînes, 20 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Templeton; de là, le long de l'arrière-ligne du dit canton en dernier lieu mentionné, magnétiquement sud, 88 degrés 45 minutes est, 143 chaînes, 75 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle sud-ouest du canton de Portland, et l'angle est du dit canton de Wakefield; de là, le long de la ligne extérieure ouest du dit canton de Portland, magnétiquement nord, 1 degré 15 minutes est, 511 chaînes, 35 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Wakefield; de là, magnétiquement nord, 88 degrés 45 minutes ouest, 862 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Wakefield; de là magnétiquement sud, 1 degré 15 minutes ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, au point de départ. La dite étendue ou partie de terre contenant environ 62,000 acres de terre, et la réserve ordinaire de cinq par cent, pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 320-321.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Wakefield.

15 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Stephen, Old Chelsea

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 novembre 1859
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 14 décembre 1859
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 29 décembre 1859

Comprendra toute cette étendue de territoire décrite comme suit, savoir: commençant à la ligne de ville entre le canton de Hull et le canton de Templeton; de là, courant ouest, sur la ligne de concession entre les 5^e et 6^e rangs du dit

canton de Hull, jusqu'au chemin connu comme le chemin Gatineau, à l'ouest de la rivière Gatineau; de là, courant le long du dit chemin, sud, jusqu'au lot No. 4 dans le 4^e rang, la propriété de Thomas C. Brigham; de là, suivant le chemin qui traverse, à l'ouest, qui suit le pied de la montagne, jusqu'au lot No. 22 entre les 7^e et 8^e rangs du dit canton de Hull; de là, suivant la dite concession jusqu'à la ligne de ville du canton d'Eardley; de là, entre les 5^e et 6^e concessions d'Eardley, jusqu'à la ligne latérale entre les 3^e et 4^e lots; de là, nord, suivant la dite ligne latérale jusqu'à la ligne de concession entre les 11^e et 12^e rangs du canton d'Eardley; de là, courant est, jusqu'à la ligne de ville entre le canton de Hull et le canton d'Eardley.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1122.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Stephen de Chelsea

ÉRECTION CIVILE: 29 août 1861

Comprendra toute cette étendue de territoire décrite comme suit, savoir: commençant à la ligne de ville entre le canton de Hull et le canton de Templeton; de là, courant ouest, sur la ligne de concession entre les 5^e et 6^e rangs du dit canton de Hull, jusqu'au chemin connu comme le chemin Gatineau, à l'ouest de la rivière Gatineau; de là, courant le long du dit chemin, sud, jusqu'au lot No. 3 dans le 4^e rang, la propriété de Thomas C. Brigham; de là, suivant le chemin qui traverse, à l'ouest, qui suit le pied de la montagne, jusqu'au lot No. 22 entre les 7^e et 8^e rangs du dit canton de Hull; de là, suivant la dite concession jusqu'à la ligne de ville du canton d'Eardley; de là, entre les 5^e et 6^e concessions d'Eardley, jusqu'à la ligne latérale entre les 3^e et 4^e lots; de là, nord, suivant la dite ligne latérale jusqu'à la ligne de concession entre les 11^e et 12^e rangs du canton d'Eardley; de là, courant est, jusqu'à la ligne de ville entre le canton de Hull et le canton d'Eardley; de là, suivant la ligne de ville entre le canton de Hull et le canton de Wakefield, courant est, le long de la ligne de ville du canton de Wakefield, jusqu'à la ligne de ville

entre le canton de Hull et le canton de Templeton; de là, courant sud, sur la ligne de ville jusqu'entre les 5^e et 6^e rangs du dit canton de Hull. Le tout comprenant une étendue d'environ 10 milles carrés.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1122.

16

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Hull

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Hull.

Canton de Hull (3 janvier 1806)

Borné à l'est, par le canton de Templeton; à l'ouest, par le canton de Eardly; au nord, par les cantons de Wakefield et Masham; et au sud, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa. Commencant à un poteau planté sur la rive de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Eardley, et l'angle sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Hull; de là, magnétiquement nord, le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Eardley, et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Hull, 1064 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Hull; de là, magnétiquement est, 728 chaînes, jusqu'à un poteau planté pour définir l'angle nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Hull; de là, magnétiquement sud, le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Templeton, et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément ap-

pelée le canton de Hull, 999 chaînes, jusqu'à un poteau planté sur la rive de la dite Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Hull, et l'angle sud-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Templeton; et de là, le long de la rive de la dite rivière, comme elle tourne et serpente, au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 33-34.

20 juillet 1847 Amputation pour la création de la municipalité de village d'Aylmer.

Le dit village d'Aylmer sera borné et limité comme suit, c'est à savoir; commençant sur la rive nord de la Grande Rivière ou Rivière d'Ottawa, dans la partie de la dite rivière appelée Lac Duchene ou Chaudière, dans les limites entre les lots numéros dix-neuf et vingt, dans le premier rang du dit township de Hull; de là, vers le nord, le long de la ligne de division entre les dits lots dans les premier et second rangs du dit township, au coin le plus au nord-est du lot numéro vingt, dans le dit second rang; de là, vers l'ouest, le long de la ligne entre les second et troisième rangs au coin nord-est du lot numéro vingt-et-un dans le dit second rang; de là, vers le nord, le long de la ligne de division entre le numéro vingt et le numéro vingt-et-un, dans le troisième rang, jusqu'à la ligne entre les troisième et quatrième rangs; de là, vers l'ouest, le long de la ligne du dit rang, au coin nord-ouest du lot numéro vingt-cinq dans le troisième rang; de là, vers le sud, le long de la ligne de division entre les lots vingt-cinq et vingt-six dans le dit troisième rang, jusqu'à la rive de la Rivière Ottawa au Lac Duchene susdit; de là, vers le sud-est, le long de la rivière ainsi qu'elle serpente et tourne jusqu'au point de départ; le dit village comprenant tous les lots renfermés dans les bornes ci-dessus décrites.

Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4599.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Hull, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

17 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Templeton

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Templeton.

Canton de Templeton (26 mars 1807)

Borné au nord, par les cantons de Wakefield et Portland; au sud, par la Grande Rivière Ottawa; à l'est, par le canton de Buckingham; et à l'ouest, par le canton de Hull. Commencant à un poteau planté sur la rive de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Buckingham; de là, magnétiquement nord, 969 chaînes, 60 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Templeton; de là, magnétiquement nord, 728 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle ouest du dit canton de Templeton; de là, magnétiquement sud, jusqu'à son intersection par les rives de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; et de là, le long des rives de la dite rivière, au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 295-296.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Templeton.

18 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Portland

- 1^{er} janvier 1861 Création de la municipalité de canton de Portland.

Note: Municipalité érigée en vertu de la loi de 1855 sur les municipalités, 18 Vict., c. 100, sect. 33, art. 7. Cette disposition prévoit que, chaque fois qu'un recensement général ou une énumération spéciale des habitants d'une place extra-paroissiale contient une population de plus de 300 âmes, le Conseil de comté peut, par une résolution, ériger cette place extra-paroissiale en municipalité distincte (cette érection municipale entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant).

Réf.: *Statuts de la province du Canada*, 18 Vict., c. 100, 1855, p. 431.

Canton de Portland (26 février 1841)

Borné au nord, par les terres vacantes de la Couronne; au sud, par partie des cantons de Templeton et de Buckingham; à l'est, par le canton de Derry; et à l'ouest, partie par le canton de Wakefield et partie par les terres vacantes de la Couronne. Commencant à un poteau planté dans la ligne de division entre les cantons de Buckingham et de Portland définissant l'angle sud-ouest de Derry et l'angle sud-est de Portland; courant de là, magnétiquement nord, 1 degré ouest, le long de la ligne de division entre les cantons Derry et Portland, 803 chaînes, jusqu'à un poteau érigé pour l'angle nord-est du canton de Portland; de là, sud, 89 degrés ouest, le long de la ligne de division entre les terres vacantes de la Couronne et le canton de Portland, 960 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à un poteau érigé pour l'angle nord-ouest de Portland; de là, sud, 1 degré est, 803 chaînes, 55 chaînons, le long de la ligne de division entre les terres vacantes de la Couronne et le canton de Wakefield à l'ouest et Portland à l'est, jusqu'à un poteau érigé pour l'angle sud-ouest de Portland; et de là, nord, 89 degrés est, le long de la ligne de division entre les cantons de Templeton, Buckingham et Portland, environ 960 chaînes, 50 chaînons, jusqu'au point de départ; contenant environ 79,971 acres, et la réserve ordinaire pour les grands chemins y comprise, la variation étant de 9 degrés ouest.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 363-364.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Buckingham

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Buckingham, «comprenant les townships de Buckingham et de Portland». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton de Buckingham (27 novembre 1799)

Borné en front, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; à l'est, par le canton de Lochaber; à l'ouest, par le canton de Templeton; et au nord, par les cantons de Derry et Portland.

Commençant à un poteau planté sur la rive nord de la dite Grande Rivière ou Rivière Ottawa et courant depuis le point de départ, vrai nord, magnétiquement, la variation étant à présent de huit degrés ouest, 980 chaînes, 16 chaînons, jusqu'à un poteau érigé comme étant le coin nord-est de la dite étendue de terre; de là, vrai ouest, 720 chaînes, jusqu'à un poteau érigé comme étant le coin nord-ouest de la dite étendue de terre; de là, vrai sud, jusqu'à la dite rive nord de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa susdite; de là, vers l'est, suivant les diverses directions de la dite rivière, comme elle tourne et serpente, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 26.

Canton de Portland (26 février 1841)

Borné au nord, par les terres vacantes de la Couronne; au sud, par partie des cantons de Templeton et de Buckingham; à l'est, par le canton de Derry; et à l'ouest, partie par le canton de Wakefield et partie par les terres vacantes de la Couronne. Commençant à un poteau planté dans la ligne de division entre les cantons de Buckingham et de Portland définissant l'angle sud-ouest de Derry et l'angle sud-est de Portland; courant de là, magnétiquement nord, 1 degré ouest, le long de la ligne de division entre les cantons Derry et Portland, 803 chaînes, jusqu'à un poteau érigé pour l'angle nord-est du canton de

Portland; de là, sud, 89 degrés ouest, le long de la ligne de division entre les terres vacantes de la Couronne et le canton de Portland, 960 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à un poteau érigé pour l'angle nord-ouest de Portland; de là, sud, 1 degré est, 803 chaînes, 55 chaînons, le long de la ligne de division entre les terres vacantes de la Couronne et le canton de Wakefield à l'ouest et Portland à l'est, jusqu'à un poteau érigé pour l'angle sud-ouest de Portland; et de là, nord, 89 degrés est, le long de la ligne de division entre les cantons de Templeton, Buckingham et Portland, environ 960 chaînes, 50 chaînons, jusqu'au point de départ; contenant environ 79,971 acres, et la réserve ordinaire pour les grands chemins y comprise, la variation étant de 9 degrés ouest.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 363-364.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

13 février 1855 Création de la municipalité de village de Buckingham.

À l'est par la ligne de division entre les lots numéros huit et neuf de la quatrième concession du township de Buckingham, à l'ouest par la ligne de division des lots numéros onze et douze de la même concession, au nord par la ligne de division des quatrième et cinquième concessions, et au sud par la ligne qui divise les troisième et quatrième concessions, comprenant une limite d'un mille en superficie, composée des lots numéros neuf, dix et onze dans la quatrième concession de Buckingham susdit.

Réf.: Deschamps (1896), p. 36.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Buckingham, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

1^{er} janvier 1861 Amputation du canton de Portland pour la création de la municipalité de canton du même nom.

20 **PAROISSE RELIGIEUSE**
L'Ange Gardien

REQUÊTE D'ÉRECTION: non disponible
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: non disponible
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 6 octobre 1861

Une étendue de territoire formant partie du canton de Buckingham d'environ 6 milles de front sur environ 5 milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord, partie par la ligne qui sépare le 4^e du 5^e rang du dit canton, à partir du côté ouest de la rivière du Lièvre, jusqu'au lot No. 19, inclusivement, et partie par la ligne qui sépare le 5^e du 6^e rang du lot No. 20 au lot No. 28, inclusivement; la susdite paroisse ainsi bornée comprenant une superficie d'environ 9 lieues carrées.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1123.

RECONNAISSANCE CIVILE
L'Ange Gardien

ÉRECTION CIVILE: 28 novembre 1861

Une étendue de territoire formant partie du canton de Buckingham d'environ 6 milles de front sur environ 5 milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord, partie par la ligne qui sépare le 4^e du 5^e rang du dit canton, à partir du côté ouest de la rivière du Lièvre, jusqu'au lot No. 19, inclusivement, et partie par la ligne qui sépare le 5^e du 6^e rang du lot No. 20 au lot No. 28, inclusivement; la susdite paroisse ainsi bornée comprenant une superficie d'environ 9 lieues carrées.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1123.

21 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE**
Lochaber

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Lochaber, «comprenant les townships de Gore' et Lochaber». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton de Lochaber (26 mars 1807)

Bornée au nord, par les terres vacantes de la Couronne; au sud, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; à l'est, par une étendue des terres de la Couronne, communément appelée le canton de Norfolk; et à l'ouest, par le canton de Buckingham.

Commençant à un poteau planté sur les rives de la Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-ouest d'une étendue des terres vacantes de la Couronne, ci-devant arpentée et communément appelée le canton de Lochaber, et l'angle sud-est du canton de Buckingham; de là, magnétiquement nord, 969 chaînes, 60 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest de la dite étendue des terres vacantes de la Couronne, ci-devant arpentée, tel que susdit, communément appelée le canton de Lochaber; de là, est, 728 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est de la dite étendue des terres vacantes de la Couronne, ci-devant arpentée, tel que susdit, communément appelée le canton de Lochaber; de là, magnétiquement sud, jusqu'à l'intersection par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; et de là, suivant la rive de la dite rivière au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 331.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

Augmentation de Lochaber (18 avril 1855)

Bornée en front, au sud, par la Rivière Ottawa; au nord, par les terres vacantes de la Couronne; à l'est, par la seigneurie de la Petite Nation; et à l'ouest, par le dit canton de Lochaber. Commençant sur la rive nord de la Rivière Ottawa, à un poteau définissant l'angle sud-est du canton de Lochaber et l'angle sud-ouest de l'augmentation érigée par les présentes; de là, le long de la ligne extérieure est du dit canton de Lochaber, magnétiquement nord, environ 727 chaînes, 20 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest de la dite augmentation; de là,

à angles droits, magnétiquement est, 254 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à un poteau sur la ligne extérieure ouest de la seigneurie de La Petite Nation, définissant l'angle nord-est de la dite augmentation; de là, magnétiquement sud, 18 degrés ouest, environ 778 chaînes, le long de la ligne extérieure ouest de la dite seigneurie de La Petite Nation, jusqu'à l'intersection de la Rivière Ottawa; de là, à l'ouest le long des rives de la dite rivière, comme elle tourne et serpente, au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 331-332.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Lochaber comprenant les cantons de Gore (augmentation de Lochaber) et Lochaber.

1. Deviendra l'«augmentation de Lochaber».

22

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Ripon

1^{er} janvier 1861 Création de la municipalité de canton de Ripon.

Note: Municipalité érigée en vertu de la loi de 1855 sur les municipalités, 18 Vict., c. 100, sect. 33, art. 7. Cette disposition prévoit que, chaque fois qu'un recensement général ou une énumération spéciale des habitants d'une place extra-paroissiale contient une population de plus de 300 âmes, le Conseil de comté peut, par une résolution, ériger cette place extra-paroissiale en municipalité distincte (cette érection municipale entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant).

Réf.: *Statuts de la province du Canada*, 18 Vict., c. 100, 1855, p. 431.

Canton de Ripon (11 mai 1855)

Une étendue de terrain bornée et limitée comme suit: au nord, par le canton de Hartwell; au sud, en partie par le canton de Lochaber, en partie par l'augmentation de Lochaber et en partie par la seigneurie de la Petite Nation; à l'est, en

partie par le canton de Suffolk et en partie par la dite seigneurie de la Petite Nation; et à l'ouest, par le canton de Derry. Commencant à un poteau et borne en pierre plantés sur la ligne de profondeur du dit canton de Lochaber, définissant l'angle sud-est du dit canton de Derry et l'angle sud-ouest de la dite étendue de territoire; de là, suivant la ligne extérieure est du dit canton de Derry, astronomiquement nord, 668 chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne sud du canton de Hartwell susdit, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle nord-ouest de la dite étendue de territoire; de là, suivant la dite ligne sud du canton de Hartwell, est, 720 chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne ouest du dit canton de Suffolk, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle nord-est de la dite étendue de territoire; de là, suivant la dite ligne ouest du canton de Suffolk, sud, 132 chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne de profondeur de la susdite seigneurie de la Petite Nation, à un poteau et borne en pierre; de là, suivant la dite ligne de profondeur de la seigneurie de la Petite Nation, sud, 69 degrés 15 minutes ouest, 225 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un angle; de là, suivant la ligne latérale de la dite seigneurie de la Petite Nation, sud, 11 degrés 15 minutes ouest, 536 chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne de profondeur de l'augmentation de Lochaber susdite, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle sud-est de la dite étendue de territoire; de là, suivant la dite ligne de profondeur de l'augmentation de Lochaber, sud, 83 degrés 30 minutes ouest, 245 chaînes, 50 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne est du canton de Lochaber, à un poteau et borne en pierre; de là, suivant la dite ligne est du canton de Lochaber, nord, 6 degrés 10 minutes ouest, 125 chaînes, 50 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne nord du dit canton de Lochaber, à un poteau et borne en pierre; de là, suivant la dite ligne nord du canton de Lochaber, sud, 83 degrés 30 minutes ouest, 163 chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 364-365.

23 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-André Avellin

REQUÊTE D'ÉRECTION: non disponible
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: non disponible
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 janvier 1851

Borné au sud, par la Rivière Petite Nation, qui la sépare de la paroisse de Sainte-Angélique; à l'ouest, par l'augmentation de Lochaber et par le canton de Ripon ou paroisse de Saint-Casimir; au nord, par la même dite paroisse de Saint-Casimir et par le canton de Suffolk; et en dernier lieu, à l'est, par la ligne qui la sépare de cette partie de la seigneurie tenue en franc alleu et partie de la paroisse de Sainte-Angélique, et par la rivière Petite Nation.

Réf.: Deschamps (1896), p. 303.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 4 avril 1859
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 12 juin 1859
 DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 13 juillet 1859

Les parties de seigneurie de La Petite Nation connues sous le nom de côtes de: 1° Saint-Joseph; 2° Saint-André; 3° Saint-Denis; 4° Saint-Louis; 5° Sainte-Julie et enfin 6° la nouvelle côte de Saint-Pierre, sise en ladite seigneurie de la Petite Nation, faisant ci-devant partie des terres non concédées de la dite seigneurie, sises au nord de la susdite paroisse de Saint-André Avellin, et ayant été arpentée et établie seulement depuis mil huit cent cinquante quatre; les quelles susdites six côtes occupent une étendue de terrain de plus de huit lieues en superficie bornée: au sud et à l'est, par le cours de la rivière Petite Nation et le cours de la branche est de la dite rivière, jusqu'à son intersection avec la ligne seigneuriale, à l'est; et à l'ouest, par les lignes seigneuriales; ou mieux, pour ne pas omettre une partie de Sainte-Julie, bornée au sud, par la rivière de la Petite Nation, au sud-ouest, par le township de Lochaber; au nord et nord-est, par des terres non concédées.

Réf.: AEH, fonds de la paroisse Saint-André Avellin.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-André Avellin

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-André Avellin, telle qu'érigée canoniquement.

24 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Sainte-Angélique

REQUÊTE D'ÉRECTION: 13 novembre 1852
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 10 février 1853
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 février 1853

Formée de cette partie de la seigneurie de la Petite Nation, communément appelée le haut de la Petite Nation, comprendra les côtes ou rangs suivants: Saint-Amédée, Saint-Victor, Les Cascades, Saint-Hyacinthe, du Moulin, Chemin Papineau, Saint-François, Saint-Charles, Baie Noire, Baie du Grand Campement, Grande et Petite Presqu'îles, composant les fiefs Plaisance, Isle Arrowson, la presqu'île de Quimby, les établissements à l'est de la Rivière Rouge et enfin toute cette partie de la côte, en front, le long du rivage jusqu'à l'ouest de la ligne du domaine seigneurial, depuis et compris le lot No. 37 ou supposé tel, la propriété actuelle de Robert Cole, jusqu'à la Baie Noire, et sera bornée comme suit: en front, vers le sud, par la rivière des Ottawais; vers le nord, par la Rivière de la Petite Nation, commençant au point d'intersection de la ligne ouest de la seigneurie avec la dite Rivière de la Petite Nation; vers l'ouest, par la ligne seigneuriale jusqu'à l'intersection de la Rivière Petite Nation; vers l'est et le nord, par la ligne ouest du domaine seigneurial jusqu'à la profondeur des terres sur le front de la dite seigneurie; et de là, suivant le bout est des terres de la Côte Saint-Hyacinthe, et le bout des terres de Saint-Amédée, et l'extrémité actuelle des terres situées sur la rive est de la Rivière Rouge.

Réf.: AEH, fonds de la paroisse Sainte-Angélique.

RECONNAISSANCE CIVILE
Sainte-Angélique

ÉRECTION CIVILE: 19 août 1859

Formée de cette partie de la seigneurie de la Petite Nation, communément appelée le haut de la Petite Nation, comprendra les côtes ou rangs suivants: Saint-Amédée, Saint-Victor, Les Cascades, Saint-Hyacinthe, du Moulin, Chemin Papineau, Saint-François, Saint-Charles, Baie Noire, Baie du Grand Campement, Grande et Petite Presqu'îles, composant les fiefs Plaisance, Isle Arrowson, la presqu'île de Quimbry, les établissements à l'est de la Rivière Rouge et enfin toute cette partie de la côte, en front, le long du rivage jusqu'à l'ouest de la ligne du domaine seigneurial, depuis et compris le lot No. 37 ou supposé tel, anciennement la propriété de feu Robert Cole, jusqu'à la Baie Noire, et sera bornée comme suit: en front, vers le sud, par la rivière Ottawa; vers le nord, par la Rivière de la Petite Nation, commençant au point d'intersection de la ligne ouest de la seigneurie avec la dite Rivière de la Petite Nation; vers l'ouest, par la ligne seigneuriale jusqu'à l'intersection de la Rivière Petite Nation; vers l'est et le nord, par la ligne ouest du domaine seigneurial jusqu'à la profondeur des terres sur le front de la dite seigneurie; et de là, suivant le bout est des terres de la Côte Saint-Hyacinthe, et le bout des terres de Saint-Amédée, et l'extrémité actuelle des terres situées sur la rive est de la Rivière Rouge.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 47.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Sainte-Angélique

19 août 1859 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Angélique, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE
Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation

25

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 septembre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 septembre 1831

La susdite seigneurie de la Petite Nation et ce jusqu'à ce que le défrichement des terres et l'augmentation de la population permettent d'y ériger une ou plusieurs paroisses, laquelle seigneurie comprend une étendue de territoire d'environ 15 milles de front sur environ 15 milles de profondeur, bornée à l'est, par le canton et augmentation de Grenville; au sud, par la rivière des Ottawas; à l'ouest, par la ligne ouest du domaine seigneurial, le cordon est des terres de la côte Saint-Hyacinthe et le cordon des terres de Saint-Amédée; et au nord, par les terres qui ne sont pas concédées.

Réf.: Deschamps (1896), p. 301; ACAM RDC I, f. 32.

AMPUTATION: 26 janvier 1851 (voir Saint-André Avellin).

AMPUTATION: 15 février 1853 (voir Sainte-Angélique).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
La Petite Nation (1845)
Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de la Petite Nation, «comprenant la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Ottawa.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation, telle qu'érigée canoniquement.

26 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE**
Grenville

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Grenville, «comprenant le township et l'augmentation de Grenville, avec le township de Harrington». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton de Grenville (28 janvier 1808)

Borné au nord, par les terres vacantes de la Couronne; au sud, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; à l'est, par le canton de Chatham; à l'ouest, par le canton de Caermarthen. Commencant à un poteau et borne plantés sur la rive nord de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Grenville, et l'angle sud-ouest du dit canton de Chatham; de là, magnétiquement nord, 18 degrés 30 minutes est, 898 chaînes, 15 chaînons; de là, nord, 71 degrés 30 minutes ouest, 728 chaînes; de là, sud, 18 degrés 30 minutes ouest, jusqu'à son intersection par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; et de là, le long des rives de la dite rivière, comme elle tourne et serpente, au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 337-338.

Augmentation de Grenville (12 décembre 1810)

Bornée au nord, par les terres vacantes de la Couronne, communément appelées le canton de Harrington; au sud, par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; à l'est, par la ligne actuelle ouest de Grenville; et à l'ouest, par la seigneurie de la Petite Nation. Commencant à un poteau planté sur la rive nord de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Grenville; de là, magnétiquement nord, 18 degrés 30 minutes est, le long de la ligne ouest actuelle, du dit canton de Grenville, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Grenville; de là, nord, 71 degrés 30 minutes ouest, 286 chaînes; de là, sud, 18 degrés 30 minutes

ouest, jusqu'à son interception par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; et de là, le long des rives de la dite rivière, comme elle tourne et serpente, au point de départ; contenant environ 22,300 acres de terre, et la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 337-338.

Canton de Harrington (6 mars 1841)

Borné au sud, partie par le canton de Grenville, et partie par l'augmentation de Grenville; au nord, par le canton non arpenté d'Arundel; à l'est, par le canton de Wentworth; et à l'ouest, par le canton de Ponsonby.

Commencant à un poteau planté dans la ligne extérieure ouest du canton de Wentworth susdit définissant l'angle nord du canton de Grenville et le coin sud-est du canton de Harrington; de là, courant le long de l'arrière ligne du canton et de l'augmentation de Grenville, magnétiquement nord, 71 degrés ouest, la variation est de 7 degrés 30 minutes ouest, 805 chaînes, jusqu'à un poteau définissant le coin sud-ouest du dit canton de Harrington; de là, le long de la ligne extérieure ouest du dit canton de Harrington, magnétiquement nord, 18 degrés est, 730 chaînes, 80 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord du dit canton; de là, le long de l'arrière ligne du dit canton, magnétiquement sud, 71 degrés est, 802 chaînes, jusqu'à un poteau planté dans la ligne extérieure ouest du canton de Wentworth et définissant le coin nord-ouest du dit canton de Harrington; de là, le long de la dite ligne extérieure ouest de Wentworth, magnétiquement sud, 18 degrés ouest, 730 chaînes, 80 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 377-378.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Grenville, moins les limites du canton de Harrington.

27

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Harrington

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Harrington.

Canton de Harrington (6 mars 1841)

Borné au sud, partie par le canton de Grenville, et partie par l'augmentation de Grenville; au nord, par le canton non arpenté d'Arundel; à l'est, par le canton de Wentworth; et à l'ouest, par le canton de Ponsonby.

Commençant à un poteau planté dans la ligne extérieure ouest du canton de Wentworth susdit définissant l'angle nord du canton de Grenville et le coin sud-est du canton de Harrington; de là, courant le long de l'arrière ligne du canton et de l'augmentation de Grenville, magnétiquement nord, 71 degrés ouest, la variation est de 7 degrés 30 minutes ouest, 805 chaînes, jusqu'à un poteau définissant le coin sud-ouest du dit canton de Harrington; de là, le long de la ligne extérieure ouest du dit canton de Harrington, magnétiquement nord, 18 degrés est, 730 chaînes, 80 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord du dit canton; de là, le long de l'arrière ligne du dit canton, magnétiquement sud, 71 degrés est, 802 chaînes, jusqu'à un poteau planté dans la ligne extérieure ouest du canton de Wentworth et définissant le coin nord-ouest du dit canton de Harrington; de là, le long de la dite ligne extérieure ouest de Wentworth, magnétiquement sud, 18 degrés ouest, 730 chaînes, 80 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 377-378.

28

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Wentworth

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Wentworth.

Canton de Wentworth (3 juin 1809)

Borné à l'est, par Nos terres vacantes; à l'ouest, par le canton de Harrington; au

nord, par le canton de Howard; et au sud, par le canton de Chatham. Commençant à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Chatham; de là, magnétiquement nord, 18 degrés est, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Wentworth; de là, nord, 72 degrés ouest, 805 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Wentworth; de là, sud, 18 degrés ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Wentworth; et de là, sud, 72 degrés est, 805 chaînes, le long de la ligne de division entre les cantons de Grenville et Chatham au point de départ; contenant environ 61,600 acres de terre et la réserve ordinaire pour les grands chemins. Mille acres de ce canton sont couvertes d'eau.

Réf.: Deschamps (1896), p. 397.

29

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Chatham

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Chatham.

Canton de Chatham (13 juillet 1799)

Borné en front, au sud, par la rive nord de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa; en arrière, au nord, par le canton de Wentworth; à l'est, par la seigneurie d'Argenteuil; et à l'ouest, par le canton de Grenville. Commençant à un poteau planté sur la rive nord de la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, érigé comme étant le coin sud-ouest de la dite seigneurie d'Argenteuil et le coin sud-est de la dite étendue de terre, et courant depuis le dit point de départ, nord, onze degrés quinze minutes est, par le méridien astronomique, le long de la ligne seigneuriale ouest de la seigneurie d'Argenteuil, 980 chaînes, 16 chaînons; de là, nord, 78 degrés 45 minutes ouest, 720 chaînes, de là, sud 11 degrés 15 minutes ouest, jusqu'à la rive nord de la Grande Rivière ou

Rivière Ottawa susdite; et de là, vers l'est, suivant les diverses courses de la dite rivière comme elle tourne et serpente, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 336-337.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Chatham.

30 **PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Philippe de Chatham**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 20 décembre 1855

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 15 janvier 1856

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 24 janvier 1856

La susdite partie du canton de Chatham, dont les limites qui ont été indiquées le 21 juin 1855, par la présentation de R. M. Byrnes, curé de Grenville, sont: du côté ouest, le chemin qui se trouve à un mille des limites du township de Chatham, et commence au store de M. Howard, 2^e concession de Chatham; elles s'étendent vers le nord; au sud, elles sont bornées par le chemin de Grenville et Carrillon; à l'est, par la seigneurie d'Argenteuil (Bas-Canada).

Réf.: AESJR, fonds de la paroisse Saint-Philippe d'Argenteuil.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Philippe d'Argenteuil

ÉRECTION CIVILE: 6 août 1861

Comprendra cette partie du canton de Chatham bornée au sud, par la rivière Outaouais; à l'est, par la ligne qui sépare le canton de Chatham de la seigneurie d'Argenteuil, renfermant cette partie de l'Île aux Chats qui se trouve dans Chatham; au nord, par le canton de Wentworth; à l'ouest, par le chemin désigné communément par le nom de Montée d'Owens, et passant entre les lots Nos.

11 et 12 dans les 1^{er}, 2^e et 3^e rangs du dit canton de Chatham, et par une ligne à peu près parallèle à ce chemin, et passant entre les lots Nos. 24 et 25 dans les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e rangs; le lot no. 24 se trouvant ainsi inclus dans la dite paroisse ci-dessus décrite. La dite paroisse ainsi bornée, comprenant une superficie d'environ 9 lieues carrées.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1122.

31 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE Argenteuil**

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité d'Argenteuil, «comprenant la seigneurie d'Argenteuil, ou paroisse protestante de Saint-André». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Limite civile de la paroisse protestante de Saint-André (10 mai 1822)

Comprendra toute l'étendue du territoire renfermée dans les bornes et limites de la seigneurie d'Argenteuil: un fief et seigneurie en titre de haute moyenne et basse justice située au-dessus de l'Isle de Montréal au côté du Nord sur deux lieues de front, la rivière du Nord comprise, à prendre depuis le bas du Long Sault en descendant du côté de Montréal, avec les Isles, Islets et Battures qui se trouveront vis-à-vis la d. étendue de deux lieues de front dont l'Isle appelé «Carion» fait partie, sur quatre lieues de profondeur aux Sieurs et demoiselle vendeurs appartenant par titre fait au d. Sr Dailleboust de Muceaux par monsieur du Chêneau cy devant Intendant en ce pais en date du septième juin mil six cent quatre vingt.

Réf.: Deschamps (1896), p. 344.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-André d'Argenteuil, moins ces parties comprises dans les municipalités de paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil et de Saint-Placide.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Jérusalem d'Argenteuil

ÉRECTION CIVILE: 19 juillet 1852

Ce territoire ou étendue de terrain, situé dans la seigneurie d'Argenteuil, dans le comté des Deux-Montagnes, dans cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada, bornée et aboutissant comme suit, savoir: au sud, par la ligne sud du lot numéro quinze, dans l'habitation ouest, la profondeur de l'habitation centrale ou les hauteurs du rivage, le point sud de l'acquêt de Duel, et la ligne qui sépare l'habitation de l'est de partie du terrain (gore) de Brown, et l'arrière partie du lot No. trente-cinq sur la Rivière-Rouge; à l'est, par la seigneurie des Deux-Montagnes; au nord, par le canton de Gore; à l'ouest, par le canton de Chatham. Commençant à la ligne entre Chatham et Argenteuil à une distance de trois milles et trois quarts du rivage de la rivière Ottawa; de là, longeant la ligne latérale entre les lots numéros 14 et 15, dans l'habitation ouest, magnétiquement sud, 69 degrés et 30 minutes est, un mille, huit arpents et six perches, plus ou moins, jusqu'à un angle; de là, longeant vers le nord la ligne de profondeur des lots numéros 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'habitation centrale ou les hauteurs du rivage, nord, 86 degrés est, 19 arpents, plus ou moins, jusqu'à un angle; de là, longeant la ligne de profondeur à partir du coin nord-ouest du numéro 11 jusqu'au coin nord-est du numéro 22, ou le dernier lot de l'habitation centrale, jusqu'à un point, environ sept milles et un quart de la rivière Ottawa, nord, 68 degrés, un mille, six arpents et deux perches, plus ou moins; de là, longeant la ligne entre le côté est de l'habitation centrale et l'étendue du terrain connue comme l'acquêt de Duel, jusqu'à l'extrémité sud de la dite étendue, sud, 11 degrés et 10 minutes est, deux milles, plus ou moins; de là, longeant la ligne entre partie du terrain (gore) de Brown et l'acquêt de Duel, sud, 83 degrés est, 7 arpents et six perches plus ou moins, jusqu'à un angle; de là, longeant la ligne est de l'acquêt de Duel, jusqu'à l'angle sud-ouest de l'habitation de l'est, 6 arpents, plus ou moins; de là, longeant la ligne latérale sud du lot numéro un dans

les deux rangs de l'habitation de l'est, jusqu'à l'intersection de la ligne est de la seigneurie d'Argenteuil, à un point qui est à environ 5 milles de la Grande ou rivière Ottawa, sud, 69 degrés 30 minutes est, deux milles, cinq arpents et cinq perches, plus ou moins; de là, longeant la ligne entre les seigneuries d'Argenteuil et des Deux-Montagnes, jusqu'à l'angle nord-est de la dite seigneurie d'Argenteuil, nord, 20 degrés 30 minutes est, sept milles, huit arpents et sept perches, plus ou moins; de là, longeant la ligne de profondeur de la seigneurie d'Argenteuil, laquelle est aussi celle de front du canton de Gore, jusqu'à l'angle nord-ouest de la seigneurie, à un point dans le Lac Clair, nord, 62 degrés, 30 minutes ouest, 6 milles et 14 arpents, plus ou moins; de là, longeant la ligne entre Chatham et Argenteuil, sud, 20 degrés 30 minutes ouest, 8 milles et 7 arpents, plus ou moins, jusqu'au point de départ; la dite étendue de territoire ainsi désignée et bornée contenant une superficie d'environ quarante-huit milles et trois quarts.

Réf.: *The Canada Gazette* (1852), p. 13002.

Note: Une loi fut adoptée expressément pour ériger civilement la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil.

Attendu qu'il appert qu'il y a, dans la seigneurie d'Argenteuil, dans le comté des Deux-Montagnes, dans le Bas-Canada, des étendues considérables de territoire qui, vu qu'elles sont habitées principalement par des protestants, ne peuvent être érigées en paroisses distinctes en vertu des dispositions des ordonnances de la législature du Bas-Canada, et des actes du parlement de cette province, concernant l'érection des paroisses et la bâtisse des églises, presbytère et cimetière dans le Bas-Canada; et attendu que d'après leur étendue il est juste qu'elles soient mises à part comme paroisses pour les objets civils seulement, et que ces habitants ne soient pas privés des droits municipaux et autres avantages conférés par la loi aux paroisses érigées en vertu des dispositions des ordonnances et des actes ci-dessus mentionnés, et aux townships de cette partie de la province: à ces causes, qu'il soit statué par la très-excellente Majesté

de la Reine, par et de l'avis et consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé: Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas Canada, et pour le gouvernement du Canada, et il est par le présent statué par l'autorité susdite, que lorsque l'on prouvera, à la satisfaction du gouverneur en conseil, qu'il y a dans la seigneurie d'Argenteuil susdite, une étendue de territoire ayant une population de six cents âmes ou plus, et que la majorité des habitants du dit territoire étant protestante, exposera le fait par pétition au gouverneur, et demandera que le dit territoire soit érigé en paroisse pour les objets civils, il sera loisible au gouverneur en conseil, d'ordonner que le dit territoire, avec les limites et sous le nom sous lequel il sera désigné, dans le dit ordre, sera le, depuis et après un jour qui sera fixé, une paroisse pour toutes fins municipales et autres objets civils quelconques; le dit territoire sera en conséquence une paroisse et ne sera point inclu, ni ne restera ensuite, pour les fins municipales ou autres objets civils, dans aucune paroisse érigée en vertu de la susdite ordonnance ou d'aucune autre loi; et le dit ordre en conseil sera publié dans la *Gazette du Canada*: pourvu toujours, que rien de contenu dans le présent acte n'établisse le dit territoire paroisse pour les objets ecclésiastiques, ou ne conférera aucun droit ecclésiastique, pouvoir ou juridiction; et le présent acte n'empêchera aucun dit territoire d'être ensuite inclu ou de rester pour les objets ecclésiastiques dans aucune paroisse érigée en vertu de la dite ordonnance ou d'aucune autre ordonnance ou loi.

Réf.: 14 et 15 Vict., c. 136, *Statuts provinciaux du Canada* (1851), pp. 2147-2148.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jérusalem d'Argenteuil

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, telle qu'érigée civilement.

33

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Gore

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Gore, «comprenant les townships de Gore et Wentworth». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton de Gore (3 juin 1809)

Borné au sud, par la seigneurie d'Argenteuil; au nord, par l'augmentation de la seigneurie de Mille Isles; à l'est, par l'augmentation de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes; et à l'ouest, par le canton de Wentworth. Commencant à une borne en pierre et un poteau marqué «IV lieues» et planté sur la ligne latérale ouest de la dite augmentation du Lac des Deux Montagnes, définissant le bras nord-est de la seigneurie d'Argenteuil et l'angle sud-est du dit canton de Gore; de là, le long de la ligne ouest de l'augmentation de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes susdite, magnétiquement nord, 19 degrés est, variation 7 degrés 45 minutes ouest, 484 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à une borne en pierre et poteau plantés sur la ligne sud-ouest de l'augmentation de Mille Isles susdite, définissant l'angle nord-ouest de l'augmentation du Lac des Deux Montagnes et l'angle nord-est du dit canton de Gore; de là, le long de la ligne sud-ouest de l'augmentation de Mille Isles, magnétiquement nord, 60 degrés 15 minutes ouest, environ 516 chaînes, jusqu'à l'intersection dans un lac nommé lac Bellefeuille, à la source de la rivière communément appelée rivière à Simon, avec la ligne latérale est et les bornes du canton de Wentworth, définissant l'angle le plus au sud-ouest de la dite seigneurie de l'augmentation de Mille Isles et l'angle nord-ouest du dit canton de Gore; de là, le long de la dite ligne latérale ou dernières limites mentionnées du canton de Wentworth, magnétiquement sud, 18 degrés 30 minutes ouest, environ 478 chaînes, jusqu'à un point dans un lac connu et désigné sous le nom de Lac Clair, définissant l'angle le plus au nord-ouest de la seigneurie d'Argenteuil, et l'angle sud-ouest du dit canton de Gore; de là, le long de la limite nord de la dite seigneurie d'Argenteuil, magnétiquement sud, 60

degrés 15 minutes est, environ 514 chaînes, au point de départ. La dite étendue telle que ci-dessus décrite, contenant environ 23,660 acres de terre et la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 345-346.

Canton de Wentworth (19 octobre 1840)

Borné à l'est, par Nos terres vacantes; à l'ouest, par le canton de Harrington; au nord, par le canton de Howard; et au sud, par le canton de Chatham. Commencant à un poteau définissant l'angle nord-est du dit canton de Chatham; de là, magnétiquement nord, 18 degrés est, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Wentworth; de là, nord, 72 degrés ouest, 805 chaînes, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Wentworth; de là, sud, 18 degrés ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Wentworth; et de là, sud, 72 degrés est, 805 chaînes, le long de la ligne de division entre les cantons de Grenville et Chatham au point de départ; contenant environ 61,600 acres de terre et la réserve ordinaire pour les grands chemins. Mille acres de ce canton sont couvertes d'eau.

Réf.: Deschamps (1896), p. 397.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Gore, moins les limites du canton de Wentworth.

34

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Colomban

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Colomban, «comprenant cette partie de l'augmentation de la seigneurie du Lac

des Deux-Montagnes qui se trouve au nord de la Rivière du Nord, et communément appelée la paroisse ou mission de Saint-Colomban». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Colomban.

9 juin 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Canut.

35

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Canut

REQUÊTE D'ÉRECTION: 26 novembre 1856

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 28 janvier 1857

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 février 1857

Sera composée du territoire désigné et borné comme suit: au nord, partie par la petite Rivière du Nord et partie par le trait-quarré des terres situées au côté nord de la dite petite Rivière, à partir de la terre actuellement occupée par Julien Chomeau inclusivement, et montant la dite rivière jusqu'à la ligne seigneuriale des Deux-Montagnes; à l'est, au côté sud de la dite petite Rivière, par la terre actuellement occupée par Jean-Baptiste Charbonneau, sénior, exclusivement, et de là, par le trait-quarré des terres de la côte Sainte-Marie et de celle de Saint-Henri, les terres connues comme le Domaine des Sulpiciens du Séminaire de Montréal y comprises; au sud et au sud-ouest, par le trait-quarré et le flanc des terres de Belle Rivière et de la côte Saint-Simon, et par le trait-quarré des terres situées au côté sud de la susdite Rivière du Nord, jusqu'à la grande ligne seigneuriale d'Argenteuil; et à l'ouest, par la dite ligne seigneuriale d'Argenteuil.

Réf.: Deschamps (1896), p. 391; ACAM RDC III, f. 209-210.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Canut

ÉRECTION CIVILE: 9 juin 1857

Sera composée du territoire désigné et borné comme suit: au nord, partie par la petite Rivière du Nord et partie par le trait-quarré des terres situées au côté nord de la dite petite Rivière, à partir de la terre actuellement occupée par Julien Chomeureau inclusivement, et montant la dite rivière jusqu'à la ligne seigneuriale des Deux Montagnes; à l'est, au côté sud de la dite petite Rivière, par la terre actuellement occupée par Jean-Baptiste Charbonneau, sénior, exclusivement, et de là, par le trait-quarré des terres de la côte Sainte-Marie et de celle de Saint-Henri, les terres connues comme le Domaine des Sulpiciens du Séminaire de Montréal y comprises; au sud et au sud-ouest, par le trait-quarré de profondeur et les lignes latérales des terres de Belle Rivière et de la côte Saint-Simon, et par le trait-quarré des terres situées au côté sud de la susdite Rivière du Nord, jusqu'à la grande ligne seigneuriale d'Argenteuil; et à l'ouest, par la dite ligne seigneuriale d'Argenteuil.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 34.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Canut

9 juin 1857 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Canut, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE
Sainte-Scholastique

REQUÊTE D'ÉRECTION: 4 août 1831
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 8 août 1832
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 10 mai 1834

La susdite partie de seigneurie du lac des Deux-Montagnes, connue vulgairement sous le nom de Sainte-Scholastique, la susdite côte Saint-Joachim située dans la même seigneurie, la dite côte Saint-Jean et les dites parties ci-après désignées des

côtes Petit Brûlé, Saint-Louis, des Anges et des Saints, situées dans la dite seigneurie des Mille Isles, le tout comprenant une étendue de terre de forme irrégulière d'environ 8 milles de front, sur environ 7 milles de profondeur, bornée vers le sud-est, partant de la ligne sud-ouest de la concession Saint-Joachim, partie par la paroisse de Saint-Benoît, partie à la terre de Jean-Baptiste Fortier, habitant de la côte Petit Brûlé exclusivement, et partie à celle de Charles Guay, habitant de la côte Saint-Louis, exclusivement; de là, allant vers le nord-ouest, en remontant la ligne nord-est de la même côte Saint-Louis, jusqu'à la ligne nord-ouest de la seigneurie des Mille Isles; de là, allant vers l'est, en suivant le trait-quarré de la côte Saint-Augustin, jusqu'à la terre de Louis Paquet, fils, habitant de la côte sud des Anges, exclusivement; de là, allant vers le nord, en suivant la terre du dit Louis Paquet, puis celle de Louis Normand, habitant de la côte nord des Anges, exclusivement, jusqu'à la Côte des Saints; de là, allant vers l'est, en suivant la dite côte des Saints, jusqu'à la terre de François Rochon, habitant de la même côte, exclusivement; de là, allant vers le nord, en suivant la terre du dit François Rochon jusqu'au front de la côte Saint-Jean; de là, allant vers l'est, en suivant le front de la dite côte Saint-Jean, jusqu'à la ligne qui sépare la dite seigneurie des Mille Isles de celle de Blainville; de là, allant vers le nord-ouest, en remontant la dite ligne de séparation, jusqu'à celle qui sépare la même seigneurie des Mille Isles, de son augmentation; vers l'est, à la ligne de séparation entre la seigneurie du Lac des Deux Montagnes et celle de l'augmentation des Mille Isles, depuis la ligne nord-ouest de la dite seigneurie des Mille Isles, jusqu'à la ligne nord de la terre de François Paquet, habitant de la côte double Sainte-Marie; vers le nord, partie à la dite ligne de la terre du dit François Paquet, partie à la ligne nord de la terre de Jean-Baptiste Godmer, habitant de la dite côte double Sainte-Marie, et partie à une ligne droite tirée à travers un terrain non concédé, du point où la terre du dit Jean-Baptiste Godmer joint la ligne ouest de la même côte double de Sainte-Marie, jusqu'au trait-quarré de la terre de Jean-

Baptiste Miron, située sur la Rivière du Nord; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la ligne nord-est de la terre du dit Jean-Baptiste Miron, jusqu'à la Rivière du Nord; vers le nord-ouest, à la même Rivière du Nord, depuis la terre du même Jean-Baptiste Miron, jusqu'au prolongement en ligne droite, du sud-est au nord-ouest de la ligne sud-ouest de la côte Saint-Louis; vers le sud-ouest, à la ligne nord-est des côtes Saint-Hyacinthe, Saint-Pierre, Saint-Vincent et Saint-Etienne, depuis la dite rivière du Nord, jusqu'à la ligne sud-est de la côte ci-dessus citée de Saint-Joachim.

Réf.: Deschamps (1896), p. 404; ACAM RDC I, f. 59-60.

AMPUTATION: 18 août 1840 (voir Saint-Augustin).

AMPUTATION: 27 février 1857 (voir Saint-Canut).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Scholastique

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Sainte-Scholastique, «comprenant la paroisse de Sainte-Scholastique telle que canoniquement érigée, avec l'étendue de terre qui se trouve entre la ligne de limite nord d'icelle et la Rivière du Nord». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, pp. 20-21.

22 avril 1847 *Rectification*: La municipalité de Sainte-Scholastique ne comprendra plus que la paroisse de Sainte-Scholastique telle qu'érigée canoniquement. Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4263.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

18 mai 1855 Création de la municipalité de village de Sainte-Scholastique.

Comprendra toute cette étendue de terre s'étendant depuis les terres de Léonard Fortier, junior, inclusivement, sur le côté sud-ouest du village, jusqu'à celle de Joseph Clavel, aussi inclusivement, et depuis celle de Jean-Marie Desjardins, aussi inclusivement, sur le côté sud-est du village, jusqu'à celle de Charles Robert, aussi inclusivement; vers le sud-est, le dit vil-

lage comprendra 6 arpents, en profondeur depuis le pont du dit village, et autant sur le côté nord-ouest, en partant du dit pont.

Réf.: Deschamps (1896), p. 376.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Scholastique, telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

9 juin 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Canut.

37 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Hermas

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 décembre 1833

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 5 février 1834

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 mai 1834

Composée des côtes Saint-Pierre et Saint-Hyacinthe, comprend une étendue de territoire de figure presque triangulaire d'environ 14⁷/₁₀ milles en superficie, bornée vers l'ouest, à la seigneurie d'Argenteuil; vers le sud-est, à la paroisse de Saint-Benoît; vers le nord-est, à la paroisse de Sainte-Scholastique; vers le nord-ouest, à la Rivière du Nord, depuis la dite paroisse de Sainte-Scholastique, jusqu'à la dite seigneurie d'Argenteuil.

Réf.: Deschamps (1896), p. 372; ACAM RDC I, f. 60-61.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Hermas

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Hermas, «comprenant la paroisse de Saint-Hermas telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Hermas, telle qu'érigée canoniquement.

38 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Placide

REQUÊTE D'ÉRECTION: 15 septembre 1847
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 13 janvier 1848
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 10 octobre 1848

Le territoire en question comprenant une étendue d'environ 9 milles de largeur, sur environ 4 milles de longueur borné au nord-ouest, par la ligne sud-est de la paroisse de Saint-Hermas et de Saint-André; à l'ouest, en détachant de cette dernière paroisse la partie de la baie de Carillon, depuis la ligne de Saint-Benoît à la terre de Joseph Richer, *inclusivement*; au sud, par la rivière de l'Ottawa; au sud-est, par le chemin Dumouchel; au nord-est, par la ligne de séparation entre les nouvelles et les anciennes concessions; au nord, par le chemin de communication entre le rang appelé Saint-Vincent et le rang appelé Saint-Etienne, étant au sud de la Chapelle de Saint-Benoît, et par le terrain situé à l'extrémité nord du dit chemin de communication, *inclusivement*.

Réf.: Deschamps (1896), p. 376; ACAM RDC II, f. 250-251.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Placide

ÉRECTION CIVILE: 23 février 1849

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ neuf milles de largeur, sur environ quatre milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord-ouest par la ligne sud-est de la paroisse de Saint-Hermas; à l'ouest, sur la baie de Carillon, depuis la ligne de Saint-Benoît à la terre de Joseph Richer, *inclusivement*; au sud par la rivière des Outaouais; au sud-est par le chemin Dumouchel; au nord-est par la ligne de séparation entre les nouvelles et les anciennes concessions; au nord par le chemin de communication entre le rang appelé Saint-Vincent et le rang appelé Saint-Etienne, étant au sud de la Chapelle de Saint-Benoît, et par le terrain situé à l'extrémité nord du dit chemin de communication, *inclusivement*.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 88.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Placide

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Placide, telle qu'érigée civilement.

39 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Benoît

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 septembre 1831
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 15 novembre 1832
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 mai 1834

A l'exception des côtes ci-dessus mentionnées, de Saint-Pierre, Saint-Hyacinthe, Saint-Joachim et de la dite partie inférieure de la côte Saint-Joseph, laquelle paroisse comprendra en outre une petite partie ci-après désignée des côtes sud du Petit Brûlé et de la grande Frenière, que nous avons retranchée et retranchons de la paroisse de Saint-Eustache de la Rivière du Chêne, érigée canoniquement par le décret de feu Monseigneur Joseph-Octave Plessis, Evêque catholique de Québec, en date du quinze novembre, mil huit cent vingt cinq, le tout formant une étendue de territoire d'un peu plus de six milles de front, à prendre sur la rive du lac des Deux Montagnes, sur une profondeur moyenne d'environ sept milles et demi, borné, comme suit, savoir: vers le sud-est, partie au domaine de Messieurs les seigneurs du Lac des Deux Montagnes, depuis la rive du Lac des deux Montagnes jusqu'à la concession Saint-Joseph, partie aux terres des Sieurs Pierre Jamines dit Carrier et Toussaint Lefèbvre dit Lassisserrais, *exclusivement*, habitants de la dite côte Saint-Joseph; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la ligne de séparation entre la seigneurie du Lac des Deux Montagnes et celle des Mille Isles, jusqu'à la ligne nord-ouest de la terre du Sr Antoine Proulx habitant de la dite côte Grande Frenière, dans la dite seigneurie des Mille Isles; de là, allant vers le nord-est en suivant la dite ligne nord-ouest de la terre du dit Sr Antoine Proulx jusqu'à la rivière au Prince; de là, allant vers le nord-ouest en remontant la dite rivière au Prince, jusqu'à la ligne nord-ouest de la

terre du Sr François-Xavier Grignon, habitant de la côte sud du Petit Brûlé, aussi dans la dite seigneurie des Mille Isles; de là, allant vers le nord-est, en suivant la dite ligne nord-ouest de la terre du dit Sr François-Xavier Grignon jusqu'à la rivière du Chêne; de là, allant vers le nord-ouest, en remontant la dite rivière du Chêne jusqu'à ce qu'elle joigne la dite ligne de séparation entre la seigneurie du Lac des Deux Montagnes et celle des Mille Isles; de là, allant vers le sud-ouest et le nord-ouest, en suivant les lignes sud-est et sud-ouest de la côte Saint-Joachim exclusivement, jusqu'à la ligne qui sépare la côte double de Saint-Vincent de la côte double de Saint-Pierre; vers le nord-ouest, à la dite ligne de séparation entre la côte double de Saint-Vincent et la côte double de Saint-Pierre; vers le sud-ouest, à la rive du Lac des Deux Montagnes, depuis la seigneurie d'Argenteuil jusqu'au domaine ci-dessus mentionné de Messieurs les seigneurs du Lac des Deux Montagnes.

Réf.: ACAM RDC I, f. 57-58.

ANNEXION: 11 août 1841 (détaché de Saint-Augustin).
La susdite côte sud du Petit-Brûlé.

Réf.: ACAM RDC I, f. 161.

AMPUTATION: 10 octobre 1848 (pour Saint-Placide).
La côte des Eboulis et partie des rangs dits Saint-Jean, Saint-Etienne, et Saint-Vincent.

Réf.: ACAM RDC II, f. 250-251.

AMPUTATION: 4 octobre 1853 (voir Saint-Joseph).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Benoît

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Benoît, «comprenant la paroisse de Saint-Benoît, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Benoît, telle qu'érigée canoniquement.

40

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Joseph

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 avril 1853

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 1^{er} octobre 1853

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 4 octobre 1853

Se composera de tout le territoire détaché des paroisses de Saint-Eustache et Saint-Benoît, et situé dans la côte Saint-Joseph, et borné au sud, par le Lac des Deux Montagnes; au nord, par les terres de la Grande Frénière; à l'est, par les terres de la petite Rivière du Chêne et la ligne seigneuriale; et à l'ouest, par les terres non concédées.

Réf.: Deschamps (1896), p. 380; ACAM RDC III, f. 141-142.

RECONNAISSANCE CIVILE Patronage de Saint-Joseph

ÉRECTION CIVILE: 9 juin 1856

La paroisse de Saint-Joseph, située dans le comté de Deux-Montagnes, dans le district de Montréal, comprendra tout le territoire détaché des paroisses de Saint-Eustache et Saint-Benoît, et situé dans la côte Saint-Joseph, et borné au sud, par le Lac des Deux Montagnes; au nord, par les terres de la Grande Frénière; à l'est, par les terres de la petite Rivière du Chêne et la ligne seigneuriale; et à l'ouest, par les terres non concédées.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 28.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Patronage de Saint-Joseph

9 juin 1856 Création de la municipalité de paroisse du Patronage de Saint-Joseph, telle qu'érigée civilement avec le territoire de la mission du Lac des Deux-Montagnes.

PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Augustin

REQUÊTE D'ÉRECTION: 25 mai 1840

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 11 juin 1840

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 août 1840

Les concessions ou côtes du Petit-Chicot, des Angés, nord et sud, de Saint-Henri, de Saint-Augustin, de Saint-Louis des Bouchard, partie de la côte Saint-Louis des Corbeil et partie du Petit-Brûlé, toutes de la paroisse de Saint-Eustache, les concessions ou côtes des Angés, des Saints et de Saint-Jean de la paroisse de Sainte-Scholastique, et celles du Petit-Lac et de Saint-Charles de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville; la dite paroisse de Saint-Augustin comprenant une étendue de territoire de six milles de front sur quatre ou cinq milles de profondeur, étant bornée comme suit, savoir: au sud-est, dans toute sa longueur, par la paroisse de Saint-Eustache, étant une ligne tirée à l'extrémité sud de la côte du Petit-Brûlé, commençant à la petite Rivière du Chêne et se prolongeant jusqu'à l'intersection du côté sud-est d'une certaine portion irrégulière de terres appartenant aux sieurs Bouchard et Labrosse; de là, la dite ligne dévie du sud au nord en longeant les terres de Jean-Baptiste Renaud, de la côte Saint-Louis des Corbeil, jusqu'à la profondeur d'icelles; de là, courant vers l'est, et traversant la rivière du Chicot, elle se prolonge de là jusqu'à l'intersection du chemin public entre les terres de la veuve Joseph Morin et de Joseph Desjardins; de là, continuant à suivre le dit chemin du sud sud-ouest au nord nord-est, jusqu'au trait-quarré des terres du Grand-Chicot, et suivant le dit trait-quarré, jusqu'à l'intersection des terres du Grand Saint-Charles, qu'elle renferme ainsi qu'une certaine portion de terre de figure irrégulière qui s'étend entre les terres du Grand-Chicot du nord-ouest au sud-est, appartenant à un nommé Filion, à Jean-Baptiste Jubinville et à Joseph Duquet, qui fera aussi partie de la dite nouvelle paroisse; au nord-est, par la ligne seigneuriale qui divise les seigneuries de Blainville et des Mille Isles, commençant à l'endroit où le trait-quarré des terres du Grand-Chicot coupe les terres du Grand Saint-Charles,

et remontant jusqu'à l'extrémité en profondeur de la dite ligne seigneuriale; au nord-ouest, dans toute sa largeur, par la ligne seigneuriale qui divise la seigneurie du Lac des Deux Montagnes de celle des Mille Isles; et enfin au sud-ouest, par la ligne seigneuriale entre les seigneuries du Lac des Deux Montagnes et des Mille Isles, jusqu'à ce que la dite ligne seigneuriale rencontre la petite Rivière du Chêne susdite, qui alors sert de limite de ce côté-là, jusqu'à ce que dans son cours elle atteigne l'extrémité sud de la côte du Petit-Chicot.

Réf.: Deschamps (1896), p. 379; ACAM RDC I, f. 124-125.

AMPUTATION: 11 août 1841 (voir Saint-Benoît)¹.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Augustin

ÉRECTION CIVILE: 24 janvier 1844

Les concessions ou côtes du Petit-Chicot, des Angés, nord et sud, de Saint-Henri, de Saint-Augustin, de Saint-Louis des Bouchard, partie de la côte Saint-Louis des Corbeil et partie du Petit-Brûlé, toutes de la paroisse de Saint-Eustache, les concessions ou côtes des Angés, des Saints et de Saint-Jean de la paroisse de Sainte-Scholastique, et celles du Petit-Lac et de Saint-Charles de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville; la dite paroisse de Saint-Augustin comprenant une étendue de territoire de six milles de front sur quatre ou cinq milles de profondeur, étant bornée comme suit, savoir: au sud-est, dans toute sa longueur, par la paroisse de Saint-Eustache, étant une ligne tirée à l'extrémité sud de la côte du Petit-Brûlé, commençant à la petite Rivière du Chêne et se prolongeant jusqu'à l'intersection du côté sud-est d'une certaine portion irrégulière de terres appartenant aux sieurs Bouchard et Labrosse; de là, courant nord, le long des terres de Jean-Baptiste Renaud, de la côte Saint-Louis des Corbeil, jusqu'à la profondeur d'icelles; de là, courant vers l'est, et traversant la rivière du Chicot, elle se prolonge de là jusqu'à l'intersection du chemin public entre les terres de la veuve

Joseph Morin et de Joseph Desjardins; de là, nord-est, continuant le long du dit chemin, jusqu'au trait-quarré des terres du Grand-Chicot, et suivant le dit trait-quarré, jusqu'à l'intersection des terres du Grand Saint-Charles, qu'elle coupe ainsi qu'une certaine portion de terre de figure irrégulière qui s'étend entre les terres du Grand-Chicot du nord-ouest au sud-est, appartenant à un nommé Filion, à Jean-Baptiste Jubinville et à Joseph Duquet, qui fera aussi partie de la dite nouvelle paroisse; au nord-est, par la ligne seigneuriale qui divise les seigneuries de Blainville et des Mille Isles, commençant à l'endroit où le trait-quarré des terres du Grand-Chicot coupe les terres du Grand Saint-Charles, et de là, s'étendant vers le nord-ouest jusqu'à l'extrémité en profondeur de la dite ligne seigneuriale; au nord-ouest, dans toute sa largeur, par la ligne seigneuriale qui divise la seigneurie du Lac des Deux Montagnes de celle des Mille Isles; et enfin au sud-ouest, par la ligne seigneuriale entre les seigneuries du Lac des Deux Montagnes et des Mille Isles, jusqu'à ce que la dite ligne seigneuriale dans sa direction sud-ouest rencontre la petite Rivière du Chêne susdite, qui alors sert de limite de ce côté-là, jusqu'à ce que dans son cours elle atteigne l'extrémité sud de la côte du Petit-Brûlé, le point de départ mentionné dans la description ci-dessus de la dite paroisse de Saint-Augustin.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 78.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Augustin

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Augustin, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Augustin, telle qu'érigée civilement.

1. Malgré cette amputation, nous croyons que la côte sud du Petit-Brûlé n'a jamais appartenu officiellement à Saint-Augustin. Cette modification des limites ne fait que corriger une ambiguïté au sujet de son appartenance.

42

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Eustache

REQUÊTE D'ÉRECTION: 11 juillet 1825

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 26 octobre 1825

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 novembre 1825

Formée d'une partie de la seigneurie des Mille Isles, connue sous le nom de la Rivière du Chêne, comprenant une étendue de territoire de près de 7 milles de front sur 9 milles de profondeur, bornée au sud, par la rivière Jésus ou des Mille Isles; à l'ouest et au nord, par la seigneurie du Lac des Deux Montagnes; et à l'est, par cette autre partie de la seigneurie des Mille Isles connue sous le nom de seigneurie de Blainville.

Réf.: Deschamps (1896), p. 415; ACAM RDC I, f. 7.

ANNEXION: 7 mai 1834 (détaché de la mission de Saint-Benoît).

La susdite partie inférieure de la côte Saint-Joseph, seigneurie du Lac des Deux Montagnes, comprenant une étendue de territoire d'environ deux milles de front sur environ deux milles et un quart de profondeur, le dit territoire borné, comme suit, savoir: vers le sud-est à la rive du Lac des Deux Montagnes, vers le sud-ouest, au domaine de Messieurs les seigneurs du Lac des Deux Montagnes; vers le nord-ouest, aux terres des Sieurs Pierre Jamines dit Carrier et Toussaint Lefèbvre dit Lassierais inclusivement, les dites terres situées dans la côte des Musiques; vers le nord-est à la seigneurie des Mille Isles.

Réf.: ACAM RDC I, f. 58.

AMPUTATION: 7 mai 1834 (voir Sainte-Thérèse).

AMPUTATION: 9 mai 1834 (voir Saint-Benoît).

AMPUTATION: 10 mai 1834 (voir Sainte-Scholastique).

AMPUTATION: 18 août 1840 (voir Saint-Augustin).

AMPUTATION: 4 octobre 1853 (voir Saint-Joseph).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Eustache

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Eustache, «comprenant la paroisse de

- Saint-Eustache de la Rivière du Chêne, telle que maintenant bornée et érigée canoniquement, avec l'étendue de terre adjacente communément connue comme la paroisse ou mission de L'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Deux-Montagnes.
- 10 août 1848 Création de la municipalité de village de Saint-Eustache.
Borné et limité comme suit: au sud-est, par la Rivière Jésus; au sud et à l'ouest, partie par les terres de William Henry Scott et partie par les terres de Frs. X. Leclair et Jos. Robin; au nord, partie par la Rivière Duchêne, partie par les terres de Donald McNaughton et Charles Dolbec, et partie par les terres des héritiers DeBellefeuille, de James Bowie, Hubert Globensky, et de la fabrique de Saint-Eustache; et au nord-est, partie par la dite terre des héritiers DeBellefeuille, partie par la dite terre de Hubert Globensky, et partie par la terre du dit William Henry Scott. Commencant sur la rive nord de la Rivière Jésus, sur la ligne sud-ouest du chemin de ligne séparant la terre du dit William Henry Scott, de celle d'Emery Féré; de là, le long du côté sud-ouest du dit chemin, nord magnétique, 35 degrés ouest, 16 arpents 1¼ perche, jusqu'à un angle dans le dit chemin; et de là, continuant nord, 51 degrés ouest, 5 perches, à son point d'intersection avec la ligne sud-est de l'emplacement de François Proteau; de là, le long de la dite ligne et en prolongement d'icelle, 56 degrés ouest, 2 arpents, 8 perches, plus ou moins, à son point d'intersection avec la ligne nord-est de la dite terre de Frs. X. Leclair; de là, le long de la dite ligne nord, 35 degrés ouest, 6 arpents, 4 perches, jusqu'à la Rivière Duchêne; de là, suivant la rive sud de la dite Rivière Duchêne, est, 3½ arpents, au point d'intersection de la ligne de division entre les terres des dits Jos. Robin et Donald McNaughton, prolongée; de là, le long du dit prolongement et ligne, nord, 27 degrés ouest, 2 arpents, 5 perches, jusqu'à la borne nord du village; de là, le

long de la dite ligne servant de borne, passant en arrière des bâtiments érigés sur la terre du dit Donald McNaughton et des emplacements situés sur la terre adjacente du dit Charles Dolbec, nord, 63 degrés 30 minutes est, 6 arpents, plus ou moins, jusqu'à partie de la dite borne nord-est du village; de là, le long de la dite ligne servant de borne, sud, 25 degrés 30 minutes est, 2 arpents et 1½ perche, à la borne nord du dit village; de là, le long de la dite ligne, et passant en arrière des emplacements concédés et à l'être, dans le domaine de la seigneurie des Mille Isles, nord, 88 degrés est, 9 arpents et 2 perches, jusqu'à partie de la ligne servant de borne nord-est au dit village; de là, le long de la dite ligne, sud, 26 degrés est, 2 arpents et tiers de perche, jusqu'à la ligne servant de borne nord du dit village; de là, le long de la dite ligne, nord, 46 degrés est, trois arpents et sept perches, jusqu'à la borne nord-est du dit village ou ligne de division entre les terres de la Fabrique de Saint-Eustache et la terre du dit William Henry Scott; de là, le long de la dite ligne servant de borne, sud, 26 degrés est, 3 arpents et 9½ perches, jusqu'à la rivière Jésus; et de là, vers le sud-ouest, le long de la rive de la dite rivière Jésus, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 381.

- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Eustache, telle qu'érigée canoniquement avec l'étendue de terre communément appelée la paroisse ou la mission de L'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

43

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Thérèse

REQUÊTE D'ÉRECTION: 14 juin 1825

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 26 octobre 1825

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 14 novembre 1825

Cette partie de la seigneurie des Mille Isles connue sous le nom de la seigneurie de Blainville comprenant une étendue de

territoire de près de sept milles de front sur neuf milles de profondeur, bornée au sud, par la rivière Jésus ou des Mille-Iles; au nord, par la seigneurie ou l'augmentation de la seigneurie des Mille Iles; à l'ouest, par cette partie de la seigneurie de Mille Iles connue par le nom de rivière du Chêne; et à l'est, par la seigneurie de Terrebonne.

Réf.: Deschamps (1896), p. 412; ACAM RDC I, f. 6-7.

ANNEXION: 7 mai 1834 (détaché de Saint-Eustache).

En conséquence nous avons détaché et détachons par les présentes de la susdite paroisse de Saint-Eustache de la rivière du Chêne les susdites côtes appelées Petit Lac et Petit Saint-Charles ainsi que la terre dudit Charles Gourgon dit Saint-Maurice habitant de la susdite côte Cachée, lesquels nous avons annexées et annexons par les présentes à la susdite paroisse Sainte-Thérèse de Blainville.

Réf.: ACAM RDC I, f. 56.

AMPUTATION: 18 août 1840 (voir Saint-Augustin).

AMPUTATION: 29 décembre 1845 (pour Saint-Janvier).

La côte du Pays-Fin.

Réf.: ACAM RDC II, f. 138-139.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Thérèse de Blainville

ÉRECTION CIVILE: 5 novembre 1836

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire de près de sept milles de front sur neuf milles de profondeur, bornée au sud par la rivière Jésus ou Mille Isles; à l'ouest par cette partie de la seigneurie de Mille Isles connue par le nom de Rivière du Chêne, et à l'est par la seigneurie de Terrebonne; ensemble avec la côte appelée Petit Lac et la côte appelée Petit Saint-Charles, et la terre de Charles Gougeon dit Saint-Maurice, un habitant de la côte appelée Cachée; retranchant néanmoins des limites ci-dessus désignées, afin d'en faire partie de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, depuis et in-

clusivement la terre de Pierre Guimond, au nord du chemin qui conduit de la dite paroisse de Sainte-Thérèse à la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines, et la terre de Charles Limoges au sud d'icelui, aussi loin que les terres de Bénoni La Rose, inclusivement, au nord et au sud du dit chemin conduisant à la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 61.

AMPUTATION: 24 janvier 1844 (pour l'érection civile de Saint-Augustin).

AMPUTATION: 28 mai 1846 (pour l'érection civile de Saint-Janvier de Blainville).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Thérèse (1845) Sainte-Thérèse de Blainville (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Thérèse, telle qu'érigée civilement.

4 novembre 1846 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Janvier de Blainville.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.

1^{er} juin 1849 Création de la municipalité de village de Sainte-Thérèse de Blainville.

Le dit village de Sainte-Thérèse de Blainville sis et situé dans le comté de Terrebonne, dans le district de Montréal, comprendra toute cette certaine étendue ou partie de terre de figure irrégulière, bornée et limitée comme suit, savoir: vers le sud, partie par un chemin public et partie par les terres de Joseph Deschambault et Amable Thibault; vers le nord, par les terres de M. McCulloch, écuyer, M. D., John Morris, écuyer, l'honorable Ovide Turgeon, et l'évêque catholique de Montréal; d'un côté, vers le nord-est, par le seigneur Monk et Jean Label; et de l'autre, vers le sud-ouest, par Thomas Piché, A. Charron et Joseph Thibault, commençant du côté nord du chemin à la ligne de division entre la terre de la veuve François Ouimet et le seigneur Monk; de là, lon-

geant le dit chemin, traversant la terre de la dite veuve François Ouimet, et en partie la terre de Joseph Sauche, nord magnétique, quatre-vingt-huit degrés ouest, cinq arpents, cinq perches et quatorze pieds, à un angle; de là, sud, soixante-trois degrés ouest, un arpent sept perches et trois pieds, à un chemin de travers ou rue; de là, continuant à traverser la terre de Joseph Sauche, nord, trente-six degrés ouest, le long du côté ouest de la dite rue ou chemin un arpent une perche, à un angle; de là, sud, cinquante-sept degrés trente minutes ouest, un arpent et neuf perches, à un angle; de là, traversant obliquement les terres de Joseph Deschambault et d'Amable Thibault, nord, soixante-douze degrés quarante-cinq minutes ouest, dix arpents, huit perches et neuf pieds, à un angle; de là, le long de la ligne de division entre Amable Thibault et Thomas Piché, nord, trente-quatre degrés trente minutes ouest, sept arpents, au chemin de front ou chemin de la Reine du côté nord d'icelui; de là, le long du dit chemin de front, sud, soixante-sept degrés trente minutes est, neuf perches, à la ligne de division entre la terre de Thomas Piché et d'Amable Thibault; de là, le long de la dite ligne, nord, trente-trois degrés ouest, trois arpents et huit perches à la rivière appelée la Rivière aux Chiens; de là, descendant la dite rivière, sud, quatre-vingt-huit degrés, trente minutes est, un arpent, neuf perches et six pieds à la ligne nord-est de A. Charron; de là, le long de la dite ligne, nord, trente-six degrés ouest, deux arpents, à la ligne entre Joseph Thibault et le Dr. M. McCulloch; de là, nord, vingt-un degrés est, quatre perches et quinze pieds, au chemin de front; de là, le long du côté sud d'icelle, nord, cinquante-neuf degrés ouest, deux perches, à un angle; de là, nord magnétique, neuf perches et quatorze pieds à une ligne de traverse séparant le dit Joseph Thibault et le dit Dr. M. McCulloch; de là, le long de la dite ligne entre Joseph Thibault et le Dr. M. McCulloch, sud, quatre-vingt-huit degrés est, deux arpents cinq perches et douze pieds, à un angle; de là, traversant successivement les terres des dits Dr. M. McCulloch, John Morris, écuyer, l'honorable Ovide Turgeon, et l'évêque catholique de Montréal, sud,

quatre-vingt-un degrés trente minutes est, treize arpents neuf perches, à la ligne de Jean Label; de là, partie le long de la dite ligne, et la ligne du seigneur Monk susdit, traversant la dite Rivière aux Chiens, sud, trente-deux degrés trente minutes est, quatorze arpents, quatre perches, plus ou moins, au point de départ. La dite étendue ou partie de terre ainsi circonscrite, contenant deux cent trente-et-un arpents et soixante-et-sept perches en superficie, plus ou moins, le tout tel que représenté au plan d'arpentage du dit village de Sainte-Thérèse de Blainville, exécuté par Messieurs Emery Féré et Godefroi Laviolette, arpenteurs jurés pour cette partie de la province appelée le Bas-Canada, dans le mois de février de l'année mil huit cent quarante-neuf, et demeuré de record dans le bureau des terres de la couronne.

Réf.: *The Canada Gazette* (1849), pp. 6748-6749.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

44

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Janvier

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 novembre 1845

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 27 novembre 1845

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 29 décembre 1845

Les susdites côtes du Pays-fin et de Saint-Pierre ainsi que le lopin de terre connu sous le nom de côte Saint-Janvier comprenant une étendue de territoire d'environ deux lieues et un quart de front sur environ une lieue et un quart en profondeur d'un côté et une demi-lieue de l'autre, bornée comme suit: à l'est, par la ligne seigneuriale de Terrebonne; à l'ouest, par la ligne seigneuriale de la rivière du Chêne; au nord, par la ligne qui longe la profondeur des terres nord de la côte Saint-Pierre et celle qui longe la profondeur des terres sud-est de la côte Sainte-Marie; et au sud, par la ligne qui

longe la profondeur des terres sud de la côte Pays-fin, jusqu'à ce qu'elle atteigne la profondeur ou le derrière des terres de la côte Sainte-Henriette, et par la ligne qui longe le côté nord de la terre de François Lacroix, jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne d'intersection nord-est de la seigneurie de la rivière du Chêne.

Réf.: Deschamps (1896), p. 390; ACAM RDC II, f. 138-139.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Janvier de Blainville

ÉRECTION CIVILE: 28 mai 1846

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ deux lieues et un quart de front sur environ une lieue et un quart en profondeur d'un côté et une demi-lieue de l'autre, bornée comme suit: à l'est, par la ligne seigneuriale de Terrebonne; à l'ouest, par la ligne seigneuriale de la rivière du Chêne; au nord, par la ligne qui longe la profondeur des terres nord de la côte Saint-Pierre et celle qui longe la profondeur des terres sud-est de la côte Sainte-Marie; et au sud, par la ligne qui longe la profondeur des terres sud de la côte Pays-fin, jusqu'à ce qu'elle atteigne la profondeur ou le derrière des terres de la côte Sainte-Henriette, et par la ligne qui longe le côté nord de la terre de François Lacroix, jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne d'intersection nord-est de la seigneurie de la rivière du Chêne.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 82.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Janvier de Blainville

4 novembre 1846 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Janvier de Blainville, telle qu'érigée civilement. Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 3408.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Janvier de Blainville, telle qu'érigée civilement.

45

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Jérôme

REQUÊTE D'ÉRECTION: 15 novembre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 7 août 1832

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 novembre 1834

L'augmentation de la seigneurie de Mille Isles, formant une étendue de territoire d'environ 6 milles de front sur environ 18 milles de profondeur, bornée vers le nord-est, partie à l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne, et partie aux terres de la Couronne; vers le nord-ouest, partie au canton d'Abercrombie, et partie aux terres de la Couronne; vers le sud-ouest, partie aux terres de la Couronne, et partie à l'augmentation de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes; vers le sud-est, à la seigneurie de Blainville, annexant à la dite paroisse cette partie de la dite augmentation du Lac des Deux Montagnes, qui se trouve comprise entre la Rivière du Nord et la ligne nord de la paroisse de Sainte-Scholastique.

Réf.: Deschamps (1896), p. 416; ACAM RDC I, f. 62-63.

AMPUTATION: 29 décembre 1845 (pour Saint-Janvier).

La partie connue sous le nom de côte Saint-Pierre.

Réf.: ACAM RDC II, f. 138-139.

AMPUTATION: 6 février 1854 (voir Saint-Sauveur).

AMPUTATION: 27 février 1857 (voir Saint-Canut).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jérôme

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Jérôme, «comprenant la paroisse de Saint-Jérôme, Rivière du Nord, telle que canoniquement érigée, à l'exception de cette partie d'icelle qui se trouve dans le comté

- des Deux-Montagnes». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.
- 4 novembre 1846 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Janvier de Blainville.
- 22 avril 1847 *Rectification*: La municipalité de Saint-Jérôme se désigne «comme étant partie dans le comté de Terrebonne, et partie dans le comté des Deux-Montagnes, et constituant la paroisse de Saint-Jérôme de la Rivière du Nord telle que ci-devant canoniquement érigée, à l'exception de la partie d'icelle qui se trouve dans la paroisse de Saint-Janvier de Blainville». Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4263.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jérôme, telle qu'érigée canoniquement, moins la partie comprise dans les limites de la municipalité de paroisse de Mille Isles.
- 6 août 1855 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Sauveur.
- 29 février 1856 Amputation pour la création de la municipalité de village de Saint-Jérôme.
Une étendue de terrain située dans le dit comté de Terrebonne, bornée et limitée comme suit: au nord par une ligne de division entre les terres de William Scott et Thomas Higgins, courant de l'est à l'ouest sur une distance de huit arpents à partir de la rivière du Nord; de là, vers l'est, par une ligne qui court magnétiquement sud six degrés quarante-cinq minutes est, sur une distance de douze arpents et une perche, jusqu'à la ligne de division entre les terres de François Ouimette et Joseph Godon; de là, par une autre ligne courant dans une direction sud deux degrés quarante-cinq minutes est, sur une distance de treize arpents cinq perches et dix pieds, jusqu'à l'alignement sud du chemin qui conduit à la maison d'école; de là, par une autre ligne courant dans une direction sud vingt-deux degrés quinze minutes ouest, sur une distance de dix-sept arpents et sept perches, jusqu'à la montée de Montigny; de là, et en allant vers le sud, par une ligne

courant dans une direction nord trente-cinq degrés ouest, sur une distance de six arpents et neuf perches, jusqu'à la dite rivière du Nord, et sur la ligne de division entre les terres de Casimire Tétard de Montigny et Charles Lafantaisie, et vers l'ouest par le côté sud-est de la dite rivière du Nord.

Réf.: *The Canada Gazette* (1856), p. 449.

- 9 juin 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Canut.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Sauveur

REQUÊTE D'ÉRECTION: 4 février 1853

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 19 janvier 1854

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 6 février 1854

Tout le territoire décrit et borné comme suit, à savoir: les côtes Saint-Godfroy, Saint-Elmire, Saint-Lambert et Saint-Gabriel, à l'exception des neuf premiers lots de la dite côte Saint-Gabriel; le septième et huitième rang du canton Abercrombie, et toutes les terres qui se trouvent des deux côtés de la rivière du Nord, depuis William Shaw inclusivement jusqu'à la côte Saint-Lambert; tenant le dit territoire du côté sud-ouest à la ligne seigneuriale qui divise les familles Dumont et De Bellefeuille; côté nord-ouest partie au canton Morin et partie au canton d'Abercrombie; du côté sud-est à la côte Saint-Alphonse; du côté nord-est au même canton d'Abercrombie; et sur la rivière du Nord d'un côté à la terre de Martin Paquet et de l'autre à la terre de Seth Bell.

Réf.: ACAM RDC III, f. 157-158.

- AMPUTATION: 18 juillet 1854 (voir Sainte-Adèle).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Sauveur

- 6 août 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Sauveur, telle qu'érigée canoniquement.

47 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE**
Mille Isles

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Mille Isles.
 La municipalité comprend les côtes Sainte-Angélique, Saint-Joseph, Saint-Eustache et Sainte-Marguerite, de la paroisse de Saint-Jérôme.

Réf.: Deschamps (1896), p. 410.

48 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE**
Morin (Partie sud)

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de la Partie sud de Morin, comprenant le canton de Morin, moins les limites de la municipalité de paroisse de Sainte-Adèle.

Canton de Morin (19 février 1852)

Toute cette étendue ou compeau de terrain borné et limité comme suit: au nord-est, partie par le canton de Doncaster, partie par le canton de Wexford, partie par le canton d'Abercrombie; au sud-est, partie par le canton d'Abercrombie et partie par l'augmentation de la seigneurie de Mille-Isles; et à l'ouest, partie par le canton de Beresford, partie par le canton projeté de Howard et partie par le canton de Wentworth. Commencant à un poteau et borne en pierre plantés à la ligne extérieure sud-ouest du dit canton d'Abercrombie, et définissant l'angle le plus au nord de la dite augmentation de la seigneurie de Mille-Isles et l'angle est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la ligne nord-ouest de la dite augmentation de Mille-Isles, astronomiquement sud-ouest, 617 chaînes et cinq chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau ou borne de pierre planté à l'intersection de la ligne extérieure est du dit canton de Wentworth, et définissant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la dite ligne extérieure est du canton de Wentworth, nord, 9 degrés est, 336 chaînes, 16 chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau ou borne en pierre planté pour marquer

l'angle le plus à l'est du dit canton de Wentworth et l'angle le plus au sud-ouest du canton de Howard; de là, longeant la ligne est du dit canton de Howard et en continuation le long de la ligne est du dit canton de Beresford, nord, 11 degrés 15 minutes est, 1024 chaînes, 84 chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre plantés à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest du dit canton de Doncaster, et définissant l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la dite ligne extérieure sud-ouest de Doncaster et en continuation le long de la ligne extérieure sud-ouest du dit canton de Wexford, sud, 45 degrés est, 676 chaînes, 60 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure nord-ouest du dit canton d'Abercrombie, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la dite ligne extérieure nord-ouest du canton d'Abercrombie, sud, 45 degrés ouest, 300 chaînes, 52 chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre plantés à l'angle le plus au nord-ouest du dit canton d'Abercrombie; de là, longeant la ligne extérieure sud-ouest du dit canton d'Abercrombie, sud, 45 degrés est, 82 chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896). pp. 386-387.

49 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Sainte-Adèle

REQUÊTE D'ÉRECTION: 9 juin 1854

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 juillet 1854

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 juillet 1854

Comprendra 1^{er} les 9^e, 10^e et 11^e rangs du canton d'Abercrombie; 2^e toute cette partie de la côte Saint-Gabriel dans la continuation de la seigneurie des Mille Isles, à l'ouest de la Rivière à Simon, qui n'est pas comprise dans la circonscription connue comme paroisse de Saint-Sauveur, la dite partie comprenant 9 lots; 3^e la partie comprenant les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e rangs du canton de Morin qui se

trouve dans le comté de Terrebonne, et les 10^e et 11^e rangs du dit canton de Morin, depuis le numéro un jusqu'au numéro 25 tous deux inclusivement; 4^e les 10 premiers lots des 11 rangs du canton de Wexford.

Réf.: Deschamps (1896), p. 381; ACAM RDC III, f. 177-178.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Adèle

1^{er} juillet 1855

Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Adèle, comprenant la paroisse de Sainte-Adèle, telle qu'érigée canoniquement, avec «le surplus de la partie du Township Morin qui se trouve dans le comté de Terrebonne et le Township de Beresford dans le même comté». Réf.: *Les statuts refondus pour le Bas-Canada* (1861), p. 82.

Canton de Beresford (16 janvier 1852)

Borné et limité comme suit, savoir: au nord, par le canton projeté de Doncaster; au sud, par le canton projeté de Howard; à l'est, par le canton de Morin; et à l'ouest, par le canton projeté de Wolfe. Commencant à un poteau et borne en pierre plantés à la ligne extérieure ouest du dit canton de Morin, à l'intersection de la ligne nord du dit canton de Howard et définissant l'angle sud-est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la dite ligne extérieure ouest du canton de Morin, astronomiquement nord, onze degrés quarante-cinq minutes, est, la variation étant de dix degrés quinze minutes ouest, trois cent quatre-vingt-huit chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne sud-ouest du dit canton de Doncaster, formant l'angle le plus au nord du dit canton de Morin; de là, longeant la dite ligne sud-ouest du canton de Doncaster, nord, quarante-cinq degrés ouest, six cent quatre-vingt-deux chaînes, soixante chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure est, du canton de Wolfe, sud, onze degrés quarante-cinq minutes ouest, sept cent soixante-et-trois chaînes quatre-vingt chaînons, plus ou

moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre planté à l'intersection de la ligne nord du dit canton de Howard, et définissant l'angle sud-ouest de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la dite ligne nord du canton de Howard, sud, soixante-et-dix-huit degrés, quinze minutes est, cinq cent soixante-et-douze chaînes, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 407.

18 mai 1861

Confirmation de la municipalité de paroisse de Sainte-Adèle, telle qu'érigée le 1^{er} juillet 1855.

Vu que depuis l'année mil huit cent cinquante-cinq, il a existé de fait une corporation municipale dans les comtés de Terrebonne et de Montcalm, sous le nom de «Municipalité de la paroisse Sainte-Adèle», laquelle a exercé sa juridiction et a fonctionné seule dans l'étendue des limites suivantes, savoir: 1. Les neuvième, dixième et onzième rangs du township d'Abercrombie; 2. Toute cette partie de la côte Saint-Gabriel, dans la continuation de la seigneurie des Mille Isles, à l'ouest de la Rivière à Simon, qui n'est pas comprise dans la circonscription connue comme paroisse de Saint-Sauveur, la dite partie comprenant neuf lots; 3. La partie comprenant les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs du township Morin, qui se trouve dans le comté de Terrebonne, et les dixième et onzième rangs du dit township Morin, depuis le numéro premier jusqu'au numéro vingt-cinq, tous deux inclusivement; 4. Les dix premiers lots des onze rangs du township de Wexford, dans le comté de Montcalm; et vu que des doutes se sont élevés si une municipalité de paroisse pouvait se constituer et existait légalement dans l'étendue des dites limites, et qu'il importe de lever les doutes; il est à ces causes statué et déclaré, que la municipalité de la paroisse Sainte-Adèle, dans les comtés de Terrebonne et de Montcalm, comprenant le territoire désigné ci-dessus, sera tenue et réputée être et avoir été, par le passé, une municipalité légalement constituée, nonobstant qu'elle se trouve située pour une petite partie dans le comté de Montcalm; et tous règlements, actes et procédés de la dite municipi-

palité sont et demeureront valides, et le maire, les conseillers municipaux, le secrétaire-trésorier et les officiers de la municipalité seront réputés avoir été régulièrement élus et nommés, comme si les dits doutes n'eussent pas existé.

Réf.: *Les statuts refondus pour le Bas-Canada* (1861), 24 Vict., c. 29, sect. 26.

50

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Abercrombie

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton d'Abercrombie, comprenant les limites du canton d'Abercrombie, moins les limites de la municipalité de paroisse de Sainte-Adèle.

Canton d'Abercrombie (24 août 1842)

Borné au sud-est, en front, par l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne; au nord-ouest, par les terres vacantes de la Couronne; au nord-est, partie par le canton de Kilkenny et partie par le canton de Wexford; et au sud-ouest, partie par l'augmentation de la seigneurie de Mille Isles et partie par les terres vacantes de la Couronne. Commencant à un poteau planté dans l'arrière ligne de l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne et formant l'angle sud du canton de Kilkenny et l'angle est du canton d'Abercrombie; de là, courant le long de la ligne extérieure sud-ouest du dit canton de Kilkenny, magnétiquement nord, 36 degrés 45 minutes ouest, variation 10 degrés ouest, environ 487 chaînes, 25 chaînons, jusqu'à l'intersection de la ligne entre les 6^e et 7^e rangs du dit canton d'Abercrombie; de là, le long de la dite ligne extérieure sud-ouest du canton de Kilkenny et la ligne extérieure sud-ouest du canton de Wexford, magnétiquement nord, 35 degrés 15 minutes ouest, environ 410 chaînes, jusqu'à l'intersection de l'arrière ligne du dit canton d'Abercrombie, à un poteau formant l'angle nord d'icelui; de là, le long de l'arrière ligne du dit canton d'Abercrombie, magnétiquement sud, 54

degrés 45 minutes ouest, environ 302 chaînes, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest du dit canton d'Abercrombie, à un poteau formant l'angle ouest du dit canton; de là, le long de la dite ligne extérieure sud-ouest d'icelui et la ligne extérieure nord-est de l'augmentation de la seigneurie de Mille Isles, magnétiquement sud, 35 degrés 15 minutes est, environ 753 chaînes, 70 chaînons, jusqu'à l'intersection de l'arrière ligne de l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne, à un poteau formant l'angle sud du dit canton d'Abercrombie; de là, le long de la dite arrière ligne de l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne, magnétiquement nord, 79 degrés est, environ 345 chaînes, 95 chaînons, jusqu'au point de départ. Le dit canton contenant environ 23,015 acres de terre et la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 383-384.

8 août 1855 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Sauveur.

51

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Lacorne

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Lacorne, «comprenant l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne communément appelée Lacorne». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

Lacorne (4 juin 1862)

Se composera de cette partie de la seigneurie de Terrebonne connue sous le nom de la seigneurie de Lacorne, et sera bornée et limitée comme suit: vers le nord, partie par le canton de Kilkenny et partie par le canton d'Abercrombie; vers l'est, par la paroisse de Saint-Lin; vers le sud et le sud-ouest, partie par les terres du fief Sainte-Claire et partie par celles de la concession appelée le «trait-quarré» de Sainte-Anne des Plaines; et vers l'ouest, par la paroisse de Saint-Jérôme.

Réf.: Deschamps (1896), p. 383.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Lacorne, comprenant l'étendue de terre communément appelée paroisse de Sainte-Sophie.

**52 PAROISSE RELIGIEUSE
Sainte-Anne des Plaines**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 26 juillet 1829
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 31 août 1829
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 14 septembre 1829

La dite seigneurie de la Belle Plaine ou des Plaines avec partie de Terrebonne ci-après désignée comprenant une étendue de territoire de six milles de front sur six milles et plus de profondeur; bornée au nord, par la seigneurie Lacorne; au sud-ouest, partie par la seigneurie de Blainville; et partie par l'augmentation des Mille Isles; au nord-est, par la ligne seigneuriale de Lachenaye; et au sud, sud-est, par la seigneurie de Terrebonne, que, dans la dite seigneurie de Terrebonne, la susdite paroisse de Sainte-Anne des Plaines comprendra, indépendamment des deux terres dont le front prend au ruisseau de Lacorne et qui sont actuellement possédées par Joseph Lauzon et Joseph Truchon, plusieurs autres terres et habitations concédées tant au nord qu'au sud de la rivière de Mascouche, et dont les deux premières à l'est, sont actuellement possédées, celle au sud de la dite rivière par Ignace Gauthier, et celle au nord par George Dauphin, et avoisinant toutes deux certain petit chemin de ligne qui fait leur séparation d'avec les terres de J. Bte Lefebvre dit Villeneuve et Pascal Desjardins et de là, en remontant vers le nord-ouest, jusqu'à la jonction de la base de la dite seigneurie de la Belle-Plaine.

Réf.: Deschamps (1896), p. 402; ACAM RDC I, f. 18-19.

AMPUTATION: 29 décembre 1845 (pour Saint-Janvier).

La continuation de la côte du Pays Fin jusqu'à la ligne ouest de la seigneurie de Terrebonne ainsi que la partie de la côte Saint-Pierre aussi appartenant à la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines.

Réf.: ACAM RDC II, f. 138-139.

Note: Cette amputation, bien qu'inscrite dans les registres de décret canonique, nécessite des explications. Une ordonnance de l'évêque de Québec, en date du 25 juin 1808, fait mention de la côte du Pays-Fin: «Sur ce qui nous a été présenté, que les habitants du pays-fin, étant de la seigneurie de Blainville, n'auraient été dispensés, jusqu'à présent, de se rendre à cette église que par le défaut d'une route de communication, et attendu que la dite route est faite et que nous y avons, nous même, passé en voiture, nous déclarons qu'à commencer du 1^{er} octobre prochain, on tiendra, pour les paroissiens de Sainte-Thérèse, tous ceux des dits habitants qui sont établis au sud-ouest de la dite route, nous réservons à prononcer une autre fois sur ceux qui se trouvent au nord-est d'icelle, lesquels continueront d'être desservis de Sainte-Anne des Plaines jusqu'à ce que nous en ayons autrement disposé.»
 Réf.: Anonyme, *Sainte-Thérèse de Blainville 1789-1939*, Sainte-Thérèse, s. éd., 1940, p. 131.

L'amputation de décembre 1845 visait à annuler le rattachement à Sainte-Anne des Plaines. Il y avait à cette amputation un second objectif: annuler les effets de la proclamation civile de la même paroisse, en octobre 1835, qui incluait ce territoire dans ses limites: «cette partie de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, depuis et compris la terre de Pierre Guimond, au nord du chemin qui va de la dite paroisse de Sainte-Thérèse à celle de Sainte-Anne des Plaines, et la terre de Charles Limoges, au sud du dit chemin, jusqu'aux terres au nord et au sud du dit chemin, appartenant à Bénoni La Rose, en gagnant la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines». Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 59.

En résumé, c'est parce que quelques côtes du Pays-Fin et de Saint-Pierre ont été

desservies par Sainte-Anne des Plaines, alors qu'elles appartenaient respectivement à Sainte-Thérèse de Blainville et à Saint-Jérôme selon leurs décrets, que cette amputation apparaît sur la fiche.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Anne des Plaines

ÉRECTION CIVILE: 9 octobre 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire de six milles de front sur six milles et plus de profondeur; bornée au nord-ouest par la seigneurie Lacorne; au sud-ouest, partie par la seigneurie de Blainville; et partie par l'augmentation des Mille Isles; au nord-est, par la ligne seigneuriale de Lachenaye; et au sud, sud-est, par la seigneurie de Terrebonne, avec cette exception que, dans la dite seigneurie de Terrebonne, la susdite paroisse de Sainte-Anne des Plaines comprendra, indépendamment des deux terres dont le front prend au ruisseau de Lacorne et qui sont actuellement possédées par Joseph Lauzon et Joseph Truchon, plusieurs autres terres et habitations concédées tant au nord qu'au sud de la rivière de Mascouche, et dont les deux premières à l'est, sont actuellement possédées, celle au sud de la dite rivière par Ignace Gauthier, et celle au nord par George Dauphin, et avoisinant toutes deux certain petit chemin de ligne qui fait leur séparation d'avec les terres de J. Bte Lefebvre dit Villeneuve et Pascal Desjardins et de là, en remontant vers le nord-est, jusqu'à la jonction de la base de la dite seigneurie de la Belle-Plaine. Et que nous devrions aussi attacher à et comprendre dans la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines cette partie de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, depuis et compris la terre de Pierre Guimond, au nord du chemin qui va de la dite paroisse de Sainte-Thérèse à celle de Sainte-Anne des Plaines, et la terre de Charles Limoges, au sud du dit chemin, jusqu'aux terres au nord et au sud du dit chemin appartenant à Bénoni La Rose, en gagnant la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 59.

AMPUTATION: 28 mai 1846 (pour l'érection civile de Saint-Janvier de Blainville).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Anne des Plaines

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Anne des Plaines, telle qu'érigée civilement.
- 4 novembre 1846 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Janvier de Blainville.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Anne des Plaines, telle qu'érigée civilement.

53

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Louis de Terrebonne

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 30 septembre 1723¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722²

Terrebonne et le fief des héritiers L'Angloiserie et Petit. Ces fiefs contiennent six lieues et demie de front, savoir: le premier, deux lieues, depuis La Chenaye en remontant la Rivière Jésus, et le second, quatre lieues et demie, aussi en remontant la dite rivière; le premier étant peu établi, continuera à être desservi par voie de mission, par le curé de Saint-François de Sales de l'Isle Jésus, jusqu'à ce qu'il y ait une paroisse plus proche, ou qu'il y ait lieu d'y ériger une paroisse, et il sera pourvu à faire desservir le second aussi par voie de mission, lorsqu'il y aura des établissements.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1099.

AMPUTATION: 14 novembre 1825 (voir Sainte-Thérèse).

AMPUTATION: 14 septembre 1829 (voir Sainte-Anne des Plaines).

REQUÊTE D'ÉRECTION: 17 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 5 septembre 1831

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 28 mars 1835¹

Composée de toute la seigneurie de Terrebonne, à l'exception de cette partie de la même seigneurie renfermée dans la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, comprend une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur environ 4 milles de profondeur, bornée vers l'est et le nord-est, partie à la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie, partie à la seigneurie de Lachenaie; vers le nord, à la paroisse de Sainte-Anne des Plaines; vers le sud-ouest, à la seigneurie de Blainville; vers le sud, à la Rivière Jésus; comprenant de plus une partie de l'Île Jésus d'environ quatre milles de front sur environ 1 1/2 mille de profondeur, laquelle faisait partie autrefois de la paroisse de Saint-François de Sales en l'Île Jésus, avant le démembrement de la dite paroisse, comprenant toute la rangée des terres qui ont leur front sur la dite Rivière Jésus, bornée d'un côté vers l'est, à la ligne qui sépare la terre d'Antoine Vézina de celle d'Antoine Charbonneau; et de l'autre côté vers l'ouest, à la ligne qui sépare la terre de Roger Marshall de celle de J.-B. Ethier, annexant de plus à la dite paroisse de Saint-Louis de Terrebonne, les îles et islets situés dans la dite Rivière Jésus entre la dite seigneurie de Terrebonne et la dite partie de l'Île Jésus.

Réf.: Deschamps (1896), p. 322; ACAM RDC I, f. 65-66.

AMPUTATION: 1^{er} juin 1844 (voir Saint-François de Sales de l'Île Jésus).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Terrebonne (1845) Saint-Louis de Terrebonne (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Terrebonne, «comprenant la paroisse de Saint-Louis de Terrebonne telle que canoniquement érigée, mais bornée au nord-est, au sud et au sud-est par les municipalités de Lachenaie et de Saint-François de Sales, Île Jésus». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.

22 décembre
1853

Création de la municipalité de village de Terrebonne.

Le village de Terrebonne, situé dans le comté de Terrebonne, dans le district de Montréal, sera borné par les limites suivantes, savoir: en devant par la rivière Jésus, à partir de la ligne ouest de la Terre-Marier jusqu'à la Montée-Roussil; à l'ouest et nord-ouest par la dite Montée, en suivant le côté sud du chemin jusqu'au pont et chenal Viger, de là, en suivant le dit chenal jusqu'à la décharge du premier cours d'eau qui y tombe, et en suivant le dit cours d'eau jusque vis-à-vis la rue Saint-Michel, à l'extrémité nord-ouest du dit village, incluant de plus une pointe de terre qui touche au dit Ruisseau Viger, au côté nord, joignant d'un côté la Montée Pain-Court, d'un autre côté la ligne de profondeur de l'emplacement Quevillon, et suivant cette ligne jusqu'au chenal; au nord par le pied du coteau qui sépare la terre franche de la terre-noire, en partant de la rue Saint-Michel, et de là, jusqu'à la terre-noire; à l'est par la ligne ouest de la Terre-Marier, jusqu'à la rivière Jésus, comprenant aussi l'île Saint-Jean, du Moulin et Bourdon, et quatre petites îles vis-à-vis le dit village.

Réf.: *The Canada Gazette* (1853), p. 2099.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Louis de Terrebonne, telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

19 mai 1860

Changement du statut de la municipalité de village de Terrebonne pour celui de ville de Terrebonne.

1. «Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729», RAPQ, 1941-1942, p. 221.
2. Désignée sous le nom de «Terrebonne».
3. Désignée au décret sous le nom de «Saint-Louis de Terrebonne».

**PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Charles de Lachenaie**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 17 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 15 août 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 mars 1835

Composée de parties des seigneuries de Lachenaye, de l'Assomption et du fief Martel, comprend une étendue de territoire d'environ 7 milles de front sur une profondeur variant d'un mille et demi à 3 milles; bornée en front, partie à cette branche de l'Outaouais communément appelée des Prairies, et partie à la rivière Jésus, depuis la rivière de l'Assomption, jusqu'à la ligne qui sépare la terre des représentants Porteous, située dans la dite seigneurie de Lachenaie, de celle de Pierre Auger, laquelle est située partie dans la même seigneurie de Lachenaie et partie dans celle de Terrebonne; en profondeur, à la paroisse de Saint-Henri de Mascouche; d'un côté, vers l'est, à la rivière de l'Assomption, depuis la dite branche de la rivière des Outaouais ou rivière des Prairies, jusqu'à la terre des héritiers Lavoie inclusivement; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant d'abord la dite terre des héritiers Lavoie, puis la profondeur des terres de cette partie des seigneuries de l'Assomption et de Lachenaie qui ont leur front sur la dite branche de la rivière des Outaouais ou rivière des Prairies, jusqu'à la ligne est du dit fief Martel; de l'autre côté, vers l'ouest, à la ligne est de la terre ci-dessus mentionnée du dit Pierre Auger, depuis la dite rivière Jésus, jusqu'à la profondeur de la même terre; de là, allant vers l'ouest et le nord-ouest, en suivant la profondeur de la dite terre et de celles de Michel Turgeon, F.-X. Séguin, Charles Roy, Pierre Augé, R. McKenzie, Joseph Roussin et Pierre Limoges, puis la ligne qui sépare la dite seigneurie de Lachenaie de la dite seigneurie de Terrebonne, jusqu'à la paroisse ci-dessus mentionnée de Saint-Henri de Mascouche. Cette paroisse comprend de plus une partie de seigneurie de l'Île Jésus, d'une étendue de territoire d'un peu plus de 1 ½ mille de front sur près d'un mille de profondeur, bornée vers le nord, à la dite rivière Jésus; vers l'est et le sud, à la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies; vers

l'ouest, à la ligne qui sépare la terre d'Antoine Charbonneau de celle d'Antoine Vézina, renfermant dans les limites de la dite paroisse de Saint-Charles de Lachenaie, l'Islet de Lachenaie et l'Île Charbonneau, situées dans la dite rivière Jésus, entre la dite seigneurie de Lachenaie et la dite seigneurie de l'Île Jésus.

Réf.: Deschamps (1896), p. 394; ACAM RDC I, f. 64-65.

AMPUTATION: 1^{er} juin 1844 (voir Saint-François de Sales de l'Île Jésus).

**CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Lachenaie (1845)
Saint-Charles de Lachenaie
(1855)**

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Lachenaie, «comprenant la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie telle que maintenant érigée canoniquement, mais ayant pour ligne de limite au sud et au sud-ouest la ligne de limite du comté de Leinster». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Lachenaie.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Charles de Lachenaie.

**PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-François de Sales de l'Île
Jésus**

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 septembre 1721¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

L'Île Jésus. L'étendue de la paroisse de Saint-François de Sales, située en la dite île, sera d'une lieue de chaque côté, savoir: une lieue sur la Rivière des Prairies, en remontant, jusqu'à l'habitation de Charles Dazé, icelle comprise, et une lieue sur la Rivière Jésus, dite de La Chenaye, en remontant jusqu'à l'habitation de René Caillet, aussi icelle comprise; et sur

les représentations des seigneurs et habitants de la dite île, il leur est permis de faire construire au-dessus de la dite lieue deux églises paroissiales, l'une du côté de la Rivière des Prairies, l'autre du côté de la Rivière Jésus, dans les lieux les plus commodes; l'étendue desquelles nouvelles paroisses sera des établissements qui se trouveront le long des dites rivières, du côté où elles seront construites, et de l'établissement qui se forme en long et sur deux rangs dans le milieu de la dite île, dont chaque rang sera de la paroisse du côté de laquelle il sera; et jusqu'à ce que les dites nouvelles églises soient construites, le curé de la dite paroisse de Saint-François de Sales continuera à desservir par voie de mission, tant les habitants de la dite île établis au-dessus de la dite lieue, de chaque côté, que ceux des fiefs de Terrebonne et de La Chenaye, comme il est dit ci-devant.

Réf.: Deschamps (1896), p. 311.

DÉMEMBREMENT: 10 avril 1834

Cette paroisse a été démembrée au profit de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies le 10 avril 1834, Saint-Charles de Lachenaie le 27 mars 1835 et Saint-Louis de Terrebonne le 28 mars 1835.

Note: L'histoire des limites de la paroisse de Saint-François de Sales de l'île Jésus mérite quelques précisions. Érigée le 18 septembre 1721 par Mgr de Saint-Vallier, ses limites ne sont confirmées que par l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722. Celui-ci, en plus du territoire assez bien délimité de la paroisse, prévoyait que le curé du lieu serait tenu de desservir la partie restante de l'île Jésus (la future paroisse de Sainte-Rose, où un registre d'état civil sera ouvert dès 1745), de même que les habitants des fiefs de Terrebonne et de Lachenaie.

Mais avec le temps, ces derniers territoires prennent une expansion considérable. En 1754, Terrebonne reçoit son premier curé en titre²; en 1791, c'est au tour de Lachenaie. Entre-temps, de nombreux litiges se produisent au sujet de la démarcation entre Saint-François de Sales et Sainte-Rose.

En septembre 1790, Mgr Hubert écrit à M. Pierre Marchand, curé de Saint-François de Sales: «D'après le règlement des paroisses de 1721, qui détermine les limites de Saint-François de Sales, les habitants distants de plus d'une lieue de l'extrémité inférieure de l'île, doivent être censés de la paroisse Sainte-Rose s'ils sont au nord, ou de celle de Saint-Vincent, s'ils sont plus au sud. Ces paroissiens ne sont [donc] plus ses paroissiens³.»

En 1816, Mgr Plessis décide de supprimer provisoirement la paroisse Saint-François de Sales; l'église et le presbytère sont abandonnés.

Trois paroisses voisines se partageront alors son territoire, Saint-Joseph de la Rivière des Prairies, Saint-Charles de Lachenaie et Saint-Louis de Terrebonne. Le démembrement officiel est reconnu par les décrets d'érection des trois paroisses, le 10 avril 1834 pour Saint-Joseph de la Rivière des Prairies et les 27 et 28 mars 1835 respectivement pour les deux autres paroisses.

Enfin, le 1^{er} juin 1844, Mgr Bourget décide de rétablir la paroisse de Saint-François de Sales par un nouveau décret d'érection canonique.

REMEMBREMENT: 1^{er} juin 1844 (voir Saint-Louis de Terrebonne, Saint-Charles de Lachenaie et Saint-Joseph de la Rivière des Prairies).

Les limites actuelles de la dite paroisse de Saint-François de Sales s'étendent du côté nord, jusqu'à la ligne paroissiale de Sainte-Rose.

Réf.: ACAM RDC II, i. 63.

**RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-François de Sales**

Note: Pour Saint-François de Sales, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par l'*Extraordinaire de la Gazette du Canada* du 18 juin 1845, p. 20, qui érige en municipalité la paroisse de Saint-François de Sales «telle que ci-devant érigée civilement».

Si le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B), ne considère pas Saint-François de Sales comme «une paroisse reconnue civilement par arrêt de 1722», c'est probablement parce qu'elle a été abolie de 1816 à 1844. Comme son rétablissement précède de quelques mois seulement la loi de 1845 sur les municipalités, nous croyons que son statut civil a pu paraître incertain à l'autorité ecclésiastique. La confusion amène même le gouverneur à rectifier la situation dans une proclamation (*The Canada Gazette*, 3 novembre 1845, p. 2209) et à déclarer que la municipalité de Saint-François de Sales comprend ses limites religieuses et non civiles. Ce correctif, selon nous, provient d'une confusion dans l'unité de mesure utilisée en 1722 pour fixer les limites sud-est de la paroisse de Saint-François de Sales. Cette dernière, telle qu'érigée civilement, débordait en partie sur le territoire de la paroisse de Saint-Vincent de Paul.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-François de Sales (1845) Saint-François de Sales de l'Île Jésus (1855)

1 ^{er} juillet 1845	Création de la municipalité de paroisse de Saint-François de Sales, «comprenant la paroisse de Saint-François de Sales, Isle Jésus, telle que ci-devant érigée civilement». Réf.: <i>Extraordinaire de la Gazette du Canada</i> , 18 juin 1845, p. 20.
3 novembre 1845	<i>Rectification</i> : La municipalité de Saint-François de Sales comprend la paroisse érigée canoniquement. Réf.: <i>The Canada Gazette</i> (1845), p. 2209.
1 ^{er} septembre 1847	Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-François de Sales de l'Île Jésus, telle qu'érigée canoniquement.

1. RAPQ, 1941-1942, p. 207.
2. La paroisse de Saint-Louis de Terrebonne fut érigée le 30 septembre 1723 par Mgr de Saint-Vallier (*Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, vol. I, 1887, p. 524).
3. «Inventaire de la correspondance de Mgr Jean-Olivier Briand, 1766-1784», RAPQ, 1929-1930, p. 55.

56

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Vincent de Paul

REQUÊTE D'ÉRECTION: 25 septembre 1841

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 9 novembre 1841

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 25 novembre 1841

La dite mission de Saint-Vincent de Paul comprenant une étendue de terre d'environ 2 $\frac{3}{4}$ lieues de long sur une largeur d'environ 32 arpents à l'extrémité nord-est, et d'environ cent vingt arpents, à l'extrémité sud-ouest, bornée au nord-est, par cette partie de la ci-devant paroisse de Saint-François de Salles faisant partie de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies; au sud-ouest, par la paroisse de Saint-Martin, au sud par la Rivière des Prairies qui sépare la paroisse de Saint-Vincent de Paul de celle du Sault au Récollet; au nord et nord-ouest, par cette partie de la ci-devant paroisse de Saint-François de Salles, faisant maintenant partie de la paroisse de Terrebonne, et par l'about des terres de la côte Saint-Elzéard lesquelles s'étendent à 40 arpents jusqu'à la ligne de la mission Sainte-Rose voulant néanmoins faire droit à la dernière requête susmentionnée des Sieurs J.-Bte Charbonneau, J.-Bte Ethier pour Jacques Dufour, Joseph Charbonneau, fils, et François Boyer dit Ladéroute. Nous n'entendons point comprendre leurs terres dans la présente circonscription mais ils continuent à faire partie de la susdite mission de Sainte-Rose.

Réf.: Deschamps (1896), p. 314; ACAM RDC I, f. 167.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Vincent de Paul

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Vincent de Paul, «telle que canoniquement érigée, à l'exception¹ de la partie d'icelle qui se trouve comprise dans les limites de la municipalité de Saint-François de Sales, Isle Jésus». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Vincent de Paul, telle qu'érigée canoniquement.

1. Comme un rectificatif fut publié le 3 novembre 1845 (*The Canada Gazette*, 1845, p. 2209) pour préciser les limites municipales de Saint-François de Sales, cette exception n'a plus d'effet.

57 PAROISSE RELIGIEUSE
Sainte-Rose de Lima

REQUÊTE D'ÉRECTION: 1^{er} novembre 1841
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 décembre 1841
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 25 décembre 1841

La dite mission de Sainte-Rose de Lima comprenant une étendue de territoire d'environ 4½ lieues de longueur sur une lieue au moins dans sa plus grande largeur, bornée comme suit; au nord, par la rivière des Mille-Isles; au sud et au sud-ouest, par la paroisse de Saint-Martin; à l'est, par la paroisse de Saint-Vincent, comprenant dans la présente circonscription les terres de Jean-Baptiste Charbonneau, Jean-Baptiste Ethier pour Jacques Dufour, Joseph Charbonneau, fils et François Boyer dit la Déroute, formant partie de la côte Saint-Elzéar; au nord-est, par la ligne de Terrebonne qui passe sur le rang de la rivière entre les terres de Jean-Baptiste Ethier et Roger Marshall, et à la concession adjoignante appelée Côte des Perrons, à la ligne nord-est de la terre de Vincent Paquet.

Réf.: Deschamps (1896), p. 306; ACAM RDC I, f. 171.

RECONNAISSANCE CIVILE
Sainte-Rose de Lima

ÉRECTION CIVILE: 28 septembre 1843

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ 4½ lieues de longueur sur une lieue au moins dans sa plus grande largeur, bornée comme suit; au nord, par la rivière des Mille-Isles; au sud et au sud-ouest, par la paroisse de Saint-Martin; à l'est, par la paroisse de Saint-Vincent, comprenant dans la présente circonscription les terres de Jean-Baptiste Charbonneau, Jean-Baptiste Ethier pour Jacques Dufour, Joseph Charbonneau, fils et François Boyer dit la Déroute, formant partie de la côte Saint-Elzéar; au nord-est, par la ligne de Terrebonne qui passe sur le rang de la rivière entre les terres de Jean-Baptiste Ethier et Roger Marshall, et à la concession adjoignante appelée Côte des Perrons, à la ligne nord-est de la terre de Vincent Paquet.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 75.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Sainte-Rose (1845)
Sainte-Rose de Lima (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Rose, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Rose de Lima, telle qu'érigée civilement.
- 13 mars 1857 Amputation pour la création de la municipalité de village de Sainte-Rose.

Une étendue de terre bornée comme suit: vers l'ouest, par la propriété de Michel Joly, par lui acquit des héritiers Pierre Sauriol; vers l'est, par la propriété de Paul Desjardins, fils de Joseph; vers le nord, par la rivière Jésus, depuis la propriété du dit Michel Joly, jusqu'à la propriété de la veuve Jean Cadieux; de là, par une droite ligne commençant à un arpent au nord de la dite maison de la dite veuve, et prolongée jusqu'à la terre du dit Paul Desjardins,

à une distance de 4 arpents au nord du chemin sur la base de la Grande Côte; vers le sud, par une droite ligne à une distance de 4 arpents du dit chemin de base, commençant à la terre du dit Paul Desjardins et prolongée jusqu'à une distance de 2 arpents de la montée du côté d'en bas du village, à une distance de 4 arpents du dit chemin de base, aussi par une ligne commençant à 2 arpents au nord-est de la dite montée de la partie d'en bas du village, et à une distance de 10 arpents du dit chemin de base, et de là, prolongée en droite ligne jusqu'à la ligne nord-est de la propriété d'André Desjardins, encore à la même distance de 10 arpents du dit chemin de base; aussi par une ligne droite qui part de là, mais à une distance de 4 arpents seulement du dit chemin de base et de là, se prolongeant jusqu'à la terre du dit Michel Joly, encore à la distance de 4 arpents du dit chemin de base.

Réf.: Deschamps (1896), p. 306.

58

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Martin

REQUÊTE D'ÉRECTION: 30 janvier 1841
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 15 mai 1841
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 3 juin 1841

Comprendra quatre cent soixante-et-onze terres et cent quarante-neuf lots ou emplacements, dans l'île Jésus, bornés au sud, par la rivière des Prairies; au sud-ouest, par l'Ottawa; au nord et nord-ouest, par la paroisse de Sainte-Rose; et à l'est et nord-est, par la ligne paroissiale de Saint-Vincent de Paul.

Réf.: Deschamps (1896), p. 309; ACAM RDC I, f. 157.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Martin

ÉRECTION CIVILE: 16 août 1842

La dite paroisse comprendra quatre cent soixante-et-onze terres et cent quarante-neuf lots ou emplacements, dans

l'île Jésus, dans le dit comté de Terrebonne, qui seront bornés au sud, par la rivière des Prairies; au sud-ouest, par l'Ottawa; au nord et nord-ouest, par la paroisse de Sainte-Rose; et à l'est et nord-est, par la ligne paroissiale de Saint-Vincent de Paul.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 68.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Martin

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Martin, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Terrebonne.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Martin, telle qu'érigée civilement.

59

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Raphaël en l'Île Bizard

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 septembre 1836
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 mai 1839
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 10 juin 1839

Comprend toute l'Île Bizard située dans la Rivière des Prairies.

Réf.: Deschamps (1896), p. 312; ACAM RDC I, f. 109-110.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Raphaël de l'Isle Bizard

ÉRECTION CIVILE: 10 janvier 1840

La paroisse de Saint-Raphaël comme devant comprendre l'Isle Bizard, dans la seigneurie de même nom, située sur la Rivière des Mille Isles, à l'extrémité nord-est du Lac des Deux-Montagnes, au comté des Deux-Montagnes, dans le dit district de Montréal, vis-à-vis la paroisse de Sainte-Geneviève, dans l'Isle de Montréal, avec les isles qui peuvent se

trouver entre la dite Isle Bizard et la dite Isle de Montréal.

Réf.: *La Gazette de Québec* (1840), p. 121.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Raphaël (1845) Saint-Raphaël de l'Isle Bizard (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Raphaël, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté du Lac des Deux-Montagnes.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Raphaël de l'Isle Bizard, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Genève

60

REQUÊTE D'ÉRECTION: 25 septembre 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 1^{er} février 1832
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 8 avril 1834

Comprendra cette partie de la seigneurie de l'Isle de Montréal, formant une étendue de territoire d'environ dix milles et demi de front suivant les anses, sur environ trois milles dans sa plus grande profondeur; bornée au nord-ouest, par cette branche de la rivière des Outaouais connue vulgairement sous le nom de Rivière des Prairies, depuis la ligne nord-est de la terre d'un nommé Joseph Dagenais, située dans le premier rang des terres appelé le premier rang ou la concession de Sainte-Genève, jusqu'à la paroisse de Sainte-Anne, appelée du bout de l'Isle, telle qu'érigée canoniquement par un décret épiscopal le vingt-huitième jour d'octobre mil huit cent trente-et-un; vers le sud-ouest, par la dite paroisse de Sainte-Anne du bout de l'Isle, depuis le rivage du lac des Deux-Montagnes, jusqu'au point auquel la rivière de l'Orme rencontre la ligne ou trait-quarré des terres de la côte Sainte-Genève; vers le sud-est,

commençant à la dite rivière de l'Orme, partie par le trait-quarré des terres de la côte Sainte-Genève, et partie par la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, telle qu'érigée canoniquement par décret épiscopal le 7^e jour d'avril 1834, et partie aussi par la ligne ou trait-quarré des terres appelées le premier rang ou concession Sainte-Genève, jusqu'à la ligne nord-est de la terre de Joseph Dagenais; et vers le nord-est, par la dite ligne nord-est de la terre du dit Joseph Dagenais. 2^o La susdite Ile Bizard située à l'extrémité nord-est du lac des Deux-Montagnes, devant la susdite partie de seigneurie de l'île de Montréal, comprenant une étendue de territoire d'environ 4½ milles de longueur sur environ 2½ milles de largeur renfermant dans les limites de la dite paroisse les Isles ou Islets situés dans ladite branche de la rivière des Outaouais ou Rivière des Prairies, entre ladite partie de seigneurie de l'île de Montréal et ladite île Bizard.

Réf.: Deschamps (1896), p. 313; ACAM RDC I, f. 52-53.

AMPUTATION: 10 juin 1839 (voir Saint-Raphaël en l'Île Bizard).

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Genève

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1843

La dite paroisse comprendra cette partie de la seigneurie de l'Isle de Montréal, formant une étendue de territoire d'environ dix milles et demi de front suivant les détours de la rivière, sur environ trois milles dans sa plus grande profondeur; bornée au nord-ouest, par cette branche de la rivière Ottawa connue vulgairement sous le nom de Rivière des Prairies, depuis la ligne nord-est de la terre d'un nommé Joseph Dagenais, située dans le premier rang des terres appelé le premier rang ou la concession de Sainte-Genève, jusqu'à la paroisse de Sainte-Anne, appelée du bout de l'Isle, telle qu'érigée canoniquement par un décret épiscopal le vingt-huitième jour d'octobre mil huit cent trente-et-un; vers le sud-ouest, par la dite paroisse de Sainte-

Anne du bout de l'Isle, depuis le rivage du lac des Deux-Montagnes, jusqu'au point auquel la rivière de l'Orme entrecoupe la ligne ou trait-quarré des terres de la côte Sainte-Geneviève; vers le sud-est, commençant à la dite rivière de l'Orme, partie par le trait-quarré des terres de la côte Sainte-Geneviève, et partie par la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, telle qu'érigée canoniquement par décret épiscopal le 7^e jour d'avril 1834, et partie aussi par la ligne ou trait-quarré des terres appelées le premier rang ou concession Sainte-Geneviève, jusqu'à la ligne nord-est de la terre de Joseph Dagenais; et vers le nord-est, par la dite ligne nord-est de la terre du dit Joseph Dagenais.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 74.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Geneviève

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Geneviève, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Geneviève, telle qu'érigée civilement.
- 9 juin 1859 Amputation pour la création de la municipalité de village de Sainte-Geneviève.
Sera borné comme suit: en front, au nord, par la rivière des Prairies; d'un côté, vers le nord-est, par la ligne qui sépare les terres d'Etienne Théoret et de Narcisse Prévost, jusqu'à un point sur la dite ligne qui sera à 3 arpents au sud de la dite rivière; en arrière, partie par une ligne qui sera tirée du point ci-haut mentionné, jusqu'au coin nord-est de la terre de François Brunet, fils de Joseph, et partie par la ligne qui sépare le lot de terre en dernier lieu mentionné de la terre de François Hyacinthe Brunet, jusqu'à un certain point sur la dite ligne qui sera à 5 arpents au sud du dit coin nord-est du lot de terre susdit du dit François Brunet, et partie par la ligne qui partira du point en dernier lieu mentionné, et traversera successivement le dit

dernier lot du dit François Brunet, ceux de François Brunet, fils d'Amable, de Tous-saint Brunet, la route de Saint-Charles, et de là, suivant la ligne qui sépare en arrière les emplacements de Jean-Baptiste Rodier dit Saint-Martin du lot de terre susdit de Joachim Daoust, senior, jusqu'à la ligne nord-est d'une autre terre appartenant au dit François Brunet, fils d'Amable, adjacent aux dites terres des dits Jean-Baptiste Rodier et Joachim Daoust, et de l'autre côté, par la ligne nord-est du dit 2d lot de terre, appartenant au dit François Brunet, fils d'Amable, prolongée jusqu'à la Rivière des Prairies.

Réf.: Deschamps (1896), p. 309.

61

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Anne en l'Isle de Montréal

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 août 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 septembre 1831
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 28 octobre 1831

Composée d'une partie de la seigneurie de l'Isle de Montréal, comprend une étendue de territoire d'environ 5 milles de front, sur environ 3½ de profondeur, borné vers le sud, au fleuve Saint-Laurent; vers l'ouest, au Lac des deux Montagnes; vers le nord-est, partie à la rivière de l'Orme et partie aux terres de Joseph Lalonde et Bazile Sauvé, inclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 320; ACAMRDC I, f. 33.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Bout de L'Isle (1845) Sainte-Anne en l'Isle de Montréal (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité du Bout de l'Isle, «comprenant la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, telle que maintenant érigée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Anne en l'Isle de Montréal, telle qu'érigée canoniquement.

62 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Joachim de la Pointe Claire

REQUÊTE D'ÉRECTION: 20 août 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 28 décembre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 7 avril 1834

Composée d'une partie de la seigneurie de l'Île de Montréal, comprend une étendue de territoire d'environ 7½ milles de front sur un peu plus de 3 milles de profondeur, bornée vers le sud-ouest, à la paroisse de Sainte-Anne appelée du Bout de l'Île, depuis le fleuve Saint-Laurent ou Lac Saint-Louis, jusqu'au trait-quarré des terres de la côte appelée Petit Sainte-Marie, vers le nord-ouest, partie audit trait-quarré des terres de la côte appelée Petit Sainte-Marie, partie aux terres de Joseph Daoust et François Rapin, habitants de la côte Saint-Charles, inclusivement, partie aux terres de Joseph Binet et Bazile Legault, habitants de la côte Saint-Jean, inclusivement, enfin partie aux terres de Joseph Théoret et Jean-Baptiste Théoret, fils d'André, habitants de la côte de Saint-Rémi ou des Sources, inclusivement; vers le nord-est, partie au trait-quarré des terres de la dite côte de Saint-Rémi ou des Sources, et partie au chemin qui conduit de la même côte au dit fleuve Saint-Laurent ou Lac Saint-Louis; vers le sud-est, au même fleuve Saint-Laurent ou Lac Saint-Louis, depuis le chemin ci-dessus mentionné jusqu'à la dite paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Île.

Réf.: Deschamps (1896), p. 332; ACAM RDC1, f. 52.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Pointe Claire (1845)
Saint-Joachim de la Pointe Claire (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Pointe Claire, «étant la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, telle que maintenant

érigée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.

2 septembre 1854 Création de la municipalité de village de Saint-Joachim de la Pointe Claire.

Sera borné par les limites suivantes: en front, par cette partie du fleuve Saint-Laurent, appelée Lac Saint-Louis; en profondeur, par le résidu des terres qui sont situées cent pieds de l'autre côté du Chemin de Fer du Grand-Tronc; d'un côté, au sud-ouest, par la ligne de division entre les terres Nos. 49 et 50, appartenant à Gabriel Valois; et de l'autre côté, au nord-est, par la ligne de séparation entre le collège et la veuve Vital Mallet d'un côté, et Félix Brunet de l'autre côté. Les limites du dit village comprenant une superficie totale de 273 arpents 17 perches et $\frac{4}{100}$, plus ou moins, mesure française, comme suit; la ligne de limite au sud-ouest, courant nord, 15 degrés 30 minutes ouest, astronomiquement, et de 2,998 pieds de longueur; celle du nord-ouest, courant nord, 79 degrés 30 minutes est, et étant de 2,895 pieds de longueur; celle du nord-est, courant sud, 15 degrés 30 minutes est, et étant de 2,900 pieds de longueur; la limite du sud-est, étant le Lac Saint-Louis.

Réf.: Deschamps (1896), p. 310.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

63 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saints-Anges de Lachine

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 30 octobre 1678¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

La Chine. L'étendue de la paroisse des Saints-Anges, située en la dite côte, dans l'Isle de Montréal, sera de deux

lieues et trois quarts, que contiendra la dite côte le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre du côté d'en bas depuis la côte des Argoulets en remontant, jusqu'à la Pointe-Claire; d'une lieue ou environ dans la côte Saint-Paul située dans les terres, au sud du Lac Saint-Pierre, à prendre du côté d'en bas, depuis l'habitation d'Yves Lucas, icelle comprise et de moitié des deux rangs de la côte de Notre-Dame des Vertus, aussi située dans les terres, à prendre depuis le bout d'en haut de la dite côte.

Réf.: Deschamps (1896), p. 325.

RECONNAISSANCE CIVILE Saints-Anges de Lachine

Note: Pour Saints-Anges de Lachine, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Lachine (1845) Saints-Anges de Lachine (1855)

1 ^{er} juillet 1845	Création de la municipalité de paroisse de Lachine, telle qu'érigée civilement.
1 ^{er} septembre 1847	Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.
24 août 1848	Création de la municipalité de village de Lachine. Le dit village de Lachine sis et situé dans la paroisse de Lachine, dans l'isle et comté de Montréal, district de Montréal, comprendra une étendue de territoire bornée et limitée comme suit, savoir: en front au sud, par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur au nord par un certain ravin (baissière) et partie par la ligne nord du terrain de chemin à rails de Lachine; d'un côté, vers l'est, par la ligne servant de borne

ouest à la terre de P. Edward Wilgress, écuyer, et du côté ouest par la ligne servant de borne est à la terre de Andrew Leishman; partant du fleuve Saint-Laurent dans la ligne est susdite de la terre de Andrew Leishman, étant la ligne de séparation entre la dite terre et la terre de Thomas Dawes; de là courant nord deux degrés quarante-cinq minutes est, astronomique, sept cent vingt-et-un pieds français, ou quatre arpents et un pied, à la ligne nord ou borne de profondeur du dit village; de là longeant la dite ligne de profondeur, traversant la dite terre de Thomas Dawes jusqu'au ravin (baissière) susdit; et de là continuant à longer le dit ravin, (baissière) traversant les terres de Charles Dechamp, Toussaint Décary, Joseph Beaudria, et William McDonald, quatre-vingt-cinq degrés trente minutes est, astronomique, deux mille deux cent dix pieds français, ou douze arpents deux perches et quatorze pieds, et de là sud quatre-vingt-quatre degrés, quarante-cinq minutes est, cinq cent cinquante pieds français, égalant à trois arpents et dix pieds, à la ligne nord susdite du terrain du chemin à rails de Lachine; de là longeant la dite ligne, traversant les terres des héritiers McIntosh, Venant Lapensée et Daniel Duff, et du dit William McDonald, sud quatre-vingt-deux degrés quarante-cinq minutes est, astronomique, trois mille cent trente-et-un pieds français, égalant dix-sept arpents, trois perches et dix-sept pieds, à la borne ouest de la terre de P. Edward Wilgress susdite; de là longeant la dite ligne, étant la ligne de séparation entre la terre du dit P. Edward Wilgress et la terre de William McDonald, sud deux degrés quarante-cinq minutes ouest astronomique, au fleuve Saint-Laurent, de là vers l'ouest longeant les sinuosités du dit fleuve Saint-Laurent au point de départ. Le dit village tel que ci-dessus circonscrit contenant cent quatre-vingt-douze arpents et quatre-vingt-douze perches, plus ou moins.

Réf.: *The Canada Gazette* (1848), p. 5664.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saints-Anges de Lachine, telle

qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

1. Selon une lettre de Mgr Panet à Mgr Lartigue, évêque de Têlmesse, en date du 8 septembre 1829: «Dans l'acte de l'érection canonique de la paroisse de Montréal, il est dit que l'évêque érige cette cure avec celles de Lachine et de la Pointe-aux-Trembles.» «Inventaire de la correspondance de Mgr Bernard-Claude Panet, (1829-1830)», *RAPQ*, 1934-1935, p. 353.

64

PAROISSE RELIGIEUSE Notre-Dame de Montréal

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 30 octobre 1678'
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

Montréal. L'étendue de la paroisse de cette ville, hors d'icelle, sera sur le bord du fleuve, du côté d'en bas, depuis l'habitation de Louis Gervais habitant de la côte Saint-Martin, icelle comprise, et continuera le long de la dite côte jusqu'à celle de Sainte-Marie, et le long de la dite côte de Sainte-Marie jusqu'à la dite ville; au-dessus de la dite ville elle contiendra, le long du fleuve, le lieu dit la Pointe Saint-Charles et la côte des Argoulets; dans les terres elle contiendra les Côtes de la Visitation, de Saint-Joseph, Notre-Dame des Neiges, de la côte de Saint-Pierre toute entière, celle de Saint-Paul jusqu'à l'habitation d'Yves Lucas, icelle comprise, et la côte de Sainte-Catherine aussi toute entière, ensemble l'Isle Saint-Paul, située dans le fleuve au devant de la chute de la rivière Saint-Pierre, et l'Isle au Héron, située vis-à-vis de la dite Côte de Argoulets; et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, depuis l'habitation du dit L. Gervais habitant de la côte Saint-Martin en descendant, et la côte de la Longue Pointe, aussi en descendant, jusqu'à l'habitation de François Blot, icelle non comprise, et ce jusqu'à ce qu'il y ait une église paroissiale à la dite Côte de la Longue Pointe.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1092.

Note: Dans l'arrêt du Conseil d'État du roi de 1722, le territoire de Notre-Dame de Montréal n'inclut pas les côtes «Saint-Louis» et «Saint-Luc». Mais au recensement de 1825, ces deux côtes sont mentionnées comme appartenant au territoire de Notre-Dame de Montréal. Pour cette dernière raison, nous les incluons dans ses limites.

RECONNAISSANCE CIVILE Notre-Dame de Montréal

Note: Pour Notre-Dame de Montréal, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Hochelaga (1845) Côte des Neiges (1846) Hochelaga (1846) La Visitation (1846) Saint-Henri (1846) Saint-Pierre (1846) Notre-Dame de Montréal (1855)

7 mai 1792

incorporation de la ville de Montréal par une proclamation royale.

Comprendra toute cette étendue ou pièce de terre (étant partie et pièce du comté de Montréal), bornée en front, par le fleuve Saint-Laurent, et par derrière, par une ligne parallèle au cours général des murs de fortifications, sur le derrière de la dite cité à la distance de 100 chaînes de la porte communément appelée porte Saint-Laurent, et bornée sur le côté est ou le plus bas, par une ligne courant parallèlement au cours général des murs de fortifications, sur le côté est ou le plus bas de la dite cité, à la distance de 100 chaînes de la porte du côté du faubourg de Québec, communément appelée la porte de Québec; et sur le côté ouest ou le plus haut, par une ligne courant parallèlement au

cours général des murs de fortifications, sur le côté ouest ou le plus haut de la dite cité, à la distance de 100 chaînes de la porte du côté du faubourg Saint-Antoine communément appelée la porte des Récollets.

Réf.: Deschamps (1896), p. 327.

5 juin 1832 Incorporation de la cité de Montréal; ses limites demeurent les mêmes.

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Hochelaga, «comprenant la partie de la paroisse de Montréal qui se trouve hors des limites de la cité de Montréal». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} juillet 1846 Division de la municipalité de Hochelaga en cinq municipalités distinctes.

1) **Municipalité de la Côte des Neiges**: «bornée à l'est par la municipalité de la Visitation; au nord, par la paroisse de Saint-Laurent; à l'ouest, par la paroisse de Lachine, jusqu'au chemin de front de la Côte Saint-Luc; au sud, par le chemin de front de la Côte Saint-Luc, en gagnant vers le chemin de ligne qui conduit au coteau Saint-Pierre, de là, en descendant le dit chemin, et traversant alors trois arpents de profondeur de la terre de M. Descaris, en ligne directe avec le trait-quarré le long de diverses propriétés situées entre la Côte Saint-Antoine et le village de Saint-Henri, jusqu'à la cité de Montréal, et de là, par la cité de Montréal». Réf.: 9 Vict., c. 78, 1846.

2) **Municipalité de Hochelaga**: «bornée à l'ouest par les limites de la cité, et leur extension vers les terres de la Visitation; au nord, par les terres de la Côte de la Visitation; à l'est, par la paroisse de la Longue Pointe; et au sud, par le fleuve Saint-Laurent». Réf.: 9 Vict., c. 78, 1846.

3) **Municipalité de La Visitation**: «bornée à l'ouest, à partir de la limite nord de la cité de Montréal, par la ligne est de la terre de Benjamin Hall en gagnant vers le terrain de Madame Nolan, et de là, en suivant la ligne ouest du terrain de Madame Nolan, vers la paroisse de Saint-Laurent et les terres de Saint-Michel, dans la paroisse du Sault-au-Récollet; à l'est par la paroisse de la Longue-Pointe; et au sud,

par la municipalité d'Hochelaga». Réf.: 9 Vict., c. 78, 1846.

20 octobre
1846

Amputation pour la création de la municipalité de village de la Côte Saint-Louis.

Le village de la Côte Saint-Louis communément appelé «La Tannerie des Bellaires», et formant partie de la municipalité de la Visitation, constituée et limitée par 9 V. c. 78 sera bornée comme suit: au sud-est, par les limites de la cité de Montréal; au sud-ouest, par les limites de la municipalité de la Côte des Neiges; au nord-ouest, partie par les limites de la paroisse de Saint-Laurent et partie par les bornes de la paroisse du Sault-au-Récollet; et au nord-est, partie par le chemin communément appelé Chemin Papi-neau, depuis les limites de la cité de Montréal susdites, jusqu'à l'intersection du chemin de la Côte de la Visitation; et de là, par une droite ligne en prolongement du dit chemin, jusqu'aux limites de la paroisse du Sault-au-Récollet susdite.

Réf.: Deschamps (1896), p. 316.

4) **Municipalité de Saint-Henri**: «bornée au sud par le Canal de Lachine, jusqu'au chemin de traverse venant de la Côte Saint-Paul; à l'ouest par le dit chemin de traverse en gagnant vers le grand chemin de Lachine, et de là, par une ligne prolongée jusqu'aux terres de la Côte Saint-Antoine; au nord, par les terres de la Côte Saint-Antoine jusqu'à la cité de Montréal, suivant les limites de la municipalité de la Côte des Neiges; à l'est, par la cité de Montréal». Réf.: 9 Vict., c. 78, 1846.

5) **Municipalité de Saint-Pierre**: «bornée à l'est, par la cité de Montréal; au sud, par le fleuve Saint-Laurent, y compris les îles sur la rive nord du grand chenal; à l'ouest, par la paroisse de Lachine; au nord, par la municipalité de la Côte des Neiges et la municipalité de Saint-Henri». Réf.: 9 Vict., c. 78, 1846.

1^{er} septembre
1847

Abolition des municipalités et rattachement de leur territoire à la municipalité de comté de Montréal.

1^{er} juillet 1855

Création de la municipalité de paroisse de Notre-Dame de Montréal qui «ne comprendra que la partie de la dite pa-

roisse qui est en dehors des limites de la cité de Montréal». Réf.: 18 Vict., c. 100, 1855. Moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village de la Côte Saint-Louis.

18 mai 1861 Amputation à la municipalité de village de la Côte Saint-Louis pour la création de la municipalité de village de Saint-Jean-Baptiste.

Cette partie de la municipalité du village de la Côte Saint-Louis, située dans le comté de Hochelaga, district de Montréal; bornée au nord par le Chemin des Tanneries, au sud par la cité de Montréal, à l'est par le Chemin de Papineau et à l'ouest par la Montagne (Mont-Royal); le territoire ainsi borné ayant entre cinquante à soixante arpents en superficie.

Réf.: *The Canada Gazette* (1861), p. 94.

1. Selon une lettre de Mgr Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, en date du 8 septembre 1829: «Dans l'acte de l'érection canonique de la paroisse de Montréal, il est dit que l'évêque érige cette cure avec celles de Lachine et de la Pointe-aux-Trembles.» «Inventaire de la correspondance de Mgr Bernard-Claude Panet, (1829-1830)», *RAPQ*, 1934-1935, p. 353.

65 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Laurent

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 3 mars 1722
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

Saint-Laurent. L'étendue de la paroisse située dans la dite côte, sur le milieu de l'Isle de Montréal, derrière la ville, sera de celle des Côtes de Saint-Michel, Saint-Laurent et la moitié des deux rangs de la Côte de Notre-Dame des Vertus, à prendre depuis le bout d'en bas de la dite côte; et la Côte Notre-Dame de Liesse sera desservie par voie de Mission.

Réf.: Deschamps (1896), p. 325.

Note: La paroisse de Saint-Laurent, selon nos recherches, ne possède pas de décret d'érection canonique. Cependant, plusieurs sources semblent lui accorder le statut de paroisse avec la publication de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722. Si le procès-verbal de Mathieu-Benoît Collet, du 20 février 1721, ne pré-

cise pas clairement son statut, l'ouverture des registres dès 1720 et l'affiliation de sa cure à celle de Notre-Dame de Montréal laissent croire à une érection canonique de fait. («Procès-verbaux du procureur général Collet...», *RAPQ*, 1921-1922, pp. 299-300).

De plus, dans l'arrêt du Conseil d'État du roi de 1722, le territoire de Saint-Laurent ne comprend que les côtes ouvertes ou occupées derrière la paroisse de Notre-Dame de Montréal. Mais nous savons qu'entre 1722 et 1825 d'autres côtes furent concédées et furent rattachées à cette même paroisse sans qu'un document officiel vienne nécessairement le confirmer. Parmi ces nouvelles côtes, au recensement de 1825, on retrouve la «Côte des Bois-Francis», la «Côte Saint-François» et la «Côte de Liesse». Ajoutons que la «Côte Saint-Michel», incluse dans Saint-Laurent par l'arrêt du Conseil d'État du roi, se retrouve à la mission du Sault-au-Récollet au même recensement de 1825.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Laurent

Note: Pour Saint-Laurent, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Laurent

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Laurent, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Laurent, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE
La Visitation de la Sainte-Vierge
du Sault au Récollet

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 16 août 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 avril 1834

Borné comme suit, savoir: au nord-est, par la ligne nord-est des terres de Noël Papineau, Jean-Baptiste Pépin, des représentants de Benjamin Truteau et de Bazile Vanier jusqu'à ce qu'elle atteigne le ruisseau des Prairies; à l'est, par le ruisseau des Prairies et la ligne circulaire de la continuation des terres de Julien Durand dit Desmarchais; au sud-est, par la profondeur des terres au sud-est de la côte Saint-Michel, jusqu'à une certaine terre de François Jarry dit Nano qui faisait autrefois partie de l'ancien domaine des seigneurs de l'Île de Montréal, inclusivement; au sud-ouest, par la ligne sud-ouest de la terre de François Jarry dit Nano et celle du domaine actuel des dits seigneurs de l'Île de Montréal; de là, courant sud-ouest, le long de la profondeur des terres du bord de l'eau, jusqu'à la terre de François Cousineau, inclusivement; de là, vers l'ouest, le long de la ligne sud-ouest de la dite terre du dit François Cousineau jusqu'à la rivière; à l'ouest et au nord-ouest, par cette partie de la rivière de l'Ottawa connue et distinguée sous le nom de Rivière des Prairies, y comprises toutes les isles situées vis-à-vis les dites limites de la dite paroisse de la Visitation du Sault au Récollet.

Ref.: Deschamps (1896), p. 336; ACAM RDC I, f. 53-54.

REQUÊTE D'ÉRECTION: non disponible

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: non disponible

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 5 novembre 1845

La susdite partie de seigneurie de l'Île de Montréal, comprenant une étendue de territoire d'un peu plus de six milles de front, du côté nord-ouest, et d'un peu plus de quatre milles, du côté sud-est, sur une profondeur moyenne d'un peu plus de trois milles, le dit territoire borné, comme suit, savoir: vers le nord-ouest, à cette branche de la rivière des Outaouais, vulgairement appelée Rivière des Prairies, depuis la ligne sud-ouest de la terre du Sr Joseph Labelle, située au premier rang sur

le bord de l'eau, jusqu'à la ligne nord-est de la terre du Sr François Cousineau, aussi située au premier rang sur le bord de l'eau, à l'entrée de l'endroit communément appelé l'abord-à-Plouf; vers le sud-ouest, partie à la dite ligne nord-est de la terre du Sr François Cousineau, à partir de la dite branche de la rivière des Outaouais ou Rivière des Prairies, jusqu'au trait-carré des terres du bord de l'eau, ou côte de Misère, partie à la ligne nord-est des terres des Sieurs Michel Gougeon et François Jarry dit Nano, lesquelles avoisinent la côte double de Saint-Michel, à partir du trait-carré ci-dessus mentionné des terres du bord de l'eau ou côte de Misère, jusqu'au trait-carré nord de la dite côte double de Saint-Michel; vers le sud-est, partie au même trait-carré des terres du bord de l'eau ou côte Misère, depuis la terre du dit Sr François Cousineau jusqu'à celle du dit Sr Michel Gougeon, partie au trait-carré ci-dessus mentionné de la côte double de Saint-Michel, en suivant la dite côte dans toute sa longueur; vers l'est, au ruisseau appelé Ruisseau des Prairies, depuis le point où il rencontre la ligne nord-est de la petite côte de la Visitation, laquelle côte avoisine, vers le sud-est, la dite côte double de Saint-Michel, jusqu'au point où le même ruisseau rencontre la ligne nord-est de la terre du Sr Basile Vanier, habitant de la côte Saint-Michel; vers le nord-est, partie à la dite ligne nord-est de la terre du dit Sr Basile Vanier, partie à la même ligne nord-est de la terre du Sr Jean-Baptiste Pépin, habitant de la dite côte Saint-Michel, partie à la ligne sud-ouest de la terre du Sr Benjamin Truteau, habitant de la côte Saint-Léonard, partie à la ligne sud-ouest de la terre du Sr Joseph Pépin et de celle du dit Sr Joseph Labelle, cette dernière terre située comme dit est ci-dessus au premier rang sur le bord de l'eau à partir du dit ruisseau des Prairies jusqu'à la susdite branche de la rivière des Outaouais ou Rivière des Prairies; comprenant de plus dans les limites de la dite paroisse l'Île de la Visitation, située dans la même branche de la rivière des Outaouais ou Rivière des Prairies vis-à-vis la susdite partie de seigneurie de l'Île de Montréal.

Ref.: ACAM RDC II, f. 130-131.

RECONNAISSANCE CIVILE

La Visitation du Sault-au-Récollet

ÉRECTION CIVILE: 7 janvier 1846

La dite paroisse sera bornée comme suit, savoir: au nord-est, par la ligne nord des terres de Noël Papineau, Jean-Baptiste Pépin, des représentants de Benjamin Trudeau et de Bazile Vanier; à l'est, par le ruisseau des Prairies et la ligne circulaire des terres de Julien Durand dit Desmarchais; au sud-est, par la profondeur des terres au sud-est de la côte Saint-Michel, jusqu'à une certaine terre de François Jarry dit Nano qui faisait autrefois partie du domaine des seigneurs de l'Île de Montréal, inclusivement; au sud-ouest, par la ligne sud-ouest de la terre de François Jarry dit Nano et celle du domaine actuel des dits seigneurs de l'Île de Montréal; de là, courant sud-ouest, le long de la profondeur des terres situées sur la rivière Trent, jusqu'à la terre de François Cousineau, inclusivement; de là, vers l'ouest, le long de la ligne sud-ouest de la dite terre du dit François Cousineau jusqu'à la rivière; à l'ouest et au nord-ouest, par celle de la rivière des Outaouais connue et distinguée sous le nom de Rivière des Prairies, y comprises toutes les îles situées vis-à-vis les dites limites de la dite paroisse de la Visitation du Sault au Récollet.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 80.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Sault au Récollet (1845)

La Visitation du Sault-au-Récollet (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité du Sault au Récollet, «comprenant la paroisse de La Visitation du Sault au Récollet, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

20 octobre 1846 Amputation pour la création de la municipalité de village de la Côte Saint-Louis.
Le village de la Côte Saint-Louis communément appelé «La Tannerie des Bellaires», et formant partie de la municipalité de la Visitation, constituée et limitée

par 9 V. c. 78 sera bornée comme suit: au sud-est, par les limites de la cité de Montréal; au sud-ouest, par les limites de la municipalité de la Côte des Neiges; au nord-ouest, partie par les limites de la paroisse de Saint-Laurent et partie par les bornes de la paroisse du Sault-au-Récollet; et au nord-est, partie par le chemin communément appelé Chemin Papineau, depuis les limites de la cité de Montréal susdites, jusqu'à l'intersection du chemin de la Côte de la Visitation; et de là, par une droite ligne en prolongement du dit chemin, jusqu'aux limites de la paroisse du Sault-au-Récollet susdite.

Réf.: Deschamps (1896), p. 316.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de La Visitation du Sault-au-Récollet, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

67 PAROISSE RELIGIEUSE

Longue Pointe

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 3 mars 1722
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

La Longue Pointe. Sur les représentations des habitants de la dite côte, il leur est permis de construire incessamment une église paroissiale et un presbytère, dans le lieu le plus commode de la dite côte, l'étendue de laquelle nouvelle paroisse sera bornée du côté d'en bas, sur le bord du fleuve, au chemin royal qui monte du bord du dit fleuve à la côte de Saint-Léonard, et du côté d'en haut à l'habitation de Louis Gervais, habitant de la côte Saint-Martin, icelle non comprise, ce qui fait une lieue et dix-sept arpents ou environ; et dans la dite côte de Saint-Léonard, l'étendue de la dite nouvelle paroisse commencera à la droite du dit chemin royal, depuis icelui, et contiendra tout ce qui se trouve de la dite côte en venant

du dit chemin derrière les profondeurs des habitations de la Longue-Pointe.

Réf.: Deschamps (1896), p. 333.

Note: La paroisse de Longue Pointe ne possède pas de décret d'érection canonique. Cependant, plusieurs sources semblent lui accorder le statut de paroisse avec la publication de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722. Un extrait du procès-verbal de Mathieu-Benoît Collet du 18 février 1721 montre bien la portée de cet arrêt: «qu'il leur soit permis de construire une église sur la dite coste de la Longue Pointe et d'estre à l'avenir paroissiens de la paroisse qui y sera établie demandants aussy que pour mettre une borne fixe à la dite future paroisse du costé d'en bas sur le bord de l'eau, le chemin Roy qui conduit à Saint-Léonard depuis le bord du fleuve fasse la séparation de la paroisse de la Pointe aux trembles d'avec celle qui sera établie à la Longue Pointe». («Procès-verbaux du procureur général Collet...», *RAPQ*, 1921-1922, p. 296). Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21, et *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

RECONNAISSANCE CIVILE Longue Pointe

Note: Pour Longue Pointe, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Longue Pointe

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Longue Pointe, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Longue Pointe, telle qu'érigée civilement.

68

PAROISSE RELIGIEUSE L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 30 octobre 1678'
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

La Pointe-aux-Trembles. L'étendue de la paroisse de l'Enfant-Jésus, située en la dite côte, en l'Isle de Montréal, sera en premier lieu de celle du domaine de la dame veuve du Sieur de l'Angloiserie et des habitations de Louis et Urbain Briant, situées au bout d'en haut de l'Isle Sainte-Thérèse; en second lieu, de deux lieues ou environ que contient la dite côte de la Pointe-aux-Trembles, à prendre du bas de l'Isle, en remontant le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'au chemin royal qui conduit au bord du dit fleuve à Saint-Léonard; et en troisième lieu, de tout ce qui compose la dite côte Saint-Léonard, depuis le bout d'en bas jusqu'au même chemin royal; et en attendant qu'il y ait une église paroissiale à la côte de la Longue Pointe, le curé de la Pointe-aux-Trembles desservira, par voie de mission, tout ce qui est de la dite côte Saint-Léonard, au-dessus du dit chemin royal, venant derrière la Longue Pointe et la demi-lieue d'étendue de la dite côte de la Longue Pointe qu'il a desservie jusqu'à présent, à prendre depuis le dit chemin royal, en remontant le long du fleuve jusqu'à l'habitation de François Blot, icelle comprise.

Réf.: Deschamps (1896), p. 333.

AMPUTATION: 1^{er} mars 1832 (pour Sainte-Anne de Varennes).

Note: La partie de l'île Sainte-Thérèse qui appartenait à cette paroisse.

Réf.: Décret d'érection de Sainte-Anne de Varennes, 1^{er} mars 1832.

RECONNAISSANCE CIVILE L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles

Note: Pour L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Pointe aux Trembles (1845) L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Pointe aux Trembles, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles, telle qu'érigée civilement.

1. Selon une lettre de Mgr Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, en date du 8 septembre 1829: «Dans l'acte de l'érection canonique de la paroisse de Montréal, il est dit que l'évêque érige cette cure avec celles de Lachine et de la Pointe-aux-Trembles.» «Inventaire de la correspondance de Mgr Bernard-Claude Panet (1829-1830)», *RAPQ*, 1934-1935, p. 353.

69

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Joseph de la Rivière des Prairies

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 juillet 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 16 août 1831
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 10 avril 1834

Composée 1^o. d'une partie de la seigneurie de Montréal, comprenant une étendue de territoire de près de 7 milles de front sur environ 1½ mille dans sa plus

grande profondeur bornée au nord-ouest, à cette branche de la rivière des Outaouais, communément appelée Rivière des Prairies; vers le sud-ouest, à la paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet; vers le sud-est, à la profondeur des terres concédées au premier rang sur le bord de la dite branche de la Rivière des Outaouais ou Rivière des Prairies; vers le nord-est, à la terre de Jean-Baptiste Desnoyers inclusivement. 2^o. Cette paroisse comprend de plus une partie de la seigneurie de l'Île Jésus, d'un peu plus de 3 milles de front sur environ un mille dans sa plus grande profondeur, comprenant toute cette partie de la concession de la dite seigneurie située sur le bord de la dite branche de la Rivière des Outaouais ou Rivière des Prairies, vis-à-vis la dite partie de seigneurie de l'Île de Montréal, depuis la terre de Pierre Dazé, capitaine, inclusivement, jusqu'à et comprise la terre de Pierre Hervieux et le domaine de messieurs les seigneurs de la dite Île Jésus, formant la pointe nord-est, d'icelle, à la condition expresse néanmoins, que si par la suite la paroisse de Saint-François de Sales était rétablie, la dite partie de seigneurie de l'Île Jésus ferait de nouveau partie de la dite paroisse; renfermant de plus dans les limites de la dite paroisse de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies, toutes les îles ou îlets situés dans la branche de la Rivière des Outaouais ou Rivière des Prairies, vis-à-vis la dite partie de seigneurie, le groupe d'îles situées à l'extrémité nord-est de l'île de Montréal, (l'île Bourdon exceptée), et l'île appelée de Lachenaie, dépendante de la seigneurie de l'Île Jésus, située au nord de la dite pointe nord-est de la même île.

Réf.: Deschamps (1896), p. 321; ACAM RDC I, f. 54-55.

AMPUTATION: 1^{er} juin 1844 (voir Saint-François de Sales de l'Île Jésus).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Rivière des Prairies (1845) Saint-Joseph de la Rivière des Prairies (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de la Rivière des Prairies, «comprenant la paroisse de

Saint-Joseph de la Rivière des Prairies, telle que maintenant érigée canoniquement, à l'exception de la partie d'icelle qui est ci-après déclarée faire partie de la municipalité de Saint-François de Sales, Isle Jésus». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Montréal.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies, telle qu'érigée canoniquement.

70

PAROISSE RELIGIEUSE Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: [] octobre 1714¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

Repentigny. L'étendue de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption, située sur le dit fief, sera de deux lieues de front que contient le dit fief, à prendre du côté d'en bas, depuis Saint-Sulpice, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la rivière l'Assomption, de l'Isle Bourdon, située vis-à-vis l'embouchure de la dite rivière, des profondeurs du dit fief renfermées dans ces bornes, jusqu'à la dite rivière l'Assomption, plus des habitants de la seigneurie de La Chenaie, qui sont établis sur le bord de la dite rivière l'Assomption, au nord d'icelle, étant du nombre de dix-sept chefs de famille, depuis et comprise l'habitation de Louis Dourier, en remontant la dite rivière jusqu'aux seigneuries de Saint-Sulpice.

Réf.: Deschamps (1896), p. 400.

Note: Dans l'arrêt du Conseil d'État du roi de 1722, le territoire de Notre-Dame de l'Assomption de Repentigny, sur la rive nord de la rivière l'Assomption, se limite aux habitations riveraines. Or, au recensement de 1831, «Repentigny» comprend également les concessions situées à l'arrière, soit «Grande Assomption» (pre-

mière concession) et «Presqu'île» (deuxième concession). De plus, le décret d'érection canonique de Saint-Henry de Mascouche du 20 juillet 1831 indique que son territoire est borné à l'est aux «terres de Repentigny», soit la «troisième concession». Donc, nous pouvons supposer qu'entre 1722 et 1831 la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de Repentigny a augmenté son territoire sans qu'un document officiel vienne nécessairement le confirmer.

- AMPUTATION: 21 novembre 1835 (voir L'Assomption).
- AMPUTATION: 3 juillet 1854 (voir L'Assomption).
- AMPUTATION: 29 novembre 1856 (voir Saint-Paul L'Ermitte).

RECONNAISSANCE CIVILE Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny

Note: Pour Notre-Dame de l'Assomption de Repentigny, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

- AMPUTATION: 20 février 1857 (voir Saint-Paul L'Ermitte).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Repentigny (1845) Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Repentigny, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Assomption.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de Repentigny, telle qu'érigée civilement.
- 20 février 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Paul L'Ermitte.

29 novembre 1860 Amputation pour modifications aux limites de la municipalité de paroisse de L'Assomption.

1. Bien que dans le volume premier des *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec* de Mgr H. Têtu, Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny soit érigée le 4 novembre 1684, la date véritable est octobre 1714. Dans le premier cas, ce n'est qu'une lettre de provision au curé chargé de la desservir («Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729», *RAPQ*, 1939-1940, p. 257), alors qu'en 1714 Mgr de Saint-Vallier signe un acte d'érection canonique («Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729», *RAPQ*, 1940-1941, p. 445).

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Sulpice

REQUÊTE D'ÉRECTION: 29 juin 1831
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 1^{er} août 1831
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 septembre 1831

Composée d'une partie de la seigneurie de Saint-Sulpice et des Iles Bouchard, Privé et au Boeuf, comprend une étendue de territoire d'environ 6 milles de front sur environ 3 de profondeur d'un côté et d'un mille et demi de l'autre, bornée vers le sud, à la branche du fleuve Saint-Laurent qui sépare les Iles Bouchard, Privé et au Boeuf des seigneuries de Verchères et Contrecoeur; vers l'est, à la ligne seigneuriale de Lavaltrie; vers l'ouest, partie à cette branche du dit fleuve Saint-Laurent qui sépare les dites Iles Bouchard, Privé et au Boeuf, et partie à la ligne seigneuriale de Repentigny; vers le nord, à la profondeur des terres de la concession au sud du ruisseau du Point du Jour; vers le nord-ouest, à la profondeur des terres au sud de la Rivière de l'Assomption.

Réf.: Deschamps (1896), p. 447; ACAM RDC I, f. 31.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Sulpice

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Sulpice, «comprenant la paroisse de Saint-Sulpice, telle que maintenant érigée

canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Assomption.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Sulpice, telle qu'érigée canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE L'Assomption

REQUÊTE D'ÉRECTION: 11 avril 1835
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 25 mai 1835
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 21 novembre 1835¹

Formée de partie des seigneuries de Saint-Sulpice et de L'Assomption, comprend une étendue de territoire d'environ 9 milles de front sur environ 7 milles de profondeur, bornée vers le nord-est, à la seigneurie de Lavaltrie; vers le nord-ouest, à la paroisse de Saint-Jacques; vers l'ouest, à la paroisse de Saint-Roch de L'Assomption, à partir de la ligne de séparation entre la dite seigneurie de Saint-Sulpice et la dite seigneurie de L'Assomption, jusqu'à la terre de Pierre Pelletier, inclusivement, sise dans la concession dite Grand Côteau ou Haut de L'Assomption dans la dite partie de la seigneurie de L'Assomption; vers le sud-ouest, partie à la terre de Pierre Pelletier et partie à celle d'Antoine Masurette aussi inclusivement, la dite terre située sur la rivière de L'Assomption dans la concession appelée bas de L'Assomption; vers le sud-est, partie à la dite rivière de L'Assomption et partie à la paroisse de Saint-Sulpice.

Réf.: Deschamps (1896), p. 410; ACAM RDC I, f. 68-69.

AMPUTATION: 26 septembre 1853 (voir L'Épiphanie).

AMPUTATION: 5 octobre 1853 (voir Conversion de Saint-Paul).

ANNEXION: 3 juillet 1854 (détaché de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny).

Toute cette étendue de territoire située au sud de la rivière de L'Assomption à

partir de la terre du Sieur Jean-Baptiste Cusson inclusivement jusqu'à et y comprise la terre du Sieur François Héту voisine de la terre de la fabrique de Repentigny.

Réf.: ACAM RDC II, f. 176.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 30 juillet 1860

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 12 septembre 1860

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 septembre 1860²

Bornée et décrite comme suit: 1°. au nord-est, par la ligne seigneuriale divisant la seigneurie de Lavaltrie d'avec celle de Saint-Sulpice, se continuant au sud du ruisseau du Point du Jour, au milieu d'un lot de terre No. 97, appartenant à Louis Brouillet; 2°. au sud-est, dans les seigneuries de Saint-Sulpice, de Repentigny et de L'Assomption, par le trait-quarré des terres sises partie au sud du ruisseau du Point du Jour et partie au sud de la rivière L'Assomption, jusqu'au trait-quarré de la terre d'un nommé Bénoni Laperche dit Saint-Jean, exclusivement; de là, suivant la ligne nord de la dite terre jusqu'à la dite rivière L'Assomption; descendant ensuite par la rive nord de la dite rivière, jusqu'à et y comprise la terre d'un nommé Hippolyte Bleau dans la seigneurie de L'Assomption et actuellement occupée par un nommé Pierre Chaussé comme fermier, au sud et au sud-ouest, par la terre du dit Hippolyte Bleau et celle incluse de Jean Louis Bourget Dufort et par la ligne de séparation entre la dite paroisse de L'Assomption et celle de Saint-Paul l'Ermite, jusqu'au trait-quarré d'un lot de terre appartenant à Joseph Potel, inclusivement; à l'ouest et au nord-ouest, par le trait-quarré des terres situées au sud de la rivière L'Achigan, de la paroisse de L'Epiphanie, suivant le trait-quarré jusqu'au chemin de ligne divisant le fief Bayeul dans la seigneurie de L'Assomption, d'avec la seigneurie de Saint-Sulpice, jusqu'à et y compris un petit terrain appartenant à Dame Veuve Louis Michel Viger; de là, suivant le dit chemin de ligne jusqu'à la terre d'un nommé George Gosselin, exclusivement, dans la seigneurie de Saint-Sulpice, suivant ensuite la ligne sud-ouest de la terre du dit George Gosselin jusqu'à la rivière L'Achigan; de

là, descendant la dite rivière jusqu'à sa jonction avec la rivière L'Assomption, remontant ensuite la rive nord de cette dernière rivière jusqu'à la petite rivière du Saint-Esprit, jusqu'à la terre d'un nommé Joseph Amireau qui est bornée par la dite rivière du Saint-Esprit, inclusivement; de là, suivant le chemin de ligne qui conduit en haut de L'Assomption le long de la terre du dit Joseph Amireau, jusqu'aux terres de F. Xavier Gauthier et de Pierre Brien toutes deux incluses; remontant ensuite la terre du dit Pierre Brien jusqu'au ruisseau Saint-George, formant le trait-quarré des terres de cette partie du côté nord de la rivière L'Assomption; de là, se continuant par le trait-quarré des terres du côté sud du bas du ruisseau Vacher de la paroisse de Saint-Jacques de L'Achigan, jusqu'à la terre d'Aimé Tellier dit Lafortune.

Réf.: Deschamps (1896), p. 412; ACAM RDC III, f. 267-268.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE L'Assomption

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de L'Assomption, «comprenant la paroisse de Saint-Pierre du Portage de L'Assomption, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.
- 8 avril 1846 Amputation pour la création de la municipalité de village de L'Assomption.
Le village sera borné au sud-ouest par la ligne de division entre la terre de Joseph Laurent Bérichon, maintenant représenté par Joseph Edouard Beaupré, et la terre appartenant à la succession de feu Benjamin Beaupré, Ecuier; au nord-est par une ligne parallèle à la précédente, et divisant l'emplacement de Joseph Lesanche de la terre de Laurent Leroux, Ecuier, la dite ligne étant prolongée vers le nord-ouest, jusqu'à ce qu'elle rencontre la rivière; au sud-est par la Rivière de L'Assomption; et au nord-ouest par la dite Rivière, connue également sous le nom de Rivière Achigan.

Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 2829.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Assomption.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de L'Assomption, telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.
- 29 novembre 1860 Changement aux limites de la municipalité de paroisse par la promulgation d'un deuxième décret d'érection canonique.

1. Désignée au décret sous le nom de «Saint-Pierre et Saint-Paul du Portage».
2. Désignée au décret sous le nom de «L'Assomption».

73 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Paul L'Hermite

REQUÊTE D'ÉRECTION: 18 octobre 1856
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 19 novembre 1856
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 29 novembre 1856

Sera composée d'un territoire détaché de la paroisse de la Purification de Repentigny et bornée comme suit: vers le nord-est, par la paroisse de l'Assomption; vers le nord et le nord-ouest, par les paroisses de l'Épiphanie et de Saint-Henri de Mascouche; vers le sud-ouest, par la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie; vers le sud et sud-est, par la petite Rivière de l'Assomption en remontant son cours, jusqu'à et y comprise la terre actuellement occupée par Alexis Lebeau.

Réf.: Deschamps (1896), p. 393; ACAM RDC III, f. 205-206.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Paul L'Ermite

ÉRECTION CIVILE: 20 février 1857

La paroisse de Saint-Paul, située dans le comté de L'Assomption, dans le district de Montréal, comprendra un territoire qui sera détaché de la paroisse de la Purification de Repentigny et bornée comme suit: vers le nord-est, par la paroisse de l'As-

somption; vers le nord et le nord-ouest, par les paroisses de l'Épiphanie et de Saint-Henri de Mascouche; vers le sud-ouest, par la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie; vers le sud et sud-est, par la petite Rivière de l'Assomption en suivant ses sinuosités, jusqu'à et y comprise la terre actuellement occupée par Alexis Lebeau.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 32.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Paul L'Ermite

- 20 février 1857 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Paul L'Ermite, telle qu'érigée civilement.

74 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Henry de Mascouche

REQUÊTE D'ÉRECTION: 8 octobre 1829
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 30 novembre 1829
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 20 juillet 1831

Les susdites parties des seigneuries Lachenaye, l'Assomption et du fief Martel comprenant une étendue de territoire de figure irrégulière de sept milles environ de front sur environ six milles de profondeur, bornée comme suit: vers le nord-ouest, par les terres situées au sud-est du ruisseau des Anges, exclusivement, de la ligne nord-est de la côte Saint-George, jusqu'aux terres situées au nord du ruisseau de la Plaine ou rivière Saint-Pierre, aussi exclusivement; au nord, par les dites terres situées au nord du ruisseau de la Plaine ou rivière Saint-Pierre; vers le sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Terrebonne; vers le sud, à la ligne sud des terres du Grand-Côteau et de la partie basse de Mascouche, depuis la dite ligne seigneuriale de Terrebonne jusqu'à la ligne ouest du fief Martel; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne ouest du dit fief Martel, jusqu'à la ligne sud de la concession appelée Cabane-Ronde; de là, et allant vers l'est, en suivant la ligne sud de la dite concession appelée Cabane-Ronde, jus-

qu'à la ligne qui sépare la dite concession des terres de Repentigny; de là, en allant vers le nord, suivant la dite ligne de séparation entre la concession de la Cabane-Ronde et les dites terres de Repentigny, jusqu'à la ligne nord de la dite concession Cabane-Ronde; de là, allant vers l'ouest, suivant la dite ligne nord de la dite concession Cabane-Ronde, jusqu'aux terres de François Panzé, un habitant de la concession appelée Grand-Côteau; de là, allant vers l'ouest, suivant la dite ligne nord de la dite concession appelée Grand-Côteau, jusqu'à la ligne ouest de la dite concession; de là, allant vers le sud, suivant la dite ligne ouest de la dite concession Grand-Côteau, jusqu'à une seconde ligne nord de la dite concession; de là, allant vers l'ouest, suivant la même ligne nord de la dite concession appelée Grand-Côteau, jusqu'à et y comprise la terre de Jean-Baptiste Giboleau, un habitant de la côte Saint-Philippe inclusivement; de là, allant vers le sud-ouest, suivant la terre du dit Jean-Baptiste Giboleau, jusqu'à la ligne nord-est de la côte Saint-George; de là, allant vers le nord-ouest, suivant la dite ligne nord-est de la côte Saint-George, jusqu'aux terres situées au sud-est du ruisseau des Anges, point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 285; ACAM RDC I, f. 28-29.

AMPUTATION: 6 mars 1846 (voir Saint-Lin de Lachenaye).

ANNEXION: 17 décembre 1846 (détaché de Saint-Lin de Lachenaye).

Le Ruisseau des Anges.

Réf.: ACAM RDC II, f. 173.

AMPUTATION: 26 septembre 1853 (voir L'Épiphanie).

AMPUTATION: 26 octobre 1859 (voir Saint-Roch de L'Achigan).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Henri de Mascouche

ÉRECTION CIVILE: 5 novembre 1836

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire de sept milles

environ de front sur six milles de profondeur, bornée comme suit: vers le nord-ouest, par les terres situées au sud-ouest du ruisseau des Anges, exclusivement, de la ligne nord-est du ruisseau de la Plaine ou rivière Saint-Pierre, aussi exclusivement; au nord, par les dites terres situées au nord du ruisseau de la Plaine ou rivière Saint-Pierre; vers le nord-ouest, par la ligne seigneuriale de Terrebonne; vers le sud, à la ligne sud des terres du Grand-Côteau et de la partie basse de Mascouche, depuis la dite ligne seigneuriale de Terrebonne jusqu'à la ligne ouest de la dite concession Cabane-Ronde; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne ouest du dit fief Martel, jusqu'à la ligne sud de la concession appelée Cabane-Ronde; de là, et allant vers l'est, en suivant la ligne sud de la dite concession appelée Cabane-Ronde, jusqu'à la ligne qui sépare la dite concession des terres de Repentigny; de là, en allant vers le nord, suivant la dite ligne de séparation entre la concession de la Cabane-Ronde et les dites terres de Repentigny, jusqu'à la ligne nord de la dite concession Cabane-Ronde; de là, allant vers l'ouest, suivant la dite ligne nord de la dite concession Cabane-Ronde, jusqu'aux terres de François Panzé, un habitant de la concession appelée Grand-Côteau; de là, allant vers l'ouest, suivant la dite ligne nord de la dite concession appelée Grand-Côteau, jusqu'à la ligne ouest de la dite concession; de là, allant vers le sud, suivant la dite ligne ouest de la dite concession Grand-Côteau, jusqu'à une seconde ligne nord de la dite concession; de là, allant vers l'ouest, suivant la même ligne nord de la dite concession appelée Grand-Côteau, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Giboleau, un habitant de la côte Saint-Philippe inclusivement; de là, allant vers le sud-ouest, suivant la terre du dit Jean-Baptiste Giboleau, jusqu'à la ligne nord-est de la côte Saint-George; de là, allant vers le sud-ouest, suivant la dite ligne nord-est de la côte Saint-George, jusqu'aux terres situées au sud-est du ruisseau des Anges, point de départ, retranchant néanmoins des limites ci-dessus désignées cette partie de concession appelée ruisseau de la Plaine

ou rivière Saint-Pierre, depuis les terres de William Hunter, Joseph Thérien et Michel Lescarbeau, inclusivement, jusqu'à la grande ligne qui divise la seigneurie de Lachenaie de la seigneurie de Terrebonne, et en ajoutant les terres des trente habitants de la côte appelée ruisseau des Angés, et qui sont de la paroisse de Saint-Lin quoique provisoirement desservis par le curé de Saint-Roch de l'Achigan, afin de faire partie de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 60.

AMPUTATION: 6 avril 1854 (pour l'érection civile de L'Épiphanie).

AMPUTATION: 21 février 1860 (au profit de Saint-Roch).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Mascouche (1845) Saint-Henri de Mascouche (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Mascouche, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Lachenaie.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Henri de Mascouche, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Lin de Lachenaye

75

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 mars 1827

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 17 juin 1828

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 novembre 1828

La susdite partie de la seigneurie Lachenaye ci-après désignée comprenant une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ six milles de profondeur, bornée au sud et au sud-est, en partie par les terres de la côte Saint-George, exclusivement, en partie par les terres de la côte appelée le Ruisseau de la Plaine ou Rivière Saint-Pierre, aussi exclusivement, avec cette exception que les

trente habitants de la côte appelée le Ruisseau des Angés continueront à être desservis par le curé de Saint-Roch de l'Achigan, jusqu'à ce qu'il soit établi des chemins conduisant du Ruisseau des Angés à l'église de la dite paroisse de Saint-Lin de Lachenaye; au nord, par le canton de Kilkenny; vers le sud-ouest, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Lachenaye; et vers le nord-est, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de L'Assomption.

Réf.: Deschamps (1896), p. 370; ACAM RDC I, f. 13-14.

ANNEXION: 6 mars 1846 (détaché de Saint-Henri de Mascouche).

La susdite partie de la concession de la seigneurie de Lachenaie connue sous le nom de la Plaine et contenant une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ 1917 arpents bornée comme suit, savoir: au sud-ouest, par la ligne de division entre la seigneurie de Lachenaie et celle de Terrebonne; au nord-ouest et au nord par la paroisse de Saint-Lin; et à l'est, par la paroisse Saint-Henri de Mascouche.

Réf.: ACAM RDC II, f. 140-141.

AMPUTATION: 17 décembre 1846 (voir Saint-Henri de Mascouche).

AMPUTATION: 26 octobre 1859 (voir Saint-Roch de l'Achigan)¹.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Lin de Lachenaye

ÉRECTION CIVILE: 5 novembre 1836

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ six milles de profondeur, bornée au sud et au sud-est, en partie par les terres de la côte Saint-George, exclusivement, en partie par les terres de la côte appelée le Ruisseau de la Plaine ou Rivière Saint-Pierre, aussi exclusivement, avec cette exception que les trente habitants de la côte appelée le Ruisseau des Angés continueront à être desservis par le curé de Saint-Roch de l'Achigan, jusqu'à ce qu'il soit établi des chemins

conduisant du Ruisseau des Anges à l'église de la dite paroisse de Saint-Lin de Lachenaye; au nord, par le canton de Kilkenny; vers le sud-ouest, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Lachenaye; et vers le nord-est, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de L'Assomption; sera de plus compris dans la dite paroisse toute cette partie de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche appelée le Ruisseau de la Plaine ou Rivière Saint-Pierre, depuis et y compris les terres de William Hunter, Joseph Thérien et Michel Lescarbeau, jusqu'à la grande ligne qui divise la seigneurie de Lachenaye de celle de Terrebonne.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 61.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Lin (1845) Saint-Lin de Lachenaye (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Lin, «comprenant la paroisse de Saint-Lin de Lachenaye, telle que canoniquement érigée avec le township de Kilkenny». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Lachenaye.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Lin de Lachenaye, telle qu'érigée civilement.

1. Selon ce décret, le «Ruisseau des Anges» est amputé de Saint-Lin de Lachenaye, alors qu'en réalité cette concession lui fut amputée par un décret au profit de Saint-Henri de Mascouche le 17 décembre 1846.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE 76 Kilkenny

- 1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Kilkenny, comprenant le canton de Kilkenny, moins la partie comprise dans les limites de la municipalité de Sainte-Julienne.

Canton de Kilkenny (17 février 1832)

Borné au sud-est, par les arrières lignes d'une partie des seigneuries de Terrebonne et l'Assomption et par l'arrière ligne de la seigneurie de Lachenaye; au nord-ouest, par les terres vacantes de la Couronne; au sud-ouest, par le canton d'Abercromby; et au nord-est, par le canton de Rawdon. Commencant à une borne dans l'arrière ligne de la dite seigneurie de l'Assomption, définissant l'angle sud du dit canton de Rawdon, et l'angle le plus à l'est du dit canton de Kilkenny; de là, le long de l'arrière ligne de limite de la dite seigneurie de l'Assomption, magnétiquement sud, 53 degrés 15 minutes ouest, 205 chaînes, 20 chaînons, jusqu'à l'extrémité de la profondeur de la ligne de division entre la dite seigneurie de l'Assomption, et la seigneurie de Lachenaye; de là, le long de l'arrière ligne de cette dernière seigneurie, magnétiquement sud, 82 degrés et 15 minutes ouest, 532 chaînes, 90 chaînons, jusqu'à l'extrémité de la profondeur de la ligne de division entre la seigneurie en dernier lieu mentionnée, et la seigneurie de Terrebonne; de là, le long de l'arrière ligne de cette dernière seigneurie, magnétiquement sud, 76 degrés, 45 minutes ouest, 190 chaînes, 85 chaînons jusqu'à une borne définissant l'angle sud du dit canton de Kilkenny, et l'angle est du dit canton d'Abercromby; de là, magnétiquement nord 36 degrés 45 minutes ouest, entre les dits cantons, 468 chaînes, 30 chaînons, jusqu'à une borne dans l'arrière ligne du dit canton de Kilkenny, définissant l'angle ouest de ce dernier; de là, entre le dit canton et les terres vacantes de la Couronne, suivant l'arrière ligne d'iceux, magnétiquement nord, 53 degrés 15 minutes est, 844 chaînes, 10 chaînons, au point d'intersection avec la ligne extérieure sud-ouest du canton de Rawdon, à une borne placée là; de là, le long de la dite ligne extérieure, magnétiquement sud, 36 degrés 45 minutes est, 803 chaînes, 55 chaînons au point de départ, contenant environ 52,477 acres de terre et la réserve ordinaire de 5 par cent pour les grands chemins et 1,800 acres de terre couvertes par les eaux de plusieurs lacs.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 421-422.

**77 CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Wexford**

1^{er} janvier 1860 Création de la municipalité de canton de Wexford, comprenant le canton de Wexford, moins cette partie comprise dans la municipalité de Sainte-Adèle.

Note: Municipalité érigée en vertu de la loi de 1855 sur les municipalités, 18 Vict., c. 100, sect. 33, art. 7. Cette disposition prévoit que, chaque fois qu'un recensement général ou une énumération spéciale des habitants d'une place extra-paroissiale contient une population de plus de 300 âmes, le Conseil de comté peut, par une résolution, ériger cette place extra-paroissiale en municipalité distincte (cette érection municipale entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant).

Réf.: *Statuts de la province du Canada*, 18 Vict., c. 100, 1855, p. 431.

Canton de Wexford (19 février 1852)

Toute cette étendue ou compeau de terrain borné comme suit: au nord-est, par le canton projeté de Chertsey; au sud-ouest, partie par le canton d'Abercrombie et partie par le canton projeté de Morin; au nord-ouest, par le canton projeté de Doncaster; et nord-est, par le canton de Kilkenny. Commençant à un poteau et borne en pierre plantés sur la ligne nord-ouest du dit canton de Kilkenny, à l'intersection de la ligne extérieure nord-est du dit canton d'Abercrombie, et définissant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la dite ligne extérieure nord-est du canton d'Abercrombie et en continuation le long de la ligne extérieure nord-est du dit canton de Morin, astronomiquement nord-ouest, 797 chaînes, cinquante chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre, définissant l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la ligne de division entre le dit canton de Doncaster et la dite étendue ou compeau de terrain, nord-est, 855 chaînes, 50 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest du canton de Chertsey, à un poteau et borne en pierre, définissant

l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la ligne de division entre le dit canton de Chertsey, et la dite étendue ou compeau de terrain, sud-est, 797 chaînes, 50 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la dite ligne extérieure nord-ouest du dit canton de Kilkenny, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, longeant la dite ligne extérieure nord-ouest du canton de Kilkenny, sud-ouest, 855 chaînes, 50 chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 445.

**78 CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Chertsey**

1^{er} janvier 1856 Création de la municipalité de canton de Chertsey, comprenant le canton de Chertsey.

Note: Municipalité érigée en vertu de la loi de 1855 sur les municipalités, 18 Vict., c. 100, sect. 33, art. 7. Cette disposition prévoit que, chaque fois qu'un recensement général ou une énumération spéciale des habitants d'une place extra-paroissiale contient une population de plus de 300 âmes, le Conseil de comté peut, par une résolution, ériger cette place extra-paroissiale en municipalité distincte (cette érection municipale entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant).

Réf.: *Statuts de la province du Canada*, 18 Vict., c. 100, 1855, p. 431.

Canton de Chertsey (13 décembre 1857)

Une étendue ou compeau de terrain borné comme suit, savoir: au nord-ouest, par le canton projeté de Chilton; au sud-est, par le canton de Rawdon; au nord-est, par le canton projeté de Cathcart; et au sud-ouest, en partie par le canton de Wexford et en partie par le canton de Kilkenny. Commençant à un poteau et borne en pierre plantés sur la ligne extérieure nord-

ouest du dit canton de Rawdon, et définissant l'angle le plus à l'ouest du dit canton de Rawdon et l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, suivant la dite ligne extérieure nord-ouest du susdit canton de Rawdon, sur une course astronomique moyenne de quarante-deux degrés quarante-cinq minutes est par nord, huit cent-deux chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest du susdit canton de Cathcart, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud du dit canton de Cathcart, et l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, suivant la dite ligne extérieure sud-ouest du canton de Cathcart, astronomiquement nord-ouest, sept cent quatre-vingt-dix-sept chaînes, cinquante chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud-est du susdit canton de Chilton, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est du dit canton de Chilton, et l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, suivant la dite ligne extérieure sud-est du canton de Chilton, astronomiquement sud-ouest, trois cent soixante et huit chaînes, plus ou moins, jusqu'à un angle; et de là, en continuation de la dite ligne extérieure sud-est de Chilton, sud, quarante et un degrés trente et une minutes ouest, quatre cent dix-huit chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure nord-est du susdit canton de Wexford, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terrain; de là, suivant la dite ligne extérieure nord-est du canton de Wexford, et en continuant de suivre la dite ligne extérieure nord-est du susdit canton de Kilkenny, sud, quarante-deux degrés quarante-cinq minutes est, sept cent quatre-vingt-dix-sept chaînes, cinquante chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 439-440.

79

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Rawdon

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Rawdon, comprenant le canton de Rawdon.

Canton de Rawdon (13 juillet 1799)

Borné en front, au sud-est, par l'arrière ligne des seigneuries de Saint-Ours ou Lachenaie et de Saint-Sulpice; au nord-est, par le canton de Kildare; au sud-ouest, par le canton de Kilkenny; et en arrière au nord-ouest, par le canton de Chertsey. Commencant à un poteau érigé dans la ligne de limite nord-ouest de la dite seigneurie de Saint-Ours ou Lachenaie, à une distance de 105 chaînes, dans une direction sud, 53 degrés 15 minutes ouest, d'un autre poteau ci-devant érigé par Joseph Papineau, comme étant le coin ouest de la dite seigneurie de Saint-Sulpice, et le coin nord de la seigneurie de Saint-Ours ou Lachenaie susdite; et courant depuis le dit point de départ, magnétiquement nord, 36 degrés 45 minutes ouest, la variation étant d'environ 8 degrés 15 minutes ouest, 800 chaînes; de là, nord 53 degrés 15 minutes est, 800 chaînes; de là, sud, 36 degrés 45 minutes est, 800 chaînes, jusqu'à l'arrière ligne de la seigneurie de Saint-Sulpice susdite; de là, sud, 53 degrés 15 minutes ouest, le long de l'arrière ligne des seigneuries de Saint-Sulpice et de Saint-Ours ou Lachenaie susdites, 800 chaînes, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 438.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Assomption.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Rawdon moins ces parties comprises dans les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Liguori.

80

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Julienne

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 août 1848

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 11 novembre 1848

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 14 novembre 1848

La dite mission de Sainte-Julienne comprenant une étendue de terre de 6½ milles de longueur sur environ 5 milles de largeur, bornée comme suit: au sud et à l'est, partie par la seigneurie de Saint-

Ours, partie par le fief de Vienne et partie par la seigneurie du Saint-Sulpice, au nord partie par la continuation du chemin de Saint-Jacques et partie par la rivière Ouaro, au nord-ouest, par le 5^e rang du township de Rawdon, à l'ouest par la ligne de séparation du township de Rawdon et de celui de Kilkenny.

Réf.: Deschamps (1896), p. 435; ACAM RDC II, f. 262-263.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 2 novembre 1853

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 19 janvier 1854

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 février 1854

1°. D'icelle paroisse du Saint-Esprit, la concession du côté nord-est de la rivière du Saint-Esprit depuis le township de Rawdon jusque chez le Sieur Jean-Baptiste Lafourche, inclusivement, et la concession du côté sud-ouest de la dite rivière du Saint-Esprit, depuis ledit township de Rawdon jusque chez le Sieur Jean-Baptiste Etu, inclusivement, les dites concessions connues sous le nom de «la Potée». De plus, la concession du côté nord-est du ruisseau Lafourche depuis ledit township de Rawdon jusque chez le Sieur Joseph Lemire dit Marsolet, inclusivement; et le côté sud-ouest du même ruisseau Lafourche, jusque chez le Sieur Joseph Carton dit Saint-Jean, inclusivement. 2°. Du township de Rawdon, toute cette partie des premier, second, troisième et quatrième rangs comprise entre la rivière Lacouareau et la ligne qui sépare ledit township de Rawdon d'avec celui de Kilkenny. 3°. Du township de Kilkenny les lots numéro 1, 2, 3, 4, 5 des premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième rangs dudit township de Kilkenny; lequel susdit territoire décrit et borné comme ci-dessus.

Réf.: ACAM RDC III, f. 161-162.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 20 novembre 1859

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 juin 1860

TROISIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 5 novembre 1861

Tout le territoire décrit et borné comme suit: au nord, partie par le sixième rang du township de Kilkenny et partie par le cinquième rang du township de Rawdon; au nord-est, par la rivière du Lac

Ouaro; au sud-est, par le cordon qui sépare la seigneurie de Saint-Sulpice et le fief Martel du township de Rawdon; à l'est, par la ligne de séparation entre le dit fief Martel et la seigneurie de Saint-Ours, depuis le cordon du township de Rawdon, jusqu'à la ligne sud de la terre de Jean-Baptiste Lafourche, de là en descendant jusqu'à la rive nord de la rivière du Saint-Esprit, et sur la rive sud de la dite rivière suivra la ligne nord des terres de Joseph Payette dit Saint-Amour, et d'Elie Majeau; encore à l'est, par la descente de la petite rivière, du petit rang, y comprises la terre de Joseph Sénécal, et celle de Jean-Baptiste Sullière dit Bernardin, jusqu'à la rencontre du trait carré des terres du sud de la petite rivière; de là, suivant le dit trait carré, jusqu'à la ligne de la seigneurie Pangman; de là, suivant la dite ligne à l'ouest jusqu'au township de Kilkenny, suivant ensuite le cordon entre le dit township et la seigneurie Saint-Ours jusqu'à la rencontre de la ligne entre les no. cinq et six du dit township de Kilkenny, et suivant de là la dite ligne entre le cinquième et sixième numéro du premier, second, troisième, quatrième et cinquième rangs du township de Kilkenny.

Réf.: ACAM RDC III, f. 285.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Julienne

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Julienne, telle qu'érigée canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Alexis

81

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 juillet 1850

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 30 janvier 1851

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 19 février 1851

Comprenant la dite nouvelle paroisse une étendue de terrain de forme irrégulière d'environ 6 milles de long sur environ 4 milles de large bornée comme suit: au nord-ouest, par le canton de Rawdon;

au nord et au nord-est, par la ligne de division entre les terres de la Base et celles de la Grande Ligne; au sud-ouest, par la ligne nord-est de la paroisse du Saint-Esprit; au sud-est, par la ligne nord-ouest de la dite paroisse de Saint-Esprit; et enfin à l'est, par les terres d'Antoine Jetté, l'une desquelles est située au nord et l'autre au sud du Ruisseau Saint-George exclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 442; ACAM RDC III, f. 30-31.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Alexis

ÉRECTION CIVILE: 18 août 1851

Bornée comme suit: au nord-ouest, par le canton de Rawdon; au nord et au nord-est, par la ligne de division entre les terres de la Base et celles de la Grande Ligne; au sud-ouest, par la ligne nord-est de la paroisse du Saint-Esprit; au sud-est, par la ligne nord-ouest de la dite paroisse de Saint-Esprit; et enfin à l'est, par les terres d'Antoine Jetté, l'une desquelles est située au nord et l'autre au sud du Ruisseau Saint-George exclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 442.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Alexis

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Alexis, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 82 Saint-Ours du Saint-Esprit

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 juin 1829

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 8 octobre 1829

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 31 juillet 1830

La susdite partie de seigneurie de l'Assomption comprenant une étendue de territoire d'à peu près 9 milles de front sur à peu près 4 milles de profondeur; bornée

au nord-est, en partie par la ligne seigneuriale de Saint-Sulpice, et en partie par la concession appelée Petite Ligne, étant partie de la paroisse de Saint-Jacques, au nord-ouest, en partie par le canton de Rawdon, et en partie par celui de Kilkenny; au sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Pangman ou Lachenaye; et au sud-est, par les terres du ruisseau Saint-Jean et la côte Saint-Louis.

Réf.: Deschamps (1896), p. 442; ACAM RDC III, f. 256-257.

AMPUTATION: 15 février 1854 (voir Sainte-Julienne).

ANNEXION: 27 janvier 1860 (détaché de Saint-Roch de L'Achigan).

Toute cette partie de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, connue comme la côte Saint-Louis, bornée au nord, partie par le trait-quarré des terres de la Petite Rivière, et partie par celui des terres appelées le Petit Rang; vers l'est, partie par le trait-quarré des terres de Saint-Esprit, et partie par la montée qui conduit de là à l'église du dit Saint-Esprit; au sud, par une ligne supposée passer par le trait-quarré des terres du Ruisseau Saint-Jean, dont la côte Saint-Louis fait partie, en donnant aux dites terres du dit Ruisseau Saint-Jean une profondeur commune de 30 arpents, et depuis la dite montée du Saint-Esprit en allant vers l'ouest, jusqu'à la rencontre de la ligne nord-est de la terre actuellement occupée par Zéphirin Han dit Chaussé, suivant ensuite la dite ligne jusqu'au trait-quarré de la dite terre; et de là, suivant le dit trait-quarré jusqu'à la grande ligne seigneuriale qui sépare la dite paroisse de Saint-Roch d'avec la paroisse de Saint-Lin; enfin, à l'ouest, par la dite grande ligne seigneuriale; formant un territoire d'environ 70 arpents de front sur une profondeur irrégulière d'environ 56 à 60 arpents.

Réf.: Deschamps (1896), p. 442; ACAM RDC III, f. 256-257.

AMPUTATION: 5 novembre 1861 (voir Sainte-Julienne).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Esprit

ÉRECTION CIVILE: 16 décembre 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'à peu près 9 milles de front sur à peu près 4 milles de profondeur; bornée au nord-est, en partie par la ligne seigneuriale de Saint-Sulpice, et en partie par la concession appelée Petite Ligne, étant partie de la paroisse de Saint-Jacques, au nord-est, en partie par le canton de Rawdon, et en partie par celui de Kilkenny; au sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Pangman ou Lachenaye; et au sud-est, par les terres du ruisseau (brook) Saint-Jean et la côte Saint-Louis.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 60.

ANNEXION: 14 juin 1860 (détaché de Saint-Roch).

Toute cette partie de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, connue comme la côte Saint-Louis, bornée au nord, partie par le trait-quarré des terres de la Petite Rivière, et partie par celui des terres appelées le Petit Rang; vers l'est, partie par le trait-quarré des terres de Saint-Esprit, et partie par la montée qui conduit de là à l'église du dit Saint-Esprit; au sud, par une ligne supposée passer par le trait-quarré des terres du Ruisseau Saint-Jean, dont la côte Saint-Louis fait partie, en donnant aux dites terres du dit Ruisseau Saint-Jean une profondeur commune de 30 arpents, et depuis la dite montée du Saint-Esprit en allant vers l'ouest, jusqu'à la rencontre de la ligne nord-est de la terre actuellement occupée par Zéphirin Han dit Chaussé, suivant ensuite la dite ligne jusqu'au trait-quarré de la dite terre; et de là, suivant le dit trait-quarré jusqu'à la grande ligne seigneuriale qui sépare la dite paroisse de Saint-Roch d'avec la paroisse de Saint-Lin; enfin, à l'ouest, par la dite grande ligne seigneuriale; formant un territoire d'environ 70 arpents de front sur une profondeur irrégulière d'environ 56 à 60 arpents.

Réf.: Deschamps (1896), p. 442.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Esprit

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Esprit, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Lachenaie.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Esprit, telle qu'érigée civilement, moins les limites de la municipalité de Saint-Julienne.

83

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Roch de l'Achigan

REQUÊTE D'ÉRECTION: 6 octobre 1829

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 26 septembre 1830

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 janvier 1832

Les susdites parties des fiefs ou seigneuries de l'Assomption de Lachenaie et Martel comprenant une étendue de territoire d'une figure irrégulière d'environ cinq milles de front sur environ sept milles et demi de profondeur, vers la paroisse Saint-Lin de Lachenaye, et environ quatre milles vers la paroisse de Saint-Jacques; borné au nord-ouest et nord, par la paroisse de Saint-Ours du Saint-Esprit depuis la paroisse de Saint-Lin de Lachenaye, à celle de Saint-Jacques; au nord-est et à l'est, en partie par la dite paroisse de Saint-Jacques, en partie par le fief Bailleul et en partie par la terre de Louis Bocage inclusivement, comprenant les terres numéro un, deux, trois, quatre et cinq, situées dans le fief Bailleul, entre la dite paroisse de Saint-Jacques et le fief Martel; au sud-est, par la rivière Achigan, depuis la terre du dit Louis Bocage à la terre de Jean Boucher dit Tremblay, sise au côté sud de la dite rivière; de là, courant vers le sud, le long de la ligne est de la terre du dit Jean-Baptiste Boucher dit Tremblay, jusqu'à la profondeur des terres de la concession sud de la dite rivière Achigan, de là, allant vers le sud-ouest, en suivant la profondeur des dites terres de la concession sud de la dite rivière Achigan, à la ligne de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche; de là, courant

en la même direction, le long de la dite ligne de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, jusqu'à la paroisse de Saint-Lin de Lachenaye; au sud-ouest et nord-ouest par la dite paroisse de Saint-Lin de Lachenaye, depuis la dite paroisse de Saint-Henri de Mascouche, jusqu'à la paroisse de Saint-Ours du Saint-Esprit.

Réf.: Deschamps (1896), p. 372; ACAM RDC I, f. 35.

AMPUTATION: 26 septembre 1853 (voir L'Épiphanie).
ANNEXION: 26 octobre 1859 (détaché de Saint-Henri de Mascouche).

Comprenant toutes et chacune des terres au nord et au sud du Ruisseau des Anges, formant la concession du Ruisseau des Anges, à partir des limites actuelles de la paroisse de Saint-Roch de L'Achigan, sur ledit ruisseau des Anges jusqu'à son extrémité ouest, à aller au trait-quarré des terres, ou la continuation des terres de la Plaine.

Réf.: Deschamps (1896), p. 372; ACAM RDC III, f. 252-253.

AMPUTATION: 27 janvier 1860 (voir Saint-Ours du Saint-Esprit).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Roch

ÉRECTION CIVILE: 16 août 1842

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'une figure irrégulière d'environ cinq milles de front sur environ sept milles et demi de profondeur, vers la paroisse Saint-Lin de Lachenaye, et environ quatre milles vers la paroisse de Saint-Jacques; borné au nord-ouest et nord, par la paroisse de Saint-Ours du Saint-Esprit depuis la paroisse de Saint-Lin de Lachenaye, à celle de Saint-Jacques; au nord-est et à l'est, en partie par la dite paroisse de Saint-Jacques, en partie par le fief Bailleul et en partie par la terre de Louis Bocage inclusivement, comprenant les terres numéros un, deux, trois, quatre et cinq, situées dans le fief Bailleul, entre la dite paroisse de Saint-Jacques et le fief Martel; au sud-est, par la rivière Achigan,

depuis la terre du dit Louis Bocage à la terre de Jean Boucher dit Tremblay, sise au côté sud de la dite rivière; de là, courant vers le sud, le long de la ligne est de la terre du dit Jean-Baptiste Boucher dit Tremblay, jusqu'à la profondeur des terres de la concession sud de la dite rivière Achigan, à la ligne de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche; de là, courant en la même direction, le long de la dite ligne de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, jusqu'à la paroisse de Saint-Lin de Lachenaye; au sud-ouest et nord-ouest par la dite paroisse de Saint-Lin de Lachenaye, depuis la dite paroisse de Saint-Henri de Mascouche, jusqu'à la paroisse de Saint-Ours du Saint-Esprit.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 69.

AMPUTATION: 6 avril 1854 (pour l'érection civile de L'Épiphanie).
ANNEXION: 21 février 1860 (détaché de Saint-Henri de Mascouche).

Ce certain territoire situé dans le comté de l'Assomption, district de Joliette, et comprenant toutes et chacune des terres au nord et au sud du Ruisseau des Anges, formant la concession du Ruisseau des Anges, à partir des limites actuelles de la paroisse de Saint-Roch de L'Achigan, à aller au trait-quarré des terres, ou la continuation des terres partie de Saint-Roch et partie de la concession de Sainte-Henriette de Saint-Lin, et au sud les terres de la concession Saint-George.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 49.

AMPUTATION: 14 juin 1860 (voir Saint-Esprit).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Roch de L'Achigan (1845) Saint-Roch (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Roch de L'Achigan, telle qu'érigée civilement.
1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Lachenaie.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Roch, telle qu'érigée civilement.

84

PAROISSE RELIGIEUSE
L'Épiphanie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 24 janvier 1853
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 septembre 1853
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 septembre 1853

Le territoire situé dans la paroisse de L'Assomption, au côté sud de la rivière L'Achigan, depuis la dite rivière jusqu'à et y comprise la terre de François Gausselein; tout le territoire sur le dit fief Bailleul et la seigneurie de L'Assomption du côté sud de la dite rivière L'Achigan; au sud-est, partie au chemin de la presqu'île jusqu'à la terre de Basile Simard exclusivement, et de là, suivant le trait-quarré de la profondeur des terres du bas de la rivière L'Assomption jusqu'à la terre de Fidèle Perreault, exclusivement, et de là, suivant le chemin de la presqu'île sur la seigneurie de L'Assomption jusqu'à la ligne de division entre les paroisses de L'Assomption et Repentigny, et suivant cette dernière ligne, comprenant tout le territoire jusqu'au sud de la dite rivière L'Achigan, qui se trouve actuellement dans les limites de la paroisse de L'Assomption, jusqu'à l'endroit où la ligne de division entre les dites paroisses de L'Assomption et Repentigny arrive au fief Martel; de là, prenant cette partie de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche comprise dans le dit fief Martel, à partir de la terre d'Etienne et Pierre Magnan jusqu'à Médard Brousseau inclusivement; et du coin sud-ouest de la terre du dit Médard Brousseau, en suivant la ligne ouest du dit fief Martel, jusqu'à l'endroit où la dite ligne arrive à la terre d'Edouard Brien dit Desrochers; de là, prenant l'étendue de terre sise en la paroisse de Saint-Henri, dans la seigneurie de L'Assomption, à partir de la terre du dit Edouard Brien dit Desrochers, jusqu'à Edouard Bourque, tous deux inclusivement, cette étendue de terre étant bornée, à l'ouest, par le trait-quarré des terres de Saint-Roch, et à partir du front de la terre du dit Edouard Bourque, en suivant la ligne du fief Martel, jusqu'à l'endroit où cette ligne arrive à la rivière L'Achigan, et de là, suivant la dite

rivière L'Achigan, jusqu'à la terre d'Antoine Bourquinville, au nord de la dite rivière L'Achigan; de là, en suivant une ligne droite, jusqu'à son intersection avec la ligne du dit fief Bailleul et montant cette ligne en allant vers le nord-ouest, jusqu'aux limites de la paroisse de Saint-Esprit; de là, suivant les dites limites, jusqu'à la ligne seigneuriale entre le dit fief Bailleul et la seigneurie de Saint-Sulpice, et suivant cette ligne, dans une direction nord-ouest, dans la paroisse de Saint-Jacques de L'Achigan, jusqu'à la terre de Joseph Mousseau inclusivement; de là, suivant cette ligne dans une direction nord-est, et sur la ligne de la terre de Narcisse Malo inclusivement, jusqu'au point d'intersection de cette dernière ligne avec le ruisseau Saint-George; de là, suivant le dit ruisseau, jusqu'à son intersection avec la ligne de profondeur des terres de la concession appelée Petit Saint-Esprit, et suivant cette dernière ligne, dans une direction sud-est, jusqu'à son point d'intersection avec le chemin royal qui conduit du Petit Saint-Esprit au haut de L'Assomption; et suivant de là, ce chemin dans une direction sud-ouest, jusqu'à son intersection avec le chemin de front de la dite concession appelée Petit Saint-Esprit; et de là, en suivant ce dernier chemin, dans une direction sud-est, jusqu'au pont de la rivière Saint-Esprit; et de là, partant de ce pont, en prenant tout le territoire du côté sud de la dite rivière Saint-Esprit, jusqu'à la décharge de la dite rivière dans celle de L'Assomption; de là, suivant cette dernière rivière, jusqu'à la décharge de la rivière L'Achigan et du haut de cette dernière rivière jusqu'à la terre du susdit François Gausselein.

Réf.: Deschamps (1896), p. 413; ACAM RDC III, f. 137-138-139.

RECONNAISSANCE CIVILE
L'Épiphanie

ÉRECTION CIVILE: 6 avril 1854

Le territoire situé dans la paroisse de L'Assomption, au côté sud de la rivière L'Achigan, comprenant l'espace qui se trouve entre la dite rivière et la ligne de

division entre le fief Bailleul (Bayeul) et la seigneurie de Saint-Sulpice, jusqu'à et y comprise la terre de François Gausselin, toute cette partie du dit fief Bailleul au sud de la dite rivière de l'Achigan, jusqu'au trait-carré des terres situées au haut de l'Achigan, continuant de là sur le même trait-quarré dans la seigneurie de L'Assomption, jusqu'à la ligne de division entre les paroisses de L'Assomption et Repentigny, et suivant cette dernière ligne, comprenant tout le territoire jusqu'au sud de la dite rivière L'Achigan, qui se trouve actuellement dans les limites de la paroisse de L'Assomption, jusqu'à l'endroit où la ligne de division entre les dites paroisses de L'Assomption et Repentigny arrive au fief Martel; de là, prenant cette partie de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche comprise dans le dit fief Martel, à partir de la terre d'Etienne et Pierre Magnan jusqu'à Médard Brousseau inclusivement; et du coin sud-ouest de la terre du dit Médard Brousseau, en suivant la ligne ouest du dit fief Martel, jusqu'à l'endroit où la dite ligne arrive à la terre d'Edouard Brien dit Desrochers; de là, prenant l'étendue de terre sise en la paroisse de Saint-Henri, dans la seigneurie de L'Assomption, à partir de la terre du dit Edouard Brien dit Desrochers, jusqu'à Edouard Bourque, tous deux inclusivement, cette étendue de terre étant bornée, à l'ouest, par le trait-quarré des terres de Saint-Roch, et à partir du front de la terre du dit Edouard Bourque, en suivant la ligne du fief Martel, jusqu'à l'endroit où cette ligne arrive à la rivière L'Achigan, et de là, suivant la dite rivière L'Achigan, jusqu'à la terre d'Antoine Bourquinville, au nord de la dite rivière L'Achigan; de là, en suivant une ligne droite, jusqu'à son intersection avec la ligne du dit fief Bailleul et montant cette ligne en allant vers le nord-ouest, jusqu'aux limites de la paroisse de Saint-Esprit; de là, suivant les dites limites, jusqu'à la ligne seigneuriale entre le dit fief Bailleul et la seigneurie de Saint-Sulpice, et suivant cette ligne, dans une direction nord-ouest, dans la paroisse de Saint-Jacques de L'Achigan, jusqu'à la terre de Joseph Mousseau inclusivement; de là, suivant cette ligne dans une direction nord-est, et sur la ligne de la terre de

Narcisse Malo inclusivement, jusqu'au point d'intersection de cette dernière ligne avec le chenal Saint-George; de là, suivant le dit chenal, jusqu'à son intersection avec la ligne de profondeur des terres de la concession appelée Petit Saint-Esprit, et suivant cette dernière ligne, dans une direction sud-est, jusqu'à son point d'intersection avec le chemin royal qui conduit du Petit Saint-Esprit au haut de L'Assomption; et suivant de là, ce chemin dans une direction sud-ouest, jusqu'à son intersection avec le chemin de front de la dite concession appelée Petit Saint-Esprit; et de là, en suivant ce dernier chemin, dans une direction sud-est, jusqu'au pont de la rivière Saint-Esprit; et de là, partant de ce pont, en prenant tout le territoire du côté sud de la dite rivière Saint-Esprit, jusqu'à la décharge de la dite rivière dans celle de L'Assomption; de là, suivant cette dernière rivière, jusqu'à la décharge de la rivière L'Achigan et du haut de cette dernière rivière jusqu'à la terre du susdit François Gausselin.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 21.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE L'Épiphanie

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de L'Épiphanie, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Jacques

85

REQUÊTE D'ÉRECTION: 20 juin 1830

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 21 juin 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 2 août 1831

La susdite partie de la seigneurie de Saint-Sulpice et les dits fiefs Bailleul et Martel ci-après désignés comprenant une étendue de territoire de figure irrégulière, d'environ sept milles de front sur environ douze milles de profondeur; bornée vers le nord-est, à la ligne seigneuriale de La-valtrie; vers le sud-est, partie à la terre de Laurent Riopelle inclusivement, et partie à la profondeur des terres de la seconde concession du nord de la rivière de L'As-

somption; vers le sud-ouest, à la ligne paroissiale de Saint-Ours du Saint-Esprit, telle que décrétée dans un décret ecclésiastique en date du trente-et-unième jour de juillet mil huit cent trente; vers le nord-ouest, au canton de Rawdon.

Réf.: Deschamps (1896), p. 450; ACAM RDC I, f. 29-30.

AMPUTATION: 19 février 1851 (voir Saint-Alexis).

AMPUTATION: 16 mars 1853 (voir Saint-Liguori).

AMPUTATION: 26 septembre 1853 (voir L'Épiphanie).

AMPUTATION: 5 octobre 1853 (voir Conversion de Saint-Paul).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Jacques

ÉRECTION CIVILE: 17 août 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire de figure irrégulière, d'environ sept milles de front sur environ douze milles de profondeur; bornée vers le nord-est, à la ligne seigneuriale de Lavaltrie; vers le sud-est, partie à la terre de Laurent Riopelle inclusivement, et partie à la profondeur des terres de la seconde concession du nord de l'Assomption; vers le sud-ouest, à la ligne paroissiale de Saint-Ours du Saint-Esprit, telle que décrétée dans un décret ecclésiastique en date du trente-et-unième jour de juillet mil huit cent trente; vers le nord, au canton de Rawdon.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 56.

AMPUTATION: 18 août 1851 (pour l'érection civile de Saint-Alexis).

AMPUTATION: 6 avril 1854 (pour l'érection civile de L'Épiphanie).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jacques de Saint-Sulpice (1845) Saint-Jacques (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Jacques de Saint-Sulpice, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Assomption.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jacques, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans la municipalité de Saint-Liguori.

86

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Liguori

REQUÊTE D'ÉRECTION: 28 décembre 1852

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 10 mars 1853

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 16 mars 1853

Nous avons détaché et détachons par les présentes d'icelle paroisse de Saint-Jacques tout le territoire borné comme suit, à savoir: au sud, partie par la base de Saint-Jacques, et partie par les continuations du haut aussi de Saint-Jacques; à l'est, par les terres de Cyrille Morin et Médard Perrault, exclusivement; au nord, partie par la ligne qui sépare la seigneurie de Saint-Sulpice d'avec la seigneurie de Lavaltrie, et partie par le township de Kildare; à l'ouest, par la ligne qui divise ladite seigneurie de Saint-Sulpice d'avec le township de Rawdon; et dérogeant pareillement au décret par lequel nous avons nous-mêmes érigé canoniquement la paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, le cinq avril mil huit cent quarante deux, ladite paroisse reconnue par Proclamation Civile le dix juillet mil huit cent quarante trois; nous avons détaché et détachons par les présentes d'icelle paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, tout le territoire borné comme suit, à savoir: au sud, dans les deuxième et troisième rangs du township de Kildare, par la paroisse de Saint-Charles Borromée; au nord, par les terres du quatrième rang de ladite paroisse de Saint-Ambroise de Kildare; à l'est, partie par la terre de Jean-Baptiste Ayet dit Malo, et partie par la terre de François Perrault, exclusivement; au sud-ouest, par le territoire connu sous l'invocation de Saint-Liguori; tout lequel territoire susdit ainsi formé partie par les terres détachées de la paroisse de Saint-Jacques, et partie par les terres détachées de la paroisse de Saint-Ambroise, avec les restrictions, bornes et limites telles que susdites.

Réf.: ACAM RDC III, f. 123-124.

ANNEXION: 9 mai 1854 (détaché de la mission de Saint-Patrice de Rawdon).

Toute cette partie des premier et second rangs comprise depuis et inclusivement le no. 28 dudit township de Rawdon jusqu'à la rivière Lacauaro ou Lacouareau.

Réf.: ACAM RDC II, f. 172-173.

ANNEXION: 6 novembre 1861 (détaché de Saint-Charles Borromée).

Tout le territoire décrit et borné comme suit vers le nord par le 2^e rang du township de Kildare, vers le sud, par la seigneurie de Lavaltrie, vers l'ouest, par la seigneurie de Saint-Sulpice et vers l'est, par le 4^e lot du dit township de Kildare, étant ledit territoire les lots no. 1, 2, 3 du premier rang du township de Kildare contenant environ 30 arpents de front sur la profondeur dudit rang.

Réf.: ACAM RDC III, f. 286-287.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Liguori

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Liguori, telle qu'érigée canoniquement.

87 PAROISSE RELIGIEUSE Bienheureux Alphonse

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 septembre 1858

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 octobre 1858

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 octobre 1858

Comprendra et se composera 1^o d'une partie du 12^e rang du canton de Kildare, depuis le lot No. 6 dudit rang inclusivement jusqu'à la ligne du canton de Rawdon; 2^o des 1^{er}, 2^e et 3^e rangs et de ½ du rang de l'augmentation du dit canton de Kildare; 3^o des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e rangs du canton de Cathcart, et sera bornée, vers le nord-est, partie par la seigneurie Daillebout et partie par le lot No. 7 du 12^e rang du canton de Kildare; vers le

sud-est, par la seigneurie Daillebout par les 11^e et 12^e rang du canton de Kildare; vers le sud-ouest, par les cantons de Rawdon et de Chertsey; et vers le nord-ouest, par le 6^e rang du dit canton de Cathcart.

Réf.: Deschamps (1896), p. 437; ACAM RDC III, f. 245.

RECONNAISSANCE CIVILE Bienheureux Alphonse Rodriguez

ÉRECTION CIVILE: 3 mai 1859

La paroisse de Bienheureux Alphonse Rodriguez, située dans le comté de Joliette, comprendra et se composera 1^o d'une partie du 12^e rang du canton de Kildare, depuis le lot No. 6 dudit rang inclusivement jusqu'à la ligne du canton de Rawdon; 2^o des 1^{er}, 2^e et 3^e rangs et de ½ du rang de l'augmentation du dit canton de Kildare; 3^o des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e rangs du canton de Cathcart, et sera bornée, vers le nord-est, partie par la seigneurie Daillebout et partie par le lot No. 7 du 12^e rang du canton de Kildare; vers le sud-est, partie par les lots du numéro sept au numéro treize du douzième rang du canton de Kildare, et partie par les lots du numéro un au numéro six du onzième rang du dit canton de Kildare; vers le sud-ouest, par les cantons de Rawdon et de Chertsey; et vers le nord-ouest, par le 6^e rang du dit canton de Cathcart.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 45.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Bienheureux Alphonse Rodriguez

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Bienheureux Alphonse Rodriguez, telle qu'érigée civilement.

Note: La légalité de l'utilisation du terme «municipalité de paroisse» fut mise en doute au début des années 1860. Dans le cas de Bienheureux Alphonse Rodriguez, constituée de l'augmentation du canton

de Kildare et d'une partie du canton de Kildare, l'expression aurait dû être « municipalité de canton ». Un correctif fut publié dans les *Statuts de la province du Canada* (1866), p. 129.

88 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Ambroise de Kildare

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 mars 1841

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 27 janvier 1842

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 février 1842

La dite mission de Saint-Ambroise de Kildare comprenant une étendue de territoire d'environ quatre milles et un quart de front sur environ douze milles de profondeur, bornée au côté sud, par la seigneurie de Lavaltrie; à l'est, par la seigneurie de Daillebout; à l'ouest, partie par la seigneurie de Saint-Sulpice et partie par le canton de Rawdon; et au côté nord, par l'augmentation du canton de Kildare.

Réf.: Deschamps (1896), p. 508; ACAM RDC II, f. 5-6.

AMPUTATION: 23 décembre 1843 (voir Saint-Charles Borromée).

AMPUTATION: 16 mars 1853 (voir Saint-Liguori).

AMPUTATION: 9 octobre 1858 (voir Bienheureux Alphonse).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Ambroise de Kildare

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1843

La dite paroisse de Saint-Ambroise de Kildare comprenant une étendue de territoire d'environ quatre milles et un quart de front sur environ douze milles de profondeur, bornée au côté sud, par la seigneurie de Lavaltrie; à l'est, par la seigneurie de Daillebout; à l'ouest, partie par la seigneurie de Saint-Sulpice et partie par le canton de Rawdon; et au côté nord, par l'augmentation du canton de Kildare.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 74.

AMPUTATION: 16 juin 1845 (pour l'érection civile de Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie).

AMPUTATION: 3 mai 1859 (pour l'érection civile de Bienheureux Alphonse Rodriguez).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Ambroise de Kildare

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans la municipalité de paroisse de Saint-Liguori.

3 mai 1859 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Bienheureux Alphonse Rodriguez.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Kildare

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Kildare, «comprenant le township de Kildare, avec l'augmentation nord-ouest d'icelui». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

Canton de Kildare (24 juin 1803)

Borné au nord-ouest, par l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Chertsey; au sud-est, par la seigneurie de Lavaltrie; au sud-ouest, par le canton de Rawdon; et au nord-est, par la seigneurie de Lanauraye. Commencant à un poteau planté pour le coin sud de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Kildare; de là, courant magnétiquement nord, trente-six degrés quarante-cinq minutes ouest, huit cent soixante chaînes, le long de la ligne de division entre le canton de Rawdon et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare, à un poteau érigé pour le coin ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare; de là, nord, cinquante trois degrés 15 minutes est, trois cent soixante-trois chaînes, dix-sept chaînons, le long de la

ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Chertsey et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare, à un poteau planté dans la ligne de division entre la dite seigneurie de Lanauraye et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare, définissant l'angle nord de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare; de là, sud, trente-six degrés quarante-cinq minutes est, cinq cent cinquante-neuf chaînes, quarante chaînons, le long de la ligne de division entre la dite seigneurie de Lanauraye et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare, jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière L'Assomption; de là, le long de la dite rivière, jusqu'à l'intersection de la continuation de la dite ligne de division entre la dite seigneurie de Lanauraye et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare; de là, sud, 36 degrés 45 minutes est, le long de la dite continuation de la dite ligne de division, 89 chaînes, jusqu'à son intersection avec la rivière L'Assomption; de là, le long de la rive de la dite rivière, jusqu'à l'intersection de la dite continuation de la dite ligne de division; de là, sud, 36 degrés 45 minutes est, le long de la dite continuation de la dite ligne de division, 71 chaînes, jusqu'à son intersection avec la dite rivière L'Assomption; de là, le long de la rive de la dite rivière, jusqu'à son intersection avec la dite continuation de la dite ligne de division; de là, sud, 36 degrés 45 minutes est, le long de la dite ligne, 45 chaînes, jusqu'à son intersection avec la dite rivière L'Assomption; de là, le long de la rive de la dite rivière, jusqu'à l'intersection de la ligne de limite sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare, étant l'angle est de la dite étendue de

Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare; et de là, sud, 53 degrés 15 minutes ouest, 363 chaînes, 17 chaînons, le long de la ligne sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Kildare, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 509-510.

Augmentation Nord-Ouest du canton de Kildare (24 juin 1803)

Cette étendue ou partie de terre est bornée et limitée comme suit, savoir: en front, vers le sud-est, par le canton de Kildare; au nord-ouest, par les terres vacantes de la Couronne; au nord-est, par la seigneurie de d'Aillebout; et au sud-ouest, par le canton de Rawdon. Commencant à un poteau planté sur les limites sud-ouest de la seigneurie de d'Aillebout et définissant l'angle sud du canton de Kildare et l'angle est de la dite augmentation du canton de Kildare; de là, le long de la ligne extérieure nord-ouest du dit canton de Kildare, magnétiquement sud, 53 degrés 15 minutes ouest, variation 7 degrés 30 minutes ouest, 389 chaînes 44 chaînons, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure nord-est du canton de Rawdon, à un poteau définissant l'angle sud de la dite augmentation, jusqu'au canton de Kildare; de là, le long de la dite ligne extérieure nord-est du canton de Rawdon, magnétiquement nord, 36 degrés 45 minutes ouest, 258 chaînes, 60 chaînons, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord du canton de Rawdon et l'angle ouest de la dite augmentation, jusqu'au canton de Kildare; de là, le long de la ligne extérieure nord-ouest de la dite augmentation nord, 53 degrés 15 minutes est, 405 chaînes, 75 chaînons, jusqu'à l'intersection des limites sud-ouest de la seigneurie de d'Aillebout et un poteau définissant l'angle nord de la dite augmentation, jusqu'au canton de Kildare; de là, le long des limites sud-ouest de la seigneurie de d'Aillebout, magnétiquement sud, 33 degrés est, 251 chaînes, au point de départ. La dite augmentation du canton de Kildare comprenant environ 9122 acres de terre et

la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 437-438.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.

90

**PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Charles Borromée**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 30 octobre 1842
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 21 décembre 1843
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 23 décembre 1843

Le haut de la rivière l'Assomption dans les seigneuries de Lavaltrie, Lanoraie et Daillebout, et les terres de divers propriétaires joignant la grande ligne qui sépare les dites seigneuries du canton de Kildare, tout le premier rang du canton de Kildare joignant le cordon de la seigneurie de Lavaltrie, et le haut de la rivière de la Chaloupe dans la seigneurie de Lanoraie; le tout formant une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ huit milles de longueur sur environ deux milles de largeur, et borné comme suit, c'est à savoir: à l'est, par le chemin nommé Base de Rock, sur la terre No. 694; au sud, par la rivière de l'Assomption, depuis la dite terre No. 694, jusqu'au chemin de ligne du vieux moulin de Saint-Paul inclusivement; au sud-ouest, par les profondeurs des terres du ruisseau Saint-Pierre exclusivement jusqu'au premier rang du canton de Kildare comprenant aussi, outre le dit premier rang du canton de Kildare, les 11^e, 12^e et 13^e lots des second et troisième rangs du dit canton de Kildare; au nord, par le chemin de ligne qui conduit du moulin de Joseph Lefebvre et aboutit à la rivière de la Chaloupe; au nord-est, par la dite rivière de la Chaloupe, jusqu'aux terres de Hypolite Robillard et Michel Robillard inclusivement, et de là par la profondeur des terres sur la Chaloupe exclusivement, jusqu'au chemin de ligne de North-Jersey; ensuite par le dit chemin de ligne de North-Jersey, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne qui sépare les seigneuries

de Lavaltrie et de Lanoraie, et enfin par la dite ligne seigneuriale de Lavaltrie et de Lanoraie, jusqu'au chemin de ligne appelé Base de Rock, le point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 499; ACAM RDC II, f. 54-55.

AMPUTATION: 6 novembre 1861 (voir Saint-Liguori).

**RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Charles-Borromée du
Village D'Industrie**

ÉRECTION CIVILE: 16 juin 1845

La dite paroisse de Saint-Charles-Borromée comprendra le haut de la rivière l'Assomption dans les seigneuries de Lavaltrie, Lanoraie et Daillebout, et les terres de divers propriétaires joignant la grande ligne qui sépare les dites seigneuries du canton de Kildare, tout le premier rang du canton de Kildare joignant le cordon de la seigneurie de Lavaltrie, et le haut de la rivière de la Chaloupe dans la seigneurie de Lanoraie; le tout formant une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ huit milles de longueur sur environ deux milles de largeur, et borné comme suit, c'est à savoir: à l'est, par le chemin nommé Base de Rock, sur la terre No. 694; au sud, par la rivière de l'Assomption, depuis la dite terre No. 694, jusqu'au chemin de ligne du vieux moulin de Saint-Paul inclusivement; au sud-ouest, par les profondeurs des terres du ruisseau Saint-Pierre exclusivement jusqu'au premier rang du canton de Kildare comprenant aussi, outre le dit premier rang du canton de Kildare, les 11^e, 12^e et 13^e lots des second et troisième rangs du dit canton de Kildare, et aussi les réserves de la couronne et du clergé dans l'augmentation sud-est du dit canton de Kildare; au nord, par le chemin de ligne qui conduit du moulin de Joseph Lefebvre et aboutit à la rivière de la Chaloupe; au nord-est, par la dite rivière de la Chaloupe, jusqu'aux terres de Hypolite Robillard et Michel Robillard inclusivement, et de là par la profondeur des terres sur la Chaloupe exclusivement, jusqu'au chemin de ligne de North-Jersey; ensuite par le dit chemin de

North-Jersey, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne qui sépare les seigneuries de Lavaltrie et de Lanoraie, et enfin par la dite ligne seigneuriale de Lavaltrie et de Lanoraie, jusqu'au chemin de ligne appelé Base de Rock, le point de départ.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 79.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Village D'Industrie (1845) Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Village D'Industrie, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 91 Conversion de Saint-Paul

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 août 1830

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 14 mars 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 4 juillet 1831

La susdite partie de la seigneurie de Lavaltrie seulement comprenant une étendue de territoire d'environ une lieue et demie de front, sur environ trois lieues de profondeur, bornée au nord-ouest, au canton de Kildare; vers le sud-est, à la ligne nord-ouest de la paroisse de Saint-Antoine de la Valtrie, ainsi désignée dans le décret ecclésiastique pour l'érection de la dite paroisse en date du vingt-deuxième jour de juin 1831; vers le nord-est, à la ligne seigneuriale de Lanoraie; et vers le sud-ouest, à la ligne seigneuriale de Saint-Sulpice.

Réf.: Deschamps (1896), p. 488, ACAM RDC I, f. 28.

AMPLUTATION: 23 décembre 1843 (voir Saint-Charles Borromée).

ANNEXION: 5 octobre 1853 (détaché de Saint-Jacques et L'Assomption).

Détaché de Saint-Jacques de l'Achigan, tout ce circuit de terrain borné comme suit: au nord-est, par la ligne seigneuriale de Lavaltrie et de Saint-Sulpice; au sud-ouest, par la rivière Lacouareau; au sud, par la terre de Louis Langlois dit Lachapelle inclusivement et au nord, par la terre de Médard Perreault aussi inclusivement; et d'icelle paroisse de l'Assomption tout ce circuit de terrain situé au nord de la rivière de l'Assomption à la seigneurie de Saint-Sulpice et borné comme suit: au nord-est, à la ligne seigneuriale entre Lavaltrie et Saint-Sulpice, au sud-ouest, à la terre d'Aimé Tellier dit Lafortune inclusivement, au sud, à la dite rivière de l'Assomption et au nord, aux terres du Lacouareau et celles du bas du ruisseau.

Réf.: ACAM RDC III, f. 144-145.

RECONNAISSANCE CIVILE Conversion de Saint-Paul

ÉRECTION CIVILE: 27 août 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'environ une lieue et demie de front, sur environ trois lieues de profondeur, bornée au nord-ouest, au canton de Kildare; vers le sud-est, à la ligne nord-ouest de la paroisse de Saint-Antoine de la Valtrie, ainsi désignée dans le décret ecclésiastique pour l'érection de la dite paroisse en date du vingt-deuxième jour de juin dernier [1831]; vers le nord-est, à la ligne seigneuriale de Lanoraie; et vers le sud-ouest, à la ligne seigneuriale de Saint-Sulpice.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 57.

AMPLUTATION: 16 juin 1845 (pour l'érection civile de Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Paul de Lavaltrie (1845) Conversion de Saint-Paul (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Paul de Lavaltrie, telle qu'érigée civilement.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Conversion de Saint-Paul, telle qu'érigée civilement.

92 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Antoine de Lavaltrie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 août 1830
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 9 mars 1831
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 22 juin 1831

La susdite partie de seigneurie de Lavaltrie comprenant une étendue de territoire d'environ quatre milles et demi de front sur environ six milles de profondeur; bornée vers le nord-ouest, à la profondeur des terres qui sont situées au nord du ruisseau du Point-du-Jour; vers le sud-est, au fleuve Saint-Laurent; vers le nord-est, à la ligne seigneuriale de Lanoraye; au sud-ouest, à la ligne seigneuriale de Saint-Sulpice.

Réf.: Deschamps (1896), p. 459; ACAMRDCL, f. 25.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Antoine de Lavaltrie

ÉRECTION CIVILE: 17 août 1835

La susdite partie de seigneurie de Lavaltrie comprenant une étendue de territoire d'environ quatre milles et demi de front sur environ six milles de profondeur; bornée vers le nord-ouest, à la profondeur des terres qui sont situées au nord du ruisseau du Point-du-Jour; vers le sud-est, au fleuve Saint-Laurent; vers le nord-est, à la ligne seigneuriale de Lanoraye; au sud-ouest, à la ligne seigneuriale de Saint-Sulpice.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 55.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Lavaltrie (1845)
Saint-Antoine de Lavaltrie (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Lavaltrie, telle qu'érigée civilement.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, telle qu'érigée civilement.

93 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Joseph de Lanoraie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 31 juillet 1831
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 5 septembre 1831
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 16 septembre 1831

Les susdits fiefs ou seigneuries de Lanoraie et Dautraie comprenant une étendue de territoire d'environ huit milles de front, sur environ six milles de profondeur, bornée vers le sud-est, au fleuve Saint-Laurent; vers le sud-ouest, à la ligne qui sépare le fief ou seigneurie de Lanoraie de la seigneurie de Lavaltrie; vers le nord-ouest, à la ligne qui sépare les fiefs ou seigneuries de Lanoraie ou Dautraie de l'augmentation des dits fiefs ou seigneuries; vers le nord-est, à la ligne qui sépare le fief ou seigneurie de Dautraie de la seigneurie de Berthier.

Réf.: Deschamps (1896), p. 443; ACAMRDCL, f. 31.

AMPUTATION: 19 mars 1834 (pour Sainte-Geneviève de Berthier).

La concession «La Petite Chaloupe» comprise dans Sainte-Geneviève de Berthier.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1098.

AMPUTATION: 12 octobre 1849 (voir Saint-Thomas).

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Joseph de Lanoraie

ÉRECTION CIVILE: 17 août 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'environ huit milles de front, sur environ six milles de profondeur, bornée vers le sud-est, au fleuve Saint-Laurent; vers le sud-ouest, à la ligne qui sépare le fief ou seigneurie de

Lanoraie de la seigneurie de Lavaltrie; vers le nord-ouest, à la ligne qui sépare les fiefs ou seigneuries de Lanoraie ou Dautraie de l'augmentation des dits fiefs ou seigneuries; vers le nord-est, à la ligne qui sépare le fief ou seigneurie de Dautraie de la seigneurie de Berthier.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 56.

AMPUTATION: 4 février 1853 (voir Saint-Thomas).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Lanoraie (1845) Saint-Joseph de Lanoraie (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Lanoraie, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Joseph de Lanoraie, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Thomas

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 novembre 1847
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 4 octobre 1849
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 octobre 1849

Toute la partie de la seigneurie de Lanoraie et du fief Dautray connu jusqu'ici sous le nom de Saint-Thomas et aussi toutes les terres du ruisseau du Bras du sud-ouest et du Côteau-Jaune, celles de la Petite Chaloupe, celles de la Chaloupe ci-devant réputées de la paroisse de Berthier et enfin les terres sud de la rivière de la Chaloupe comprenant une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ six milles de long, sur environ quatre milles de large, bornée comme suit, savoir: au sud-est, par les terres du Ruisseau du Bras du sud-ouest et du Côteau-Jaune, inclusivement; au sud-ouest par la ligne nord-est de la seigneurie de Lavaltrie; à l'ouest et au nord, par la ligne est et sud de la paroisse de Saint-Charles-Borromée; au nord, par la rivière de la Chaloupe, à partir

de la dite paroisse de Saint-Charles-Borromée à aller à la terre de Ambroise Coutu; de là, continuant dans une direction nord, par la ligne longeant le côté ouest de la dite terre de Ambroise Coutu, jusqu'à sa profondeur; de là, continuant dans une direction nord-est et nord, par la profondeur des terres au nord de la Chaloupe et par celle des terres de la Petite-Chaloupe, jusqu'à la terre de Charles Comtois inclusivement; enfin, vers le nord-est, par la ligne longeant le côté nord-est de la terre du dit Charles Comtois et celle de Amable Champagne.

Réf.: Deschamps (1896), p. 496; ACAM RDC II, f. 298-299.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Thomas

ÉRECTION CIVILE: 4 février 1853

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ six milles de long, sur environ quatre milles de large, bornée comme suit, savoir: au sud-est, par les terres du Ruisseau du Bras du sud-ouest et du Côteau-Jaune, inclusivement; au sud-ouest par la ligne nord-est de la seigneurie de Lavaltrie; à l'ouest et au nord, par la ligne est et sud de la paroisse de Saint-Charles-Borromée; au nord, par la rivière de la Chaloupe, à partir de la dite paroisse de Saint-Charles-Borromée à aller à la terre de Ambroise Coutu; de là, continuant dans une direction nord, par la ligne longeant le côté ouest de la dite terre de Ambroise Coutu, jusqu'à sa profondeur; de là, continuant dans une direction nord-est et nord, par la profondeur des terres au nord de la Chaloupe et par celle des terres de la Petite-Chaloupe, jusqu'à la terre de Charles Comtois inclusivement; enfin, vers le nord-est, par la ligne longeant le côté nord-est de la terre du dit Charles Comtois et celle de Amable Champagne.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 94.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Thomas de North Jersey
(1845)
Saint-Thomas (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Thomas de North Jersey, «comprenant l'étendue de terre communément appelée la paroisse de Saint-Thomas de North Jersey». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Thomas, telle qu'érigée civilement.

95 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Sainte-Élizabeth

REQUÊTE D'ÉRECTION: 14 novembre 1831
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 9 décembre 1831
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 14 octobre 1834

Formée des parties des seigneuries de Lanoraye, Dautraie et Berthier, comprend une étendue de terre d'une figure irrégulière d'environ 9 milles de front sur à peu près 9 milles de profondeur bornée comme suit: vers le nord-est, à la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier; vers le nord-ouest, partie au canton de Brandon, partie à la seigneurie de Ramsay, depuis la ligne sud-ouest de la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, jusqu'à la Rivière de L'Assomption, vers le sud-ouest et le nord-ouest, à la dite rivière de L'Assomption, depuis le point où la même rivière joint la ligne sud-est de la dite seigneurie de Ramsay, jusqu'à celui où elle joint la ligne nord-est du canton de Kildare; vers le sud-ouest, partie à la Petite Rivière L'Assomption, et partie à la seigneurie de Lavaltrie; vers le sud-est, à la paroisse de Saint-Joseph de Lanoraie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 486; ACAM RDC I, f. 61-62.

AMPUTATION: 14 novembre 1840 (voir Saint-Félix de Valois).

AMPUTATION: 23 décembre 1843 (voir Saint-Charles Borromée).

AMPUTATION: 6 septembre 1844 (voir Saint-Félix de Valois).

REQUÊTE D'ÉRECTION: 27 novembre 1847

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 février 1848

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 16 mai 1848¹

La dite mission de Sainte-Élizabeth, comprenant une étendue de terre d'une figure irrégulière d'environ huit milles et demi de long sur à peu près six milles et demi de largeur, bornée comme suit: au nord par la ligne paroissiale de Saint-Félix de Valois, telle que circonscrite par le décret canonique; au nord-ouest et à l'ouest par la rivière de L'Assomption; au sud-ouest par la paroisse de Saint-Charles Borromée, suivant la circonscription du décret ecclésiastique et civil; au sud par la rivière de la Chaloupe à partir de la terre du Sieur François-Xavier Desroches inclusivement, jusqu'à celle du Sieur Amable Coutu exclusivement, puis par la ligne qui longe la profondeur des terres nord et ouest de la rivière de la Chaloupe, jusqu'à la terre du Sieur Narcisse Comtois inclusivement; et de là, en poursuivant au sud-est et l'est par la ligne seigneuriale ou par la paroisse de Berthier, aussi telle que circonscrite par le décret ecclésiastique; au nord-est, par la profondeur du côté nord de la concession de Saint-Pierre inclusivement, comprenant cette partie de la susdite concession de Saint-Pierre, ensemble le petit rang de Saint-Pierre depuis la dite ligne paroissiale de Berthier, jusqu'à la susdite ligne paroissiale de Saint-Félix.

Réf.: ACAM RDC II, f. 222-223.

AMPUTATION: 12 octobre 1849 (voir Saint-Thomas).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Sainte-Élizabeth

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Sainte-Élizabeth, «comprenant la paroisse de Sainte-Élizabeth de D'Autraye, telle que canoniquement érigée et bornée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Élizabeth, telle qu'érigée canoniquement.

1. Bien que le décret antérieur du 14 octobre 1834 soit reconnu, un deuxième décret est rendu nécessaire en raison des nombreuses amputations. «La dite paroisse connue sous le nom de Sainte-Élizabeth aurait été érigée canoniquement et comprenait alors [1834] une étendue de territoire tout autre que celui qu'elle comprend aujourd'hui [1848].» Réf.: ACAM RDC II, f. 217: «Procédure pour l'érection canonique».

96

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Félix de Valois

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 juillet 1840

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 13 août 1840

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 14 novembre 1840

Composée des concessions de Castle-Hill, Saint-Pierre, Sainte-Julie, Sainte-Cécile, Ruisseau de la Perdrix, Haut de la Rivière Bayonne, Sainte-Marie et Saint-Martin, comprend une étendue de territoire de plus de 400 terres; bornée comme suit: dans la concession Saint-Pierre, depuis les terres d'Alexis Lepicier inclusivement à prendre, de la rivière Bayonne à aller jusqu'à la profondeur de la seigneurie de Berthier, et du côté de Berthier à la profondeur des terres de la concession du Saint-Esprit exclusivement; sur la rivière Bayonne, à partir de la terre de F.-X. Fréchette inclusivement, jusqu'à la profondeur de la seigneurie de Ramsay. Dans Saint-Martin, à partir de la terre de Prisque Chaussé aussi inclusivement en remontant jusqu'à la rivière de l'Assomption, y comprise toute la concession Sainte-Marie, mais non les habitants de la concession Saint-Frédéric.

Réf.: Deschamps (1896), p. 307; ACAM RDC I, f. 134-135.

ANNEXION: 6 septembre 1844 (détaché de Sainte-Élizabeth).

Cette partie du rang Saint-Frédéric qui se trouve depuis la terre de Maurice

Hudon Beaulieu écuier inclusivement, jusqu'à celle de Jean-Marie Hudon aussi inclusivement lesquelles terres du dit rang viennent aboutir au chemin de Saint-Martin dont elles portent vulgairement le nom; les autres terres du même rang qui n'aboutissent point à Saint-Martin non comprises; et dans le haut de la rivière Bayonne tout le territoire depuis la terre de François Naud inclusivement jusqu'à celle de Charles Laforte dit Saint-George aussi inclusivement.

Réf.: ACAM RDC II, f. 81-82.

ANNEXION: Non disponible (territoire extra-paroissial).

L'année 1844 vit l'annexion à la paroisse de Saint-Félix de vingt nouvelles familles dont onze des 1^{er}, 2^e, 3^e rangs de Brandon. Les premières détachées de Saint-Gabriel avaient comme chefs M. M. Joseph Beaugrand, Hyacinthe Piette, Pierre Coutu, Louis Fafard, Pierre Laforêt, Théophile Vaillant, Pierre Durand, Pascal Saint-Georges, Xavier Frémaux, François Jacques et Alexis Guimard.

Réf.: Clovis RONDEAU, *Saint-Félix de Valois*, s. l., s. éd., s. d., p. 51.

Note: Ce territoire comprend les 13 premiers lots des 2 premiers rangs du canton de Brandon. Ceux-ci furent exclus de la paroisse de Saint-Gabriel, lors de son décret du 18 septembre 1851.

AMPUTATION: 9 septembre 1852 (voir Saint-Jean de Matha).

Note: À la suite de cette amputation, nous devons aussi exclure, à cette date, une portion de territoire qui se trouve séparée de la paroisse Saint-Félix de Valois par la paroisse Saint-Jean de Matha, mais non incluse dans cette dernière.

ANNEXION: 23 novembre 1861 (détaché de Saint-Gabriel).

Toute cette partie du 3^e rang du township de Brandon décrite comme suit: dans ledit 3^e rang, toute cette partie, depuis la ligne seigneuriale de Ramsay, jus-

qu'au lot no. 21 du dit rang, la moitié dudit lot 21 comprise.

Réf.: ACAM RDC III, f. 294.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Félix de Valois

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Félix de Valois, «comprenant la paroisse de Saint-Félix de Valois, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Félix de Valois, telle qu'érigée canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Mélanie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 27 septembre 1857
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 14 mai 1858
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 7 novembre 1861

Formée d'une étendue de terre bornée comme suit: au nord, par le trait-quarré des terres du 9^e rang de la seigneurie de Daillebout, en descendant jusqu'à la rivière l'Assomption; au nord-est, est et sud, par la rivière l'Assomption; à l'ouest, par la grande ligne seigneuriale qui sépare le canton de Kildare de la seigneurie de Daillebout.

Réf.: Deschamps (1896), p. 497; ACAM RDC III, f. 226-227.

AMPUTATION: 7 novembre 1861 (voir Sainte-Béatrice).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Mélanie

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Sainte-Mélanie, «comprenant l'étendue de terre communément appelée la paroisse de Sainte-Mélanie D'Aillebout». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Mélanie, comprenant l'étendue de terre communément appelée Sainte-Mélanie D'Aillebout.

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Béatrice

REQUÊTE D'ÉRECTION: 30 juillet 1861
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 10 octobre 1861
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 7 novembre 1861

Comprendra tout le territoire limité et borné comme suit: vers le nord-ouest, par le canton de Cathcart; vers le sud-est, par le trait-quarré des terres du 9^e rang de la seigneurie de Daillebout; de là, suivant le dit trait-quarré dudit 9^e jusqu'à la rencontre de la ligne de séparation entre les Nos. 22 et 21 du dit 9^e rang suivant ensuite la dite ligne jusqu'à la jonction du trait-quarré du 7^e rang de la dite seigneurie Daillebout et ensuite, par le trait-quarré du 7^e rang de la dite seigneurie; vers le nord-est, par la grande ligne entre la seigneurie de Daillebout et celle de Ramsay; enfin, vers le sud-ouest, par la ligne de séparation entre les cantons de Kildare et celui de Cathcart et la dite seigneurie Daillebout.

Réf.: Deschamps (1896), p. 494; ACAM RDC III, f. 289-290.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Jean de Matha

REQUÊTE D'ÉRECTION: 18 août 1852
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 2 septembre 1852
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 septembre 1852

Composée des concessions de Sainte-Louise, Saint-Guillaume, Saint-Léon, Saint-Pierre et la concession communément appelée Sainte-Julie dans la seigneurie de Ramsay, forme une éten-

due d'environ 2 lieues de front sur 3 lieues de profondeur.

Réf.: Deschamps (1896), p. 506; ACAM RDC III, f. 94-95.

ANNEXION: 22 novembre 1861 (détaché de Saint-Gabriel).

Tout le territoire décrit et borné comme suit: 1°. Dans les 7^e et 8^e rangs du township de Brandon, depuis et y compris le quinzième numéro, jusqu'à la borne actuelle de la dite paroisse de Saint-Jean de Matha dans le neuvième rang dudit township toute la partie qui se trouve être entre les bornes de la dite paroisse et le chemin appelé chemin du gouvernement. 2°. Dans le 5^e et 6^e rang du même township de Brandon toute cette partie qui se trouve entre la grande ligne seigneuriale de Ramsay et le 18^e numéro inclus, de chacun des dits 5^e et 6^e rangs.

Réf.: ACAM RDC III, f. 292.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jean de Matha

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Jean de Matha, telle qu'érigée canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE 100 Saint-Gabriel

REQUÊTE D'ÉRECTION: 13 mai 1851

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 5 juin 1851

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 septembre 1851

La dite mission de Saint-Gabriel de Brandon contenant une étendue de territoire d'environ 18 milles de longueur sur autant de largeur, bornée comme suit, savoir: au nord-est, partie par la ligne qui divise le district de Montréal de celui des Trois-Rivières; au sud-est, partie par le fief Dusablé, et partie par la seigneurie de Berthier; au sud-ouest, partie par la seigneurie de Ramsay, sans cependant inclure

cette partie des premier et second rangs du canton de Brandon, qui s'étend depuis la seigneurie de Ramsay, jusqu'au lot No. 13 du dit canton, exclusivement; à l'ouest et au nord-ouest, partie par les terres incultes de la Couronne, et partie par le canton de Peterborough inclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 388; ACAM RDC III, f. 36-37.

AMPUTATION: 22 novembre 1861 (voir Saint-Jean de Matha).

AMPUTATION: 23 novembre 1861 (voir Saint-Félix de Valois).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Gabriel de Brandon

ÉRECTION CIVILE: 17 février 1853

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ 11 milles de large sur une profondeur d'environ 12 milles, bornée comme suit, savoir: au nord-est, partie par la ligne qui divise le district de Montréal de celui des Trois-Rivières, et partie par les terres non concédées de la couronne; au sud-est, partie par le fief Dusablé, et partie par la seigneurie de Berthier; au sud-ouest, partie par la seigneurie de Ramsay, sans cependant inclure cette partie des premier et second rangs du canton de Brandon, qui s'étend depuis la seigneurie de Ramsay, jusqu'au lot No. 13 du dit canton, exclusivement; à l'ouest et au nord-ouest, partie par les terres incultes de la Couronne, et partie par le canton de Peterborough inclusivement.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 95.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Gabriel de Brandon

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, telle qu'érigée civilement.

101 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE**
Brandon

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Brandon, «comprenant le township de Brandon, avec l'étendue de terre adjacente à icelui bornée au nord-est par le comté de Saint-Maurice, et comprise dans les limites de la mission de Saint-Gabriel du Lac Maskinongé». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

Canton de Brandon (8 janvier 1827)

Commençant à une borne en pierre érigée sur la ligne de division entre la seigneurie de Lanaudière ou Maskinongé et l'étendue de Nos terres vacantes, définissant l'angle nord d'une étendue de terre connue sous le nom de l'augmentation de la Seigneurie de Berthier et l'angle est de la dite étendue de Nos terres vacantes, courant de la dite borne en pierre, magnétiquement nord, 35 degrés 10 minutes ouest, la variation étant de 9 degrés 50 minutes ouest, 231 chaînes, 38 chaînons, jusqu'à une borne en pierre, point d'intersection d'une ligne courant à angles droits, jusqu'à la ligne ci-haut décrite à la distance de 20 arpents français, vers le sud, depuis l'extrémité sud-est du Lac Maskinongé; de là, magnétiquement sud, 54 degrés 50 minutes ouest, la variation étant comme ci-dessus, 184 chaînes, 85 chaînons, jusqu'à une borne en pierre érigée au point d'intersection d'une ligne passant au sud-ouest du dit Lac Maskinongé, à une distance de 6 chaînes d'icelui; de là, le long de la ligne en dernier lieu mentionnée, magnétiquement nord, 36 degrés 10 minutes ouest, la variation étant la même que ci-dessus, 307 chaînes, 59 chaînons, jusqu'à une borne en pierre érigée au point d'intersection d'une ligne passant à une distance de 6 chaînes du dit Lac Maskinongé et du côté nord-ouest d'icelui; de là magnétiquement nord, 54 degrés 50 minutes est, le long de la dite ligne courant au nord-ouest du dit Lac Maskinongé, 184 chaînes, 85 chaînons, jusqu'au point d'intersection de la ligne extérieure nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, à une borne en pierre y érigée, définissant la limite nord-est de la

dite étendue de Nos terres vacantes, et étant sur l'arrière ligne de la dite seigneurie De Lanaudière ou Maskinongé; de là, le long de la ligne de limites nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, magnétiquement nord, 35 degrés ouest, 415 chaînes, 25 chaînons, jusqu'à un poteau y érigé, définissant l'angle nord de la dite étendue de Nos terres vacantes; de là, magnétiquement sud, 55 degrés ouest, 671 chaînes, 25 chaînons, jusqu'à un poteau érigé sur la ligne de limite nord-est de la seigneurie De Ramsay, définissant l'angle ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes; de là, le long de la dite ligne de la seigneurie de Ramsay, magnétiquement sud, 35 degrés est, 949 chaînes, 65 chaînons, jusqu'à un poteau y érigé, définissant l'angle sud de la dite étendue de Nos terres vacantes et étant sur l'arrière ligne de la dite étendue de terre connue sous le nom de l'augmentation de la seigneurie de Berthier; de là, magnétiquement nord, 45 degrés est, le long de la dite arrière ligne, 671 chaînes, 25 chaînons, jusqu'au point de départ contenant environ 58,000 acres y comprise la réserve ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 388-389.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.

102 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Norbert

REQUÊTE D'ÉRECTION: 15 octobre 1847

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 février 1848

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 août 1848

La dite mission de Saint-Norbert comprenait une étendue irrégulière de territoire d'environ trois lieues de long sur une largeur d'environ quatre-vingts arpents, bornée comme suit, savoir: au nord-est, par la ligne paroissiale de Saint-Cuthbert; au nord, par la ligne nord de la seigneurie de Berthier; au nord-ouest, par le canton de Brandon; au sud-ouest et au sud, par la profondeur des terres de la

concession Saint-Pierre, dans la paroisse de Sainte-Elisabeth; et au sud-est, par les terres de Jean-Baptiste Dauphin inclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 459; ACAM RDC II, f. 241-242.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Norbert

ÉRECTION CIVILE: 17 janvier 1853

La dite paroisse de Saint-Norbert comprenant une étendue irrégulière de territoire d'environ trois lieues de long sur une largeur d'environ quatre-vingts arpents, bornée comme suit, savoir: au nord-est, par la ligne paroissiale de Saint-Cuthbert; au nord, par la ligne nord de la seigneurie de Berthier; au nord-ouest, par le canton de Brandon; au sud-ouest et au sud, par la profondeur des terres de la concession Saint-Pierre, dans la paroisse de Sainte-Elisabeth; et au sud-est, par les terres de Jean-Baptiste Dauphin senior, et Jean-Baptiste Dauphin junior, inclusivement.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 93.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Norbert

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Norbert, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 103 Sainte-Geneviève de Berthier

REQUÊTE D'ÉRECTION: 13 octobre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 24 octobre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 19 mars 1834

Composée du fief d'Orvillier, d'une partie de la seigneurie de Berthier et du fief Chicot, comprend une étendue de territoire d'environ 9 milles de largeur sur le dit fleuve Saint-Laurent laquelle largeur diminue considérablement en avançant

vers la profondeur sur environ 12½ milles de longueur. Bornée vers le sud-est, au fleuve Saint-Laurent, depuis le fief Petit Bruno, jusqu'à la seigneurie Dautraie; vers le sud-ouest, partie à la seigneurie Dautraie, depuis le dit fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la concession de la Petite Chaloupe dépendante de la même seigneurie Dautraie, partie à la ligne qui sépare le rang Saint-Pierre dépendant de la dite seigneurie de Berthier, de la concession nord-est de la Rivière Bayonne aussi dépendante de la seigneurie de Berthier, depuis la susdite seigneurie Dautraie, jusqu'à la ligne qui sépare le dit rang Saint-Pierre de la concession sud-ouest du ruisseau Bonaventure et au prolongement en ligne droite de la même ligne de séparation, jusqu'à ce qu'elle atteigne le canton de Brandon; vers le nord-ouest, au dit canton de Brandon; vers le nord-est, à la paroisse de Saint-Cuthbert, depuis le susdit canton de Brandon, jusqu'à la terre du sieur Pierre Lafontaine, habitant de la concession sud-ouest de la rivière du Chicot exclusivement, la dite concession dépendante de la dite paroisse de Saint-Cuthbert; vers le nord, à la même paroisse de Saint-Cuthbert, depuis la terre du dit Pierre Lafontaine jusqu'au dit fief Petit Bruno; annexant à la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier:

1°. Les Iles au Castor, Randin et du Miton, situées dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis la dite seigneurie de Berthier et l'Île au Foin et l'Islet situés dans le même fleuve, vis-à-vis le fief d'Orvillier;

2°. La concession appelée Petite Chaloupe, dépendante de la seigneurie d'Autraie, comprise jusqu'à présent dans la desserte du dit lieu de Sainte-Geneviève de Berthier;

3°. La concession appelée Chenal du Nord, faisant la devanture du dit fief Petit Bruno, et en attendant qu'il soit possible de pratiquer un chemin qui puisse conduire de la dite concession à l'église de la paroisse de Saint-Barthélemy de Dusablé, à laquelle paroisse appartiendra la susdite concession du Chenal du Nord.

Réf.: Deschamps (1896), p. 455; ACAM RDC I, f. 51.

AMPUTATION: 14 novembre 1840 (voir Saint-Félix de Valois).

AMPUTATION: 16 septembre 1845 (voir Saint-Cuthbert).

AMPUTATION: Avant le 25 avril 1847 (voir Saint-Barthélémy).

Note: Cette amputation concerne l'article 3 du décret de Sainte-Geneviève de Berthier du 19 mars 1834. Nous savons que le dit chemin mentionné au décret existe en avril 1847¹, mais nous ignorons la date exacte de son transfert à Saint-Barthélémy.

AMPUTATION: 18 août 1848 (voir Saint-Norbert).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Berthier, en haut (1845) Sainte-Geneviève de Berthier (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Berthier, en haut, «comprenant la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, telle que maintenant bornée et érigée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.

14 avril 1852 Création de la municipalité de village de Berthier.

Le dit village de Berthier sera borné en devant par le fleuve Saint-Laurent, d'un côté au nord-est par la Rivière Bayonne, au nord-ouest et en profondeur par un petit ruisseau dont le confluent avec la rivière Bayonne se trouve entre la propriété de Peter Ralston et la terre qui appartient à Joseph Derouin, la ligne de profondeur qui longe le dit ruisseau, à partir de son dit confluent avec la Rivière Bayonne, au côté sud-ouest du chemin de ligne, passant entre la terre de la Fabrique de la paroisse de Berthier et la terre de Louis Marie Raphaël Barbier, Ecuyer; de là, à partir du dit côté sud-ouest du susdit chemin de ligne, vers le nord-ouest, en longeant la ligne qui divise le dit chemin de ligne de la terre du dit Louis Marie Raphaël Barbier, jusqu'à la ligne de profondeur de l'emplacement de l'Académie de Berthier; de là, en longeant, vers le

sud-ouest, la dite ligne de profondeur de l'emplacement de la susdite Académie, jusqu'à l'angle ouest du dit emplacement; de là, à partir du dit angle droit, en longeant la ligne sud-ouest du dit emplacement, jusqu'à l'angle sud du dit emplacement; de là, à partir du dit angle sud, en ligne droite parallèle jusqu'au dit chemin de ligne, jusqu'à ce que la dite ligne atteigne à un chemin ou chemin de ligne au front de la terre occupée par le dit Louis Marie Raphaël Barbier; et de là, en ligne droite, sur une course sud, jusqu'à une croix de bois placée sur la terre des héritiers Louis Généreux, à une distance de trois arpents et une perche du fleuve Saint-Laurent; et enfin, de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une ligne droite tirée depuis la dite croix, et qui court parallèlement aux lignes latérales de la dite terre des héritiers Généreux, jusqu'à ce que la dite ligne parvienne au fleuve Saint-Laurent. Le dit village ainsi borné contenant environ cent quatre-vingts arpents en superficie.

Réf.: *The Canada Gazette* (1852), p. 12429.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

1. Lettre de D.M. Armstrong à R.J.C. Prince, 25 avril 1847. Réf.: AEJ, fonds de la paroisse Sainte-Geneviève de Berthier.

104

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Cuthbert

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 août 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 5 septembre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 mars 1834¹

La susdite partie de seigneurie de Berthier et du fief Chicot, comprenant une étendue de territoire d'environ quatre milles de front sur environ douze milles et demie de profondeur, bornée comme suit, savoir: vers le nord-ouest au township de Brandon; vers le sud-ouest, partie au che-

min d'Alfred depuis le dit township de Brandon, jusqu'à l'endroit où le dit chemin joint la concession nord-est du ruisseau Bonaventure, partie à la ligne qui sépare la dite concession nord-est du ruisseau Bonaventure, de la concession sud-ouest de Sainte-Catherine et partie à la ligne qui sépare la même concession nord-est du ruisseau Bonaventure et les terres de la petite rivière de Berthier de la concession sud-ouest de la rivière du Chicot, jusqu'à ce que la dite ligne atteigne la terre du sieur Pierre Lafontaine, habitant de la dite concession sud-ouest de la rivière du Chicot inclusivement; vers le sud-est partie à la ligne qui sépare la terre du dit sr Pierre Lafontaine de la profondeur des terres du chenail du nord, partie à la rivière du Chicot, à partir du pont de frêne, jusqu'à l'endroit où la dite rivière arrive à la profondeur des terres du dit chenail du nord et partie à la dite profondeur des terres du dit chenail du nord jusqu'au fief Petit Bruno, partie à la seigneurie de Dusablé ou Nouvelle York, et partie à la prolongation en ligne droite de la ligne sud-ouest de la même seigneurie, jusqu'à ce qu'elle atteigne le township de Brandon.

Réf.: ACAM RDC I, f. 50-51.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 juillet 1845

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 18 août 1845

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 16 septembre 1845

Une certaine étendue de territoire dans la seigneurie de Berthier et tout le fief Chicot, formant en tout environ quatre milles de front sur environ quatorze milles de profondeur, bornée vers le nord-ouest, par le canton de Brandon; au sud-ouest, partie par la ligne qui passe à la profondeur des terres du chemin d'Alfred, qui passe à la profondeur des terres sud-ouest de Sainte-Catherine, et de la concession sud-ouest de la rivière Saint-Cuthbert, jusqu'à ce que la dite ligne atteigne la profondeur des terres du chenail du nord; vers le sud-est, par la ligne qui longe la profondeur des terres du dit chenail du Nord², jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne sud-ouest du dit fief Chicot, puis le long de la dite ligne sud-ouest du fief Chicot, jus-

qu'au chenail du Nord, puis par le dit chenail du Nord, jusqu'au fief Petit Bruno; vers le nord-est, par la ligne sud-ouest du dit fief Petit Bruno et de la seigneurie de Dusablé, jusqu'à sa profondeur, et la ligne nord-est de la seigneurie de Berthier, jusqu'au canton de Brandon.

Réf.: Deschamps (1896), p. 457; ACAM RDC II, f. 114-115-116.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Cuthbert

ÉRECTION CIVILE: 9 février 1846

Une certaine étendue de territoire dans la seigneurie de Berthier et tout le fief Chicot, formant en tout environ quatre milles de front sur environ quatorze milles de profondeur, bornée vers le nord-ouest, par le canton de Brandon; au sud-ouest, partie par la ligne qui passe à la profondeur des terres du chemin d'Alfred, qui passe à la profondeur des terres sud-ouest de Sainte-Catherine, et de la concession sud-ouest de la rivière Cuthbert, jusqu'à ce que la dite ligne atteigne la profondeur des terres du chenail du nord; vers le sud-est, par la ligne qui longe la profondeur des terres du dit chenail du Nord, jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne sud-ouest du dit fief Chicot, puis le long de la dite ligne sud-ouest du fief Chicot, jusqu'au chenail du Nord, puis par le dit chenail du Nord, jusqu'au fief Petit Bruno; vers le nord-est, par la ligne sud-ouest du dit fief Petit Bruno et de la seigneurie de Dusablé, jusqu'à sa profondeur, et la ligne nord-est de la seigneurie de Berthier, jusqu'au canton de Brandon.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 81.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Cuthbert

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Cuthbert, «comprenant la paroisse de Saint-Cuthbert, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 20.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Cuthbert, telle qu'érigée civilement.

1. Malgré un décret promulgué en date du 18 mars 1834, la paroisse de Saint-Cuthbert ne semble pas être érigée canoniquement. «Que les pétitionnaires ont été à la vérité connu vulgairement comme composant la paroisse de Saint-Cuthbert et cela depuis nombre d'années mais que la dite paroisse n'a jamais reçu d'érection régulière et canonique.» Réf.: ACAM RDC II, f. 112: «Procès-verbal pour l'érection canonique du 2^e décret».
2. Une déclaration du 18 novembre 1845 précise que la ligne longeant la profondeur des terres du chenal du nord est la même que celle qui borne les dites terres d'après les titres originaux. Réf.: ACAM RDC II, f. 134: «Déclaration pour la paroisse de Saint-Cuthbert».

105

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Barthelémy

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 juillet 1825
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 novembre 1825
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} mai 1827

Les susdites seigneuries de Dusablé et du Petit Bruno comprenant une étendue de territoire d'environ trois milles de front sur environ douze milles de profondeur; bornée au sud, par le chenal du nord du fleuve Saint-Laurent; au nord, par la seigneurie Lanaudière; au nord-est par la seigneurie appelée partie nord-est de Maskinongé et par celle de Carufel; et au sud-ouest, par les seigneuries Chicot et Berthier.

Réf.: Deschamps (1896), p. 459; ACAM RDC I, f. 8-9.

AMPUTATION: 8 mai 1829 (à la mission Sainte-Geneviève de Berthier).

ANNEXION: Avant le 25 avril 1847 (détaché de Sainte-Geneviève de Berthier).

La concession appelée Chenal du Nord, faisant la devanture du fief Petit Bruno.

Note: Cette annexion concerne l'article 3 du décret de Sainte-Geneviève de Berthier du 19 mars 1834. Le territoire fut amputé de Saint-Barthelémy le 8 mai 1829.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Barthelými

ÉRECTION CIVILE: 17 août 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'environ trois milles de front sur environ douze milles de profondeur; bornée au sud, par le chenal du nord du fleuve Saint-Laurent; au nord, par la seigneurie Lanaudière; au nord-est par la seigneurie appelée partie nord-est de Maskinongé et par celle de Carufel; et au sud-ouest, par les seigneuries Chicot et Berthier.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 56.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Barthelými de Dusablé (1845) Saint-Barthelými (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Barthelými de Dusablé, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Barthelými, telle qu'érigée civilement.

106

PAROISSE RELIGIEUSE L'Isle du Pads

REQUÊTE D'ÉRECTION: 1^{er} novembre 1831
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 21 novembre 1831
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 25 janvier 1834

Comprendra les îles suivantes, savoir: l'île du Pads proprement dite, l'île Saint-Ignace que nous avons détachée et détachons par les présentes de ladite paroisse

de Saint-Pierre de Sorel, les îles à l'Aigle et à la Grenouille, situées au bas de la dite île du Pads, l'île aux Vaches, située au chenal du Nord, presque vis-à-vis le milieu de la dite île du Pads, l'île Saint-Amand, dans le chenal appelé les Epousettes, vis-à-vis le haut de la dite île du Pads, trois petites îles connues sous le nom de Saint-Pierre, situées au chenal du Sud, vis-à-vis le bas de la dite île du Pads, toutes ces îles étant situées dans le fleuve Saint-Laurent, et faisant partie de la seigneurie de l'île du Pads, à l'exception de l'île Saint-Ignace qui dépend de la seigneurie de Sorel, et se trouvant toutes dans le comté de Berthier.

Réf.: Deschamps (1896), p. 460; ACAM RDC I, f. 49-50.

RECONNAISSANCE CIVILE

La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads

ÉRECTION CIVILE: 16 août 1842

La dite paroisse comprendra les îles suivantes, savoir: l'île du Pads, l'île Saint-Ignace, les îles à l'Aigle et à la Grenouille, situées au bas de la dite île du Pads, l'île aux Vaches, située au chenal du Nord, presque vis-à-vis le milieu de la dite île du Pads, l'île Saint-Amand, dans le chenal appelé les Epousettes, vis-à-vis le haut de la dite île du Pads, trois petites îles connues sous le nom de Saint-Pierre, situées au chenal du Sud, vis-à-vis le bas de la dite île du Pads, toutes ces îles étant situées dans le fleuve Saint-Laurent, et faisant partie de la seigneurie de l'île du Pads, à l'extrémité de l'île Saint-Ignace qui dépend de la seigneurie de Sorel, et se trouvant toutes dans le comté de Berthier.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 68.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

L'Isle du Pads (1845)

La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de L'Isle du Pads, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Berthier.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads, telle qu'érigée civilement.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

107 Dundee

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Dundee, «comprenant l'étendue de terre, communément appelée le township de Dundee, et qui se trouve à l'ouest et au sud-ouest du township de Godmanchester». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

L'étendue de terre ci-devant connue sous le nom de «terres réservées pour les sauvages dans Saint-Régis et Dundee» ou de «terres des Sauvages», c'est-à-dire toute cette étendue de pays comprise entre le lac Saint-François, la ligne de la Province et le canton de Godmanchester, dans le district de Montréal, sera ci-après connue et désignée sous le nom de «canton de Dundee».

Réf.: Deschamps (1896), p. 270.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de Dundee.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

108 Elgin

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton d'Elgin comprenant le canton d'Elgin.

Canton d'Elgin (30 mai 1849)

Se composera et comprendra toute cette partie du canton actuel de Hinchinbrooke, incluse dans les limites suivantes:

commençant au point où la rivière à la Truite se jette dans la rivière Châteauguay; de là, suivant le long de la ligne qui sépare le canton actuel de Hinchinbrooke de celui de Godmanchester, jusqu'à la ligne provinciale; de là, vers l'est, le long de la dite ligne provinciale, jusqu'à ce qu'elle rencontre la Rivière Châteauguay; de là, suivant le milieu de cette dernière Rivière, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 268.

109 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Anicet

REQUÊTE D'ÉRECTION: 29 août 1825

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 17 novembre 1825

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 mai 1827

Le susdit township de Godmanchester comprenant une étendue de territoire de douze milles de front sur neuf milles de profondeur, borné au nord-ouest, par le lac Saint-François; au sud-ouest, par les terres des sauvages de Saint-Régis vulgairement connues sous le nom de mission de Saint-François Régis; au sud-est, par le canton d'Hinchinbrooke; au nord-est, par la ligne seigneuriale d'Amfield ou Beauharnois.

Réf.: Deschamps (1896), p. 267; ACAMRDCL, f. 10.

AMPUTATION: 26 juin 1855 (voir Saint-Stanislas).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Anicet

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Anicet, «comprenant la paroisse de Saint-Anicet de Godmanchester telle que canoniquement érigée, à l'exception de cette partie d'icelle qui se trouve au-delà d'une ligne tirée de la ligne de côté nord-est du township de Godmanchester, entre les second et troisième rangs d'icelui, vers la ligne de côté nord-est du dix-huitième lot dans le quatrième rang d'icelui, de là le long de la dite ligne de côté à l'angle nord du dit lot, de là entre les troisième et qua-

trième rangs à la ligne de côté sud-ouest du dit township, et de là, le long de la dite ligne de côté jusqu'au lac Saint-François». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Anicet, telle qu'érigée canoniquement¹, moins la partie comprise dans la municipalité de canton de Godmanchester.

1. Ce territoire correspond à la paroisse érigée canoniquement au jour de la sanction de la loi, soit le 31 mai 1855.

110 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Godmanchester

1^{er} juillet 1845

Création de la municipalité de canton de Godmanchester, «comprenant cette partie du township de Godmanchester qui n'est pas déclarée [...] être comprise dans les limites de la municipalité de Saint-Anicet». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton de Godmanchester (10 mai 1811)

Borné au nord-ouest, par le lac Saint-François; au sud-est, par la rivière Châteauguay; au nord-est, par la seigneurie de Beauharnois; et au sud-ouest, par des terres appartenant aux Sauvages. Commenant à une borne en pierre, sur le bord du dit lac Saint-François, définissant l'angle ouest de la dite seigneurie de Beauharnois, et l'angle nord de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Godmanchester, tel qu'au point A, sur le plan déposé aux archives du département des terres de la Couronne; de là, le long de la ligne de division entre la dite seigneurie de Beauharnois et le dit canton de Godmanchester, magnétiquement sud, 33 degrés est, 570 chaînes, jusqu'à son inter-

ception par la Rivière Châteauguay, tel qu'au point B, sur le susdit plan; de là, le long de la rive nord de la dite rivière, comme elle tourne et serpente, jusqu'à son interception par une ligne, courant nord, 57 degrés est, tel qu'au point C, sur le susdit plan; de là, le long de la dite ligne sud, 57 degrés ouest, 75 chaînes, 35 chaînons, laquelle ligne sépare une partie du canton de Hinchinbrooke d'une partie du canton de Godmanchester, jusqu'à son interception par la ligne de division entre Notre Province et l'Etat de New-York, tel qu'au point D, sur le susdit plan; de là, nord, 85 degrés ouest, 89 chaînes, le long de la dite ligne de division, jusqu'à son interception par la ligne de limite nord-est des dites terres appartenant aux dits Sauvages, comme susdit, tel qu'au point E, sur le susdit plan; de là, nord, 33 degrés ouest, le long de la dite ligne de limite nord-est, 574 chaînes, 65 chaînons, jusqu'à son interception par la rive sud du lac Saint-François, tel qu'au point F, sur le susdit plan; et de là, le long de la rive du dit lac, comme il tourne et serpente, au point de départ. Contenant environ 72,600 acres de terre en superficie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 287.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

9 octobre 1848 Création de la municipalité de village de Huntingdon.

Partie dans le canton de Godmanchester et partie dans le canton de Hinchinbrooke et borné et limité comme suit: vers le sud-est, par le centre de la voie publique, traversant le centre du 4^e rang du canton de Hinchinbrooke susdit; vers le sud-ouest, partie par la terre possédée par John Knox, dans le dit canton de Hinchinbrooke et partie par la terre appartenant à Dunbar McNee, dans le dit canton de Godmanchester; vers le nord-ouest, partie par la ligne qui sépare les 5^e et 6^e rangs du dit canton de Godmanchester; et vers le nord-est, partie par la terre appartenant au Dr Joseph White, dans le canton de Godmanchester, et partie par la terre appartenant à Hugh Graham, dans le dit canton de Hinchinbrooke. Commencant

au point où le prolongement de la ligne qui divise le dit village de la terre appartenant au Dr Joseph White susdit, coupe le centre de la voie publique susdite, dans le canton de Hinchinbrooke; de là, sud-ouest, le long du centre de la dite voie publique, 65 chaînes, 25 chaînons, plus ou moins jusqu'au point où le prolongement de la ligne qui divise le dit village de la terre appartenant à Duncan McNee susdit, rencontre le centre de la dite voie publique; de là, le long de la dite ligne, magnétiquement nord, 31 degrés 15 minutes ouest, 89 chaînes, 64 chaînons, plus ou moins, jusqu'à la ligne qui divise les 5^e et 6^e rangs du dit canton de Godmanchester; de là, le long de la dite ligne, nord, 57 degrés 30 minutes est, 60 chaînes, 40 chaînons, plus ou moins jusqu'à la ligne susdite qui sépare le dit village de la terre appartenant au dit Joseph White; de là, le long de la dite ligne, sud, 31 degrés est, 75 chaînes, 8 chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 57.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Godmanchester, moins ces parties comprises dans les limites de la municipalité de paroisse de Saint-Anicet et la municipalité de village.

111

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Hinchinbrooke

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Hinchinbrooke comprenant le canton de Hinchinbrooke.

Canton de Hinchinbrooke (23 janvier 1799)

Borné au sud, par la ligne de la Province; au nord et nord-ouest, par la rivière Châteauguay; et au nord-est, par la seigneurie de Beauharnois.

Commencant à un poteau planté sur la rive sud de la rivière Châteauguay dans la ligne ouest de la seigneurie de Beauharnois; et allant de là, le long de la ligne de Beauharnois, magnétiquement sud, 33

degrés est, 836 chaînes, jusqu'à la ligne de la Province; de là, le long de la ligne de la Province, nord, 85 degrés ouest, 1462 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à l'angle du canton de Godmanchester; de là, nord, 57 degrés est, 75 chaînes, 35 chaînons, jusqu'à la rive sud de la rivière Châteauguay; et de là, descendant la rive sud de la rivière Châteauguay, comme elle tourne et serpente, au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 281.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

9 octobre 1848 Création de la municipalité de village de Huntingdon.

Partie dans le canton de Godmanchester et partie dans le canton de Hinchinbrooke et borné et limité comme suit: vers le sud-est, par le centre de la voie publique, traversant le centre du 4^e rang du canton de Hinchinbrooke susdit; vers le sud-ouest, partie par la terre possédée par John Knox, dans le dit canton de Hinchinbrooke et partie par la terre appartenant à Dunbar McNee, dans le dit canton de Godmanchester; vers le nord-ouest, partie par la ligne qui sépare les 5^e et 6^e rangs du dit canton de Godmanchester; et vers le nord-est, partie par la terre appartenant au Dr Joseph White, dans le canton de Godmanchester, et partie par la terre appartenant à Hugh Graham, dans le dit canton de Hinchinbrooke. Commencant au point où le prolongement de la ligne qui divise le dit village de la terre appartenant au Dr Joseph White susdit, coupe le centre de la voie publique susdite, dans le canton de Hinchinbrooke; de là, sud-ouest, le long du centre de la dite voie publique, 65 chaînes, 25 chaînons, plus ou moins jusqu'au point où le prolongement de la ligne qui divise le dit village de la terre appartenant à Duncan McNee susdit, rencontre le centre de la dite voie publique; de là, le long de la dite ligne, magnétiquement nord, 31 degrés 15 minutes ouest, 89 chaînes, 64 chaînons, plus ou moins, jusqu'à la ligne qui divise les 5^e et 6^e rangs du dit canton de Godmanchester; de là, le long de la dite ligne, nord, 57 degrés 30 minutes est, 60 chaînes, 40

chaînons, plus ou moins jusqu'à la ligne susdite qui sépare le dit village de la terre appartenant au dit Joseph White; de là, le long de la dite ligne, sud, 31 degrés est, 75 chaînes, 8 chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 57.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Hinchinbrooke, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

1^{er} juillet 1857 Amputation pour la création de la municipalité de canton de Franklin.

112

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Antoine

REQUÊTE D'ÉRECTION: 16 août 1853

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 13 juillet 1854

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 juillet 1854

1°. Le rang des Savaris à partir de chez Sieur Amable Pinsonneault, fils, inclusivement, jusqu'au township d'Hinchinbrook; 2°. Le rang de l'Artifice à partir de chez Amable Cusson, inclusivement jusque chez le Sieur Brais aussi inclusivement; 3°. Le rang de la rivière Noire, à partir de chez la veuve Michel Robidoux, inclusivement, au sud de la dite rivière et au nord, de chez Matt Petit aussi inclusivement des deux côtés du rang en ligne parallèle jusqu'au township d'Hinchinbrook; 4°. Le rang des Lemieux à partir de chez Sieur Jean-Baptiste Barrière, exclusivement des deux côtés du rang jusqu'à la ligne provinciale; 5°. Le rang du Flat à partir de chez Sieur Edouard McGill inclusivement jusqu'au dit township d'Hinchinbrook.

Réf.: ACAM RDC III, f. 176-177.

MODIFICATIONS: 22 mai 1860¹

Comprendra et se composera de tout ce certain territoire borné et décrit comme suit: 1°. dans cette partie de la seigneurie de Beauharnois, appelée Jamestown, le rang des Savaris ou 9^e rang du dit James-

town, à partir de chez A. Pinsonnault (lot No. 40), jusqu'au No. 28, l'un et l'autre inclus; 2°. dans cette partie de la seigneurie de Beauharnois, appelée Russelltown, les lots situés entre les lots Nos. 48 et 28, l'un et l'autre lots inclus dans le 1^{er} rang; entre les lots Nos. 45 et 28 tous deux inclus dans le 2^e rang; entre les Nos. 37 et 20 l'un et l'autre lots inclus dans le 3^e rang; et entre les lots Nos. 22 et 5, tous deux inclusivement, dans le 4^e rang. 3°. dans le canton de Franklin, cette partie située entre les lots Nos. 1 et 27 tous deux inclusivement, dans le rang formant ci-devant partie du dit 9^e rang de Jamestown; les lots Nos. 1 et 27 tous deux inclusivement, dans les rangs formant ci-devant partie des 1^{er} et 2^e rangs de Russelltown susdit; les lots Nos. 1 à 19 tous deux inclusivement, dans le rang formant ci-devant partie du 3^e rang du susdit Russelltown; les lots Nos. un et quatre tous deux inclusivement, dans le rang formant ci-devant partie du 4^e rang de Russelltown; les Nos. 96 à 94 l'un et l'autre lots inclusivement, dans le rang formant ci-devant partie du 2^e rang du canton de Hemmingford, et entre les lots Nos. 51 à 43 l'un et l'autre lots inclus dans le rang formant ci-devant partie du 1^{er} rang du canton de Hemmingford.

Réf.: Deschamps (1896), p. 206; ACAM RDC III, f. 261.

ANNEXION: 5 février 1861 (territoire extra-paroissial).

Cette étendue de terre comprenant partie du canton de Franklin, dans le comté de Huntingdon, et partie de la seigneurie de Beauharnois, dans le comté de Châteauguay, comprenant les 8^e, 7^e et 6^e rangs de Jamestown, étant borné comme suit, savoir: partie par la ligne du canton d'Hinchinbrooke, partie par la paroisse de Saint-Malachie, partie par celle de Saint-Jean-Chrysostôme et partie par celle du susdit Saint-Antoine Abbé.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1130; ACAM RDC III, f. 270-271.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Antoine Abbé

ÉRECTION CIVILE: 8 juin 1860

Comprendra et se composera de tout ce certain territoire borné et décrit comme suit: 1°. dans cette partie de la seigneurie de Beauharnois, appelée Jamestown, le rang des Savaris ou 9^e rang du dit Jamestown, à partir de chez A. Pinsonnault (lot No. 40), jusqu'au No. 28, l'un et l'autre inclus; 2°. dans cette partie de la seigneurie de Beauharnois, appelée Russelltown, les lots situés entre les lots Nos. 48 et 28, l'un et l'autre lots inclus dans le 1^{er} rang; entre les lots Nos. 45 et 28 tous deux inclus dans le 2^e rang; entre les Nos. 37 et 20 l'un et l'autre lots inclus dans le 3^e rang; et entre les lots Nos. 22 et 5, tous deux inclusivement, dans le 4^e rang. 3°. dans le canton de Franklin, cette partie située entre les lots Nos. 1 et 27 tous deux inclusivement, dans le rang formant ci-devant partie du dit 9^e rang de Jamestown; entre les lots Nos. 1 et 27 tous deux inclusivement, dans les rangs formant ci-devant partie des 1^{er} et 2^e rangs de Russelltown susdit; entre les lots Nos. 1 et 17 tous deux inclusivement, dans le rang formant ci-devant partie du 3^e rang du susdit Russelltown; entre les lots Nos. un et quatre tous deux inclusivement, dans le rang formant ci-devant partie du 4^e rang de Russelltown; entre les Nos. 96 à 94 l'un et l'autre lots inclus dans le rang formant ci-devant partie du 2^e rang du canton de Hemmingford, et entre les lots Nos. 51 à 43 l'un et l'autre lots inclus dans le rang formant ci-devant partie du 1^{er} rang du canton de Hemmingford.

Réf.: *The Canada Gazette* (1860), pp. 1611-1612.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Partie nord-est de Saint-Antoine Abbé

8 juin 1860

Création de la municipalité de paroisse de la Partie nord-est de Saint-Antoine Abbé.

Note: Érigé en vertu de l'acte concernant les municipalités et les chemins dans le Bas-Canada (23 Vict., c. 61, sect. 35, art. 8, 1860), ce territoire comprend cette partie de la paroisse de Saint-Antoine Abbé située au nord-est du canton de Franklin.

1. Ce texte est adopté par les autorités religieuses pour redéfinir les limites d'une façon plus précise. Dans la marge du registre, il est inscrit «Modifications par les commissaires civils».

113

**CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Franklin**

1^{er} juillet 1857 Création de la municipalité de canton de Franklin comprenant les limites du canton de Franklin.

Réf.: *Statuts de la province du Canada*, 20 Vict., c. 76, 1857, pp. 470-471.

Canton de Franklin (1^{er} juillet 1857)

Le et après le 1^{er} jour de juillet, 1857, telle partie du canton de Jamestown, dans le comté de Châteauguay, située entre les lots Nos. 1 et 27 inclusivement, dans les 7^e, 8^e et 9^e rangs, respectivement; cette partie du canton de Russelltown, dans le dit comté de Châteauguay, située entre les Nos. 1 et 27 inclusivement, dans les 1^{er} et 2^d rangs, respectivement; entre les Nos. 1 et 19 inclusivement, dans le 3^e rang, et entre les lots Nos. 1 et 4 inclusivement, dans le 4^e rang; cette partie du canton de Hemmingford, dans le comté de Huntingdon, située entre les lots Nos. 43 et 51 inclusivement, dans le premier rang; et entre les lots Nos. 96 et 94 inclusivement, dans le 2^e rang; et cette partie du canton de Hinchinbrooke, dans le dit comté de Huntingdon, située entre les lots Nos. 47 et 51 inclusivement, dans le 1^{er} rang, ensemble avec les lots Nos. 47 et 48 dans le 2^e rang et la moitié est du lot No. 44 dans le 3^e rang du dit canton, constitueront un canton et une municipalité séparée, sous le nom de Canton de Franklin.

Réf.: Deschamps (1896), p. 270.

114

**CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Hemmingford**

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Hemmingford, comprenant les limites du canton de Hemmingford.

Canton de Hemmingford (18 mars 1799)

Commençant à un poteau dans la ligne de la Province, érigé pour l'angle sud-ouest de la seigneurie de LaColle; et de là, magnétiquement nord, 26 degrés est, 426 chaînes; de là, nord, 36 degrés 30 minutes ouest, 380 chaînes, jusqu'à Beauharnois; de là, sud, 71 degrés 30 minutes ouest, 1587 chaînes, jusqu'à Hinchinbrooke; de là, sud, 34 degrés est, 12 chaînes, jusqu'à la ligne de la Province; et de là, le long de la ligne de la Province, les 3 courses et distances suivantes, savoir: sud, 83 degrés est, 652 chaînes, sud, 82 degrés 15 minutes est, 420 chaînes, et sud, 85 degrés 30 minutes est, 480 chaînes, 64 chaînons, faisant ensemble 1552 chaînes, 64 chaînons, au point de départ; contenant 58,600 acres de terre et l'allouance pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), p. 288.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Hemmingford.

1^{er} juillet 1857 Amputation pour la création de la municipalité de canton de Franklin.

115

**PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Jean Chrysostôme**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 21 mai 1841

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 2 juin 1842

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 2 février 1843

Les susdites parties de la seigneurie de Beauharnois, connues sous les noms de Russelltown, Jamestown, Edwards-

towm, Williamstown, Norton Creek et une partie du township d'Hemmingford, comprenant une étendue de territoire d'environ dix huit milles de long sur environ quinze milles de largeur, borné comme suit, savoir: au sud, par la ligne provinciale; au sud-ouest, par le township d'Hinchinbrook; à l'est, par le township de Sherrington et une partie du township d'Hemmingford; au sud-est, par la rive sud de la rivière des Anglais en commençant à l'endroit où elle touche le moulin Corbin et de là poursuivant la ligne directe jusqu'à la ligne provinciale; à l'ouest, par la première concession, qui se trouve au sud de la rivière Châteauguay; au nord, par la ligne paroissiale de la paroisse de Sainte-Martine en y comprenant la première concession de la rive nord de la rivière du Creek, et la première concession du côté nord de la côte nommée Beach Ridge; au nord-est, par la ligne seigneuriale entre la seigneurie Beauharnois et la seigneurie Lasalle; de plus, dérogeant au décret canonique par lequel feu Monseigneur Claude Bernard Panet, Evêque de Québec, auquel appartenait alors cette partie du diocèse de Montréal, érigea la paroisse de Sainte-Martine le quinze août mil huit cent vingt-neuf, la dite paroisse reconnue civilement par proclamation du six août mil huit cent trente cinq, nous avons détaché et détachons, par les présentes, de la susdite paroisse de Sainte-Martine, la partie de la ligne nord depuis la jonction de la rivière du Creek à la rivière des Anglais, comprenant les deux premières concessions, sur la dite rivière jusqu'au moulin dit de la Fourche, et l'avons annexée et annexons aussi par les présentes, à la susdite nouvelle paroisse de Saint-Jean Chrysostôme.

Réf.: ACAM RDC II, f. 35-37.

AMPUTATION: 18 juillet 1854 (voir Saint-Antoine).

REQUÊTE D'ÉRECTION: 18 mars 1858

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 9 juin 1858

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 10 juin 1858

Comprendra et sera composée du territoire borné et limité comme suit, savoir: 1^o, dans la seigneurie de Beauharnois, les deux rives de la Rivière-aux-Anglais, à

partir du Village de la Fourche (Village Howick) exclusivement, en montant la dite rivière jusqu'au canton de Hemmingford: les deux rives de la rivière Noire, en montant jusqu'à la paroisse de Saint-Antoine Abbé, c'est-à-savoir: au nord de la dite rivière, jusqu'au numéro 45 exclusivement du deuxième rang de Russelltown, et au sud, jusqu'à la montée du rang des Lemieux; les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième rangs de Georgetown-sud; dans Russelltown, le premier rang, à partir du numéro 61 à aller au numéro 48, tous deux inclusivement; le second rang, à partir du numéro 58 à aller jusqu'au numéro 46, tous deux inclusivement; des deux rives du Norton Creek, à partir de son embouchure jusqu'au canton de Hemmingford; parties des concessions de Williamstown, comprenant Beach Ridge, les deux côtés du chemin, jusqu'à la grande ligne de la seigneurie de Lasalle, et aussi les concessions d'Edwardstown; deuxièmement, dans le canton de Hemmingford, les lots numéros 11, 12, 13, 14 et 15, dans le 1^{er} rang, les numéros 11 et 10 dans le 2^e rang des Réserves du Clergé, partie du 3^e rang du dit canton, à partir du numéro 118 à aller au numéro 137, tous deux inclusivement; partie du 4^e rang à partir du numéro 174 à aller au numéro 160, tous deux inclusivement; partie du 5^e rang, à partir du lot numéro 206 à aller au numéro 197, tous deux inclusivement; et enfin, le rang «du Flat», à partir de la terre d'Edward McGill, exclusivement, en descendant jusqu'au numéro 17 inclusivement. Et la dite nouvelle paroisse sera bornée par celle de Saint-Malachie, Sainte-Martine, Saint-Urbain, Saint-Rémi, Saint-Antoine Abbé et par la mission de Hemmingford.

Réf.: Deschamps (1896), p. 204; ACAM RDC III, f. 231-232.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Jean Chrysostôme

ÉRECTION CIVILE: 5 août 1858

La dite paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, située dans le comté de Château-

guay, dans le district de Beauharnois, comprendra et sera composée du territoire borné et limité comme suit, savoir: 1°, dans la seigneurie de Beauharnois, les deux rives de la Rivière-aux-Anglais, à partir du Village de la Fourche (Village Howick) exclusivement, en montant la dite rivière jusqu'au canton de Hemmingford: les deux rives de la rivière Noire, en montant jusqu'à la paroisse de Saint-Antoine Abbé, c'est-à-savoir: au nord de la dite rivière, jusqu'au numéro 45 exclusivement du deuxième rang de Russelltown, et au sud, jusqu'à la montée du rang des Lemieux; les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième rangs de Georgetown-sud; dans Russelltown, le premier rang, à partir du numéro 61 à aller au numéro 48, tous deux inclusivement; le second rang, à partir du numéro 58 à aller jusqu'au numéro 46, tous deux inclusivement; des deux rives du ruisseau Norton, à partir de son embouchure jusqu'au canton de Hemmingford; parties des concessions de Williamstown, comprenant Beach Ridge, les deux côtés du chemin, jusqu'à la grande ligne de la seigneurie de Lasalle, et aussi les concessions d'Edwardstown; deuxièmement, dans le canton de Hemmingford, les lots numéros 11, 12, 13, 14 et 15, dans le 1^{er} rang, les numéros 11 et 10 dans le 2^e rang des Réserves du Clergé, partie du 3^e rang du dit canton, à partir du numéro 118 à aller au numéro 137, tous deux inclusivement; partie du 4^e rang à partir du numéro 174 à aller au numéro 160, tous deux inclusivement; partie du 5^e rang, à partir du lot numéro 206 à aller au numéro 197, tous deux inclusivement; et enfin, le rang «du Flat», à partir de la terre d'Edward McGill, exclusivement, en descendant jusqu'au numéro 17 inclusivement. Et la dite nouvelle paroisse sera bornée par celle de Saint-Malachie, Sainte-Martine, Saint-Urbain, Saint-Rémi, Saint-Antoine Abbé et par la mission de Hemmingford.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 41.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Russelltown (1845)

Saint-Jean Chrysostôme (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Russelltown, «comprenant la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, de Russelltown telle que canoniquement érigée, à l'exception de cette partie d'icelle qui se trouve dans les limites du township d'Hemmingford». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, telle qu'érigée canoniquement, moins les parties qui se trouvent dans les limites des municipalités d'Hemmingford et de Saint-Malachie d'Ormsdown.
- 1^{er} juillet 1857 Amputation pour la création de la municipalité de canton de Franklin.

116 PAROISSE RELIGIEUSE

Saint-Urbain Premier

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 juin 1848

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 30 août 1848

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 13 octobre 1848

Toute la concession de la grande ligne avec celle du petit rang, toute la concession du rang double et celle de la rivière des Fèves depuis le numéro 8 jusqu'au numéro 26 inclusivement, c'est-à-dire depuis les terres de Sieur Demers et de François Thibau inclusivement, jusqu'aux terres de la paroisse Saint-Jean Chrysostôme la dite nouvelle paroisse sera donc bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la ligne de séparation entre les Nos. 7 et 8 de la concession de la rivière des Fèves par les Nos. 1 de la concession du rang double inclusivement

et par le lot No. 1 de la concession de la grande ligne aussi inclusivement; au nord-est, par les limites sud-ouest des paroisses de Sainte-Philomène, Saint-Isidore et Saint-Rémi; et enfin au sud-est et au sud-ouest, par les lignes servant de bornes nord-ouest et nord-est à la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme.

Réf.: Deschamps (1896), p. 209; ACAM RDC II, f. 258-259.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Urbain Premier

ÉRECTION CIVILE: 22 juin 1849

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ deux lieues de longueur sur environ une lieue et demie de largeur, bornée et limitée comme suit, c'est à savoir: au nord-ouest par une ligne de séparation entre les lots numéros quinze et seize au nord-est du chemin dans la concession de la rivière des Fèves, et aussi par la ligne entre les lots douze et treize du côté sud-ouest du dit chemin de concession, c'est à dire depuis les terres actuellement occupées par les nommés François Thibault et Pierre Demers, étant le numéro un dans le double rang inclusivement, et le numéro un de la concession de la grande ligne aussi inclusivement; au nord-est par les limites sud-ouest des paroisses de Sainte-Philomène, Saint-Isidore et Saint-Rémi; et enfin au sud-est et au sud-ouest par les lignes servant de bornes nord-ouest et nord-est à la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 89.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Urbain Premier

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Urbain Premier, telle qu'érigée civilement.

117

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Martine de Beauharnois

REQUÊTE D'ÉRECTION: 15 août 1826

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 31 (*sic*) avril 1829

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 août 1829

La susdite portion de la seigneurie de Beauharnois comprenant une étendue de territoire d'environ deux lieues et demie de front sur environ trois lieues et demie de profondeur, bornée vers le nord-ouest, à la paroisse de Saint-Clément; vers le sud-ouest, au prolongement de la ligne qui sépare la seconde de la troisième concessions de North-Georgetown, jusqu'à ce que la dite ligne rencontre la Rivière-du-Loup ou Châteauquay, la dite ligne ensuite prolongée jusqu'à son contact avec la rivière des Anglais; de là, côtoyant la dite rivière des Anglais, jusqu'à son confluent avec la rivière de Norton-Creek; vers le sud, jusqu'au pont de cette dernière rivière; de là, ensuite bornée au chemin de Saint-Pierre, jusqu'à la ligne seigneuriale de Beauharnois; et enfin vers le nord-est, à la susdite ligne seigneuriale de Beauharnois.

Réf.: Deschamps (1896), p. 294; ACAM RDC I, f. 16.

AMPUTATION: 2 février 1843 (voir Saint-Jean Chrysostôme).

AMPUTATION: 13 octobre 1848 (voir Saint-Urbain Premier).

AMPUTATION: 26 mai 1858 (voir Saint-Malachie).

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Martine

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'environ deux lieues et demie de front sur environ trois lieues et demie de profondeur, bornée vers le nord-ouest, à la paroisse de Saint-Clément; vers le sud-ouest, au prolongement de la ligne qui sépare la seconde de la troisième concessions de North-Georgetown, jusqu'à ce que la dite ligne rencontre la Rivière-du-Loup ou Châteauquay, la dite ligne ensuite prolongée jus-

qu'à son contact avec la rivière des Anglais; de là, côtoyant la dite rivière des Anglais, jusqu'à son confluent avec la rivière de Norton-Creek; vers le sud, jusqu'au pont de cette dernière rivière; de là, ensuite bornée au chemin de Saint-Pierre, jusqu'à la ligne seigneuriale de Beauharnois; et enfin vers le nord-est, à la susdite ligne seigneuriale de Beauharnois.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 44.

AMPUTATION: 22 juin 1849 (pour l'érection civile de la paroisse de Saint-Urbain Premier).

AMPUTATION: 5 août 1858 (pour l'érection civile de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme).

AMPUTATION: 21 août 1858 (pour l'érection civile de la paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Martine

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Martine, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Martine, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Clément

118

REQUÊTE D'ÉRECTION: 20 juillet 1826

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 2 avril 1829

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} août 1829

La partie de seigneurie Beauharnois ci-après désignée comprenant environ 2½ lieues de front sur environ trois lieues, dans sa plus grande profondeur; bornée vers le nord, au lac Saint-Louis; vers l'ouest, à la ligne ouest du domaine du Buisson, la dite ligne prolongée jusqu'à la rencontre de la rivière Saint-Louis de là, traversant la dite rivière Saint-Louis et la remontant jusqu'à la ligne de séparation entre les seconde et troisième concessions

de North-Georgetown; vers le sud-ouest, à la dite ligne qui sépare la dite seconde concession de la troisième, prolongée jusqu'à la jonction des terres qui ont leur front sur la rive nord de la Rivière du Loup ou Châteauguay; vers le sud-est et l'est, à la profondeur des dites terres, jusqu'à la base des terres du grand Marais, suivant la dite base jusqu'à la rencontre des terres qui ont leur front sur la rivière Châteauguay; de là, poursuivant sur la profondeur des dites terres, jusqu'à la ligne seigneuriale qui sépare Beauharnois de Châteauguay; et enfin vers le nord-est, à la susdite ligne seigneuriale, continuant jusqu'au lac Saint-Louis susdésigné.

Réf.: Deschamps (1896), p. 295; ACAM RDC I, f. 15.

AMPUTATION: 30 décembre 1851 (pour Saint-Louis de Gonzague).

Partie sud-est depuis la 2^e concession de North Georgetown inclusivement et partie de la concession de la rivière Saint-Louis.

Réf.: ACAM RDC II, f. 56.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Clément de Beauharnois

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

Les limites de la dite paroisse comprendront à-peu-près 2½ lieues de front sur environ trois lieues, dans sa plus grande profondeur; bornée vers le nord, au lac Saint-Louis; vers l'ouest, à la ligne ouest du domaine du Buisson, la dite ligne prolongée jusqu'à la rencontre de la rivière Saint-Louis; de là, traversant la dite rivière Saint-Louis et montant la dite rivière jusqu'à la ligne de séparation entre les seconde et troisième concessions de North-Georgetown; vers le sud-ouest, à la dite ligne qui sépare la dite seconde concession de la troisième, prolongée jusqu'à la jonction des terres qui ont leur front sur la rive nord de la Rivière du Loup ou Châteauguay; vers le sud-est et l'est, à la profondeur des dites terres, jusqu'à la base des terres du grand Marais, suivant la dite base jusqu'à la rencontre des terres

qui ont leur front sur la rivière Château-guay; de là, poursuivant sur la profondeur des dites terres, jusqu'à la ligne seigneuriale qui sépare Beauharnois de Château-guay; et enfin vers le nord-est, à la susdite ligne seigneuriale, continuant jusqu'au lac Saint-Louis susdésigné.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 48.

AMPUTATION: 28 janvier 1853 (pour l'érection civile de Saint-Louis de Gonzague).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Clément (1845) Saint-Clément de Beauharnois (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Clément, telle qu'érigée civilement.

26 juillet 1846 Amputation pour la création de la municipalité de village de Beauharnois.

Le dit village de Beauharnois sera borné et limité comme suit: en front vers le nord-ouest par le Lac Saint-Louis, en profondeur vers le sud-est par le lot numéro trente-et-un de Ormstown, dans la concession connue sous le nom de La Beauce; au nord-est par le chemin de descente conduisant de la dite concession de La Beauce au dit Lac; au sud-ouest partie par la Rivière Saint-Louis, depuis son embouchure, dans le dit Lac Saint-Louis, jusqu'à l'extrémité nord-est du pont érigé sur la dite rivière; de là suivant le milieu du chemin de front vers le nord-est jusqu'au milieu du chemin conduisant à la terre de la Fabrique de la dite paroisse, de là vers le sud-est le long du milieu du dit chemin jusqu'à la ligne nord-ouest de la dite terre de la Fabrique, de là vers le nord-est le long de la dite ligne jusqu'à la ligne nord-est de la dite terre; de là vers le nord-ouest le long de la dite ligne et sa prolongation jusqu'à l'intersection de la ligne sud-est du lot numéro trente-et-un susdit, ou borne du dit village.

Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 3022.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Clément de Beauharnois, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

119

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Louis de Gonzague

REQUÊTE D'ÉRECTION: 2 janvier 1851

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 13 février 1851

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 30 décembre 1851

Comprendra une étendue de territoire d'environ dix milles de long sur environ quatre milles de large, bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la cinquième concession de Helenstown et la quatrième concession de Catherinestown, inclusivement; au sud-ouest, par le canton de Godmanchester; au sud-est par la quatrième concession d'Ormstown inclusivement, et par la ligne longeant et allant jusqu'à l'extrémité des terres de la rivière Château-guay, dans la paroisse de Saint-Malachie; et enfin au nord-est, par la ligne de séparation entre les première et seconde concessions de North-Georgetown et la ligne de séparation entre les terres de Louis Gendron et André Roy, sur la rivière Saint-Louis.

Réf.: Deschamps (1896), p. 294; ACAM RDC III, f. 65-66-67.

AMPUTATION: 23 novembre 1853 (voir Saint-Stanislas).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Louis de Gonzague

ÉRECTION CIVILE: 28 janvier 1853

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ dix milles de long sur environ quatre milles de large, bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la cinquième concession de Helenstown et la quatrième concession de Catherinestown, inclusivement; au sud-ouest, par le canton de Godmanchester; au sud-est par la quatrième concession

d'Ormstown inclusivement, et par la ligne longeant et allant jusqu'à l'extrémité des terres de la rivière Châteauguay, dans la paroisse de Saint-Malachie; et enfin au nord-est, par la ligne de séparation entre les première et seconde concessions de North-Georgetown et la ligne de séparation entre les terres de Louis Gendron et André Roy, sur la rivière Saint-Louis; la dite paroisse de Saint-Louis de Gonzague, telle que ci-dessus désignée, comprenant partie des paroisses de Saint-Timothée et de Saint-Clément de Beauharnois, déjà civilement érigées.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 94.

AMPUTATION: 29 décembre 1854 (pour l'érection civile de Saint-Stanislas de Kostka).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Louis de Gonzague

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Louis de Gonzague, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 120 Saint-Malachie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 15 décembre 1857

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 mai 1858

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 mai 1858

Territoire comprenant 3 concessions au nord de la rivière Châteauguay et 5 au sud de la dite rivière, borné comme suit, savoir: au nord, par le trait-quarré des terres du 3^e rang d'Ormstown, descendant jusqu'au trait-quarré des terres de la 4^e concession de Georgetown-Nord, en suivant le dit trait-quarré, en descendant jusqu'à la seconde concession d'Ormstown, de là, par le chemin de ligne jusqu'au trait-quarré des terres de la rive nord de la dite rivière; de là, vers l'est jusqu'au chemin de ligne de la seconde concession de North Georgetown (jusqu'au bas du trait-quarré qui divise les terres de la concession nord de la rivière Châteauguay d'avec les 4^e, 3^e et 2^e concessions de

Georgetown-nord jusqu'au chemin de ligne de la 2^e concession de Georgetown-Nord) et continuant de là, jusqu'à la dite rivière Châteauguay; de là, descendant la dite rivière Châteauguay, jusqu'au confluent de la Rivière aux Anglais, par la rive gauche, jusqu'au village Howick (village de la Fourche), inclusivement; au sud-est et sud, par le chemin de ligne qui conduit du village au 3^e rang de Georgetown-sud; de là, par le trait-quarré des terres du 3^e rang de Georgetown-sud susdit, jusqu'à la ligne qui sépare Georgetown-sud susdit de Jamestown; de là, par le trait-quarré des terres de la 5^e concession de Jamestown susdit, jusqu'à la grande ligne qui sépare la seigneurie de Beauharnois d'avec les cantons de Hinchinbrooke et Godmanchester; et à l'ouest, par la dite grande ligne seigneuriale.

Réf.: Deschamps (1896), p. 207; ACAM RDC III, f. 239-240.

MODIFICATIONS: 5 août 1858 (voir ci-haut).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Malachie d'Ormstown

ÉRECTION CIVILE: 21 août 1858

La dite paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown, située dans le comté de Châteauguay, dans le district de Beauharnois, comprendra et sera composée du territoire borné comme suit, savoir: au nord, par le trait-quarré des terres du 3^e rang d'Ormstown, descendant jusqu'au trait-quarré des terres de la 4^e concession de Georgetown-Nord, en suivant le dit trait-quarré, jusqu'au bas du trait-quarré qui divise les terres de la concession nord de la rivière Châteauguay d'avec le 4^e rang et la 2^e concession de Georgetown-nord jusqu'au chemin de ligne de la 2^e concession de Georgetown-Nord susdit, et continuant de là, jusqu'à la dite rivière Châteauguay; de là, descendant la dite rivière Châteauguay, jusqu'au confluent de la Rivière aux Anglais, par la rive gauche, jusqu'au village Howick (village de la Fourche), inclusivement; au sud-est et sud, par le chemin de ligne qui conduit au

3^e rang de Georgetown-sud; de là, par le trait-quarré des terres du 3^e rang de Georgetown-sud susdit, jusqu'à la ligne qui sépare Georgetown-sud susdit de Jamestown; de là, par le trait-quarré des terres de la 5^e concession de Jamestown susdit, jusqu'à la grande ligne qui sépare la seigneurie de Beauharnois d'avec les cantons de Hinchinbrooke et Godmanchester; et à l'ouest, par la dite grande ligne seigneuriale.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 42.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Ormstown (1845) Saint-Malachie d'Ormstown (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité d'Ormstown, «comprenant l'étendue communément appelée, la paroisse de Saint-Malachie de Ormstown, à l'exception de la partie d'icelle qui se trouve dans l'un ou l'autre des townships de Godmanchester et de Hinchinbrooke». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown.

1. Ce qui est entre parenthèses a été ajouté au décret original le 5 août 1858. Réf.: ACAM RDC III, f. 260-261.

PAROISSE RELIGIEUSE 121 Saint-Stanislas

REQUÊTE D'ÉRECTION: 2 août 1853

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 octobre 1853

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 23 novembre 1853

Toute cette étendue de territoire détachée de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, comprenant depuis le numéro 22 au numéro 48 inclusivement; et les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e rangs d'Ormstown; et aussi le 5^e rang

de Catherinestown, au nord-ouest de la rivière Saint-Louis, avec les bornes suivantes: au nord, par la paroisse de Saint-Louis de Gonzague; à l'est, par celle de Saint-Malachie; à l'ouest, par celle de Saint-Timothée; et au sud, par celle de Saint-Anicet.

Réf.: Deschamps (1896), p. 274; ACAM RDC III, f. 152-153.

AMPUTATION: 8 février 1855 (voir Sainte-Cécile).

ANNEXION: 26 juin 1855 (détaché de Saint-Anicet).

Toute cette partie des 1^{er} et 2^e rangs du canton de Godmanchester qui a été desservi jusqu'à ce jour par Monsieur le curé de Saint-Louis de Gonzague, à partir du lot No. 1 au lot No. 13 inclusivement des dits deux rangs, bornée comme suit, savoir: au sud-ouest, par la ligne qui sépare le No. 13 d'avec le No. 14, des dits deux rangs; au sud-est, par la ligne qui sépare le 2^e rang d'avec le 3^e rang du dit canton; et enfin, au nord et au nord-est, par la ligne qui sépare la seigneurie de Beauharnois d'avec le dit canton.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1128; ACAM RDC III, f. 187-188.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Stanislas de Kostka

ÉRECTION CIVILE: 29 décembre 1854

Toute cette étendue de territoire détachée de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, comprenant depuis le numéro 22 au numéro 48 inclusivement; et les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e rangs d'Ormstown; et aussi le 5^e rang de Catherinestown, au nord-ouest de la rivière Saint-Louis, avec les bornes suivantes: au nord, par la paroisse de Saint-Louis de Gonzague; à l'est, par celle de Saint-Malachie; à l'ouest, par celle de Saint-Timothée; et au sud, par celle de Saint-Anicet.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 24.

AMPUTATION: 1^{er} mai 1855 (pour l'érection civile de la paroisse de Sainte-Cécile).

ANNEXION: 14 juillet 1857

Toute cette partie des 1^{er} et 2^e rangs du canton de Godmanchester à partir du lot No. 1 au lot No. 13 inclusivement des dits deux rangs, bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la ligne qui sépare le No. 13 d'avec le No. 14, des dits deux rangs; au sud-est, par la ligne qui sépare le 2^e rang d'avec le 3^e rang du dit canton; et enfin, au nord et au nord-est, par la ligne qui sépare la seigneurie de Beauharnois d'avec le dit canton.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 34.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Stanislas de Kostka

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 122 Sainte-Cécile

REQUÊTE D'ÉRECTION: 28 février 1854
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 1^{er} février 1855
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 8 février 1855

Sera composée d'une étendue de territoire détachée de la paroisse de Saint-Timothée et comprendra toute la partie sud-ouest d'icelle appelée Catherinestown et sera bornée et limitée au nord-est, par la Grande Ligne qui divise Helens-town de Catherinestown; au nord-ouest, par le fleuve Saint-Laurent, comprenant la Grande Isle de Saint-Timothée, à partir de son extrémité supérieure, à aller à la terre de Pierre Bougie, sénior, ou ses représentants, inclusivement; au sud-est, par la rive nord de la rivière Saint-Louis, comprenant le 4^e rang de Catherinestown, à partir du chemin connu sous le nom de chemin Laroque, à aller à la ligne du canton de Godmanchester; au sud-ouest, par la dite ligne du dit canton de Godmanchester, jusqu'au Lac Saint-François.

Réf.: Deschamps (1896), p. 289; ACAM RDC III, f. 183-184.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Cécile

ÉRECTION CIVILE: 1^{er} mai 1855

Sera composée d'une étendue de territoire détachée de la paroisse de Saint-Timothée et comprendra toute la partie sud-ouest d'icelle appelée Catherinestown et sera bornée et limitée au nord-est, par la Grande Ligne qui divise Helens-town de Catherinestown; au nord-ouest, par le fleuve Saint-Laurent, comprenant la Grande Isle de Saint-Timothée, à partir de son extrémité supérieure, à aller à la terre de Pierre Bougie, sénior, ou ses représentants, inclusivement; au sud-est, par la rive nord de la rivière Saint-Louis, comprenant le 4^e rang de Catherinestown, à partir du chemin connu sous le nom de chemin Laroque, à aller à la ligne du canton de Godmanchester; au sud-ouest, par la dite ligne du dit canton de Godmanchester, jusqu'au Lac Saint-François.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 26.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Cécile

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Cécile, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 123 Saint-Timothée de Beauharnois

REQUÊTE D'ÉRECTION: 15 mars 1828
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 1^{er} avril 1829
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 juillet 1829

La susdite partie de seigneurie Beauharnois ci-après désignée comprenant une étendue de territoire d'à peu près trois lieues et demie sur une lieue et demie de profondeur: bornée à l'est, par la ligne ouest du domaine du Buisson; au sud, par la rivière Saint-Louis, jusqu'au canal fait ou qui doit se faire de la dite rivière qui se vide dans le fleuve Saint-Laurent; et de là, par une ligne servant de trait-carré et parallèle au dit fleuve, jusqu'à la jonction du

canton de Godmanchester; à l'ouest, par la ligne ouest de la seigneurie de Beauharnois, au nord-ouest, par le lac Saint-François; et au nord, par le lac Saint-Louis, ensemble longue ou grande île et autres îles ou islets dépendants de la dite seigneurie de Beauharnois, et vis-à-vis le dit territoire.

Réf.: Deschamps (1896), p. 288; ACAM RDC I, f. 14.

AMPLUTATION: 30 décembre 1851 (pour Saint-Louis de Gonzague).

La 4^e concession de Catherinestown et les 5^e et 6^e concessions d'Helenstown.

Réf.: ACAM RDC II, f. 56.

AMPLUTATION: 8 février 1855 (voir Sainte-Cécile).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Thimothée

ÉRECTION CIVILE: 2 juillet 1835

La susdite partie de seigneurie Beauharnois ci-après désignée comprenant une étendue de territoire d'à peu près trois lieues et demie sur une lieue et demie de profondeur: bornée à l'est, par la ligne ouest du domaine du Buisson; au sud, par la rivière Saint-Louis, jusqu'au canal fait ou qui doit se faire de la dite rivière qui se vide dans le fleuve Saint-Laurent; et de là, par une ligne servant de trait-carré et parallèle au dit fleuve, jusqu'à la jonction du canton de Godmanchester; à l'ouest, par la ligne ouest de la seigneurie de Beauharnois, au nord-ouest, par le lac Saint-François; et au nord, par le lac Saint-Louis, ensemble longue ou grande île et autres îles ou islets dépendants de la dite seigneurie de Beauharnois, et vis-à-vis le dit territoire.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 40.

AMPLUTATION: 28 janvier 1853 (pour l'érection civile de Saint-Louis de Gonzague).

AMPLUTATION: 1^{er} mai 1855 (pour l'érection civile de Sainte-Cécile).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Thimothée (1845) Saint-Thimothée (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Thimothée, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Thimothée, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 124 Saint-Joseph de Soulanges

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 décembre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 février 1833

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 28 mars 1833

La susdite partie de seigneurie de Soulanges comprenant une étendue de territoire d'environ 10 milles de front, sur environ 6 milles de profondeur borné comme suit: vers le nord par la seigneurie de Vaudreuil; au sud-ouest par la paroisse de Saint-Ignace de Soulanges et enfin au sud et sud-est, par le fleuve Saint-Laurent.

Réf.: ACAM RDC I, f. 47.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 25 février 1847

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 10 juin 1847

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 11 juin 1847

La susdite partie de seigneurie de Soulanges comprenant une étendue de territoire d'environ 10 milles de front, sur environ 6 milles de profondeur bornée comme suit: vers le nord, par la seigneurie de Vaudreuil; au sud-ouest, par la paroisse Saint-Ignace de Soulanges la ligne de séparation entre la côte Saint-Dominique et la côte Emmanuel; de là, courant sud-ouest, le long de la ligne qui court jusqu'à la profondeur des terres qui se trouvent bornées sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'au lot numéro vingt-neuf maintenant occupé par Dominique Mont-

petit dit Potvin, inclusivement; et enfin, au sud et sud-est, par le fleuve Saint-Laurent.

Réf.: Deschamps (1896), p. 341; ACAM RDC II, f. 193-194.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Joseph de Soulanges

ÉRECTION CIVILE: 12 novembre 1847

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ 10 milles de front, sur environ 6 milles de profondeur bornée comme suit: vers le nord, par la seigneurie de Vaudreuil; au sud-ouest, par la paroisse Saint-Ignace de Soulanges la ligne de séparation entre la côte Saint-Dominique et la côte Emmanuel; de là, courant sud-ouest, le long de la ligne qui court jusqu'à la profondeur des terres qui se trouvent bornées sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'au lot numéro vingt-neuf maintenant occupé par Dominique Montpetit dit Potvin, inclusivement; et enfin, au sud et sud-est, par le fleuve Saint-Laurent.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 84.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Soulanges (1845) Saint-Joseph de Soulanges (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Soulanges, «comprenant la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil.

1^{er} décembre 1852 Création de la municipalité de village de Soulanges.

Comprendra toute étendue de territoire borné comme suit: par devant et au sud-est, par le fleuve Saint-Laurent; au nord-ouest, par les terres de Jean-Baptiste Sauvé, Pierre Giroux et François-Xavier Valade; et au nord-est, par la ligne sud-ouest de la terre de Eleazer Hays, junior, partant de la rue Saint-Joseph, à sa profondeur, dix arpents neuf perches, et de la

dite rue au susdit fleuve par les emplacements d'Antoine Normand et Hyacinthe Coutlée, 5 arpents; le dit village mesurant 15 arpents et 9 perches sur la ligne nord-est, sur une largeur d'environ 4 arpents et 9 perches.

Réf.: Deschamps (1896), p. 340.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

125

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Ignace

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 septembre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 décembre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 février 1832¹

La susdite partie de seigneurie de Soulanges, comprenant une étendue de territoire d'environ cinq milles et demi de front sur environ quatre milles et demi de profondeur, outre un terrain de figure triangulaire d'environ un mille et demi de profondeur situé vis-à-vis le dit Côteau du Lac; laquelle paroisse sera formée de toutes les terres qui se trouvent dans l'espace ci-après désigné, savoir: sur le front du fleuve Saint-Laurent, depuis la ligne qui sépare la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil de celle de Soulanges jusqu'à et y comprise les sept terres qui suivent par en bas le chemin de la côte Emmanuel et se terminant à l'embouchure de la rivière à la Graisse; et dans la profondeur jusqu'à la jonction des lignes seigneuriales de Rigaud et de Vaudreuil, le tout renfermant les côtes nommées Côteau du Lac, Rivière à Delisle, Rivière Rouge, Ruisseau Saint-Hyacinthe, Saint-Jacques, Sainte-Anne et Emmanuel, avec les sept terres sur le fleuve ci-dessus désignées, la susdite paroisse commencera sur le fleuve Saint-Laurent, à la ligne seigneuriale de la Nouvelle-Longueuil, suivra cette ligne jusqu'à l'intersection de la ligne du township de Newton qu'elle cotoyera jusqu'à la ligne seigneuriale de Rigaud et suivra ensuite la

dite ligne seigneuriale de Rigaud jusqu'à sa jonction avec celle de Vaudreuil; elle cotoyera également cette dernière ligne jusqu'à son intersection au point de la ligne nord-est de la côte Emmanuel; puis elle suivra cette ligne nord-est de la dite côte Emmanuel jusqu'à son extrémité vers les sept terres ci-dessus mentionnées qui seront aussi comprises dans la dite paroisse.

Réf.: ACAM RDC I, f. 39.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 2 mai 1845

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 25 mai 1845

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 29 septembre 1845¹

Une étendue de territoire d'une lieue et demie de largeur sur environ une lieue et quart de profondeur, bornée comme suit: au sud-est, par le fleuve Saint-Laurent; au sud-ouest, par la ligne nord-est de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil; au nord-ouest, par le ruisseau Saint-Hyacinthe, jusqu'à la terre de Paul Bessener exclusivement; de là, gagnant le nord-ouest, par la ligne qui longe le côté nord-est de la dite terre de Paul Bessener, jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne ou cordon qui divise les terres de la côte Saint-Hyacinthe de celles de la côte Saint-Jacques; de là gagnant le nord-est, par la ligne ou cordon qui divise les terres de la côte Saint-Hyacinthe de celles de la côte Saint-Jacques, et se prolongeant entre les lots numéros six et sept des terres de la côte Sainte-Anne, entre les numéros vingt-huit et vingt-neuf des terres du sud-ouest de la côte Emmanuel, et entre les numéros vingt-neuf et trente de celles du nord-est de la même côte; au nord-est, par la ligne qui sépare les terres nord-est de la dite côte Emmanuel des terres sud-ouest de la côte Saint-Dominique, jusqu'à la rivière.

Réf.: Deschamps (1896), p. 351; ACAM RDC II, t. 128.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Ignace du Côteau du Lac

ÉRECTION CIVILE: 23 juillet 1846

Une étendue de territoire d'une lieue et demie de largeur sur environ une lieue

et quart de profondeur, bornée comme suit: au sud-est, par le fleuve Saint-Laurent; au sud-ouest, par la ligne nord-est de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil; au nord-ouest, par le ruisseau Saint-Hyacinthe, jusqu'à la terre de Paul Bessener exclusivement; de là, gagnant le nord-ouest, par la ligne qui longe le côté nord-est de la dite terre de Paul Bessener, jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne ou cordon qui divise les terres de la côte Saint-Hyacinthe de celles de la côte Saint-Jacques; de là gagnant le nord-est, par la ligne ou cordon qui divise les terres de la côte Saint-Hyacinthe de celles de la côte Saint-Jacques, et se prolongeant entre les lots numéros six et sept des terres de la côte Sainte-Anne, entre les numéros vingt-huit et vingt-neuf des terres du sud-ouest de la côte Emmanuel, et entre les numéros vingt-neuf et trente de celles du nord-est de la même côte; au nord-est, par la ligne qui sépare les terres nord-est de la dite côte Emmanuel des terres sud-ouest de la côte Saint-Dominique, jusqu'à la rivière.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 83.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Côteau du Lac (1845) Saint-Ignace du Côteau du Lac (1855)

- | | |
|--------------------------------|---|
| 1 ^{er} juillet 1845 | Création de la municipalité de Côteau du Lac, «comprenant la paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, telle que canoniquement érigée». Réf.: <i>Extraordinaire de la Gazette du Canada</i> , 18 juin 1845, p. 21. |
| 1 ^{er} septembre 1847 | Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil. |
| 1 ^{er} juillet 1855 | Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, telle qu'érigée civilement. |

1. Désignée au décret sous le nom de «Saint-Ignace de Soulanges».
2. Désignée au décret sous le nom de «Saint-Ignace».

126 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Clet

REQUÊTE D'ÉRECTION: 13 mars 1849

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 septembre 1849

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 24 septembre 1849

Toute cette étendue ci-devant comprise dans l'ancienne paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac dans la seigneurie de Soulanges, y comprise la côte Saint-Jacques, avec partie des trois côtes Rouge ou Sainte-Anne, Saint-Emmanuel et ruisseau Saint-Hyacinthe, et formant une étendue de terrain d'environ une lieue et demie de front sur une lieue de profondeur et bornée comme suit, savoir: au sud-est par la ligne nord-ouest de la paroisse actuelle de Saint-Ignace; à l'est, par la ligne ouest de la seigneurie de Soulanges; au nord-est, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Vaudreuil et par une terre appartenant au Capitaine Widock exclusivement; au nord-ouest, par la ligne sud-est de la seigneurie de Rigaud et celle du canton de Newton; et enfin au sud-ouest, par la ligne nord-est de la Nouvelle-Longueuil.

Réf.: Deschamps (1896), p. 341; ACAM RDC II, f. 287-288.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Clet

ÉRECTION CIVILE: 14 mars 1850

Toute cette étendue ci-devant comprise dans l'ancienne paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, y comprise la côte Saint-Jacques, avec partie des trois côtes Rouge ou Sainte-Anne, Saint-Emmanuel et ruisseau Saint-Hyacinthe, et formant une étendue de terrain d'environ une lieue et demie de front sur une lieue de profondeur et bornée comme suit, savoir: au sud-est par la ligne nord-ouest de la paroisse actuelle de Saint-Ignace; à l'est, par la ligne ouest de la seigneurie de Soulanges; au nord-est, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Vaudreuil et par une terre appartenant au Capitaine Widock exclusivement; au nord-ouest, par la ligne sud-est de la seigneurie de Rigaud et celle du canton de

Newton; et enfin au sud-ouest, par la ligne nord-est de la Nouvelle-Longueuil.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 91.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Clet

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Clet, telle qu'érigée civilement.

127 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Polycarpe

REQUÊTE D'ÉRECTION: 19 septembre 1829

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 19 novembre 1829

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 janvier 1830

Formée de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, comprend une étendue de territoire d'environ 6 milles de front sur environ 9 milles de profondeur, bornée vers le sud-est au lac Saint-François; vers le sud-ouest, à la ligne provinciale; vers le nord-ouest, au canton de Newton; vers le nord-est, partie au dit canton de Newton et partie à la seigneurie de Soulanges.

Réf.: Deschamps (1896), p. 346; ACAM RDC I, f. 20-21.

AMPUTATION: 7 mars 1849 (voir Saint-Zotique).

AMPUTATION: 27 septembre 1858 (voir Saint-Télesphore).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Nouvelle-Longueuil (1845)
Saint-Polycarpe (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de la Nouvelle-Longueuil, «comprenant la paroisse de Saint-Polycarpe de la Nouvelle Longueuil, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Polycarpe, telle qu'érigée canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE
128 Saint-Zotique

REQUÊTE D'ÉRECTION: 4 décembre 1848
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 22 février 1849
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 7 mars 1849

Comprenant la dite nouvelle paroisse une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ deux lieues et demie de longueur, sur la profondeur d'une lieue et quart dans le haut de la dite paroisse, d'une lieue vers le centre, et environ une demi-lieue dans le bas de la paroisse, bornée et limitée comme suit, savoir: au sud-est, par le fleuve Saint-Laurent; vers le nord-est, par la ligne qui sépare la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil de la seigneurie de Soulanges; au nord-ouest, par la profondeur des terres, depuis les bords du lac Saint-François s'étendant jusqu'à la profondeur des terres sur le chemin appelé Sainte-Catherine; de là, longeant vers le nord-ouest, la profondeur des terres au nord-est du chemin de Sainte-Catherine, jusqu'à la terre de Joseph Lalonde, inclusivement; de là, courant sud-ouest, par la ligne nord-ouest de la terre du Sieur N. Lauzon incluse gagnant ensuite le sud-ouest par la ligne nord-ouest qui borne la terre du dit Joseph Lalonde et celle de François Lortie; de là, par la profondeur des terres au sud-est du chemin Saint-Philippe, jusqu'à la profondeur des terres nord-est de la rivière au Baudet; de là, courant nord-ouest, par la profondeur des terres nord-est de la rivière au Baudet, au domaine du seigneur de la Nouvelle-Longueuil et la terre de Donald McGilway, inclusivement; et enfin au sud-ouest, par la ligne provinciale qui sépare le Haut et le Bas-Canada.

Réf.: Deschamps (1896), p. 346; ACAM RDC II, f. 273-274.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Zotique

ÉRECTION CIVILE: 4 juin 1849

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ deux lieues et demie de front, sur la profondeur d'une lieue et demie à l'extrémité ouest ou supérieure de la dite paroisse, d'une lieue et un quart vers le centre, et une demi-lieue à l'extrémité est ou inférieure de la dite paroisse, bornée et limitée comme suit, savoir: au sud-est, par le fleuve Saint-Laurent; vers le nord-est, par la ligne qui sépare la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil de la seigneurie de Soulanges; au nord-ouest, par la profondeur des terres, depuis les bords du lac Saint-François s'étendant jusqu'à la profondeur des terres sur le chemin appelé Sainte-Catherine; de là, longeant vers le nord-ouest, la profondeur des terres au nord-est du chemin de Sainte-Catherine, jusqu'à la terre de Joseph Lalonde, inclusivement; de là, courant sud-ouest, par la ligne nord-ouest de la terre du dit Joseph Lalonde et celle de François Lortie; de là, par la profondeur des terres au sud-est du chemin Saint-Philippe, jusqu'à la profondeur des terres nord-est de la rivière au Baudet; de là, courant nord-ouest, par la profondeur des terres nord-est de la rivière au Baudet, au domaine du seigneur de la Nouvelle-Longueuil et la terre de Donald McGilway, inclusivement; et enfin au sud-ouest, par la ligne provinciale qui sépare le Haut et le Bas-Canada.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 89.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Zotique

9 novembre
1853

Création de la municipalité de village de Côteau Landing.

Borné et limité comme suit: en front, au sud-est, par le fleuve Saint-Laurent; en arrière, par les terres de Robert McIntyre, Joseph Asselin, J. W. Parent, O. Pease et J. Birmingham, J. B. Prieur, A. Perry et J. B.

Prieur dit Saint-Léger; au nord-est, par les terres de la paroisse de Saint-Ignace; au sud-ouest, par la terre de Robert Dixon; le dit village étant de 21 arpents de front sur une profondeur d'environ 5 arpents sur la ligne nord-est, et de 7 sur la ligne sud-ouest.

Réf.: Deschamps (1896), p. 340.

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Zotique, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

PAROISSE RELIGIEUSE **129 Saint-Télesphore**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 2 août 1858
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 22 septembre 1858
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 septembre 1858

Premièrement, à l'ouest et au nord, toute la concession Saint-André, des deux côtés, y compris le Gore du Seigneur et la concession Saint-Patrice; secondement, au nord et à l'est, toute la concession Saint-George, la petite côte et la grande côte Sainte-Catherine des deux côtés, depuis le No. 51 exclusivement et actuellement occupé par Gilles Biron; troisièmement, les deux concessions appelées côte des Anges; quatrièmement, toute la partie ouest de la concession Saint-Antoine, et la dite paroisse sera bornée par les paroisses de Saint-Polycarpe et Saint-Zotique, par la ligne provinciale et par la grande ligne du canton de Newton, par une ligne passant au sud et à l'ouest, par le trait-carré des terres de la Rivière au Beaudet, et par la ligne qui sépare le Haut du Bas-Canada, jusqu'à la ligne du canton de Newton, descendant la dite ligne de Newton jusqu'à sa jonction avec le trait-carré, des terres du sud de la petite rivière Delisle et suivant le dit trait-carré jusqu'à une ligne droite traversant les terres non concédées du Seigneur, la dite ligne tombant sur la ligne ouest du No. 51 de la côte Sainte-Catherine; et de là, à l'est par le grand chemin de la concession Saint-Antoine,

jusqu'au trait-carré des dites terres de la Rivière-au-Beaudet.

Réf.: Deschamps (1896), p. 340; ACAM RDC III, f. 240-241.

PAROISSE RELIGIEUSE **130 Sainte-Justine**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 2 septembre 1858
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 septembre 1858
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 28 septembre 1858

Se compose de tout le canton de Newton. 1° au nord-ouest, par la ligne provinciale qui sépare le Haut du Bas-Canada; 2° au nord et au nord-est par les paroisses de Sainte-Magdeleine de Rigaud, de Sainte-Marthe et de Saint-Clet; 3° au sud-est et au sud par la susdite paroisse de Saint-Polycarpe.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1133; ACAM RDC III, f. 241-242.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE **131 Newton**

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Newton, «comprenant le township et l'augmentation de Newton». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

Canton de Newton (6 mars 1805)

Bornée au nord-est, par la seigneurie de Rigaud; à l'est, par la seigneurie de Soulanges; à l'ouest, par la ligne de division entre les provinces du Haut et Bas-Canada; au sud-ouest, par la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil; au sud-est, par une terre accordée à J. de Longueuil, par certificat de location. Commençant à un poteau ou borne en pierre planté dans la ligne de la province, à la distance de 17 chaînes de la borne de la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, définissant l'angle sud-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait,

communément appelée le canton de Newton; de là, magnétiquement nord, 17 degrés 30 minutes est, le long de la ligne de la province, 586 chaînes, 25 chaînons, jusqu'à la borne sud-ouest de la dite seigneurie de Rigaud, laquelle borne définit l'angle nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Newton; de là, sud, 50 degrés, 45 minutes est, 794 chaînes, le long de la ligne de division entre la dite seigneurie de Rigaud et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Newton, jusqu'à un poteau définissant l'angle nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Newton; de là, sud, 19 degrés ouest, 158 chaînes, le long de la ligne de division entre la dite seigneurie de Soulanges et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Newton, jusqu'à un poteau planté dans la ligne nord-est de la dite seigneurie de la Nouvelle Longueuil, définissant l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Newton; de là, nord, 36 degrés 45 minutes ouest, 368 chaînes, le long de la ligne de division entre la seigneurie de la Nouvelle Longueuil et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Newton, jusqu'à un poteau planté sur la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Newton et les 1000 acres de terres accordées à l'honorable Joseph de Longueuil; de là, sud, 59 degrés ouest, 580 chaînes, au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 368-369.

Augmentation ou rectification de la ligne ouest du canton de Newton (25 avril 1811)

Commençant à un poteau ou borne planté dans la ligne de la province, à la distance de 17 chaînes de la borne de la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, définissant l'angle sud-ouest du dit canton de Newton; allant de là, magnétiquement nord, 17 degrés 30 minutes ouest, le long de la ligne de la province, 586 chaînes, 25 chaînons, jusqu'à la borne sud-ouest de la seigneurie de Rigaud, laquelle borne définit l'angle nord-ouest du dit canton de Newton. Et attendu qu'il a été constaté que la ligne ouest du dit canton de Newton, au lieu de commencer à un poteau ou borne érigé dans la ligne de la province, à la distance 17 chaînes de la borne de la dite seigneurie de la Nouvelle Longueuil, commence à un poteau ou borne planté dans la ligne supposée et erronée de la province, à la distance perpendiculaire d'environ 30 chaînes est, de la véritable ligne de la province, sur la ligne nord d'une étendue de 1000 acres de terre réservée pour feu Joseph de Longueuil, par certificat de location, et lesquelles dites mille acres de terre bornent le dit canton de Newton, au sud-est; de là, le long de la dite ligne supposée et erronée de la province, la ligne actuelle ouest du dit canton de Newton, jusqu'à un poteau ou borne planté dans la ligne sud de la seigneurie de Rigaud, à la distance perpendiculaire d'environ 19 chaînes est, de la véritable ligne de la province, définissant l'angle nord-ouest du dit canton de Newton, la longueur de laquelle dite ligne, du poteau ou borne planté dans la ligne nord des dites milles acres de terre, réservées pour le dit Joseph de Longueuil comme susdit, jusqu'à un poteau ou borne planté dans la ligne sud de la dite seigneurie de Rigaud, comme susdit, est de 607 chaînes, 90 chaînons, au lieu de 586 chaînes, 25 chaînons, tel que mentionné dans les lettres patentes, faisant une différence ou surplus de 21 chaînes, 65 chaînons, dans la dite ligne, laquelle différence ou surplus susdit a été trouvé et constaté, et laquelle étendue de terre vacante et non concédée de la Couronne, située entre le dit canton de Newton et la dite ligne de division entre les dites provinces du Haut et du Bas-Canada, est bornée au nord-est, par la seigneurie de Ri-

gaud; au sud-ouest, par la ligne nord des dites mille acres de terre, réservées pour le dit Joseph de Longueuil comme susdit; à l'est, par la ligne actuelle ouest du dit canton de Newton; et à l'ouest, par la dite ligne de division entre les dites provinces du Haut et du Bas-Canada, commençant à la borne sud-ouest de la dite seigneurie de Rigaud; de là, magnétiquement sud, 51 degrés est, 20 chaînes, le long de l'arrière-ligne de la dite seigneurie de Rigaud, jusqu'à la borne nord-ouest du dit canton de Newton; de là, sud, 17 degrés 30 minutes ouest, 607 chaînes, 90 chaînons, le long de la ligne ouest du dit canton de Newton, jusqu'à l'intersection de la ligne nord des dites mille acres de terre réservées pour le dit Joseph de Longueuil comme susdit; de là, à partir de l'angle sud-ouest du dit canton de Newton, sud, 67 degrés ouest, 40 chaînes, 30 chaînons, jusqu'à l'intersection de la dite ligne de division entre les dites provinces du Haut et du Bas-Canada; et de là, nord-est, le long de la dite ligne de division au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 369-370.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Newton.

PAROISSE RELIGIEUSE 132 **Sainte-Marthe**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 6 août 1846
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 24 septembre 1846
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 septembre 1846

Comprendra un certain territoire devant être détaché de la paroisse de Sainte-Madeleine de Rigaud et borné vers le nord-ouest, par l'extrémité des terres sud-est de la Côte Sainte-Madeleine; vers le nord-est, par la ligne de séparation passant entre les terres nord-est de la côte Saint-Henri et les terres sud-ouest de la côte Saint-George; vers le sud-est, par la ligne seigneuriale de Soulanges et par le

fief Choisie, exclusivement; et vers le sud-ouest, par le canton de Newton.

Réf.: Deschamps (1896), p. 351; ACAM RDC II, f. 169-170.

RECONNAISSANCE CIVILE **Sainte-Marthe**

ÉRECTION CIVILE: 12 mars 1857

La paroisse de Saint-Marthe, située dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, comprendra et embrasera tout ce certain territoire devant être détaché de la paroisse de Sainte-Madeleine de Rigaud et borné vers le nord-ouest, par l'extrémité des terres sud-est de la Côte Sainte-Madeleine; vers le nord-est, par la ligne de séparation passant entre les terres nord-est de la côte Saint-Henri et les terres sud-ouest de la côte Saint-George; vers le sud-est, par la ligne seigneuriale de Soulanges et par le fief Choisie, exclusivement; et vers le sud-ouest, par le canton de Newton.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 33.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE **Sainte-Marthe**

- 25 novembre 1846 Création de la municipalité de Sainte-Marthe, telle qu'érigée canoniquement. Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 3532.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Marthe, telle qu'érigée canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE 133 **Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 octobre 1829
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 18 mars 1830
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 4 mai 1830

Formée de la seigneurie de Rigaud, comprend une étendue de territoire d'en-

viron 9 milles de front sur 9 milles de profondeur, borné vers le nord par la rivière des Outawas, vers l'est partie à la seigneurie de Vaudreuil et partie à celle de Soulanges, vers l'ouest à la ligne qui sépare la province du Bas-Canada de celle du Haut-Canada, vers le sud au township de Newton.

Réf.: Deschamps (1896), p. 362; ACAM RDC I, f. 22-23.

AMPUTATION: 27 septembre 1846 (voir Sainte-Marthe).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Rigaud (1845) Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Rigaud, «comprenant la paroisse de Sainte-Magdeleine de Rigaud, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

25 novembre 1846 Amputation pour la création de la municipalité de Sainte-Marthe.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud, telle qu'érigée canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE 134 Saint-Michel de Vaudreuil

REQUÊTE D'ÉRECTION: 16 novembre 1829

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 janvier 1830

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 23 février 1830

Formée de la seigneurie de Vaudreuil comprend une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ 4 lieues de long sur environ 1 ½ lieues de profondeur, bornée vers le nord, partie au Lac des Deux Montagnes et partie à la Rivière des Outaouais; vers le sud, à la ligne seigneu-

riale de Soulanges; vers l'ouest, à la ligne seigneuriale de Rigaud.

Réf.: Deschamps (1896), p. 347; ACAM RDC I, f. 21-22.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Vaudreuil (1845) Saint-Michel de Vaudreuil (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Vaudreuil, «comprenant la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil.

12 avril 1850 Création de la municipalité de village de Vaudreuil.

Borné au sud-est, en front, partie par la rivière Ottawa, partie par la Petite Rivière, et partie par la ligne de côté sud du lot de terre de la Fabrique; au sud-ouest, par l'arrière ligne du dit lot de la Fabrique et par une ligne tirée en continuation d'icelle, à travers le domaine ou propriété de la Seigneuresse de Vaudreuil; au nord-ouest, par le dit domaine; et au nord-est, par une ligne tirée au milieu de la terre appartenant à J. O. Bastien. Commencant sur la rive de la rivière Ottawa, à eau moyenne, à une distance d'un arpent à l'est d'une maison en pierre appartenant à J. O. Bastien; de là, vers le sud-est, suivant les sinuosités de la rive de la rivière Ottawa, jusqu'au côté nord du pont qui traverse la Petite Rivière; de là, le long du côté nord de la Petite Rivière, distance d'un arpent et 4 perches, jusqu'à la ligne du côté sud de la propriété de la Fabrique; de là, le long de la clôture de la dite dernière ligne de côté de la propriété de la Fabrique, jusqu'à la profondeur ou angle sud d'icelle; de là, nord, 25 degrés 45 minutes ouest, magnétiquement, le long du trait-quarré de la dite propriété de la Fabrique, un arpent, 8 perches, et 7 pieds, jusqu'à son intersection avec le grand chemin conduisant à la Petite Rivière, à l'angle nord-ouest de la dite propriété de la Fabrique; et de là, en continuation à

travers le domaine ou propriété de la Seigneuresse de Vaudreuil, 3 arpents, 1 perche et 5 pieds, jusqu'à l'angle nord-ouest des limites du dit village; de là, dans le dit domaine, nord, 56 degrés est, 3 arpents, 1 perche et 11 pieds, jusqu'à l'intersection du côté ouest du chemin du Bois Vert; et de là, en continuation du dit domaine, 10 arpents, 4 perches et 13 pieds, jusqu'à la traverse au milieu de la terre appartenant à J. O. Bastien; de là, sud, 49 degrés 30 minutes est, 3 arpents, 1 perche et 14 pieds, sur la terre du dit J. O. Bastien, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 352.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

135 PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot

REQUÊTE D'ÉRECTION: 28 août 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 octobre 1831
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 13 janvier 1832

Composée de l'île et seigneurie de l'île Perrot, comprend une étendue de territoire d'environ 9 milles de longueur sur environ 4 milles de largeur.

Réf.: Deschamps (1896), p. 348; ACAM RDC1, f. 36.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE L'Isle Perrot (1845) Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de L'Isle Perrot, «comprenant la paroisse de Sainte-Jeanne de Chantal de L'Isle Perrot, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Vaudreuil.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot, telle qu'érigée canoniquement.

136 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Joachim de Châteauguay

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 décembre 1843
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 mars 1845
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 mars 1845

La partie susmentionnée de la dite seigneurie de Châteauguay comprenant une étendue de territoire de figure irrégulière, d'environ six milles de longueur sur trois milles de largeur; bornée au sud, par la Rivière-du-Loup; au sud-est, par les lignes paroissiales de Sainte-Philomène et de Saint-Isidore; au nord-est, par la ligne seigneuriale du Sault Saint-Louis; à l'ouest, par la ligne seigneuriale de Beauharnois; et au nord, par le lac Saint-Louis dans le fleuve Saint-Laurent.

Réf.: Deschamps (1896), p. 208; ACAM RDC II, f. 96-97.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Joachim de Châteauguay

ÉRECTION CIVILE: 25 février 1846

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire de figure irrégulière, d'environ six milles de longueur sur trois milles de largeur; bornée au sud, par la Rivière-du-Loup; au sud-est, par les lignes paroissiales de Sainte-Philomène et de Saint-Isidore; au nord-est, par la ligne seigneuriale du Sault Saint-Louis; à l'ouest, par la ligne seigneuriale de Beauharnois; et au nord, par le lac Saint-Louis dans le fleuve Saint-Laurent.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 81.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Châteauguay (1845) Saint-Joachim de Châteauguay (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Châteauguay, «comprenant la paroisse de Saint-

Joachim de Châteauguay, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, telle qu'érigée civilement.

137 PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Philomène

REQUÊTE D'ÉRECTION: 13 mai 1839
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 juin 1839
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 7 décembre 1842

Une étendue de territoire formant ci-devant partie de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, et sera bornée au sud-ouest, par le chemin de la ligne seigneuriale qui sépare la seigneurie de Châteauguay de celle de Beauharnois; à l'est, par la paroisse de Saint-Isidore, telle qu'érigée par décret ecclésiastique daté le quatrième jour de mai mil huit cent trente-six; au nord-est par le chemin de ligne qui sépare la partie supérieure des concessions sur la rivière Châteauguay, celles de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marguerite de celles de la partie inférieure de la dite paroisse portant le même nom; et au nord-ouest par la Rivière-du-Loup ou Châteauguay.

Réf.: Deschamps (1896), p. 280; ACAM RDC II, f. 30-31.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Philomène

ÉRECTION CIVILE: 28 septembre 1843

Une étendue de territoire formant ci-devant partie de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, et sera bornée au sud-ouest, par le chemin de la ligne seigneuriale qui sépare la seigneurie de Châteauguay de celle de Beauharnois; à

l'est, par la paroisse de Saint-Isidore, telle qu'érigée par décret ecclésiastique daté le quatrième jour de mai mil huit cent trente-six; au nord-est par le chemin de ligne qui sépare la partie supérieure des concessions sur la rivière Châteauguay, celles de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marguerite de celles de la partie inférieure de la dite paroisse portant le même nom; et au nord-ouest par la Rivière-du-Loup ou Châteauguay.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 75.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Philomène

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Philomène, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Beauharnois.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Philomène, telle qu'érigée civilement.

138 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Isidore de Châteauguay

REQUÊTE D'ÉRECTION: 15 avril 1834
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 24 mars 1836
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 4 mai 1836

Les susdites parties de seigneuries de Châteauguay, du Sault Saint-Louis et de La Salle, comprenant une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur une profondeur variant de deux milles et demi à 3 milles; bornée au nord, en partie par la route Saint-Louis, à partir de la profondeur des terres de la Côte Saint-Simon ou Labranche, jusqu'à la profondeur de la Côte double de Saint-Régis, en partie par ligne de division entre les terres de Jacques Gibeau et celles de Nicolas Butteau et Louis Vieau dit L'Espérance, situées en la dite côte Saint-Régis; les dites lignes supposées se prolonger en la ligne directe dans les terres non concédées de la seigneurie

du Sault Saint-Louis, jusqu'à ce qu'elles se trouvent traversées par la ligne qui divise la côte Saint-Régis de celle de Sainte-Marguerite, supposant qu'elle s'étendrait indéfiniment aussi en une ligne directe dans la dite seigneurie du Sault Saint-Louis; à l'ouest, par la dite ligne de division entre la dite côte Saint-Régis et Sainte-Marguerite, supposé se prolonger comme susdit; au sud, par la seigneurie de Beauharnois; commençant à l'est, à la dite seigneurie de Beauharnois, en partie à la paroisse de Saint-Rémi de La Salle, telle que limitée par décret canonique du troisième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent vingt-huit, et en partie par la profondeur des terres de la dite côte Saint-Simon ou Labranche, jusqu'à la route Saint-Louis, ci-dessus mentionnée.

Réf.: Deschamps (1896), p. 212; ACAM RDC I, f. 71-72.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Isidore

ÉRECTION CIVILE: 16 août 1842

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur une profondeur variant de deux milles et demi à 3 milles; bornée au nord, en partie par la route Saint-Louis, à partir de la profondeur des terres de la Côte Saint-Simon ou Labranche, jusqu'à la profondeur de la Côte double de Saint-Régis, en partie par ligne de division entre les terres de Jacques Gibeau et celles de Nicolas Butteau et Louis Vieau dit L'Espérance, situées en la dite côte Saint-Régis; les dites lignes supposées se prolonger en la ligne directe dans les terres non concédées de la seigneurie du Sault Saint-Louis, jusqu'à ce qu'elles se trouvent traversées par la ligne qui divise la côte Saint-Régis de celle de Sainte-Marguerite, supposant qu'elle s'étendrait indéfiniment aussi en une ligne directe dans la dite seigneurie du Sault Saint-Louis; à l'ouest, par la dite ligne de division entre la dite côte Saint-Régis et Sainte-Marguerite, supposée se prolonger comme susdit; au sud, par la seigneurie de Beauharnois; commençant

à l'est, à la dite seigneurie de Beauharnois, en partie à la paroisse de Saint-Rémi de La Salle, telle que limitée par décret canonique du troisième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent vingt-huit, et en partie par la profondeur des terres de la dite côte Saint-Simon ou Labranche, jusqu'à la route Saint-Louis, ci-dessus mentionnée.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 69.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Isidore

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Isidore, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Laprairie.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Isidore, telle qu'érigée civilement.

139

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Rémi de Lasalle

REQUÊTE D'ÉRECTION: 26 mars 1826
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 septembre 1827
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 3 juin 1828

Les susdites parties des seigneuries Lasalle, Saint-George et Châteauguay comprenant une étendue de territoire de sept milles de front sur six milles de profondeur ou aux environs, contenant les concessions ou côtes suivantes, savoir: la côte nord-ouest Saint-Charles ou La Pigeonnière, la côte double Saint-Pierre, la côte double Sainte-Thérèse, aussi la côte Saint-Christophe qui est contiguë à la côte en dernier lieu mentionnée, avec toutes les terres et continuations de terres contenues dans ces différentes côtes, lequel territoire est borné comme suit, savoir: premièrement, vers le sud-ouest, par la ligne latérale nord-est de la seigneurie de Beauharnois; secondement, vers le sud-est, par la ligne seigneuriale de La Salle, jusqu'à ce qu'elle joigne la terre de Constant Du-

puis, laquelle est en partie dans La Salle et en partie dans Saint-George, et de ce point, suivant sa ligne sud-ouest de la dite terre en venant au chemin de roi, et passant ensuite par le milieu de ce chemin susdit, jusqu'à ce qu'elle soit intersectée par le Ruisseau La Saline; de là, suivant exactement le cours du dit ruisseau, jusqu'à l'endroit où le dit Ruisseau joint la ligne qui divise la terre d'André Perras de celle d'Amable Lefort, de sorte que toutes les terres au sud-est des chemins et ruisseaux ci-dessus expliqués, ne seront pas contenues dans la dite paroisse de Saint-Rémi; troisièmement, vers le nord-est, par la ligne qui divise les susdites terres d'André Perras et d'Amable Lefort, et de là, étendant cette ligne en dernier lieu mentionnée au nord-ouest jusqu'aux côtes de Saint-Pierre et Saint-Christophe; quatrièmement, enfin, vers le nord-ouest, par l'extrémité de la profondeur des terres de la dite côte Saint-Christophe dans La Salle, et la côte Sainte-Thérèse dans Châteauguay, jusqu'à la ligne latérale nord-est de la seigneurie de Beauharnois susdite.

Réf.: Deschamps (1896), p. 213; ACAM RDC I, f. 10-11.

AMPLIATION: 15 juin 1853 (voir Saint-Michel).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Rémi

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse comprendra partie des seigneuries Lasalle, Saint-George et Châteauguay d'une étendue de territoire de sept milles de front sur six milles de profondeur, contenant les concessions ou côtes suivantes, savoir: la côte nord-ouest Saint-Charles ou La Pigeonnière, la côte double Saint-Pierre, la côte double Sainte-Thérèse, aussi la côte Saint-Christophe qui est contigue à la côte en dernier lieu mentionnée, avec toutes les terres et continuations de terres contenues dans ces différentes côtes, lequel territoire est borné comme suit, savoir: premièrement, vers le sud-ouest, par la ligne latérale nord-est de la seigneurie de Beauharnois; secondement, vers le sud-est, par la ligne seigneuriale

de La Salle, jusqu'à ce qu'elle joigne la terre de Constant Dupuis, laquelle est en partie dans La Salle et en partie dans Saint-George, et de ce point, suivant sa ligne sud-ouest de la dite terre en venant au chemin de roi, et passant ensuite par le milieu de ce chemin susdit, jusqu'à ce qu'elle soit intersectée par le Ruisseau La Saline; de là, suivant exactement le cours du dit ruisseau, jusqu'à l'endroit où le dit Ruisseau joint la ligne qui divise la terre d'André Perras de celle d'Amable Lefort, de sorte que toutes les terres au sud-est des chemins et ruisseaux ci-dessus expliqués, ne seront pas contenues dans la dite paroisse de Saint-Rémi; troisièmement, vers le nord-est, par la ligne qui divise les susdites terres d'André Perras et d'Amable Lefort, et de là, étendant cette ligne en dernier lieu mentionnée au nord-ouest jusqu'aux côtes de Saint-Pierre et Saint-Christophe; quatrièmement, enfin, vers le nord-ouest, par l'extrémité de la profondeur des terres de la dite côte Saint-Christophe dans La Salle, et la côte Sainte-Thérèse dans Châteauguay, jusqu'à la ligne latérale nord-est de la seigneurie de Beauharnois susdite.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 46.

AMPUTATION: 23 septembre 1853 (pour l'érection civile de Saint-Michel).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Rémi

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Rémi, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Laprairie.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Rémi, telle qu'érigée civilement.
- 28 octobre 1859 Amputation pour la création de la municipalité de village de Saint-Rémi.
Borné comme suit: vers le nord-est, par la propriété d'Amable Rousseau et celle de Louis Albert Lefebvre; vers le sud-ouest, par la propriété de François Véronneau et celle de Joseph Lanctôt; vers le sud-est, par une ligne tirée de la ligne

sud-ouest de la terre de Joseph Brisson, 5 arpents du chemin le long de la rivière, et de là, continuée parallèlement au chemin de la rivière, traversant les terres de Joseph Brisson, Charles Brisson, Eugène Rousseau, la montée appelée «Montée de la Pigeonnière,» partie par les terres de Joseph Brais, le Chemin de Fer de Montréal et New-York, les terres de Hypolyte Dalpé, Charles Dulude et Vital Asselin, jusqu'à la ligne sud-ouest de L. A. Lefebvre, 5 arpents du chemin public de la rivière; vers l'ouest, par une ligne tirée de la ligne nord-est de la terre de Léon Lachapelle, 8 arpents du trait carré des terres de la Côte Sainte-Thérèse; et de là, en prolongement vers le nord-ouest, parallèle au dit trait-carré et traversant les terres de Léon Lachapelle, Jean-Baptiste Lamarre, fils, la montée appelée «Montée du Cordon,» les terres d'Adolphe Dugas, des héritiers Z. Grenier et J. H. Martin, jusqu'à la ligne nord-est de la terre de François Véronneau, 8 arpents du dit trait-carré.

Réf.: Deschamps (1896), p. 216.

140

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Michel

REQUÊTE D'ÉRECTION: 29 janvier 1848

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 9 juin 1853

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 juin 1853

Comprendra la côte Lapigeonnière qui renferme la double concession de Lapigeonnière, la concession nord-ouest et sud-est du ruisseau Lasaline, celle du ruisseau Faille et la concession appelée Petit Rang, tel qu'il appert au plan d'icelle ci-annexé; la dite paroisse étant bornée comme suit: au nord-est, partie par la paroisse de Saint-Philippe, et partie par la paroisse de Saint-Constant; au sud-est, partie par la paroisse de Saint-Edouard, depuis la terre de Thomas Isabelle, inclusivement, jusqu'à celle de Louis Laplante et partie par la paroisse de Saint-Patrice de Sherrington, depuis la terre du dit Louis Laplante, jusqu'à la ligne nord-est de la seigneurie de Beauharnois; au sud-ouest, par la seigneurie de Beauharnois; au nord-ouest, par la paroisse de Saint-Rémi,

depuis la terre de Gabriel Cerres inclusivement, jusqu'à la seigneurie de Beauharnois; et comme il existe entre cette nouvelle paroisse et celle de Saint-Rémi un espace vacant d'environ 7 arpents et demi de hauteur, possédé par différents propriétaires comme la continuation de leurs terres, la dite continuation de terres comprises dans le dit espace vacant formera partie de la nouvelle paroisse ou de celle de Saint-Rémi, selon que les propriétaires peuvent avoir leurs terres dans l'une ou l'autre paroisse.

Réf.: Deschamps (1896), p. 217; ACAM RDC III, f. 132-133.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Michel

ÉRECTION CIVILE: 23 septembre 1853

La dite paroisse comprendra la côte Lapigeonnière qui renferme la double concession de Lapigeonnière, la concession nord-ouest et sud-est du ruisseau Lasaline, celle du ruisseau Faille et la concession appelée Petit Rang, la dite paroisse étant bornée comme suit: au nord-est, partie par la paroisse de Saint-Philippe, et partie par la paroisse de Saint-Constant; au sud-est, partie par la paroisse de Saint-Edouard, depuis la terre de Thomas Isabelle jusqu'à celle de Louis Laplante inclusivement, et partie par la paroisse de Saint-Patrice de Sherrington, depuis la terre du dit Louis Laplante, jusqu'à la ligne nord-est de la seigneurie de Beauharnois; au sud-ouest, par la seigneurie de Beauharnois; au nord-ouest, par la paroisse de Saint-Rémi, depuis la terre de Gabriel Cerres inclusivement, jusqu'à la seigneurie de Beauharnois; et comme il existe entre cette nouvelle paroisse et celle de Saint-Rémi un espace vacant d'environ 7 arpents et demi, possédé par différents propriétaires comme la continuation de leurs terres, la dite continuation de terres comprises dans le dit espace vacant formera partie de la nouvelle paroisse ou de celle de Saint-Rémi, selon que les propriétaires peuvent avoir leurs terres dans l'une ou l'autre paroisse.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 98.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Michel

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Michel, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 141 Saint-Édouard

REQUÊTE D'ÉRECTION: 9 juillet 1827

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 12 septembre 1827

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 20 novembre 1829

Une très grande partie de la seigneurie Saint-George et partie de celles de Saint-James, Twait et Saint-Normand sus-nommées laquelle paroisse commencera depuis la ligne de la seigneurie de Saint-Georges, autrefois le canton de Sherrington, dans la profondeur de la côte ou concession Saint-André, par la terre de Dominique La Madeleine inclusivement; de là, en suivant vers l'ouest, la dite ligne seigneuriale de Saint-George, jusqu'au ruisseau La Saline, qu'elle remontera de ce point jusqu'à l'endroit où il est intersecté par le chemin du roi sur la Pigeonnière, lequel dit chemin elle suivra depuis cet endroit, jusqu'à la terre de Constant Dupuis, de sorte que la dite ligne de Saint-Edouard contiendra toute les terres situées au sud-est des dits ruisseaux et chemins, jusqu'à la terre de Constant Dupuis; de là, suivant la ligne sud-ouest de la terre susdite de Constant Dupuis; jusqu'à la ligne seigneuriale de Saint-George; de là, suivant la dite ligne seigneuriale, jusqu'à la seigneurie de Beauharnois; de là, suivant la ligne qui sépare Beauharnois de Saint-Georges, jusqu'à la ligne seigneuriale de Babyville, elle suivra ensuite la ligne qui sépare Saint-George de Babyville, jusqu'à la ligne qui divise Babyville de la seigneurie de Saint-James; de là, suivant la dite ligne de division entre Babyville et Saint-James, jusqu'à la profondeur des terres de la concession de la dite seigneurie de Saint-James, qui sont bornées au-devant par la rivière de la Tortue, et alors comme elle avance dans la ligne de la dite profondeur, comprenant toutes les terres de la dite concession, situées dans les dites seigneuries de Saint-James, Twait, Saint-Normand et de Saint-George, jusqu'à la

terre susmentionnée de Dominique La Madeleine, qui est le point du commencement de la dite paroisse de Saint-Edouard.

Réf.: Deschamps (1896), p. 211; ACAM RDC I, f. 19-20.

AMPUTATION: 20 novembre 1848 (voir Saint-Patrice de Sherrington).

AMPUTATION: 15 juin 1853 (voir Saint-Michel).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Édouard

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse commencera depuis la ligne de la seigneurie de Saint-George, autrefois le canton de Sherrington, dans la profondeur de la côte ou concession Saint-André, par la terre de Dominique La Madeleine inclusivement; de là, en suivant vers l'ouest, la dite ligne seigneuriale de Saint-George, jusqu'au ruisseau La Saline, qu'elle remontera de ce point jusqu'à l'endroit où il est intersecté par le chemin du roi sur la Pigeonnière, lequel dit chemin elle suivra depuis cet endroit, jusqu'à la terre de Constant Dupuis, de sorte que la dite ligne de Saint-Edouard contiendra toutes les terres situées au sud-est des dits ruisseaux et grands chemins, jusqu'à la terre de Constant Dupuis; de là, suivant la ligne sud-ouest de la terre susdite de Constant Dupuis; jusqu'à la ligne seigneuriale de Saint-George; de là, suivant la dite ligne seigneuriale, jusqu'à la seigneurie de Beauharnois; de là, suivant la ligne qui sépare Beauharnois de Saint-George, jusqu'à la ligne seigneuriale de Babyville, jusqu'à la ligne qui divise Babyville de la seigneurie de Saint-James; de là, suivant la dite ligne de division entre Babyville et Saint-James, jusqu'à la profondeur des terres de la concession de la dite seigneurie de Saint-James, qui sont bornées au-devant par la rivière de la Tortue, et alors comme elle avance dans la ligne de la dite profondeur, comprenant toutes les terres de la dite concession, situées dans les dites seigneuries de Saint-James, Twait, Saint-Normand et de Saint-George, jusqu'à la terre susmentionnée de Dominique La Madeleine, qui est le point du

commencement de la dite paroisse de Saint-Edouard.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 44.

AMPUTATION: 6 juillet 1850 (pour l'érection civile de Saint-Patrice).

AMPUTATION: 23 septembre 1853 (pour l'érection civile de Saint-Michel).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Édouard

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Édouard, «comprenant la paroisse de Saint-Edouard de Saint-George, avec la partie du township de Sherrington qui peut n'être pas comprise dans ses limites, ou dans celles d'aucune autre paroisse ou municipalité énumérées dans les présentes». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

4 novembre 1846 Amputation pour la municipalité de paroisse de Saint-Cyprien.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Acadie.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Édouard, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 142 Saint-Patrice de Sherrington

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 octobre 1848

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 novembre 1848

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 20 novembre 1848

La future paroisse de Saint-Patrice de Sherrington comprenant une étendue de terre de figure irrégulière d'environ 9000 acres, bornée au sud, par la ligne de division entre le canton de Sherrington et le canton de Hemmingford; à l'est, par la ligne de division entre le canton de Sherrington et la seigneurie de De Léry; au nord-est, par la paroisse de Saint-Jacques le Mineur; et à l'ouest, par la paroisse de Saint-Edouard.

Réf.: Deschamps (1896), p. 219; ACAM RDC II, f. 267-268.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Patrice

ÉRECTION CIVILE: 6 juillet 1850

Bornée au sud, par la ligne de division entre le canton de Sherrington et le canton de Hemmingford; à l'est, par la ligne de division entre le canton de Sherrington et la seigneurie de De Léry; au nord-est, par la paroisse de Saint-Jacques le Mineur; et à l'ouest, par la paroisse de Saint-Edouard.

Réf.: Deschamps (1896), p. 219.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Patrice

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Patrice, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 143 Saint-Cyprien

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 octobre 1830

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 31 août 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 25 mai 1832

La susdite partie de seigneurie Delery bornée, comme suit, savoir: au nord, par la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, en date du dix-huitième jour de juin mil huit cent trente et un; à l'est, par la paroisse de Saint-Valentin, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique daté le neuvième jour de juin mil huit cent trente deux; au sud, par la seigneurie de Lacolle; et à l'ouest, par le canton de Sherrington, ou seigneurie de Saint-George.

Réf.: Deschamps (1896), p. 218; ACAM RDC I, f. 43.

AMPUTATION: 26 novembre 1834 (voir Saint-Jacques le Mineur).

AMPUTATION: 5 septembre 1842 (voir Saint-Jacques le Mineur).

AMPUTATION: 10 septembre 1860 (voir Saint-Bernard de Lacolle).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Cyprien

ÉRECTION CIVILE: 2 juillet 1835

La dite paroisse sera bornée, comme suit, savoir: au nord, par la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, en date du dix-huitième jour de juin mil huit cent trente et un; à l'est, par la paroisse de Saint-Valentin, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique daté le neuvième jour de juin mil huit cent trente deux; au sud, par la seigneurie de Lacolle; et à l'ouest, par le canton de Sherrington, ou seigneurie de Saint-George.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 41.

AMPUTATION: 15 janvier 1857 (voir Saint-Jacques le Mineur).

AMPUTATION: 29 novembre 1860 (voir Saint-Bernard de Lacolle).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Cyprien

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Cyprien, telle qu'érigée civilement.

4 novembre 1846 Annexion d'un territoire détaché de la municipalité de paroisse de Saint-Édouard.

La partie de la côte Saint-Philippe, dans le township de Sherrington qui se trouve comprise entre les 70^e et 86^e lots du dit township, inclusivement.

Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 3499.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Acadie.

21 février 1855 Création de la municipalité de village de Napierville.

Au nord par la terre de Jacques Catedral, au sud par la terre de Loop Odell, à l'ouest par la terre d'Isidore Fortin et John McNie, à l'est par Louis Marceau et Jean-Baptiste Deneau; le dit village contenant vingt-huit arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins.

Réf.: *The Canada Gazette* (1855), p. 263.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Cyprien, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

1^{er} janvier 1857 Abolition de la municipalité de village de Napierville et rattachement de son territoire à la municipalité de paroisse de Saint-Cyprien. Réf.: *The Canada Gazette* (1857), p. 552.

144 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Bernard de Lacolle

REQUÊTE D'ÉRECTION: 27 décembre 1858

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 31 août 1860

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 10 septembre 1860

Tout le territoire borné et décrit comme suit: une étendue d'environ 10 milles de front sur une profondeur d'environ 8 milles, au nord et au nord-est, sur le rang Saint-André, d'un côté par la terre de la veuve Brady, inclusivement, et de l'autre par celle de J. Jackson, aussi inclusivement, dans la seigneurie De Léry de la paroisse de Saint-Cyprien; de là, suivant le trait-quarré des terres du susdit rang Saint-André, jusqu'à la ligne de la seigneurie de Lacolle; suivant la dite ligne, jusqu'à la terre d'un nommé Pierre Bourgeois, dans la seigneurie DeLéry, exclusivement, suivant le long de la ligne de la dite terre, jusqu'au chemin appelé la grande ligne du rang double; suivant ensuite le dit chemin jusqu'au trait-quarré de la concession de Burtonville, suivant le dit trait-quarré allant vers la paroisse de Saint-Cyprien, jusqu'à et y comprise la terre d'un nommé James O'Farrell dans la susdite seigneurie; 2^o à l'est et au sud-est, partie par les bornes actuelles de Saint-Valentin et partie par la rivière Richelieu, en la remontant jusqu'à la ligne provinciale; 3^o au sud, par la dite ligne provinciale; 4^o à l'ouest, partie par le canton de Hemmingford et partie par les bornes actuelles de la paroisse de Saint-Patrice de Sherrington.

Réf.: Deschamps (1896), p. 224; ACAM RDC III, f. 264-265.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Bernard de Lacolle

ÉRECTION CIVILE: 29 novembre 1860

Bornée comme suit: au nord et au nord-est, sur le rang Saint-André, d'un côté par la terre de la veuve Brady, inclusivement, et de l'autre par celle de J. Jackson, aussi inclusivement, dans la seigneurie De Léry; de là, suivant le trait-quarré des terres du susdit rang Saint-André, dans la paroisse de Saint-Cyprien, jusqu'à la ligne de la seigneurie de Lacolle; suivant la dite ligne, jusqu'à la terre d'un nommé Pierre Bourgeois, dans la seigneurie De Léry, exclusivement, suivant le long de la ligne de la dite terre, jusqu'au chemin appelé la grande ligne du rang double; suivant ensuite le dit chemin jusqu'au trait-quarré de la concession de Burtonville, suivant le dit trait-quarré allant vers la paroisse de Saint-Cyprien, jusqu'à et y comprise la terre d'un nommé James O'Farrell dans la susdite seigneurie; 2° à l'est et au sud-est, partie par les bornes actuelles de Saint-Valentin et partie par la rivière Richelieu, en la remontant jusqu'à la ligne provinciale; 3° au sud, par la dite ligne provinciale; 4° à l'ouest, partie par le canton de Hemmingford et partie par les bornes actuelles de la paroisse de Saint-Patrice de Sherrington.

Réf.: Deschamps (1896), p. 224.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Lacolle (1845) Saint-Bernard de Lacolle (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Lacolle, «comprenant l'étendue de terre bornée au nord par les paroisses de Saint-Valentin et Saint-Cyprien de DeLéry, et communément appelée la paroisse ou mission de Saint-Bernard de Lacolle». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Acadie.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Bernard de Lacolle.

145

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Valentin

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 24 août 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 mai 1832

Les dites parties de la seigneurie De Léry et de celle de Lacolle comprenant une étendue de territoire d'à peu près douze milles de front sur à peu près trois milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: à l'est, par la rivière Richelieu; au nord, par la baronnie de Longueuil, depuis la dite rivière Richelieu, jusqu'à la terre de Pierre Landry exclusivement; à l'ouest, en partie par la terre de Pierre Landry, partie par celle de Jean-Baptiste Poirier, et en partie par celle d'Anselme Breau, depuis la dite baronnie de Longueuil, jusqu'à la concession de Burtonville; au sud-ouest, en partie par la concession des vingt-huit arpents, en partie par celle de la seconde grande ligne et en partie par celle de Burtonville, depuis la terre de François Rémillard, inclusivement, jusqu'à la terre de Robert Hoyle, écuier; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la terre du dit Robert Hoyle, écuier, et le domaine du général Christie Burton, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Fournier, inclusivement; de là, s'étendant au sud, en suivant la terre du dit Jean-Baptiste Fournier, jusqu'à la rivière Lacolle; de là, s'étendant à l'est, en suivant la dite rivière Lacolle, jusqu'à la rivière Richelieu; annexant à la dite paroisse les terres de Louis Henri Gauvin, écuier, et de Augustin Morin et Rémi Gauvin, qui nous ont demandé à en faire partie par une requête en date du 26 août 1831, les dites terres situées dans la dite baronnie de Longueuil dérogeant pour cela notre décret d'érection de Saint-Jean L'Évangéliste en date du 9 septembre de la même année (1831) par lequel les dites terres étaient comprises dans la dite paroisse de Saint-Jean pour être la dite paroisse et cure de Saint-Valentin.

Réf.: Deschamps (1896), p. 225; ACAM RDC 1, f. 42-43.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Valentin

ÉRECTION CIVILE: 11 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'à peu près douze milles de front sur à peu près trois milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: à l'est, par la rivière Richelieu; au nord, par la baronnie de Longueuil, depuis la dite rivière Richelieu, jusqu'à la terre de Pierre Landry exclusivement; à l'ouest, en partie par la terre de Pierre Landry, et en partie par celle d'Anselme Breau, depuis la dite baronnie de Longueuil, jusqu'à la concession de Burtonville; au sud-ouest, en partie par la concession des vingt-huit arpents, en partie par celle de la seconde grande ligne et en partie par celle de Burtonville, depuis la terre de François Rémillard, inclusivement, jusqu'à la terre de Robert Hoyle, écuier; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la terre du dit Robert Hoyle, écuier, et le domaine du général Christie Burton, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Fournier, inclusivement; de là, s'étendant au sud, en suivant la terre du dit Jean-Baptiste Fournier, jusqu'à la rivière Lacolle; de là, s'étendant à l'est, en suivant la dite rivière Lacolle, jusqu'à la rivière Richelieu; annexant à la dite paroisse les terres de Louis Henri Gauvin, écuier, et de Augustin Morin et Rémi Gauvin, les dites terres situées dans la dite baronnie de Longueuil.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 50.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Valentin

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Acadie.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Jean L'Évangéliste

146

REQUÊTE D'ÉRECTION: 28 juin 1826

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 4 novembre 1826

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 septembre 1831

La susdite partie de Baronnie de Longueuil qui comprend: premièrement toutes les terres sur la rivière Richelieu, depuis la borne entre la seigneurie De Léry et la baronnie de Longueuil, jusqu'au chemin actuel de montée à l'église de Saint-Luc, avec la terre de Louis Fréchette inclusivement; secondement, les terres de la concession appelée Grand-Bernier, depuis la profondeur des terres de la grande ligne qui sépare la dite seigneurie De Léry de la dite baronnie de Longueuil, jusqu'au chemin qui conduit actuellement de la dite concession appelée Grand-Bernier à fort Saint-Jean à l'exception de la terre de Jean Terrien, qui a été renfermée dans la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 225; ACAM RDC I, f. 30-31.

AMPUTATION: 9 mai 1832 (voir Saint-Valentin).

ANNEXION: 23 novembre 1835 (détaché de Sainte-Marguerite de Blairfindie).

Le rang ou concession appelé Petit Bernier.

Réf.: ACAM RDC I, f. 72.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Jean L'Évangéliste

ÉRECTION CIVILE: 27 août 1835

La dite paroisse devra comprendre: premièrement, toutes les terres sur la rivière Richelieu, depuis la borne entre la seigneurie De Léry et la baronnie de Longueuil, jusqu'au chemin qui conduit à l'église de Saint-Luc, avec la terre de Louis Fréchette inclusivement; secondement, les terres de la concession appelée Grand-Bernier, depuis la profondeur des terres de la grande ligne qui sépare la dite seigneurie De Léry de la dite baronnie de Longueuil, jusqu'au chemin qui conduit ac-

tuellement de la dite concession appelée Grand-Bernier à fort Saint-Jean à l'exception de la terre de Jean Terrien, qui a été renfermée dans la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie¹.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 55.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jean (1845) Saint-Jean L'Évangéliste (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Jean, «comprenant la paroisse catholique romaine de Saint-Jean L'Évangéliste de Dorchester». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Chambly.

20 juillet 1848 Création de la municipalité de village de Saint-Jean.

Le dit Village de Saint-Jean sis et situé dans la baronie de Longueuil, dans le dit comté de Chambly, sera borné comme suit, savoir: à l'est, par la rivière Richelieu, à l'ouest par les terres de la seconde concession, au nord par la ligne sud de la terre de Harmon H. Vaughan, et au sud par la ligne nord de la terre de Ephraïm Mott, écuyer, commençant du côté ouest de la rivière Richelieu, au coin sud-est de la dite terre de Harmon Vaughan, de là longeant la dite ligne sud de la terre de Harmon Vaughan nord soixante-et-dix-neuf degrés ouest magnétiques, trente arpents jusqu'à la dite seconde concession, de là suivant la ligne est de la dite seconde concession sud un degré est neuf arpents deux perches et demi, de là le long de la dite ligne de la seconde concession sud douze degrés et trente minutes ouest, douze arpents et trois perches, de là le long de la dite ligne sud dix degrés ouest, dix arpents, jusqu'au coin nord-ouest de la dite terre d'Ephraïm Mott, écuyer, de là le long de la dite ligne nord de la dite terre d'Ephraïm Mott sud soixante-et-dix-neuf degrés est, vingt-neuf arpents sept perches, jusqu'au bord de la rivière Richelieu susdite, de là vers le nord le long du bord de la dite rivière jusqu'au point de

départ, contenant onze cent treize arpents de terre en superficie, qui ensemble avec moitié de la largeur de la dite rivière Richelieu, en front du dit village de Saint-Jean, comprend une aire de mille deux cent soixante-et-un arpents plus ou moins, le tout étant conforme au plan de l'arpentage réel du dit village de Saint-Jean, de Hiram Corey, Arpenteur Juré, en date à Saint-Jean, le quinzième jour de Mai, mil-huit-cent quarante-sept.

Réf.: *The Canada Gazette* (1848), p. 5534.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jean L'Évangéliste, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

15 septembre 1856 La municipalité de village de Saint-Jean devient la corporation de ville de Saint-Jean, les limites demeurent les mêmes.

1. Excluant cette partie comprise dans Saint-Valentin par proclamation civile le 11 juillet 1835 et comprenant le rang Petit Bernier annexé selon la proclamation civile de Sainte-Marguerite de Blairfindie le 27 août 1835.

147 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Luc

REQUÊTE D'ÉRECTION: 14 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 24 août 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 mai 1832

Les dites parties de la Baronie de Longueuil et de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine comprenant une étendue de territoire d'une figure irrégulière d'à peu près deux milles et demi de front sur à peu près sept milles de profondeur, bornée comme suit, c'est-à-savoir: à l'est, par la rivière Richelieu, depuis la seigneurie de Chambly jusqu'au chemin qui divise les terres de Guillaume Larocque de celle de Louis Fréchette; s'étendant de là, à l'ouest, en suivant le dit chemin, jusqu'à la concession appelée Petite Acadie; s'étendant de là, au sud, en suivant la ligne de division de la dite concession Petite Acadie, et la première concession du bord de l'eau formant partie de la paroisse Saint-Jean Dorchester, jusqu'à la terre de Joseph

Boudreau inclusivement; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la ligne sud de la terre de Joseph Boudreau, jusqu'à la ligne ouest de la dite concession Petite Acadie; de là, s'étendant au nord, suivant la dite ligne ouest de la dite concession Petite Acadie, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Brosseau exclusivement; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la ligne de division entre la terre des héritiers de feu Laurent Roi et la terre du dit Jean-Baptiste Brosseau, la dite ligne se prolongeant jusqu'à la profondeur des terres à l'est de la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord-ouest, en suivant la profondeur des terres de la dite concession à l'est de la Petite Rivière Montréal, jusqu'à la terre de Louis Gendreau inclusivement; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la ligne de division entre la terre du dit Louis Gendreau et celle de Denis Lompret, junior, jusqu'à la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord, en suivant la dite Petite Rivière Montréal, jusqu'au chemin de Laprairie à Saint-Jean; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant le dit chemin, jusqu'à la profondeur de la concession à l'ouest de la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord, en suivant la dite profondeur de la concession à l'ouest de la dite Petite Rivière Montréal, jusqu'à la terre de Joseph Dumas, inclusivement, de là, allant vers l'est, en suivant la ligne de séparation entre la terre du dit Joseph Dumas et celle de M. Baril, jusqu'à la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord, en suivant la dite Petite Rivière Montréal, jusqu'à la ligne qui divise la seigneurie de Laprairie de la baronnie de Longueuil; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la dite ligne de division entre la seigneurie de Laprairie et la baronnie de Longueuil, jusqu'aux terres du Grand Côteau; de là, s'étendant à l'est, en suivant la ligne de division entre la concession au nord du chemin de Saint-Jean et les terres du Grand-Côteau, jusqu'aux terres de la Petite Savanne; de là, s'étendant au nord, en suivant la ligne de division entre les terres de la dite concession Grand-Côteau et les terres de la Petite Savanne, jusqu'à la ligne qui divise la baronnie de Longueuil de la seigneurie de Chambly; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la dite ligne de division entre la baronnie de Longueuil et

la seigneurie de Chambly, jusqu'à la rivière Richelieu.

Réf.: Deschamps (1896), p. 220; ACAM RDC I, f. 41-42.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Luc

ÉRECTION CIVILE: 2 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'une figure irrégulière d'à peu près deux milles et demi de front sur à peu près sept milles de profondeur, bornée comme suit, c'est-à-savoir: à l'est, par la rivière Richelieu, depuis la seigneurie de Chambly jusqu'au chemin qui divise les terres de Guillaume Larocque de celle de Louis Fréchette; s'étendant de là, à l'ouest, en suivant le dit chemin, jusqu'à la concession appelée Petite Acadie; s'étendant de là, au sud, en suivant la ligne de division de la dite concession Petite Acadie, et la première concession du bord de l'eau formant partie de la paroisse Saint-Jean Dorchester, jusqu'à la terre de Joseph Boudreau inclusivement; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la ligne sud de la terre de Joseph Boudreau, jusqu'à la ligne ouest de la dite concession Petite Acadie; de là, s'étendant au nord-est, suivant la dite ligne ouest de la dite concession Petite Acadie, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Brosseau exclusivement; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la ligne de division entre la terre des héritiers de feu Laurent Roi et la terre du dit Jean-Baptiste Brosseau, la dite ligne se prolongeant jusqu'à la profondeur des terres à l'est de la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord-ouest, en suivant la profondeur des terres de la dite concession à l'est de la Petite Rivière Montréal, jusqu'à la terre de Louis Gendreau inclusivement; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la ligne de division entre la terre du dit Louis Gendreau et celle de Denis Lompret, junior, jusqu'à la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord, en suivant la dite Petite Rivière Montréal, jusqu'au chemin de Laprairie à Saint-Jean; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant le dit chemin, jusqu'à la profondeur de la conces-

sion à l'ouest de la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord, en suivant la dite profondeur de la concession à l'ouest de la dite Petite Rivière Montréal, jusqu'à la terre de Joseph Dumas, et celle du sieur Baril jusqu'à la Petite Rivière Montréal; de là, s'étendant au nord, en suivant la dite Petite Rivière Montréal, jusqu'à la ligne qui divise la seigneurie de Laprairie de la baronnie de Longueuil; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la dite ligne de division entre la seigneurie de Laprairie et la baronnie de Longueuil, jusqu'aux terres du Grand Côteau; de là, s'étendant à l'est, en suivant la ligne de division entre la concession au nord du chemin de Saint-Jean et les terres du Grand-Côteau, jusqu'aux terres de la Petite Savanne; de là, s'étendant au nord, en suivant la ligne de division entre les terres de la dite concession Grand-Côteau et les terres de la Petite Savanne, jusqu'à la ligne qui divise la baronnie de Longueuil de la seigneurie de Chambly; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la dite ligne de division entre la baronnie de Longueuil et la seigneurie de Chambly, jusqu'à la rivière Richelieu.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 42.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Luc

1 ^{er} juillet 1845	Création de la municipalité de paroisse de Saint-Luc, telle qu'érigée civilement.
1 ^{er} septembre 1847	Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Chambly.
1 ^{er} juillet 1855	Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Luc, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Marguerite de Blairfindie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 juillet 1829
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 septembre 1829
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 18 juin 1831

Les susdites parties de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine, de la ba-

ronnie de Longueuil, de la seigneurie de Delery comprenant une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ onze milles de front sur sept milles ou plus de profondeur à l'extrémité sud, et environ deux milles à l'extrémité nord, bornée vers le nord, par la ligne seigneuriale de LaPrairie de la Magdeleine, la dite ligne servant de borne nord aux terres de Samuel Calcat et Pierre Langevin; vers l'ouest, par la ligne qui sépare les concessions de la Petite Rivière Montréal, Belle-Corne et Ruisseau des Noyers, des concessions appelées La Bataille, Saint-Grégoire et Saint-Claude, laquelle ligne traverse toute la seigneurie de LaPrairie de la Magdeleine; vers le sud-ouest, par la ligne qui sépare la dite seigneurie de LaPrairie de la Magdeleine du canton de Sherrington, depuis la dite concession Saint-Claude, jusqu'à la ligne qui sépare le dit canton de Sherrington de la seigneurie de De Léry; de là, allant vers le sud, en suivant la dite ligne de séparation entre le canton de Sherrington et la seigneurie De Léry, et s'élevant jusqu'à la distance de vingt-huit arpents de la ligne qui sépare la dite seigneurie de De Léry d'avec celle de LaPrairie de la Magdeleine, en se prolongeant ensuite vers l'est en partant du point de contact avec la ligne du canton de Sherrington, en conservant toujours la même distance de vingt-huit arpents avec la dite ligne de séparation entre la dite seigneurie de LaPrairie de la Magdeleine, et sur une ligne parallèle à icelle jusqu'à la rencontre de la ligne qui sépare la terre de J.-Bte Perier de celle de Bonaventure Roy; de là, allant toujours vers l'est, parallèlement à la susdite ligne de séparation entre la seigneurie de De Léry d'un côté, et la baronnie de Longueuil et la seigneurie de LaPrairie de la Magdeleine de l'autre, et toujours à la distance susdite de vingt-huit arpents jusqu'à la Petite-Rivière Montréal; de là, en laissant la dite ligne parallèle et traversant la dite Petite-Rivière Montréal, pour prendre la ligne qui sépare la terre de Albert Piedalu de celle du sieur Louis Montbleau, jusqu'à la profondeur de la concession du côté est de la Petite-Rivière Montréal; de là, prenant encore la dite ligne parallèle et suivant la ligne qui sépare la première concession de la dite

seigneurie de De Léry de la seconde, jusqu'au coteau Dudly, ou la ligne qui sépare la terre du sieur Dudlyflour, de celle de Pierre Landry; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne de séparation entre la terre de Dudly et celle de Pierre Landry, jusqu'à la ligne qui sépare la baronnie de Longueuil de la seigneurie de De Léry; de là, allant vers l'est, en suivant la dite ligne de séparation entre la baronnie de Longueuil et la seigneurie de De Léry, jusqu'à la terre No. 6 de Louis Henri Gauvin écuyer, inclusivement; de là, allant vers le nord, en suivant la ligne est de la dite terre No. 6 de Louis Henri Gauvin, écuyer, jusqu'aux terres non concédées de dame la baronne de Longueuil, exclusivement; de là, allant vers l'ouest, en suivant la ligne qui sépare les dites terres non concédées de dame la baronne de Longueuil, de la profondeur des terres de la concession appelée Première Grande Ligne, jusqu'à la ligne qui sépare la concession dite Grand Bernier de celle appelée Petit Bernier; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne de séparation de la concession dite Grand Bernier de celle appelée Petit Bernier, jusqu'à la ligne sud de la terre de Jean Terrien; de là, allant vers l'est, le long de la dite ligne sud de la terre du dit Jean Terrien, jusqu'à la ligne est de la concession appelée Petite Acadie; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne est de la concession Petite Acadie, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Boudreau, inclusivement; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la ligne qui sépare les terres des savannes de la susdite concession Petite Acadie, la dite ligne prolongée jusqu'à ce qu'elle atteigne le chemin de Laprairie à Saint-Jean, et traversant ensuite le dit chemin de la maison de Pierre Uldérique Tremblay, suivant une ligne toujours dans la direction du nord, et laissant à l'est, des terres des savannes au nord du dit chemin de Saint-Jean et celles des savannes de Sainte-Thérèse, jusqu'à ce qu'elle rencontre la dite ligne seigneuriale de LaPrairie de la Magdeleine, à l'endroit où est située la terre du dit Samuel Calcat, point de départ.

- AMPUTATION: 9 mai 1832 (voir Saint-Luc).
 AMPUTATION: 26 novembre 1834 (voir Saint-Jacques le Mineur).
 AMPUTATION: 23 novembre 1835 (voir Saint-Jean L'Évangéliste).

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Marguerite de Blairfindie

ÉRECTION CIVILE: 27 août 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ onze milles de front sur sept milles ou plus de profondeur à l'extrémité sud, et environ deux milles à l'extrémité nord, bornée vers le nord, par la ligne seigneuriale de LaPrairie de la Magdeleine, la dite ligne servant de borne nord aux terres de Samuel Calcat et Pierre Langevin; vers l'ouest, par la ligne qui sépare les concessions de la Petite Rivière Montréal, Belle-Corne et Ruisseau des Noyers, des concessions appelées La Bataille, Saint-Grégoire et Saint-Claude, laquelle ligne traverse toute la seigneurie de LaPrairie de la Magdeleine; vers le sud-ouest, par la ligne qui sépare la dite seigneurie de LaPrairie de la Magdeleine du canton de Sherrington, depuis la dite concession Saint-Claude, jusqu'à la ligne qui sépare le dit canton de Sherrington de la seigneurie de De Léry; de là, allant vers le sud, en suivant la dite ligne de séparation entre le canton de Sherrington et la seigneurie De Léry, et s'élevant jusqu'à la distance de vingt-huit arpents de la ligne qui sépare la dite seigneurie de De Léry d'avec celle de LaPrairie de la Magdeleine, en se prolongeant ensuite vers l'est en partant du point de contact avec la ligne du canton de Sherrington, en conservant toujours la même distance de vingt-huit arpents avec la dite ligne de séparation entre la dite seigneurie de LaPrairie de la Magdeleine, et sur une ligne parallèle à icelle jusqu'à la rencontre de la ligne qui sépare la terre de J.-Bte Perier de celle de Bonaventure Roy; de là, allant toujours vers l'est, parallèlement à la susdite ligne de séparation entre la seigneurie de De Léry d'un côté, et la baronnie de Longueuil et la seigneurie de LaPrairie de la

Réf.: Deschamps (1896), pp. 201-203; ACAM RDC I, f. 26-27-28.

Magdeleine de l'autre, et toujours à la distance susdite de vingt-huit arpents jusqu'à la Petite-Rivière Montréal; de là, en laissant la dite ligne parallèle et traversant la dite Petite-Rivière Montréal, pour prendre la ligne qui sépare la terre de Albert Piedalu, jusqu'à la profondeur de la concession du côté est de la Petite-Rivière Montréal; de là, prenant encore la dite ligne parallèle et suivant la ligne qui sépare la première concession de la dite seigneurie de De Léry de la seconde, jusqu'au coteau Dudlyflour, et celle du sieur Pierre Landry; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne de séparation entre la terre de Dudly et celle de Pierre Landry, jusqu'à la ligne qui sépare la baronnie de Longueuil de la seigneurie de De Léry; de là, allant vers l'est, en suivant la dite ligne de séparation entre la baronnie de Longueuil et la seigneurie de De Léry, jusqu'à la terre No. 6 de Louis Henri Gauvin écuier, inclusivement; de là, allant vers le nord, en suivant la ligne de la dite terre No. 6 de Louis Henri Gauvin, écuier, jusqu'aux terres non concédées de dame la baronne de Longueuil, exclusivement; de là, allant vers l'ouest, en suivant la ligne qui sépare les dites terres non concédées de dame la baronne de Longueuil, de la profondeur des terres de la concession appelée Première Grande Ligne, jusqu'à la ligne qui sépare la concession dite Grand Bernier de celle appelée Petit Bernier; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne de séparation de la concession dite Grand Bernier de celle appelée Petit Bernier, jusqu'à la ligne sud de la terre de Jean Terrien; de là, allant vers l'est, le long de la dite ligne sud de la terre du dit Jean Terrien, jusqu'à la ligne est de la concession appelée Petite Acadie; de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne est de la concession Petite Acadie, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Boudreau, inclusivement; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la ligne qui sépare les terres des savannes de la susdite concession Petite Acadie, la dite ligne prolongée jusqu'à ce qu'elle atteigne le chemin de Laprairie à Saint-Jean, et traversant ensuite le dit chemin de la maison de Pierre Uldérique Tremblay, suivant une ligne toujours dans la direction du nord, et laissant à l'est, des

terres des savannes au nord du dit chemin de Saint-Jean et celles des savannes de Sainte-Thérèse, jusqu'à ce qu'elle rencontre la dite ligne seigneuriale de LaPrairie de la Magdeleine, à l'endroit où est située la terre du dit Samuel Calcat, point de départ, avec changement cependant tel que fait aux dites limites et bornes par le décret d'érection canonique en date du neuvième jour de mai mil huit cent trente-deux, de la paroisse Saint-Luc qui avoisine la dite paroisse Sainte-Marguerite de Blairfindie, et à l'exception de toutes les terres de la concession appelée Petit Bernier, depuis la profondeur des terres de la grande ligne qui sépare la dite seigneurie De Léry de la dite baronnie de Longueuil jusqu'à la ligne sud de la terre de René Thibodeau; cette concession telle que désignée ayant été annexée et devant faire partie de la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 54.

AMPUTATION: 15 janvier 1857 (pour l'érection civile de Saint-Jacques le Mineur).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Blairfindie (1845)

Sainte-Marguerite de Blairfindie (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Blairfindie, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Chambly.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE

149

Saint-Jacques le Mineur

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 août 1832

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 octobre 1832

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 novembre 1834

Les dites parties de seigneuries De Léry et de Laprairie de la Magdeleine aux-

quelles nous avons cru devoir joindre les parties ci-après désignées des seigneuries Saint-George, Saint-Normand, et Twaite, pour le plus grand avantage des habitants y résidant, lesquelles dites parties de seigneuries De Léry, de Laprairie de la Magdeleine, Saint-George, Saint-Normand et Twaite comprennent une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ huit milles dans la plus grande longueur et d'environ trois milles et demi dans la plus grande largeur, borné comme suit, vers le sud, à une ligne suivant la ligne sud de la terre du sieur Louis Gamache, située dans la dite partie de seigneurie De Léry, laquelle aboutit au chemin qui sépare la seigneurie De Léry de celle de Saint-Normand; du dit chemin allant vers le sud-ouest, en suivant la ligne sud-est de la terre du sieur François Perron, située dans la côte Saint-Normand, dans la dite partie de seigneurie de Saint-Normand et la même ligne sud-est de la terre du sieur Godefroy Béchar, située dans la côte Saint-André, dont partie se trouve dans la dite partie de seigneurie Twaite, et partie dans la dite partie de seigneurie Saint-Normand jusqu'à la ligne ouest de la dite côte Saint-André, de là, allant vers le nord, en suivant la dite ligne ouest de la côte Saint-André jusqu'à la terre du sr Toussaint Legrand, habitant de la même côte inclusivement; de là allant vers le nord-est, en suivant la terre du dit sr Toussaint Legrand, jusqu'à la ligne ouest de la dite côte Saint-Normand; de là allant vers le nord, en suivant la dite ligne ouest de la côte Saint-Normand, jusqu'à la terre du sr Jean-Baptiste Fortin habitant de la même côte inclusivement; de là allant vers le nord-ouest, en suivant la ligne sud-ouest de la côte Saint-Philippe, dont partie se trouve dans la dite partie de seigneurie Saint-Normand, et partie dans la dite partie de seigneurie Saint-George, jusqu'à la terre du sr Michel Brindamour, habitant de la dite côte, inclusivement; de là allant vers le nord-est en suivant la terre du dit sr Michel Brindamour, jusqu'à la rivière Saint-Jacques; de là, allant dans la même direction, en suivant la ligne nord-ouest de la terre du sr Jean-Baptiste Giroux, habitant de la côte Saint-Marc située dans la dite partie de seigneurie de Laprairie de La

Magdeleine, jusqu'à la ligne nord-ouest de la concession au nord-ouest du ruisseau des Noyers; de là allant encore à peu près dans la même direction, en suivant la dite ligne nord-ouest de la concession du nord-ouest du ruisseau des Noyers, jusqu'à la terre du sr Jean-Baptiste Trottier dit Bonneau, habitant de la même concession, inclusivement; de là allant vers le sud-est, en suivant la terre dudit sr Jean-Baptiste Trottier dit Bonneau, et la ligne nord-est de celle du sr Joseph Rouillé, jusqu'à la ligne sud-est de la concession du sud-est du ruisseau des Noyers; de là allant partie vers le sud-ouest, et partie vers le sud, en suivant la dite ligne sud-est de la concession au sud-est du ruisseau des Noyers, tant dans la dite partie de seigneurie de Laprairie de la Magdeleine que dans la dite partie de seigneurie De Léry, jusqu'à la ligne sud ci-dessus mentionnée du sr Louis Gamache; voulant que les limites ainsi données à la dite paroisse ne préjudicient en aucune manière à celles données à la paroisse de Saint-Edouard par le décret de notre illustre prédécesseur en date du vingt novembre 1829 laquelle est formée d'une partie des dites seigneuries Saint-George, Twaite et Saint-Normand.

Réf.: ACAM RDC I, f. 63-64.

ANNEXION: 5 septembre 1842 (détaché de Saint-Cyprien).

La susdite continuation du ruisseau des Noyers jusqu'à la terre de François Béchan inclusivement.

Réf.: ACAM RDC II, f. 25.

ANNEXION: 4 février 1856 (détaché de Saint-Philippe).

Tout le territoire placé sur les deux bords de la petite rivière de Saint-Philippe nord et sud, à savoir au côté nord sur le rang appelé Saint-Philippe, toute cette partie, depuis la borne actuelle de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur en descendant la dite rivière jusqu'à et y comprise la terre actuellement occupée par le sieur Eustache Pagé; au sud, sur le rang de Saint-Marc depuis aussi la borne actuelle du dit Saint-Jacques le Mineur en descendant et jusqu'à et y comprise la

terre du sieur Amable Coupal père, dont une partie est actuellement occupée par son fils Amable Coupal.

Réf.: ACAM RDC III, f. 198-199.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 19 décembre 1855

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 30 janvier 1856

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 8 février 1856

Bornée au nord, sur le rang appelé Saint-Philippe, par le trait-quarré ou continuation des terres du rang Saint-André, jusqu'à et y comprise la terre actuellement possédée par Eustache Pagé, junior; au nord-est, sur le rang Saint-Marc, par la terre d'Amable Coupal, senior, inclusivement, partie de laquelle est maintenant occupée par son fils Amable Coupal; de là, par une ligne passant près du trait-quarré des terres de Saint-Claude, jusqu'à et y comprise une des terres de Jérémie Gagnon, dont la ligne nord-est se prolonge jusqu'à la montée de l'Acadie; à l'est, par la dite montée qui conduit à l'Acadie; au sud-est et au sud, par le trait-quarré des terres au nord de la Petite Rivière L'Acadie, jusqu'à et y comprise la terre actuellement occupée par Etienne Bécharde; de là, le rang appelé Rang du Côteau, jusqu'à la montée qui conduit à Saint-Cyprien; et de là, le rang Saint-André, jusqu'à et y comprise la terre de Jean-Baptiste Guérin; à l'ouest, partie par le canton de Sherrington et partie par le trait-quarré des terres du dit rang Saint-André, jusqu'à la terre de Léon Trudeau inclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 209; ACAM RDC III, f. 197-198.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Jacques le Mineur

ÉRECTION CIVILE: 15 janvier 1857

La paroisse de Saint-Jacques le Mineur, située dans le comté de Laprairie, dans le district de Montréal, sera bornée au nord, sur le rang appelé Saint-Philippe, par le trait-quarré ou continuation des terres du rang Saint-André, jusqu'à et y comprise la terre actuellement possédée par Eustache Pagé, junior; au nord-est, sur

le rang Saint-Marc, par la terre d'Amable Coupal, senior, inclusivement, partie de laquelle est maintenant occupée par son fils Amable Coupal; de là, par une ligne passant près du trait-quarré des terres de Saint-Claude, jusqu'à et y comprise une des terres de Jérémie Gagnon, dont la ligne nord-est se prolonge jusqu'à la montée de l'Acadie; à l'est, par la dite montée qui conduit à l'Acadie; au sud-est et au sud, par le trait-quarré des terres au nord de la Petite Rivière L'Acadie, jusqu'à et y comprise la terre actuellement occupée par Etienne Bécharde; de là, le rang appelé Rang du Côteau, jusqu'à la montée qui conduit à Saint-Cyprien; et de là, le rang Saint-André, jusqu'à et y comprise la terre de Jean-Baptiste Guérin; à l'ouest, partie par le canton de Sherrington et partie par le trait-quarré des terres du dit rang Saint-André, jusqu'à la terre de Léon Trudeau inclusivement.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 32.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jacques le Mineur

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Jacques le Mineur, «comprenant la paroisse de Saint-Jacques le Mineur telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de L'Acadie.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jacques le Mineur, telle qu'érigée canoniquement.

150

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Philippe

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 mars 1841

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 22 avril 1841

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} juin 1841

La dite mission de Saint-Philippe comprenant une étendue de terrain d'en-

viron 8 milles de front sur 8 milles de profondeur, bornée comme suit: au nord et au nord-est, par la terre de François Laplante inclusivement, et par l'arrière des terres de Vital Lefort, Luc Lefebvre, Pierre Lefebvre, Etienne Bouchard, Mathieu Sénécal, Louis Guérin, Antoine Sainte-Marie, Jean-Marie Sénécal, situées dans la seigneurie de La Prairie; au nord-est, par la commune de La Prairie, prenant de la profondeur de la terre du dit Jean-Marie Sénécal, jusqu'à l'arrière ligne de la dite commune, et par la ligne nord-est de la terre de Pascal Langevin, provenant de Joseph Moquin et continuant jusqu'à la montée de Saint-Grégoire, et par la dite montée jusqu'à l'aboutissant des terres du ruisseau des Noyers; au nord-ouest, par la profondeur des terres bornées en front, par la Rivière à la Tortue, jusqu'à la grande terre de François Longtin, le tout sans vouloir en aucune manière empiéter sur les terres ou portions de terres appartenant de fait à la paroisse de La Prairie de la Magdeleine, ou incluses dans la répartition pour la bâtisse de l'église de la paroisse de la Nativité de Notre-Dame de La Prairie de la Magdeleine; à l'ouest, par la ligne qui sépare la terre d'un nommé Paul Dupuis d'avec celle occupée par Moïse Longtin; et de là, en suivant la même direction, par la Rivière à la Tortue, jusqu'à la terre d'un nommé Toussaint Robidoux inclusivement, et ensuite en suivant la même ligne jusqu'à la ligne de séparation entre la terre du dit Robidoux et celle des représentants de Jacques Joseph Marie Longtin, maintenant en exil; de là, par la profondeur des terres qui ont leur front, partie sur la dite rivière de la Tortue et partie sur le Ruisseau Faille; au sud-ouest, par la paroisse de Saint-Edouard, érigée canoniquement le 20 novembre 1829, par Mgr Bernard Claude Panet, évêque de Québec, auquel appartenait alors cette partie du diocèse de Montréal, et reconnu civilement le 6 août 1835, jusqu'à la terre d'un nommé Pierre Poissant inclusivement; au sud, par la ligne qui sépare la terre du dit P. Poissant de celle occupée par Joseph Trudeau; et de là, en descendant quelques arpents par la ligne qui sépare la terre occupée par Pierre Gagné de celle de Joseph Daigneault et en suivant toujours la même

direction, par la ligne qui sépare la terre de Vital Poissant Xaintonge de celle occupée par Jérémie Denault; et enfin en suivant à peu près la même direction, par la ligne qui sépare la terre de Laurent Robert de celle appartenant à J.-Baptiste Barrette.

Réf.: Deschamps (1896), p. 211; ACAM RDC I, f. 153-154.

AMPUTATION: 4 février 1856 (voir Saint-Jacques le Mineur).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Philippe

ÉRECTION CIVILE: 5 octobre 1844

La dite mission de Saint-Philippe comprenant une étendue de terrain d'environ 8 milles de front sur 8 milles de profondeur, bornée comme suit: au nord et au nord-est, par la terre de François Laplante inclusivement, et par la lisière des terres de Vital Lefort, Luc Lefebvre, Pierre Lefebvre, Etienne Bouchard, Mathieu Sénécal, Louis Guérin, Antoine Sainte-Marie, Jean-Marie Sénécal, situées dans la seigneurie de La Prairie; au nord-est, par la commune de La Prairie, prenant de la profondeur de la terre du dit Jean-Marie Sénécal, jusqu'à l'arrière ligne de la dite commune, et par la ligne nord-est de la terre de Pascal Langevin, provenant de Joseph Moquin et continuant jusqu'à la montée de Saint-Grégoire, et par la dite montée jusqu'à l'aboutissant des terres du ruisseau des Noyers; au nord-ouest, par la profondeur des terres bornées en front, par la Rivière à la Tortue, jusqu'à la grande terre de François Longtin, le tout sans vouloir en aucune manière empiéter sur les terres ou portions de terres appartenant de fait à la paroisse de La Prairie de la Magdeleine, ou incluses dans la répartition pour la bâtisse de l'église de la paroisse de la Nativité de Notre-Dame de La Prairie de la Magdeleine; à l'ouest, par la ligne qui sépare la terre d'un nommé Paul Dupuis d'avec celle occupée par Moïse Longtin; et de là, en suivant la même direction, par

la Rivière à la Tortue, jusqu'à la terre d'un nommé Toussaint Robidoux inclusivement, et ensuite en suivant la même ligne jusqu'à la ligne de séparation entre la terre du dit Robidoux et celle des représentants de Jacques Joseph Marc Longtin; de là, par la profondeur des terres qui ont leur front, partie sur la dite rivière et partie sur le Ruisseau Faille; au sud-ouest, par la paroisse de Saint-Edouard, érigée canoniquement le 20 novembre 1829, par Mgr Bernard Claude Panet, évêque de Québec, auquel appartenait alors cette partie du diocèse de Montréal, et reconnu civilement le 6 août 1835, jusqu'à la terre d'un nommé Pierre Poissant inclusivement; au sud, par la ligne qui sépare la terre du dit P. Poissant de celle occupée par Joseph Trudeau; et de là, en descendant quelques arpents par la ligne qui sépare la terre occupée par Pierre Gagné de celle de Joseph Daigneault et en suivant toujours la même direction, par la ligne qui sépare la terre de Vital Poissant Xaintonge de celle occupée par Jérémie Denault; et enfin en suivant à peu près la même direction, par la ligne qui sépare la terre de Laurent Robert de celle appartenant à J.-Baptiste Barrette.

Réf.: Deschamps (1896), p. 211.

AMPUTATION: 15 janvier 1857 (pour l'érection civile de Saint-Jacques le Mineur).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Philippe

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Philippe, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Laprairie.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Philippe, telle qu'érigée civilement.

151

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Constant

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 juin 1841

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 21 octobre 1841

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 28 octobre 1841

Comprendra une étendue de territoire bornée comme suit, savoir: au nord et au nord-est, par la ligne de la paroisse de La Prairie; à l'ouest, par les terres non concédées de la seigneurie du Sault Saint-Louis; au sud-ouest, par la ligne de la paroisse de Saint-Isidore, et par partie de la seigneurie de La Salle, dans la paroisse de Saint-Rémi; et à l'est, par la ligne de la paroisse de Saint-Philippe.

Réf.: Deschamps (1896), p. 208; ACAM, inscrit par erreur dans le *Registre des ordinations*, IV, f. 80-81.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Constant

ÉRECTION CIVILE: 16 août 1842

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire bornée comme suit, savoir: au nord et au nord-est, par la ligne de la paroisse de La Prairie; à l'ouest, par les terres non concédées de la seigneurie du Sault Saint-Louis; au sud-ouest, par la ligne de la paroisse de Saint-Isidore, et par partie de la seigneurie de La Salle, dans la paroisse de Saint-Rémi; au sud par la ligne paroissiale de Saint-Rémi, et à l'est, par la ligne de la paroisse de Saint-Philippe située dans le dit comté de Huntingdon.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 70.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Constant

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Constant, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Laprairie.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Constant, telle qu'érigée civilement.

**152 CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Caughnawaga**

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Caughnawaga, «comprenant la paroisse ou mission de Saint-François Xavier du Sault Saint-Louis telle que canoniquement bornée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Laprairie.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Caughnawaga.

**153 PAROISSE RELIGIEUSE
La Nativité de la Sainte-Vierge
de Laprairie de la Madeleine**

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: [] 1692¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722²

La Prairie de la Madeleine. La paroisse de Sainte-Marie-Magdelaine, située sur le dit fief, sera d'environ deux lieues le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre du côté d'en bas, depuis le ruisseau vulgairement appelé du Petit Charles, joignant le dit lieu Mouillepieds, en remontant jusqu'au fief du Sault Saint-Louis, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1102.

AMPUTATION: 18 juin 1831 (voir Sainte-Marguerite de Blairfindie).

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 octobre 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 9 décembre 1831
DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 21 mai 1835³

Composée d'une partie des seigneuries de La Prairie de la Madeleine, Sault Saint-Louis, et de la Baronie de Longueuil, comprend une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ six milles de front sur environ six milles de profondeur, bornée vers l'ouest et vers le nord, au fleuve Saint-Laurent, à partir du ruisseau

vulgairement appelé du Petit Charles, joignant le lieu de Mouille pied, depuis la ligne de séparation entre la terre de Pierre Lecomte représentant Pierre Degneau, de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, et celle des héritiers de Ignace Aloire, du dit lieu de la Nativité de la Prairie de la Madeleine, les dites terres situées dans la côte Saint-Lambert, en remontant le dit fleuve et suivant le front de la dite seigneurie de La Prairie de la Madeleine et une partie de celui du Sault Saint-Louis, jusqu'à et comprise la terre des héritiers du Chevalier de Lorimier, située dans cette partie de la côte Sainte-Catherine qui appartient à la seigneurie du Sault Saint-Louis; de là, allant vers le sud-ouest, en suivant la dite terre des héritiers de Lorimier, puis la continuation de la même terre possédée par Louis Turcot, jusqu'à la ligne de profondeur des dites terres appelées continuation de la côte Sainte-Catherine; de là, allant vers le sud-est, en suivant la dite ligne de profondeur des terres appelées continuation de la côte Sainte-Catherine, jusqu'à et comprise la terre de Pierre Binsette; de là, allant vers le nord-est, en suivant la terre du dit Pierre Binsette, jusqu'à la ligne qui sépare la dite côte Sainte-Catherine de la dite continuation; de là, allant vers le sud-est, en suivant la dite ligne de séparation entre la côte Sainte-Catherine et la continuation, jusqu'à et comprise la terre de Joseph Brosseau, habitant de cette partie de la dite côte Sainte-Catherine qui appartient à la seigneurie de La Prairie de la Madeleine; de là, allant vers le nord-est, en suivant la terre de Joseph Brosseau, jusqu'à et comprise la terre de Claude Gervais, habitant de la côte Saint-Ignace; de là, allant vers le sud-est, en suivant la terre de Claude Gervais et à peu près dans la même direction celle de François Longin, habitant de la côte Saint-François inclusivement, jusqu'à la ligne de profondeur de la dite côte; de là, allant encore à peu près vers le nord-est, en suivant dans toutes les sinuosités la dite ligne de profondeur de la côte Saint-François, jusqu'à et comprise la terre de Joseph Demers, habitant de la côte Grande Coulée; de là, allant vers le sud-est, en suivant la terre du dit Joseph Demers, jusqu'à la ligne sud-est de la

même terre; de là, allant vers le nord-est, ou à peu près, en suivant la dite ligne sud-est de la terre du dit Joseph Demers, puis la même ligne sud-est des terres de Michel Bouchard, Mathurin Sénécal, Amable Sainte-Marie, Jean-Baptiste Thibert et Jean-Baptiste Raymond, jusqu'à la ligne sud-ouest de la commune de Laprairie; de là, allant vers le sud-est, en suivant 1° la dite ligne sud-ouest de la commune de Laprairie; 2° la terre de Pascal Langevin et celle des héritiers Bourdeau, représentés par Joseph Lussier, habitant de la côte Saint-Raphaël ou Sanarte inclusivement; 3° celle des terres de Lucien Gagnon, habitant de la côte Saint-Grégoire, qui est située au nord-est du chemin de Sainte-Marguerite aussi inclusivement, jusqu'à la ligne qui sépare la dite côte Saint-Grégoire de celle de Saint-Stanislas; de là, allant tantôt vers le nord-est, tantôt vers le nord, en suivant dans toutes ses sinuosités la ligne qui sépare la même côte Saint-Grégoire et celle de Saint-Borgia ou la Bataille, de la dite côte Saint-Stanislas, jusqu'à et y comprise la terre de Pierre Saint-Yves, habitant de la dite côte Saint-Borgia ou la Bataille; de là, allant à peu près vers le nord, en suivant la terre du dit Pierre Saint-Yves, jusqu'à et comprise la terre de Vital Bourassa, habitant de la côte de Fontarabie; de là, allant vers l'est, en suivant la terre du dit Vital Bourassa jusqu'à la ligne de profondeur de la même terre; de là, allant vers le nord, en suivant la ligne de profondeur de la terre du même V. Bourassa, puis celle des terres des sieurs Pénas et Brassard; habitants de la dite côte de Fontarabie, jusqu'à l'endroit où la ligne appelée ligne à Jovian coupe la ligne de séparation entre la dite seigneurie de LaPrairie de la Madeleine et la dite Baronie de Longueuil; de là, allant encore vers le nord, en suivant la ligne est d'un lot de terre appartenant à Hyppolite Bourassa, jusqu'à et comprise la terre de Louis Bisailon, habitant de la côte de l'Ange Gardien située dans la susdite partie de la Baronie de Longueuil; de là, allant vers le nord-est, en suivant la terre du dit Louis Bisailon, jusqu'à la ligne de profondeur de la dite côte de l'Ange Gardien; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la dite ligne de profondeur de la même côte de

l'Ange Gardien et aussi celle de profondeur de la côte de la Pinière, jusqu'à et comprise la terre de François Gravelle, habitant de la dite côte de la Pinière; de là, allant vers le sud-ouest, suivant la terre du dit François Gravelle, jusqu'à la dite ligne de séparation entre la dite Baronie de Longueuil et la dite seigneurie de LaPrairie de la Madeleine; de là, allant vers l'ouest, en suivant la ligne de séparation entre la terre du susdit Pierre Lecompte et celle des susdits héritiers du sieur Ignace Aloire, jusqu'au susdit fleuve Saint-Laurent, à l'endroit où le susdit ruisseau vulgairement appelé du Petit Charles se décharge dans le dit fleuve, point du départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 214; ACAM RDC 1, f. 67-68.

Note: La paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine, bien qu'érigée en 1692, délimitée par l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722, n'est pas reconnue comme une paroisse érigée civilement. Du moins, elle n'apparaît pas dans la liste des «paroisses reconnues civilement par arrêt de 1722» du *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B). Sa mention se retrouve plutôt dans les «paroisses reconnues par arrêt de 1722 qui ont subi une nouvelle circonscription ecclésiastique et érection canonique depuis la promulgation de l'Acte 1 Guillaume IV C. 51 mais pour lesquelles les commissaires n'ont pas encore procédé». Notons, enfin, que cette paroisse ne semble pas avoir été reconnue civilement par la suite.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Laprairie (1845)

La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine (1855)

1^{er} juillet 1845

Création de la municipalité de Laprairie, «comprenant la paroisse de Notre-Dame de Laprairie de La Magdelaine, telle que maintenant érigée et bornée canonique-

ment». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.

30 mars 1846

Amputation pour la création de la municipalité de village de Laprairie.

Sera borné comme suit, savoir: en front, au nord-ouest, par le fleuve Saint-Laurent; en arrière, au sud-est, par la commune de Laprairie: d'un côté, au nord-est, par la terre du domaine; et de l'autre côté, au sud-ouest, par la dite commune de Laprairie. Commencant à la ligne nord-ouest de l'emplacement de Frederick Shoultz inclusivement; de là, vers le sud-ouest; le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à l'extrémité sud-ouest de la terre occupée par la Compagnie du Chemin de Fer de Champlain et du Saint-Laurent; de là, magnétiquement sud, 45 degrés est, la variation étant 8 degrés 15 minutes ouest, 450 pieds, mesure française, vis-à-vis la ligne nord-ouest de l'emplacement de Justinien Laurin; de là, nord, 45 degrés est, 970 pieds, jusqu'à la ligne sud-ouest de la rue Saint-Henri; de là, sud, 45 degrés est, le long de la dite ligne, 2220 pieds, jusqu'à la ligne sud-est de la rue Sainte-Rose; de là, suivant la dite ligne, nord, 45 degrés est, 1030 pieds, jusqu'à la ligne nord-ouest du chemin de Saint-Jean; et de là, en continuation de la dite ligne, 90 pieds; de là, parallèlement au dit chemin de Saint-Jean, nord, 45 degrés ouest, 1200 pieds; de là, toujours parallèlement au dit chemin de Saint-Jean et à une distance de 90 pieds d'icelui, nord, 32 degrés ouest, 830 pieds, jusqu'à la ligne latérale nord-ouest des terres des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal; de là, suivant la dite ligne latérale, nord, 35 degrés est, 912 pieds, jusqu'à l'arrière ligne de l'emplacement de Joseph Surprenant; de là, parallèlement au vieux chemin de Saint-Jean et à une distance de 180 pieds du dit chemin, nord, 69 degrés ouest, 790 pieds, jusqu'à l'arrière ligne de l'emplacement d'Hippolyte Bisailon; de là, le long de la dite ligne, nord, 35 degrés est, 90 pieds, jusqu'à la ligne latérale nord-est du dit emplacement; et de là, suivant la dite ligne latérale du dit emplacement et la ligne latérale nord-ouest de l'emplacement du dit Frederick Shoultz, nord, 68 degrés ouest, 290 pieds, jusqu'au

point de départ susdit sur le fleuve Saint-Laurent.

Réf.: Deschamps (1896), p. 766.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Laprairie.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

1. «Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729», *RAPQ*, 1939-1940, p. 305.
2. Désignée sous le nom de «Laprairie de la Magdelaine».
3. Désignée au décret sous le nom de «La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine».

154

PAROISSE RELIGIEUSE Longueuil

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 14 octobre 1725¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

Longueuil. L'étendue de la paroisse de Saint-Antoine de Pade, située en la baronnie de Longueuil, sera de deux lieues et un quart et huit arpents, le long du fleuve Saint-Laurent, savoir: vingt-six arpents de front que contient le fief du Tremblay, depuis Boucherville, en remontant, jusqu'à Longueuil, une lieue et demie de front que contient la dite baronnie de Longueuil, depuis le dit fief en remontant, jusqu'au lieu dit la Prairie Saint-Lambert, dépendant du fief de la Prairie de la Madeleine, et quarante-cinq arpents ou environ de front que contient le lieu dit Mouille-pied, étant de la dite Prairie de Saint-Lambert, à prendre depuis Longueuil en remontant, jusqu'au ruisseau vulgairement appelé du Petit Charles, ensemble de l'Isle Sainte-Marguerite dit Dufort, située vis-à-vis le dit fief du Tremblay, de l'Isle Sainte-Hélène, située vis-à-vis la dite Baronnie, et des profondeurs renfermées dans les susdites bornes.

Réf.: Deschamps (1896), p. 292.

- AMPUTATION: 21 mai 1835 (voir La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine).
- AMPUTATION: 12 août 1852 (voir Saint-Bruno).

RECONNAISSANCE CIVILE Longueuil

Note: Pour Longueuil, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

- AMPUTATION: 2 avril 1853 (voir Saint-Bruno).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Longueuil

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Longueuil, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Chambly.
- 14 juin 1848 Création de la municipalité de village de Longueuil.
- Le dit village de Longueuil, sis et situé dans le comté de Chambly dans le district de Montréal, comprendra une étendue de territoire bornée et limitée comme suit, savoir: au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-est en profondeur en partie par le chemin de Gentilly et partie par la ligne trait quarré de la première concession des terres dans la seigneurie de Longueuil; au nord-est partie par la terre d'André Trudeau, et partie par le chemin de Chambly; et au sud-ouest par la terre de Joseph Goyette, partant du fleuve Saint-Laurent sur la ligne de division entre la terre du dit André Trudeau et le dit village de Longueuil; de là suivant la dite ligne quarante-et-un degrés est astronomique, vingt-et-un arpents et une perche jusqu'au dit chemin de Gentilly; de là suivant le dit chemin vers le sud-ouest huit arpents et cinq perches jusqu'au chemin de Chambly susdit; de là suivant le dit che-

min de Chambly sud cinquante degrés est huit arpents et sept perches jusqu'à l'intersection de la ligne ou trait quarré de la dite concession de la seigneurie de Longueuil; de là suivant la dite ligne ou trait quarré, vers le sud-ouest quinze arpents jusqu'à la ligne de division entre la terre du dit Joseph Goyette et le village de Longueuil; de là suivant la dite ligne de division nord, cinquante-cinq degrés ouest, trente-deux arpents jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là suivant le cours du dit fleuve vers le nord-est vingt-neuf arpents sept perches, plus ou moins, jusqu'au point de départ; le dit village contenant sept cent huit arpents plus ou moins en superficie.

Réf.: *The Canada Gazette* (1848), p. 5432.

- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Longueuil, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.
- 1^{er} juillet 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Lambert.
- 31 décembre 1860 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Hubert.

1. À un seul endroit, il est fait mention de l'érection canonique de Longueuil par Mgr de Saint-Vallier, soit dans l'«Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729» (RAPQ, 1941-1942, p. 241). La date de 1698 avancée par Magnan (*Dictionnaire historique et géographique des paroisses...*, p. 234) correspond à l'arrivée du premier curé résident.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Lambert

155

- 1^{er} juillet 1857 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Lambert.
- Attendu que la place appelée Saint-Lambert, située au sud du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis la cité de Montréal, est un des premiers et des plus anciens établissements du Bas Canada, et par suite de sa situation s'accroît rapidement en étendue, en richesse et en commerce, étant le terminus du chemin de fer du grand tronç et du chemin de fer du Champlain et du

Saint-Laurent, et le point de décharge du pont Victoria; et attendu qu'il ne peut être subvenu à ses besoins par l'acte des municipalités et des chemins du Bas Canada de 1855, et par la municipalité scolaire de Longueuil: à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit:

Depuis et après le premier jour de juillet, mil huit cent cinquante-sept, Saint-Lambert, borné comme suit, savoir: à l'ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la ligne seigneuriale entre Laprairie et la Baronnie de Longueuil, et en profondeur par le chemin public nommé «chemin de la Pinière,» depuis la ligne seigneuriale ci-dessus mentionnée jusqu'au chemin appelé «chemin du ruisseau Saint-Charles,» et là borné par le dit «chemin du ruisseau Saint-Charles,» jusqu'à sa jonction avec le chemin appelé «chemin de la côte noire;» et au nord par la montée de la côte noire; et à l'est, par le dit chemin appelé «chemin de la côte noire» jusqu'à la jonction ci-dessus avec le chemin appelé «chemin du ruisseau Saint-Charles,» comprenant dans ses limites la continuation des diverses fermes à travers lesquelles passe le dit «chemin de la côte noire» qui borne cette municipalité à l'est, sera, pour les fins de l'acte des municipalités et des chemins du Bas Canada de 1855, et pour les fins des écoles, détaché de la paroisse de Longueuil, et sera uni et formé en une municipalité séparée sous le nom de la Municipalité de Saint-Lambert, dans le comté de Chambly.

Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1857), 20 Vict., c. 132, pp. 559-561.

7 août 1858

Correction des limites de la municipalité de paroisse de Saint-Lambert.

La dite municipalité de Saint-Lambert sera bornée comme suit: à l'ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la ligne de division entre la paroisse de Longueuil et celle de Laprairie; en profondeur par le chemin appelé chemin de la Pinière, depuis la dite ligne paroissiale jusqu'au chemin appelé chemin du ruisseau Saint-Charles, et de là bornée par le dit chemin du ruisseau Saint-Charles jusqu'à sa jonction avec le chemin appelé chemin de la

Côte noire, et au nord par la montée de la Côte noire; et à l'est par le dit chemin appelé chemin de la Côte noire, jusqu'à la jonction ci-dessus avec le chemin appelé «chemin du ruisseau Saint-Charles,» comprenant dans ses limites la continuation des diverses fermes à travers lesquelles passe le dit «chemin de la côte noire» qui borne cette municipalité à l'est, et sera pour les fins de l'acte des municipalités et des chemins du Bas Canada de 1855, et pour les fins municipales d'école, détachée de la paroisse de Longueuil, et sera unie et formée en une municipalité séparée sous le nom de la «municipalité de Saint-Lambert dans le comté de Chambly.»

Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1858), 21 Vict., c. 78, p. 246.

156

31 décembre
1860

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Hubert

Création de la municipalité de paroisse de Saint-Hubert.

Considérant que la nouvelle division succursale (à être érigée tout prochainement en paroisse) de Saint-Hubert en la paroisse de Longueuil, dans le comté de Chambly, dans le district de Montréal, composée de cent cinquante familles propriétaires de biens-fonds, possède depuis plusieurs mois une église succursale, un presbytère, un bureau de poste et un dépôt du chemin de fer du grand tronç; et considérant que ses besoins ne peuvent être remplis par l'acte des municipalités et des chemins du Bas Canada de 1855, et par les actes des écoles communes du Bas Canada: à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit:

Depuis et après le trente-et-unième jour de décembre prochain (mil huit cent soixante), quant aux fins municipales et depuis et après le premier jour de juillet prochain (mil huit cent soixante), quant aux fins scolaires, la division succursale ou paroisse projetée de Saint-Hubert, bornée comme suit, savoir: au sud-ouest par le chemin de la grande ligne et par la

partie du chemin de la côte Noire en gagnant le nord-ouest jusqu'à la ligne séparant la terre de Louis Lamarre, fils d'Alexis, d'avec celle de Michel Lamarre, fils de Louis, au sud-est par la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, au nord-est par la paroisse de Saint-Bruno et par une partie de la paroisse de Boucherville, jusqu'au trait-quarré séparant la terre de François Tremblay d'avec celle de Luc Dubuc, au nord-ouest par le dit trait-quarré et les traits-quarrés nord-ouest des autres terres du cinquième rang du Fief Tremblay ayant leurs fronts au chemin communément appelé chemin de la Savanne, par les traits-quarrés nord-ouest des terres d'Augustin Dubuc et la veuve et héritiers Antoine Vincent, dans la Baronnie de Longueuil, et par la ligne sud-ouest de la dite terre de la veuve et héritiers Antoine Vincent, depuis ce dernier trait-quarré jusqu'à la ligne séparant les terres de Louis Benoit, fils de Laurent, et de Michel Délage, fils de Louis, au nord-est du chemin de péage de Longueuil à Chambly, et de là par la dite ligne jusqu'au dit chemin; au sud-ouest du dit chemin par la ligne séparant les terres d'Olivier Fournier et d'André Brassard, fils de Benjamin, de là par le trait-quarré entre les terres du rang sud-ouest de ce dernier chemin; et celles du rang de la côte Noire jusqu'à la ligne séparant les terres du dit Louis Lamarre, fils d'Alexis, et du dit Michel Lamarre, fils de Louis, et de là par la dite ligne jusqu'au susdit chemin de la côte Noire, sera détachée de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil pour former par elle-même une municipalité distincte et séparée sous le nom de municipalité de Saint-Hubert.

Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1860), 23 Vict., c. 79, pp. 429-430.

157

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Joseph de Chambly

REQUÊTE D'ÉRECTION: 26 juin 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 18 août 1831
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 30 mai 1833

Composée de parties des seigneuries de Chambly, de Montarville et de la Ba-

ronnie de Longueuil, comprend une étendue de territoire d'environ quinze milles de front sur une profondeur moyenne d'environ 5 milles, borné vers l'est, à la rivière Richelieu; vers le nord à la paroisse de Saint-Mathieu de Beloeil; vers l'ouest, partie à la ligne qui sépare la 2^e concession de la seigneurie de Montarville de la 3^e, partie à la ligne qui sépare les terres de Bazile Daignault et Louis Daigneault de celles de Louis Rougeau et Jean-Baptiste Déragon, les dites terres situées dans la partie ci-dessus citée de la baronnie de Longueuil, et partie à la ligne qui sépare la terre de Charles Murray située pareillement dans la dite partie de la Baronnie de Longueuil de la profondeur des terres de la concession appelée petite rivière Montréal; vers le sud, partie à la paroisse Sainte-Marguerite de Blairfindie, et partie à celle de Saint-Luc.

Réf.: Deschamps (1896), p. 263; ACAM RDC I, f. 48.

AMPUTATION: 12 août 1852 (voir Saint-Bruno).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Chambly (1845) Saint-Joseph de Chambly (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Chambly, «comprenant la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, telle que maintenant érigée et bornée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 21.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Chambly.
- 26 octobre 1848 Création de la municipalité de village de Chambly-Canton.
Sera borné: au nord-ouest, par le ruisseau communément appelé le Ruisseau du Fort; au sud-est, par la ligne de division entre la terre de John McCutcheon et les terres de Thomas Roane et les représentants de feu Laurent Dumaine; au nord-est, par la Rivière Richelieu; et au sud-ouest, par la ligne de borne nord-est de la propriété appartenant au Canal de Chambly et déterminée au Bureau des Travaux Publics.

Commençant sur la rive ouest de la dite rivière Richelieu, au milieu du dit Ruisseau du Fort, vers le sud-est et l'ouest remontant le dit Ruisseau jusqu'à la limite ou ligne de borne nord-est de la terre du dit Canal de Chambly; de là, courant le long de la dite ligne nord-est de la terre du dit Canal de Chambly et vers le sud-est, 27 arpents, plus ou moins, jusqu'à la limite sud-est de la terre du dit John McCutcheon; de là, courant vers le nord-est, suivant la dite ligne qui divise la dite terre en dernier lieu mentionnée, des terres du dit Thomas Roane et les représentants du dit Laurent Dumaine respectivement, 3 arpents, plus ou moins, jusqu'à la Rivière Richelieu; de là, courant vers le nord-ouest, et suivant les sinuosités de la dite rivière Richelieu, jusqu'au point de départ; renfermant les quais, jetées et îlets situés en front du dit village de Chambly Canton.

Réf.: Deschamps (1896), p. 262.

19 avril 1855 Création de la municipalité de village de Chambly-Bassin.

Sera borné et limité comme suit: au sud-est, par le ruisseau communément appelé le Ruisseau du Fort; vers le sud-ouest, partie par la ligne qui sépare la terre du Gouvernement des terres des héritiers de David Darche, Antoine Darche, Augustin Darche, Noël Darche et Thomas Lacroix, partie par une ligne tirée de l'est à l'ouest à environ 18 arpents du dit Bassin de Chambly, depuis la terre du dit Thos. Lacroix, jusqu'à la propriété de Pierre Cognac traversant les terres des héritiers Isaiah Bunker, C.-B. DeGrosbois, les héritiers de feu le Capt. Michel Lamoureux, Joseph F. Allard, Joseph Alfred Porlier, Antoine Loisselle, Eusèbe H. Fréchette, Nicolas Purcell et Joseph S. Scheffer, et enfin partie par la ligne de séparation entre la terre du dit Pierre Cognac et celle du dit Eusèbe H. Fréchette; à l'ouest, partie par la ligne est du chemin de la Reine, traversant la terre du dit Eusèbe H. Fréchette et partie par la rive est de la petite rivière appelée la Rivière de Montréal; au nord, partie par la ligne de séparation entre la terre de Joseph Gauthier et celle d'Edouard Loonan et

partie par une ligne tirée de l'est à l'ouest à environ 10 arpents du chemin de la Reine le long du dit Bassin de Chambly, traversant une terre appartenant aux représentants de feu Honoré Demers, en remontant jusqu'au dit Bassin de Chambly; vers l'est, par le dit Bassin de Chambly ou Rivière Richelieu, commençant sur les hauteurs nord-ouest du dit Bassin de Chambly ou Rivière Richelieu, au milieu du dit Ruisseau du Fort, montant le dit Ruisseau dans une direction sud-est, jusqu'à la ligne qui sert de limite ou borne sud-est du terrain du Gouvernement; de là, en suivant la dite ligne sud-est, du dit terrain du Gouvernement et la ligne ci-dessus mentionnée, qui traversent les terres des dits Isaiah Bunker, C. B. DeGrosbois, des héritiers de feu capitaine Michel Lamoureux, Joseph F. Allard, Joseph Alfred Porlier, Antoine Loisselle, Eusèbe H. Fréchette, Nicolas Purcell et Joseph S. Scheffer, jusqu'à la ligne nord-est du dit chemin de la Reine, qui traversent la terre du dit Eusèbe H. Fréchette, 43 arpents, plus ou moins; de là, en suivant le dit chemin de la Reine et la dite petite rivière appelée Rivière Montréal, allant dans une direction nord, jusqu'à la ligne qui sépare la terre du dit Joseph Gauthier de celle du dit Edouard Loonan, 48 arpents, plus ou moins; de là, en suivant la dite ligne qui divise les terres des dits Gauthier et Loonan, et la ligne tirée à travers une terre qui appartient aux dits représentants de feu Honoré Demers, dans une direction est, jusqu'au dit Bassin de Chambly ou Rivière Richelieu, 24 arpents, plus ou moins; de là, allant dans une direction est et sud-est, en suivant les sinuosités du dit Bassin de Chambly ou Rivière Richelieu, 40 arpents, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 257.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Joseph de Chambly, telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites des municipalités de village de Chambly-Canton et Chambly-Bassin.

158 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Bruno

REQUÊTE D'ÉRECTION: 24 février 1842
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 juillet 1842
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 4 août 1842

Une certaine étendue de territoire comprise dans la concession du roi de France, du dix-sept octobre dans l'année de Notre-Seigneur mil sept cent dix, maintenant connue et désignée comme la seigneurie de Montarville, savoir: d'une lieue et trente arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, bornée d'un côté, au nord-ouest, par la seigneurie de Boucherville; de l'autre côté, au sud-est, par la seigneurie de Chambly; au nord-est, partie par Varennes, et partie par la seigneurie de Beloeil et son augmentation; et au sud-ouest, partie par la baronnie de Longueuil, et partie par le fief Tremblay.

Réf.: Deschamps (1896), p. 261; ACAM RDC II, f. 21-22.

AMPUTATION: 27 novembre 1850 (voir Sainte-Julie).

ANNEXION: 12 août 1852 (détaché de Saint-Joseph de Chambly et de Longueuil).

Les parties de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, qui en seront démembrées et annexées à la paroisse de Saint-Bruno de Montarville, consisteront en le Rang des Trente, le Rang des Vingt-quatre et de la Pointe de Chemise, et la partie de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, qui en sera démembrée et annexée à la dite paroisse de Saint-Bruno de Montarville, consistera en le rang du Canal.

Réf.: ACAM RDC III, f. 90-91.

ANNEXION: 29 août 1857 (détaché de Sainte-Julie).

Tout le territoire situé à l'extrémité du rang appelé «le rang des Quarante-Deux», à partir de la terre actuellement occupée par Hubert Forgues, inclusivement, et de là, en descendant jusqu'à la terre de Michel Adrien dit Lamoureux, senior, inclusivement.

Réf.: ACAM RDC III, f. 219-220.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Bruno de Montarville

ÉRECTION CIVILE: 9 octobre 1846

La dite paroisse comprendra une certaine étendue de territoire comprise dans la concession du roi de France, du dix-sept octobre dans l'année de Notre-Seigneur mil sept cent dix, maintenant connue et désignée comme la seigneurie de Montarville, savoir: d'une lieue et trente arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, bornée d'un côté, au nord-ouest, par la seigneurie de Boucherville; de l'autre côté, au sud-est, par la seigneurie de Chambly; au nord-est, partie par Varennes, et partie par la seigneurie de Beloeil et son augmentation; et au sud-ouest, partie par la baronnie de Longueuil, et partie par le fief Tremblay.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 83.

AMPUTATION: 6 mai 1851 (pour l'érection civile de Sainte-Julie).

ANNEXION: 2 avril 1853 (détaché en partie de Longueuil).

Les parties de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, qui en seront démembrées et annexées à la paroisse de Saint-Bruno de Montarville, consisteront en le Rang des Trente, le Rang des Vingt-quatre et de la Pointe de Chemise, et la partie de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, qui en sera démembrée et annexée à la dite paroisse de Saint-Bruno de Montarville, consistera en le rang du Canal.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 95.

ANNEXION: 6 novembre 1857 (détaché de Sainte-Julie).

Tout le territoire situé à l'extrémité du rang appelé «le rang des Quarante-Deux», à partir de la terre actuellement occupée par Hubert Forgues, inclusivement, et de là, en descendant jusqu'à la terre de Michel Adrien dit Lamoureux, senior, inclusivement.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 35.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Bruno de Montarville

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Bruno de Montarville, telle qu'érigée canoniquement¹.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Chambly.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Bruno de Montarville, telle qu'érigée civilement.

1. Notons que si l'*Extraordinaire de la Gazette du Canada* du 18 juin 1845 considère cette paroisse comme érigée civilement, elle ne le sera officiellement que le 9 octobre 1846.

PAROISSE RELIGIEUSE 159 Sainte-Famille de Boucherville

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: [] 1692¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

Boucherville. L'étendue de la paroisse de Sainte-Famille, située sur le dit fief, sera d'une lieue et un quart que contient de front le dit fief, à prendre du côté d'en bas, depuis Varennes, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief du Tremblay, ensemble des profondeurs de la dite seigneurie et des isles et islets situés au-devant du dit fief, depuis et comprise l'Isle Saint-Joseph, jusqu'à l'Isle Sainte-Marguerite dit Dufort, icelle non comprise, sans avoir égard aux représentations des habitants du dit fief du Tremblay et des nommés Dufort.

Réf.: Deschamps (1896), p. 262.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Famille de Boucherville

Note: Pour Sainte-Famille de Boucherville, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des*

missions de son diocèse, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Boucherville (1845) Sainte-Famille de Boucherville (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Boucherville, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Chambly.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, telle qu'érigée civilement.
- 9 juin 1856 Amputation pour la création de la municipalité de village de Boucherville.

Borné et limité comme suit: vers le nord-est, par le fleuve Saint-Laurent; vers le sud-est, en arrière, par Charles Roy, l'honorable Pierre de Boucherville, Jean-Baptiste Thomas, Rémi Claude Weillbrenner, Louis DeLéry, et encore le dit Weillbrenner; vers le nord-est, par une partie de la terre de François Birtz; vers le sud-ouest, par la route qui conduit à la savanne, depuis le fleuve Saint-Laurent, comprenant sur le côté nord-est, un arpent de front de la terre de François Birtz, jusqu'à la profondeur de 10 arpents et 3 perches; et de là, suivant la ligne de division entre la terre du dit Birtz et celle de Charles Roy, à une profondeur de 5 arpents; de là, continuant la dite ligne, sud, 32 degrés et 30 minutes ouest, 15 arpents et 9 perches, jusqu'au chemin ou route qui conduit à la savanne; de là, suivant la dite ligne de division nord, 32 degrés ouest, 5 arpents et 3 perches, jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, suivant le cours du dit fleuve, vers le nord-est, 15 arpents et 9 perches, plus ou moins, jusqu'au point de départ, c'est-à-dire, à un arpent de front sur la terre du dit Birtz.

Réf.: Deschamps (1896), p. 213.

1. «Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729», *RAPQ*, 1939-1940, pp. 304-305.

160

PAROISSE RELIGIEUSE
Sainte-Julie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 24 septembre 1850
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 19 octobre 1850
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 novembre 1850

Comprenant ladite nouvelle paroisse une étendue de territoire d'environ 7 à 8 milles de longueur sur environ 8 à 9 de largeur, bornée comme suit: au sud-ouest, par la ligne nord-est de la paroisse de Saint-Bruno, vis-à-vis les 4^e et 3^e rangs du Grand Côteau, par la Savanne de Montarville, vis-à-vis les 2^e et 1^{er} rangs du dit Grand Côteau et par la ligne nord-est de la paroisse de Boucherville, vis-à-vis le rang de la Belle Rivière de Varennes au nord-ouest par la ligne qui longe l'extrémité nord-ouest des terres du rang de la Belle Rivière, et à l'extrémité sud-est des terres des rangs 42, des Trente et de la Pointe des Pruches, dans la paroisse de Varennes; au nord-est, en partie par la ligne de division entre la dite paroisse de Varennes et celle de Verchères, et en partie par la continuation directe de la dite ligne, jusqu'à la ligne nord-ouest de la paroisse de Beloeil; au sud-est, par la dite ligne nord-ouest de la paroisse de Beloeil, jusqu'à la terre de F. Provost exclusivement; de là, continuant vers le sud-est, par la ligne entière de division entre la terre du dit F. Provost et celle de A. Préfontaine; de là, continuant vers le sud par la ligne qui passe le long de l'extrémité est de la terre du dit F. Provost et le prolongement direct de la dite ligne jusqu'à la terre de Louis Blain exclusivement; de là, continuant vers le sud-est, par la ligne entière de division entre la terre du dit Louis Blain et celle de A. Préfontaine; de là, continuant vers le sud-ouest, par la ligne qui passe le long de l'extrémité sud-est de la terre du dit Louis Blain et sa continuation en droite ligne, jusqu'à son intersection avec le prolongement direct de la ligne nord-est de la seigneurie de Chambly, dans la seigneurie de Beloeil; de là, continuant vers le sud-est par tout le prolongement direct de la dite ligne nord-est de la susdite seigneurie de Chambly, dans celle de Beloeil; et enfin, de là, continuant vers le sud, par la ligne ouest de séparation entre les susdites seigneuries

de Chambly et de Beloeil jusqu'à la ligne nord-est de la paroisse de Saint-Bruno.

Réf.: Deschamps (1896), p. 276; ACAM RDC III, f. 25-26-27.

AMPUTATION: 29 août 1857 (voir Saint-Bruno).

RECONNAISSANCE CIVILE
Sainte-Julie

ÉRECTION CIVILE: 6 mai 1851

Bornée comme suit: au sud-ouest, par la ligne nord-est de la paroisse de Saint-Bruno, vis-à-vis les 4^e et 3^e rangs du Grand Côteau, par la Savanne de Montarville, vis-à-vis les 2^e et 1^{er} rangs du dit Grand Côteau et par la ligne nord-est de la paroisse de Boucherville, vis-à-vis le rang de la Belle Rivière de Varennes, à l'extrémité nord-ouest des terres du rang de la Belle Rivière, et à l'extrémité sud-est des terres des rangs 42, des Trente et de la Pointe des Pruches, dans la paroisse de Varennes; au nord-est, en partie par la ligne de division entre la dite paroisse de Varennes et celle de Verchères, et en partie par la continuation directe de la dite ligne, jusqu'à la ligne nord-ouest de la paroisse de Beloeil; au sud-est, par la dite ligne nord-ouest de la paroisse de Beloeil, jusqu'à la terre de F. Provost exclusivement; de là, continuant vers le sud-est, par la ligne entière de division entre la terre du dit F. Provost et celle de A. Préfontaine; de là, continuant vers le sud par la ligne qui passe le long de l'extrémité est de la terre du dit F. Provost et le prolongement direct de la dite ligne jusqu'à la terre de Louis Blain exclusivement; de là, continuant vers le sud-est, par la ligne entière de division entre la terre du dit Louis Blain et celle de A. Préfontaine; de là, continuant vers le sud-ouest, par la ligne qui passe le long de l'extrémité sud-est de la terre du dit Louis Blain et sa continuation en droite ligne, jusqu'à son intersection avec le prolongement direct de la ligne nord-est de la seigneurie de Chambly, dans la seigneurie de Beloeil; de là, continuant vers le sud-est par tout le prolongement direct de la dite ligne nord-est de la susdite seigneurie de Chambly, dans celle de Beloeil; et enfin, de là, conti-

nuant vers le sud, par la ligne ouest de séparation entre les susdites seigneuries de Chambly et de Beloeil jusqu'à la ligne nord-est de la paroisse de Saint-Bruno.

Réf.: Deschamps (1896), p. 276.

AMPUTATION: 6 novembre 1857 (au profit de Saint-Bruno de Montarville).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Julie

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Julie, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 161 Sainte-Anne de Varennes

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 2 octobre 1725¹
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722²

Varennes. L'étendue de la paroisse de Sainte-Anne, située sur le dit fief, sera d'environ deux lieues, savoir: un quart de lieue de front que contient le fief de la Demoiselle Le Sueur, depuis le fief de Margot, en remontant le long du fleuve jusqu'au fief de Saint-Michel, demi lieue de front que contient le dit fief de Saint-Michel, en remontant jusqu'au fief de la Trinité, demi lieue de front que contient le dit fief de la Trinité, en remontant jusqu'à Varennes, et demi lieue et six arpents de front que contient le dit fief de Varennes, en remontant jusqu'à Boucherville, des profondeurs des dits fiefs, et de l'étendue des Isles à l'Aigle et Sainte-Thérèse, situées au-devant des dits fiefs, à l'exception du domaine de la Dame veuve du Sieur de Langloiserie, et les habitations de Louis et Urbain Briant, situées au bout d'en haut de la dite Isle Sainte-Thérèse, qui seront de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de l'isle de Montréal, à laquelle ils ont été ci-dessus joints.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1107.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 1^{er} octobre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 25 octobre 1831

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} mars 1832³

Composée des fiefs ou seigneuries de Varennes, cap Saint-Michel, la Guillaudière et des concessions de l'augmentation de la seigneurie de Beloeil, comprend une étendue de territoire d'environ 5 milles de front sur environ 9 milles de profondeur, bornée vers le nord-est, au fief Saint-Blain, vers le sud-est, partie à la ligne de séparation entre le fief de la Guillaudière et la seigneurie de Beloeil, et partie à la ligne qui sépare la 3^e concession du Grand Côteau de la 4^e, les dites concessions faisant partie de la dite seigneurie de Beloeil; vers le sud-ouest, partie à la seigneurie de Boucherville, et partie à celle de Montarville; vers le nord-ouest, au fleuve Saint-Laurent; comprenant l'Île à l'Aigle et l'Île Sainte-Thérèse situées dans le dit fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis les fiefs ou seigneuries qui appartiennent en entier à la dite paroisse.

Réf.: Deschamps (1896), p. 255; ACAM RDC I, f. 40.

AMPUTATION: 27 novembre 1850 (voir Sainte-Julie).

Note: À la suite de cette amputation, nous devons cependant annexer à Sainte-Anne de Varennes une portion de territoire qui se trouve séparée de la paroisse Saint-Mathieu de Bel-oeil par la paroisse de Sainte-Julie, mais non incluse dans cette dernière. Ce territoire comprend les 10^e et 11^e rangs de la seigneurie de Beloeil.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Varennes (1845) Sainte-Anne de Varennes (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Varennes, «comprenant la paroisse de Sainte-Anne de Varennes, telle que maintenant érigée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Verchères.

8 juin 1848

Création de la municipalité de village de Varennes.

Sera borné: vers le nord-ouest, par le fleuve Saint-Laurent; au sud-est, en arrière, par une certaine ligne diagonale traversant les terres de Jean-Baptiste Mongeau, Félix Lucier, Paul Lucier, Messire Charles Joseph Primeau et Aimé Massue; au nord-est, par une partie de la terre appartenant au dit Jean-Baptiste Mongeau; et au sud-ouest, par la terre du dit Aimé Massue. Commençant au fleuve Saint-Laurent, à la ligne de division entre la terre de Jean-Baptiste Mongeau et le dit village de Varennes; de là, courant le long de la dite ligne, sud, 57 degrés est, astronomiquement 6 arpents; de là, le long de la dite ligne diagonale susdite reconnue comme étant les bornes en arrière du dit village de Varennes, sud, 10 degrés ouest, 13 arpents, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Louis, étant à une distance, le long de la dite rue, de 7 arpents du fleuve Saint-Laurent; de là, toujours le long de la ligne diagonale susdite, sud, 8 degrés et demi est, 14 arpents et 3 perches, plus ou moins, jusqu'à l'intersection du Chemin de la Reine, à un point étant à 31 arpents, 5 perches et 9 pieds, vers le sud-ouest, suivant que le dit chemin serpente depuis la limite nord-est susdite du dit village; de là, obliquement, traversant le dit chemin et le long de la terre d'Aimé Massue susdit, sud, 34 degrés ouest, 4 arpents et 8 perches, jusqu'à un angle; de là, partie le long de la terre du dit Aimé Massue et partie suivant le côté sud-ouest du chemin conduisant au fleuve, 6 arpents, 8 perches et 8 pieds, jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, vers le nord-est, le long du dit fleuve Saint-Laurent, suivant qu'il tourne et serpente, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 268.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Anne de Varennes telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

1. Selon l'«Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français 1610-1729», Varennes aurait été érigée en 1692 par Mgr de

Saint-Vallier (RAPQ, 1939-1940, p. 302), mais cette date semble correspondre davantage à la nomination du premier curé en titre. Un deuxième document, dans la même série, donne le 2 octobre 1725 comme date de l'érection canonique (RAPQ, 1941-1942, p. 239) par Mgr de Saint-Vallier. Comme il est peu probable qu'une même paroisse ait eu, à cette époque, deux décrets, nous n'avons retenu que le second.

2. Désignée sous le nom de «Varennes».

3. Désignée au décret sous le nom de «Sainte-Anne de Varennes».

162

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-François-Xavier de Verchères

REQUÊTE D'ÉRECTION: 21 septembre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 octobre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 28 novembre 1832

Composée de parties des fiefs ou seigneuries de Verchères, Bellevue, Cabana et Saint-Blain ou Marigo, comprenant une étendue de territoire d'environ 6 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, bornée vers le nord-est, à la paroisse de la Sainte-Trinité de Contrecoeur; vers le sud-est, à la paroisse de Saint-Marc de Cournoyer; vers le sud-ouest, à la paroisse de Sainte-Anne de Varennes; vers le nord-ouest, au fleuve Saint-Laurent. Cette paroisse comprend de plus l'île Marie, ainsi que les autres îles et islets situés dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis les fiefs ou seigneuries susmentionnés, du côté sud dudit fleuve.

Réf.: Deschamps (1896), p. 254; ACAMRDC I, f. 46.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Verchères (1845) Saint-François-Xavier de Verchères (1855)

1^{er} juillet 1845

Création de la municipalité de Verchères, «comprenant la paroisse de Saint-François-Xavier de Verchères, telle que maintenant érigée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Verchères.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-François-Xavier de Verchères, telle qu'érigée canoniquement.

163 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Sainte-Trinité de Contrecoeur

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 août 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 29 août 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 27 novembre 1832

La susdite partie des dits fiefs et seigneuries de Contrecoeur et de Saint-Ours comprenant une étendue de territoire d'environ 12 milles de front sur une profondeur moyenne d'environ 1½ mille dans le fief ou seigneurie de Saint-Ours, et sur 3 milles de profondeur dans le fief ou seigneurie de Contrecoeur, bornée vers le nord-est, à la seigneurie de Sorel; au sud-est, partie à la paroisse de Saint-Ours et partie à la ligne qui sépare la 2^e concession du dit fief ou seigneurie de Contrecoeur de la 3^e concession du même fief ou seigneurie; vers le sud-ouest, au fief de Bellevue; vers le nord-ouest, au fleuve Saint-Laurent, annexant à la dite paroisse les Isles ou Islets qui se trouvent vis-à-vis icelle du côté sud du dit fleuve Saint-Laurent.

Réf.: Deschamps (1896), p. 285; ACAM RDC I, f. 45-46.

AMPUTATION: 10 juin 1847 (voir Immaculée Conception de Saint-Ours).

AMPUTATION: 17 février 1859 (voir Saint-Roch de Saint-Ours).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Contrecoeur (1845)
Sainte-Trinité de Contrecoeur (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Contrecoeur, «comprenant la paroisse de Sainte-Trinité de Contrecoeur, telle que maintenant érigée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Verchères.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Trinité de Contrecoeur, telle qu'érigée canoniquement.

4 juin 1859 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Roch de Richelieu.

164 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Mathieu de Bel-oeil

REQUÊTE D'ÉRECTION: 28 avril 1829

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 26 avril 1830

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 23 mars 1832

La susdite partie de seigneurie de Bel-oeil ci-après désigné comprenant une étendue de territoire d'à peu près six milles de front sur à peu près six milles de profondeur, bornée au nord-est, par le fief Cournoyer; au sud-est, par la rivière Richelieu; au sud-ouest, en partie par la seigneurie de Boucherville¹, et partie par celle de Montarville; au nord-ouest, en partie par la paroisse de Sainte-Anne de Varennes, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, daté le premier jour de mars en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-deux, et en partie par le fief de Saint-Blain.

Réf.: Deschamps (1896), p. 269; ACAM RDC I, f. 40-41.

AMPUTATION: 27 novembre 1850 (voir Sainte-Julie).

Note: À la suite de cette amputation, nous devons aussi exclure, au profit de Sainte-Anne de Varennes, une portion de territoire qui se trouve séparée de la paroisse Saint-Mathieu de Bel-oeil par la paroisse Sainte-Julie, mais non incluse dans cette dernière.

AMPUTATION: 30 mars 1860 (voir Saint-Marc de Cournoyer).

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Mathieu de Beloeil

ÉRECTION CIVILE: 2 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'à peu près six milles de front sur à peu près six milles de profondeur, bornée au nord-est, par le fief Cournoyer; au sud-est, par la rivière Richelieu; au sud-ouest, en partie par la seigneurie de Boucherville, et partie par celle de Montarville; au nord-ouest, en partie par la paroisse de Sainte-Anne de Varennes, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, daté le premier jour de mars en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-deux, et en partie par le fief de Saint-Blain.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 40.

AMPUTATION: 6 mai 1851 (pour l'érection civile de Sainte-Julie).

AMPUTATION: 6 mai 1851 (voir Sainte-Anne de Varennes).

AMPUTATION: 10 septembre 1860 (au profit de Saint-Marc).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Beloeil (1845)
Saint-Mathieu de Beloeil (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Beloeil, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Verchères.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Mathieu de Beloeil, telle qu'érigée civilement.

1. Devrait plutôt se lire «la seigneurie de Chambly».

PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Marc de Cournoyer

165

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 septembre 1791¹

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 10 novembre 1791

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 22 mars 1792

La dite seigneurie de Cournoyer avec ses dépendances, le tout borné comme suit, savoir: d'un côté, au sud-ouest, par une ligne d'à peu près une lieue et trois quarts, faisant la séparation de la dite seigneurie d'avec Beloeil; de l'autre côté, au nord-est, par une autre ligne de plus d'une lieue, joignant la paroisse de Saint-Antoine; devant, par une ligne d'une lieue et trois quarts faisant le front de la seigneurie de Cournoyer, sur la rivière Richelieu; et en arrière, bornée par les différents fiefs qui composent la paroisse de Verchères.

Réf.: Deschamps (1896), p. 252; ACAM RDC 1, f. 2-4.

ANNEXION: 30 mars 1860 (détaché de Saint-Mathieu de Bel-oeil).

Une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ 5 milles de profondeur, sur une largeur moyenne d'un mille bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par le fief Saint-Blain; au sud-ouest et au sud-est, par une ligne partant de l'angle sud du fief Saint-Blain, et suivant la ligne qui sépare la partie des 7^e, 8^e et 9^e concessions appartenant à la paroisse de Sainte-Julie, de celle appartenant à la paroisse Saint-Mathieu de Beloeil, jusqu'à son intersection avec le cordon de la 6^e et 7^e concessions; suivant de là, vers l'est, le dit cordon, jusqu'à la ligne sud-ouest du terrain de madame de Montenach, sur la 6^e concession, passe par la dite ligne et par la ligne sud-ouest de la terre de Calixte Préfontaine, dans la 5^e concession, jusqu'à son intersection avec le cordon des 4^e et 5^e concessions; suivant de là, vers l'est, le dit cordon, jusqu'à la ligne sud-ouest de la partie de la terre de Toussaint Duhamel, qui, dans la 4^e concession appartient à Augustin Pigeon, fils, et suivant la dite ligne, coupe la dite terre dans la ligne de séparation des deux dites parties jusqu'à la ligne nord-est de la dite terre qu'elle suit jusqu'au cordon qui sépare les terres du 1^{er}

et du 2^e ruisseau; de là, vers l'est, suit le dit cordon jusqu'à la terre de Joseph Trefflé Hébert, dont elle suit la ligne sud-ouest jusqu'au cordon qui sépare la dite terre et le domaine, des terres de la rivière Richelieu; et de là, vers l'est, suit le dit cordon jusqu'à son intersection avec la ligne sud-ouest du fief Cournoyer; et au nord-est par la ligne sud-ouest du dit fief Cournoyer, lequel d'après les décrets des 2 et 10 juillet, 1835, fait la ligne de séparation entre les paroisses de Saint-Mathieu de Beloeil et de Saint-Marc.

Réf.: Deschamps (1896), p. 252; AESH RDC I, f. 101.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Marc

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire bornée comme suit, savoir: d'un côté, au sud-ouest, par une ligne d'à peu près une lieue et trois quarts, faisant la séparation de la dite seigneurie d'avec Beloeil; de l'autre côté, au nord-est, par une autre ligne de plus d'une lieue, joignant la paroisse de Saint-Antoine; devant, par une ligne d'une lieue et trois quarts faisant le front de la seigneurie de Cournoyer, sur la rivière Richelieu; et en arrière, bornée par les différents fiefs qui composent la paroisse de Verchères.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 47.

ANNEXION: 10 septembre 1860 (détaché de Saint-Mathieu de Beloeil).

Une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ 5 milles de profondeur, sur une largeur d'un mille bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par le fief Saint-Blain; au sud-ouest et au sud-est, par une ligne partant de l'angle sud du fief Saint-Blain, et suivant la ligne qui sépare la partie des 7^e, 8^e et 9^e concessions appartenant à la paroisse de Sainte-Julie, de celle appartenant à la paroisse Saint-Mathieu de Beloeil, jusqu'à son intersection avec le cordon de la 6^e et 7^e concessions; suivant de là, vers l'est, le dit cor-

don, jusqu'à la ligne sud-ouest du terrain de madame de Montenach, sur la 6^e concession, passe par la dite ligne et par la ligne sud-ouest de la terre de Calixte Préfontaine, dans la 5^e concession, jusqu'à son intersection avec le cordon des 4^e et 5^e concessions; suivant de là, vers l'est, le dit cordon, jusqu'à la ligne sud-ouest de la partie de la terre de Toussaint Duhamel, qui, dans la 4^e concession appartient à Augustin Pigeon, fils, et suivant la dite ligne, coupe la dite terre dans la ligne de séparation des deux dites parties jusqu'à la ligne nord-est de la dite terre qu'elle suit jusqu'au cordon qui sépare les terres du 1^e et du 2^e ruisseau; de là, vers l'est, suit le dit cordon jusqu'à la terre de Joseph Trefflé Hébert, dont elle suit la ligne sud-ouest jusqu'au cordon qui sépare la dite terre et le domaine, des terres de la rivière Richelieu; et de là, vers l'est, suit le dit cordon jusqu'à son intersection avec la ligne sud-ouest du fief Cournoyer; et au nord-ouest par la ligne sud-ouest du dit fief Cournoyer, lequel d'après les décrets des 2 et 10 juillet, 1835, fait la ligne de séparation entre les paroisses de Saint-Mathieu de Beloeil et de Saint-Marc.

Réf.: Deschamps (1896), p. 252.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Marc

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Marc, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Verchères.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Marc, telle qu'érigée civilement.

1. La requête se trouve dans le fonds de la paroisse Saint-Marc. Réf.: AESH, XVII, c. 49.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Antoine

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Antoine, «comprenant l'étendue de terre

communément appelée la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière Chambly¹». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Verchères.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Antoine.

1. La «paroisse» Saint-Antoine de la Rivière Chambly n'est érigée canoniquement que le 23 octobre 1889. Toutefois, le territoire mentionné ci-haut est identifiable puisqu'il est enclavé par les paroisses Saint-Marc de Cournoyer, Immaculée Conception de Saint-Ours et Sainte-Trinité de Contrecoeur, toutes érigées canoniquement.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Roch de Saint-Ours

167

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 janvier 1859

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 10 janvier 1859¹

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 17 février 1859

Comprendra toute cette partie, y incluse l'Île des Chaillons, de la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, au nord de Richelieu, et toute cette petite concession appelée le côté nord du ruisseau LaPrade formant une étendue de territoire de 6 milles de largeur sur une moyenne d'environ 2½ milles de profondeur, bornée comme suit: au sud-est, par la rivière Richelieu et le grand chenal de la dite rivière entre l'Île des Chaillons et la rive sud de la dite rivière; au nord-est, par la paroisse de Saint-Pierre de Sorel; au nord-ouest, par le cordon qui sépare les terres du rang appelé «Le grand Saint-Ours» du domaine seigneurial et des terres de la côte Saint-Jean et celles au nord du ruisseau LaPrade, de la ligne seigneuriale de Sorel, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Bourret et de cette terre, jusqu'à la ligne seigneuriale de Contrecoeur, par une ligne qui serpente le long du sommet du Grand Côteau, laquelle ligne sépare partie des terres du Grand Saint-Ours, appartenant aux habitants du dit Grand Saint-Ours, de celles qui appartiennent,

comme une extension, aux habitants du Ruisseau LaPrade; et au sud-ouest, partie par la paroisse de Saint-Antoine et partie par la paroisse de Contrecoeur, jusqu'à la ligne qui sépare les seigneuries de Saint-Ours et Contrecoeur.

Réf.: Deschamps (1896), p. 563; AESH RDC1, f. 85.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Roch de Richelieu

ÉRECTION CIVILE: 4 juin 1859

La paroisse de Saint-Roch de Richelieu, dans le comté de Richelieu, comprendra toute cette partie, y incluse l'Île des Chaillons, de la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, au nord de Richelieu, et toute cette petite concession appelée le côté nord du ruisseau LaPrade formant une étendue de territoire de 6 milles de largeur sur une moyenne d'environ 2½ milles de profondeur, bornée comme suit: au sud-est, par la rivière Richelieu et le grand chenal de la dite rivière entre l'Île des Chaillons et la rive sud de la dite rivière; au nord-est, par la paroisse de Saint-Pierre de Sorel; au nord-ouest, par le cordon qui sépare les terres du rang appelé «Le grand Saint-Ours» du domaine seigneurial et des terres de la côte Saint-Jean et celles au nord du ruisseau LaPrade, de la ligne seigneuriale de Sorel, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Bourret et de cette terre, jusqu'à la ligne seigneuriale de Contrecoeur, par une ligne qui serpente le long du sommet du Grand Côteau, laquelle ligne sépare partie des terres du Grand Saint-Ours, appartenant aux habitants du dit Grand Saint-Ours, de celles qui appartiennent, comme une extension, aux habitants du Ruisseau LaPrade; et au sud-ouest, partie par la paroisse de Saint-Antoine et partie par la paroisse de Contrecoeur, jusqu'à la ligne qui sépare les seigneuries de Saint-Ours et Contrecoeur.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 47.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Roch de Richelieu

4 juin 1859 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Roch de Richelieu, telle qu'érigée civilement.

1. Anonyme, *Album-souvenir Saint-Roch de Richelieu 1859-1984*, s. l., s. éd., s.d., pp. 19-20.

168

PAROISSE RELIGIEUSE Sorel

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 3 mars 1722
LIMITES FIXÉES PAR L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI
DU 3 MARS 1722

Saurel. L'étendue de la paroisse de Saint-Pierre, située en la dite seigneurie, sera de quatre lieues, savoir: d'une lieue de front, que contient la concession de Paul Hué, dans le fief d'Yamaska, sur différentes profondeurs de quinze arpents ou environ, l'un portant l'autre, à prendre du côté d'en bas, en remontant jusqu'à Saurel: de l'Isle du Moine et de celle des Barques, étant au-devant de la dite concession; de trois lieues que contient la dite seigneurie de Saurel, à prendre du côté d'en bas, depuis le dit fief d'Yamaska, en remontant le long du fleuve Saint-Laurent jusqu'au fief de Saint-Ours: des profondeurs de la dite seigneurie, et des Isles à l'Ours, Ronde, Madame et de Saint-Ignace, dépendantes de la dite seigneurie, et situées au-devant d'icelle.

Réf.: Deschamps (1896), p. 550.

Note: La paroisse de Sorel, selon nos recherches, ne possède pas de décret d'érection canonique. Cependant, plusieurs sources semblent lui accorder le statut de paroisse avec la publication de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722. Un extrait du procès-verbal de Mathieu-Benoît Collet du 4 mars 1721 montre bien l'interprétation qui a pu être faite du document: «[les habitants de la seigneurie de Saurel] n'estiment pas qu'on puisse raisonnablement leur refuser d'avoir une paroisse pour eux». Réf.: «Procès-verbaux

du procureur général Collet...», *RAPQ*, 1921-1922, p. 319.

AMPUTATION: 25 janvier 1834 (voir L'Isle du Pads).

AMPUTATION: 5 avril 1842 (voir Sainte-Victoire).

AMPUTATION: 25 octobre 1847 (voir Sainte-Victoire).

AMPUTATION: 5 janvier 1855 (voir Saint-Robert).

RECONNAISSANCE CIVILE Sorel

Note: Pour Sorel, l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 est une reconnaissance civile; ce statut est confirmé par l'acte 1, Guill. IV, c. 51, 1831, et par le *Rapport de l'évêque de Montréal au gouverneur Metcalfe relatif à la description des paroisses et des missions de son diocèse*, 31 mai 1845 (ANQ, Secrétariat provincial, E/04, art. 672, 7C13-2205B).

AMPUTATION: 16 août 1842 (voir La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads).

AMPUTATION: 10 juillet 1843 (voir Sainte-Victoire).

AMPUTATION: 17 octobre 1857 (voir Saint-Robert).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sorel

7 mai 1792 Érection du Bourg de William-Henry.

Comprendra toute cette étendue ou pièce de terre (étant partie et pièce du susdit comté de Richelieu) bornée en front par la rivière Sorel autrement appelée la rivière Richelieu ou Chambly par derrière par une ligne parallèle au côté est de la place royale de la dite ville à la distance de cent chaînes d'icelle.

Réf.: Deschamps (1896), p. 570.

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Sorel, «comprenant la paroisse catholique romaine de Saint-Pierre de Sorel». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.

10 mai 1848 Création de la municipalité de ville de William-Henry.

La dite ville de William Henry comprendra toute cette certaine partie ou étendue de territoire formant partie du Comté de Richelieu, bornée en devant par la rivière Sorel, autrement appelée Rivière Richelieu ou Chambly, en arrière par une ligne courant parallèle, au côté est du Royal Square, dans la dite ville de William Henry, jusqu'à une distance perpendiculaire de là de cent chaines, au côté nord par le fleuve Saint-Laurent, et au côté sud par une ligne parallèle jusqu'au côté sud du Royal Square susdit, jusqu'à une distance de là de cent vingt chaines.

Réf.: *The Canada Gazette* (1848), p. 5370.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sorel, comprenant la paroisse de Sorel, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la ville.

17 octobre 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Robert.

19 mai 1860 Changement de dénomination de la municipalité de ville de William-Henry pour la municipalité de ville de Sorel. Les limites demeurent les mêmes.

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Victoire

169

REQUÊTE D'ÉRECTION: 8 février 1842

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 17 mars 1842

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 5 avril 1842

Comprendra les concessions Prescott, Saint-Robert, Prévost, Bellevue, La Basse, et partie de celle de Pot-au-Beurre, nord et sud, dans la seigneurie de Sorel, les dites concessions formant une étendue de territoire de quatre milles et demi de front sur cinq milles de profondeur; bornée au côté nord-est, par la seigneurie de Barrow, suivant le chemin du Pot-au-Beurre suivant le chemin de Saint-Martin; et de là, poursuivant la même ligne entre la terre d'Antoine Saint-Martin exclusivement et la terre de la veuve Kerry, y incluse

la terre de la dite veuve Kerry; de là, jusqu'à, mais ne comprenant pas la concession de Rimbeau, au nord-ouest, par les terres de la concession Rimbeau jusqu'à et sur la ligne seigneuriale de Saint-Ours; au sud-ouest, par la dite ligne seigneuriale de Saint-Ours; et au sud-est par les limites de la paroisse de Saint-Aimé, seigneurie de Barrow.

Réf.: Deschamps (1896), p. 533; ACAM RDC II, f. 15.

ANNEXION: 25 octobre 1847 (détaché de Sorel).

La concession Rimbault détachée de Saint-Pierre de Sorel et annexée à Sainte-Victoire pour les fins religieuses, par décret du 25 octobre 1847.

Réf.: Deschamps (1896), p. 533; ACAM RDC II, f. 207.

AMPUTATION: 5 janvier 1855 (voir Saint-Robert).

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Victoire

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1843

La dite paroisse comprendra les concessions Prescott, Saint-Robert, Prévost, Bellevue, La Basse, et partie de celle de Pot-au-Beurre, nord et sud, dans la seigneurie de Sorel, les dites concessions formant une étendue de territoire de quatre milles et demi de front sur cinq milles de profondeur; bornée au côté nord-est, par la seigneurie de Barrow, suivant le chemin de Saint-Martin, jusqu'au chemin du Pot-au-Beurre, et de là, poursuivant la même ligne entre la terre d'Antoine Saint-Martin et la terre de la veuve Kerry, y incluse la terre de la dite veuve Kerry, mais ne comprenant pas celle d'Antoine Saint-Martin; de là, jusqu'à, mais ne comprenant pas la concession de Rimbeau, au nord-ouest, par les terres de la concession Rimbeau jusqu'à et sur la ligne seigneuriale de Saint-Ours; au sud-ouest, par la dite ligne seigneuriale de Saint-Ours; et au sud-est par les limites de la paroisse de Saint-Aimé, seigneurie de Barrow.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 73.

AMPUTATION: 17 octobre 1857 (pour l'érection civile de Saint-Robert).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Victoire

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Victoire, telle qu'érigée civilement.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Victoire, telle qu'érigée civilement.
- 17 octobre 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Robert.

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Robert

170

REQUÊTE D'ÉRECTION: 2 octobre 1854

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 28 décembre 1854

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 5 janvier 1855

Bornée au nord-est, partie par la ligne qui divise les terres d'Antoine Bruno Gouin d'avec celles de Louis Lavallée et de Joseph Lemoine, dans la concession double de Bellevue, partie par la ligne qui divise les rangs Provost, Saint-Robert et Saint-Thomas d'avec la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, et partie par la ligne nord-est de la terre de M. Thomas Hébert et de celle de Jean-Baptiste Héroux, dans la concession Thiersant; au sud-est, partie par le cordon entre les terres du rang Saint-Thomas et Thiersant, partie par le cordon sud-est des terres de Thomas Hébert et de Jean-Baptiste Héroux, dans la concession Thiersant, partie par le cordon des terres entre Saint-Thomas et les Réserves de Sainte-Sophie, et partie par le cordon des terres entre les concessions Saint-Yves et Saint-Pierre; au sud-ouest, partie par les lignes sud-ouest des terres de Thomas Hébert et Jean-Baptiste Héroux dans la

concession Thiersant, partie par la ligne qui divise les terres de Joseph Potvin et d'Antoine Parenteau, dans la concession Saint-Thomas, partie par la ligne qui divise les terres de Joseph Martin et de Michel Lamothe, dans la concession Sainte-Sophie, partie par la ligne qui, entre Saint-Robert et Saint-Yves, divise le fief Bourg-Marie ouest d'avec la seigneurie de Sorel, partie par la ligne qui divise le rang Saint-Pierre d'avec les allonges de Prescott, et partie dans le rang Bellevue par la ligne nord-est de la paroisse de Sainte-Victoire; au nord-ouest, partie par la ligne qui sépare les concessions Saint-Pierre et Provost d'avec la concession sud de Bellevue, partie par la ligne qui sépare la concession nord de Bellevue d'avec la concession de la première Rivière Pot-au-Beurre, et partie par la ligne qui divise la concession Provost d'avec la concession sud de la seconde rivière Pot-au-Beurre.

Réf.: Deschamps (1896), p. 525; AESH RDC I, f. 34-36.

ANNEXION: 21 août 1861 (détaché de Saint-Aimé).

1^o. Une partie du rang Thiersant comprenant une étendue de territoire d'environ un mille et demi de front sur un mille et trois quarts de profondeur, bornée comme suit, savoir: au sud-ouest, à la ligne entre la terre de feu Paul Lafleur, et de celle de Joseph Hébert, et de Simon Brouillard; au nord-ouest, à la paroisse de Saint-Robert; au nord-est, à la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska. 2^o. Une partie du rang Saint-Thomas, comprenant une étendue de territoire d'environ un mille de front, sur environ un mille de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord-est, à la ligne qui divise la terre d'Antoine Parenteau de celle de Joseph Pétrin; au sud-est, partie par le cordon entre les rangs Saint-Thomas et Thiersant, et partie par la ligne qui divise la terre de Joseph Desrosiers, de celle de Félix Hébert; au sud-ouest, partie par la ligne qui divise la terre de Joseph Desrosiers, de celle de Joseph Desrosiers, fils de Louis, et partie par la ligne qui divise la terre de Guillaume Houle de celle de Félix Hébert; au nord-ouest, par

le cordon des terres entre Saint-Thomas, et les réserves de Sainte-Sophie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 525; AESH RDC I, f. 107-108.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Robert

ÉRECTION CIVILE: 17 octobre 1857

La paroisse de Saint-Robert, située dans le comté de Richelieu, dans le district de Montréal comprendra une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur environ quatre milles et deux tiers de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord-est, partie par la ligne qui divise les terres d'Antoine Bruno Gouin d'avec celles de Louis Lavallée et de Joseph Lemoine, dans la concession double de Bellevue, partie par la ligne qui divise les rangs Provost, Saint-Robert et Saint-Thomas d'avec la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, et partie par la ligne nord-est de la terre de M. Thomas Hébert et de celle de Jean-Baptiste Héroux, dans la concession Thiersant; au sud-est, partie par le cordon entre les terres du rang Saint-Thomas et Thiersant, partie par le cordon sud-est des terres de Thomas Hébert et de Jean-Baptiste Héroux, dans la concession Thiersant, partie par le cordon des terres entre Saint-Thomas et les Réserves de Sainte-Sophie, et partie par le cordon des terres entre les concessions Saint-Yves et Saint-Pierre; au sud-ouest, partie par les lignes sud-ouest des terres de Thomas Hébert et Jean-Baptiste Héroux dans la concession Thiersant, partie par la ligne qui divise les terres de Joseph Potvin et d'Antoine Parenteau, dans la concession Saint-Thomas, partie par la ligne qui divise les terres de Joseph Martin et de Michel Lamothe, dans la concession Sainte-Sophie, partie par la ligne qui, entre Saint-Robert et Saint-Yves, divise le fief Bonsecours d'avec la seigneurie de Sorel, partie par la ligne qui divise le rang Saint-Pierre d'avec les allonges de Prescott, et partie dans le rang Bellevue par la ligne nord-est de la paroisse de Sainte-Victoire; au nord-ouest, partie par

la ligne qui sépare les concessions Saint-Pierre et Prescott d'avec la concession sud de Bellevue, partie par la ligne qui sépare la concession nord de Bellevue d'avec la première division de la rivière Pot-au-Beurre, et partie par la ligne qui divise la concession Provost d'avec la concession sud de la seconde rivière Pot-au-Beurre.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 47.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Robert

17 octobre 1857 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Robert, telle qu'érigée civilement.

171 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Aimé

REQUÊTE D'ÉRECTION: 24 janvier 1834

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 17 mars 1834

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 11 avril 1834

Les susdits fiefs ou seigneuries Saint-Charles, Bonsecours et Bourg-Marie ouest et la susdite partie de fief ou seigneurie de Bourchemin comprenant une étendue de territoire d'environ vingt-deux milles en superficie pour ledit territoire ne former qu'une seule et unique paroisse jusqu'à ce que l'accroissement de la population et le défrichement des terres nécessitent d'en ériger une seconde, bornée comme suit, savoir: le fief ou seigneurie de Saint-Charles borné au nord-est, par la ligne qui sépare le district de Montréal de celui des Trois-Rivières; au sud-est, par la seigneurie De Ramsay; au sud-ouest, par le fief ou seigneurie de Bourchemin; au nord-ouest, par la rivière d'Yamaska; les fiefs ou seigneuries de Bonsecours et Bourg-Marie ouest et la dite partie du fief ou seigneurie de Bourchemin, bornés au nord-est, par la dite ligne de séparation entre le district de Montréal et le district des Trois-Rivières; au sud-est, partie par la rivière d'Yamaska depuis la dite ligne de séparation entre les districts de Montréal et des Trois-Rivières, jusqu'au lot numéro quatre-vingt-neuf, dans la dite partie du fief ou seigneurie de

Bourchemin, et partie par la rivière Salvaille (Salvaye), depuis le lot quatre-vingt-neuf susmentionné, jusqu'à la seigneurie de Saint-Ours; au sud-ouest, par la seigneurie de Saint-Ours; et au nord-ouest, par la seigneurie de Sorel.

Réf.: Deschamps (1896), p. 574; ACAM RDC I, f. 55-56.

AMPLIATION: 10 septembre 1852 (voir Saint-Marcel).

AMPLIATION: 5 janvier 1855 (voir Saint-Robert).

AMPLIATION: 21 août 1861 (voir Saint-Robert).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Aimé

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1843

La dite paroisse comprendra les fiefs ou seigneuries de Saint-Charles, Bonsecours et Bourg-Marie ouest et la susdite partie de fief ou seigneurie de Bourchemin comprenant une étendue de territoire d'environ vingt-deux milles en superficie, dans le comté de Richelieu, dans le district de Montréal, savoir: le fief ou seigneurie de Saint-Charles borné au nord-est, par la ligne qui sépare le district de Montréal de celui des Trois-Rivières; au sud-est, par la seigneurie De Ramsay; au sud-ouest, par le fief ou seigneurie de Bourchemin; au nord-ouest, par la rivière d'Yamaska; les fiefs ou seigneuries de Bonsecours et Bourg-Marie ouest et la dite partie du fief ou seigneurie de Bourchemin, bornés au nord-est, par la dite ligne de séparation entre le district de Montréal et le district des Trois-Rivières; au sud-est, partie par la rivière d'Yamaska depuis la dite ligne de séparation entre les districts de Montréal et des Trois-Rivières, jusqu'au lot numéro quatre-vingt-neuf, dans la dite partie du fief ou seigneurie de Bourchemin, et partie par la rivière Salvaille (Salvaye), depuis le lot quatre-vingt-neuf susmentionné, jusqu'à la seigneurie de Saint-Ours; au sud-ouest, par la seigneurie de Saint-Ours; et au nord-ouest, par la seigneurie de Sorel.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 73.

AMPUTATION: 1^{er} septembre 1853 (pour l'érection civile de Saint-Marcel).

AMPUTATION: 17 octobre 1857 (pour l'érection civile de Saint-Robert).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Aimé

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Aimé, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Aimé, telle qu'érigée civilement.

17 octobre 1857 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Robert.

PAROISSE RELIGIEUSE 172 Saint-Marcel

REQUÊTE D'ÉRECTION: 17 février 1852

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 17 juin 1852

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 10 septembre 1852

Comprendra, premièrement, une étendue de territoire détachée de la paroisse de Saint-Aimé, et laquelle comprend tout le fief Saint-Charles, à l'exception de cette partie du premier rang du dit fief située sur la rivière Yamaska, à partir de la ligne sud de la paroisse de Saint-David, à aller jusqu'à l'ancienne route ou montée, à une distance d'environ une demie lieue au-dessus de l'église de Saint-Aimé, c'est-à-dire: entre la terre connue sous le nom de numéro vingt-quatre et celle connue sous le nom de numéro vingt-cinq; pour, dudit fief Saint-Charles, à l'exception de la partie du 1^{er} rang ci-dessus mentionné; conjointement avec une certaine partie du fief Bourgchemin-est, et Bourgchemin-ouest qui n'ont jusqu'à présent fait partie d'aucune paroisse, savoir: toute cette partie du dit fief Bourgchemin-est, comprise entre la ligne dudit fief Saint-Charles et la rivière Ya-

maska, jusqu'à la ligne seigneuriale de Ramsay qui serait en droite ligne jusqu'à la rivière Yamaska. De plus, toute cette partie du fief Bourgchemin-ouest depuis la rivière Salvaille jusqu'à la terre sous le numéro trente six dans le premier rang dudit fief exclusivement, à l'exception de cette partie du dit fief connu sous le nom de «petit rang Barron¹» déjà annexé canoniquement et civilement à la paroisse Saint-Barnabé, lequel territoire ainsi formé partie par le fief Saint-Charles, et partie par les fiefs Bourgchemin-est et Bourgchemin-ouest.

Réf.: Deschamps (1896), p. 564; ACAM RDC III, f. 110-111.

AMPUTATION: 25 novembre 1853 (voir Saint-Hugues de Ramsay et Saint-Jude).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Marcel

ÉRECTION CIVILE: 1^{er} septembre 1853

Comprendra, premièrement, une étendue de territoire détachée de la paroisse de Saint-Aimé, et laquelle comprend tout le fief Saint-Charles, à l'exception de cette partie du premier rang du dit fief située sur la rivière Yamaska, à partir de la ligne sud de la paroisse de Saint-David, à aller jusqu'à l'ancienne route ou montée, à une distance d'environ une demie lieue au-dessus de l'église de Saint-Aimé, c'est-à-dire: entre la terre connue sous le nom de numéro vingt-quatre et celle connue sous le nom de numéro vingt-cinq; et secondement, une certaine partie du fief Bourgchemin Est, laquelle n'a jusqu'à présent fait partie d'aucune paroisse, savoir: toute cette partie du Bourgchemin Est, comprise entre la ligne du dit fief Saint-Charles et la rivière Yamaska, jusqu'à la ligne seigneuriale de Ramsay qui court en droite ligne jusqu'à la rivière Yamaska.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 98.

AMPUTATION: 6 avril 1854 (voir Saint-Hugues et Saint-Jude).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Marcel

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Marcel, telle qu'érigée civilement.

1. Il s'agit peut-être du «petit rang Barrow».

173 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Hugues de Ramsay

REQUÊTE D'ÉRECTION: 26 septembre 1829

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 août 1830

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 7 mai 1831

Les susdites parties des seigneuries de Ramesay et Bourgchemin comprenant une étendue de territoire d'à peu près quatre milles et demi de front sur à peu près onze milles de profondeur, bornée au nord-ouest, par le fief Saint-Charles; au nord-est et au sud-est, par le canton d'Upton; au sud-ouest, par la ligne qui sépare cette partie des seigneuries de Ramesay et Bourgchemin, qui appartiennent à Hugues Lemoine de Martigny, écuyer, de celle qui appartient aux héritiers de feu Patrick Langan, écuyer.

Réf.: Deschamps (1896), p. 579; ACAM RDC I, f. 24-25.

AMPUTATION: 12 février 1853 (voir Sainte-Hélène).

ANNEXION: 25 novembre 1853 (détaché de Saint-Marcel et Saint-Barnabé).

1^o Toute cette partie de la 1^{re} concession du fief Bourgchemin Ouest comprise entre la ligne nord-est de la seigneurie de Saint-Ours et la ligne sud-est de la terre d'Alfred Houle, comprenant une étendue de territoire bornée vers le sud-est et le nord-est, par la rivière Yamaska; vers le sud-ouest, partie par la ligne nord-est de la seigneurie de Saint-Ours, et partie par le cordon des terres du rang Petit Barrow; et vers le nord-ouest, partie par la terre de Michel Gaudet dans le dit rang Petit Barrow, et partie par la terre du dit Alfred Houle, sur la rivière Yamaska.

2° Cette partie du fief Bourchemin Est comprise entre le domaine de David Shaw Ramesay au sud-est, le fief Saint-Charles au nord-est, le cordon des terres appelées Des Lagassé au nord-ouest, et la rivière Yamaska au sud-ouest.

Réf.: Deschamps (1896), p. 579; AESH RDC I, f. 27-28.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Hugues

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'à peu près quatre milles et demi de front sur à peu près onze milles de profondeur, bornée au nord-ouest, par le fief Saint-Charles; au nord-est et au sud-est, par le canton d'Upton; au sud-ouest, par la ligne qui sépare cette partie des seigneuries de Ramesay et Bourchemin, qui appartiennent à Hugues Lemoine de Martigny, écuyer, de celle qui appartient aux héritiers de feu Patrick Langan, écuyer.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 43.

ANNEXION: 6 avril 1854 (détaché en partie de Saint-Marcel).

1° Toute cette partie de la 1^{re} concession du fief Bourchemin Ouest comprise entre la ligne nord-est de la seigneurie de Saint-Ours et la ligne sud-est de la terre d'Alfred Houle, comprenant une étendue de territoire bornée vers le sud-est et le nord-est, par la rivière Yamaska; vers le sud-ouest, partie par la ligne nord-est de la seigneurie de Saint-Ours, et partie par le cordon des terres du rang Petit Barrow; et vers le nord-ouest, partie par la terre de Michel Gaudet dans le dit rang Petit Barrow, et partie par la terre du dit Alfred Houle, sur la rivière Yamaska.

2° Cette partie du fief Bourchemin Est comprise entre le domaine de David Shaw Ramesay au sud-est, le fief Saint-Charles au nord-est, le cordon des terres appelées Des Lagassé au nord-ouest, et la rivière Yamaska au sud-ouest.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 22.

AMPUTATION: 6 avril 1854 (voir Sainte-Hélène).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Hugues

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Hugues, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Hugues, telle qu'érigée civilement, incluant les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 13^e rangs du canton d'Upton.

174 PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Hélène

REQUÊTE D'ÉRECTION: 24 janvier 1853

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 11 février 1853

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 février 1853

Détachée de la paroisse de Saint-Hugues, une étendue de territoire d'à peu près 4½ milles de front sur à peu près 5½ de profondeur, borné comme suit, savoir: au nord-est et au sud-est, au canton d'Upton; au sud-ouest, partie à la ligne de profondeur des terres de la seconde concession de la partie de la seigneurie Ramsay, qui appartient à David Shaw Ramsay, et aux héritiers de feu Hugues Lemoine de Martigny, et partie à la ligne sud-ouest de cette même partie de la seigneurie Ramsay, appartenant au dit David Shaw Ramsay, et aux héritiers du dit feu Hugues Lemoine de Martigny, la dite ligne partant de la rivière Yamaska, et prolongée droit jusqu'au canton d'Upton, et renfermant par conséquent un certain lot de terres communément appelé «Quarré Forsyth»; enfin, au nord-ouest, par les première, seconde, troisième et quatrième concessions de la dite partie de seigneurie, aux lignes sud-est des terres Nos. 50 des dites première, seconde, troisième et quatrième concessions, suivant

la manière primitive de compter les numéros, sans égard à la subdivision qui a été faite de partie de la troisième concession.

Réf.: Deschamps (1896), p. 578; AESH RDC I, f. 18.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Hélène

ÉRECTION CIVILE: 6 avril 1854

Détachée de la paroisse de Saint-Hugues, une étendue de territoire d'à peu près 4½ milles de front sur à peu près 5½ de profondeur, borné comme suit, savoir: au nord-est et au sud-est, au canton d'Upton; au sud-ouest, partie à la ligne de profondeur des terres de la seconde concession de la partie de la seigneurie Ramsay, qui appartient à David Shaw Ramsay, et aux héritiers de feu Hugues Lemoine de Martigny, et partie à la ligne sud-ouest de cette même partie de la seigneurie Ramsay, appartenant au dit David Shaw Ramsay, et aux héritiers du dit feu Hugues Lemoine de Martigny, la dite ligne partant de la rivière Yamaska, et prolongée droit jusqu'au canton d'Upton, et renfermant par conséquent un certain lot de terres communément appelé «Quarré Forsyth»; enfin, au nord-ouest, par les première, seconde, troisième et quatrième concessions de la dite partie de seigneurie, aux lignes sud-est des terres Nos. 50 des dites première, seconde, troisième et quatrième concessions, suivant la manière primitive de compter les numéros, sans égard à la subdivision qui a été faite de partie de la troisième concession.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 21.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Hélène

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Hélène, telle qu'érigée civilement.

175

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Liboire

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 février 1856

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 3 avril 1856

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 4 avril 1856

Comprendra une partie des 8^e et 9^e rangs de la paroisse de Saint-Dominique, la plus grande partie du territoire constituant ci-devant le 6^e rang de la paroisse de Saint-Simon; une bien petite partie de l'ancien 5^e rang de la même paroisse; et toute la partie supérieure de la seigneurie de Ramsay; formant dans la dite seigneurie de Ramsay une étendue de territoire d'environ 2 lieues de profondeur sur 1½ lieue de largeur, et dans Saint-Dominique un territoire d'environ 60 arpents de profondeur sur 41 arpents de largeur; le tout borné au nord-est, par la paroisse de Sainte-Hélène; au sud-est, partie par la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton et partie par la paroisse de Saint-Valérien de Milton; au sud-ouest, partie par la paroisse de Saint-Valérien de Milton, partie par la ligne qui sépare la terre de Narcisse Bédard de celle de François Martel dans le 9^e rang, et la terre de Pierre Chicoine de celle de Charles Renaud dans le 8^e rang de Saint-Dominique, et partie par la ligne qui sépare le seigneurie de Saint-Hyacinthe de la seigneurie de Ramsay; au nord-ouest, partie par la ligne qui sépare le 7^e du 8^e rang de Saint-Dominique, partie par la ligne qui sépare la terre de Joseph Pelletier et le No. A du No. 1 dans le rang Sainte-Madeleine, le No. A du No. 1 dans le rang Saint-George, le No. 7 du No. 8 dans le rang Saint-Patrice, le No. 10 du No. 11 dans le rang Saint-Edouard, le No. 13 du No. 14 dans le rang Sainte-Charlotte, le No. 15 du No. 16 dans le rang Saint-Henri.

Réf.: Deschamps (1896), p. 587; AESH RDC I, f. 51-53.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Liboire

ÉRECTION CIVILE: 28 août 1856

Comprendra une partie des 8^e et 9^e rangs de la paroisse de Saint-Dominique,

la plus grande partie du territoire constituant ci-devant le 6^e rang de la paroisse de Saint-Simon; une bien petite partie de l'ancien 5^e rang de la même paroisse; et toute la partie supérieure de la seigneurie de Ramsay; formant dans la dite seigneurie de Ramsay une étendue de territoire d'environ 2 lieues de profondeur sur 1½ lieue de largeur, et dans Saint-Dominique un territoire d'environ 60 arpents de profondeur sur 41 arpents de largeur; le tout borné au nord-est, par la paroisse de Sainte-Hélène; au sud-est, partie par la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton et partie par la paroisse de Saint-Valérien de Milton; au sud-ouest, partie par la paroisse de Saint-Valérien de Milton, partie par la ligne qui sépare la terre de Narcisse Bédard de celle de François Martel dans le 9^e rang, et la terre de Pierre Chicoine de celle de Charles Renaud dans le 8^e rang de Saint-Dominique, et partie par la ligne qui sépare la seigneurie de Saint-Hyacinthe de la seigneurie de Ramsay; au nord-ouest, partie par la ligne qui sépare le 7^e du 8^e rang de Saint-Dominique, partie par la ligne qui sépare la terre de Joseph Pelletier et le No. A du No. 1 dans le rang Sainte-Madeleine, le No. A du No. 1 dans le rang Saint-George, le No. 7 du No. 8 dans le rang Saint-Patrice, le No. 10 du No. 11 dans le rang Saint-Edouard, le No. 13 du No. 14 dans le rang Sainte-Charlotte, le No. 15 du No. 16 dans le rang Saint-Henri.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 30.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Liboire

28 août 1856 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Liboire, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE 176 Saint-Simon de Bourchemin

REQUÊTE D'ÉRECTION: 16 juillet 1833
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 7 octobre 1833
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 5 novembre 1834

La partie du susdit fief Bourchemin non comprise dans les limites de la dite

paroisse de Saint-Aimé et la partie telle que ci-après décrite de la seigneurie de Ramsay, le tout borné comme suit savoir: au nord-ouest, par la paroisse Saint-Aimé; au nord-est, par la paroisse de Saint-Hugues de Ramsay; au sud-est, à une ligne parallèle à la ligne de profondeur du 5^e rang de ladite seigneurie de Ramsay, ladite ligne parallèle tirée à 30 arpents au-delà de la dite ligne de profondeur; et au sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Saint-Hyacinthe.

Réf.: Deschamps (1896), p. 587; ACAM RDC I, f. 62.

AMPUTATION: 5 mars 1842 (voir Saint-Barnabé).

AMPUTATION: 10 septembre 1852 (voir Saint-Marcel).

AMPUTATION: 15 janvier 1853 (voir Saint-Barnabé).

AMPUTATION: 4 avril 1856 (pour Saint-Liboire).

La plus grande partie du territoire formant le 6^e rang et une très faible portion du 5^e rang desquelles parties jointes aux 5 rangs de la partie supérieure de la seigneurie Ramsay forment une étendue d'environ 2 lieues de profondeur sur 1½ lieue de largeur.

Réf.: AESH RDC I, f. 51-53.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Simon

ÉRECTION CIVILE: 11 février 1860

La paroisse de Saint-Simon, située dans le comté de Bagot, dans le district de Saint-Hyacinthe, comprendra une étendue de terrain d'environ une lieue et demie de largeur sur environ cent soixante arpents de profondeur; et bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la Rivière Yamaska, au nord-est par la paroisse de Saint-Hugues, au sud-est par la paroisse de Saint-Liboire, et au sud-ouest par la ligne seigneuriale de Saint-Hyacinthe.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 49.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Simon

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Simon, «comprenant la paroisse de Saint-

- Simon de Ramsay, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement du territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Simon, telle qu'érigée canoniquement.

177 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Barnabé

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 janvier 1842

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 10 février 1842

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 5 mars 1842

Les concessions de Saint-Roch, Saint-Amable, la rivière Yamaska, Michauville et la Basse-Double, rangs de ladite seigneurie, formant une étendue de territoire de six milles de front sur quatre milles de profondeur; bornée au nord-ouest, par le chemin Sainte-Rose et les terres appartenant à Louis Bourgaud et Michel Langelier; au nord-est, par la seigneurie de Barrow; au sud-ouest, par la seigneurie de Saint-Hyacinthe; au sud-est, par la rivière Yamaska. Voulant de plus faire droit à la requête susmentionnée des habitants de la concession Barrow, nous avons détaché et détachons par les présentes ladite concession nommée Barrow de la paroisse de Saint-Hugues¹.

Réf.: Deschamps (1896), p. 550; ACAM RDC II, f. 9-10.

ANNEXION: 15 janvier 1853 (détaché de Saint-Simon de Bourchemin).

Une partie du fief Bourchemin ouest, sur la rivière Yamaska comprenant une étendue de territoire d'environ ½ lieue de largeur sur environ 30 arpents de profondeur, borné comme suit, savoir: au sud-est, par la rivière Yamaska, au nord-ouest, par la concession du petit Barrow, déjà annexé à la paroisse de Saint-Barnabé et par la terre d'un nommé Péloquin, étant la 1^{ère} terre de la nouvelle paroisse de Saint-

Marcel au-delà du domaine du susdit fief, au nord-est par la ligne qui divise la terre d'Olivier Simard de celle de Pierre Montigny, au sud-ouest par la seigneurie de Saint-Ours.

Réf.: AESH RDC I, f. 17.

AMPUTATION: 15 octobre 1853 (voir Saint-Hyacinthe le Confesseur).

AMPUTATION: 25 novembre 1853 (voir Saint-Hugues de Ramsay).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Barnabé

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1843

Les concessions de Saint-Roch, Saint-Amable, la rivière Yamaska, Michauville et la Basse-Double, rangs de ladite seigneurie, formant une étendue de territoire de six milles de front sur quatre milles de profondeur; bornée au nord-ouest, par le chemin Sainte-Rose et les terres appartenant à Louis Bourgaud et Michel Langelier; au nord-est, par la seigneurie de Barrow; au sud-ouest, par la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et la dite paroisse comprendra aussi la concession nommée Barrow, dans la seigneurie de Saint-Aimé; au sud-est, par la rivière Yamaska.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 74.

AMPUTATION: 8 juin 1854 (pour l'érection civile de Saint-Hyacinthe le Confesseur).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Barnabé

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Barnabé, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Barnabé, telle qu'érigée civilement.

1. Ce territoire appartiendrait à la paroisse de Saint-Simon, selon le décret d'érection de cette dernière.

178

PAROISSE RELIGIEUSE**Saint-Jude**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 4 septembre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 18 octobre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} décembre 1831

La susdite partie de seigneurie de Saint-Ours, comprenant une étendue de territoire d'à peu près six milles de front sur environ 12 milles de profondeur; bornée au nord-ouest, par la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique daté le vingt-troisième jour de novembre mil huit cent trente et un; au nord-est, en partie par la seigneurie de Sorel, et en partie par la seigneurie de Madame Barrow; au sud-est, par la rivière d'Yamaska; et au sud-ouest, en partie par la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et en partie par celle de Saint-Denis.

Réf.: Deschamps (1896), p. 538; ACAM RDC I, f. 34-35.

AMPUTATION: 5 mars 1842 (voir Saint-Barnabé).

ANNEXION: 25 novembre 1853 (détaché de Saint-Marcel).

1° Toute cette partie du fief Bourchemin-Est, communément appelée du nom de Rang des Lagassé, bornée vers le nord-ouest et sud-ouest, par la rivière Yamaska; vers le nord-est, par le fief Saint-Charles; vers le sud-est, par le cordon des terres du dit rang des Lagassé.

2° Toute cette partie du fief de Bourchemin-Ouest comprise entre la rivière Yamaska au nord-est, la rivière Salvaille au nord-ouest, la ligne seigneuriale de Saint-Ours au sud-ouest, et la terre d'Antoine Foisy au sud-est.

Réf.: Deschamps (1896), p. 538; AESH RDCl, f. 28-29.

RECONNAISSANCE CIVILE**Saint-Jude**

ÉRECTION CIVILE: 11 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'à peu près six

milles de front sur environ 12 milles de profondeur; bornée au nord-ouest, par la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique daté le vingt-troisième jour de novembre mil huit cent trente et un; au nord-est, en partie par la seigneurie de Sorel, et en partie par la seigneurie de Madame Barrow; au sud-est, par la rivière d'Yamaska; et au sud-ouest, en partie par la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et en partie par celle de Saint-Denis.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 51.

AMPUTATION: 10 juillet 1843 (pour l'érection civile de Saint-Barnabé).

ANNEXION: 6 avril 1854 (détaché en partie de Saint-Marcel).

1° Toute cette partie du fief Bourchemin-Est, communément appelée du nom de Rang des Lagassé, bornée vers le nord-ouest et sud-ouest, par la rivière Yamaska; vers le nord-est, par le fief Saint-Charles; vers le sud-est, par le cordon des terres du dit rang des Lagassé.

2° Toute cette partie du fief de Bourchemin-Ouest comprise entre la rivière Yamaska au nord-est, la rivière Salvaille au nord-ouest, la ligne seigneuriale de Saint-Ours au sud-ouest, et la terre d'Antoine Foisy au sud-est.

Réf.: Deschamps (1896), p. 538; AESH RDCl, f. 28-29.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE**Saint-Jude**

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Jude, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jude, telle qu'érigée civilement.

179

PAROISSE RELIGIEUSE
Immaculée Conception de
Saint-Ours

REQUÊTE D'ÉRECTION: 18 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 26 septembre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 23 novembre 1831

Dans la seigneurie de Saint-Ours, comprend une étendue de territoire d'environ 6 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, bornée vers le nord-ouest, au ruisseau LaPrade, depuis la ligne seigneuriale de Contrecoeur, jusqu'à la ligne nord-est de la terre de Jean-Baptiste Comton dit Saint-Jean; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la ligne nord-est de la terre du dit Saint-Jean, jusqu'à la ligne qui sépare la première concession de Saint-Ours de la 2^e, les dites concessions étant situées entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu; de là, allant vers le nord-est, en suivant la dite ligne de séparation entre les dites 1^{re} et 2^e concessions de Saint-Ours, jusqu'à la seigneurie de Sorel; vers le nord-est à la dite seigneurie de Sorel; vers le sud-est, à la ligne qui sépare le 3^e rang de Saint-Ours du 4^e; vers le sud-ouest, partie à la seigneurie de Saint-Denis et partie à celle de Contrecoeur.

Réf.: Deschamps (1896), p. 582; ACAM RDC I, f. 33-34.

ANNEXION: 10 juin 1847 (détaché de Sainte-Trinité de Contrecoeur).

Les terres des Sieurs Henri Audet (de 3 arpents de front sur 22 arpents de profondeur), de François Leblanc (de 1½ arpent de front sur 20), de François Charbonnier (de 2½ arpents sur 19), de François Bourret (de 4 sur 18), et enfin de Gabriel Bourret (de 2 arpents de front sur 12 dans une ligne et 13 dans l'autre de profondeur) dans la partie de la concession nommée le ruisseau La Pratte, qui se trouve au nord du dit ruisseau.

Réf.: ACAM RDC II, f. 190-191.

AMPUTATION: 17 février 1859 (voir Saint-Roch de Saint-Ours).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Ours (1845)
Immaculée Conception de
Saint-Ours (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Ours, «comprenant la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, telle que maintenant érigée canoniquement». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

6 février 1847 Amputation pour la création de la municipalité de village de Saint-Ours.

Le dit village de Saint-Ours sera borné au nord-ouest par la rivière Richelieu, en profondeur au sud-est par une ligne tirée à l'extrémité de l'emplacement dans le dit village ci-après décrit, du côté nord-est par la ligne nord-est du domaine de Madame Saint-Ours, et au sud-ouest par la ligne nord-est de la terre de Bazile Mathieu. Commençant à la dite ligne nord-est du domaine de Madame Saint-Ours susdite, du côté de la rive sud-est de la rivière Richelieu, de là courant le long de la dite ligne vers le sud-est six arpents et une perche à la profondeur ou ligne sud-est du dit village, de là vers le sud-ouest à travers le dit domaine et le long de l'emplacement susdit dix-sept arpents trois perches et six pieds, plus ou moins, jusqu'à la ligne nord-est de la terre de Bazile Mathieu susdit, de là vers le nord-ouest le long de la dite ligne six arpents trois perches, plus ou moins, jusqu'à la rive de la rivière Richelieu susdite, de là vers le nord-est le long de la dite rivière jusqu'au point de départ, contenant cent huit arpents quatre-vingt dix-neuf perches, plus ou moins.

Réf.: *The Canada Gazette* (1847), pp. 3947-3948.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours telle qu'érigée canoniquement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

4 juin 1859 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Roch de Richelieu.

180 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Denis

REQUÊTE D'ÉRECTION: 27 juin 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 7 septembre 1831
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 22 janvier 1832

Le susdit fief ou seigneurie de Saint-Denis comprendra une étendue de territoire d'à peu près six milles de front sur à peu près six milles de profondeur; bornée au nord-ouest, par la seigneurie de Contrecoeur; au nord-est, par celle de Saint-Ours; au sud-est, par celle de Saint-Hyacinthe; et au sud-ouest, par celle de Saint-François-le-Neuf.

Réf.: Deschamps (1896), p. 534; ACAM RDC I, f. 37.

AMPUTATION: 3 mars 1849 (voir La Présentation).

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Denis

ÉRECTION CIVILE: 11 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'à peu près six milles de front sur à peu près six milles de profondeur; bornée au nord-ouest, par la seigneurie de Contrecoeur; au nord-est, par celle de Saint-Ours; au sud, par celle de Saint-Hyacinthe; et au sud-ouest, par celle de Saint-François-le-Neuf.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 51.

AMPUTATION: 13 juin 1849 (voir La Présentation).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Denis

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Denis, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Denis, telle qu'érigée civilement.

181 **PAROISSE RELIGIEUSE**
La Présentation

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 juillet 1831
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 8 septembre 1831
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 22 janvier 1832

La susdite partie de seigneurie de Saint-Hyacinthe comprenant une étendue de territoire de 12 milles depuis le nord-est jusqu'au sud-ouest, et à peu près quatre milles et demi du nord-ouest au sud-est, le dit territoire borné au nord-ouest, en partie par la seigneurie de Saint-Denis, et en partie par celle de Saint-François le Neuf; au nord-est, par la seigneurie de Saint-Ours; au sud-ouest, par la paroisse Saint-Damase, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, daté le troisième jour de septembre mil huit cent vingt-neuf; au sud-est, en partie par la ligne qui sépare le rang nord du Point-du-Jour du rang Sainte-Rose, en partie par le chemin de front qui divise les étangs du petit rang, et en partie par la ligne de division entre les terres de Jean-Baptiste Guertin, Charles Côté et Louis Gendreau, et les terres des représentants de Louis Gérard des terres de Joseph Jarred, Jean-Baptiste Langevin et Joseph Godère.

Réf.: Deschamps (1896), p. 546; ACAM RDC I, f. 36-37.

ANNEXION: 3 mars 1849 (détaché de Saint-Denis).

Toutes les terres de la partie supérieure du cinquième rang, depuis la terre de Jean-Baptiste Bazinet inclusivement, ou depuis la ligne de séparation entre la paroisse de Saint-Denis et celle de Saint-Charles, jusqu'à la terre de Charles Nolin inclusivement, ou à la vieille route.

Réf.: Deschamps (1896), p. 546; ACAM RDC II, f. 283.

ANNEXION: 6 mai 1859 (détaché de Saint-Charles).

Cette partie du rang Saint-Simon ou «Des Soixante», située dans le comté de Saint-Hyacinthe, dans le district de Saint-Hyacinthe, comprenant une étendue de territoire d'environ 500 arpents en superficie; borné comme suit, savoir: au sud-est, par la nouvelle ligne qui sépare les seigneuries de Saint-Hyacinthe et Saint-François le Neuf; au sud-ouest, par cette partie de Saint-François le Neuf qui se trouve annexée à la paroisse de Jean-Baptiste de Rouville; au nord-ouest, par la ligne qui sépare la terre de Charles Couture, sur le côté sud du dit rang Saint-Simon, et celle de Charles Boucher, sur le côté nord du même rang, des terres de la 5^e concession de la paroisse de Saint-Charles; et au nord-est, par les terres du grand rang.

Réf.: Deschamps (1896), p. 546; AESH RDC I, f. 89-90.

RECONNAISSANCE CIVILE La Présentation

ÉRECTION CIVILE: 11 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire de 12 milles depuis le nord-est jusqu'au sud-ouest, et à peu près quatre milles et demi du nord-ouest au sud-est, le dit territoire borné au nord-ouest, en partie par la seigneurie de Saint-Denis, et en partie par celle de Saint-François le Neuf; au nord-est, par la seigneurie de Saint-Ours; au sud-ouest, par la paroisse Saint-Damase, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, daté le troisième jour de septembre mil huit cent vingt-neuf; au sud-est, en partie par la ligne qui sépare le rang nord du Point-du-Jour du rang Sainte-Rose, en partie par le chemin de front qui divise les étangs du petit rang, et en partie par la ligne de division entre les terres de Jean-Baptiste Guertin, Charles Côté et Louis Gendreau, et les terres des représentants de Louis Gérard des terres de Joseph Jarred, Jean-Baptiste Langevin et Joseph Godère.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 49.

ANNEXION: 13 juin 1849 (détaché de Saint-Denis).

La dite partie de la dite paroisse de Saint-Denis comprendra toutes les terres de la partie supérieure du cinquième rang, depuis la terre de Jean-Baptiste Bazinet inclusivement, ou depuis la ligne de séparation entre la paroisse de Saint-Denis et celle de Saint-Charles, jusqu'à la terre de Charles Nolin inclusivement, ou à la vieille route renfermant environ trente terres de la largeur moyenne de trois arpents chacune sur environ trente arpents de profondeur; les bornes de la partie qui reste de la dite paroisse de la Présentation étant données dans le décret canonique en date du 22 janvier 1832, et civilement reconnues par proclamation en date du onzième jour de juillet 1835, à l'effet que les habitants de la dite partie supérieure du dit cinquième rang puissent jouir des mêmes droits et privilèges, et être assujétis aux mêmes charges que les autres habitants de la dite paroisse de La Présentation.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 90.

ANNEXION: 21 février 1860 (détaché de Saint-Charles).

Cette partie du rang Saint-Simon ou «Des Soixante», située dans le comté de Saint-Hyacinthe, dans le district de Saint-Hyacinthe, comprenant une étendue de territoire d'environ 500 arpents en superficie; borné comme suit, savoir: au sud-est, par la nouvelle ligne qui sépare les seigneuries de Saint-Hyacinthe et Saint-François le Neuf; au sud-ouest, par cette partie de Saint-François le Neuf qui se trouve annexée à la paroisse de Jean-Baptiste de Rouville; au nord-ouest, par la ligne qui sépare la terre de Charles Couture, sur le côté sud du dit rang Saint-Simon, et celle de Charles Boucher, sur le côté nord du même rang, des terres de la 5^e concession de la paroisse de Saint-Charles; et au nord-est, par les terres du grand rang.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 50.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE La Présentation

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de La Présentation, telle qu'érigée civilement. Réf.: *The Canada Gazette* (1845), p. 1933.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de La Présentation, telle qu'érigée civilement.

182

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Hyacinthe le Confesseur

REQUÊTE D'ÉRECTION: 26 septembre 1853
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 13 octobre 1853
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 octobre 1853

Comprenant la dite nouvelle paroisse une étendue de territoire d'environ 4 milles de front sur la rivière Yamaska sur 30 arpents environ de profondeur borné au sud-est, par la rivière Yamaska; au nord-ouest, par les terres de la seconde concession au nord de la dite rivière; au sud-ouest, par la ligne sud-ouest de la ville de Saint-Hyacinthe; au nord-est, par le domaine de Madame veuve Roch de Saint-Ours.

Réf.: AESH RDC I, f. 21-22.

ANNEXION: 4 novembre 1853 (détaché de Notre-Dame du Saint-Rosaire).

Toute cette partie de la 1^{re} concession au sud de la rivière Yamaska comprise entre la ligne sud-ouest de la paroisse de Sainte-Rosalie et la ligne aussi sud-ouest de la terre du Sieur Noël Poulin, formant une étendue de territoire de 4 milles environ de front, sur la rivière Yamaska, sur 30 arpents environ de profondeur borné comme suit savoir: au nord-est et au sud-est, par la paroisse de Sainte-Rosalie; au sud-ouest, par la terre du Sieur Octave Maurice, et au nord-ouest, par la rivière Yamaska.

Réf.: AESH RDC I, f. 23-24.

ANNEXION: 14 octobre 1857 (détaché de Sainte-Rosalie).

Une étendue de terrain contenant environ 60 arpents de profondeur sur autant de largeur, dans le rang Saint-Dominique, et d'environ 30 arpents de profondeur sur 16 de largeur dans le rang Sainte-Marie-Anne, le tout formant un territoire borné comme suit, savoir: au sud-est, par la paroisse de Saint-Dominique, par la ligne qui sépare les terres de Joseph Poulin et Jacques Blanchard et celles de Pierre Durocher et Hubert Leduc; au sud-ouest, par le cordon qui sépare les terres du rang Saint-Dominique d'avec celles du rang Saint-François, dans la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe; au nord-ouest, partie par le cordon qui sépare les terres des rangs Saint-Dominique et Sainte-Marie-Anne d'avec les terres de la rivière, dans les paroisses de Saint-Hyacinthe le Confesseur et de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, et partie par la ligne qui sépare la terre de Pierre Lamothe, dans le rang Saint-Dominique, d'avec les terres du rang Sainte-Marie-Anne; et au nord-est, partie par la ligne qui sépare la terre de Joseph Poulin d'avec celle de François Morel, dans le rang Sainte-Marie-Anne, et partie par le cordon qui sépare le rang Saint-Dominique d'avec les terres des troisième, quatrième et cinquième concessions de Sainte-Rosalie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1153; AESH RDC I, f. 66-67.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Hyacinthe le Confesseur

ÉRECTION CIVILE: 8 juin 1854

Une étendue de territoire d'environ quatre milles en front sur une profondeur d'environ deux milles et un quart, bornée comme suit, savoir: au nord-ouest par le Cordon des terres de la première concession au nord de la rivière Yamaska, au sud-est par la paroisse de Sainte-Rosalie, au sud-ouest partie par la terre de Sieur Octave Maurice, et partie par la ligne sud-ouest de la Ville de Saint-Hyacinthe, au nord-est partie par la paroisse Sainte-

Rosalie et partie par le Domaine de Madame veuve Roch de Saint-Ours.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 23.

ANNEXION: 28 décembre 1857 (détaché de Sainte-Rosalie).

Une étendue de terrain contenant environ 60 arpents de profondeur sur autant de largeur, dans le rang Saint-Dominique, et d'environ 30 arpents de profondeur sur 16 de largeur dans le rang Sainte-Marie-Anne, le tout formant un territoire borné comme suit, savoir: au sud-est, par la paroisse de Saint-Dominique, par la ligne qui sépare les terres de Joseph Poulin et Jacques Blanchard et celles de Pierre Durocher et Hubert Leduc; au sud-ouest, par le cordon qui sépare les terres du rang Saint-Dominique d'avec celles du rang Saint-François, dans la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe; au nord-ouest, partie par le cordon qui sépare les terres des rangs Saint-Dominique et Sainte-Marie-Anne d'avec les terres de la rivière, dans les paroisses de Saint-Hyacinthe le Confesseur et de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, et partie par la ligne qui sépare la terre de Pierre Lamothe, dans le rang Saint-Dominique, d'avec les terres du rang Sainte-Marie-Anne; et au nord-est, partie par la ligne qui sépare la terre de Joseph Poulin d'avec celle de François Morel, dans le rang Sainte-Marie-Anne, et partie par le cordon qui sépare le rang Saint-Dominique d'avec les terres des troisième, quatrième et cinquième concessions de Sainte-Rosalie.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 38.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Hyacinthe le Confesseur

18 mai 1861 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la cité de Saint-Hyacinthe. Réf.: *Les Statuts refondus pour le Bas-Canada* (1861), p. 82.

Cité de Saint-Hyacinthe

La dite cité de Saint-Hyacinthe sera bornée comme suit, savoir: au sud-ouest, par une ligne tirée depuis la rivière Yamaska, passant par le milieu de la rue Bourdages jusqu'au point où elle coupe la rue Saint-Jacques, et de ce point continuant par le fossé de ligne qui sépare le chemin du Petit Rang de la terre de la fabrique jusqu'aux terres du Petit Rang; au nord-ouest, par la ligne de séparation entre les terres de la rivière et celles du Petit Rang, depuis la route du Petit Rang jusqu'à la limite nord-est de la cité; au nord-est par la ligne qui sépare la terre sur laquelle est construit le collège de Saint-Hyacinthe de celle que la corporation du dit collège a achetée d'Antoine Charron dit Cabana; et au sud-est par le milieu de la rivière Yamaska.

Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1857), 20 Vict., c. 131, p. 525.

183

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Rosalie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 14 novembre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 13 décembre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 3 juin 1832

Les susdits second, troisième, quatrième et cinquième rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe comprenant une étendue de territoire de plus de six milles de front sur à peu près quatre milles et demi de profondeur, bornée comme suit, savoir: à l'ouest, par la paroisse de Saint-Hyacinthe, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, daté le deuxième jour de juin mil huit cent trente-deux, et en partie par la rivière Yamaska; au nord-est, à la ligne seigneuriale de Ramsay; vers l'est, en partie par le chemin de front qui divise le cinquième rang du sixième rang de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, partie par la ligne qui divise le numéro mil huit cent trente-six du numéro mil huit cent trente-sept dans le rang nord-est de Saint-Dominique, le premier numéro occupé par Joseph Poulin et Honoré Benoît, le second occupé par Louis Poulin et Louis Blanchard, et partie par la ligne qui divise

le numéro mille sept cent-sept du numéro mille sept cent-huit, dans le rang sud-ouest de Saint-Dominique, le premier numéro occupé par Eusèbe Cartier et Messier dit Saint-François, et le second occupé par François Delandé dit Champigny; au sud-ouest, par le cordon qui sépare le rang Saint-Dominique du rang Saint-François.

Réf.: Deschamps (1896), p. 568; ACAM RDC I, f. 44-45.

AMPLIATION: 14 octobre 1857 (voir Saint-Hyacinthe le Confesseur).

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Rosalie

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire de plus de six milles de front sur à peu près quatre milles et demi de profondeur, bornée comme suit, savoir: à l'ouest, par la paroisse de Saint-Hyacinthe, telle qu'elle fut érigée par un décret ecclésiastique, daté le deuxième jour de juin mil huit cent trente-deux, et en partie par la rivière Yamaska; au nord-est, en partie par le chemin de front qui divise le cinquième rang du sixième rang de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, partie par la ligne qui divise le numéro mil huit cent trente-six du numéro mil huit cent trente-sept dans le rang nord-est de Saint-Dominique, le premier numéro occupé par Joseph Poulin et Honoré Benoît, le second occupé par Louis Poulin et Louis Blanchard, et partie par la ligne qui divise le numéro mille sept cent-sept du numéro mille sept cent-huit, dans le rang sud-ouest de Saint-Dominique, le premier numéro occupé par Eusèbe Cartier et Messier dit Saint-François, et le second occupé par François Delandé dit Champigny; au sud-ouest, par le cordon qui sépare le rang Saint-Dominique du rang Saint-François.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 44.

AMPLIATION: 28 décembre 1857 (au profit de Saint-Hyacinthe le Confesseur).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Rosalie

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Rosalie, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Rosalie, telle qu'érigée civilement.

184 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Dominique

REQUÊTE D'ÉRECTION: 4 février 1833

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 18 mars 1833

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 mars 1833

Sera composée des 6^e, 7^e, 8^e et 9^e rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et de cette partie du rang Double de Saint-Dominique dans la dite seigneurie, comprenant une étendue de territoire d'environ 7 milles de front sur environ 5½ milles de profondeur, borné vers le nord-est, par la seigneurie de Ramsay ou Langan; à l'est, par le canton de Milton; au sud-ouest, à la ligne qui sépare le rang Double de Saint-Dominique de celui de Saint-François; et au nord-ouest, par la paroisse de Sainte-Rosalie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 600; ACAM RDC I, f. 46-47.

AMPLIATION: 4 avril 1856 (pour Saint-Liboire).
Une partie des 8^e et 9^e rangs.

Réf.: AESH RDC I, f. 51-53.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Dominique

ÉRECTION CIVILE: 21 avril 1855

La paroisse de Saint-Dominique, située dans le comté de Saint-Hyacinthe,

dans le district de Montréal, comprendra une étendue de territoire d'environ sept milles de front sur environ cinq milles et demi de profondeur, et sera composée des sixième, septième, huitième et neuvième rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et de cette partie du Rang Double de Saint-Dominique, dans la dite seigneurie, qui s'étend depuis le township de Milton, vers l'est, jusqu'à la paroisse de Sainte-Rosalie, vers l'ouest; et bornée comme suit, savoir: au nord-est par la seigneurie de Ramsay ou Langan, à l'est par le township de Milton; au sud-ouest par le cordon des terres qui se trouvent au côté sud-ouest du dit Rang Double de Saint-Dominique, et au nord-ouest par la paroisse de Sainte-Rosalie.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 26.

AMPUTATION: 28 août 1856 (pour l'érection civile de Saint-Liboire).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Dominique

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Dominique, «comprenant la paroisse de Saint-Dominique telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Dominique, telle qu'érigée civilement.

28 août 1856 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Liboire.

PAROISSE RELIGIEUSE 185 Saint-Pie

REQUÊTE D'ÉRECTION: 10 octobre 1826
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 29 janvier 1827
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 26 août 1828

La susdite partie de seigneurie de Saint-Hyacinthe comprenant une étendue

de territoire d'à peu près huit milles de front sur cinq de profondeur; bornée à l'est, partie par le canton de Granby, et partie par le canton de Milton qui joignent sur ce côté les bornes est de la concession Saint-Charles, jusqu'à ce qu'ils rencontrent la branche sud de la rivière d'Yamaska; au nord-est, par la ligne qui sépare la côte de Saint-François de celle de Saint-Dominique, la dite ligne étant supposée s'étendre vers le sud-est jusqu'à ce qu'elle rencontre la dite branche sud de la rivière Yamaska; au nord-ouest, dans la double concession de Saint-François, aux lignes sud de la terre numéro vingt-deux appartenant à Antoine Gauthier, et depuis la terre numéro seize, appartenant à François Gazaille, et de là, une ligne tirée de ce point à l'extrémité sud de la terre de Joseph Delisle jusqu'à ce qu'elle rencontre la dite rivière Yamaska; à l'ouest, par la dite rivière Yamaska, jusqu'au ruisseau fourchu, comprenant néanmoins les terres de Michel Dauphiné, Antoine Ouimet, Antoine Casavant, François Pichet, François Paradis, situées à l'ouest du dit ruisseau fourchu; et de là, au sud-ouest, au cordon qui forme la profondeur des terres de la première concession au sud-ouest de la branche sud de la dite rivière d'Yamaska, jusqu'à ce que le dit cordon rencontre le chemin communément appelé le Chemin de la Montagne; et de là, par une ligne droite qui passe à travers la montagne de Maska, à la ligne sud de la première terre de la concession Saint-Charles, ci-dessus désignée.

Réf.: Deschamps (1896), p. 581; ACAM RDC I, f. 11-12.

ANNEXION: 12 septembre 1829 (territoire extra-paroissial).

Le rang double de l'Espérance.

Réf.: ACAM RDC I, f. 18-19.

ANNEXION: 25 septembre 1833 (territoire extra-paroissial).

Le rang d'Elmire (seigneurie de Saint-Hyacinthe).

Réf.: ACAM RDC I, f. 59.

AMPUTATION: 13 septembre 1855 (voir Saint-Paul d'Abbotsford).

ANNEXION: 6 septembre 1858 (détaché de Saint-Césaire).

Une étendue de territoire, dans le comté de Rouville, contenant 60 arpents de front sur environ 28 arpents de profondeur, bornée comme suit, savoir: à l'ouest, par le cordon qui divise les terres du rang Saint-Ours de celles de la rivière Yamaska; au nord, par la ligne sud des terres du rang L'Espérance; à l'est, par la ligne ouest du rang d'Elmire; et au sud, par la ligne qui divise la terre d'André Monty de celle de Charles Roy, et celle d'Eusèbe Bienvenu de celle de Jean-Baptiste Codère.

Réf.: Deschamps (1896), p. 581; AESH RDC I, f. 79-80.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Pie

ÉRECTION CIVILE: 2 juillet 1835

La susdite partie de seigneurie de Saint-Hyacinthe comprenant une étendue de territoire d'à peu près huit milles de front sur cinq de profondeur; bornée à l'est, partie par le canton de Granby, et partie par le canton de Milton qui joignent sur ce côté les bornes est de la concession Saint-Charles, jusqu'à ce qu'ils rencontrent la branche sud de la rivière d'Yamaska; au nord-est, par la ligne qui sépare la côte de Saint-François de celle de Saint-Dominique, la dite ligne étant supposée s'étendre jusqu'à ce qu'elle rencontre la dite branche de la rivière Yamaska; au nord-ouest, dans la double concession de Saint-François, aux lignes sud de la terre numéro vingt-deux appartenant à Antoine Gauthier, et depuis la terre numéro seize, appartenant à François Gazaille, et de là, une ligne tirée de ce point à l'extrémité sud de la terre de Joseph Delisle jusqu'à ce qu'elle rencontre la dite rivière Yamaska; à l'ouest, par la dite rivière Yamaska, jusqu'au ruisseau fourchu, comprenant néanmoins les terres de Michel Dauphiné, Antoine Ouimet, Antoine Casavant, François Pichet, François Paradis, situées à l'ouest du dit ruisseau fourchu; et de là, au

sud-ouest, au cordon qui forme la profondeur des terres de la première concession au sud-ouest de la branche sud de la dite rivière d'Yamaska, jusqu'à ce que le dit cordon rencontre le chemin communément appelé le Chemin de la Montagne; et de là, par une ligne droite qui passe à travers la montagne de Maska, à la ligne sud de la première terre de la concession Saint-Charles, ci-dessus désignée.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 41.

Note: Selon le procès-verbal des commissaires pour l'érection civile de la paroisse Saint-Pie du 17 juillet 1834 conservé aux Archives nationales du Canada (RG4, B-3, vol. 9), les commissaires en accord avec le représentant de l'évêque ont suggéré d'assigner à Saint-Pie pour les effets civils «les mêmes limites et bornes qui lui ont été assignées par l'autorité ecclésiastique en vertu du décret du 26 août 1828, et des ordonnances du 12 septembre 1829 et du 25 septembre 1833». Pour cette raison, nous croyons que l'érection civile du 2 juillet 1835 comprend également les annexions religieuses du 12 septembre 1829 et du 25 septembre 1833.

ANNEXION: 18 janvier 1859

Une étendue de territoire dans le comté de Rouville, dans le dit diocèse de Saint-Hyacinthe, contenant soixante arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, formant un territoire bornée comme suit, savoir: à l'ouest par le cordon qui divise les terres du rang Saint-Ours de celles de la rivière Yamaska, au nord par la ligne sud des terres du rang L'Espérance, à l'est par la ligne ouest du rang d'Elmire et au sud par la ligne qui divise la terre d'André Monty de celle de Charles Roy, et celle d'Eusèbe Bienvenu de celle de Jean-Baptiste Codère.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 42.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Pie

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Pie, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Pie, telle qu'érigée civilement.

18 janvier 1859 Annexion d'une partie de la municipalité de paroisse de Saint-Césaire.

Attendu que par une proclamation en date du dix-huitième jour de janvier, mil huit cent cinquante-neuf, son excellence le gouverneur général a démembré de la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville et a annexé à la paroisse de Saint-Pie dans le comté de Bagot, pour les fins des ordonnances et actes mentionnés en la dite proclamation, le territoire ci-après décrit; et attendu que par une pétition à la législature, les habitants franc-tenanciers de ce territoire ont demandé que le dit territoire soit également démembré du dit comté de Rouville, et qu'il soit annexé au comté de Bagot, à toutes fins quelconques: à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit: depuis et après la passation du présent acte, tout le territoire qui se trouve actuellement dans le comté de Rouville, de la contenance de soixante arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, et borné comme suit, savoir: à l'ouest par le cordon qui divise les terres du rang Saint-Ours de celles de la rivière Yamaska, au nord par la ligne sud des terres du rang l'Espérance, à l'est par la ligne ouest du rang d'Elmire, et au sud par la ligne qui divise la terre d'André Monty de celle de Charles Roy, et celle d'Eusèbe Bienvenu de celle de Jean-Baptiste Codère, cessera de faire partie du dit comté de Rouville et sera annexé et compris dans le comté de Bagot, pour les fins de la représentation législative, pour les fins municipales, judiciaires et d'enregistrement, et pour toutes autres fins de quelque nature qu'elles soient, comme s'il en avait toujours fait partie.

Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1859), 22 Vict., c. 61, p. 195.

186

PAROISSE RELIGIEUSE Notre-Dame du Saint-Rosaire¹

REQUÊTE D'ÉRECTION: 30 octobre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 11 décembre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 2 juin 1832

La susdite partie de seigneurie de Saint-Hyacinthe comprenant une étendue de territoire d'à peu près huit milles et demi de front sur à peu près cinq milles et demi de profondeur; bornée au sud-ouest, en partie par la paroisse de Saint-Pie, telle qu'elle fût érigée par un décret ecclésiastique, daté le vingt-sixième jour d'août mil huit cent vingt huit, et en partie par la paroisse de Saint-Damase, telle qu'elle fût érigée par un décret ecclésiastique, daté le onzième jour de septembre mil huit cent vingt-neuf; à l'ouest, par la paroisse de la Présentation, telle qu'elle fût érigée par un décret ecclésiastique, daté le vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent trente-deux; au nord-est, en partie par la ligne seigneuriale de Saint-Ours, et en partie par la ligne sud-ouest de l'ancien domaine; à l'est, au cordon des terres de la rivière Yamaska y compris leurs allonges et les pointes du rang Saint-Dominique qui n'ont aucune sortie au chemin de devant du dit rang Saint-Dominique de la dite ligne sud-ouest de l'ancien domaine, jusqu'au cordon qui divise le rang susdit Saint-Dominique du rang Saint-François; de là, s'étendant à l'est, en suivant le dit cordon qui divise le dit rang Saint-Dominique du dit rang Saint-François, jusqu'au point où elle rencontre la dite paroisse de Saint-Pie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 540; ACAM RDC I, f. 44.

AMPUTATION: 15 octobre 1853 (voir Saint-Hyacinthe le Confesseur).

AMPUTATION: 4 novembre 1853 (voir Saint-Hyacinthe le Confesseur).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Hyacinthe

ÉRECTION CIVILE: 11 juillet 1835

La dite paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'à peu près huit

milles et demi de front sur à peu près cinq milles et demi de profondeur; bornée au sud-ouest, en partie par la paroisse de Saint-Pie, telle qu'elle fût érigée par un décret ecclésiastique, daté le vingt-sixième jour d'août mil huit cent vingt huit, et en partie par la paroisse de Saint-Damase, telle qu'elle fût érigée par un décret ecclésiastique, daté le onzième jour de septembre mil huit cent vingt-neuf; à l'ouest, par la paroisse de la Présentation, telle qu'elle fût érigée par un décret ecclésiastique, daté le vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent trente-deux; au nord-est, en partie par la ligne seigneuriale de Saint-Ours, et en partie par la ligne sud-ouest de l'ancien domaine; à l'est, au cordon des terres de la rivière Yamaska y compris leurs allonges et les pointes du rang Saint-Dominique qui n'ont aucune sortie au chemin de devant du dit rang Saint-Dominique de la dite ligne sud-ouest de l'ancien domaine, jusqu'au cordon qui divise le rang susdit Saint-Dominique du rang Saint-François; de là, s'étendant à l'est, en suivant le dit cordon qui divise le dit rang Saint-Dominique du dit rang Saint-François, jusqu'au point où elle rencontre la dite paroisse de Saint-Pie.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 51.

AMPUTATION: 8 juin 1854 (pour l'érection civile de Saint-Hyacinthe le Confesseur).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Hyacinthe

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Hyacinthe, telle qu'érigée civilement. Réf.: *The Canada Gazette* (1845), p. 1933.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.

6 octobre 1849 Création de la municipalité de village de Saint-Hyacinthe.

Le dit village de Saint-Hyacinthe sis et situé dans le dit comté de Saint-Hyacinthe, comprendra une étendue de territoire bornée et limitée comme suit,

c'est à savoir: au sud-ouest, par une ligne tirée depuis la rivière Yamaska, passant par le milieu de la rue Bourdages jusqu'à sa jonction avec la rue Saint-Jacques, et de ce point, continuant par le fossé de ligne qui sépare le chemin du Petit Rang de la terre de la Fabrique jusqu'aux terres du Petit Rang; au nord-ouest par la ligne de séparation entre les terres de la rivière et celles du Petit Rang, depuis la route du Petit Rang jusqu'à la ligne entre la terre de la Corporation du Collège et celle d'Antoine Charron dit Cabana; au nord-est par la terre d'Antoine Charron dit Cabana; et au sud-est par le milieu de la rivière Yamaska; commençant sur la rive nord-ouest de la rivière Yamaska au milieu de la rue Bourdages, de là longeant le milieu de la dite rue jusqu'à son point d'intersection avec la rue Saint-Jacques, et de là, en continuation du Fossé de Ligne situé entre le chemin du Petit Rang, au nord-est, et la terre de la Fabrique au sud-ouest, nord magnétique, trente-deux degrés dix minutes ouest (variation onze degrés quinze minutes ouest), trente arpents plus ou moins, jusqu'à la ligne séparant les terres de la rivière de celles du Petit Rang; de là, le long de la dite ligne, sud, cinquante-sept degrés vingt-cinq minutes, est, quatre arpents et douze pieds, plus ou moins, à un angle; de là, nord, vingt-huit degrés vingt minutes, est, deux arpents six perches et neuf pieds, plus ou moins, à un angle; et de là, nord, neuf degrés et cinquante minutes, est, deux arpents neuf perches et quatre pieds, plus ou moins, à la ligne sud-ouest de la terre de la Corporation du Collège; de là, le long de la dite ligne, nord, quarante-cinq degrés, quarante minutes, ouest, sept perches et six pieds, plus ou moins, à la ligne nord-ouest de la dite terre de la Corporation du Collège; de là, le long de la dite ligne, nord, dix-huit degrés cinq minutes, est, deux arpents huit perches et neuf pieds, plus ou moins, à la ligne de séparation entre la dite terre de la Corporation et la terre d'Antoine Charron dit Cabana; de là, le long de la dite ligne de séparation, sud, quarante-cinq degrés quarante minutes est, trente arpents, plus ou moins, à la rivière Yamaska, et de là en continuation jusqu'au milieu de la rivière; de là, vers le sud-

ouest, en remontant le milieu de la dite rivière jusqu'à son intersection par une ligne en prolongation du milieu de la rue Bourdages; et de là, suivant la dite prolongation, nord, trente-deux degrés dix minutes ouest, à la rive de la rivière et point de départ: le dit village de Saint-Hyacinthe ainsi borné et limité contenant six cent soixante-et-quinze arpents, plus ou moins, en superficie.

Réf.: *The Canada Gazette* (1849), pp. 7157-7158.

10 août 1850 Incorporation de la ville de Saint-Hyacinthe (les limites seront reconfirmées le 14 juin 1853 par l'«Acte pour pourvoir plus amplement à l'incorporation de la ville de Saint-Hyacinthe et pour étendre ses limites»).

Et qu'il soit statué, que la dite ville de Saint-Hyacinthe sera bornée comme suit, savoir: au sud-ouest, par une ligne tirée depuis la rivière Yamaska, passant par le milieu de la rue Bourdages jusqu'à sa jonction avec la rue Saint-Jacques, et de ce point continuant par le fossé de ligne qui sépare le chemin du petit rang de la terre de la fabrique jusqu'aux terres du petit rang, au nord-ouest, par la ligne de séparation entre les terres de la rivière et celles du petit rang, depuis la route du petit rang jusqu'à la ligne entre la terre de la corporation du collège et celle d'Antoine Charron dit Cabana, au nord-est, par la terre d'Antoine Charron dit Cabana, et au sud-est, par le milieu de la rivière Yamaska, commençant sur la rive nord-ouest de la rivière Yamaska, au milieu de la rue Bourdages; de là, longeant le milieu de la dite rue jusqu'à son point d'intersection avec la rue Saint-Jacques; et de là, en continuation du fossé de ligne situé entre le chemin du petit rang au nord-est et la terre de la fabrique au sud-ouest, (nord magnétique,) trente-deux degrés dix minutes ouest, (variation onze degrés quinze minutes ouest) trente arpents, plus ou moins, jusqu'à la ligne séparant les terres de la rivière de celles du petit rang; de là, le long de la dite ligne, sud, cinquante-sept degrés vingt-cinq minutes est, quatre arpents et douze pieds, plus ou moins, à un angle; de là, nord, vingt-huit degrés vingt minutes est, deux arpents six perches

et neuf pieds plus ou moins, à un angle; et de là, nord, neuf degrés et cinquante minutes est, deux arpents neuf perches et quatre pieds, plus ou moins, à la ligne sud-ouest de la terre de la corporation du collège; de là, le long de la dite ligne, nord, quarante-cinq degrés quarante minutes ouest, sept perches et six pieds, plus ou moins, à la ligne nord-ouest de la dite terre de la corporation du dit collège; de là, le long de la dite ligne, nord, dix-huit degrés cinq minutes est, deux arpents huit perches et neuf pieds, plus ou moins, à la ligne de séparation entre la dite terre de la dite corporation, et la terre d'Antoine Charron dit Cabana; de là, le long de la dite ligne de séparation, sud, quarante-cinq degrés quarante minutes est, trente arpents, plus ou moins, à la rivière Yamaska, et de là, en continuation, jusqu'au milieu de la rivière; de là, vers le sud-ouest, en remontant le milieu de la dite rivière jusqu'à son intersection par une ligne en prolongation du milieu de la rue Bourdages; et de là, suivant la dite prolongation, nord, trente-deux degrés dix minutes ouest, à la rive de la rivière et point de départ; la dite ville de Saint-Hyacinthe, ainsi bornée et limitée, contenant six cent soixante-et-quinze arpents plus ou moins en superficie, nonobstant toute loi, usage ou proclamation à ce contraire.

Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1853), 16 Vict., c. 236, pp. 1098-1099.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Hyacinthe, comprenant les paroisses de Saint-Hyacinthe et de Saint-Hyacinthe le Confesseur, telles qu'érigées civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la ville de Saint-Hyacinthe. Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1855), 18 Vict., c. 100, p. 396.

10 juin 1857 Changement de statut de la ville de Saint-Hyacinthe pour celui de cité de Saint-Hyacinthe.

La dite cité de Saint-Hyacinthe sera bornée comme suit, savoir: au sud-ouest, par une ligne tirée depuis la rivière Yamaska, passant par le milieu de la rue Bourdages jusqu'au point où elle coupe la rue Saint-Jacques, et de ce point continuant par le fossé de ligne qui sépare le

chemin du Petit Rang de la terre de la fabrique jusqu'aux terres du Petit Rang; au nord-ouest, par la ligne de séparation entre les terres de la rivière et celles du Petit Rang, depuis la route du Petit Rang jusqu'à la limite nord-est de la cité; au nord-est par la ligne qui sépare la terre sur laquelle est construit le collège de Saint-Hyacinthe de celle que la corporation du dit collège a achetée d'Antoine Charron dit Cabana; et au sud-est par le milieu de la rivière Yamaska.

Réf.: *Statuts de la province du Canada* (1857), 20 Vict., c. 131, p. 525.

18 mai 1861 Amputation pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur.

1. Son nom primitif est Saint-Hyacinthe. Après la création du diocèse de Saint-Hyacinthe, en 1852, on lui ajouta «Notre-Dame-de-» pour le distinguer de la paroisse-évêché de Saint-Hyacinthe le Confesseur. Le 14 octobre 1853, il y a changement officiel du nom de la paroisse pour «Notre-Dame du Saint-Rosaire». Réf.: AESH RDC I, f. 23-24.

187

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Charles

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 avril 1825

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 14 juin 1825

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 2 novembre 1825

La dite seigneurie de Saint-François le Neuf (excepté les quatre habitations maintenant occupées par Jérôme Bernard, Christophe Leduc, Joseph Dufresne et Jean-Baptiste Létourneau, avec cette portion de leurs terres qui est située sur l'autre côté de la rivière des Hurons), la dite seigneurie comprenant environ une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur, et bornée au nord, par la rive sud de la rivière Richelieu; au sud, par la base qui la sépare de la seigneurie Debartzch et Dessaulles; à l'ouest, au sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Rouville; et à l'est, au nord-est, par la ligne seigneuriale de Saint-Denis.

Réf.: Deschamps (1896), p. 528; ACAM RDC I, f. 5-6.

AMPUTATION: 13 août 1846 (voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville).

AMPUTATION: 23 octobre 1856 (voir Saint-Hilaire).

AMPUTATION: 6 mai 1859 (voir La Présentation).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Charles

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

Les limites et bornes de la dite paroisse comprendront les limites et bornes, telles qu'elles sont maintenant (excepté les quatre habitations maintenant occupées par Jérôme Bernard, Christophe Leduc, Joseph Dufresne et Jean-Baptiste Létourneau, avec cette portion de leurs terres qui est située sur l'autre côté de la rivière des Hurons), la dite seigneurie comprenant environ une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur, et bornée au nord, par la rive sud de la rivière Richelieu; au sud, par la base qui la sépare de la seigneurie Debartzch et Dessaulles; à l'ouest, au sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Rouville; et à l'est, au nord-est, par la ligne seigneuriale de Saint-Denis.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 43.

AMPUTATION: 19 août 1859 (pour l'érection civile de Saint-Jean-Baptiste de Rouville).

AMPUTATION: 21 février 1860 (au profit de La Présentation).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Charles

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Charles, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Richelieu.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Charles, telle qu'érigée civilement.

188 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Hilaire

REQUÊTE D'ÉRECTION: 7 mars 1825

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 15 juin 1825

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 24 février 1827

La susdite partie de la seigneurie de Rouville comprenant une étendue de territoire d'à peu près six milles de front le long de la rivière Richelieu, sur trois milles de profondeur, bornée au sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Chambly; au nord-est, par la ligne seigneuriale de Saint-François-le-Neuf; au nord-ouest, par la rivière Richelieu; et au sud-est, par la profondeur des terres de la troisième concession entière de la seigneurie de Rouville.

Réf.: Deschamps (1896), p. 354; ACAM RDC I, f. 7-8.

ANNEXION: 23 octobre 1856 (détaché de Saint-Charles).

Les habitations et terres situées aux 3^e et 4^e rangs de la dite paroisse, des 9 habitants dont les noms suivent: Fanfan L'Heureux, Codefroy Harnois, Edouard Aubé, Joseph Minet, Cléophas Paquet, Abdon Gendron, Eusèbe Beauchemin, Pascal Berger, Joseph Deslauriers.

Réf.: AESH RDC I, f. 60.

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Hilaire

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'à peu près six milles de front le long de la rivière Richelieu, sur trois milles de profondeur, bornée au sud-ouest, par la ligne seigneuriale de Chambly; au nord-est, par la ligne seigneuriale de Saint-François-le-Neuf; au nord-ouest, par la rivière Richelieu; et au sud-est, par la profondeur des terres de la troisième concession entière de la seigneurie de Rouville.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 48.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Rouville (1845)
Saint-Hilaire (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Rouville, «comprenant la paroisse de Saint-Hilaire de Rouville, à l'exception de la partie d'icelle communément appelée la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Hilaire, telle qu'érigée ci-vilement.

189 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-Jean-Baptiste de Rouville

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 janvier 1846

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 26 février 1846

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 13 août 1846

Comprenant une étendue de terrain de 2 lieues de largeur sur 4 concessions de profondeur borné comme suit, savoir: au sud, à l'est et au nord, par les lignes est, sud et nord de la dite seigneurie de Rouville; à l'ouest, par la ligne qui sépare la 3^e concession de Saint-Hilaire de la concession appelée le Petit-Rang et le prolongement de la dite ligne, jusqu'à ce qu'elle atteigne le pied de la montagne de Rouville; puis, longeant le côté est du pied de la dite montagne, jusqu'au lot de Charles Moreau de Jourdy inclusivement; enfin, par la ligne qui sépare le Rang des Etangs de la concession ouest de la Rivière des Hurons; détachées des paroisses de Saint-Charles et de Saint-Damase, huit terres de la continuation de la concession est de la Rivière des Hurons, dont deux avaient fait jusqu'alors partie des susdites paroisses et étaient alors possédées par Joseph Provost, Janvier Desmarais, Louis Chicoine, Christophe Leduc, Pierre Bernard, Jean-Baptiste Bernard, Joseph Frédet et Jean-Baptiste Bernard; et de plus, trois terres de la continuation de la concession ouest de

la Rivière des Hurons, lesquelles terres avaient fait jusqu'alors partie de la paroisse de Saint-Charles, et sont actuellement possédées par Jean-Baptiste Frédet, Michel Beausoleil et Augustin Dubreuil, et annexées à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste; détachée de la paroisse de Saint-Césaire la partie appelée le cordon, depuis la terre de Edouard Robert, inclusivement, jusqu'à celle de David Guertin aussi incluse, annexée à la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Réf.: Deschamps (1896), p. 542; ACAM RDC I, f. 161-162.

ANNEXION: 26 janvier 1859 (détaché de Saint-Damase).

La partie sud-ouest du rang du cordon, comprenant une étendue de territoire d'environ 36 arpents de front sur environ 30 arpents de profondeur bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par le chemin du cordon; au sud-ouest, par une terre appartenant à Edouard Robert dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste; au nord-est, par la ligne qui sépare la terre de Jean-Baptiste Bergeron de celle de Joseph Archambault et au sud-est par la ligne qui sépare les terres dudit cordon de la seconde concession de la montagne de Rougemont, dans Saint-Damase.

Réf.: AESH RDC I, f. 83-84.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Jean-Baptiste de Rouville

ÉRECTION CIVILE: 19 août 1859

La paroisse de Saint-Jean Baptiste de Rouville, située dans le comté de Rouville et district de Saint-Hyacinthe, comprendra une étendue de terrain de 2 lieues de largeur sur 4 concessions de profondeur borné comme suit, savoir: au sud, à l'est et au nord, par les lignes est, sud et nord de la dite seigneurie de Rouville; à l'ouest, par la ligne qui sépare la 3^e concession de Saint-Hilaire de la concession appelée le Petit-Rang et le prolongement de la dite ligne, jusqu'à ce qu'elle atteigne le pied de la montagne de Rouville; puis, longeant le côté est du pied de la dite mon-

tagne, jusqu'au lot de Charles Moreau de Jourdy inclusivement; enfin, par la ligne qui sépare le Rang des Etangs de la concession ouest de la Rivière des Hurons; et de plus, huit terres de la continuation de la concession est de la Rivière des Hurons, possédées, lors de l'émission du décret canonique pour l'érection de la dite paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, par Joseph Provost, Janvier Desmarais, Louis Chicoine, Christophe Leduc, Pierre Bernard, Jean-Baptiste Bernard, Joseph Frédet et Jean-Baptiste Bernard; et de plus, trois terres de la continuation de la concession ouest de la Rivière des Hurons, possédées, lors de l'émission du dit décret canonique, par Jean-Baptiste Frédet, Michel Beausoleil et Dubreuil, et de plus cette partie de la paroisse de Saint-Césaire appelée Le Cordon à partir de la terre de Sieur Edouard Robert, inclusivement, à aller à celle de Sieur David Guertin aussi inclusivement.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 47.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Jean Baptiste (1845) Saint-Jean-Baptiste de Rouville (1855)

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Jean Baptiste, «comprenant l'étendue de terre communément appelée la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, telle qu'érigée canoniquement.

190

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Damase

REQUÊTE D'ÉRECTION: 17 mai 1829

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 23 juillet 1829

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 11 septembre 1829

La dite partie de la seigneurie Saint-Hyacinthe ou Debartzch ci-après dési-

gnée comprenant une étendue de territoire de 7 milles de front sur environ 9 milles de profondeur: bornée vers le sud, à la ligne de profondeur des terres de la première concession de la presqu'Isle en commençant par la terre possédée par Sieur Jacques Casavant, en descendant vers l'est jusqu'à celle du Sieur Gabriel Fontaine dit Bienvenu inclusivement; vers le sud-ouest, à la ligne de séparation entre le dit Saint-Damase et Saint-Césaire d'Arles, laquelle ligne tombe sur la terre tenue par le Sieur Etienne Chartier, dans la première concession des terres au nord de la rivière d'Yamaska, par celle tenue par Sieur Louis Meunier dit Lapierre, dans le rang Corbin et sur celle tenue par le Sieur Jean-Baptiste Gaboury, cordon de Rouville, les dites terres incluses dans la paroisse Saint-Damase; vers l'ouest, à la ligne seigneuriale de Rouville; vers le nord, à celle de Saint-François-le-Neuf; vers le nord-est, à la profondeur des terres de toute la concession ou rang double d'Argenteuil, et de plus à cette partie de la paroisse Saint-Hyacinthe, qui s'étend jusque sur la terre de Sieur Jean-Baptiste Lussier, bornant les concessions de la rivière et de Corbin, inclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 548; ACAM RDC I, f. 17.

ANNEXION: 25 septembre 1833 (territoire extraparoissial).

La dite paroisse devra comprendre aussi cette partie du rang sud-est et nord-ouest de la rivière d'Yamaska, située entre la ligne paroissiale de Saint-Damase et la terre de M. Chapdeleine, exclusivement, située dans le rang sud-est, et la terre de Joseph Nadeau, aussi exclusivement, située dans le rang nord-ouest de la dite rivière d'Yamaska.

Réf.: Deschamps (1896), p. 548; ACAM RDC I, f. 59.

AMPUTATION: 13 août 1846 (voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville).

AMPUTATION: 26 janvier 1859 (voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville).

RECONNAISSANCE CIVILE

Saint-Damase

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire de 7 milles de front sur environ 9 milles de profondeur: bornée vers le sud, à la ligne de profondeur des terres de la première concession de la péninsule en commençant par la terre occupée par Sieur Jacques Casavant, en descendant vers l'est jusqu'à celle du Sieur Gabriel Fontaine dit Bienvenu inclusivement; vers le sud-ouest, à la ligne de division entre un sieur Damase et un sieur Césaire d'Arles¹, laquelle ligne tombe sur la terre tenue par le Sieur Etienne Chartier, dans la première concession des terres au nord de la rivière d'Yamaska, par celle tenue par Sieur Toussaint Meunier dit Lapierre, dans le rang Corbin et sur celle tenue par le Sieur Jean-Baptiste Gaboury, cordon de Rouville, les dites terres incluses dans la paroisse Saint-Damase; vers l'ouest, à la ligne seigneuriale de Rouville; vers le nord, à celle de Saint-François-le-Neuf; vers le sud-est, à la profondeur des terres de toute la concession ou rang double d'Argenteuil, et de plus à cette partie de la paroisse Saint-Hyacinthe, qui s'étend jusque sur la terre de Sieur Jean-Baptiste Lussier, bornant les concessions de la rivière et de Corbin, inclusivement. La dite paroisse devra comprendre aussi cette partie du rang sud-est et nord-ouest de la rivière d'Yamaska, située entre la ligne paroissiale de Saint-Damase et la terre de M. Chapdeleine, exclusivement, située dans le rang sud-est, et la terre de Joseph Nadeau, aussi exclusivement, située dans le rang nord-ouest de la dite rivière d'Yamaska.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 47.

AMPUTATION: 19 août 1859 (pour l'érection civile de Saint-Jean-Baptiste de Rouville).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE

Saint-Damase

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Damase, telle qu'érigée civilement.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Damase, telle qu'érigée ci-vilement.

1. Nous croyons qu'il est ici question de Saint-Damase et de Saint-Césaire.

191

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Césaire

REQUÊTE D'ÉRECTION: 9 juin 1833

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 5 août 1833

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 24 septembre 1833

Comprend une partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, ou Debartzch, à l'exception du dit rang d'Elmire, et d'une certaine partie des dits rangs sud-est et nord-ouest de la rivière d'Yamaska la dite partie de la seigneurie bornée comme suit, savoir: vers le nord-est, partie à la paroisse de Saint-Damase, partie à la ligne de séparation entre la terre de Joseph Nadeau et celle de Pierre-Claude Phaneuf, habitants du rang sud-est de la rivière Yamaska, partie à la ligne de séparation entre la terre de Pierre Chapdelaine et celle de Joseph Jaret dit Beauregard, habitants du rang nord-ouest de la dite rivière d'Yamaska, partie enfin à la paroisse de Saint-Pie; vers le sud-est, partie au rang d'Elmire, partie au canton de Granby et partie à celui de Farnham; vers le sud-ouest, partie à la ligne tirée à la demande de l'honorable Jean Dessaulles, pour servir de séparation entre la susdite partie de seigneurie de Saint-Hyacinthe ou Debartzch et le dit canton de Farnham, et partie à la seigneurie de Monnoir; vers le nord-ouest à la seigneurie de Rouville.

Réf.: Deschamps (1896), p. 655; ACAM RDC I, f. 48-49.

Note: Pour plus de précision, la limite entre le rang d'Elmire et le canton de Granby passe sur la profondeur nord des terres du rang Papineau.

- AMPUTATION: 13 août 1846 (voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville).
- AMPUTATION: 21 octobre 1851 (voir Saint-Ange Gardien).
- AMPUTATION: 15 décembre 1853 (voir Saint-Ange Gardien).
- AMPUTATION: 14 juin 1858 (voir Saint-Ange Gardien).
- AMPUTATION: 6 septembre 1858 (voir Saint-Pie).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Césaire

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Césaire, «comprenant la paroisse de Saint-Césaire telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Césaire, telle qu'érigée canoniquement.
- 6 février 1857 Amputation pour la création de la municipalité de village de Saint-Césaire.
- Une étendue de terrain bornée au nord, par la ligne entre la terre de Joseph Fournier dit Préfontaine et William Carden, en partant de la Rivière Yamaska à aller au bout de quinze arpents; à l'ouest, par la ligne qui passe au bout des dits quinze arpents à travers la terre du dit William Carden, jusqu'à la ligne nord de la terre de Pierre Frédéric Tessier, cette ligne s'étendant jusqu'à la limite de profondeur ou cordon de la terre du dit Pierre Frédéric Tessier; de là, croisant cette terre sur la profondeur ou cordon qui coupe le chemin du rang double, à l'extrémité de la route qui conduit du dit rang double au dit village de Saint-Césaire, de là, croisant sur la dite limite de profondeur ou cordon, la terre du dit William Carden, et aussi sur la même limite de profondeur ou cordon celle de Dame Césarie Papineau, ces deux terres en dernier lieu mentionnées se trouvant situées au côté sud de la route ci-dessus mentionnée; de là, commençant à la dite limite de profondeur ou cordon sur la ligne sud de la terre de la dite

Cézarie Papineau; et de là, en suivant cette ligne sud jusqu'à une distance de quinze arpents de la dite rivière; de là, par une ligne qui passe à travers la terre de Jean-Baptiste Bourque et celle d'Antoine Papineau, jusqu'à la ligne sud de la terre du dit Antoine Papineau; et de là, en suivant la dite ligne sud, jusqu'à la rivière Yamaska; et à l'est, par la dite rivière Yamaska.

Réf.: Deschamps (1896), p. 528.

18 janvier 1859 Amputation au profit de la municipalité de paroisse de Saint-Pie.

192 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Paul d'Yamaska¹

REQUÊTE D'ÉRECTION: 31 juillet 1855

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 30 août 1855

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 13 septembre 1855

Une étendue de territoire de 6 milles de front sur environ 7 milles de profondeur bornée comme suit savoir: au sud, par les terres de la concession nord du rang Séraphine et par celles du rang la Barbue; à l'ouest, par les terres de la concession est du rang Saint-Ours; au nord, partie par les terres de la concession sud du rang l'Espérance, partie par la route qui descend du rang Elmire à la rivière Noire et par les terres de la rivière qui appartiennent à Saint-Pie; à l'est, par les terres de la concession de la rivière Noire et par les lots des townships de Milton et de Granby; au sud-est, par les lots no. 22 des 5^e et 6^e rangs de Granby.

Réf.: AESH RDC I, f. 39-41.

REQUÊTE D'ÉRECTION: non disponible

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: non disponible

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 20 janvier 1860

Au sud, partie par le cordon qui sépare le cinquième du quatrième rang du township de Granby, partie par le cordon des terres de la concession nord du rang Séraphine, et partie par le cordon des terres de la concession nord du rang la

Barbue; à l'ouest, partie par le cordon des terres de la concession est du rang Saint-Ours et partie par la ligne qui sépare le rang l'Espérance et les terres de la rivière de la concession de la montagne; au nord et au nord-est, partie par la descente qui longe la terre de Charles Bengle, partie par le cordon des terres de la rivière Noire qui longe le pied de la montagne jusqu'au rang Saint-Charles et partie par la ligne qui sépare la terre de Jean-Baptiste Marquette, des terres de la rivière Noire; à l'est, partie par le township de Milton et celui de Granby et par les lots numéros vingt-deux des cinquième et sixième rangs de Granby et par le lot numéro vingt-et-un du septième rang du dit Granby. Le rang Papineau, faisant partie de la dite paroisse depuis son érection, n'appartenait alors, ni à la paroisse de Saint-Césaire, ni à celle du Saint-Ange Gardien, mais n'était qu'un extra-paroissial, qui cependant a été enclavé régulièrement et légalement dans la paroisse de Saint-Paul.

Réf.: AESH RDC I, f. 97.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Abbotsford (1845) Saint-Paul d'Abbotsford (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité d'Abbotsford, «étant cette étendue de terre communément appelée la paroisse protestante ou mission de Saint-Paul de Abbotsford, bornée par les limites de la paroisse de Saint-Pie, le township de Granby et la municipalité de Saint-Césaire». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Saint-Hyacinthe.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Paul d'Abbotsford.

1. Cette paroisse porte le nom de Saint-Paul d'Abbotsford au décret mais, le 23 juillet 1860, un deuxième décret change son nom pour Saint-Paul d'Yamaska afin de la différencier de la paroisse protestante du même nom.

193

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Ange Gardien

REQUÊTE D'ÉRECTION: 13 septembre 1851

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 16 octobre 1851

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 21 octobre 1851

Comprenant la dite nouvelle paroisse une étendue de territoire d'environ 3 milles de longueur sur environ 8 milles de largeur, bornée comme suit: à l'est, par le canton de Granby; au sud, par le canton de Farnham; à l'ouest, par le chemin appelé la grande ligne de Saint-Césaire et la ligne qui sépare la terre du Sieur Louis Picard de celle de Charles Picard et la terre de Michel Garnier de celle de Jérémie Fortin dans le rang double de Casimir et la ligne qui sépare la terre de Louis Labbé de celle d'Eusèbe Choquette fils dans le rang Saint-Charles au nord, par la partie du rang d'Abbotsford qui s'étend depuis le rang d'Elmire jusqu'à la ligne du canton de Granby inclusivement.

Réf.: Deschamps (1896), p. 527; ACAM RDC III, f. 47-48-49.

Note: Selon Azilda Marchand (*La petite histoire de L'Ange-Gardien*, s. l., s. éd., 1981, p. 59), qui cite un document signé de l'évêque de Montréal, la paroisse de Saint-Césaire est amputée des «rangs de Papineau, Séraphine, Saint-Georges et partie des rangs Casimir et Saint-Charles pour former cette nouvelle paroisse, conjointement avec une partie des rangs d'Abbotsford [...], Saint-Joseph, et le rang Petit Saint-Charles (Dwyer), lesquels jusqu'ici n'ont appartenu à aucune paroisse».

AMPUTATION: 13 septembre 1853 (pour la mission Saint-Paul d'Abbotsford).

Tout le territoire y inclus situé au nord du cordon des terres de la concession nord du rang double de Séraphine.

Réf.: AESH RDC I, f. 30-31.

ANNEXION: 15 décembre 1853 (détaché de Saint-Césaire).

Toute cette partie des rangs Saint-Charles et Casimir qui s'étend vers l'est

depuis le cordon des terres de la concession de la rivière Yamaska jusqu'à la ligne ouest de la dite paroisse. En sorte que par cette nouvelle ordonnance et circonscription de la paroisse du Saint-Ange Gardien, cette paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ 6 milles sur 5 borné comme suit: à l'est, partie par le township de Granby et partie par le township de Farnham, au sud, par le township de Farnham, à l'ouest par les rangs Saint-Charles et Casimir par le cordon des terres de la concession de la rivière Yamaska et pour les autres rangs par la grande ligne de Saint-Césaire, au nord, par le cordon des terres de la concession sud du rang double de Papineau.

Réf.: AESH RDC I, f. 30-31.

ANNEXION: 14 juin 1858 (détaché de Saint-Césaire).

Une étendue de terrain d'environ 21 arpents de front sur 2 milles de profondeur dans la partie est du rang Rosalie, bornée comme suit, savoir: au nord, par la ligne qui sépare le rang Rosalie du rang La Barbue, à l'est et au sud, par la paroisse du Saint-Ange Gardien, à l'ouest, partie par la ligne qui sépare la terre de Louis Dionne de celle d'Antoine Ménard et partie par la ligne qui sépare la terre de David Ménard de celle d'Alexis Sansfaçon.

Réf.: AESH RDC I, f. 75-76.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Ange-Gardien

ÉRECTION CIVILE: 25 août 1854

Une étendue de territoire d'environ six milles sur cinq, bornée comme suit, savoir: à l'est partie par le canton de Granby et partie par le canton de Farnham; au sud par le canton de Farnham; à l'ouest par les rangs de Saint-Charles et Casimire, par le cordon des terres de la concession de la rivière Yamaska, et pour les autres rangs par la grande ligne de Saint-Césaire; au nord par le cordon des terres de la concession sud du rang double de Papineau.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 24.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Ange-Gardien

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Ange-Gardien, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE
194 Sainte-Brigide

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 février 1846

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 13 mars 1846

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 23 mars 1846

Une étendue de territoire d'au moins six milles de longueur sur une profondeur d'au moins neuf milles de largeur, bornée comme suit, savoir; à l'ouest, par les lignes qui séparent la septième de la huitième concession de la seigneurie de Monnoir; de là, gagnant le nord-ouest, par la profondeur des terres du rang sud de Beausoleil, jusqu'à la grande ligne qui sépare la dite seigneurie de Monnoir de son augmentation, de là gagnant le nord par la dite grande ligne qui sépare ladite seigneurie de Monnoir de son augmentation jusqu'à la terre de Isaac Desroches, exclusivement; au nord-est, par la ligne qui longe le côté sud-ouest de la dite terre d'Isaac Desroches, jusqu'à sa profondeur; de là, gagnant le nord-est, par la ligne qui sépare les terres ouest de la rivière sud-ouest, de celles de la continuation de la dite grande ligne, et de celles du double rang de Rottot, jusqu'à la ligne sud-ouest de la seigneurie Debartzch; de là, gagnant le sud-est, le long de la dite ligne sud-ouest de la dite seigneurie Debartzch; à l'est, partie par la ligne servant de borne à la paroisse de Saint-Césaire, et partie par le canton de Farnham; au sud, par le canton de Stanbridge et la ligne seigneuriale de Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 552; ACAM RDC II, f. 146-147.

AMPUTATION: 22 avril 1856 (voir Saint-Alexandre).

AMPUTATION: 18 mars 1857 (voir Saint-Alexandre).

RECONNAISSANCE CIVILE
Sainte-Brigide de Monnoir

ÉRECTION CIVILE: 7 mai 1847

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'au moins six milles de longueur sur une profondeur d'au moins neuf milles de largeur, bornée comme suit, savoir; à l'ouest, par les lignes qui séparent la septième de la huitième concession de la seigneurie de Monnoir; de là, gagnant le nord-ouest, par la profondeur des terres du rang sud de Beausoleil, jusqu'à la grande ligne qui sépare la dite seigneurie de Monnoir de son augmentation, jusqu'à la terre de Isaac Desroches, exclusivement; au nord-est, par la ligne qui longe le côté sud-ouest de la dite terre d'Isaac Desroches, jusqu'à sa profondeur; de là, gagnant le nord-est, par la ligne qui sépare les terres ouest de la rivière sud-ouest, de celles de la continuation de la dite grande ligne, et de celles du double rang de Rottot, jusqu'à la ligne sud-ouest de la seigneurie Debartzch; de là, gagnant le sud-est, le long de la dite ligne sud-ouest de la dite seigneurie Debartzch; à l'est, partie par la ligne servant de borne à la paroisse de Saint-Césaire, et partie par le canton de Farnham; au sud-ouest, par le canton de Stanbridge et la ligne seigneuriale de Bleury.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 84.

AMPUTATION: 21 septembre 1857 (au profit de Saint-Alexandre).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Sainte-Brigide (1846)
Sainte-Brigide de Monnoir (1855)

24 juillet 1846 Création de la municipalité de Sainte-Brigide, telle qu'érigée canoniquement. Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 3023.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Brigide de Monnoir, telle qu'érigée civilement.

PAROISSE RELIGIEUSE
Sainte-Marie de Monnoir¹

REQUÊTE D'ÉRECTION: 11 juillet 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 octobre 1831

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 24 janvier 1832

La susdite partie nord-est de la seigneurie de Monnoir comprenant une étendue de territoire de forme irrégulière d'à peu près six milles de front sur une moyenne profondeur d'à peu près six milles, bornée comme suit, savoir: vers le nord-est, en partie par la seigneurie Debartzch, et en partie par la seigneurie de Rouville; vers l'ouest, par la partie est de la seigneurie de Chambly, depuis la seigneurie de Rouville, jusqu'à la ligne qui divise la terre de Pierre Séguin de celle des héritiers de feu Antoine Besset, tous deux habitants de la concession du Grand-Bois; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la dite ligne de division entre la terre du dit Pierre Séguin et celle des héritiers du dit feu Antoine Besset, jusqu'au chemin conduisant à Grand-Bois; de là, s'étendant de plus dans la même direction, en suivant la ligne qui divise une autre terre du dit Pierre Séguin de celle de Toussaint Jetté, jusqu'à la concession de la montagne Sainte-Thérèse; de là, s'étendant au nord-est, en suivant la ligne qui divise la seconde concession de Grand-Bois de celle de la montagne Sainte-Thérèse, jusqu'à la terre d'Amable Lague, habitant de la dite concession de Grand-Bois, inclusivement; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la ligne ouest de la terre de Louis Marcelle, habitant de la concession du Fort George, jusqu'au chemin du roi, qui divise la première concession du Fort George de la 2^e, jusqu'à la terre de Pascal Barsalou inclusivement; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la terre du dit Pascal Barsalou jusqu'au chemin de la Grande-Ligne, qui divise la seigneurie de Monnoir de l'augmentation d'icelle; de là, s'étendant au sud, en suivant le dit chemin de la Grande-Ligne, jusqu'à la terre de Isaac de Roches, habitant de la concession appelée Grande-Ligne; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la terre du dit Isaac de Roches, jusqu'à la dite profondeur de la dite concession Grande-Ligne; de là, s'étendant au nord-est en suivant la ligne

qui divise les terres de la rivière sud-ouest du rang double, de Rottot, et depuis un certain point de terre situé entre la concession Grande-Ligne susdite et le rang double de Rottot, jusqu'à la seigneurie Debartzch.

Réf.: Deschamps (1896), p. 559; ACAM RDC I, f. 37-38.

AMPUTATION: 30 avril 1836 (voir Saint-Grégoire le Grand).

AMPUTATION: 24 juin 1844 (voir Saint-Grégoire le Grand).

AMPUTATION: 26 juin 1846 (voir Saint-Grégoire le Grand).

RECONNAISSANCE CIVILE
Sainte-Marie de Monnoir

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire de forme irrégulière d'à peu près six milles de front sur une moyenne profondeur d'à peu près six milles, bornée comme suit, savoir: vers le nord-est, en partie par la seigneurie Debartzch, et en partie par la seigneurie de Rouville; vers l'ouest, par la partie est de la seigneurie de Chambly, depuis la seigneurie de Rouville, jusqu'à la ligne qui divise la terre de Pierre Séguin de celle des héritiers de feu Antoine Besset, tous deux habitants de la concession du Grand-Bois; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la dite ligne de division entre la terre du dit Pierre Séguin et celle des héritiers du dit feu Antoine Besset, jusqu'au chemin conduisant à Grand-Bois; de là, s'étendant de plus dans la même direction, en suivant la ligne qui divise une autre terre du dit Pierre Séguin de celle de Toussaint Jetté, jusqu'à la concession de la montagne Sainte-Thérèse; de là, s'étendant au nord-est, en suivant la ligne qui divise la seconde concession de Grand-Bois de celle de la montagne Sainte-Thérèse, jusqu'à la terre d'Amable Lague, habitant de la dite concession de Grand-Bois, inclusivement; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la ligne ouest de la terre de Louis Marcelle, habitant de la concession du

Fort George, jusqu'au chemin du roi, qui divise la première concession du Fort George de la 2^e, jusqu'à la terre de Pascal Barsalou inclusivement; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la terre du dit Pascal Barsalou jusqu'au chemin de la Grande-Ligne, qui divise la seigneurie de Monnoir de l'augmentation d'icelle; de là, s'étendant au sud, en suivant le dit chemin de la Grande-Ligne, jusqu'à la terre de Isaac de Roches, habitant de la concession appelée Grande-Ligne; de là, s'étendant au sud-est, en suivant la terre du dit Isaac de Roches, jusqu'à la dite profondeur de la dite concession Grande-Ligne; de là, s'étendant au nord-est en suivant la ligne qui divise les terres de la rivière sud-ouest du rang double, de Rottot, et depuis un certain point de terre situé entre la concession Grande-Ligne susdite et le rang double de Rottot, jusqu'à la seigneurie Debartzch.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 45.

AMPUTATION: 7 mai 1847 (pour l'érection civile de Saint-Grégoire le Grand).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Sainte-Marie de Monnoir

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, telle qu'érigée civilement, moins les terres de la concession du Grand-Bois annexées à la municipalité de Saint-Grégoire le Grand.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, telle qu'érigée civilement.
- 20 mai 1858 Amputation pour la création de la municipalité de village de Marieville.
Borné et limité comme suit: s'étendant sur le côté ouest, jusqu'à la moitié des terres de Messire Edouard Crevier, prêtre, Charles Lemay, Ambroise Laberge, Flavien Marcoux, Nazaire Ledoux, Joseph N. Poulin, Flavien Carreau, Timothée Senay et Moïse Fournier, borné vers le sud, par la ligne de division entre la terre

du dit Moïse Fournier et de celle de Joseph Lebeau; s'étendant sur le côté sud-est, jusqu'à la moitié d'une autre terre du dit Moïse Fournier et de celle de Flavien Carreau, fils de Pierre, aussi de celle de Flavien Carreau, fils de Joseph; s'étendant vers l'est, jusqu'à la moitié de la terre de Joseph Rinvill, fils de François; de là, suivant le grand chemin public, jusqu'à la ligne entre Joseph T. Franchère et F. H. Gatién; de là, allant vers l'est, 2 arpents 7½ perches; et de là, vers le nord-est, une distance de 9 arpents 9 perches et 12 pieds coupant la terre de F. H. Gatién, Noël Benjamin, et ses héritiers, et la moitié de celle de Joseph Demers; et bornée vers le nord, par le milieu des terres de Joseph Demers et Jean-Baptiste Bédard.

Réf.: Deschamps (1896), p. 530.

1. Désignée au décret sous le nom de «Saint-Nom de Marie de Monnoir».

196

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Grégoire le Grand¹

REQUÊTE D'ÉRECTION: 1^{er} janvier 1834

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 21 septembre 1835

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 30 avril 1836

La susdite partie de la seigneurie de Monnoir seulement comprenant une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ 10 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, borné comme suit, savoir: vers le sud-ouest à la ligne seigneuriale de Bleury, depuis et y comprise la terre de Eusèbe Daunais jusqu'à la ligne de séparation entre la 7^e et la 8^e concessions; vers l'est, par la dite ligne de séparation entre les 7^e et 8^e concessions et partie à la ligne de séparation entre le rang double de Murray et les terres de la rivière du sud-ouest; vers le nord-est, partie à la ligne de séparation entre le dit rang double de Murray et la terre du Sieur Isaac Desroches habitant de la concession appelée Grande ligne et partie à la terre de Pascal Barsalou exclusivement, la dite terre située dans la 1^{ère} des dites concessions appelées Fort George, de là, à une ligne allant vers le sud-ouest et suivant la

ligne de séparation entre la 1^{ère} et la 2^e concession de Fort George jusqu'à la concession de la Montagne Sainte-Thérèse jusqu'à la 2^e concession du Grand-Bois et la même concession de la Montagne Sainte-Thérèse jusqu'à une terre du Sieur Pierre Séguin situé dans la même seconde concession du Grand-Bois exclusivement; de là, allant vers le nord-ouest, en suivant la dite terre du Sieur Pierre Séguin, puis une autre terre que possède le même individu dans la première concession du Grand-Bois, jusqu'à la partie est de la seigneurie de Chambly, de là, allant vers le sud, en suivant la dite partie est de la seigneurie de Chambly, jusqu'à la seigneurie ci-dessus mentionnée de Bleury, à l'endroit où est située la terre du dit Sieur Eusèbe Daunais.

Réf.: ACAM RDC I, f. 70-71.

AMPUTATION: 30 décembre 1843 (pour la mission de Sainte-Brigide).

Le rang double de Beausoleil de la mission de Saint-Grégoire de Monnoir annexé à la mission de Sainte-Brigide.

Réf.: ACAM RDC II, f. 56-57.

AMPUTATION: 24 juin 1844 (pour la mission de Sainte-Brigide).

Les terres du susdit rang Beausoleil.

Réf.: ACAM RDC II, f. 83.

ANNEXION: 24 juin 1844 (détaché de Sainte-Marie de Monnoir).

Toutes les terres et emplacements situés dans les susdites concessions du Grand-Bois.

Réf.: ACAM RDC II, f. 83.

ANNEXION: 26 juin 1846 (détaché de Sainte-Marie de Monnoir).

Toutes les terres de la partie haute de la concession du Grand-Bois jusqu'à et comprise la terre du Sieur Lanier du côté sud-est, et celle du Sieur Joseph Choquette père, du côté nord-ouest toutes deux dans la dite concession du Grand-Bois.

Réf.: ACAM RDC II, f. 154.

REQUÊTE D'ÉRECTION: 8 décembre 1846

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 14 janvier 1847

DEUXIÈME DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 22 janvier 1847

Une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ six milles de front sur environ dix milles de profondeur, bornée comme suit, savoir; vers le sud-ouest, à la ligne seigneuriale de Bleury, depuis et y comprise la terre de Eusèbe Daunais jusqu'à la ligne de séparation entre la septième et la huitième concessions dans l'augmentation de la seigneurie de Monnoir; vers l'est, par la dite ligne de séparation entre les septième et huitième concessions de la dite augmentation de la dite seigneurie de Monnoir; vers le nord-est, par la profondeur des terres du rang Beausoleil; de là, gagnant vers le nord, par la grande ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir de son augmentation, jusqu'à la terre de Pascal Barsalou, premier habitant de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, exclusivement; vers le nord-ouest et l'ouest, par les lignes servant de bornes aux paroisses de Sainte-Marie de Monnoir, de Saint-Mathias et de Saint-Athanase; de plus, tout le rang double de la concession du Grand-Bois, ci-devant formant partie de la paroisse de Sainte-Marie, et maintenant annexé à la dite paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand.

Réf.: Deschamps (1896), p. 549; ACAM RDC II, f. 182-183.

AMPUTATION: 22 avril 1856 (voir Saint-Alexandre).

AMPUTATION: 26 mars 1858 (voir Saint-Alexandre)².

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Grégoire-le-Grand

ÉRECTION CIVILE: 7 mai 1847

La dite paroisse comprendra la partie ouest de la seigneurie de Monnoir, formant une étendue de territoire de figure irrégulière d'environ six milles de front sur environ dix milles de profondeur, bornée comme suit, savoir; vers le sud-ouest, à la ligne seigneuriale de Bleury, depuis et y comprise la terre de Eusèbe Daunais jus-

qu'à la ligne de séparation entre la septième et la huitième concessions dans l'augmentation de la seigneurie de Monnoir; vers l'est, par la dite ligne de séparation entre les septième et huitième concessions de la dite augmentation de la dite seigneurie de Monnoir; vers le nord-est, par la profondeur des terres sud du rang Beausoleil; de là, gagnant vers le nord, par la grande ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir de son augmentation, jusqu'à la terre de Pascal Barsalou, premier habitant de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, exclusivement; vers le nord-ouest et l'ouest, par les lignes servant de bornes aux paroisses de Sainte-Marie de Monnoir, de Saint-Mathias et de Saint-Athanase; de plus, tout le rang double de la concession du Grand-Bois, ci-devant formant partie de la paroisse de Sainte-Marie, et maintenant annexé à la dite paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 84.

AMPUTATION: 30 juin 1858 (au profit de Saint-Alexandre).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Grégoire le Grand
de Monnoir (1845)
Saint-Grégoire-le-Grand (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Saint-Grégoire le Grand de Monnoir, «comportant la paroisse de Saint-Grégoire le Grand de Monnoir, telle que canoniquement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand, telle qu'érigée civilement.

-
1. Désignée au décret du 30 avril 1836 sous le nom de «Saint-Raimond de Monnoir», et au décret du 22 janvier 1847 sous celui de «Saint-Grégoire le Grand».
 2. Confirmation de l'amputation du 22 avril 1856.

197

PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Mathias de Chambly

REQUÊTE D'ÉRECTION: 3 juin 1830

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 14 septembre 1830

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 19 novembre 1830

La paroisse devra comprendre la partie est de la seigneurie de Chambly; bornée à l'ouest, par la rivière Richelieu; au sud-est, par la seigneurie de Monnoir; au nord-est, par la seigneurie de Rouville; et au sud, par la seigneurie de Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 545; ACAM RDC I, f. 24.

AMPUTATION: 27 avril 1832 (voir Saint-Athanase).

AMPUTATION: 14 mars 1836 (voir Saint-Athanase).

AMPUTATION: 19 avril 1841 (voir Saint-Athanase).

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Mathias

ÉRECTION CIVILE: 10 juillet 1835

La paroisse devra comprendre la partie est de la seigneurie de Chambly; bornée à l'ouest, par la rivière Richelieu; au sud-est, par la seigneurie de Monnoir; au nord-est, par la seigneurie de Rouville; et au sud, par la seigneurie de Bleury.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 46.

AMPUTATION: 26 septembre 1844 (au profit de Saint-Athanase).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Saint-Mathias

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Mathias, telle qu'érigée civilement.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Mathias, telle qu'érigée civilement.

198

**PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Athanase**

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 février 1826

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 5 septembre 1827

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 4 septembre 1828

Une étendue de territoire d'à peu près dix milles de front sur à peu près six milles et demi de profondeur dans sa plus grande largeur, comprenant la seigneurie de Bleury en entier, et à peu près un mille et demi de front de la seigneurie Sabrevois, dans toute sa profondeur, la dite étendue de terre bornée comme suit, c'est-à-savoir: à l'ouest, par la rivière Richelieu; au nord-est, partie par la ligne seigneuriale de Chambly, et partie par celle de Monnoir et son augmentation, la dite ligne se prolongeant jusqu'au canton de Stanbridge; au sud, par la ligne qui sépare la terre numéro trente-trois, appartenant au capitaine Thomas Jones, écuyer, au nord, de la terre numéro trente-deux, au sud, par la dite ligne s'étendant jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie de Sabrevois.

Réf.: Deschamps (1896), p. 539; ACAM RDC I, f. 12-13.

ANNEXION: 27 avril 1832 (détaché de Saint-Mathias de Chambly).

Toute cette partie de la seigneurie de Chambly, qui se trouve comprise entre la rivière Richelieu à l'ouest, la seigneurie de Bleury au sud, la seigneurie de Monnoir à l'est et le chemin communément dit des Cinquante-Quatre, dans la dite seigneurie de Chambly au nord.

Réf.: Deschamps (1896), p. 539; ACAM RDC I, f. 72.

ANNEXION: 14 mars 1836 (détaché de Saint-Mathias de Chambly).

Le rang Saint-Simon dans la seigneurie de Chambly.

Réf.: ACAM RDC I, f. 69.

ANNEXION: 19 avril 1841 (détaché de Saint-Mathias de Chambly).

Au 19 avril 1841, le décret recon-
firme l'annexion du 14 mars 1836 et an-

nexe en plus les 3 rangs des cinquante-
quatre.

Réf.: ACAM RDC II, f. 72.

AMPUTATION: 22 août 1845 (voir Notre-Dame des Anges de Stanbridge).

AMPUTATION: 8 novembre 1850 (voir Saint-Alexandre).

**RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Athanase**

ÉRECTION CIVILE: 2 juillet 1835

Une étendue de territoire d'à peu près dix milles de front sur à peu près six milles et demi de profondeur dans sa plus grande largeur, comprenant la seigneurie de Bleury en entier, et à peu près un mille et demi de front de la seigneurie Sabrevois, dans toute sa profondeur, la dite étendue de terre bornée comme suit, c'est-à-savoir: à l'ouest, par la rivière Richelieu; au nord-est, partie par la ligne seigneuriale de Chambly, et partie par celle de Monnoir et son augmentation, la dite ligne se prolongeant jusqu'au canton de Stanbridge; à l'est, par le dit canton de Stanbridge; au sud, par la ligne qui sépare la terre numéro trente-trois, appartenant au capitaine Thomas Jones, écuyer, au nord, de la terre numéro trente-deux, au sud, par la dite ligne s'étendant jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie de Sabrevois.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 41.

ANNEXION: 26 septembre 1844 (détaché de Saint-Mathias).

Toute cette partie de la seigneurie de Chambly dans le comté de Rouville, qui se trouve comprise entre la rivière Richelieu à l'ouest, la seigneurie de Bleury au sud, la seigneurie de Monnoir à l'est et le chemin communément dit des Quatre Arpents¹, dans la dite seigneurie de Chambly au nord, et cette autre partie de la dite seigneurie de Chambly connue sous le nom de rang Saint-Simon, feront partie de la dite paroisse de Saint-Athanase.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 79.

AMPUTATION: 4 avril 1846 (pour l'érection civile de Notre-Dame des Anges de Stanbridge).

AMPUTATION: 13 janvier 1851 (pour l'érection civile de Saint-Alexandre).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Athanase

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Athanase, telle qu'érigée civilement.

23 décembre 1846 Amputation pour la création de la municipalité de village de Christieville.

Le dit village de Christieville sera borné à l'ouest en front par la rivière Richelieu, à l'est en profondeur par le chemin de Missisquoi en front de la seconde concession de la seigneurie de Bleurie; au nord par le lot numéro dix-neuf ou la ferme de Jean-Baptiste Demers, dans la première concession de la dite seigneurie, et au sud par le lot numéro un ou la ferme de John Miller dans la dite première concession de la dite seigneurie; commençant au côté nord de l'emplacement No. 225, sur la prolongation de la rue Napier; de là vers le sud le long de la dite rivière Richelieu au côté nord ou ligne de la ferme de John Miller, connue et désignée comme le lot No. 11, dans la première concession susdite joignant le domaine de la dite seigneurie de Bleurie; de là courant vers l'est le long de la dite ligne en continuation d'icelle le long de la ligne sud d'un certain emplacement connu sous la désignation du lot No. 22, dix-huit arpents plus ou moins à la ligne ouest du chemin de Missisquoi susdit; de là vers le nord le long du dit chemin formant le front de la seconde concession de la dite seigneurie de Bleurie, quarante-six arpents plus ou moins à la ligne nord de l'emplacement No. 287 du côté nord du ruisseau Hazin, et vis-à-vis la terre connue comme le lot No. 9 dans la dite seconde concession; de là courant vers l'ouest le long de la ligne sud de la terre de Jean-Baptiste Demers, connue comme le lot numéro dix-neuf dans la seconde concession susdite, vingt-cinq arpents plus ou moins à la rivière Richelieu, au point de départ, contenant huit cent soixante-et-quatorze arpents plus ou moins, tel que représenté dans le plan de Hiram Corey, Arpenteur

Provincial, daté le douzième jour de mai dernier.

Réf.: *The Canada Gazette* (1846), pp. 3683-3684.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Athanase, telle qu'érigée civilement, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

4 mai 1859 Changement du statut de la municipalité de village de Christieville pour la municipalité de ville d'Iberville.

Sera bornée comme suit: à l'ouest, par le milieu de la rivière Richelieu; au nord, sur un espace de 17 arpents, par un lot de terre appartenant à William McGinnis, et sur un espace d'environ 7 arpents, par un lot de terre appartenant à Vincent Thuot, continuant en ligne droite de l'ouest à l'est, à l'est par le côté ouest de la ligne de la seconde concession de la seigneurie DeBleury; au sud, par un lot de terre appartenant à John Miller.

Réf.: Deschamps (1896), p. 541.

1. Chemin des Cinquante Quatre.

199 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Alexandre

REQUÊTE D'ÉRECTION: 11 mai 1850

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 juin 1850

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 8 novembre 1850

Détachées de Saint-George, Saint-Athanase, Notre-Dame des Anges de Stanbridge, les dites parties de la grande ligne des seigneuries de Sabrevois et de Bleury des 4^e, 5^e, 6^e et 7^e concessions de la seigneurie de Sabrevois et les concessions 7^e et 8^e de la seigneurie de Bleury mais non les 6^e et 7^e concessions de la seigneurie de Monnoir bornée comme suit: au nord-est, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Monnoir; à l'est, par la ligne ouest du

canton de Stanbridge, jusqu'à l'intersection de la dite ligne ouest avec la ligne de limite nord-est des terres de la concession nord-est de la seigneurie de Sabrevois; au sud-est, par le lot No. 59, inclusivement, dans la dite concession nord-est et par le lot No. 57, aussi inclusivement, dans la concession sud-ouest de la dite seigneurie de Sabrevois; au sud, par le lot No. 12, inclusivement, des 7^e et 6^e concessions, et par le No. 28, aussi inclusivement, des 5^e et 4^e concessions de la seigneurie de Sabrevois ci-dessus mentionnée; et enfin au nord-ouest, par le lot No. 11, inclusivement, de la concession sud-ouest, et le lot No. 13, aussi inclusivement, de la concession nord-est de la grande ligne de la seigneurie de Bleury, et aussi par la ligne de séparation entre les septième et sixième concessions de la dite seigneurie de Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 531; ACAM RDC III, f. 14-15-16.

ANNEXION: 22 avril 1856 (détaché de Sainte-Brigide et Saint-Grégoire le Grand).

Une étendue de territoire, située dans la seigneurie de Monnoir, comté d'Iberville, contenant environ un mille de front sur environ sept milles de profondeur, bornée comme suit: au nord-ouest, par la ligne qui sépare la 5^e d'avec la 6^e concession de Monnoir; au nord-est, partie par la ligne qui sépare la terre de Joseph Cadieux d'avec celle de Paul Baillon, dans la 6^e concession, et partie par celle qui sépare la terre de John Blackhorne d'avec celle de Charles Besset, dans la 7^e concession de Monnoir partie par le cordon nord-est des terres du rang de Kempt dans les 8^e, 9^e, 10^e concessions de la dite seigneurie et partie par la ligne qui sépare le 12^e du 13^e No. dans la 11^e concession de la même seigneurie; au sud-est, par la paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge et des seigneuries, Sabrevois et Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 531; AESH RDC I, f. 53-54.

ANNEXION: 18 mars 1857 (détaché de Sainte-Brigide).
Nous avons détaché et détachons par les présentes le rang Kempt et les 16 pre-

miers Nos dans la 11^e concession de la seigneurie de Monnoir dans la dite paroisse Sainte-Brigide, bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la ligne qui sépare la 8^e d'avec la 7^e concession de la seigneurie de Monnoir; au nord-est, en partie par le cordon nord-est des terres du rang Kempt, dans les 8^e, 9^e et 10^e concessions de la seigneurie de Monnoir, et en partie par la ligne qui sépare le No. 16 d'avec le No. 17 dans la 11^e concession de la même seigneurie; au sud-est, en partie par le canton de Farnham, et en partie par celui de Stanbridge; et au sud-ouest, par la ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir d'avec le dit canton de Stanbridge, et d'avec les seigneuries de Sabrevois et Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 531; AESH RDC I, f. 65-66.

ANNEXION: 26 mars 1858 (détaché de Saint-Grégoire le Grand).

Une étendue de territoire, située dans la seigneurie de Monnoir, comté d'Iberville, contenant environ un mille de front sur environ deux milles de profondeur, bornée comme suit: au nord-ouest, par la ligne qui sépare la 5^e d'avec la 6^e concession de Monnoir; au nord-est, partie par la ligne qui sépare la terre de Paul Baillon d'avec celle de François Bédard, dans la 6^e concession, et partie par celle qui sépare la terre de Joseph Roussel d'avec celle de Narcisse Lamoureux, dans la 7^e concession de Monnoir; au sud-est, par la ligne qui sépare la 7^e d'avec la 8^e concession de Monnoir; et au sud-ouest, par la ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir d'avec les seigneuries de Sabrevois et Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 531; AESH RDC I, f. 69-70.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Alexandre

ÉRECTION CIVILE: 13 janvier 1851

Bornée comme suit: au nord-est, par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Monnoir; à l'est, par la ligne ouest du canton de Stanbridge, jusqu'à l'intersec-

tion de la dite ligne ouest avec la ligne de limite nord-est des terres de la concession nord-est de la seigneurie de Sabrevois; au sud-est, par le lot No. 59, inclusivement, dans la dite concession nord-est et par le lot No. 57, aussi inclusivement, dans la concession sud-ouest de la dite seigneurie de Sabrevois; au sud, par le lot No. 12, inclusivement, des 7^e et 6^e concessions, et par le No. 28, aussi inclusivement, des 5^e et 4^e concessions de la seigneurie de Sabrevois ci-dessus mentionnée; et enfin au nord-ouest, par le lot No. 11, inclusivement, de la concession sud-ouest, et le lot No. 13, aussi inclusivement, de la concession nord-est de la grande ligne de la seigneurie de Bleury, et aussi par la ligne de séparation entre les septième et sixième concessions de la dite seigneurie de Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 531.

ANNEXION: 21 septembre 1857 (détaché de Sainte-Brigide).

Cette certaine étendue de terre ou territoire situé dans le comté d'Iberville, dans le district de Montréal, à être détachée de la paroisse de Sainte-Brigide et annexée à la paroisse de Saint-Alexandre, est bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la ligne qui sépare la 8^e d'avec la 7^e concession de la seigneurie de Monnoir; au nord-est, en partie par le cordon nord-est des terres du rang Kempt, dans les 8^e, 9^e et 10^e concessions de la seigneurie de Monnoir, et en partie par la ligne qui sépare le No. 16 d'avec le No. 17 dans la 11^e concession de la même seigneurie; au sud-est, en partie par le canton de Farnham, et en partie par celui de Stanbridge; et au sud-ouest, par la ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir d'avec le dit canton de Stanbridge, et d'avec les seigneuries de Sabrevois et Bleury.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 34.

ANNEXION: 30 juin 1858 (détaché de Saint-Grégoire le Grand).

Une étendue de territoire, située dans la seigneurie de Monnoir, comté d'Iberville, contenant environ un mille de front sur environ deux milles de profondeur,

bornée comme suit: au nord-ouest, par la ligne qui sépare la 5^e d'avec la 6^e concession de Monnoir; au nord-est, partie par la ligne qui sépare la terre de Paul Baillon d'avec celle de François Bédard, dans la 6^e concession, et partie par celle qui sépare la terre de Joseph Roussel d'avec celle de Narcisse Lamoureux, dans la 7^e concession de Monnoir; au sud-est, par la ligne qui sépare la 7^e d'avec la 8^e concession de Monnoir; et au sud-ouest, par la ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir d'avec les seigneuries de Sabrevois et Bleury.

Réf.: Deschamps (1896), p. 351.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Alexandre

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Alexandre, telle qu'érigée civilement.

200

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Georges de Noyan

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 novembre 1831

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 18 janvier 1832

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 14 avril 1835

Les susdites parties des seigneuries Noyan et de Sabrevois comprenant une étendue de territoire d'environ 7½ milles de front et environ 9 milles de profondeur, bornée au nord, par la paroisse de Saint-Athanase de Bleury; à l'est, par le canton de Stanbridge; au sud, par cette partie de la seigneurie de Noyan qui appartient aux héritiers du général Christie Burton; et à l'ouest, par la rivière Richelieu.

Réf.: Deschamps (1896), p. 531; ACAM RDC I, f. 66-67.

AMPUTATION: 22 août 1845 (voir Notre-Dame des Anges de Stanbridge).

AMPUTATION: 8 novembre 1850 (voir Saint-Alexandre).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Georges

ÉRECTION CIVILE: 16 août 1842

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire d'environ 7½ milles de front et environ 9 milles de profondeur, bornée au nord, par la paroisse de Saint-Athanase de Bleury; à l'est, par le canton de Stanbridge; au sud, par cette partie de la seigneurie de Noyan qui appartient aux héritiers du général Christie Burton; et à l'ouest, par la rivière Richelieu.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 69.

AMPUTATION: 4 avril 1846 (pour l'érection civile de Notre-Dame des Anges de Stanbridge).

AMPUTATION: 13 janvier 1851 (pour l'érection civile de Saint-Alexandre).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Henryville (1845) Saint-Georges (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Henryville, «comprenant la paroisse Catholique Romaine de Saint-Georges de Noyan ou de Henryville telle que civilement érigée». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Georges, telle qu'érigée civilement.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE 201 Foucault (1845) Saint-Thomas de Foucault (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Foucault, «comprenant la paroisse protestante de Saint-Thomas de Foucault, à l'exception de toute partie d'icelle qui peut se trouver dans les limites de la municipalité de Henryville». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

Limite civile de la paroisse protestante de Saint-Thomas de Foucault (10 mai 1822)

La paroisse comprendra tout ce qui, du territoire inclus dans les bornes et limites des seigneuries de Noyan et de Foucault respectivement, se trouve à l'ouest de la ligne de démarcation commençant à la ligne provinciale, au lieu où elle est coupée par la ligne de concession divisant les quatrième et cinquième concessions de la seigneurie de Foucault; de là, se dirigeant vers le nord, jusqu'au lieu où se termine l'arpentage fait autrefois; de là, continuant droit au nord, jusqu'à la rivière Richelieu.

Réf.: Deschamps (1896), p. 568.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Thomas de Foucault.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE 202 Clarenceville (1845) Saint-Georges de Clarenceville (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Clarenceville, «comprenant la paroisse protestante de Saint-Georges de Noyan, excepté la partie d'icelle qui se trouve comprise dans les limites de la municipalité d'Henryville». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

Limite civile de la paroisse protestante de Saint-Georges de Noyan (10 mai 1822)

La paroisse comprendra tout ce qui, du territoire inclus dans les bornes et limites des seigneuries de Noyan et de Foucault respectivement, se trouve à l'est de la ligne de démarcation commençant à la ligne provinciale, au lieu où elle est coupée par la ligne de concession divisant les quatrième et cinquième concessions de la seigneurie de Foucault; de là, se dirigeant

vers le nord, jusqu'au lieu où se termine l'arpentage fait autrefois; de là, continuant droit nord, jusqu'à la Rivière Richelieu.

Réf.: Deschamps (1896), p. 572.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Rouville.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Georges de Clarenceville.

203 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Philipsburg (1845) Saint-Armand Ouest (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Philipsburg, «comprenant la paroisse protestante de Saint-Armand ouest». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

Limite civile de la paroisse protestante de Saint-Armand Ouest (8 février 1834)

Bornée comme suit, savoir: à l'ouest, partie par la Baie de Missisquoi et partie par l'arrière ligne de la seigneurie de Noyan; à l'est, par la paroisse de Saint-Armand-Est; au nord, par la limite sud du canton de Stanbridge; et au sud, par l'ancienne ligne de la Province. Commençant à la dite ligne de la Province, sur le rivage de la dite Baie de Missisquoi; courant de là, vers l'est, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne de concession qui divise les 8^e et 9^e concessions de la seigneurie de Saint-Armand, à un poteau définissant la division entre les lots Nos. 78 et 67 dans la limite entre Saint-Armand-Est et Saint-Armand-Ouest; de là, nord, dans la dite ligne entre les 8^e et 9^e concessions, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud du dit canton de Stanbridge; de là, ouest, le long de la dite ligne extérieure, jusqu'à son intersection avec l'arrière ligne de la dite seigneurie de Noyan; de là, vers le sud-ouest, le long de la dite ligne en dernier lieu mentionnée, jusqu'au rivage de la Baie de Missisquoi;

et de là, le long du rivage de la dite Baie, d'abord, vers l'est, et ensuite, vers le sud, selon qu'elle tourne et serpente, jusqu'au point de départ; comprenant dans la dite paroisse de Saint-Armand-Ouest huit concessions de la seigneurie de Saint-Armand.

Réf.: Deschamps (1896), p. 575.

12 janvier 1846 Amputation pour la création de la municipalité de village de Philipsburg.

Le dit village de Philipsburg sera borné et limité comme suit, savoir: à l'ouest, en front, par la Baie de Missisquoi; à l'est, en profondeur, par les lots numéros quatre, cinq et six, dans la première concession de la seigneurie de Saint-Armand; au nord, par partie du dit lot numéro six, et au sud, par partie du dit lot numéro quatre, partant des eaux de la Baie de Missisquoi, à trente perches sud de la ligne nord du lot numéro six; courant de là vers l'est parallèlement avec la dite ligne nord, cent quarante perches; de là, vers le sud, deux cent soixante-et-dix perches, y compris une partie du lot numéro quatre; de là, vers l'ouest, parallèlement à la ligne sud du dit lot numéro quatre, jusqu'aux eaux de la Baie Missisquoi; de là, vers le nord, le long de la dite Baie de Missisquoi, au point de départ, contenant environ deux cent trente-six acres.

Réf.: *The Canada Gazette* (1846), p. 2492.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Missisquoi.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Armand Ouest, moins cette partie comprise dans les limites de la municipalité de village.

204 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Frelighsburg (1845) Saint-Armand Est (1855)

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Frelighsburg, «comprenant la paroisse protestante

de Saint-Armand est». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

Limite civile de la paroisse protestante de Saint-Armand Est (8 février 1834)

Bornée et limitée comme suit, savoir: à l'ouest, par la borne est de la paroisse de Saint-Armand-Ouest; à l'est, par la ligne extérieure ouest du canton de Sutton; au nord, partie par la ligne extérieure sud du canton de Stanbridge et par la ligne extérieure sud du canton de Dunham; et au sud, par l'ancienne ligne de la Province. Commençant sur la dite ligne de la Province, dans la limite des paroisses de Saint-Armand-Est et Ouest; de là, le long de la dite limite, dans une direction nord, jusqu'à son intersection par la dite ligne extérieure sud du canton de Stanbridge; de là, est, le long de la dite ligne, jusqu'à sa rencontre avec les lignes extérieures ouest et sud du canton de Dunham; de là, encore vers l'est, le long de la ligne extérieure sud de Dunham, jusqu'à son extrémité sur la ligne extérieure ouest du canton de Sutton; de là, sud, le long de la dite ligne extérieure de Sutton, jusqu'à l'ancienne ligne de la Province; et de là, ouest, le long de cette même ligne, au point de départ. Comprenant la dite paroisse douze concessions de la seigneurie de Saint-Armand.

Réf.: Deschamps (1896), p. 572.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Missisquoi.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de paroisse de Saint-Armand Est.

205

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Croix de Dunham

REQUÊTE D'ÉRECTION: 27 août 1858

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 30 septembre 1858

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 25 octobre 1858

Tout le township de Dunham et une partie du township de Saint-Armand,

comprenant une étendue de territoire d'environ douze milles de front sur environ quinze milles de profondeur, borné comme suit, savoir: au nord-ouest, partie par la paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge et partie par le township de Farnham, au sud-est, par la ligne de la Province et le township de Sutton, au nord-est, par les townships de Farnham, Brôme et Sutton, au sud-ouest par le chemin qui part du village de Stanbridge, passe par Pigeon Hill et se continue jusqu'à la ligne provinciale.

Réf.: AESH RDC I, f. 80-81.

206

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Dunham

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Dunham comprenant le canton de Dunham.

Canton de Dunham (2 février 1796)

Borné comme suit: commençant à un poteau marqué «The honorable Thomas Dunn, Esq.» étant le coin nord-est de la seigneurie de Saint-Armand, et courant nord, 7 degrés 45 minutes est, 803 chaînes, 55 chaînons, le long d'une partie de la ligne ouest du canton de Sutton et d'une partie de la ligne ouest du canton de Brome, jusqu'à un poteau marqué «Dunham 1794;» de là, nord, 83 degrés 30 minutes ouest, 712 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à un poteau marqué «Dunham and Standbridge 1792,» étant le coin nord-ouest du canton de Dunham, érigé par les présentes, et le coin nord-est du canton de Standbridge; de là, sud, 7 degrés 55 minutes ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau marqué «Dunham and Standbridge, 1792,» planté sur la ligne nord de la dite seigneurie de Saint-Armand, étant le coin sud-ouest du canton de Dunham et le coin sud-est du dit canton de Standbridge; de là, sud, 83 degrés 30 minutes est, le long de la ligne nord de la dite seigneurie de Saint-Armand, 712 chaînes, 50 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 639-640.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Missisquoi.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Dunham.

207

PAROISSE RELIGIEUSE
Notre-Dame des Anges de Stanbridge

REQUÊTE D'ÉRECTION: 8 mars 1844
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 9 décembre 1844
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 22 août 1845

Le susdit township de Stanbridge et la partie de la susdite Grande Ligne de Sabrevois et la huitième concession des dites seigneuries de Noyan et de Sabrevois, connue sous le nom de Ridge, qui y avaient été légalement annexées, et les attachons à la nouvelle paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, qui comprendra une étendue d'environ douze milles de front sur douze milles de profondeur, et aura pour bornes celles du dit township de Stanbridge, et celles des dites parties de la paroisse de Saint-George dans les seigneuries de Noyan et de Sabrevois.

Réf.: AESH, fonds de la paroisse Notre-Dame des Anges de Stanbridge (58), f. 10-11.

AMPUTATION: 8 novembre 1850 (voir Saint-Alexandre).

RECONNAISSANCE CIVILE
Notre-Dame des Anges de Stanbridge

ÉRECTION CIVILE: 4 avril 1846

La dite paroisse comprendra une étendue de territoire comprenant les townships de Stanbridge et telles parts et parties de la grande ligne et la huitième concession des seigneuries de Sabrevois et de Noyan, connue et distinguée sous le nom de Ridge, dans la paroisse de Saint-George de Noyan, qui sont par les pré-

sentes détachées de la dite paroisse de Saint-George, pour former partie de la dite paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge; la dite paroisse de Notre-Dame des Anges ayant pour ses bornes celles du township de Stanbridge ainsi que celles des dites parts ou parties de la dite paroisse de Saint-George, dans les dites seigneuries de Noyan et de Sabrevois, lesquelles sont par les présentes annexées à la dite nouvelle paroisse de Notre-Dame des Anges, telle que ci-dessus décrite en les présentes.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1853), p. 82.

AMPUTATION: 13 janvier 1851 (pour l'érection civile de Saint-Alexandre).

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Partie ouest de Notre-Dame des Anges de Stanbridge

1^{er} janvier 1861 Création de la municipalité de paroisse de la «Partie ouest de Notre-Dame des Anges de Stanbridge».

Note: Érigé en vertu de l'«Acte concernant les Municipalités et les Chemins dans le Bas-Canada» (23 Vict., c. 61, 1860, sect. 35, art. 8), ce territoire comprend cette partie de la paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge située à l'ouest du canton de Stanbridge.

208

CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Stanbridge

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Stanbridge comprenant le canton de Stanbridge.

Canton de Stanbridge (1^{er} septembre 1801)

Borné au nord, par le canton de Farnham; au sud, par la seigneurie de Saint-Armand; à l'est, par le canton de Dunham; et à l'ouest, par les seigneuries de Sabrevois et Noyan. Commencant au coin nord-ouest de la dite seigneurie de Saint-

Armand, coïncidant avec le coin sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait; et courant depuis le dit point de départ, magnétiquement nord, 41 degrés 40 minutes est, 409 chaînes, 69 chaînons, le long des limites sud-est de la seigneurie de Noyan, jusqu'à l'extrémité est de la ligne de division entre les seigneuries de Noyan et Sabrevois; de là, magnétiquement nord, 10 degrés 53 minutes est, le long des limites est de la dite seigneurie de Sabrevois, 462 chaînes, 39 chaînons, jusqu'au coin nord-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes susdite; de là, le long des limites sud du canton de Farnham susdit, magnétiquement sud, 83 degrés 30 minutes est, 697 chaînes, 44 chaînons, jusqu'au coin nord-ouest de Dunham susdit, coïncidant avec le coin nord-est de l'étendue de Nos terres vacantes susdite; de là, le long des limites ouest du dit canton de Dunham, magnétiquement sud, 7 degrés 45 minutes ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'au coin sud-ouest du dit canton de Dunham, coïncidant avec le coin sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes susdite; et de là, le long des limites nord de la seigneurie de Saint-Armand, magnétiquement nord, 83 degrés 30 minutes ouest, 947 chaînes, 74 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 635.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Missisquoi.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Stanbridge.

209

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Romuald de Farnham

REQUÊTE D'ÉRECTION: 19 août 1851

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 16 octobre 1851

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 31 octobre 1851

Comprend la partie du canton de Farnham appelée West Farnham, formant un territoire d'environ 9 milles de longueur sur environ 8 milles de largeur, bornée comme suit, savoir: au sud, par le canton

de Stanbridge; au sud-ouest, par la seigneurie de Monnoir; au nord-est, par les terres nos. 24 des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e rangs, dans le canton de Farnham, inclusivement; au nord, par le canton de Granby et la seigneurie de Rougemont. Il est entendu que la langue de terre actuellement en dispute est considérée y appartenant.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1153; ACAM RDC III, f. 54-56.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Romuald de Farnham

ÉRECTION CIVILE: 14 juillet 1854

Comprend la partie du canton de Farnham appelée West Farnham, formant un territoire d'environ 9 milles de longueur sur environ 8 milles de largeur, bornée comme suit, savoir: au sud, par le canton de Stanbridge; au sud-ouest, par la seigneurie de Monnoir; au nord-est, par les terres nos. 24 des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e rangs, dans le canton de Farnham, inclusivement; au nord, par le canton de Granby et la seigneurie de Rougemont (Saint-Hyacinthe). Il est entendu que la langue de terre actuellement en dispute est considérée y appartenant.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 23.

Note: La proclamation civile reproduite dans *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860) contiendrait une erreur. Ainsi, au lieu de «du township de Granby et la seigneurie de Rougemont», on devrait lire «dans le township de Farnham inclusivement; au nord, par le canton de Granby et la seigneurie de Rougemont (Saint-Hyacinthe)...».

Réf.: Deschamps (1896), p. 1153; ACAM RDC III, f. 54-56.

210

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Farnham

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Farnham comprenant le canton de Farnham.

Canton de Farnham (21 octobre 1799)

Borné au sud, partie par le canton de Dunham et partie par l'étendue de terre communément appelée le canton de Stanbridge; à l'est, par une partie du canton de Brome; au nord, partie par l'étendue de terre communément appelée le canton de Granby et partie par la seigneurie de Saint-Hyacinthe autrement appelée la seigneurie de Delorme; et à l'ouest, par la seigneurie de Monnoir et par une partie de la seigneurie de Sabrevois. Commencant à un poteau dans un amas de pierres planté au point d'intersection de la ligne de limite nord du canton de Dunham et de la ligne de limite ouest du canton de Brome, ci-devant érigé comme étant le coin nord-est du dit canton de Dunham, par Jesse Pennoyer; et de là, courant magnétiquement nord, le long d'une partie de la dite ligne de limite ouest du dit canton de Brome, 7 degrés 45 minutes est, 477 chaînes, 30 chaînons, jusqu'à l'étendue de terre susdite appelée le canton de Granby; de là, le long de la ligne de limite sud de la dite étendue de terre appelée le canton de Granby, nord, 83 degrés 30 minutes ouest, jusqu'à la ligne de la seigneurie de Saint-Hyacinthe susdite, autrement appelée Delorme; de là, le long de la ligne de limite de la seigneurie en dernier lieu mentionnée et la ligne de limite des seigneuries de Monnoir et Sabrevois, jusqu'au coin nord-ouest de l'étendue de terre ci-dessus mentionnée appelée le canton de Stanbridge; et de là, le long de la ligne de limite nord de l'étendue de terre en dernier lieu citée, et la ligne de limite nord du canton de Dunham susdit, sud, 83 degrés 30 minutes est, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 594.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.

211 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Farnham-ouest

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Farnham-ouest.

Cette municipalité comprend cette partie du canton de Farnham qui se trouve à l'ouest du prolongement de la ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et bornée comme suit: au sud, par le canton de Stanbridge; à l'ouest, par partie du comté d'Iberville; au nord, par partie du comté de Rouville; et à l'est, par le prolongement de la ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe susdite, qui sert de ligne limitative entre cette municipalité et la partie est du dit canton de Farnham, dans le comté Brome.

Réf.: Deschamps (1896), p. 571.

1^{er} avril 1861 Création de la municipalité de village de Farnham-ouest.

Une étendue de territoire située dans le comté de Missisquoi, district de Bedford, bornée comme suit, savoir: commençant à un poteau planté sur la ligne est du lot numéro quarante-deux, dans la partie ouest du township de Farnham; de là, nord, cinquante-huit degrés ouest magnétiquement, la variation étant de douze degrés à l'ouest du nord, cinq mille cinq cents pieds, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne est du lot numéro quarante-six, dans le cinquième rang, à l'encoignure sud-est du dit lot; de là, le long de la dite ligne est, nord, douze degrés est, deux mille deux cents pieds, plus ou moins, jusqu'à l'intersection du grand chemin, qui passe à travers la dite étendue; de là, nord, soixante degrés est, deux mille pieds, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros quarante-quatre et quarante-cinq, dans le dit cinquième rang; de là, sud, soixante-et-quatre degrés est, quatorze cents pieds, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros quarante-quatre et quarante-trois, dans le dit cinquième rang; de là, sud, vingt-et-un degrés et trente minutes est, treize cents pieds, jusqu'à un angle; de là, sud, trente-cinq degrés est, deux mille deux cents pieds, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne de division entre les lots quarante-deux et quarante-et-un, dans le quatrième rang; et de là, le long de la dite ligne de division,

sud, vingt-et-un degrés et trente minutes ouest, treize cents pieds, plus ou moins, jusqu'au point de départ; la dite étendue de terrain ainsi décrite contenant soixante acres, plus ou moins en superficie.

Réf.: *The Canada Gazette* (1861), p. 849.

212

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Farnham-est

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Farnham-est.

Borné au sud, partie par le canton de Dunham et partie par l'étendue de terre communément appelée le canton de Stanbridge; à l'est, par une partie du canton de Brome; au nord, partie par l'étendue de terre communément appelée le canton de Granby et partie par la seigneurie de Saint-Hyacinthe autrement appelée la seigneurie de Delorme; et à l'ouest, par la seigneurie de Monnoir et par une partie de la seigneurie de Sabrevois. Commencant à un poteau dans un amas de pierres planté au point d'intersection de la ligne de limite nord du canton de Dunham et de la ligne de limite ouest du canton de Brome, ci-devant érigé comme étant le coin nord-est du dit canton de Dunham, par Jesse Pennoyer; et de là, courant magnétiquement nord, le long d'une partie de la dite ligne de limite ouest du dit canton de Brome, 7 degrés 45 minutes est, 477 chaînes, 30 chaînons, jusqu'à l'étendue de terre susdite appelée le canton de Granby; de là, le long de la ligne de limite sud de la dite étendue de terre appelée le canton de Granby, nord, 83 degrés 30 minutes ouest, jusqu'à la ligne de la seigneurie de Saint-Hyacinthe susdite, autrement appelée Delorme; de là, le long de la ligne de limite de la seigneurie en dernier lieu mentionnée et la ligne de limite des seigneuries de Monnoir et Sabrevois jusqu'au coin nord-ouest de l'étendue de terre ci-dessus mentionnée appelée le canton de Stanbridge; et de là, le long de la ligne de limite nord de l'étendue de terre en dernier lieu citée, et la ligne de limite nord du canton de Dunham susdit,

sud, 83 degrés 30 minutes est, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 594.

213

PAROISSE RELIGIEUSE Notre-Dame de Granby

REQUÊTE D'ÉRECTION: 27 septembre 1859

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 17 novembre 1859

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 3 décembre 1859

Toutes ces parties susmentionnées de la paroisse Saint-François Xavier et de Shefford et des townships de Granby et de East-Farnham formant une étendue de territoire de 12 milles de front sur 9 milles de profondeur, bornée comme suit: au nord, partie par la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, et partie par la ligne qui sépare les douze derniers numéros du dixième rang d'avec le neuvième rang du canton de Granby; à l'est, partie par la paroisse de Saint-Joachim de Shefford, partie par la ligne qui sépare le lot No. 1 du lot No. 2 du 5^e rang de Shefford, et la ligne qui sépare le lot No. 11 du lot No. 12 des deux premiers rangs du canton de Granby, et la ligne qui sépare le 16^e du 17^e No. des 6 rangs du township de East-Farnham; au sud, par la ligne qui sépare le 2^e rang du 3^e rang pour les lots depuis le No. 1 jusqu'au lot No. 11 inclusivement du canton de Granby, et par la paroisse de Sainte-Croix de Dunham; à l'ouest, par la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, partie par la ligne qui sépare le canton de Granby de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et partie par la ligne qui sépare le lot No. 22 du lot No. 23 des 5^e et 6^e rangs de Granby, et la ligne qui sépare le lot No. 21 du lot No. 22 du 7^e rang de Granby susdit.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1146; AESH RDC I, f. 94-95.

ANNEXION:

20 février 1860 (détaché de Saint-François-Xavier de Shefford).

Les six numéros susdits des six rangs de Farnham, formant un territoire d'envi-

ron deux milles de front sur six milles de profondeur, borné comme suit, savoir: à l'ouest, par la paroisse de Notre-Dame de Granby ou par la ligne qui sépare le dix-septième numéro du seizième numéro dans les six rangs de East-Farnham; à l'est, par la paroisse de Saint-François Xavier de Shefford ou par la ligne qui sépare le onzième numéro du dixième numéro dans les six rangs de East-Farnham; au nord, par la paroisse de Notre-Dame de Granby et au sud, par la paroisse de Sainte-Croix de Dunham, lequel territoire nous avons annexé et annexons par les présentes à la paroisse de Notre-Dame de Granby qui, par cette nouvelle addition, se trouve borné comme suit: au nord, partie par la paroisse de Sainte-Cécile de Milton et partie par la ligne qui sépare les douze derniers numéros du dixième rang d'avec le neuvième rang du township de Granby; à l'est, partie par la paroisse de Saint-Joachim de Shefford, partie par la ligne qui sépare le premier numéro du second numéro du cinquième rang de Shefford et la ligne qui sépare le onzième numéro du douzième numéro des deux premiers rangs du township de Granby et la ligne qui sépare le dixième numéro du onzième numéro dans les six rangs du township de East-Farnham; au sud, par la ligne qui sépare le deuxième rang du troisième rang pour les onze premiers numéros du township de Granby et par la paroisse de Sainte-Croix de Dunham; à l'ouest, par la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, partie par la ligne qui sépare le township de Granby de la seigneurie de Saint-Hyacinthe et partie par la ligne qui sépare le vingt-deuxième numéro du vingt-troisième numéro des 5^e et 6^e rangs de Granby et la ligne qui sépare le vingt et unième numéro du vingt-deuxième numéro du septième rang du dit Granby.

Réf.: AESH RDC I, f. 99-100.

RECONNAISSANCE CIVILE Notre-Dame de Granby

ÉRECTION CIVILE: 14 juin 1860

Comprendra et sera composée de toute cette certaine étendue de territoire,

bornée comme suit: au nord, partie par la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, et partie par la ligne qui sépare les douze derniers numéros du dixième rang d'avec le neuvième rang du canton de Granby; à l'est, partie par la paroisse de Saint-Joachim de Shefford, partie par la ligne qui sépare le lot No. 1 du lot No. 2 du 5^e rang de Shefford, et la ligne qui sépare le lot No. 11 du lot No. 12 des deux premiers rangs du canton de Granby, et la ligne qui sépare le lot No. 10 du lot No. 11 dans les six rangs de cette partie du canton de Farnham, connue comme East Farnham; au sud, par la ligne qui sépare le 2^e rang du 3^e rang pour les lots depuis le No. 1 jusqu'au lot No. 11 inclusivement du canton de Granby, et par la paroisse de Sainte-Croix de Dunham; à l'ouest, par la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, partie par la ligne qui sépare le canton de Granby de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et partie par la ligne qui sépare le lot No. 22 du lot No. 23 des 5^e et 6^e rangs de Granby, et la ligne qui sépare le lot No. 21 du lot No. 22 du 7^e rang de Granby susdit.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1146.

214

1^{er} juillet 1845

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Granby

Création de la municipalité de canton de Granby, comprenant le canton de Granby.

Canton de Granby (8 janvier 1803)

Borné au nord, par l'étendue de terre communément appelée le canton de Milton; au sud, par le canton de Farnham; à l'est, par le canton de Shefford; et à l'ouest, par la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Commencant à un poteau ci-devant planté pour définir l'angle sud du dit canton de Shefford, coïncidant avec l'angle sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby; de là, franc ouest, par le méridien astronomique, 8 degrés ouest étant alloués pour la variation de l'aiguille, 758 chaînes, jusqu'à l'intersection

de la ligne est, de la dite seigneurie de Saint-Hyacinthe, définissant l'angle sud-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le dit canton de Granby; de là, le long des dites limites est de la dite seigneurie de Saint-Hyacinthe qui sépare l'étendue de terre en dernier lieu mentionnée, de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby, nord, 11 degrés est, par le méridien astronomique, 825 chaînes, jusqu'à l'angle nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby; de là, franc est, par le méridien astronomique, le long de la ligne de borne entre l'étendue de terre communément appelée le canton de Milton, et la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby, 609 chaînes, jusqu'à l'angle est de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby; et de là, le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby et le dit canton de Shefford, 803 chaînes, et 55 chaînons, jusqu'à l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 595.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Granby.

1^{er} janvier 1859 Amputation pour la création de la municipalité de village de Granby.

Les lots de terre connus et désignés comme lots Nos. 8, 9 et la moitié ouest du lot No. 7, et la moitié est du lot No. 10, tous dans le 7^e rang, dans le canton de Granby et borné comme suit; vers le nord, par la ligne de rang entre les 7^e et 8^e rangs de lots, dans le dit canton de Granby; vers l'est, par la moitié est du lot No. 7 dans le dit 7^e rang; vers le sud, par la ligne de rang entre les 6^e et 7^e rangs de lots dans le dit canton de Granby; et vers l'ouest, par la

moitié ouest du lot No. 10, dans le dit 7^e rang de lots dans le canton de Granby susdit.

Réf.: Deschamps (1896), p. 52.

215 PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Cécile de Milton

REQUÊTE D'ÉRECTION: 14 janvier 1856

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 7 février 1856

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 février 1856

Comprendra les 5 premiers rangs du dit canton, les derniers 12 Nos. dans les 10^e et 11^e rangs du canton de Granby et les 5 premiers Nos. dans les 5 premiers rangs du canton de Roxton, formant une étendue de territoire d'environ 8½ milles de front sur 5 milles de profondeur; bornée comme suit: vers le nord, par la ligne qui sépare les 5^e des 6^e rangs dans les cantons de Milton et de Roxton; vers l'est, partie par la ligne qui sépare les lots Nos. 5 des lots Nos. 6 dans les 5 premiers rangs du canton de Roxton, et partie par la ligne qui sépare les lots Nos. 10 des lots Nos. 9 dans les 10^e et 11^e rangs du canton de Granby; vers le sud, partie par la ligne qui sépare le premier rang du canton de Roxton du 11^e rang du canton de Shefford, partie par la ligne qui sépare le premier rang du canton de Milton du 11^e rang du canton de Granby, et partie par la ligne qui sépare le 10^e rang du canton de Granby du 9^e rang du même canton; et vers l'ouest, par la ligne qui sépare les cantons de Granby et de Milton de la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

Réf.: Deschamps (1896), p. 598; AESH RDC I, f. 44-45.

ANNEXION: 4 juin 1856 (détaché de Saint-Valérien de Milton).

Les lots Nos. 16, 17, 18, 19 du 6^e rang du township de Milton.

Réf.: AESH RDC I, f. 55.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Cécile

ÉRECTION CIVILE: 11 juillet 1856

La paroisse de Sainte-Cécile comprendra les quatre derniers numéros du sixième rang du dit township de Milton, les 5 premiers rangs du dit canton, les derniers 12 Nos. dans les 10^e et 11^e rangs du canton de Granby et les 5 premiers Nos. dans les 5 premiers rangs du canton de Roxton, formant une étendue de territoire d'environ 8½ milles de front sur 5 milles de profondeur, la dite partie du sixième rang de Milton non comprise; lequel territoire est situé dans le comté de Shefford et dans le district de Montréal, et est borné comme suit: au nord, en partie par la ligne qui sépare le 6^e du 7^e rang dudit canton de Milton, en partie par la ligne qui divise le lot numéro quinze du lot numéro seize du dit sixième rang de Milton, et en partie par la ligne qui divise les cinquième d'avec les sixième rangs des townships de Milton et de Roxton; vers l'est, partie par la ligne qui sépare les lots Nos. 5 des lots Nos. 6 dans les 5 premiers rangs du canton de Roxton, et partie par la ligne qui sépare les lots Nos. 10 des lots Nos. 9 dans les 10^e et 11^e rangs du canton de Granby; vers le sud, partie par la ligne qui sépare le premier rang du canton de Roxton du 11^e rang du canton de Shefford, partie par la ligne qui sépare le premier rang du canton de Milton du 11^e rang du canton de Granby, et partie par la ligne qui sépare le 10^e rang du canton de Granby du 9^e rang du même canton; et vers l'ouest, par la ligne qui sépare les cantons de Granby et de Milton de la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 29.

216

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Milton

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Milton comprenant le canton de Milton.

Canton de Milton (29 janvier 1803)

Une certaine étendue de Nos terres vacantes sises et situées dans notre district

de Montréal, dans notre dite province, bornée au nord, par le canton d'Upton; au sud, par le canton de Granby; à l'ouest, par la seigneurie de Saint-Hyacinthe; et à l'est, par le canton de Roxton. Commencant à un poteau ci-devant érigé pour le coin nord-ouest du canton de Granby et l'angle sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelé le canton de Milton, courant de là nord, onze degrés est huit cent vingt-cinq chaînes le long de la ligne de division entre la seigneurie de Saint-Hyacinthe et de la dite étendue de Nos terres vacantes communément appelé le canton de Milton à un poteau marquant le coin nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait comme susdit communément appelé le canton de Milton; de là, franc est, d'après le méridien astronomique le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait comme susdit communément appelé le canton de Milton et autres de Nos terres vacantes, quatre cent soixante chaînes, à un poteau marquant le coin nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait comme susdit communément appelé le canton de Milton et l'angle nord-ouest du canton de Roxton; de là, franc sud, d'après le méridien astronomique le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait comme susdit communément appelé le canton de Milton et le dit canton de Roxton, huit cent trois chaînes cinquante-cinq chaînons à un poteau érigé pour l'angle sud-ouest du dit canton de Roxton et le coin sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait comme susdit communément appelé le canton de Milton, et de là, franc ouest, d'après le méridien astronomique le long de la ligne de division entre l'étendue de Nos terres vacantes dont un arpentage a été fait comme susdit communément appelé le canton de Milton et le canton de Granby, six cent neuf chaînes, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 598-599.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Milton comprenant le canton de Milton et son augmentation.

Augmentation de Milton (17 août 1849)

Toute cette étendue ou langue de terre sise et située dans le comté de Shefford, dans le district de Montréal, la dite étendue ou langue de terre étant de figure irrégulière, et bornée et limitée comme suit, savoir: au sud, par le canton de Milton; vers le nord-ouest, par la seigneurie de Saint-Hyacinthe, et vers le nord-est, par la seigneurie de De Ramzay. Commencant sur la ligne est ou de profondeur de la dite seigneurie de Saint-Hyacinthe, à un poteau et borne en pierre ci-devant érigés pour indiquer le coin le plus au nord-ouest du dit canton de Milton; de là, longeant la ligne nord du dit canton de Milton, est, astronomique, quatre-vingt-quatre chaînes, soixante-et-cinq chaînons, plus ou moins, à l'intersection de la ligne latérale extérieure sud-ouest de la dite seigneurie de De Ramzay, à un poteau et borne en pierre érigés pour indiquer le coin le plus sud-est de la dite étendue vacante ou langue de terre; de là, longeant la dite ligne sud-ouest de la seigneurie de De Ramzay, nord astronomique, quarante degrés, cinq minutes ouest, quatre-vingt-treize chaînes et quatre-vingt-cinq chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre érigés au point d'intersection de la dite ligne avec la ligne est ou de profondeur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe susdite, pour indiquer le coin le plus au nord de la dite étendue vacante ou langue de terre; de là, longeant la dite ligne de profondeur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, sud, dix-neuf degrés, cinq minutes ouest, astronomique, soixante-et-seize chaînes, quatre-vingt chaînons, plus ou moins, au point de départ, contenant deux cent quatre-vingt-dix-neuf acres, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour les grands chemins.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 599-600.

217 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Valérien de Milton

REQUÊTE D'ÉRECTION: 12 janvier 1853

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 4 février 1853

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 29 février 1856

Comprendra les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs du canton de Milton, et les 5 premiers nos. des 6 rangs correspondant du canton de Roxton, formant une étendue de territoire d'environ 7 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, bornée comme suit: vers le nord, par la ligne qui sépare le canton de Milton de celui de Upton et de la seigneurie de Ramsay; vers l'est, par la ligne qui sépare les 5^e des 6^e numéros dans les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs du canton de Roxton; vers le sud, par la ligne qui sépare les 6^e et 5^e rangs dans les cantons de Roxton et de Milton; et vers l'ouest, par la ligne qui sépare le canton de Milton par la ligne qui sépare la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

Réf.: Deschamps (1896), p. 586; AESH RDCI, f. 49-50.

AMPUTATION: 4 juin 1856 (voir Sainte-Cécile de Milton).

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Valérien

ÉRECTION CIVILE: 13 mai 1857

Comprendra les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs du canton de Milton, et les 5 premiers nos. des 6 rangs correspondant du canton de Roxton, (à l'exception cependant des quatre derniers numéros du dit sixième rang de Milton) formant une étendue de territoire d'environ 7 milles de front sur environ 6 milles de profondeur, bornée comme suit: vers le nord, par la ligne qui sépare le canton de Milton de celui de Upton et de la seigneurie de Ramsay, et partie par la ligne qui sépare le canton de Roxton d'avec le canton d'Acton; vers l'est, par la ligne qui sépare les 5^e des 6^e numéros dans les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs du canton de Roxton; vers le sud, par la ligne qui sépare les 6^e et 5^e rangs dans les cantons de Roxton et de

Milton, et partie par la ligne qui sépare les lots numéros seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf du sixième rang de Milton d'avec les terres du septième rang du même canton; et vers l'ouest, partie par la ligne qui sépare le lot numéro quinze d'avec le lot numéro seize dans le sixième rang du dit canton de Milton, et partie par la ligne qui sépare le canton de Milton de la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 33.

218 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Éphrem d'Upton

REQUÊTE D'ÉRECTION: 6 décembre 1853
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 janvier 1854
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 9 janvier 1854

Comprendra les 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e rangs du canton d'Upton, formant une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ 12 milles de longueur sur 2½ milles de largeur moyenne, bornée comme suit: au nord, par le canton de Grantham; au sud, partie par les cantons d'Acton et de Milton et en partie par la seigneurie de Ramsay; à l'est par le canton d'Acton; et à l'ouest, en partie par la ligne qui divise le 14^e rang du canton d'Upton du 13^e rang de ce même canton, et en partie par la susdite seigneurie de Ramsay.

Réf.: Deschamps (1896), p. 580; AESH RDC1, f. 31-32.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Éphrem d'Upton

ÉRECTION CIVILE: 9 juin 1854

Comprendra les 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e rangs du canton d'Upton, formant une étendue de territoire de forme irrégulière d'environ 12 milles de longueur sur 2½ milles de largeur moyenne, bornée comme suit: au nord-est, par le canton de Grantham; au sud, partie par les cantons d'Acton et de Milton et en partie par la seigneurie de Ramsay; à

l'est par le canton d'Acton; et au nord-ouest et ouest, en partie par la ligne qui divise le 14^e rang du canton d'Upton du 13^e rang de ce même canton, et en partie par la susdite seigneurie de Ramsay.

Réf.: *Subdivisions du Bas-Canada...* (1860), p. 23.

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Saint-Éphrem d'Upton

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de paroisse de Saint-Éphrem d'Upton, telle qu'érigée civilement.

219 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Upton

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton d'Upton, «comprenant le township de Upton, à l'exception de la partie d'icelui qui est déclarée [...] être comprise dans les limites de la municipalité de Grantham [du district des Trois-Rivières]¹». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 23.

Canton d'Upton (21 mai 1800)

Bounded on the south, by the northerly boundary line of the tract of land commonly called the township of Milton and part of the northerly bounds of the tract of land commonly called the township of Acton, on the east, by the westerly boundary line of the said tract of land, commonly called the township of Acton, on the north east by the south westerly boundary line of the township of Grantham and by part of the south westerly bank of the river St. Francis, on the south east, by the north westerly boundary line of the said township of Grantham, on the north west by the south easterly boundary line of the seigniory Derosier and westerly, by the easterly bounds of the seigniory de Ramzay, beginning at a post standing upon the said south westerly bank of the river St. Francis, heretofore erected for the northerly corner of the aforesaid tract of our waste lands, whereof

the said survey hath been so as aforesaid made, and running from thence south, thirty nine degrees west by the needle, seven hundred and fifty three chains and seventy five links, along the south easterly bounds of the said seigniory DeRosier, thence south fifty four degrees and fifteen minutes west, by the needle, two hundred and eighty seven chains and fifty links, to a post standing on the north easterly boundary line of the said seigniory de Ramsay heretofore erected for the westerly corner of the aforesaid tract of our waste land whereof the said survey hath been so as aforesaid made, thence along the said north easterly boundary line of the aforesaid seigniory de Ramsay, south thirty five degrees and forty five minutes east, by the needle, nine hundred and twenty five chains, and seventy two links, to a post heretofore erected for the easterly corner of the aforesaid seigniory de Ramzay, thence south twenty two degrees forty five minutes west, by the needle, along the south easterly bounds of the said seigniory de Ramzay, eight hundred and fifty one chains, and fifty links to a post heretofore erected for the south westerly corner of the aforesaid tract of our waste lands, whereof the said survey hath been so as aforesaid made; thence along the northerly bounds of the said tract of land commonly called the township of Milton, south, eighty one degrees west, by the needle, three hundred chains and twenty links to a post heretofore erected for the south easterly corner of the aforesaid tract of our waste land, whereof the said survey hath been so as aforesaid made, and the south westerly corner of the aforesaid tract of land commonly called the township of Acton, thence along the westerly bounds of the said tract of land commonly called the township of Acton, south, nine degrees east, by the needle, eight hundred and five chains, to a post heretofore erected, for the north westerly corner of the said tract of land, commonly called the township of Acton, thence along part of the northerly bounds of the said tract of land commonly called the township of Acton, south, eighty one degrees west, one hundred and forty four chains, to a post heretofore erected, for the south easterly corner of the

aforesaid tract of our waste lands, whereof the said survey hath been so as aforesaid made, thence along the south westerly bounds of part of the tract of land commonly called the township of Wickham and the township of Grantham, north forty one degrees west by the needle, seven hundred and forty six chains, to a post heretofore erected for the westerly corner of the said township of Grantham; thence along the north westerly boundary line of the said township of Grantham north, forty nine degrees east one thousand and twenty eight chains to a post standing on the south westerly bank of the river St. Francis aforesaid being heretofore erected for the easterly corner of the aforesaid tract of our waste land, whereof the said survey hath been so as aforesaid made and the northerly corner of the said township of Grantham, thence north westerly along the said south westerly bank of the said river St. Francis as it winds and turns to the place of beginning, containing about sixty thousand two hundred acres of land and the usual allowance for highways.

Réf.: ANQ, «Registre des terres», vol. M21/1, Reg. A Grants. f. 170-178.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Drummond.

1. La division entre ces deux paroisses passe par la ligne entre les 7^e et 8^e rangs du canton d'Upton.

220

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Théodore

REQUÊTE D'ÉRECTION: 8 juillet 1861

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 29 août 1861

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 12 novembre 1861

Comprendra et se composera des 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs triangulaire du canton d'Acton de la pointe Gore lequel territoire comprend une étendue d'environ 10 milles de front sur environ 7 milles de profondeur bornée comme suit: au sud, par le 5^e rang de la paroisse de Saint-

André; vers l'ouest, par le canton d'Upton; vers le nord, par la paroisse de Saint-Germain de Grantham; et vers le sud-est, partie par le canton de Wickham et partie par le canton de Durham.

Réf.: Deschamps (1896), p. 589; AESH RDC I, f. 206-207.

221

PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-André d'Acton

REQUÊTE D'ÉRECTION: 5 octobre 1861

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 6 novembre 1861

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 13 novembre 1861

Comprendra et se composera d'une partie des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e rangs et de tout le 5^e rang du canton d'Acton, formant ensemble une étendue de territoire d'environ 11 milles de front sur 5 milles de profondeur bornée comme suit: au nord, par le 6^e rang du dit canton d'Acton, exclusivement; à l'ouest, par le canton d'Upton; au sud, partie par le canton de Roxton et partie par le canton d'Ely; et à l'est, partie par la ligne qui sépare le lot No. 13 du lot No. 14 dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e rangs du dit canton d'Acton respectivement, la dite ligne se terminant à ou près de l'extrémité du 5^e rang, et partie par le canton de Durham.

Réf.: Deschamps (1896), p. 609; AESH RDC I, f. 208-209.

222

PAROISSE RELIGIEUSE
Saint-Jean-Baptiste de Roxton

REQUÊTE D'ÉRECTION: 27 janvier 1856

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 14 février 1856

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 15 février 1856

Tout le township de Roxton, moins les cinq premiers numéros des cinq premiers rangs du dit township qui font déjà partie de la nouvelle paroisse canonique de Sainte-Cécile de Milton, moins aussi les cinq premiers numéros des sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et

onzième rangs du même township, qui devront faire partie de la nouvelle paroisse à ériger sous le titre de Saint-Valérien, et de plus les vingt-huitième, vingt-septième, vingt-sixième, vingt-cinquième et vingt-quatrième numéros des onzième, dixième, neuvième, huitième et septième rangs du township d'Ely, formant une étendue de territoire d'environ dix milles de front sur environ onze milles de profondeur, borné comme suit: au nord, par la ligne qui sépare les townships de Roxton et d'Ely du township d'Acton, à l'est, partie par la ligne qui sépare le sixième du septième rang du township d'Ely et partie par celle qui sépare le dit township de celui de Roxton; au sud, partie par la ligne qui sépare les vingt-quatrièmes des vingt-troisièmes numéros dans les onzième, dixième, neuvième, huitième, et septième rangs du township d'Ely et partie par celle qui divise les townships de Roxton et de Shefford, à l'ouest, par la ligne qui sépare les cinquièmes des sixièmes numéros dans chacun des onze rangs du township de Roxton.

Réf.: AESH RDC I, f. 48-49.

AMPLIATION: 6 juin 1858 (voir Saint-Joachim de Shefford).

RECONNAISSANCE CIVILE
Saint-Jean-Baptiste de Roxton

ÉRECTION CIVILE: 28 novembre 1861

Comprendra les 24^e, 25^e, 26^e, 27^e et 28^e lots des 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs du canton d'Ely, et tout le canton de Roxton, moins les 2 premiers rangs de ce dernier canton, et les 5 premiers Nos. des 9 autres rangs du même canton, formant une étendue de territoire d'environ 10 milles de front, sur environ 9 milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord, par la ligne qui sépare les cantons de Roxton et d'Ely du canton d'Acton; à l'est, partie par la ligne qui sépare le 6^e du 7^e rang du canton d'Ely, et partie par celle qui sépare le dit canton d'Ely, de celui de Roxton; au sud, partie par la ligne qui sépare les 24^{es} des 23^{es} lots, dans les 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs du dit canton d'Ely, et partie par la

ligne qui sépare le 2^e du 3^e rang du dit canton de Roxton; à l'ouest, par la ligne qui sépare les 5^e des 6^{es} lots, dans les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e rangs du dit canton de Roxton.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1162.

223

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Joachim de Shefford

REQUÊTE D'ÉRECTION: 22 avril 1858
PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 20 mai 1858
DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 6 juin 1858

Formée des 2 premiers rangs de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton et des six derniers rangs du canton de Shefford, et comprendra une étendue de territoire de 7 milles de front, sur 10 milles de profondeur, bornée au nord, partie par la ligne qui sépare le 2^e du 3^e rang de la dite paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton et partie par la paroisse de Sainte-Cécile de Milton; à l'est, par les paroisses de Saint-Joseph d'Ely et de Sainte-Anne de Stukely; au sud, par la ligne qui sépare le 6^e du 5^e rang du canton de Shefford; et à l'ouest, par le canton de Granby et partie par la dite paroisse de Sainte-Cécile de Milton.

Réf.: Deschamps (1896), p. 575; AE5H RDC1, f. 70-72.

RECONNAISSANCE CIVILE Saint-Joachim de Shefford

ÉRECTION CIVILE: 10 septembre 1860

Formée des 2 premiers rangs de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton et des six derniers rangs du canton de Shefford, et comprendra une étendue de territoire de 7 milles de front, sur 10 milles de profondeur, bornée au nord, partie par la ligne qui sépare le 2^e du 3^e rang de la dite paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton et partie par la paroisse de Sainte-Cécile de Milton; à l'est, par les paroisses de Saint-Joseph d'Ely et de Sainte-Anne de

Stukely; au sud, par la ligne qui sépare le 6^e du 5^e rang du canton de Shefford; et à l'ouest, par le canton de Granby et partie par la dite paroisse de Sainte-Cécile de Milton.

Réf.: Deschamps (1896), p. 575.

224

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Shefford

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Shefford comprenant le canton de Shefford.

Canton de Shefford (10 février 1801)

Borné au nord, par une étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Roxton: au sud, par le canton de Brome; à l'est, par le canton de Stukely; et à l'ouest, par une étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby. Commencant à un poteau ci-devant érigé à l'angle nord-ouest du canton de Brome, coïncidant au dit poteau avec l'angle sud-ouest de la susdite étendue de Nos terres vacantes, de laquelle un arpentage a été fait; et de là, courant magnétiquement nord, 10 degrés est, 805 chaînes, jusqu'à un poteau ci-devant érigé, comme étant l'angle nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, de laquelle un arpentage a été fait comme susdit, et coïncidant avec l'angle nord-est de la susdite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Granby; de là, magnétiquement sud, 80 degrés est, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau ci-devant érigé comme étant l'angle nord-est de la susdite étendue de Nos terres vacantes, de laquelle un arpentage a été fait comme susdit, coïncidant avec l'angle nord-ouest de la susdite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Roxton; de là, magnétiquement sud, 10 degrés ouest, 805 chaînes, jusqu'à un poteau ci-devant érigé comme étant le coin sud-est de la susdite étendue de Nos terres vacantes, de laquelle un arpentage a été fait comme susdit, coïncidant avec le coin

sud-ouest du canton de Stukely; et de là, magnétiquement nord, 80 degrés ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 583-584.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Shefford.

225

PAROISSE RELIGIEUSE Saint-François-Xavier de Shefford

REQUÊTE D'ÉRECTION: 20 avril 1858

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 21 mai 1858

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 6 juin 1858

Les 5 premiers rangs du township de Shefford, les 17 derniers numéros des 11 rangs du township de Brome, les 16 premiers Nos. des 6 rangs du township de East Farnham et les 11 premiers Nos. des 2 premiers rangs du township de Granby comprendra une étendue de territoire d'environ 9 milles de front sur 9 milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord, partie par la ligne qui divise le 5^e rang du 6^e rang du canton de Shefford, et partie par la... de Granby; à l'est, partie par la paroisse de Sainte-Anne de Stukely et partie par le canton de Bolton; au sud, partie par la ligne qui divise les lots Nos. 12 des lots Nos. 11, dans les différents rangs du canton de Brome, et partie par le canton de Dunham; à l'ouest, partie par la ligne qui divise les lots Nos. 16 des lots Nos. 17, dans les 6 rangs dans la partie est du canton de Farnham, et partie par la ligne qui divise les lots Nos. 11 des lots Nos. 12, dans les 1^{er} et 2^e rangs du canton de Granby susdit.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1166; AESH RDC I, f. 72-73-74.

AMPUTATION: 3 décembre 1859 (voir Notre-Dame de Granby).

AMPUTATION: 20 février 1860 (voir Notre-Dame de Granby)

226

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Brome

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Brome comprenant le canton de Brome.

Canton de Brome (18 août 1797)

Borné et limité comme suit: commençant à un poteau marqué «Sutton and Brome,» planté par Jesse Pennoyer, dans la ligne est du canton de Dunham, étant le coin nord-ouest du canton de Sutton et le coin sud-ouest du canton de Brome; de là, magnétiquement sud, 79 degrés est, 805 chaînes, le long de la ligne tirée par le dit Jesse Pennoyer comme étant les bornes entre Sutton et Brome, jusqu'à un poteau marqué «Brome, Bolton, Potton and Sutton 1792,» étant le coin sud-est du canton de Brome, le coin sud-ouest du canton de Bolton, le coin nord-ouest du canton de Potton et le coin nord-est du canton de Sutton; de là, magnétiquement nord, 11 degrés est, 803 chaînes, 55 chaînons, le long de la ligne tirée par Stephen Neal, comme étant les bornes entre Brome et Bolton, jusqu'à un poteau marqué «Brome and Bolton,» planté par le dit Stephen Neal, comme étant le coin nord-est de Brome et le coin nord-ouest de Bolton; de là, magnétiquement nord, 79 degrés ouest, 768 chaînes, le long de la ligne tirée par le dit Stephen Neal comme étant les bornes entre Shefford et Brome, jusqu'à un poteau marqué «Brome and Farnham 1796,» planté par Ephraim Nash, étant le coin nord-est du canton de Farnham et le coin nord-ouest du canton de Brome; de là, sud, 477 chaînes, 55 chaînons, le long de la ligne tirée par le dit Ephraim Nash, comme étant les bornes entre Farnham et Brome, jusqu'à un poteau marqué «Dunham 1794,» étant le coin nord-est du dit canton de Dunham; de là, sud, le long de la ligne est du canton de Dunham, 326 chaînes, 10 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 584-585.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Brome.

227 **PAROISSE RELIGIEUSE**
Saint-André de Sutton

REQUÊTE D'ÉRECTION: 13 septembre 1858
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 30 septembre 1858
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 25 octobre 1858

Tout le township de Sutton et une partie du township de Saint-Armand, formant une étendue de territoire d'environ douze milles de front sur seize milles de profondeur, borné comme suit, savoir: au nord-est, par le township de Brome, au sud-est partie par le township de Potton et partie par la ligne de la province, au nord-ouest, partie par le township de Dunham et partie par le chemin passant le long de la terre d'Epiphane Mongeau et au sud-ouest, par la ligne de la province.

Réf.: AESH RDC I, f. 81-82.

228 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE**
Sutton

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Sutton comprenant le canton de Sutton.

Canton de Sutton (31 août 1802)

Borné au nord, par le canton de Brome; au sud, par la ligne provinciale; à l'ouest, par partie du canton de Dunham et partie de la seigneurie de Saint-Armand; et à l'est, par le canton de Potton. Commencant à un poteau planté dans la ligne provinciale marqué «The Honorable Thomas Dunn, Esquire,» étant le coin sud-est de cette partie de la seigneurie de Saint-Armand susdite qui se trouve dans les limites de la Province du Bas Canada, et le coin sud-ouest de l'étendue de Nos

terres vacantes, dont un arpentage a été fait, et communément appelée le canton de Sutton; de là, magnétiquement sud, 79 degrés est, le long de la dite ligne provinciale, 805 chaînes, jusqu'à un poteau marqué «Sutton, Potton,» étant le coin sud-est du dit canton de Sutton et le coin sud-ouest du dit canton de Potton; de là, nord, 11 degrés est, 803 chaînes, 55 chaînons jusqu'à un poteau marqué «Sutton, Potton, Brome, Bolton» étant le coin nord-est du dit canton de Sutton et le coin nord-ouest du dit canton de Potton; de là, nord, 79 degrés ouest, le long de la ligne de division entre le dit canton de Sutton et le dit canton de Brome, 805 chaînes, jusqu'à un poteau marqué «Sutton, Brome,» étant l'angle sud-ouest du dit canton de Brome et le coin nord-ouest du dit canton de Sutton; de là, sud, 7 degrés 45 minutes ouest, le long de la ligne de division entre le dit canton de Sutton et le dit canton de Dunham, et la seigneurie de Saint-Armand susdite, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), p. 583.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Missisquoi.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Sutton.

229 **CHRONOLOGIE MUNICIPALE**
Potton

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Potton comprenant le canton de Potton.

Canton de Potton (31 octobre 1797)

Borné et limité comme suit: commençant à un poteau planté dans la ligne provinciale, sur la rive ouest du lac Memphremagog; de là, courant magnétiquement nord, 79 degrés ouest, le long de la dite ligne provinciale, 889 chaînes, 80 chaînons, jusqu'à un poteau étant le coin sud-est du canton de Sutton, et le coin sud-ouest du canton de Potton; de là, nord, 11

degrés est, le long de la ligne de division entre les dits cantons de Sutton et Potton, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau étant le coin nord-est du dit canton de Sutton, le coin nord-ouest du dit canton de Potton, le coin sud-est du canton de Brome et le coin sud-ouest du canton de Bolton; de là, sud, 79 degrés est, le long de la ligne de division entre les cantons de Bolton et Potton, 719 chaînes, 50 chaînons, jusqu'à un poteau planté sur la dite rive ouest du dit lac Memphremagog; de là, sud, le long de la dite rive ouest du dit lac, comme elle tourne et serpente, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 577-578.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Stanstead.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Potton.

230

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Bolton

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Bolton comprenant le canton de Bolton.

Canton de Bolton (18 août 1797)

Borné et limité comme suit: commençant à un poteau érigé sur les rives ouest du Lac Memphremagog et marqué «Potton, Bolton 1792» étant le coin nord-est du canton de Potton et le coin sud-est du canton de Bolton; de là, magnétiquement nord, 79 degrés ouest, 772 chaînes, 12 chaînons, jusqu'à un poteau marqué «Potton, Sutton, Bolton 1792,» étant le coin nord-ouest du canton de Potton, le coin nord-est du canton de Sutton, le coin sud-est du canton de Brome et le coin sud-ouest du canton de Bolton; de là magnétiquement, nord, 11 degrés est, 803 chaînes, 55 chaînons jusqu'à un poteau marqué «Brome, Bolton,» étant le coin nord-est du canton de Brome et le coin nord-ouest du canton de Bolton, de là, magnétiquement sud, 79 degrés est, 1618

chaînes, 78 chaînons, jusqu'à un poteau planté sur la rive ouest de la décharge du Lac Memphremagog marqué «Bolton,» étant le coin sud-est du canton d'Orford et le coin nord-est du canton de Bolton; de là, sud, le long de la rive ouest de la décharge du Lac Memphremagog et le rivage ouest du Lac susdit, comme ils tournent et serpentent respectivement, jusqu'au point de départ, contenant 87670 acres de terre.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 573-574.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Stanstead.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Bolton.

231

PAROISSE RELIGIEUSE Sainte-Anne de Stukely

REQUÊTE D'ÉRECTION: 8 avril 1856

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 27 juin 1856

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} août 1856

Les quatorze premiers numéros dans chacun des onze rangs du township de Stukely, formant une étendue de territoire d'environ cinq milles et demi de front sur environ onze milles de profondeur, borné comme suit, savoir: au sud, par le township de Bolton, à l'ouest, par le township de Shefford, au nord, par le township d'Ely et à l'est, par la ligne qui sépare les quatorzièmes numéros des quinzièmes numéros dans chacun des onze rangs dudit township de Stukely.

Réf.: AESH RDC I, f. 58-59-60.

RECONNAISSANCE CIVILE Sainte-Anne de Stukely

ÉRECTION CIVILE: 17 septembre 1858

Les quatorze premiers numéros dans chacun des onze rangs du township de

Stukely, formant une étendue de territoire d'environ cinq milles et demi de front sur environ onze milles de profondeur, borné comme suit, savoir: au sud, par le township de Bolton, à l'ouest, par le township de Shefford, au nord, par le township d'Ely et à l'est, par la ligne qui sépare les quatorzièmes numéros des quinzièmes numéros dans chacun des onze rangs dudit township de Stukely.

Réf.: Deschamps (1896), p. 1255.

232

PAROISSE RELIGIEUSE Notre-Dame de Bonsecours de Stukely

REQUÊTE D'ÉRECTION: 6 mai 1856

PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 27 juin 1856

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} août 1856

Les quatorze derniers numéros dans chacun des onze rangs du township de Stukely, formant une étendue de territoire d'environ cinq milles et demi de front sur environ onze milles de profondeur borné comme suit, savoir: au nord, par le township d'Ely; à l'est, par le township d'Orford; au sud, par le township de Bolton et à l'ouest, par la ligne qui sépare les quinzièmes numéros des quatorzièmes numéros dans chacun des onze rangs du dit township de Stukely.

Réf.: AESH RDC I, f. 57-58.

233

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Stukely

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de canton de Stukely comprenant le canton de Stukely.

Canton de Stukely (3 novembre 1800)

Borné au nord, par le canton d'Ely; au sud, par le canton de Bolton; à l'est, par le canton d'Orford; et à l'ouest, par le canton de Shefford. Commencant à un poteau érigé pour la borne nord-ouest et sud-

ouest des coins coïncidant de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait et le dit canton de Bolton; et courant de là, le long de la ligne de division entre l'étendue de Nos terres vacantes susdite et le canton de Shefford, magnétiquement nord, 8 degrés, 30 minutes est, 585 chaînes, 44 chaînons; de là, le long de la continuation de la dite ligne de division, magnétiquement nord, 15 degrés est, 198 chaînes, 36 chaînons, jusqu'à la borne nord-ouest et nord-est des coins coïncidant de l'étendue de Nos terres vacantes susdites et le canton de Shefford; de là, le long de la ligne de division entre l'étendue de Nos terres vacantes susdite et le canton d'Ely susdit, magnétiquement sud, 78 degrés est, 809 chaînes, 60 chaînons, jusqu'à la borne nord-est et nord-ouest des coins coïncidant de l'étendue de Nos terres vacantes susdite et le canton d'Orford susdit; de là, le long de la ligne de division entre l'étendue de Nos terres vacantes susdite et le canton d'Orford, magnétiquement sud, 11 degrés ouest, 770 chaînes, 80 chaînons, où cette ligne rencontre les limites nord du canton de Bolton susdit; de là, magnétiquement nord, 79 degrés ouest, 803 chaînes, 60 chaînons, jusqu'au point de départ; contenant 62914 acres de terre en superficie.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 585-586.

3 juin 1847 Abolition pour la création des municipalités de canton de Stukely-sud et de Stukely-nord.

Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4532.

234

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Stukely-sud

3 juin 1847 Création de la municipalité de canton de Stukely-sud. Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4532.

Comprendra les rangs nos un, deux, trois, quatre et cinq du canton de Stukely.

Réf.: Deschamps (1896), p. 575.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Stukely-sud.

235 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Stukely-nord

- 3 juin 1847 Création de la municipalité de canton de Stukely-nord. Réf.: *The Canada Gazette* (1847), p. 4532.
- Note: Comprend les rangs n^{os} 6 à 11 du canton de Stukely.
- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Stukely-nord.

236 PAROISSE RELIGIEUSE Saint-Joseph d'Ély

REQUÊTE D'ÉRECTION: 8 avril 1856
 PROCÈS-VERBAL D'ÉRECTION: 26 juin 1856
 DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE: 1^{er} août 1856

Tout le township d'Ély, moins la partie déjà renfermée dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton, formant une étendue de territoire d'environ neuf milles et demi de front sur environ onze milles de profondeur, borné comme suit, savoir: au nord partie par la ligne qui sépare les vingt-troisièmes des vingt-quatrièmes numéros dans les onzième, dixième, neuvième, huitième et septième rangs du dit township d'Ély et partie par le township d'Acton au nord-est par le township de Melbourne, à l'est par le township de Brompton, au sud par le township de Stukely, à l'ouest partie par la ligne qui sépare les septième des sixième rangs dudit township d'Ély, et partie par le township de Roxton.

Réf.: AESH RDC 1, f. 56-57.

 237

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Ély

- 1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Ély, «comprenant les townships de Roxton et de Ely». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

Canton d'Ély (13 novembre 1802)

Borné à l'ouest, par l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Roxton; à l'est, par le canton de Brompton et partie de l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Melbourne; au nord, par une partie de la dite étendue de terre, communément appelée le canton de Melbourne, le canton de Durham et autres de Nos terres vacantes; et au sud, par le canton de Stukely. Commençant à un poteau définissant le coin sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, et l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Roxton; de là, courant magnétiquement nord, 10 degrés est, le long de la ligne de division entre la dite étendue de terre, communément appelée le canton de Roxton et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, 805 chaînes, jusqu'à un poteau définissant le coin nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, et l'angle nord-est de la dite étendue de terre, communément appelée le canton de Roxton; de là, sud, 80 degrés est, le long de la ligne de division entre la dite étendue de terre, communément appelée le canton de Roxton, et d'autres de Nos terres vacantes, 536 chaînes, 30 chaînons, jusqu'à un poteau planté dans la ligne de division, entre le canton de Durham et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, définissant un des coins nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit; de là, sud, 45 degrés est, le long de la ligne de division entre le canton de Durham et la dite étendue de terre, communément appelée le canton de Melbourne, et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été

fait comme susdit, 328 chaînes, jusqu'à un poteau planté dans la ligne de division érigé comme étant à l'un des angles est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit; de là, sud, 10 degrés ouest, 603 chaînes, 75 chaînons, le long de la ligne de division entre le canton de Brompton et l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, jusqu'à un poteau érigé comme étant l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit; et de là, nord, 80 degrés ouest, le long de la ligne de division entre le canton de Stukely et l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 590-591.

Canton de Roxton (8 janvier 1803)

Borné au nord, par le canton d'Acton; au sud, par le canton de Shefford; à l'ouest, par le canton de Milton; et à l'est, par le canton d'Ely. Commencant à un poteau définissant le coin sud-est du dit canton de Milton et l'angle sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, et communément appelée le canton de Roxton; de là, courant magnétiquement nord, 10 degrés est, le long de la ligne de division entre les cantons de Milton et de Roxton, 805 chaînes, jusqu'à un poteau définissant le coin nord-ouest du dit canton de Roxton et l'angle nord-est du dit canton de Milton; de là, sud, 8 degrés est, le long de la ligne de division entre les cantons d'Acton et de Roxton, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à un poteau définissant le coin nord-est du dit canton de Roxton et l'angle nord-ouest du canton d'Ely; de là, sud, 10 degrés ouest, le long de la ligne de division entre les dits cantons d'Ely et de Roxton, 805 chaînes, jusqu'à un poteau définissant le coin sud-est du dit canton de Roxton et l'angle sud-ouest du dit canton d'Ely; et de là, nord, 80 degrés ouest, le long de la ligne de division entre les dits cantons de Shefford et de Roxton, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 592-593.

1^{er} septembre
1847

Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Shefford.

1^{er} juillet 1855

Rétablissement de la municipalité de canton d'Ely, comprenant le canton de Roxton.

238

CHRONOLOGIE MUNICIPALE Hatley

1^{er} juillet 1845

Création de la municipalité de canton de Hatley comprenant le canton de Hatley.

Canton de Hatley (25 mars 1803)

Borné au nord, par l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton d'Ascot et la décharge du Lac Memphrémagog; au sud, par les cantons de Stanstead et Barnston; à l'est, par le canton de Compton; et à l'ouest, par une partie de la rive est du dit Lac Memphrémagog et du lac Casawaninepus. Commencant à un poteau planté sur la dite rive est du dit lac Memphrémagog, ci-devant érigé pour définir l'angle sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, communément appelée le canton de Hatley, coïncidant avec l'angle nord-ouest du dit canton de Stanstead; et de là, sud, 81 degrés 36 minutes est, magnétiquement, 1246 chaînes, le long de la ligne de limite nord des dits cantons de Stanstead et Barnston, jusqu'à l'angle nord-est du dit canton de Barnston, coïncidant avec l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Hatley; de là, nord, 8 degrés 30 minutes est, magnétiquement, 803 chaînes, 55 chaînons, jusqu'à l'angle sud-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton d'Ascot et l'angle est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Hatley; de là, nord, 81 degrés 36 minutes ouest, magnétiquement, jus-

qu'à la rive est susdite du lac Memphrémagog, 414 chaînes, 25 chaînons, jusqu'à la rive est du dit lac Casawaninepus; et de là, le long de la rive est du dit lac Memphrémagog, comme elle tourne et serpente, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 603-604.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Stanstead.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Hatley.

239 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Magog

1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Magog comprenant le canton de Magog.

Canton de Magog (9 juillet 1849)

Toute cette partie du canton de Hatley qui se trouve à l'ouest de la ligne entre les 10^e et 11^e rangs, sera détachée du dit canton de Hatley et formera partie d'un nouveau canton érigé par les présentes, et devant être appelé le canton de Magog; et toute cette partie du canton de Bolton qui se trouve à l'est de la ligne entre les 13^e et 14^e rangs et au nord de la ligne entre les lots Nos. 14 et 15, dans les divers rangs du dit canton, sera détachée du dit canton de Bolton et formera partie du dit nouveau canton de Magog.

Réf.: Deschamps (1896), p. 647.

240 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Stanstead

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Stanstead comprenant le canton de Stanstead.

Canton de Stanstead (27 septembre 1800)

Borné au sud, par la ligne ci-devant tracée comme étant la ligne de division entre la ci-devant Province de Québec

actuellement la Province du Bas Canada, et la ci-devant Province de New-York actuellement l'Etat de Vermont, dans le 45^e degré de latitude nord; au nord, par le canton de Hatley; à l'est, par le canton de Barnston; et à l'ouest, par la rive est du Lac Memphrémagog. Commençant à un poteau planté dans la dite ligne de division entre la Province du Bas Canada et l'Etat du Vermont, sur la dite rive est du Lac Memphrémagog; et de là, courant à l'est, le long de la ligne de division susdite, 805 chaînes, jusqu'à un poteau ci-devant érigé pour désigner le coin sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait, et le coin sud-ouest du canton de Barnston; de là, magnétiquement nord, 8 degrés 30 minutes est, 824 chaînes, jusqu'à un poteau ci-devant érigé pour définir le coin nord-est de l'étendue de Nos terres vacantes susdite; de là, magnétiquement nord, 81 degrés 30 minutes ouest, 906 chaînes, jusqu'à la rive est susdite du dit lac Memphrémagog; et de là, suivant la dite rive est du dit Lac Memphrémagog, comme elle tourne et serpente, jusqu'au point de départ; contenant 77870 acres en superficie.

Réf.: Deschamps (1896), p. 647.

1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Stanstead.

1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Stanstead.

1^{er} janvier 1857 Amputation pour la création de la municipalité de village de Stanstead Plain.

Une étendue de terre comprenant les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 dans le 10^e rang de lots dans le canton de Stanstead, et les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 dans le 9^e rang de lots dans le dit canton de Stanstead.

Réf.: Deschamps (1896), p. 608.

241 CHRONOLOGIE MUNICIPALE Barnston

1^{er} juillet 1845 Création de la municipalité de Barnston, «comprenant les townships de Barnston et

Barford». Réf.: *Extraordinaire de la Gazette du Canada*, 18 juin 1845, p. 22.

Canton de Barnston (11 avril 1801)

Borné au nord, par deux certaines étendues de Nos terres vacantes communément appelées les cantons de Hatley et de Compton; et au sud, par la ligne de division ci-devant tirée entre la ci-devant Province de Québec actuellement la Province du Bas Canada et la ci-devant Province et actuellement l'Etat de New Hampshire, dans le 45^e degré de latitude nord; à l'est, par une étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Barford; et à l'ouest, par le canton de Stanstead. Commencant à un poteau planté dans la dite ligne de division entre la ci-devant Province de Québec, actuellement la Province du Bas-Canada et la ci-devant Province actuellement l'Etat de New-Hampshire, dans le dit 45^e degré de latitude nord, ci-devant érigé comme étant l'angle sud-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait coïncidant avec l'angle sud-est du dit canton de Stanstead; et de là, courant le long de la dite ligne de division entre la Province du Bas-Canada et l'Etat de New-Hampshire, magnétiquement sud, 83 degrés 15 minutes est, 796 chaînes, 25 chaînons, jusqu'à un poteau ci-devant érigé comme étant le coin sud-est de la susdite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, coïncidant avec le coin sud-ouest de l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Barford; de là, magnétiquement nord, 6 degrés 45 minutes est, 798 chaînes, 60 chaînons, jusqu'à un poteau ci-devant érigé comme étant l'angle nord-est de la susdite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, coïncidant avec l'angle nord-ouest de la susdite étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Barford; de là, magnétiquement nord, 81 degrés 46 minutes ouest, 796 chaînes 52 chaînons, jusqu'à un poteau érigé comme étant le coin nord-ouest de la susdite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, coïncidant avec le coin nord-est du susdit

canton de Stanstead; de là, 6 degrés 45 minutes ouest, le long des limites est du dit canton de Stanstead, 824 chaînes, 10 chaînons, jusqu'au point de départ, contenant 64,580 acres de terre, en superficie.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 645-646.

Canton de Barford (15 avril 1802)

Borné au sud, par la ligne de division ci-devant tracée entre la ci-devant Province de Québec, actuellement la Province du Bas Canada, et la ci-devant Province, actuellement l'Etat de New-Hampshire, dans le 45^e degré de latitude nord; à l'est, par le canton de Hereford; à l'ouest, par le canton de Barnston; et au nord, par l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Compton et le canton de Clifton. Commencant à un poteau planté dans la ligne de division susdite, dans le 45^e degré de latitude nord marqué «Hereford, Barford», étant le coin sud-ouest du canton de Hereford et le coin sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford; de là, par le méridien magnétique, nord, 81 degrés 30 minutes ouest, 488 chaînes, 75 chaînons, le long de la dite ligne de division, dans le 45^e degré de latitude nord, jusqu'à un poteau marqué «Barford, Barnston», étant le coin sud-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford et le coin sud-est du canton de Barnston; de là, nord, 8 degrés 30 minutes est, 803 chaînes, 55 chaînons le long de la ligne de division entre le canton de Barnston et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford, jusqu'à un poteau marqué «Barnston and Barford», étant le coin nord-est du canton de Barnston et le coin nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford; de là, sud, quatre-vingt-un degrés trente minutes est, quatre cent quatre-vingt-huit chaînes, soixante-quinze chaî-

nons, le long de la ligne de division entre la susdite étendue de Nos terres vacantes communément appelée le canton de Compton et le canton de Clifton et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford, jusqu'à un poteau marqué «Hereford, Barford», étant le coin nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford et le coin nord-ouest du dit canton de Hereford; de là, sud, 80 degrés 30 minutes ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford et le canton de Hereford, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 619-620.

- 1^{er} septembre 1847 Abolition de la municipalité et rattachement de son territoire à la municipalité de comté de Stanstead.
- 1^{er} juillet 1855 Rétablissement de la municipalité de canton de Barnston, moins les limites du canton de Barford.

242
**CHRONOLOGIE MUNICIPALE
Barford**

- 1^{er} juillet 1855 Création de la municipalité de canton de Barford comprenant le canton de Barford.

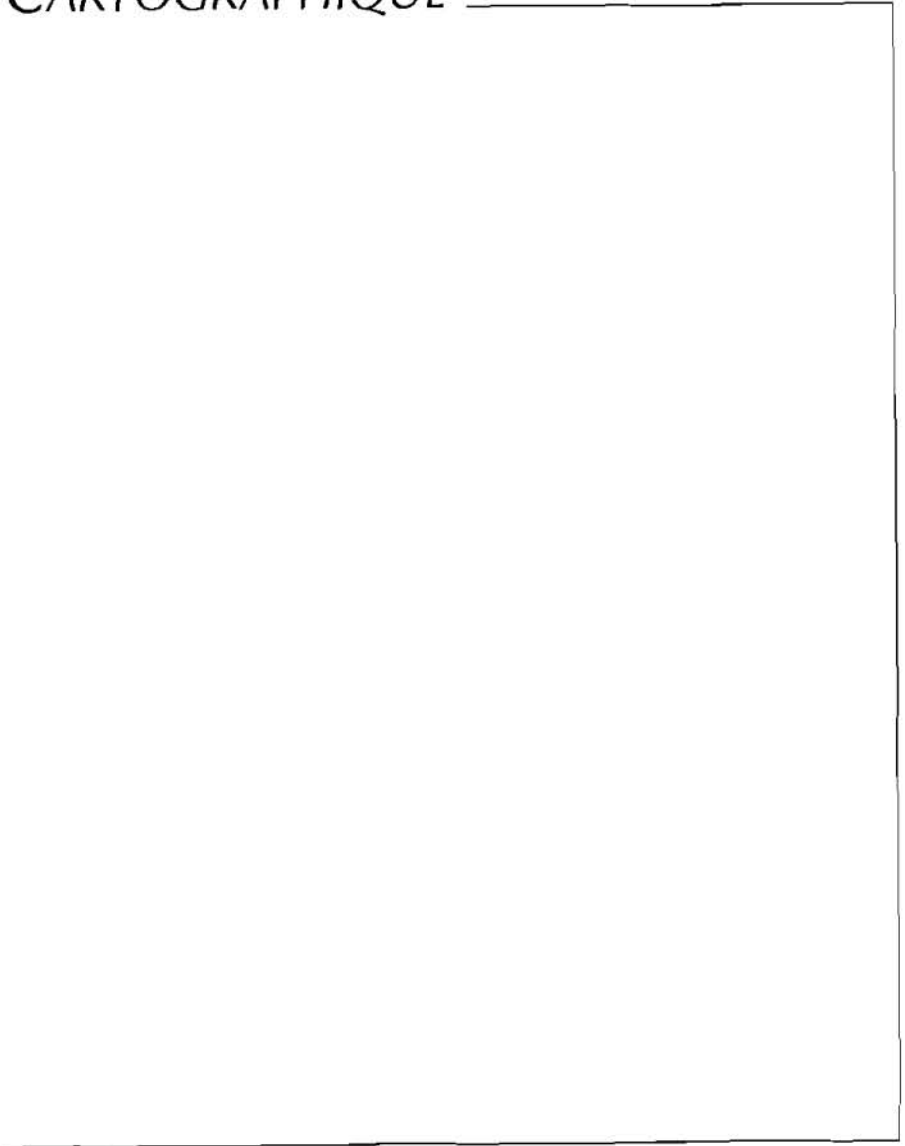
Canton de Barford (15 avril 1802)

Borné au sud, par la ligne de division ci-devant tracée entre la ci-devant Province de Québec, actuellement la Province du Bas Canada, et la ci-devant Province, actuellement l'Etat de New-Hampshire, dans le 45^e degré de latitude nord; à l'est, par le canton de Hereford; à l'ouest, par le canton de Barnston; et au nord, par l'étendue de Nos terres vacantes, communément appelée le canton de Compton et le canton de Clifton. Commencant à un poteau planté dans la ligne de division susdite, dans le 45^e degré

de latitude nord marqué «Hereford, Barford», étant le coin sud-ouest du canton de Hereford et le coin sud-est de l'étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford; de là, par le méridien magnétique, nord, 81 degrés 30 minutes ouest, 488 chaînes, 75 chaînons, le long de la dite ligne de division, dans le 45^e degré de latitude nord, jusqu'à un poteau marqué «Barford, Barnston», étant le coin sud-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford et le coin sud-est du canton de Barnston; de là, nord, 8 degrés 30 minutes est, 803 chaînes, 55 chaînons le long de la ligne de division entre le canton de Barnston et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford, jusqu'à un poteau marqué «Barnston and Barford», étant le coin nord-est du canton de Barnston et le coin nord-ouest de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford; de là, sud, quatre-vingt-un degrés trente minutes est, quatre cent quatre-vingt-huit chaînes, soixante-quinze chaînons, le long de la ligne de division entre la susdite étendue de Nos terres vacantes communément appelée le canton de Compton et le canton de Clifton et la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford, jusqu'à un poteau marqué «Hereford, Barford», étant le coin nord-est de la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford et le coin nord-ouest du dit canton de Hereford; de là, sud, 80 degrés 30 minutes ouest, 803 chaînes, 55 chaînons, le long de la ligne de division entre la dite étendue de Nos terres vacantes, dont un arpentage a été fait comme susdit, communément appelée le canton de Barford et le canton de Hereford, jusqu'au point de départ.

Réf.: Deschamps (1896), pp. 619-620.

DOSSIER
CARTOGRAPHIQUE



ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Les échelles de réalisation

La cartographie qui suit a nécessité l'utilisation de divers fonds de carte permettant de situer l'information à l'échelle de la côte et du lot. Nous avons retenu:

- a) Les cartes de comtés municipaux, publiées par le Service de l'arpentage du ministère des Terres et Forêts à une échelle d'un mille au pouce ou 1/63 360. On y retrouve notamment l'emplacement des côtes et des lots, lequel nous permet de mieux saisir les particularités locales du tracé; toutefois, leur couverture territoriale est partielle. En voici la liste avec les dates de publication et de modification:

Argenteuil	1977, mod. 1984
Bagot	1970, mod. 1983
Beauharnois	1977, mod. 1984
Berthier	1977, mod. 1983
Brome	1972, rév. 1974
Chambly	s. date
Châteauguay	1974, mod. 1984
Deux-Montagnes	1976, mod. 1984
Gatineau	1975
Huntingdon	1977
Iberville	1974
Joliette	1971, rév. 1974
L'Assomption	1977, mod. 1982
Laprairie	1969
Laval	1958
Missisquoi	1974
Montcalm	1978
Napierville	1976
Papineau 1/2	1975, mod. 1982
Papineau 2/2	1975, mod. 1984
Richelieu	1976, mod. 1984
Rouville	1974, mod. 1981
Saint-Hyacinthe	1972, mod. 1983
Saint-Jean	1977, mod. 1982
Shefford	1972, mod. 1984
Soulanges	1970, mod. 1984
Terrebonne 1/2	1975, mod. 1983
Terrebonne 2/2	1975, mod. 1983
Vaudreuil	1970, mod. 1984
Verchères	1969, mod. 1984

En outre, nous avons utilisé la carte de l'île de Montréal, publiée par le même service, à une échelle de 3 000 pieds au pouce ou 1/36 000.

- b) Les cartes de schéma cadastral, publiées par la Direction générale du domaine territorial du ministère des Terres et Forêts à une échelle de

1/200 000 ou 3,16 milles au pouce. Celles-ci représentent le seuil optimal d'illustration des côtes. On y retrouve, entre autres, les limites des côtes et l'emplacement des lots qui ont servi de limites aux entités administratives apparues depuis la réalisation des plans de cadastre vers la fin du XIX^e siècle.

L'information figurant sur les fonds de carte d'un mille au pouce a été reportée manuellement sur ces cartes, afin d'avoir une vue d'ensemble du territoire couvert. Les planches utilisées sont les suivantes:

Fort Coulonge	31 F	1971
Hull	31 G	1974
Montcerf	31 K	1975
Mont-Laurier	31 J	1979
Montréal	31 H	1972
Sherbrooke	21 E	1972
Trois-Rivières	31 I	1972

Enfin, ces dernières ont été réduites par procédé photographique à une échelle d'environ 1/1 000 000, pour la reproduction dans ce répertoire.

Les découpages territoriaux

Les grandes divisions administratives

Pour délimiter les grandes divisions administratives du territoire (districts judiciaires, diocèses catholiques, districts municipaux, comtés électoraux, etc.), nous nous sommes référés aux cartes de paroisses et municipalités réalisées dans le cadre de l'ouvrage, légèrement modifiées pour tenir compte du décalage entre les dates d'érection ou de proclamation. Toutefois, dans le cas des seigneuries, l'information provient de la carte de Joseph Bouchette publiée en 1831, augmentée des seigneuries du canton de Sherrington.

Les paroisses et municipalités

Les paroisses érigées canoniquement

Seules les paroisses déjà érigées canoniquement le 31 décembre des années de recensement ont été représentées, sans les missions dont les limites varient avec la progression du peuplement. Il en va de même pour les missions indiennes, dont le territoire n'est pas cartographié, mais dont la localisation dans l'espace est signalée par un symbole.

Les seules paroisses qui font exception à cette règle sont celles de Saint-Laurent et de Longue Pointe, dans l'île de Montréal, et celle de Saint-Pierre de Sorel, dont le statut de paroisse est acquis dès le XVIII^e siècle, soit avec la publication de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722.

Les paroisses reconnues civilement

Les paroisses représentées sont celles que l'État a reconnues par les lois de 1831 (sanctionnée en 1832) et de 1839, ainsi que par toutes les lois spéciales votées par la suite. Ces lois pourvoient à l'érection civile des paroisses érigées canoniquement après demande et consultation auprès des francs-tenanciers et autres personnes concernées. Les commissaires chargés de l'érection civile des paroisses remettaient alors au gouvernement un rapport sur « l'étendue, les limites et les bornes des paroisses », en vue de leur reconnaissance.

La seule exception à cette règle concerne les paroisses érigées canoniquement et délimitées par l'arrêt du Conseil d'État du roi de 1722. L'État leur reconnut un statut en juin 1832, soit le jour de la sanction de la loi de 1831.

Pour délimiter le territoire des paroisses reconnues civilement, nous nous sommes basés sur les descriptions contenues dans le rapport des commissaires et reprises dans *Subdivisions du Bas-Canada...* de 1853 et 1860. Toutefois, comme on n'y retrouve pas de références officielles à leurs amputations, il a fallu les retracer par l'histoire territoriale des paroisses voisines.

Les municipalités

Introduit au début des années 1840, le régime municipal ne fut implanté au Québec que le 1^{er} juillet 1845, mais pour être aussitôt aboli le 1^{er} septembre 1847, sauf pour les fins scolaires et dans le cas des municipalités de comté, de village et de ville. Il ne sera rétabli que le 1^{er} juillet

1855. En 1851, ces municipalités n'existaient donc pas et, de ce fait, n'ont pas été cartographiées. En 1861, les municipalités cartographiées sont celles que l'État ou les conseils de comté ont reconnues, en vertu des différentes lois sur les municipalités proclamées entre 1855 et 1861.

En principe, les limites des municipalités correspondent à celles des paroisses reconnues civilement ou, à défaut, des paroisses érigées canoniquement. Toutefois, il arrive que le tracé des municipalités soit plus complexe, en raison des difficultés posées par les différences de statut existant entre paroisses voisines, l'une pouvant être érigée canoniquement seulement et l'autre, canoniquement et civilement. Dans ce cas, nous avons retenu les limites décrites dans les décrets d'érection canonique.

Les divisions et subdivisions de recensement

Entre 1825 et 1861, le gouvernement canadien procède à divers recensements où les données sont présentées par comté, puis par paroisse, seigneurie, municipalité ou district.

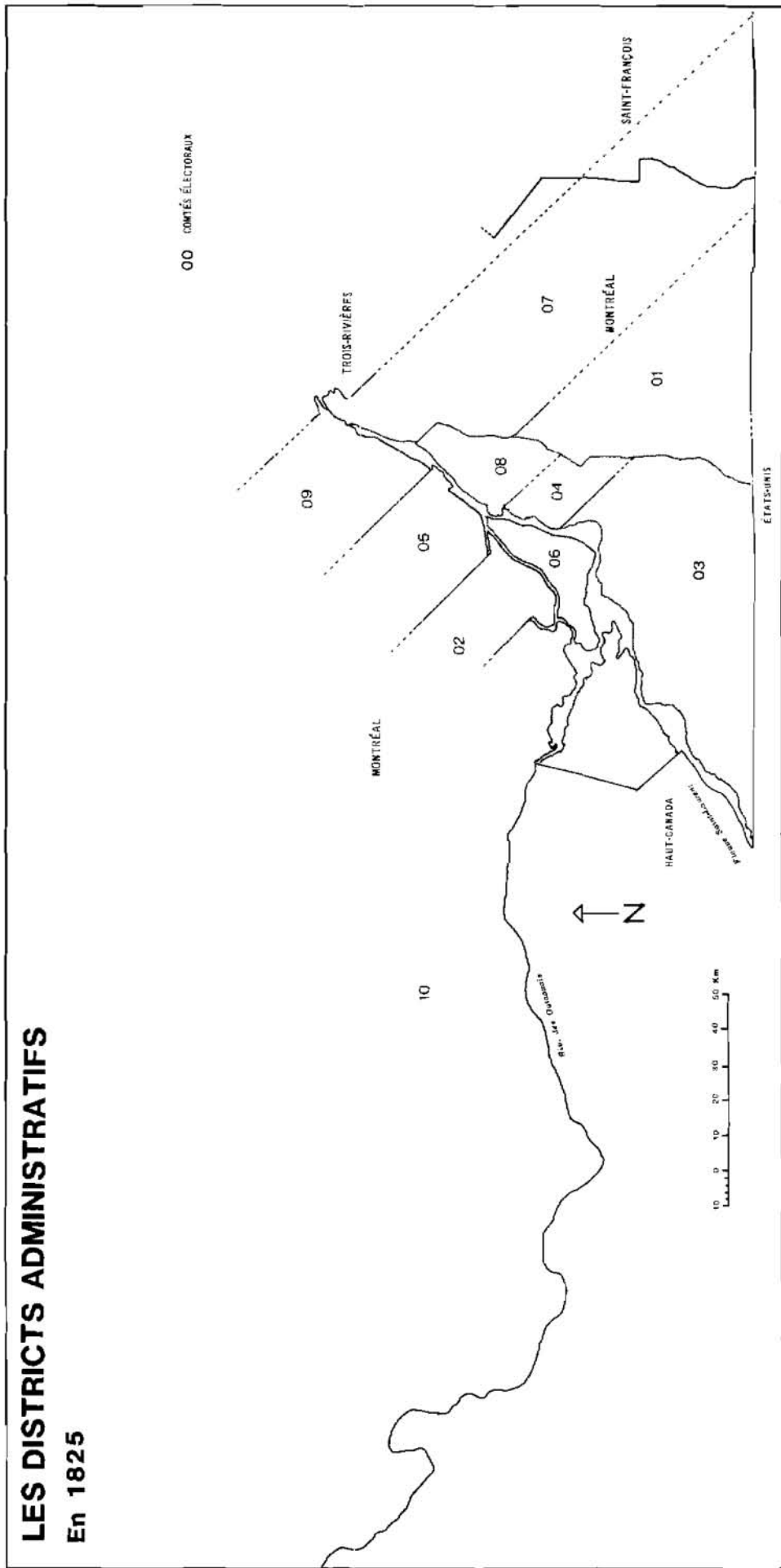
S'il est relativement aisé d'arrêter les limites de comté, il n'en va pas de même pour celles de leurs subdivisions. Leur tracé ne se laisse bien circonscrire qu'à condition de disposer de l'information nécessaire dans les listes nominatives des recensements. À défaut, on doit avoir recours à d'autres sources, comme celles qui ont servi à la cartographie des paroisses, des seigneuries et des municipalités.

La cartographie proposée des divisions et subdivisions de recensement distingue les deux démarches: le tracé en bleu montre les découpages indiqués par les listes nominatives; le tracé en noir illustre les limites que nous signalent les agrégés de recensement et qu'il a été possible de définir grâce à la cartographie préalable des paroisses, des seigneuries et des municipalités.

Les districts administratifs et judiciaires

Le territoire de la province de Québec (1774) et, ultérieurement, celui du Bas-Canada sont d'abord délimités par district. Celui de Montréal est défini en 1793. Il est démembré une première fois en 1823 avec la création du district inférieur de Saint-François. Ce dernier deviendra un district autonome en 1833. Un second démembrement survient en 1849 avec la création du district des Outaouais. Enfin, en 1857, sept autres districts sont créés, essentiellement dans la grande région de Montréal.

Figure 1



LES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

En 1825

LES COMTÉS ÉLECTORAUX

- 01 Bedford
- 02 Effingham
- 03 Huntingdon
- 04 Kent
- 05 Leinster
- 06 Montréal
- 07 Richelieu
- 08 Surrey
- 09 Warwick
- 10 York

LES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

En 1831, 1842 et 1851

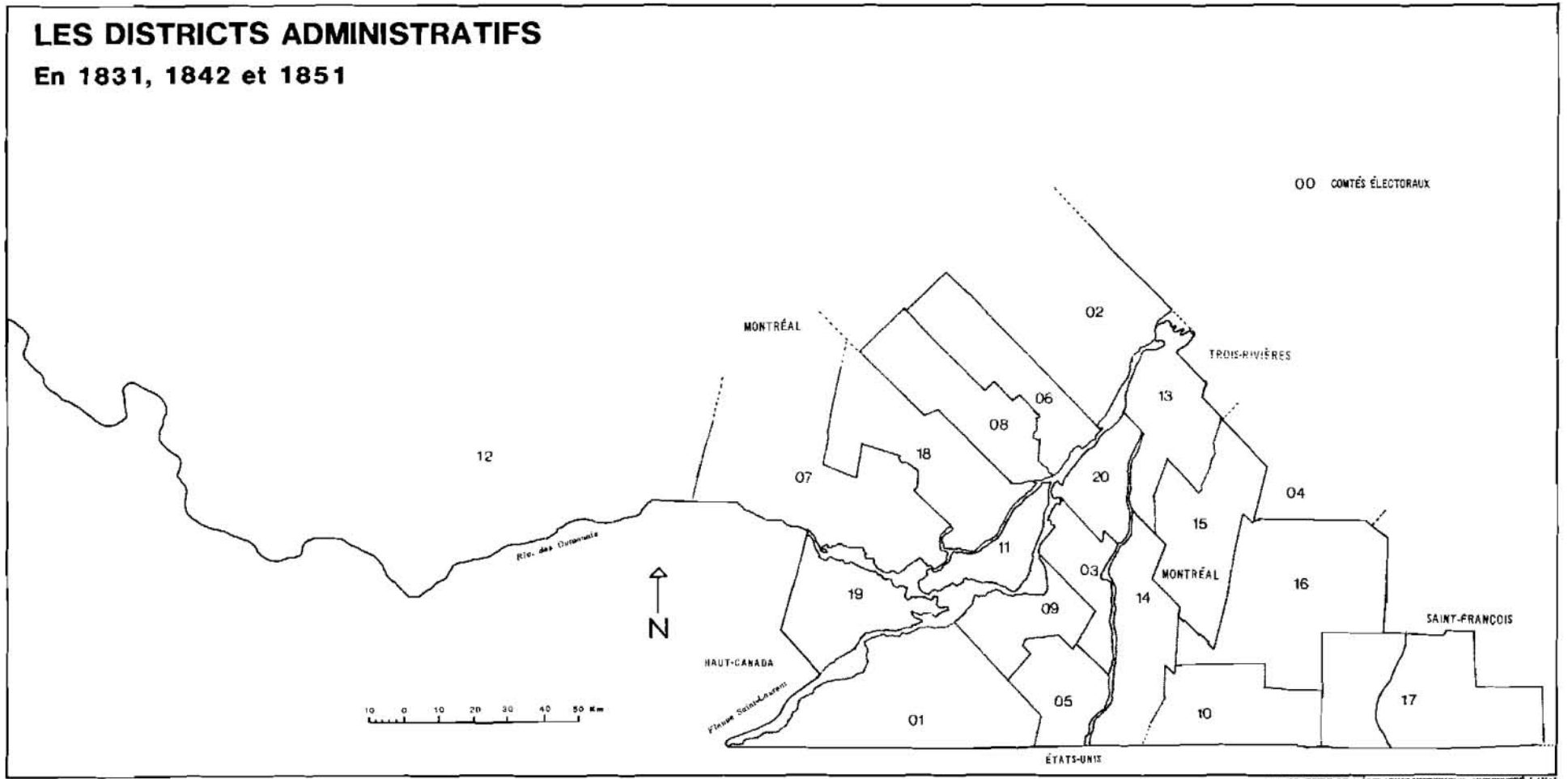


Figure 2

LES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

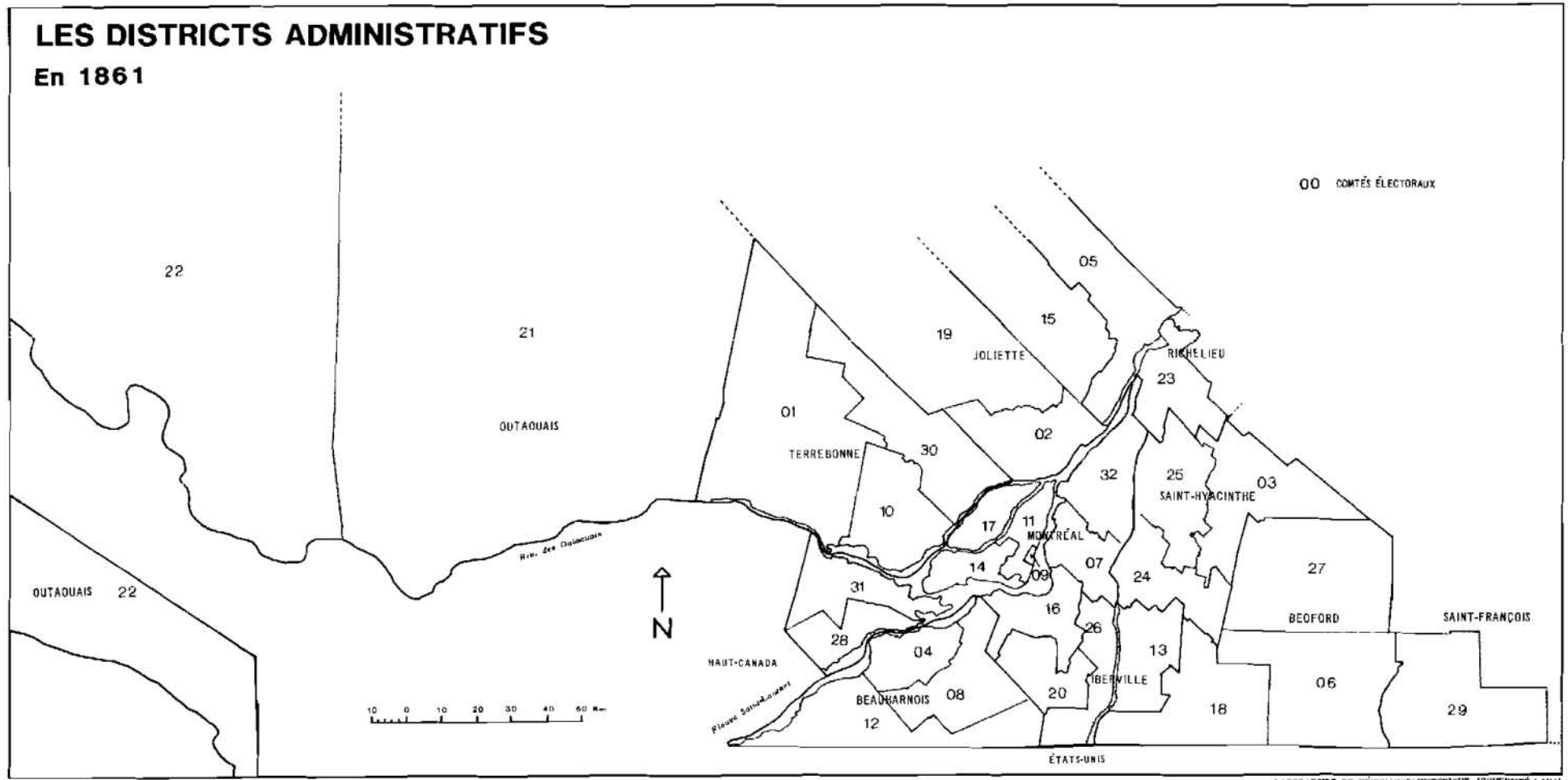
En 1831, 1842 et 1851

LES COMTÉS ÉLECTORAUX

01	Beauharnois	11	Montréal
02	Berthier	12	Outaouais
03	Chambly	13	Richelieu
04	Drummond	14	Rouville
05	L'Acadie	15	Saint-Hyacinthe
06	L'Assomption	16	Shefford
07	Lac des Deux-Montagnes	17	Stanstead
08	Lachenaie	18	Terrebonne
09	Laprairie	19	Vaudreuil
10	Mississiquoi (Missisquoi)	20	Verchères

LES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

En 1861



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

Figure 3

LES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

En 1861

LES COMTÉS ÉLECTORAUX

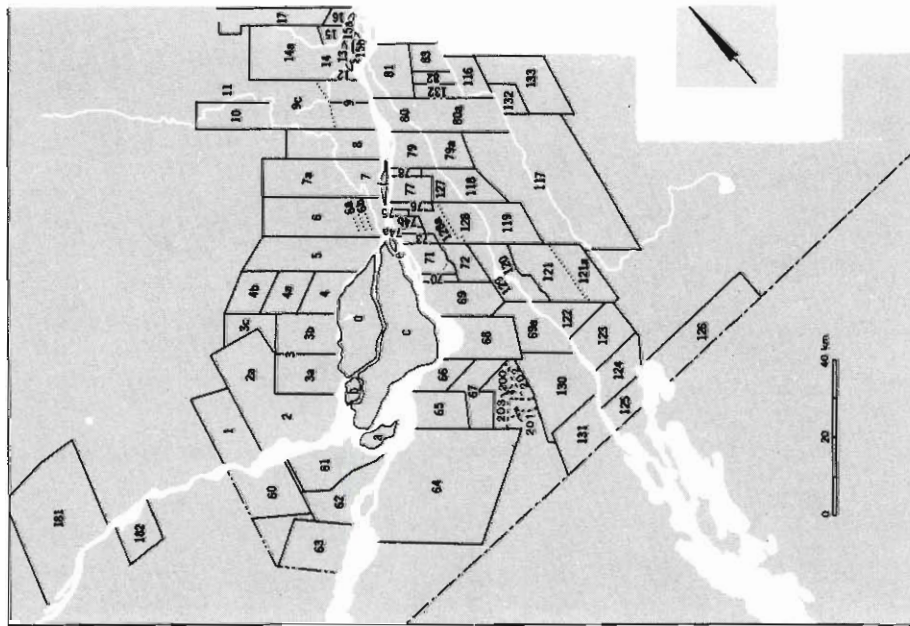
01	Argenteuil	17	Laval
02	L'Assomption	18	Missisquoi
03	Bagot	19	Montcalm
04	Beauharnois	20	Napierville
05	Berthier	21	Outaouais
06	Brome	22	Pontiac
07	Chambly	23	Richelieu
08	Chateauguai	24	Rouville
09	Cité de Montréal	25	Saint-Hyacinthe
10	Deux-Montagnes	26	Saint-Jean
11	Hochelaga	27	Shefford
12	Huntingdon	28	Soulanges
13	Iberville	29	Stanstead
14	Jacques-Cartier	30	Terrebonne
15	Joliette	31	Vaudreuil
16	Laprairie	32	Verchères

Les découpages seigneuriaux

Introduite dès le xvii^e siècle, la seigneurie marquera pendant longtemps la géographie de la vallée du Saint-Laurent. Dans la seule région de Montréal, on en retrouve environ 80, réparties de part et d'autre du fleuve, dans les îles du Saint-Laurent et le long de ses principaux affluents. Le tracé qui suit provient de la carte de Joseph Bouchette, publiée en 1831, à laquelle on a ajouté les seigneuries du canton de Sherrington.

LES DÉCOUPAGES SEIGNEURIAUX

JOSEPH BOUCHETTE, 1831



Fonds de carte dessiné à partir de l'édition récente des feuillets topographiques au 1 : 500 000

a	Isle Perrot	68	La Prairie
b	I. Bizard	69	Longueuil
c	Island and Seignifory of Montreal	69a	Barony of Longueuil
d	Seignifory of Isle Jesus	70	Tremblay
e	I. St. Therese	71	Boucherville
f	Isles Bouchards	72	Montarville
1	Argenteuil	73	Varenes
2	Lac des Deux Montagnes	74a	La Trinite
2a	Augmentation to Lac des Deux Montagnes	74b	Cap St. Michel
3	Mille Isles	75	Guilfordiere
3a	Riviere du Chene	76	St. Blain
3b	Elainville	77	Vercheres
3c	Augmentation to Mille Isle or Riv. du Chene	78	Bellevue
4	Terrebonne	79	Contrecoeur
4a	Desplaines	80	St. Denis
4b	Augment ⁿ to Terrebonne	80a	St. Ours
5	La Cheneye	81	Sorel
6	L'Assomption	82	Bourgmarie West
6a	Fief Martel	83	Bonsecours
6b	Cabanne Ronde	116	St. Charles
7	La Valtrie	117	St. Hyacinthe
7a	Augment ⁿ to La Valtrie	118	St. Charles
8	La Noraye	119	Rouville
9	Dautraye	120	East Chambly
9c	Augmentation to La Noraye & Dautraye	121	Monnoir
10	D'Alleebout D'Argenteuil	121a	Augmentation to Monnoir
11	De Ramzay	122	Eleurte
12	Fief Dorvillier	123	Sabrevois
13	Isle Randin	124	Noyan
14	Berthier	125	Foucault
14a	Augmentation to Berthier	126	St. Armand Seigy
15	Fief Chicot	127	Cournoyer
15a	Isle du Pas	128	Beioell
15b	Isle St. Ignace	128a	Augment ⁿ to Beioell
16	Fief Petit Bruno	129	West Chambly
17	Du Sable or Nouvelle York	130	De Lery
60	Rigaud	131	La Colle
61	Vaudreuil	132	Bourchemin
62	Soulange	133	De Ramzay
63	New Longueuil	181	La Petite Nation
64	Beauharnois	182	Seigy of Pt. a L'Original or Longueuil
65	Chateaugay	200 *	Saint-Georges (1823)
66	Sault St. Louis	201 *	Saint-James (1824)
67	La Salle	202 *	Saint-Normand (1824)
		203 *	Twaite (1824)

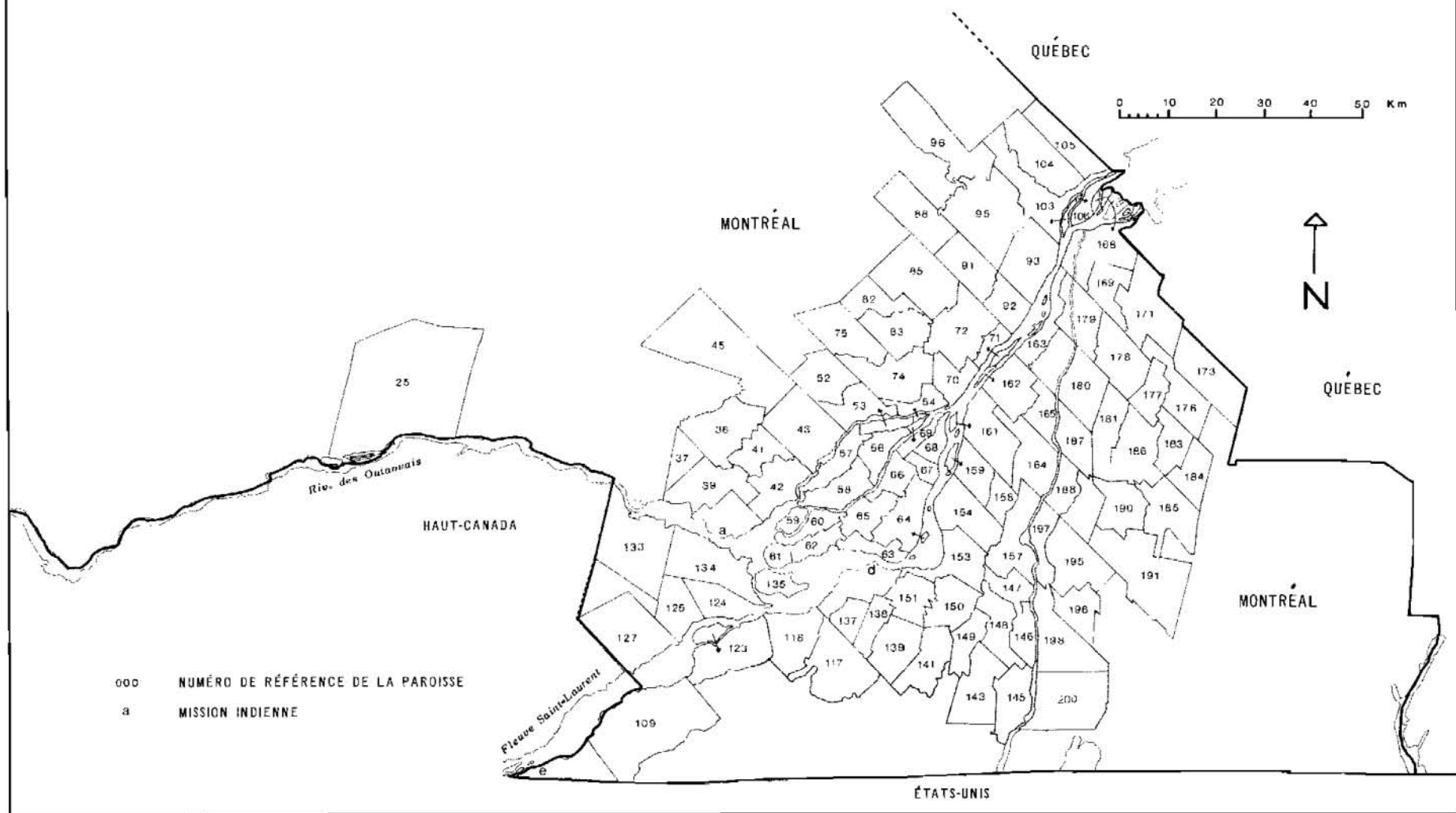
* Note: Ces seigneuries n'apparaissent pas sur la carte de Bouchette. Toutefois, comme elles sont concédées depuis 1823-1824, nous en avons indiqué le tracé selon les indications fournies par A.E.B. Courchesne.

Les diocèses catholiques

Ce n'est qu'au XIX^e siècle que la région de Montréal est divisée en diocèses. Jusque-là, elle dépendait de l'évêque de Québec. Érigé en district épiscopal en 1820, le territoire est formé en diocèse en mai 1836, avant d'être démembré au profit de deux nouveaux diocèses: Bytown, en juin 1847, et Saint-Hyacinthe, en juin 1852.

LES DIOCÈSES CATHOLIQUES

En 1842



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

Figure 5

LES DIOCÈSES CATHOLIQUES

En 1851

b

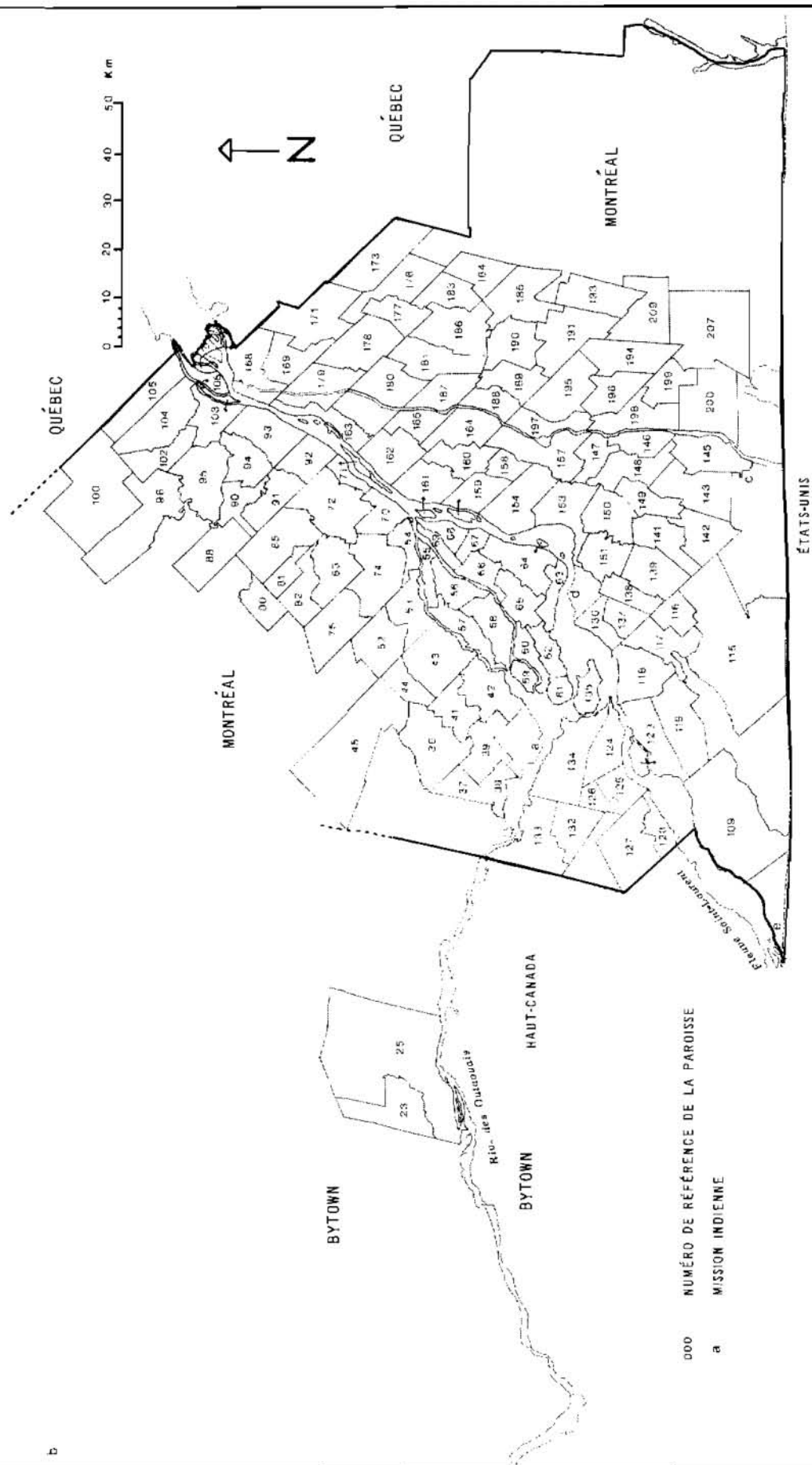


Figure 6

LES DIOCÈSES CATHOLIQUES

En 1861

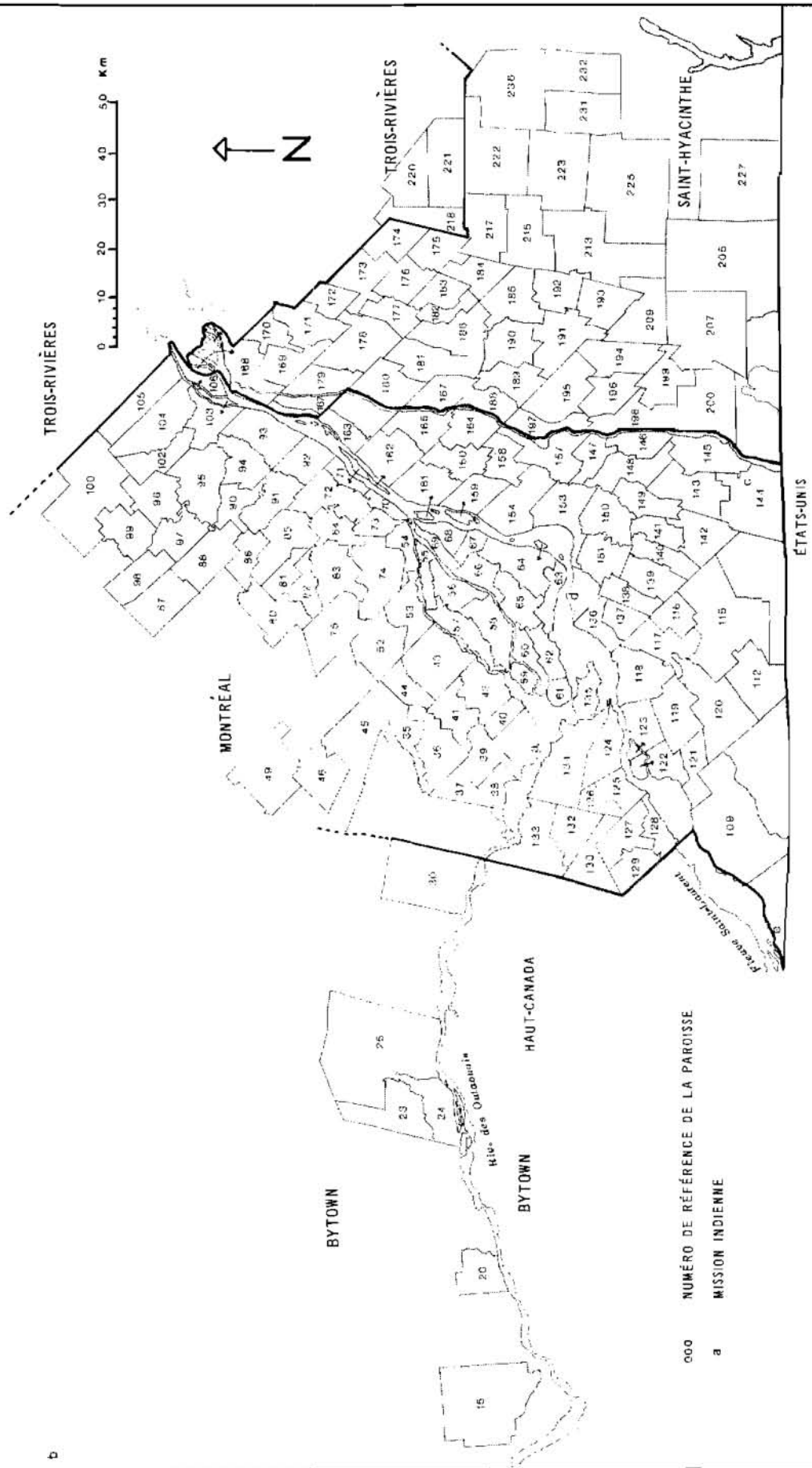
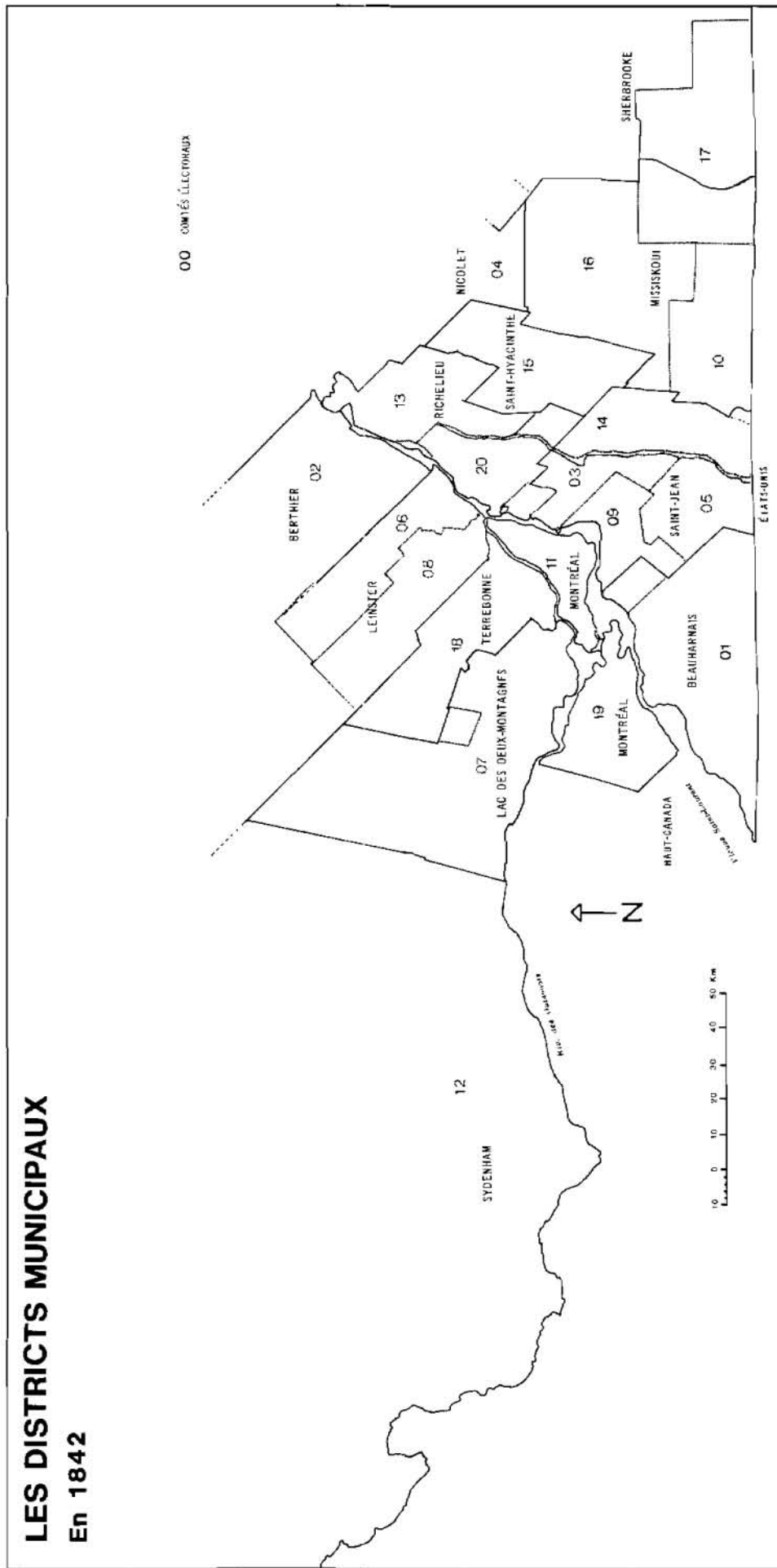


Figure 7

Les districts municipaux

En 1840, la région de Montréal est partagée en 11 districts municipaux, dont l'existence fut toutefois éphémère. Ceux-ci furent alors remplacés par les municipalités de canton et de paroisse.

Figure 8



LES DISTRICTS MUNICIPAUX

En 1842

LES COMTÉS ÉLECTORAUX

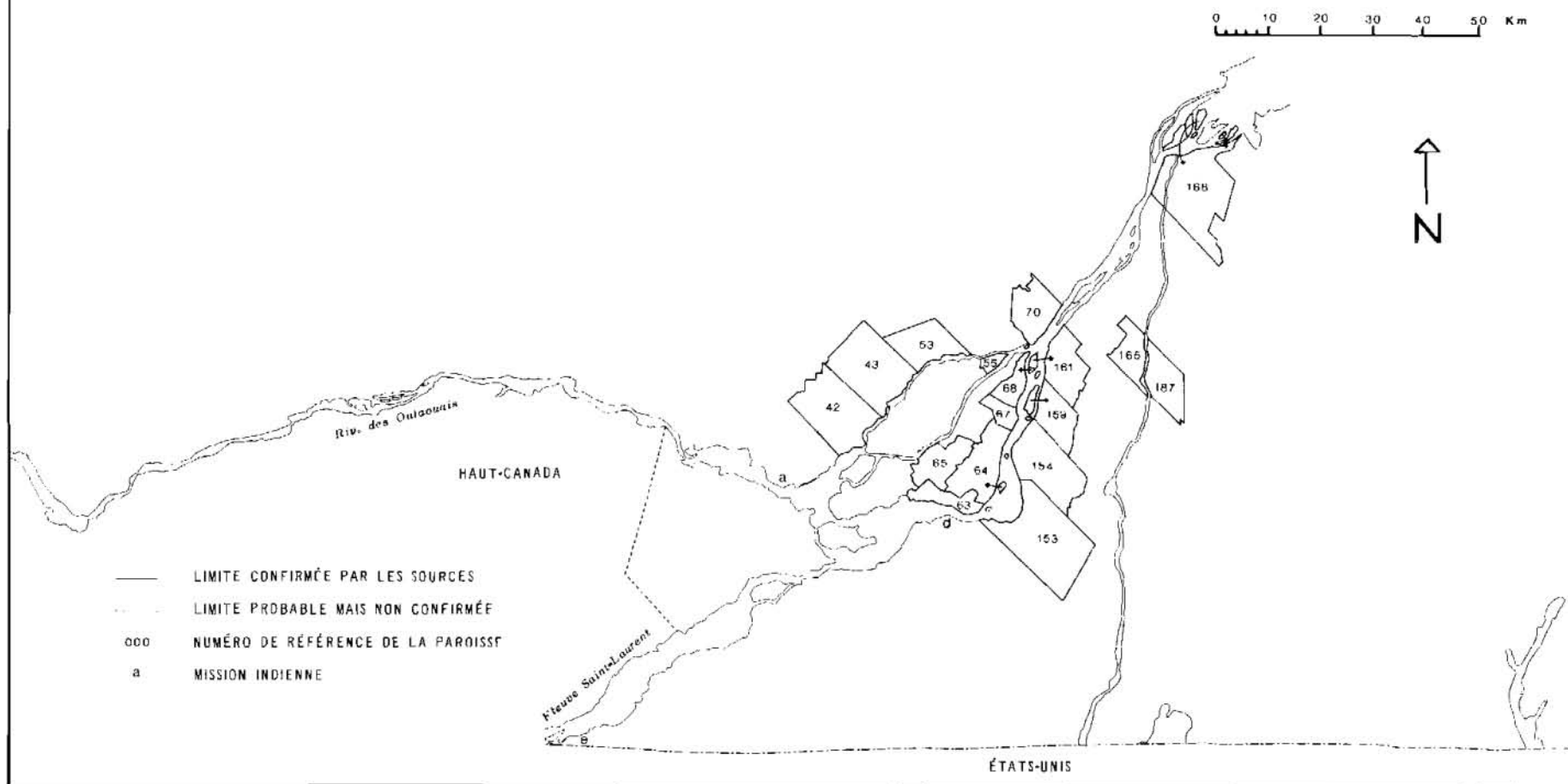
01	Beauharnois	11	Montréal
02	Berthier	12	Outaouais
03	Chambly	13	Richelieu
04	Drummond	14	Rouville
05	L'Acadie	15	Saint-Hyacinthe
06	L'Assomption	16	Shefford
07	Lac des Deux-Montagnes	17	Stanstead
08	Lachenaie	18	Terrebonne
09	Laprairie	19	Vaudreuil
10	Mississkoui (Missisquoi)	20	Verchères

Les paroisses érigées canoniquement

Apparue dès le début du XVIII^e siècle, l'institution paroissiale devient bientôt l'un des cadres privilégiés de la vie quotidienne. Par suite de la conquête britannique de 1760, l'Église catholique du Québec perd son pouvoir d'ériger canoniquement des paroisses. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'elle retrouve ce pouvoir. De 1825 à 1860, les érections se multiplient pour recouvrir bientôt la majeure partie du territoire habité. Parallèlement, des paroisses protestantes apparaissent sur les territoires peuplés d'anglophones. Toutefois, à la différence des paroisses catholiques, très peu d'entre elles ont laissé des traces dans la géographie administrative de l'époque.

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1825



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

Figure 9

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1825

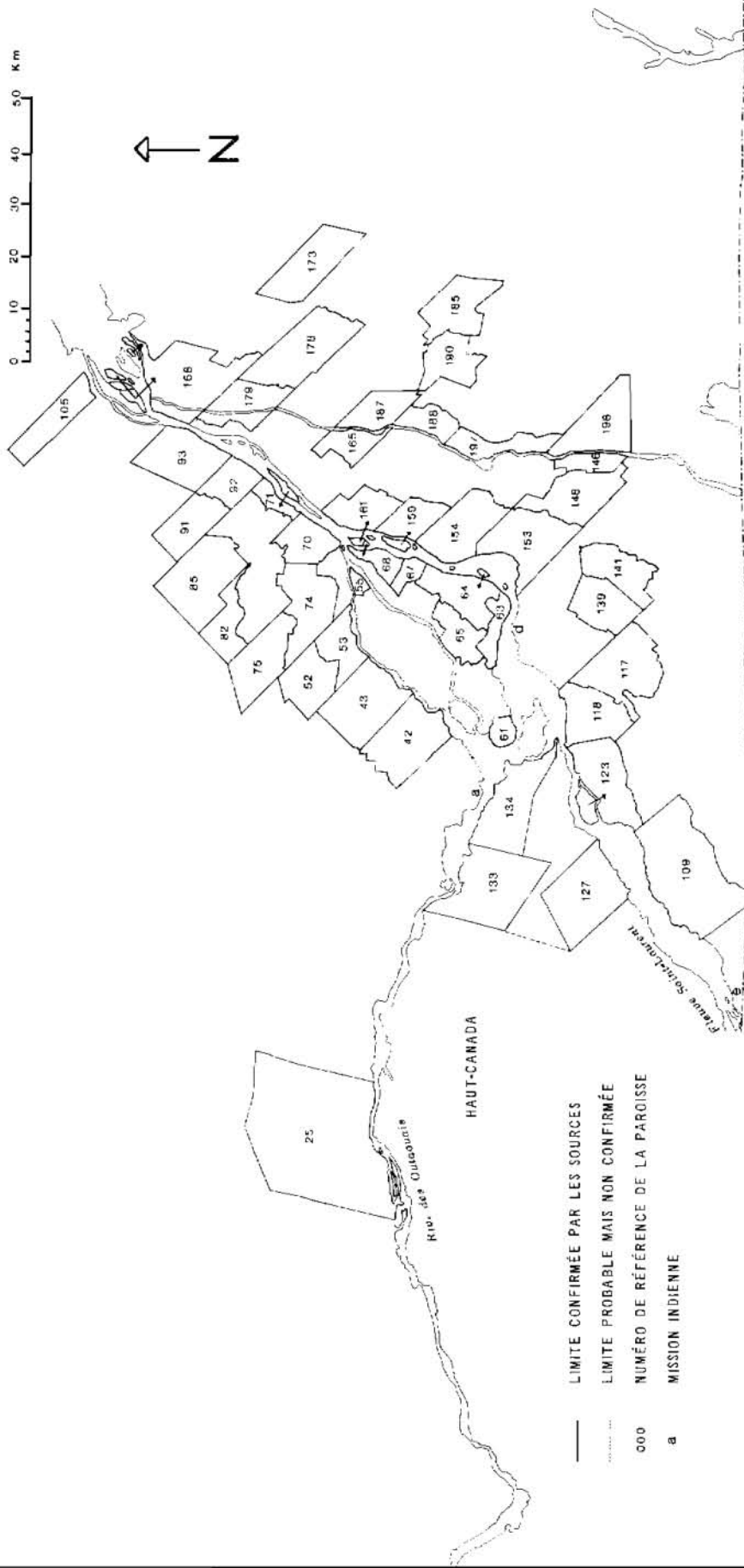
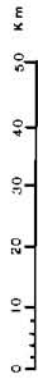
- 42 Saint-Eustache
- 43 Sainte-Thérèse
- 53 Saint-Louis de Terrebonne
- 55 Saint-François de Sales de
l'Isle Jésus
- 63 Saints-Anges de Lachine
- 64 Notre-Dame de Montréal
- 65 Saint-Laurent
- 67 Longue Pointe
- 68 L'Enfant Jésus de la Pointe
aux Trembles
- 70 Notre-Dame de L'Assomption de
Repentigny
- 153 La Nativité de la Sainte-
Vierge de Laprairie de la
Magdelaine
- 154 Longueuil
- 159 Sainte-Famille de
Boucherville
- 161 Sainte-Anne de Varennes
- 165 Saint-Marc de Gournoyer
- 168 Sorel
- 187 Saint-Charles

MISSIONS INDIENNES:

- a L'Annonciation du Lac des
Deux-Montagnes
- d Saint-François du Sault
Saint-Louis
- e Saint-Régis des Iroquois

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1831



- LIMITE CONFIRMÉE PAR LES SOURCES
- - - LIMITE PROBABLE MAIS NON CONFIRMÉE
- 000 NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE LA PAROISSE
- a MISSION INDIENNE

ÉTATS-UNIS

HAUT-CANADA

Riv. de St. Ovide

Riv. St. Lawrence

Figure 10

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1831

25	Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation	134	Saint-Michel de Vaudreuil
42	Saint-Eustache	139	Saint-Rémi de Lasalle
43	Sainte-Thérèse	141	Saint-Édouard
52	Sainte-Anne des Plaines	146	Saint-Jean L'Évangéliste
53	Saint-Louis de Terrebonne	148	Sainte-Marguerite de Blairfindie
55	Saint-François de Sales de l'Isle Jésus	153	La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine
61	Sainte-Anne en l'Isle de Montréal	154	Longueuil
63	Saints-Anges de Lachine	159	Sainte-Famille de Boucherville
64	Notre-Dame de Montréal	161	Sainte-Anne de Varennes
65	Saint-Laurent	165	Saint-Marc de Cournoyer
67	Longue Pointe	168	Sorel
68	L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	173	Saint-Hugues de Ramsay
70	Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	178	Saint-Jude
71	Saint-Sulpice	179	Immaculée Conception de Saint-Ours
74	Saint-Henry de Mascouche	185	Saint-Pie
75	Saint-Lin de Lachenaye	187	Saint-Charles
82	Saint-Ours du Saint-Esprit	188	Saint-Hilaire
85	Saint-Jacques	190	Saint-Damase
91	Conversion de Saint-Paul	197	Saint-Mathias de Chambly
92	Saint-Antoine de Lavaltrie	198	Saint-Athanase
93	Saint-Joseph de Lanoraie		
105	Saint-Barthelémy		
109	Saint-Anicet		
117	Sainte-Martine de Beauharnois		
118	Saint-Clément		
123	Saint-Timothee de Beauharnois		
127	Saint-Polycarpe		
133	Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud		

MISSIONS INDIENNES:

a	L'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes
d	Saint-François du Sault Saint-Louis
e	Saint-Régis des Iroquois

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1842

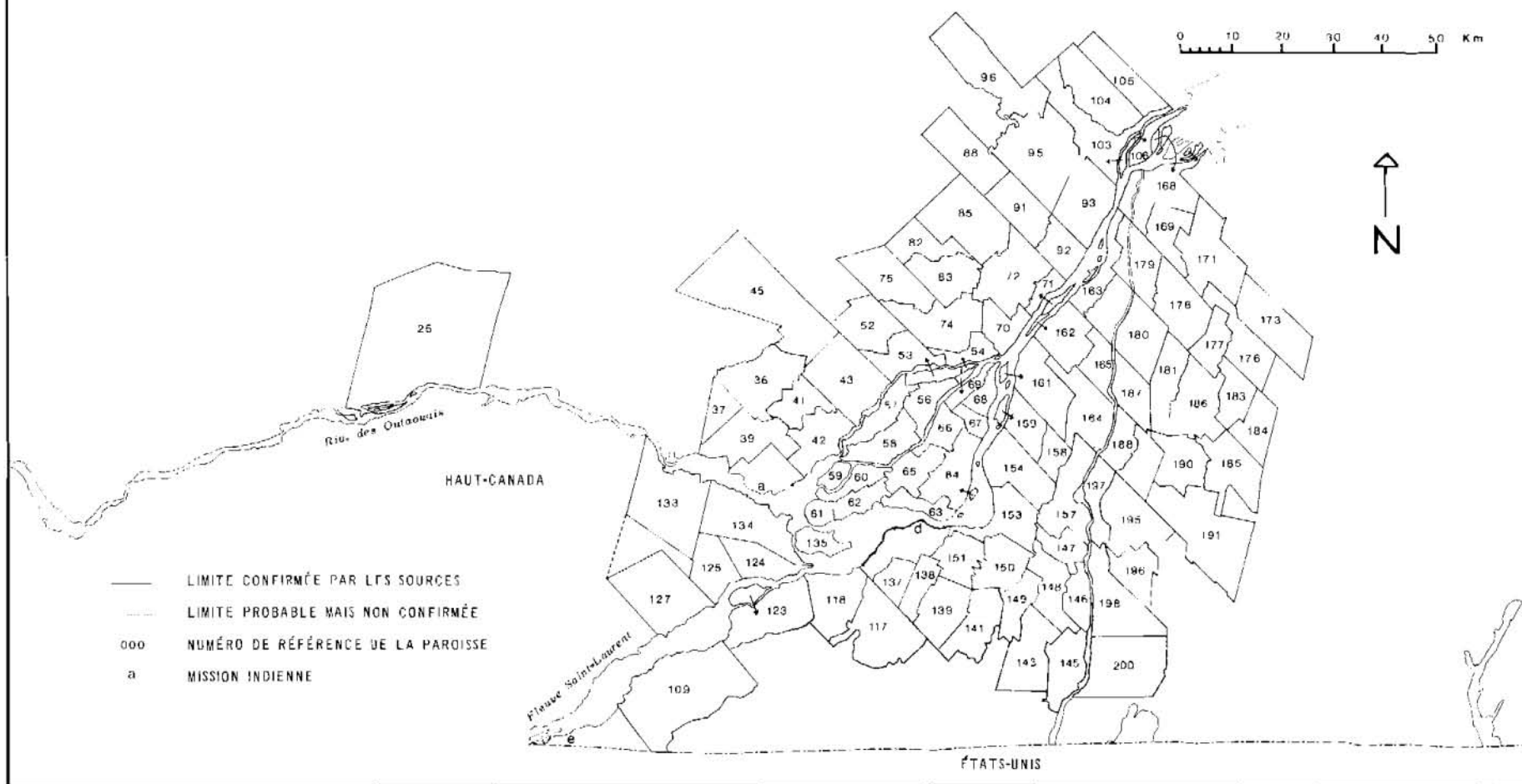


Figure 11

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1851

b

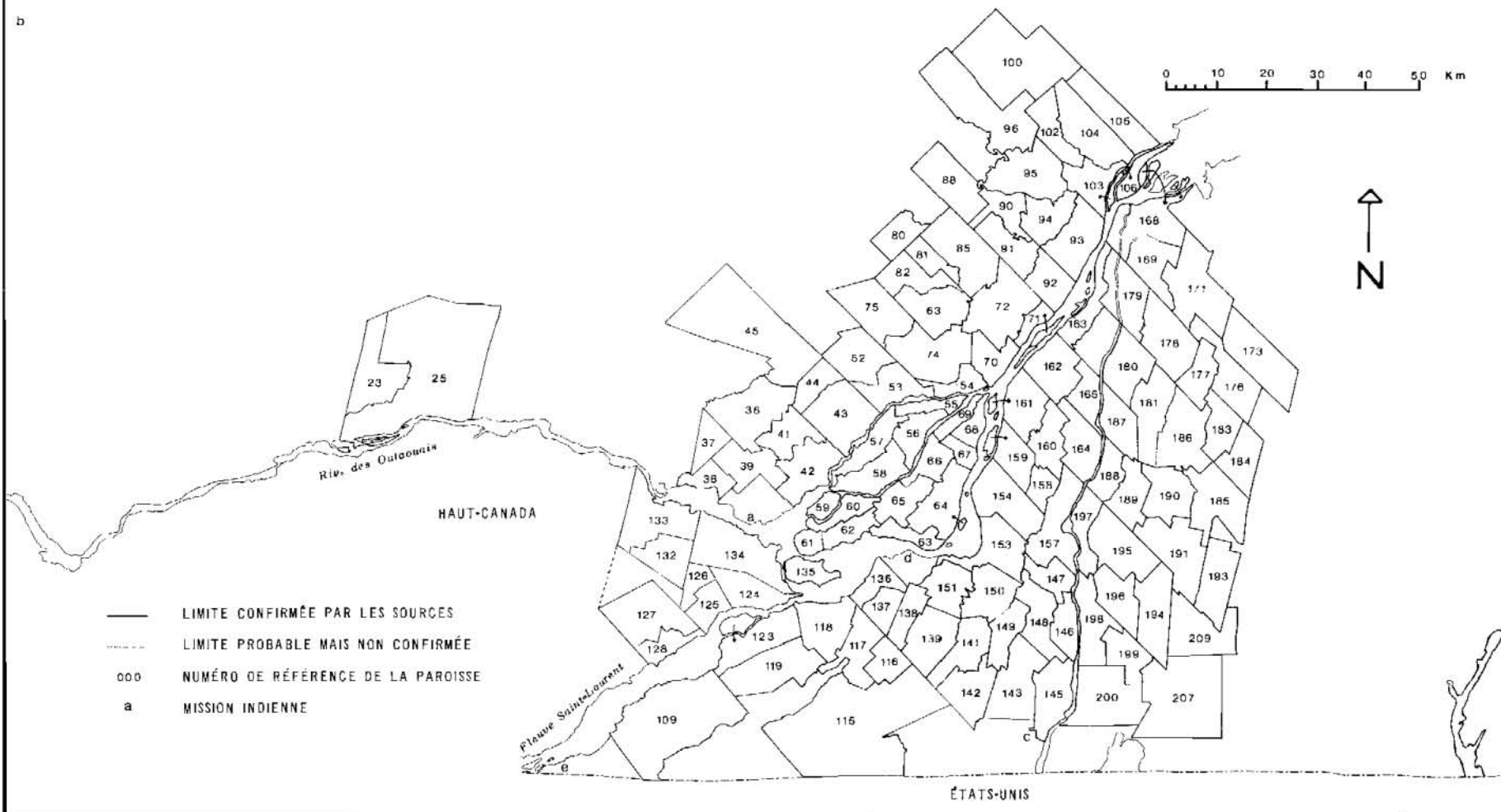
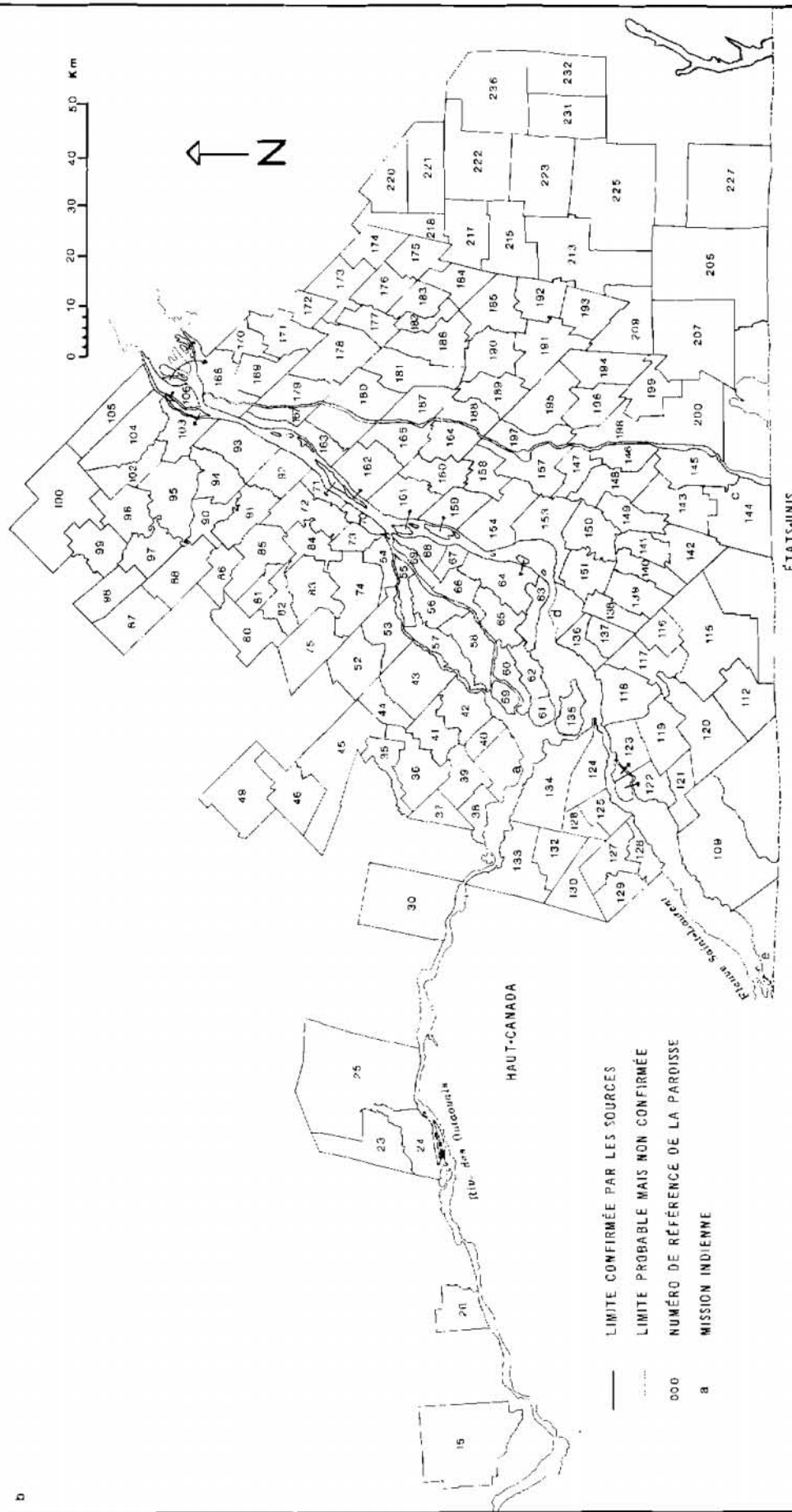


Figure 12

Figure 13

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1861



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

LES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Au 31 décembre 1861

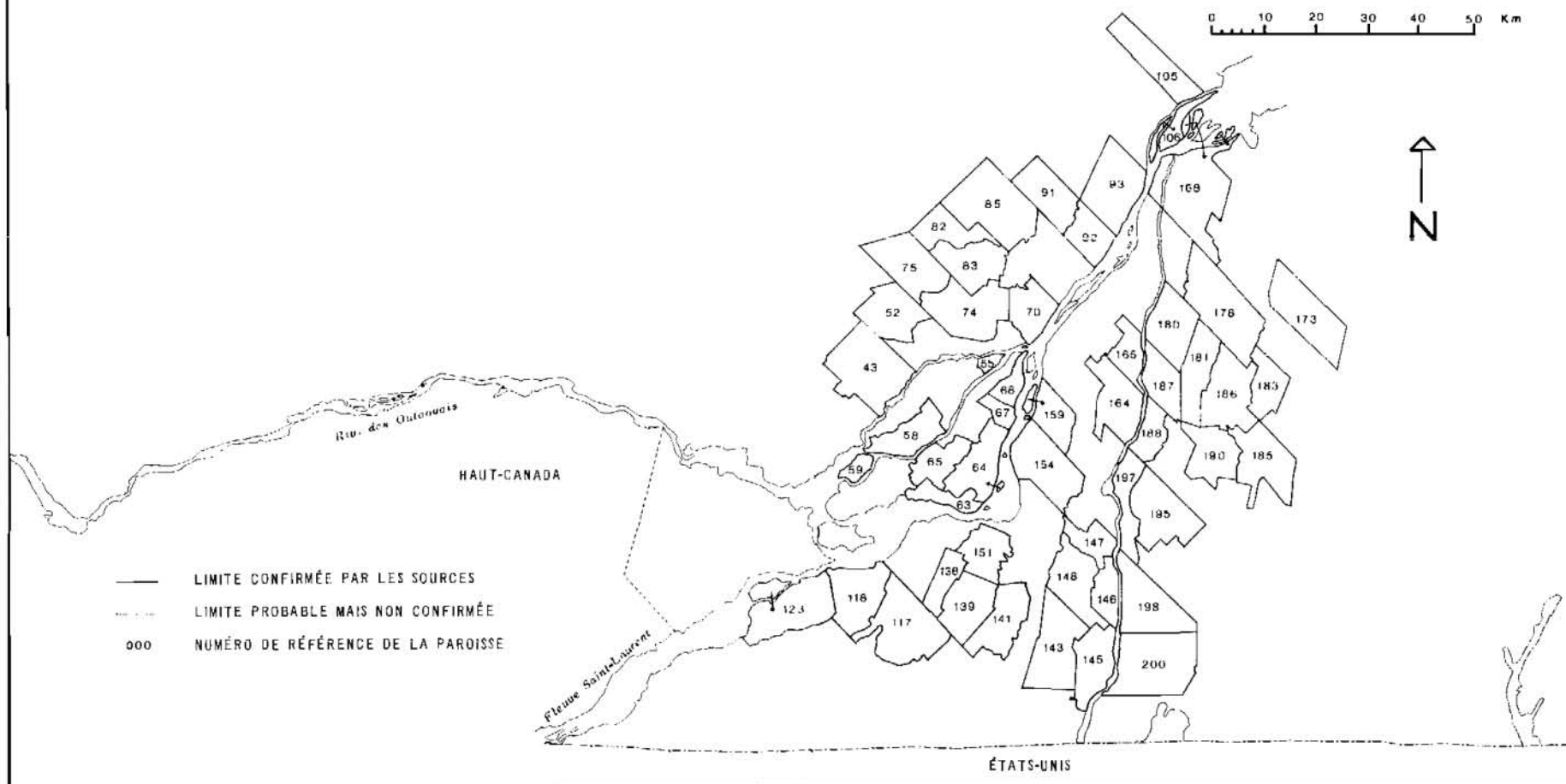
15 Saint-Stephen, Old Chelsea	75 Saint-Lin de Lachenaye	136 Saint-Joachim de Châteauguay	184 Saint-Dominique
20 L'Ange Gardien	80 Sainte-Julienne	137 Sainte-Philomène	185 Saint-Pie
23 Saint-André Avellin	81 Saint-Alexis	138 Saint-Isidore de Châteauguay	186 Notre-Dame du Saint-Rosaire
24 Sainte-Angélique	82 Saint-Ours du Saint-Esprit	139 Saint-Rémi de Lasalle	187 Saint-Charles
25 Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation	83 Saint-Roch de L'Achigan	140 Saint-Michel	188 Saint-Hilaire
30 Saint-Philippe de Chatham	84 L'Épiphanie	141 Saint-Édouard	189 Saint-Jean-Baptiste de Rouville
35 Saint-Canut	85 Saint-Jacques	142 Saint-Patrice de Sherrington	190 Saint-Damase
36 Sainte-Scholastique	86 Saint-Liguori	143 Saint-Cyprien	191 Saint-Césaire
37 Saint-Hermas	87 Bienheureux Alphonse	144 Saint-Bernard de Lacolle	192 Saint-Paul d'Yamaska
38 Saint-Placide	88 Saint-Ambroise de Kildare	145 Saint-Valentin	193 Saint-Ange Gardien
39 Saint-Benoît	90 Saint-Charles	146 Saint-Jean L'Évangéliste	194 Sainte-Brigide
40 Saint-Joseph	91 Conversion de Saint-Paul	147 Saint-Luc	195 Sainte-Marie de Monnoir
41 Saint-Augustin	92 Saint-Antoine de Lavaltrie	148 Sainte-Marguerite de Blairfindie	196 Saint-Grégoire le Grand
42 Saint-Eustache	93 Saint-Joseph de Lanoraie	149 Saint-Jacques le Mineur	197 Saint-Mathias de Chambly
43 Sainte-Thérèse	94 Saint-Thomas	150 Saint-Philippe	198 Saint-Athanase
44 Saint-Janvier	95 Sainte-Élizabeth	151 Saint-Constant	199 Saint-Alexandre
45 Saint-Jérôme	96 Saint-Félix de Valois	153 La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine	200 Saint-Georges de Noyan
46 Saint-Sauveur	97 Sainte-Mélanie	154 Longueuil	205 Sainte-Croix de Dunham
49 Sainte-Adèle	98 Sainte-Béatrice	157 Saint-Joseph de Chambly	207 Notre-Dame des Anges de Stanbridge
52 Sainte-Anne des Plaines	99 Saint-Jean de Matha	158 Saint-Bruno	209 Saint-Romuald de Farnham
53 Saint-Louis de Terrebonne	100 Saint-Gabriel	159 Sainte-Famille de Boucherville	213 Notre-Dame de Granby
54 Saint-Charles de Lachenaie	102 Saint-Norbert	160 Sainte-Julie	215 Sainte-Cécile de Milton
55 Saint-François de Sales de l'Isle Jésus	103 Sainte-Genève de Berthier	161 Sainte-Anne de Varennes	217 Saint-Valérien de Milton
56 Saint-Vincent de Paul	104 Saint-Cuthbert	162 Saint-François-Xavier de Verchères	218 Saint-Éphrem d'Upton
57 Sainte-Rose de Lima	105 Saint-Barthelémy	163 Sainte-Trinité de Contrecoeur	220 Saint-Théodore
58 Saint-Martin	106 L'Isle du Pads	164 Saint-Mathieu de Bel-oeil	221 Saint-André d'Acton
59 Saint-Raphaël en l'Île Bizard	109 Saint-Anicet	165 Saint-Marc de Cournoyer	222 Saint-Jean-Baptiste de Roxton
60 Sainte-Genève	112 Saint-Antoine	166 Saint-Roch de Saint-Ours	223 Saint-Joachim de Shefford
61 Sainte-Anne en l'Isle de Montréal	115 Salut-Jean Chrysostôme	168 Sorel	225 Saint-François-Xavier de Shefford
62 Saint-Joachim de la Pointe Claire	116 Saint-Urbain Premier	169 Sainte-Victoire	227 Saint-André de Sutton
63 Saints-Anges de Lachine	117 Sainte-Martine de Beauharnois	170 Saint-Robert	231 Sainte-Anne de Stukely
64 Notre-Dame de Montréal	118 Saint-Clément	171 Saint-Aimé	232 Notre-Dame de Bonsecours de Stukely
65 Saint-Laurent	119 Saint-Louis de Gonzague	172 Saint-Marcel	236 Saint-Joseph d'Ély
66 La Visitation de la Sainte-Vierge du Sault au Récollet	120 Saint-Malachie	173 Saint-Hugues de Ramsay	
67 Longue Pointe	121 Saint-Stanislas	174 Sainte-Hélène	MISSIONS INDIENNES:
68 L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	122 Sainte-Cécile	175 Saint-Liboire	a L'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes
69 Saint-Joseph de la Rivière des Prairies	123 Saint-Timothée de Beauharnois	176 Saint-Simon de Bourchemin	b L'Assomption de Maniwaki
70 Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	124 Saint-Joseph de Soulanges	177 Saint-Barnabé	c Saint-Bernard de Lacolle
71 Saint-Sulpice	125 Saint-Ignace	178 Saint-Jude	d Saint-François du Sault Saint-Louis
72 L'Assomption	126 Saint-Clet	179 Immaculée Conception de Saint-Ours	e Saint-Régis des Iroquois
73 Saint-Paul L'Hermite	127 Saint-Polycarpe	180 Saint-Denis	
74 Saint-Henry de Mascouche	128 Saint-Zotique	181 La Présentation	
	129 Saint-Télesphore	182 Saint-Hyacinthe le Confesseur	
	130 Sainte-Justine	183 Sainte-Rosalie	
	132 Sainte-Marthe		
	133 Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud		
	134 Saint-Michel de Vaudreuil		
	135 Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot		

Les paroisses reconnues civilement

Une fois érigée canoniquement, la paroisse religieuse pourra obtenir le statut de corporation, à condition d'être érigée civilement. En 1825-1830, seules quelques paroisses ont ce statut. Ce n'est vraiment qu'entre 1830 et 1840 que le mouvement s'accélère, grâce à un contexte juridique et politique favorable. La paroisse catholique devient alors l'un des rouages administratifs du Québec, sauf dans les secteurs où domine l'élément anglophone et où se retrouvent seulement des paroisses protestantes.

LES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT

Au 31 décembre 1842



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL.

Figure 14

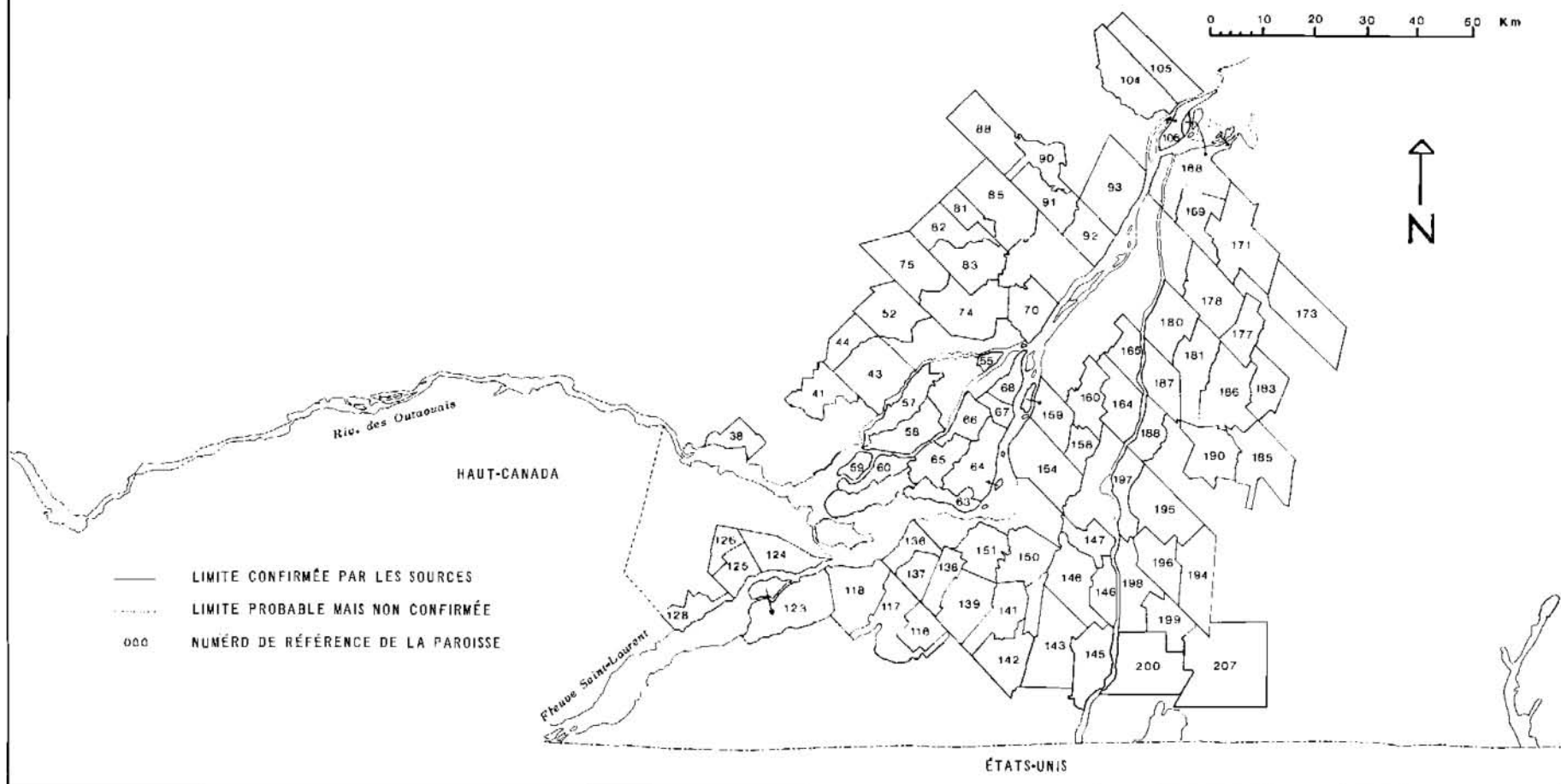
LES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT

Au 31 décembre 1842

43	Sainte-Thérèse de Blainville	139	Saint-Rémi
52	Sainte-Anne des Plaines	141	Saint-Édouard
55	Saint-François de Sales	143	Saint-Cyprien
58	Saint-Martin	145	Saint-Valentin
59	Saint-Raphaël de l'Isle Bizard	146	Saint-Jean L'Évangéliste
63	Saints-Anges de Lachine	147	Saint-Luc
64	Notre-Dame de Montréal	148	Sainte-Marguerite de Blairfindie
65	Saint-Laurent	151	Saint-Constant
67	Longue Pointe	154	Longueuil
68	L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	159	Sainte-Famille de Boucherville
70	Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	164	Saint-Mathieu de Beloeil
74	Saint-Henri de Mascouche	165	Saint-Marc
75	Saint-Lin de Lachenaye	168	Sorel
82	Saint-Esprit	173	Saint-Hugues
83	Saint-Roch	178	Saint-Jude
85	Saint-Jacques	180	Saint-Denis
91	Conversion de Saint-Paul	181	La Présentation
92	Saint-Antoine de Lavaltrie	183	Sainte-Rosalie
93	Saint-Joseph de Lanoraie	185	Saint-Pie
105	Saint-Barthelémi	186	Saint-Hyacinthe
106	La Visitation de la Sainte- Vierge de l'Isle du Pads	187	Saint-Charles
117	Sainte-Martine	188	Saint-Hilaire
118	Saint-Clément de Beauharnois	190	Saint-Damase
123	Saint-Timothée	195	Sainte-Marie de Monnoir
138	Saint-Isidore	197	Saint-Mathias
		198	Saint-Athanase
		200	Saint-Georges

LES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT

Au 31 décembre 1851



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

Figure 15

LES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT

Au 31 décembre 1851

38	Saint-Placide	91	Conversion de Saint-Paul	158	Saint-Bruno de Montarville
41	Saint-Augustin	92	Saint-Antoine de Lavaltrie	159	Sainte-Famille de Boucherville
43	Sainte-Thérèse de Blainville	93	Saint-Joseph de Lanoraie	160	Sainte-Julie
44	Saint-Janvier de Blainville	104	Saint-Cuthbert	164	Saint-Mathieu de Beloeil
52	Sainte-Anne des Plaines	105	Saint-Barthelémi	165	Saint-Marc
55	Saint-François de Sales	106	La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads	168	Sorel
57	Sainte-Rose de Lima	116	Saint-Urbain Premier	169	Sainte-Victoire
58	Saint-Martin	117	Sainte-Martine	171	Saint-Aimé
59	Saint-Raphaël de l'Isle Bizard	118	Saint-Clément de Beauharnois	173	Saint-Hugues
60	Sainte-Geneviève	123	Saint-Timothée	177	Saint-Barnabé
63	Saints-Anges de Lachine	124	Saint-Joseph de Soulanges	178	Saint-Jude
64	Notre-Dame de Montréal	125	Saint-Ignace du Côteau du Lac	180	Saint-Denis
65	Saint-Laurent	126	Saint-Clet	181	La Présentation
66	La Visitation du Sault-au-Récollet	128	Saint-Zotique	183	Sainte-Rosalie
67	Longue Pointe	136	Saint-Joachim de Châteauguay	185	Saint-Pie
68	L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	137	Sainte-Philomène	186	Saint-Hyacinthe
70	Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	138	Saint-Isidore	187	Saint-Charles
74	Saint-Henri de Mascouche	139	Saint-Rémi	188	Saint-Hilaire
75	Saint-Lin de Lachenaye	141	Saint-Édouard	190	Saint-Damase
81	Saint-Alexis	142	Saint-Patrice	194	Sainte-Brigide de Monnoir
82	Saint-Esprit	143	Saint-Cyprien	195	Sainte-Marie de Monnoir
83	Saint-Roch	145	Saint-Valentin	196	Saint-Grégoire-le-Grand
85	Saint-Jacques	146	Saint-Jean L'Évangéliste	197	Saint-Mathias
88	Saint-Ambroise de Kildare	147	Saint-Luc	198	Saint-Athanase
90	Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie	148	Sainte-Marguerite de Blairfindie	199	Saint-Alexandre
		150	Saint-Philippe	200	Saint-Georges
		151	Saint-Constant	207	Notre-Dame des Anges de Stanbridge
		154	Longueuil		

LES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT

Au 31 décembre 1861

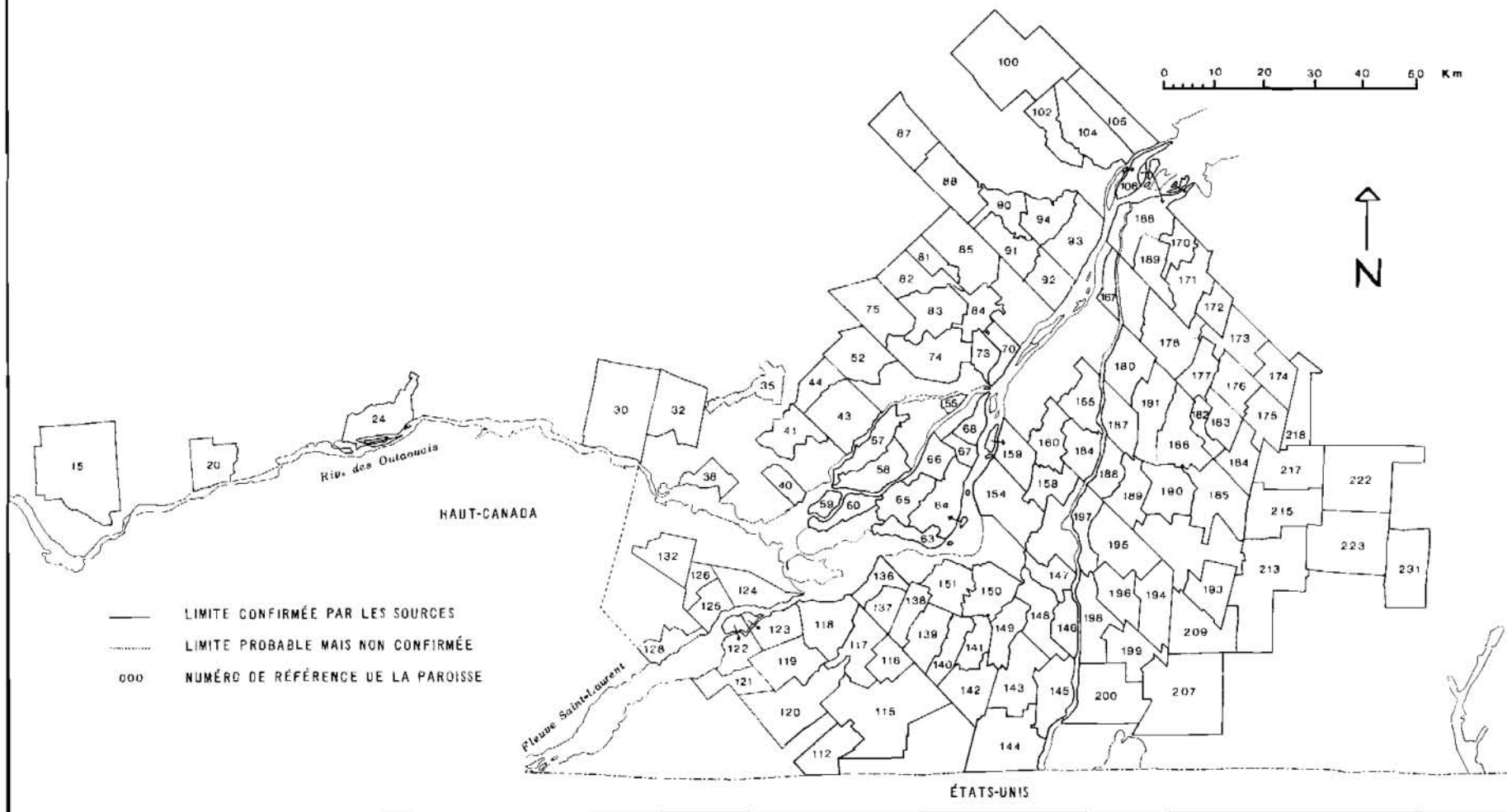


Figure 16

LES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT

Au 31 décembre 1861

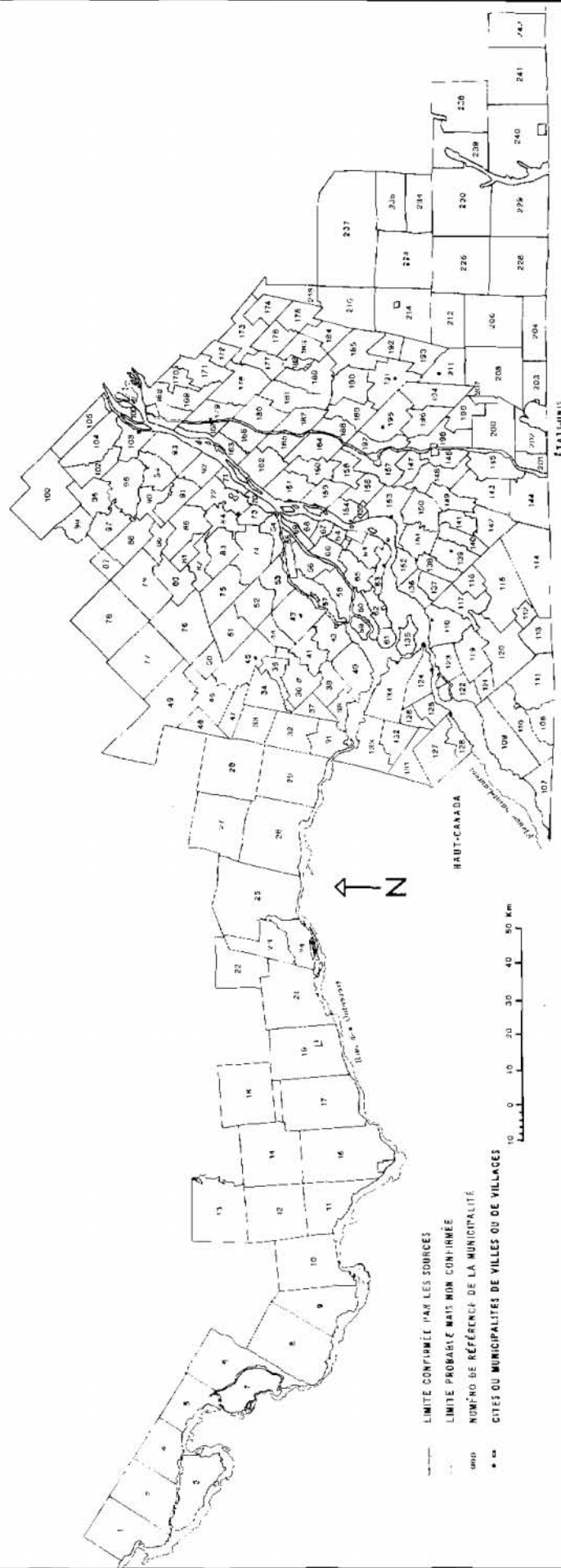
15	Saint-Stephen de Chelsea	94	Saint-Thomas	164	Saint-Mathieu de Beloeil
20	L'Ange Gardien	100	Saint-Gabriel de Brandon	165	Saint-Marc
24	Sainte-Angélique	102	Saint-Norbert	167	Saint-Roch de Richelieu
30	Saint-Philippe d'Argenteuil	104	Saint-Cuthbert	168	Sorel
32	Saint-Jérusalem d'Argenteuil	105	Saint-Barthelémi	169	Sainte-Victoire
35	Saint-Canut	106	La Visitation de la Sainte- Vierge de l'Isle du Pads	170	Saint-Robert
38	Saint-Placide	112	Saint-Antoine Abbé	171	Saint-Aimé
40	Patronage de Saint-Joseph	115	Saint-Jean Chrysostôme	172	Saint-Marcel
41	Saint-Augustin	116	Saint-Urbain Premier	173	Saint-Hugues
43	Sainte-Thérèse de Blainville	117	Sainte-Martine	174	Sainte-Hélène
44	Saint-Janvier de Blainville	118	Saint-Clément de Beauharnois	175	Saint-Liboire
52	Sainte-Anne des Plaines	119	Saint-Louis de Gonzague	176	Saint-Simon
55	Saint-François de Sales	120	Saint-Malachie d'Ormstown	177	Saint-Barnabé
57	Sainte-Rose de Lima	121	Saint-Stanislas de Kostka	178	Saint-Jude
58	Saint-Martin	122	Sainte-Cécile	180	Saint-Denis
59	Saint-Raphaël de l'Isle Bizard	123	Saint-Timothée	181	La Présentation
60	Sainte-Geneviève	124	Saint-Joseph de Soulanges	182	Saint-Hyacinthe le Confesseur
63	Saints-Anges de Lachine	125	Saint-Ignace du Côteau du Lac	183	Sainte-Rosalie
64	Notre-Dame de Montréal	126	Saint-Clet	184	Saint-Dominique
65	Saint-Laurent	128	Saint-Zotique	185	Saint-Pie
66	La Visitation du Sault-au- Récotlet	132	Sainte-Marthe	186	Saint-Hyacinthe
67	Longue Pointe	136	Saint-Joachim de Châteaugusy	187	Saint-Charles
68	L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	137	Sainte-Philomène	188	Saint-Hilaire
70	Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	138	Saint-Isidore	189	Saint-Jean-Baptiste de Rouville
73	Saint-Paul L'Ermite	139	Saint-Rémi	190	Saint-Damase
74	Saint-Henri de Mascouche	140	Saint-Michel	193	Saint-Ange-Gardien
75	Saint-Lin de Lachenaye	141	Saint-Édouard	194	Sainte-Brigide de Monnoir
81	Saint-Alexis	142	Saint-Patrice	195	Sainte-Marie de Monnoir
82	Saint-Esprit	143	Saint-Cyprien	196	Saint-Grégoire-le-Grand
83	Saint-Roch	144	Saint-Bernard de Lacolle	197	Saint-Mathias
84	L'Épiphanie	145	Saint-Valentin	198	Saint-Athanase
85	Saint-Jacques	146	Saint-Jean L'Évangéliste	199	Saint-Alexandre
87	Bienheureux Alphonse Rodriguez	147	Saint-Luc	200	Saint-Georges
88	Saint-Ambroise de Kildare	148	Sainte-Marguerite de Blairfindie	207	Notre-Dame des Anges de Stanbridge
90	Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie	149	Saint-Jacques le Mineur	209	Saint-Romuald de Farnham
91	Conversion de Saint-Paul	150	Saint-Philippe	213	Notre-Dame de Granby
92	Saint-Antoine de Lavaltrie	151	Saint-Constant	215	Sainte-Cécile
93	Saint-Joseph de Lanoraie	154	Longueuil	217	Saint-Valérien
		158	Saint-Bruno de Montarville	218	Saint-Éphrem d'Upton
		159	Sainte-Famille de Boucherville	222	Saint-Jean-Baptiste de Roxton
		160	Sainte-Julie	223	Saint-Joachim de Shefford
				231	Sainte-Anne de Stukely

Les municipalités

Conséquence du rapport Durham, l'implantation du régime municipal au Québec s'amorce en 1840 avec la création de districts municipaux (voir figure 8), bientôt remplacés par des municipalités locales redéfinies en 1845 (voir l'index de la figure 20). Ces dernières subsistent jusqu'en 1847, date à laquelle elles ne sont plus maintenues qu'à des fins scolaires. Seules subsistent alors des municipalités de comté créées la même année et qui épousent les limites des comtés électoraux (voir figures 2 et 3), et des municipalités de ville et de village dont on retrouve le tracé à la figure 17. Il faudra attendre la loi de 1855 pour que les municipalités locales soient rétablies, selon des tracés qui suivent alors ceux des paroisses érigées civilement ou, à défaut, des paroisses érigées canoniquement. Seule exception à la règle, les municipalités de canton, dont les périmètres épousent ceux des anciens townships.

Figure 17

LES MUNICIPALITÉS
Au 31 décembre 1861



LES MUNICIPALITÉS

Au 31 décembre 1861

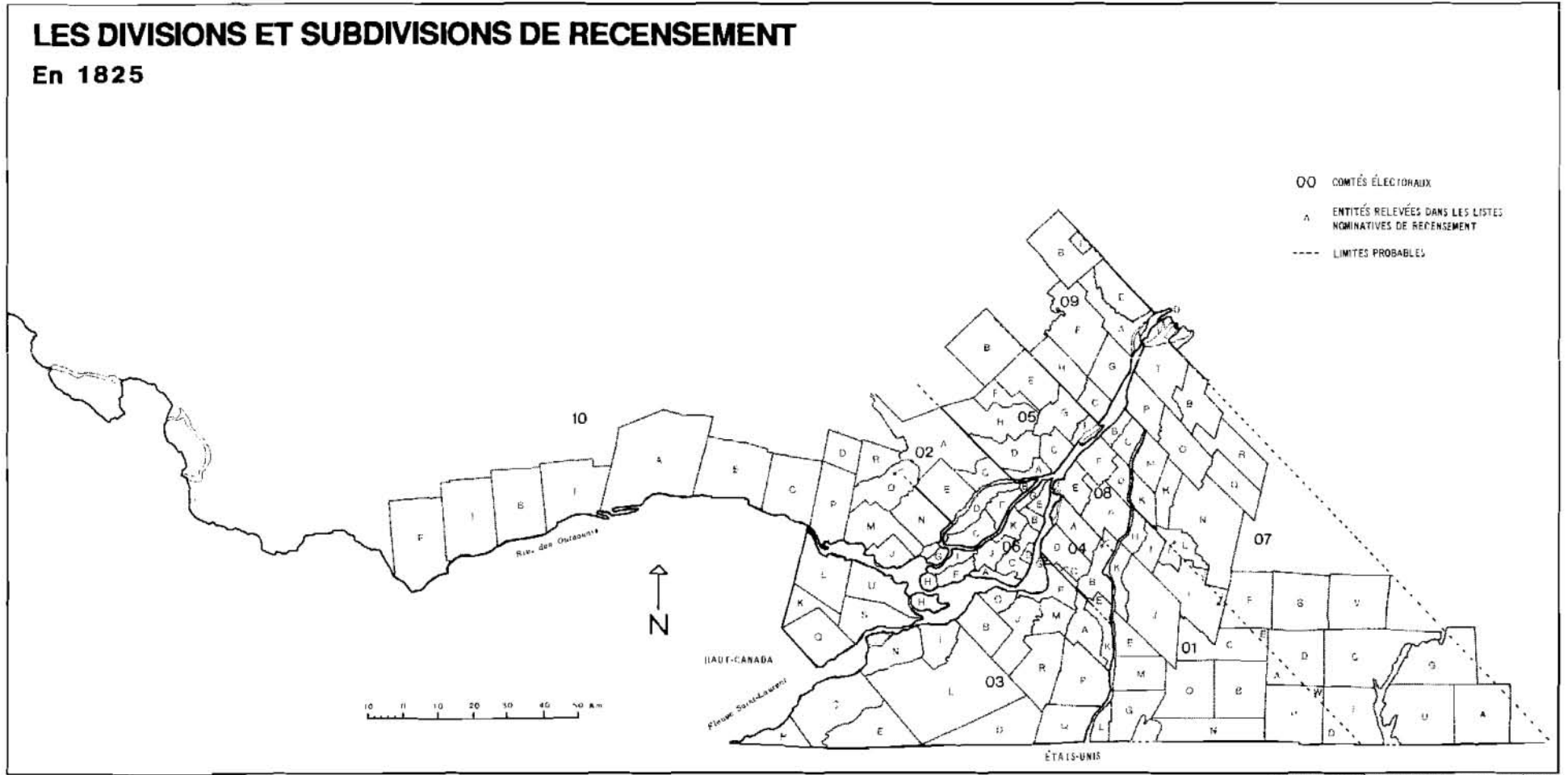
1	Shen	52
2	Chichester	53
3	Ille Almettes	53
4	Ratham	54
5	Manfield	55
6	Litchfield	56
7	Grand-Catumet	56
8	Clarendon	57
9	Bristol	57
10	Oslow	58
11	Earley	59
12	Masham	60
13	Lov	60
14	Makfield	60
15	Hull et le Village	61
16	Templeton	61
17	Portland	62
18	Buckingham et le Village	62
19	Lochaber	63
20	Ripon	63
21	Saint-André Avelin	64
22	Sainte-Angélique	64
23	Notre-Dame de bonsecours de	65
24	Notre-Dame de Montcal, la	65
25	Notre-Dame de la Pointe	66
26	Grenville	66
27	Harrington	67
28	Wentworth	68
29	Chatam	69
30	Argenteuil	70
31	Saint-Jérusalem d'Argenteuil	70
32	Cote	71
33	Saint-Columban	71
34	Saint-Cannus	72
35	Sainte-Scholastique et le	72
36	Saint-Henri	73
37	Saint-Henri	73
38	Saint-Placide	74
39	Saint-Benoit	75
40	Patronage de Saint-Joseph	76
41	Saint-Augustin	77
42	Saint-Eustache et le Village	78
43	Sainte-Thérèse de Blainville	79
44	Saint-Jasvier de Blainville	80
45	Saint-Jérôme et le Village	81
46	Saint-Sauveur	82
47	Mille Isles	83
48	Partie sud de Morin	84
49	Sainte-Adèle	85
50	Abercrombie	86
51	Lacorne	88
52	Sainte-Anne des Plaines	91
91	Conversion de Saint-Paul	91
92	Saint-Anoine de Lavallée	92
93	Saint-Joseph de Lanorale	93
94	Saint-Thomas	94
95	Sainte-Elizabeth	95
96	Saint-Félix de Valois	96
97	Sainte-Mélanie	97
98	Saint-Jean de Katha	99
99	Saint-Jean de Lévis	99
100	Saint-Cabriel de Brandon	100
101	Saint-Norbert	102
102	Sainte-Geneviève de Berthier	103
103	Saint-Cuthbert	104
104	Saint-Cuthbert	105
105	Saint-Marcélain	106
106	La Visitation de la Sainte-	106
107	Terre de l'Île du Pads	107
108	Dundee	108
109	Saint-Antice	109
110	Godmanchester et le Village	110
111	Hinchinbrooke	111
112	Franklin	113
113	Hemmingford	114
114	Saint-Jean Chrystostome	115
115	Saint-Yvain Premier	116
116	Sainte-Martine	117
117	Saint-Clement de Beauharis	118
118	Saint-Louis de Gonzague	119
119	Saint-Joseph de Soulanges et	124
120	Saint-Timothée	123
121	Saint-Étienne de Contrecoeur	122
122	Saint-Cécile	123
123	Saint-Ignace du Côteau du Lac	125
124	Saint-Clément	127
125	Saint-Polycarpe	127
126	Saint-Zotique et le Village	128
127	Sainte-Jeanne de l'Isle	135
128	Saint-Michel de Vaudreuil et	134
129	Sainte-Marthe	133
130	Sainte-Magdeleine de Rigaud	133
131	Saint-Alexis	134
132	Saint-Jacques	137
133	Saint-Joachim de Châteauguay	136
134	Saint-Isidore	138
135	Saint-Rémi et le Village	139
136	Saint-Michel	140
137	Saint-Édouard	141
138	Saint-Dominique	142
139	Saint-Patrice	143
140	Saint-Cyprien	144
141	Saint-Bernard de l'Acadie	144
142	Saint-Valentin	145
143	Saint-Jean l'Évangéliste et	146
144	Saint-Luce	147
145	Sainte-Marguerite de	148
146	Blairstown	149
147	Saint-Jacques le Mineur	150
148	Saint-Philippe	151
149	Saint-Constant	152
150	Caugnawaga	153
151	La Nativité de la Sainte-	153
152	Visage de Laprairie de la	154
153	Magdelaine et le Village	154
154	Longueuil et le Village	154
155	Saint-Lambert	155
156	Saint-Hubert	156
157	Saint-Joseph de Chambly et	157
158	Les deux Villages	158
159	Saint-Bruno de Montarville	160
160	Sainte-Julie	161
161	Sainte-Anne de Varennes et	162
162	Saint-François-Xavier de	162
163	Saint-Étienne de Contrecoeur	163
164	Saint-Martin de Beloeil	164
165	Saint-Kate	165
166	Saint-Antoine	166
167	Saint-Roch de Richelieu	167
168	Sorci et la Ville	168
169	Sainte-Victoire	170
170	Saint-Robert	170
171	Saint-Aimé	171
172	Saint-Marcel	172
173	Saint-Hugues	173
174	Sainte-Hélène	174
175	Saint-Liboire	175
176	Saint-Simon	176
177	Saint-Basile	177
178	Saint-Jude	178
179	Immaculée Conception de	179
180	Saint-Denis	180
181	La Présentation	181
182	Saint-Hyacinthe le Contrecoeur	182
183	Sainte-Rosalie	242
184	Saint-Dominique	241
185	Saint-Pie	241
186	Saint-Hyacinthe	242
187	Saint-Charles	242
188	Saint-Hilaire	242
189	Saint-Jean-Baptiste de	242
190	Saint-Damase	242
191	Saint-Gaspar et le Village	242
192	Saint-Paul d'Abbotsford	242
193	Saint-Philippe	242
194	Saint-Angé-Gardien	242
195	Sainte-Margite de Monroir et	242
196	Saint-Grégoire-le-Grand	242
197	Saint-Mathias	242
198	Saint-Achamas et la Ville	242
199	Saint-Alexandre	242
200	Saint-Georges	242
201	Saint-Thomas de Foucault	242
202	Saint-Georges de	242
203	Saint-Armand Ouest et le	242
204	Saint-Armand Est	242
205	Dunham	242
206	Partie ouest de Notre-Dame	242
207	Partie ouest de Notre-Dame	242
208	des Anges de Stanbridge	242
209	Stanhope	242
210	Partie ouest et le Village	242
211	Partie ouest et le Village	242
212	Farnham-est	242
213	Granby et le Village	242
214	Milton	242
215	Saint-Étienne d'Upton	242
216	Shelford	242
217	Brome	242
218	Sutton	242
219	Potton	242
220	Boton	242
221	Stukely-sud	242
222	Stukely-nord	242
223	Eliz	242
224	Hatley	242
225	Kilgob	242
226	Stannstead et le Village	242
227	Barnston	242
228	Barnston	242
229	Barnston	242
230	Barnston	242
231	Barnston	242
232	Barnston	242
233	Barnston	242
234	Barnston	242
235	Barnston	242
236	Barnston	242
237	Barnston	242
238	Barnston	242
239	Barnston	242
240	Barnston	242
241	Barnston	242
242	Barnston	242

Les divisions et subdivisions de recensement

En 1792, une proclamation divise le Bas-Canada en comtés, cités et villes. Définis à des fins électorales, les comtés serviront aussi de cadre aux recensements de la période. Leurs tracés, revus en 1829, puis en 1853 et 1855, rappellent ceux des anciennes seigneuries. Ils recouvrent diverses entités dont les limites correspondent à celles des paroisses reconnues civilement ou, à défaut, des paroisses religieuses. Mais il arrive aussi que les limites de ces entités épousent celles des seigneuries, des cantons et des municipalités. Les figures suivantes en donnent le dessin. Elles corrigent les imprécisions qui se sont glissées parfois dans les descriptions de limites fournies par les textes de loi. Les tracés en bleu montrent les territoires des subdivisions de recensement enregistrées dans les listes nominatives des retours statistiques du Bas-Canada, tandis que les tracés en noir indiquent les territoires des entités pour lesquelles les listes nominatives ont été perdues ou égarées, mais dont on connaît l'existence par les agrégés de recensement. En outre, vu l'échelle de représentation de ces cartes, seules les cités et villes sont localisées, sans les municipalités de village.

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

En 1825

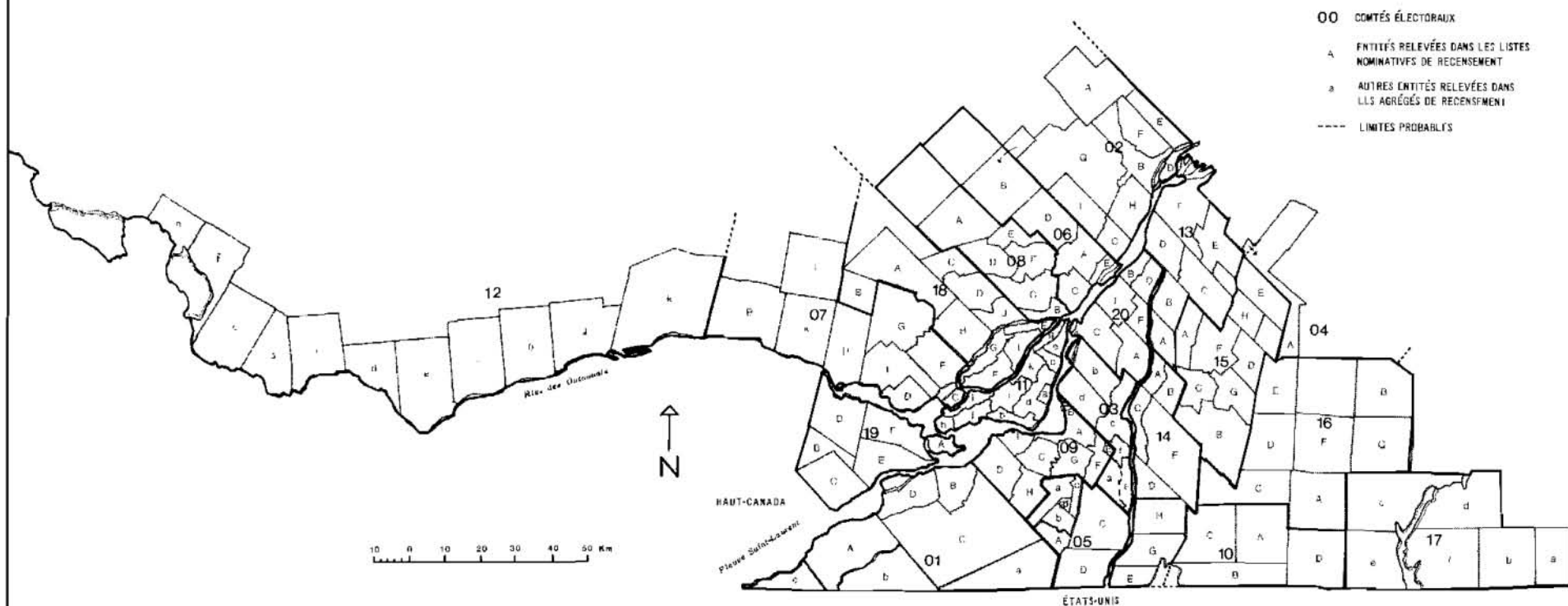


LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

Figure 18

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

En 1831



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

Figure 19

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

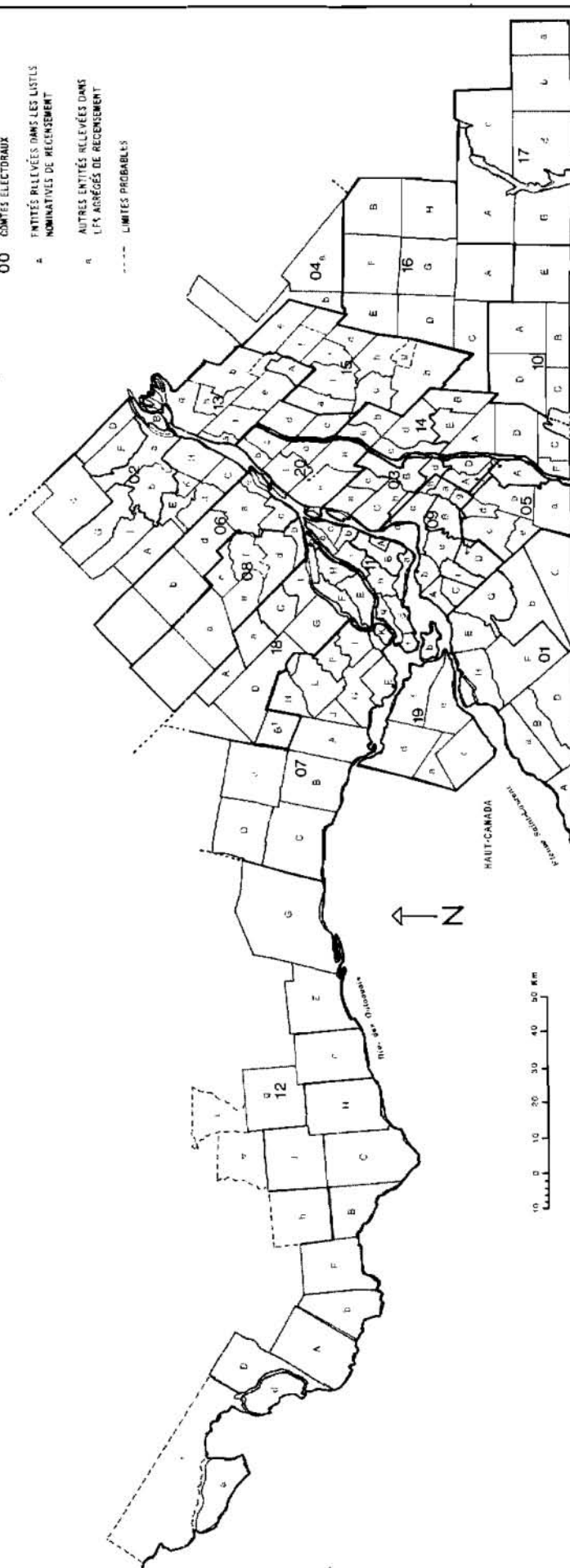
En 1831

Division	Subdivisions	Division	Subdivisions	Division	Subdivisions																																				
01 BEAUVARNOIS	<p>a Godmanchester et les villages de Godmanchester et de Huntingdon</p> <p>b Saint-Clement et le village de Saint-Clement de Beaucharville</p> <p>c Sainte-Martine</p> <p>d Saint-Timothée</p> <p>e Hammingford</p> <p>f Hinchingbroke</p> <p>g Saint-Régis Indian Lands et les villages de Saint-Régis et de Dundee</p>	02 BERTHIER	<p>a L'Assomption et le village de Rawdon</p> <p>b Repentigny</p> <p>c Saint-Jacques</p> <p>d Saint-Sulpice (comprend aussi l'île Pouchard)</p> <p>e Berthier et le village de Lavaltrie</p> <p>f La Visitation de l'île Dupas</p> <p>g Saint-Guthbert</p> <p>h Sainte-Elizabeth (comprend aussi une partie de la paroisse de Dalibous et du canton de Kildare et son village)</p> <p>i Lamotte</p> <p>j Saint-Paul et le village d'Industrie</p>	03 CHARBLY	<p>a Blarffindle ("Part of") Boucherville et le village Chamblay et le village Longueuil et le village de Saint-John et le village de Saint-Luc ("Part of")</p> <p>b Kilkenny</p> <p>c Saint-Charles de Lachenaie</p> <p>d Saint-Henry de Mascouche</p> <p>e Saint-Lin</p> <p>f Saint-Ours du Saint-Esprit</p> <p>g Saint-Roch</p>	04 DRUMMOND	<p>a Bristol</p> <p>b Buckingham</p> <p>c Clarendon</p> <p>d Farley</p> <p>e Hall</p> <p>f Mitchellfield</p> <p>g Lochaber</p> <p>h Mansfield</p> <p>i Onslow</p> <p>j Templeton</p> <p>k Selgatory of Petric Nacton</p>	05 L'ACADIE	<p>a La Nativité de Notre-Dame et le village de Ispiracle</p> <p>b Saint-Anoine (Longueuil)</p> <p>c Saint-Constant (partie)</p> <p>d Saint-Joachim (Châteauguay)</p> <p>e Saint-Luc (partie)</p> <p>f Sainte-Marguerite de Blarffindle (partie)</p> <p>g Saint-Philippe</p> <p>h Saint-Remy</p> <p>i Saule Saint-Louis (village)</p>	06 L'ASSOMPTION	<p>a Saint-Hilaire</p> <p>b Saint-Jean-Baptiste</p> <p>c Saint-Mathias</p> <p>d Saint-Nicolas</p> <p>e Dunham</p> <p>f Seigneurie de Saint-Armand</p> <p>g Stanbridge</p> <p>d Sutton</p> <p>e Saint-Sulpice (comprend aussi l'île Pouchard)</p>	07 LAC DES DEUX-MONTAGNES	<p>a East Ward, West Ward (cité de Montréal)</p> <p>b Lachine et le village de Longue Pointe</p> <p>c Montréal et les villages des Montreaux et de la Côte des Neiges</p> <p>d Pointe aux Trembles et le village de Saint-Eustache et le village de Saint-Roch</p> <p>e Pointe Claire et le village Rivière des Prairies</p> <p>f Sainte-Anne</p> <p>g Sainte-Geneviève et le village de Montcalm</p>	08 LACHENAIE	<p>a Bromé</p> <p>b Elzy</p> <p>c Farham</p> <p>d Cranby</p> <p>e Milton</p> <p>f Shefford</p> <p>g Stukely</p>	09 L'APARITE	<p>a Saint-Charles</p> <p>b Saint-Denis et le village de la Nouvelle</p> <p>c Newton</p> <p>d Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil (Rivière à Delta)</p> <p>e Village de Kigaud et le village de Soulanges et le village des Côtés</p> <p>f Seigneurie de Vaudreuil et les villages de Vaudreuil et des Cascades</p>	10 MTSISISKOUI (Misissauga)	<p>a Saint-Hilaire</p> <p>b Saint-Jean-Baptiste</p> <p>c Saint-Mathias</p> <p>d Seigneurie de Bleury et le village de Saint-Achanaie</p> <p>e Seigneurie de Foucault</p> <p>f Seigneurie de Monroir (St-Mary)</p> <p>g Seigneurie de Noyan</p> <p>h Seigneurie de Sabrevois</p>	11 MONTRÉAL	<p>a East Ward, West Ward (cité de Montréal)</p> <p>b Lachine et le village de Longue Pointe</p> <p>c Montréal et les villages des Montreaux et de la Côte des Neiges</p> <p>d Pointe aux Trembles et le village de Saint-Eustache et le village de Saint-Roch</p> <p>e Pointe Claire et le village Rivière des Prairies</p> <p>f Sainte-Anne</p> <p>g Sainte-Geneviève et le village de Montcalm</p>	12 OUTAOUAIS	<p>a Kilkenny</p> <p>b Saint-Charles de Lachenaie</p> <p>c Saint-Henry de Mascouche</p> <p>d Saint-Lin</p> <p>e Saint-Ours du Saint-Esprit</p> <p>f Saint-Roch</p>	13 RICHELIEU	<p>a Saint-Charles</p> <p>b Saint-Denis et le village de la Nouvelle</p> <p>c Newton</p> <p>d Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil (Rivière à Delta)</p> <p>e Village de Kigaud et le village de Soulanges et le village des Côtés</p> <p>f Seigneurie de Vaudreuil et les villages de Vaudreuil et des Cascades</p>	14 ROUVILLE	<p>a Saint-Hilaire</p> <p>b Saint-Jean-Baptiste</p> <p>c Saint-Mathias</p> <p>d Saint-Nicolas</p> <p>e Dunham</p> <p>f Seigneurie de Saint-Armand</p> <p>g Stanbridge</p> <p>d Sutton</p> <p>e Saint-Sulpice (comprend aussi l'île Pouchard)</p>	15 SAINT-HYACINTHE	<p>a La Présentation</p> <p>b Saint-Césaire et le village de Saint-Damase</p> <p>c Saint-Dominique</p> <p>d Saint-Hugues</p> <p>e Saint-Hyacinthe et le village de Saint-Pie et le village de Saint-Simon</p>	16 SHEFFORD	<p>a Bromé</p> <p>b Elzy</p> <p>c Farham</p> <p>d Cranby</p> <p>e Milton</p> <p>f Shefford</p> <p>g Stukely</p>	17 STANSTEAD	<p>a Barford</p> <p>b Barnston</p> <p>c Bolton</p> <p>d Hatley</p> <p>e Potton</p> <p>f Stanstead</p>	18 TERREBONNE	<p>a Continuation des Mille Isles (Rivière du Nord)</p> <p>b Gore</p> <p>c New Glasgow</p> <p>d Sainte-Anne des Plaines et le village de Sainte-Anne</p> <p>e Saint-François de Sales en quest, Bonsecours et Saint-Charles</p> <p>f Sorel et le village de William Henry</p> <p>g Sainte-Rose de l'île Jésus et le village de Saint-Martin</p> <p>h Sainte-Thérèse et le village de l'île Jésus</p> <p>i Saint-Vincent de Paul et le village des Ecoles ou Saint-Vincent</p> <p>j Seigneurie de Terrebonne et le village de Vaudreuil</p>	19 VAUDREUIL	<p>a Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil (Rivière à Delta)</p> <p>b Newton</p> <p>c Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil (Rivière à Delta)</p> <p>d Village de Kigaud et le village de Soulanges et le village des Côtés</p> <p>e Seigneurie de Vaudreuil et les villages de Vaudreuil et des Cascades</p>	20 VERCHÈRES	<p>a Beloeil</p> <p>b Contrecoeur</p> <p>c Sainte-Anne de Varennes et le village de Varennes</p> <p>d Saint-Antoine</p> <p>e Saint-François de Verchères et le village de Verchères</p> <p>f Saint-Marc</p>	21 VERMOREL	<p>a Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil (Rivière à Delta)</p> <p>b Newton</p> <p>c Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil (Rivière à Delta)</p> <p>d Village de Kigaud et le village de Soulanges et le village des Côtés</p> <p>e Seigneurie de Vaudreuil et les villages de Vaudreuil et des Cascades</p>

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

En 1842

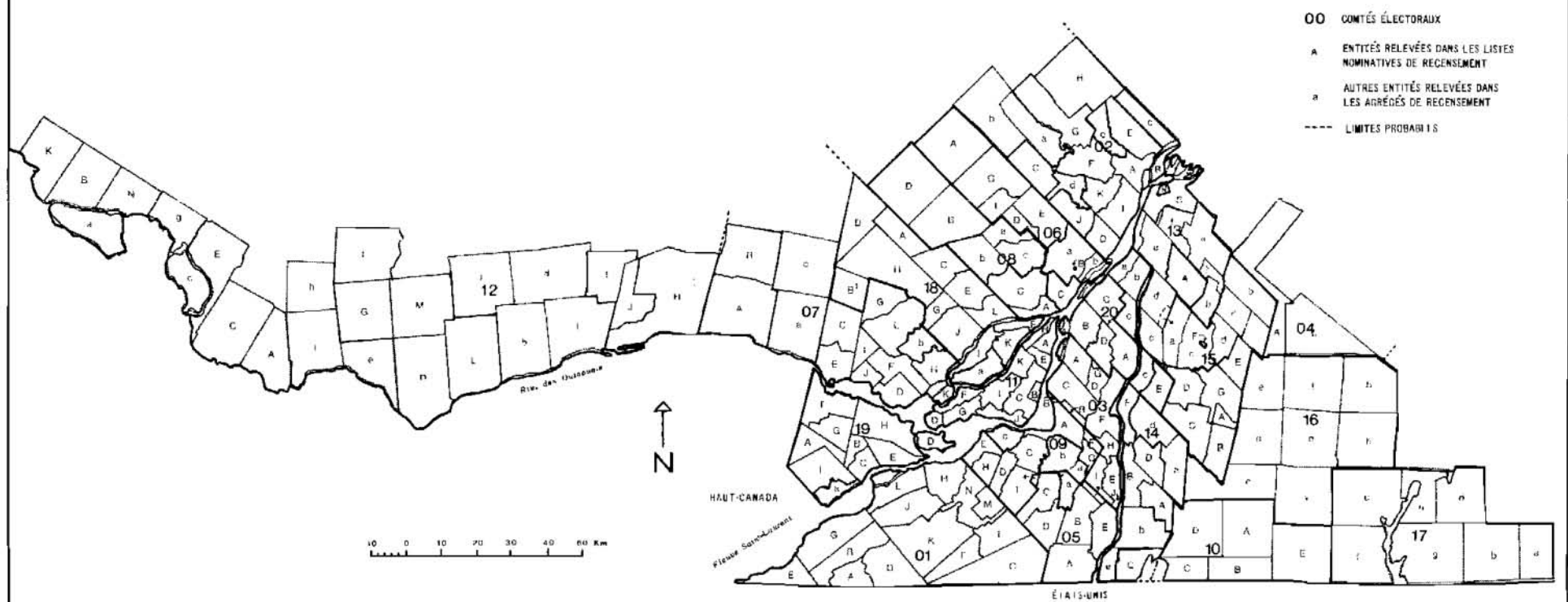
- 00 COMTÉS ÉLECTORAUX
- A ENTITÉS RELEVÉES DANS LES LISTES NOMINATIVES DE RECENSEMENT
- a AUTRES ENTITÉS RELEVÉES DANS LES LISTES AGGRÉGÉS DE RECENSEMENT
- LIMITES PROBABLES



ETATS-UNIS

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

En 1851



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL

Figure 21

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

En 1851

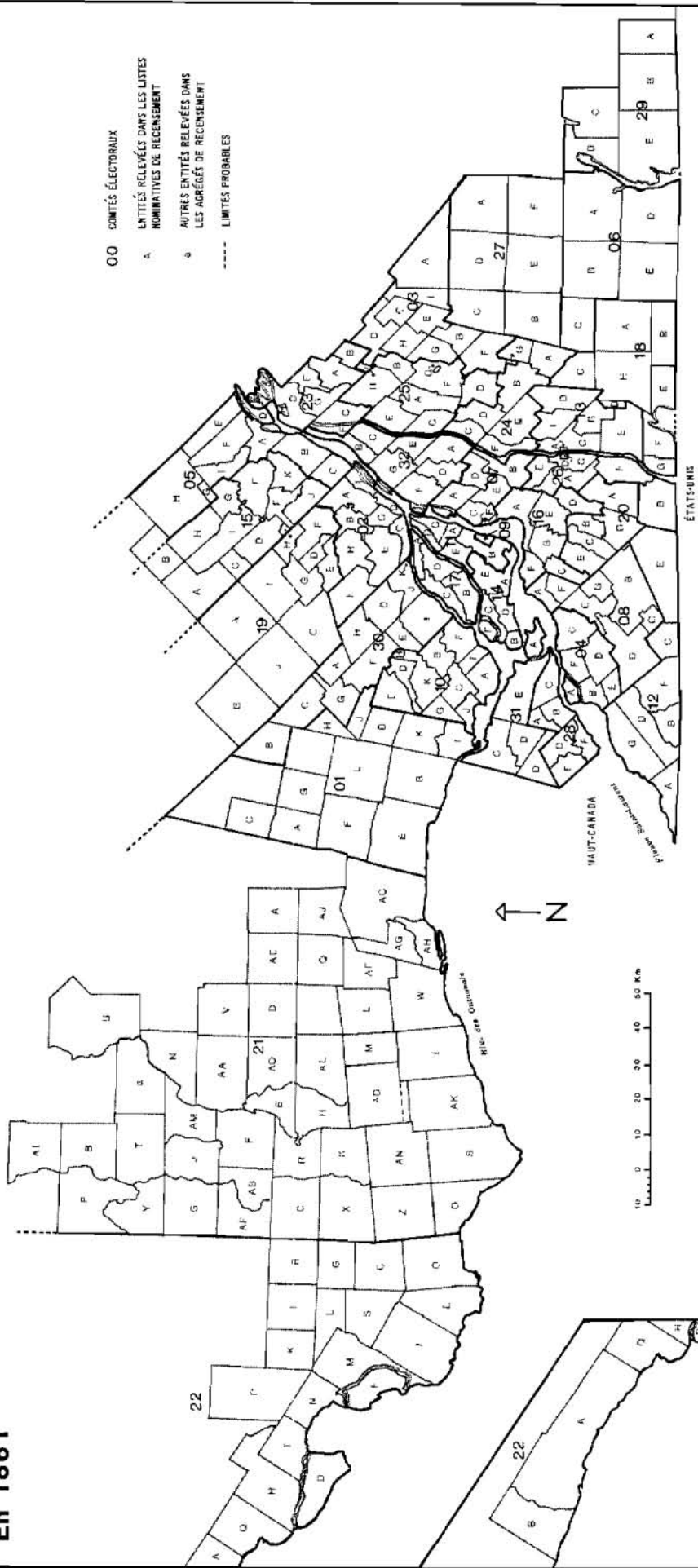
01	BEAUBARNOIS	04	DRUMOND	09	LAPRAIRIE ³	12	OUTAOUAIS	15	SAINTE-HYACINTHE	18	TERREBONNE
A	Elgin	A	Upson	A	La Nativité de Notre-Dame de La Prairie de la Magdeleine et le village de Laprairie	A	Bristol	A	Abbotsford	A	Abercrombie
B	Godmanchester et le village de Huntingdon	a	Acton	B	Le village de Laprairie	B	Chichester	B	L'Ange Gardien	B	Gore ¹
C	Hawthornford	B	Longueuil (partie)	C	Longueuil (partie)	C	Clarendon	C	Saint-Césaire et le village de Glasgow	C	Lacorne et le village de New Glasgow
D	Hitchinbrooke	C	Saint-Constant	D	Saint-Constant	D	Hull et le village d'Aylmer	D	Saint-Dominique	D	Morin
E	Mission de Saint-Régis et le village	D	Saint-Isidore	E	Saint-Isidore	E	Litchfield et le village	E	Saint-Hyacinthe (ville)	E	Saint-Anne des Plaines et le village
F	Russelltown	E	Saint-Jacques de Châteauguay	F	Saint-Jacques de Châteauguay	F	Notre-Dame de Bonsecours	F	Saint-Pie et le village	F	Saint-François de Sales
G	Saint-Antoine	F	Saint-Luc (partie)	G	Saint-Luc (partie)	G	Notre-Dame de Bonsecours	G	Saint-Pie et le village	G	Saint-François de Sales
H	Saint-Clément et le village de Beaubarnois	G	Sainte-Marguerite de Blainville (partie)	H	Sainte-Marguerite de Blainville (partie)	H	Bipon	H	Saint-Hugues	H	Saint-Jérôme de Blainville
I	Saint-Jean Chrysostôme et le village	H	Sainte-Philomène	I	Sainte-Philomène	I	village de Saint-André	I	Saint-Hyacinthe	I	Saint-Rosa de Lima
J	Saint-Louis de Gonzague	I	Saint-Rémi	J	Saint-Rémi	J	Sheen	J	Sainte-Thérèse de Blainville et le village	J	Sainte-Thérèse de Blainville
K	Saint-Hilaire	a	Saint-Jacques le Mineur (partie)	K	Saint-Jacques le Mineur (partie)	K	Templeton	K	Saint-Vincent de Paul et le village	K	Saint-Vincent de Paul et le village
L	Saint-Martin	b	Saint-Philippe	L	Saint-Philippe	L	Wakefield	L	Terrebonne et le village	L	Terrebonne et le village
M	Saint-Timothée	c	Sault Saint-Louis	M	Sault Saint-Louis	M	Waltham	M	Sheppard	M	Terrebonne et le village
N	Saint-Urbain	10	L'ASSOMPTION ²	N	Sault Saint-Louis	N	a Allumettes	16	SHEPPARD	N	Saint-Martin
02	ERTBIEP	A	Chertsey (village)	a	Saint-Jacques le Mineur (partie)	a	b Buckingham	a	Broome	a	Saint-Martin
A	Berthier et le village	B	L'Assomption (village)	b	Saint-Jacques le Mineur (partie)	b	c Calumet	b	Brome	b	Saint-Martin
B	La Visitation de l'Isle du Pays	C	Repentigny	c	Saint-Philippe	c	d Drummond	c	Ely	c	Saint-Martin
C	Saint-Ambroise de Kildare	D	Saint-Alexis	d	Saint-Philippe	d	e Drummond	d	Farnham	d	Saint-Martin
D	Saint-Ancône de Lavallée	E	Saint-Jacques de Rawdon	e	Saint-Philippe	e	f Lechaber et son augmentation	e	Granby	e	Saint-Martin
E	Saint-Gerbert	F	Saint-Julienne de Rawdon	f	Saint-Philippe	f	Lechaber et son augmentation	f	Milton	f	Saint-Martin
F	Saint-Elizabeth et le village	G	Saint-Patrick de Rawdon	G	Saint-Patrick de Rawdon	G	Lechaber et son augmentation	G	Notre-Dame	G	Saint-Martin
G	Saint-Félix de Valois et le village	a	L'Assomption	a	Saint-Patrick de Rawdon	a	Lechaber et son augmentation	a	Oldfield (Aldfield)	a	Saint-Martin
H	Saint-Gabriel de Brandon	b	Saint-Sulpice	b	Saint-Patrick de Rawdon	b	Lechaber et son augmentation	b	Portland	b	Saint-Martin
I	Saint-Joseph de Laurier	07	LAC DES DEUX-MONTAGNES	c	Saint-Patrick de Rawdon	c	Lechaber et son augmentation	c	Portland	c	Saint-Martin
J	Saint-Paul de Lavallée et le village de Saint-Paul	A	Granville	A	L'Enfant Jésus, Pointe aux Trembles	A	Lechaber et son augmentation	A	Portland	A	Saint-Martin
K	Saint-Thomas	B	Hawthorn	B	Montreal (est)	B	Lechaber et son augmentation	B	Portland	B	Saint-Martin
a	Dallibout	C	Lachute	C	Notre-Dame de Montréal et le village de Saint-Louis	C	Lechaber et son augmentation	C	Portland	C	Saint-Martin
b	Saint-Alphonse y compris Cachet	D	Mission du Lac ou L'annonciation	D	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	D	Lechaber et son augmentation	D	Portland	D	Saint-Martin
c	Saint-Basile	E	Saint-André et le village de Saint-Benoit et le village de Saint-Colomban	E	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	E	Lechaber et son augmentation	E	Portland	E	Saint-Martin
d	Saint-Norbert	F	Saint-Benoit et le village de Saint-Colomban	F	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	F	Lechaber et son augmentation	F	Portland	F	Saint-Martin
03	CHAMBLY	G	Saint-Eustache et le village de Saint-Harinas	G	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	G	Lechaber et son augmentation	G	Portland	G	Saint-Martin
A	Boucherville	H	Saint-Harinas	H	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	H	Lechaber et son augmentation	H	Portland	H	Saint-Martin
B	Laprairie (partie)	I	Saint-Raphaël	I	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	I	Lechaber et son augmentation	I	Portland	I	Saint-Martin
C	Longueuil et le village	J	Sainte-Scholastique	J	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	J	Lechaber et son augmentation	J	Portland	J	Saint-Martin
D	Saint-Bruno	K	Sainte-Scholastique	K	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	K	Lechaber et son augmentation	K	Portland	K	Saint-Martin
E	Saint-Jean l'Évangéliste et le village de Saint-Jean	L	Sainte-Scholastique	L	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	L	Lechaber et son augmentation	L	Portland	L	Saint-Martin
F	Saint-Joseph de Chambly et le village de Chambly-centon	a	Chatham	a	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	a	Lechaber et son augmentation	a	Portland	a	Saint-Martin
G	Sainte-Julie (partie)	b	Saint-Augustin	b	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	b	Lechaber et son augmentation	b	Portland	b	Saint-Martin
H	Saint-Luc (partie)	c	Wentworth	c	Saint-Anne et le village de Longue Pointe	c	Lechaber et son augmentation	c	Portland	c	Saint-Martin
I	Sainte-Marguerite de Ellerfield (partie)	08	LACHEMATE ²	A	Lachute	A	Lechaber et son augmentation	A	Portland	A	Saint-Martin
J	Saint-Vaentin (partie)	A	Lachute	B	Saint-Henri de Haccouche et le village	B	Lechaber et son augmentation	B	Portland	B	Saint-Martin
		B	Laprairie (partie)	C	Saint-Henri de Haccouche et le village	C	Lechaber et son augmentation	C	Portland	C	Saint-Martin
		C	Longueuil et le village	D	Wentworth	D	Lechaber et son augmentation	D	Portland	D	Saint-Martin
		D	Saint-Bruno	E	Saint-Esprit	E	Lechaber et son augmentation	E	Portland	E	Saint-Martin
		E	Saint-Jean l'Évangéliste et le village de Saint-Jean	F	Saint-Lin	F	Lechaber et son augmentation	F	Portland	F	Saint-Martin
		F	Saint-Joseph de Chambly et le village de Chambly-centon	G	Saint-Martin	G	Lechaber et son augmentation	G	Portland	G	Saint-Martin
		G	Sainte-Julie (partie)	H	Saint-Thomas de Foucault	H	Lechaber et son augmentation	H	Portland	H	Saint-Martin
		H	Saint-Luc (partie)	I	Saint-Thomas de Foucault	I	Lechaber et son augmentation	I	Portland	I	Saint-Martin
		I	Sainte-Marguerite de Ellerfield (partie)	J	Saint-Thomas de Foucault	J	Lechaber et son augmentation	J	Portland	J	Saint-Martin
		J	Saint-Vaentin (partie)								

1. Entité se retrouvant sous la mention de "Comté du Lac des Deux-Montagnes" dans le recensement.
 2. Les entités de ce comté se retrouvent sous la mention de "Comté de Leinster" dans le recensement.
 3. Les entités de ce comté se retrouvent sous la mention de "Comté de Huntingdon" dans le recensement.

Figure 22

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

En 1861



LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, UNIVERSITÉ L'AVANT

LES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

En 1861

07	CHAMBLY	14	JACQUES-CARTIER	20	MAPIREVILLE	22	FORTIAC	27	SHEFFORD
A	Rouberville et le village	A	Saint-Jacques de Lac Beau et le	A	Naperville et le village	A	Aberdeen	A	Riv
B	Chambly et les villages de	B	Saint-Jacques de Lac Beau	B	Chambly et le village	B	Aberdeen	B	Wendy et le village
C	Chambly-Bassin et Chamblé	C	Saint-Jacques de Lac Beau	C	Saint-Michel	C	Aberdeen	C	Wendy et le village
D	Canton	D	Saint-Jacques de Lac Beau	D	Saint-Jacques de Lac Beau	D	Aberdeen	D	Wendy et le village
E	le village	E	Saint-Jacques de Lac Beau	E	Saint-Jacques de Lac Beau	E	Aberdeen	E	Wendy et le village
F	Saint-Benoit et le village	F	Saint-Jacques de Lac Beau	F	Saint-Jacques de Lac Beau	F	Aberdeen	F	Wendy et le village
G	Saint-Jacques de Lac Beau	G	Saint-Jacques de Lac Beau	G	Saint-Jacques de Lac Beau	G	Aberdeen	G	Wendy et le village
H	Saint-Jacques de Lac Beau	H	Saint-Jacques de Lac Beau	H	Saint-Jacques de Lac Beau	H	Aberdeen	H	Wendy et le village
I	Saint-Jacques de Lac Beau	I	Saint-Jacques de Lac Beau	I	Saint-Jacques de Lac Beau	I	Aberdeen	I	Wendy et le village
J	Saint-Jacques de Lac Beau	J	Saint-Jacques de Lac Beau	J	Saint-Jacques de Lac Beau	J	Aberdeen	J	Wendy et le village
K	Saint-Jacques de Lac Beau	K	Saint-Jacques de Lac Beau	K	Saint-Jacques de Lac Beau	K	Aberdeen	K	Wendy et le village
L	Saint-Jacques de Lac Beau	L	Saint-Jacques de Lac Beau	L	Saint-Jacques de Lac Beau	L	Aberdeen	L	Wendy et le village
08	CHATEAUGUAY	15	JOLIEFTE	21	DUTIAVALS	28	SORTANGES	29	STARSTRAD
A	Châteauguay	A	Châteauguay	A	Adington	A	Saint-Clet	A	Marford
B	Châteauguay	B	Châteauguay	B	Adington	B	Saint-Clet	B	Barnston
C	Châteauguay	C	Châteauguay	C	Adington	C	Saint-Clet	C	Marley
D	Châteauguay	D	Châteauguay	D	Adington	D	Saint-Clet	D	Musog
E	Châteauguay	E	Châteauguay	E	Adington	E	Saint-Clet	E	Starstrad
F	Châteauguay	F	Châteauguay	F	Adington	F	Saint-Clet	F	Starstrad
G	Châteauguay	G	Châteauguay	G	Adington	G	Saint-Clet	G	Starstrad
H	Châteauguay	H	Châteauguay	H	Adington	H	Saint-Clet	H	Starstrad
I	Châteauguay	I	Châteauguay	I	Adington	I	Saint-Clet	I	Starstrad
J	Châteauguay	J	Châteauguay	J	Adington	J	Saint-Clet	J	Starstrad
K	Châteauguay	K	Châteauguay	K	Adington	K	Saint-Clet	K	Starstrad
L	Châteauguay	L	Châteauguay	L	Adington	L	Saint-Clet	L	Starstrad
09	CITÉ DE MONTRÉAL	16	LAPRAIRIE	22	RECHIEUX	29	STARSTRAD	30	TEBERRONNE
A	Cité de Montréal	A	Laprairie	A	Rechieux	A	Starstrad	A	Abercrombie
B	Cité de Montréal	B	Laprairie	B	Rechieux	B	Starstrad	B	Perceford
C	Cité de Montréal	C	Laprairie	C	Rechieux	C	Starstrad	C	Perceford
D	Cité de Montréal	D	Laprairie	D	Rechieux	D	Starstrad	D	Perceford
E	Cité de Montréal	E	Laprairie	E	Rechieux	E	Starstrad	E	Perceford
F	Cité de Montréal	F	Laprairie	F	Rechieux	F	Starstrad	F	Perceford
G	Cité de Montréal	G	Laprairie	G	Rechieux	G	Starstrad	G	Perceford
H	Cité de Montréal	H	Laprairie	H	Rechieux	H	Starstrad	H	Perceford
I	Cité de Montréal	I	Laprairie	I	Rechieux	I	Starstrad	I	Perceford
J	Cité de Montréal	J	Laprairie	J	Rechieux	J	Starstrad	J	Perceford
K	Cité de Montréal	K	Laprairie	K	Rechieux	K	Starstrad	K	Perceford
L	Cité de Montréal	L	Laprairie	L	Rechieux	L	Starstrad	L	Perceford
10	DEUX MONTAGNES	17	LAVEL	23	ROUYVILLE	31	VAUDEUIL	32	VERCHÈRES
A	Deux Montagnes	A	Lavel	A	Rouyville	A	Vaudreuil	A	Belœil
B	Deux Montagnes	B	Lavel	B	Rouyville	B	Vaudreuil	B	Belœil
C	Deux Montagnes	C	Lavel	C	Rouyville	C	Vaudreuil	C	Belœil
D	Deux Montagnes	D	Lavel	D	Rouyville	D	Vaudreuil	D	Belœil
E	Deux Montagnes	E	Lavel	E	Rouyville	E	Vaudreuil	E	Belœil
F	Deux Montagnes	F	Lavel	F	Rouyville	F	Vaudreuil	F	Belœil
G	Deux Montagnes	G	Lavel	G	Rouyville	G	Vaudreuil	G	Belœil
H	Deux Montagnes	H	Lavel	H	Rouyville	H	Vaudreuil	H	Belœil
I	Deux Montagnes	I	Lavel	I	Rouyville	I	Vaudreuil	I	Belœil
J	Deux Montagnes	J	Lavel	J	Rouyville	J	Vaudreuil	J	Belœil
K	Deux Montagnes	K	Lavel	K	Rouyville	K	Vaudreuil	K	Belœil
L	Deux Montagnes	L	Lavel	L	Rouyville	L	Vaudreuil	L	Belœil
11	HOCHELAGA	18	MISSENGUOL	24	ROUYVILLE	31	VAUDEUIL	32	VERCHÈRES
A	Hochelega	A	Missegouol	A	Rouyville	A	Vaudreuil	A	Belœil
B	Hochelega	B	Missegouol	B	Rouyville	B	Vaudreuil	B	Belœil
C	Hochelega	C	Missegouol	C	Rouyville	C	Vaudreuil	C	Belœil
D	Hochelega	D	Missegouol	D	Rouyville	D	Vaudreuil	D	Belœil
E	Hochelega	E	Missegouol	E	Rouyville	E	Vaudreuil	E	Belœil
F	Hochelega	F	Missegouol	F	Rouyville	F	Vaudreuil	F	Belœil
G	Hochelega	G	Missegouol	G	Rouyville	G	Vaudreuil	G	Belœil
H	Hochelega	H	Missegouol	H	Rouyville	H	Vaudreuil	H	Belœil
I	Hochelega	I	Missegouol	I	Rouyville	I	Vaudreuil	I	Belœil
J	Hochelega	J	Missegouol	J	Rouyville	J	Vaudreuil	J	Belœil
K	Hochelega	K	Missegouol	K	Rouyville	K	Vaudreuil	K	Belœil
L	Hochelega	L	Missegouol	L	Rouyville	L	Vaudreuil	L	Belœil
12	IBERVILLE	19	MONTCALM	25	SAINTE-ANNE	32	VERCHÈRES	33	VERCHÈRES
A	Iberville	A	Montcalm	A	Sainte-Anne	A	Verchères	A	Belœil
B	Iberville	B	Montcalm	B	Sainte-Anne	B	Verchères	B	Belœil
C	Iberville	C	Montcalm	C	Sainte-Anne	C	Verchères	C	Belœil
D	Iberville	D	Montcalm	D	Sainte-Anne	D	Verchères	D	Belœil
E	Iberville	E	Montcalm	E	Sainte-Anne	E	Verchères	E	Belœil
F	Iberville	F	Montcalm	F	Sainte-Anne	F	Verchères	F	Belœil
G	Iberville	G	Montcalm	G	Sainte-Anne	G	Verchères	G	Belœil
H	Iberville	H	Montcalm	H	Sainte-Anne	H	Verchères	H	Belœil
I	Iberville	I	Montcalm	I	Sainte-Anne	I	Verchères	I	Belœil
J	Iberville	J	Montcalm	J	Sainte-Anne	J	Verchères	J	Belœil
K	Iberville	K	Montcalm	K	Sainte-Anne	K	Verchères	K	Belœil
L	Iberville	L	Montcalm	L	Sainte-Anne	L	Verchères	L	Belœil
13	PRÉRIE	20	SAINTE-ANNE	26	SAINTE-ANNE	33	VERCHÈRES	34	VERCHÈRES
A	Prérie	A	Sainte-Anne	A	Sainte-Anne	A	Verchères	A	Belœil
B	Prérie	B	Sainte-Anne	B	Sainte-Anne	B	Verchères	B	Belœil
C	Prérie	C	Sainte-Anne	C	Sainte-Anne	C	Verchères	C	Belœil
D	Prérie	D	Sainte-Anne	D	Sainte-Anne	D	Verchères	D	Belœil
E	Prérie	E	Sainte-Anne	E	Sainte-Anne	E	Verchères	E	Belœil
F	Prérie	F	Sainte-Anne	F	Sainte-Anne	F	Verchères	F	Belœil
G	Prérie	G	Sainte-Anne	G	Sainte-Anne	G	Verchères	G	Belœil
H	Prérie	H	Sainte-Anne	H	Sainte-Anne	H	Verchères	H	Belœil
I	Prérie	I	Sainte-Anne	I	Sainte-Anne	I	Verchères	I	Belœil
J	Prérie	J	Sainte-Anne	J	Sainte-Anne	J	Verchères	J	Belœil
K	Prérie	K	Sainte-Anne	K	Sainte-Anne	K	Verchères	K	Belœil
L	Prérie	L	Sainte-Anne	L	Sainte-Anne	L	Verchères	L	Belœil

LISTE DES PAROISSES ÉRIGÉES CANONIQUEMENT

Bienheureux Alphonse	137	Sainte-Angélique	81	Sainte-Élizabeth	144
Conversion de Saint-Paul	141	Saints-Anges de Lachine	112	Saint-Éphrem d'Upton	260
Immaculée Conception de <i>Saint-Ours</i>	222	Saint-Anicet	154	Saint-Eustache	93
L'Ange Gardien	78	Sainte-Anne de Stukely	266	Sainte-Famille de Boucherville	203
L'Assomption	122	Sainte-Anne de Varennes	205	Saint-Félix de Valois	145
L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	119	Sainte-Anne des Plaines	102	Saint-François de Sales de l'Isle Jésus	105
L'Épiphanie	134	Sainte-Anne en l'Isle de Montréal	111	Saint-François-Xavier de Shefford	264
L'Isle du Pads	152	Saint-Antoine	156	Saint-François-Xavier de Verchères	206
La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine	195	Saint-Antoine de Lavaltrie	142	Saint-Gabriel	147
La Présentation	223	Saint-Athanase	245	Sainte-Geneviève	110
La Visitation de la Sainte-Vierge du Sault au Récollet	117	Saint-Augustin	92	Sainte-Geneviève de Berthier	149
Longue Pointe	118	Saint-Barnabé	220	Saint-Georges de Noyan	248
Longueuil	197	Saint-Barthelémy	152	Saint-Grégoire le Grand	242
Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation	81	Sainte-Béatrice	146	Sainte-Hélène	217
Notre-Dame de Bonsecours de Stukely	267	Saint-Benoît	90	Saint-Henry de Mascouche	124
Notre-Dame de Granby	255	Saint-Bernard de Lacolle	183	Saint-Hermas	89
Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	121	Sainte-Brigide	240	Saint-Hilaire	234
Notre-Dame de Montréal	114	Saint-Bruno	202	Saint-Hugues de Ramsay	216
Notre-Dame des Anges de Stanbridge	252	<i>Saint-Canut</i>	87	Saint-Hyacinthe le Confesseur	225
Notre-Dame du Saint-Rosaire	230	Sainte-Cécile	166	Saint-Ignace	168
Sainte-Adèle	99	Sainte-Cécile de Milton	257	Saint-Isidore de Châteauguay	177
<i>Saint-Aimé</i>	214	<i>Saint-Césaire</i>	237	Saint-Jacques	135
Saint-Alexandre	246	Saint-Charles	233	Saint-Jacques le Mineur	190
Saint-Alexis	130	Saint-Charles Borromée	140	Saint-Janvier	96
<i>Saint-Ambroise de Kildare</i>	138	<i>Saint-Charles de Lachenaie</i>	105	Saint-Jean Chrysostôme	158
Saint-André Avellan	80	Saint-Clément	162	Saint-Jean de Matha	146
Saint-André d'Acton	262	Saint-Clet	170	Saint-Jean L'Évangéliste	185
<i>Saint-André de Sutton</i>	265	Saint-Constant	194	Saint-Jean-Baptiste de Rouville	234
Saint-Ange Gardien	239	Sainte-Croix de Dunham	251	Saint-Jean-Baptiste de Roxton	262
		Saint-Cuthbert	150	Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot	176
		Saint-Cyprien	182	Saint-Jérôme	97
		Saint-Damase	235	Saint-Joachim de Châteauguay	176
		Saint-Denis	223	Saint-Joachim de la Pointe Claire	112
		Saint-Dominique	227	Saint-Joachim de Shefford	263
		Saint-Édouard	181		

Saint-Joseph	91	Sainte-Marthe	174	Saint-Romuald de Farnham	253
Saint-Joseph d'Ély	268	Saint-Martin	109	Sainte-Rosalie	226
Saint-Joseph de Chambly	200	Sainte-Martine de Beauharnois	161	Sainte-Rose de Lima	108
Saint-Joseph de la Rivière des Prairies	120	Saint-Mathias de Chambly	244	Saint-Sauveur	98
Saint-Joseph de Lanoraie	142	Saint-Mathieu de Bel-oeil	207	Sainte-Scholastique	88
Saint-Joseph de Soulanges	167	Sainte-Mélanie	146	Saint-Simon de Bourchemin	219
Saint-Jude	221	Saint-Michel	180	Saint-Stanislas	165
Sainte-Julie	204	Saint-Michel de Vaudreuil	175	Saint-Stephen, Old Chelsea	74
Sainte-Julienne	129	Saint-Norbert	148	Saint-Sulpice	122
Sainte-Justine	172	Saint-Ours du Saint-Esprit	131	Saint-Télesphore	172
Saint-Laurent	116	Saint-Patrice de Sherrington	182	Saint-Théodore	261
Saint-Liboire	218	Saint-Paul d'Yamaska	238	Sainte-Thérèse	94
Saint-Liguori	136	Saint-Paul L'Hermite	124	Saint-Thomas	143
Saint-Lin de Lachenaye	126	Saint-Philippe	192	Saint-Timothée de Beauharnois	166
Saint-Louis de Gonzague	163	Saint-Philippe de Chatham	84	Sainte-Trinité de Contrecoeur	207
Saint-Louis de Terrebonne	103	Sainte-Philomène	177	Saint-Urbain Premier	160
Saint-Luc	186	Saint-Pie	228	Saint-Valentin	184
Saint-Malachie	164	Saint-Placide	90	Saint-Valérien de Milton	259
Saint-Marc de Cournoyer	208	Saint-Polycarpe	170	Sainte-Victoire	212
Saint-Marcel	215	Saint-Raphaël en l'Île Bizard	109	Saint-Vincent de Paul	107
Sainte-Marguerite de Blairindie	188	Saint-Rémi de Lasalle	178	Saint-Zotique	171
Sainte-Marie de Monnoir	241	Saint-Robert	213	Sorel	211
Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud	174	Saint-Roch de L'Achigan	132		
		Saint-Roch de Saint-Ours	210		

LISTE DES PAROISSES RECONNUES CIVILEMENT

Bienheureux Alphonse Rodriguez	137	Saint-Canut	88	Saint-Jean-Baptiste de Rouville	235
Conversion de Saint-Paul	141	Sainte-Cécile	166	Saint-Jean-Baptiste de Roxton	262
L'Ange Gardien	78	Sainte-Cécile	258	Saint-Jérusalem d'Argenteuil	85
L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	120	Saint-Charles	233	Saint-Joachim de Châteauguay	176
L'Épiphanie	134	Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie	140	Saint-Joachim de Shefford	263
La Présentation	224	Saint-Clément de Beauharnois	162	Saint-Joseph de Lanoraie	142
La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads	153	Saint-Clet	170	Saint-Joseph de Soulanges	168
La Visitation du Sault-au-Récollet	118	Saint-Constant	194	Saint-Jude	221
Longue Pointe	119	Saint-Cuthbert	151	Sainte-Julie	204
Longueuil	198	Saint-Cyprien	183	Saint-Laurent	116
Notre-Dame de Granby	256	Saint-Damase	236	Saint-Liboire	218
Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	121	Saint-Denis	223	Saint-Lin de Lachenaye	126
Notre-Dame de Montréal	114	Saint-Dominique	227	Saint-Louis de Gonzague	163
Notre-Dame des Anges de Stanbridge	252	Saint-Édouard	181	Saint-Luc	187
Patronage de Saint-Joseph	91	Saint-Éphrem d'Upton	260	Saint-Malachie d'Ormstown	164
Saint-Aimé	215	Saint-Esprit	132	Saint-Marc	209
Saint-Alexandre	247	Sainte-Famille de Boucherville	203	Saint-Marcel	216
Saint-Alexis	131	Saint-François de Sales	106	Sainte-Marguerite de Blairfindie	189
Saint-Ambroise de Kildare	138	Saint-Gabriel de Brandon	147	Sainte-Marie de Monnoir	241
Saint-Ange-Gardien	239	Sainte-Geneviève	110	Sainte-Marthe	174
Sainte-Angélique	81	Saint-Georges	249	Saint-Martin	109
Saints-Anges de Lachine	113	Saint-Grégoire-le-Grand	243	Sainte-Martine	161
Sainte-Anne de Stukely	266	Sainte-Hélène	218	Saint-Mathias	244
Sainte-Anne des Plaines	103	Saint-Henri de Mascouche	125	Saint-Mathieu de Beloeil	208
Saint-Antoine Abbé	157	Saint-Hilaire	234	Saint-Michel	180
Saint-Antoine de Lavaltrie	142	Saint-Hugues	217	Saint-Norbert	149
Saint-Athanase	245	Saint-Hyacinthe	230	Saint-Patrice	182
Saint-Augustin	92	Saint-Hyacinthe le Confesseur	225	Saint-Paul L'Ermite	124
Saint-Barnabé	220	Saint-Ignace du Côteau du Lac	169	Saint-Philippe	193
Saint-Barthélemi	152	Saint-Isidore	178	Saint-Philippe d'Argenteuil	84
Saint-Bernard de Lacolle	184	Saint-Jacques	136	Sainte-Philomène	177
Sainte-Brigide de Monnoir	240	Saint-Jacques le Mineur	192	Saint-Pie	229
Saint-Bruno de Montarville	202	Saint-Janvier de Blainville	97	Saint-Placide	90
		Saint-Jean Chrysostôme	159	Saint-Raphaël de l'Isle Bizard	109
		Saint-Jean L'Évangéliste	185	Saint-Rémi	179
				Saint-Robert	214

Saint-Roch	133
Saint-Roch de Richelieu	210
Saint-Romuald de Farnham	253
Sainte-Rosalie	227
Sainte-Rose de Lima	108
Saint-Simon	219
Saint-Stanislas de Kostka	165
Saint-Stephen de Chelsea	74
Sainte-Thérèse de Blainville	95
Saint-Thomas	143
Saint-Timothée	167
Saint-Urbain Premier	161
Saint-Valentin	185
Saint-Valérien	259
Sainte-Victoire	212
Saint-Zotique	171
Sorel	211

LISTE DES MUNICIPALITÉS DE PAROISSE ET DE CANTON

Abbotsford	238	Foucault	249	Lacolle	184
Abercrombie	101	Franklin	158	Lacorne	101
Argenteuil	84	Frelighsburg	250	Lanoraie	143
Barford	270	Godmanchester	154	Laprairie	196
Barnston	270	Gore	86	Lavaltrie	142
Beloeil	208	Granby	256	Litchfield	69
Berthier, en haut	150	Grand-Calumet	69	Lochaber	78
Bienheureux Alphonse Rodriguez	137	Grenville	82	Longue Pointe	119
Blairindie	190	Harrington	83	Longueuil	198
Bolton	266	Hatley	269	Low	73
Boucherville	203	Hemmingford	158	Magog	270
Bout de l'Isle	111	Henryville	249	Mansfield	68
Brandon	148	Hinchinbrooke	155	Mascouche	126
Bristol	70	Hochelaga	114	Masham	72
Brome	264	Hull	75	Mille Isles	99
Buckingham	77	Île Allumettes	67	Milton	258
Caughnawaga	195	Immaculée Conception de Saint-Ours	222	Morin (Partie sud)	99
Chambly	200	Isle-des-Allumettes	67	Newton	172
Chateauguay	176	Kildare	138	Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation	81
Chatham	83	Kilkenny	127	Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny	121
Chertsey	128	L'Assomption	123	Notre-Dame de Montréal	114
Chichester	67	L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles	120	Nouvelle-Longueuil	170
Clarenceville	249	L'Épiphanie	135	Onslow	71
Clarendon	69	L'Isle du Pads	153	Ormstown	165
Contrecoeur	207	L'Isle Perrot	176	Partie nord-est de Saint-Antoine Abbé	157
Conversion de Saint-Paul	141	La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine	196	Partie ouest de Notre-Dame des Ange de Stanbridge	252
Côte des Neiges	114	La Petite Nation	81	Patronage de Saint-Joseph	91
Côteau du Lac	169	La Présentation	225	Philipsburg	250
Dundee	153	La Visitation	114	Pointe aux Trembles	120
Dunham	251	La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads	153	Pointe Claire	112
Eardley	72	La Visitation du Sault-au-Récollet	118	Portland	76
Elgin	153	Lachenaie	105	Potton	265
Ély	268	Lachine	113	Rawdon	129
Farnham	253				
Farnham-est	255				
Farnham-ouest	254				

Repentigny	121	Saint-Damase	236	Saint-Joachim de Châteauguay	176
Rigaud	175	Saint-Denis	223	Saint-Joachim de la Pointe Claire	112
Ripon	79	Saint-Dominique	228	Saint-Joseph de Chambly	200
Rivière des Prairies	120	Saint-Édouard	182	Saint-Joseph de la Rivière des Prairies	120
Rouville	234	Sainte-Élizabeth	144	Saint-Joseph de Lanoraie	143
Russelltown	160	Saint-Éphrem d'Upton	260	Saint-Joseph de Soulanges	168
Sainte-Adèle	100	Saint-Esprit	132	Saint-Jude	221
Saint-Aimé	215	Saint-Eustache	93	Sainte-Julie	205
Saint-Alexandre	248	Sainte-Famille de Boucherville	203	Sainte-Julienne	130
Saint-Alexis	131	Saint-Félix de Valois	146	Saint-Lambert	198
Saint-Ambroise de Kildare	138	Saint-François de Sales	107	Saint-Laurent	116
Saint-André Avellan	80	Saint-François de Sales de l'Île Jésus	107	Saint-Liboire	219
Saint-Ange-Gardien	240	Saint-François-Xavier de Verchères	206	Saint-Liguori	137
Sainte-Angélique	81	Saint-Gabriel de Brandon	147	Saint-Lin	127
Saints-Anges de Lachine	113	Sainte-Geneviève	111	Saint-Lin de Lachenaye	127
Saint-Anicet	154	Sainte-Geneviève de Berthier	150	Saint-Louis de Gonzague	164
Sainte-Anne de Varennes	205	Saint-Georges	249	Saint-Louis de Terrebonne	104
Sainte-Anne des Plaines	103	Saint-Georges de Clarenceville	249	Saint-Luc	188
Sainte-Anne en l'Isle de Montréal	111	Saint-Grégoire-le-Grand	244	Saint-Malachie d'Ormstown	165
Saint-Antoine	209	Saint-Grégoire le Grand de Monnoir	244	Saint-Marc	209
Saint-Antoine de Lavaltrie	142	Sainte-Hélène	218	Saint-Marcel	216
Saint-Armand Est	250	Saint-Henri	114	Sainte-Marguerite de Blairfindie	190
Saint-Armand Ouest	250	Saint-Henri de Mascouche	126	Sainte-Marie de Monnoir	242
Saint-Athanase	246	Saint-Hermas	89	Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud	175
Saint-Augustin	93	Saint-Hilaire	234	Sainte-Marthe	174
Saint-Barnabé	220	Saint-Hubert	199	Saint-Martin	109
Saint-Barthélemi	152	Saint-Hugues	217	Sainte-Martine	162
Saint-Barthélemi de Dusablé	152	Saint-Hyacinthe	231	Saint-Mathias	244
Saint-Benoît	91	Saint-Hyacinthe le Confesseur	226	Saint-Mathieu de Beloeil	208
Saint-Bernard de Lacolle	184	Saint-Ignace du Côteau du Lac	169	Sainte-Mélanie	146
Sainte-Brigide	240	Saint-Isidore	178	Saint-Michel	181
Sainte-Brigide de Monnoir	240	Saint-Jacques	136	Saint-Michel de Vaudreuil	175
Saint-Bruno de Montarville	203	Saint-Jacques de Saint-Sulpice	136	Saint-Norbert	149
Saint-Canut	88	Saint-Jacques le Mineur	192	Saint-Ours	222
Sainte-Cécile	166	Saint-Janvier de Blainville	97	Saint-Patrice	182
Saint-Césaire	237	Saint-Jean	186	Saint-Paul d'Abbotsford	238
Saint-Charles	233	Saint-Jean Baptiste	235	Saint-Paul de Lavaltrie	141
Saint-Charles de Lachenaie	105	Saint-Jean Chrysostôme	160	Saint-Paul L'Ermite	124
Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie	141	Saint-Jean de Matha	147	Saint-Philippe	194
Saint-Clément	163	Saint-Jean L'Évangéliste	186	Sainte-Philomène	177
Saint-Clément de Beauharnois	163	Saint-Jean-Baptiste de Rouville	235	Saint-Pie	229
Saint-Clet	170	Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot	176	Saint-Pierre	114
Saint-Colomban	87	Saint-Jérôme	97	Saint-Placide	90
Saint-Constant	194	Saint-Jérusalem d'Argenteuil	86	Saint-Polycarpe	170
Saint-Cuthbert	151			Saint-Raphaël	110
Saint-Cyprien	183				

Saint-Raphaël de l'Isle Bizard	110	Saint-Thomas	144	Stukely	267
Saint-Rémi	179	Saint-Thomas de Foucault	249	Stukely-nord	268
Saint-Robert	214	Saint-Thomas de North Jersey	144	Stukely-sud	267
Saint-Roch	133	Saint-Timothée	167	Sutton	265
Saint-Roch de L'Achigan	133	Sainte-Trinité de Contrecoeur	207	Templeton	76
Saint-Roch de Richelieu	211	Saint-Urbain Premier	161	Terrebonne	104
Sainte-Rosalie	227	Saint-Valentin	185	Upton	260
Sainte-Rose	108	Sainte-Victoire	213	Varenes	205
Sainte-Rose de Lima	108	Saint-Vincent de Paul	108	Vaudreuil	175
Saint-Sauveur	98	Saint-Zotique	171	Verchères	206
Sainte-Scholastique	89	Sault au Récollet	118	Village D'Industrie	141
Saint-Simon	219	Sheen	67	Wakefield	73
Saint-Stanislas de Kostka	166	Shefford	263	Waltham	68
Saint-Sulpice	122	Sorel	211	Wentworth	83
Sainte-Thérèse	95	Soulanges	168	Wexford	128
Sainte-Thérèse de Blainville	95	Stanbridge	252		
Saint-Timothée	167	Stanstead	270		

INDEX

Abbotsford (voir Saint-Paul d'Abbotsford et Saint-Paul d'Yamaska)		Bienheureux Alphonse Rodriguez (voir Bienheureux Alphonse)	
Fiche 192	238	Fiche 87	137
Abercrombie		Référence	138
Canton	101	Blairfindie (voir Sainte-Marguerite de Blairfindie)	
Fiche 50	101	Fiche 148	190
Aberdeen		Bolton	
Plan	33	Canton	266
Argenteuil		Fiche 230	266
Comté électoral	54, 58	Boucherville (voir Sainte-Famille de Boucherville)	
Fiche 31	84	Fiche 159	203
Plan du comté	31, 40	Village	203
Aylmer		Bout de L'Isle (voir Sainte-Anne en l'Isle de Montréal)	
Village	75	Fiche 61	111
Bagot		Brandon	
Comté électoral	54, 58	Canton	148
Barford		Fiche 101	148
Canton	271, 272	Bristol	
Fiche 242	272	Canton	70
Barnston		Fiche 9	70
Canton	271	Plan	33
Fiche 241	270	Brome	
Beauharnais		Canton	264
District municipal	58	Comté électoral	58
Beauharnois		Fiche 226	264
Comté électoral	51, 54	Buckingham	
District judiciaire	49	Canton	77
Plan de seigneurie	31, 40	Fiche 19	77
Village	163	Village	77
Bedford		Buckinghamshire	
Comté électoral	49	Comté électoral	49
District judiciaire	49	Bytown	
Beloeil (voir Saint-Mathieu de Bel-oeil et Saint-Mathieu de Beloeil)		Diocèse catholique	47
Fiche 164	208	Caughnawaga	
Beresford		Fiche 152	195
Canton	100	Chambly (voir Saint-Joseph de Chambly)	
Berthier		Comté électoral	51, 54
Comté électoral	51, 54	Fiche 157	200
District municipal	59	Chambly-Bassin	
Village	150	Village	201
Berthier, en haut		Chambly-Canton	
Fiche 103	150	Village	200
Bienheureux Alphonse (voir Bienheureux Alphonse Rodriguez)		Châteauguai	
Fiche 87	137	Comté électoral	54
Plan	34	Châteauguay	
Référence	138	Fiche 136	176
		Chatham	
		Canton	83

Fiche 29	83	Farnham-est	
Plan	33	Fiche 212	255
Chertsey		Farnham-ouest	
Canton	128	Fiche 211	254
Fiche 78	128	Village	254
Plan	33	Foucault (voir Saint-Thomas de Foucault)	
Chichester		Fiche 201	249
Canton	67	Franklin (voir Saint-Antoine Abbé)	
Fiche 2	67	Canton	158
Christieville		Fiche 113	158
Village	246	Référence	156, 158, 160
Cité de Montréal		Frelighsburg (voir Saint-Armand Est)	
Comté électoral	56	Fiche 204	250
Clarenceville (voir Saint-Georges de Clarenceville)		Godmanchester	
Fiche 202	249	Canton	154
Clarendon		Fiche 110	154
Canton	69	Gore	
Fiche 8	69	Canton	86
Plan	33	Fiche 33	86
Compton		Granby	
Comté électoral	55	Canton	256
Contrecoeur (voir Sainte-Trinité de Contrecoeur)		Fiche 214	256
Fiche 163	207	Village	257
Conversion de Saint-Paul (voir Saint-Paul de Lavaltrie)		Grand-Calumet	
Fiche 91	141	Canton	69
Plan	25	Fiche 7	69
Référence	122, 136	Grenville	
Côte des Neiges (voir Notre-Dame de Montréal)		Augmentation	82
Fiche 64	114	Canton	82
Côte Saint-Louis		Fiche 26	82
Village	115, 116	Harrington	
Côteau du Lac (voir Saint-Ignace du Côteau du Lac et Saint-Ignace)		Canton	83
Fiche 125	169	Fiche 27	83
Deux-Montagnes		Hatley	
Comté électoral	55, 58	Canton	269
Plan de seigneurie	40	Fiche 238	269
Plan du comté	40	Hemmingford	
Drummond		Canton	158
Comté électoral	51	Fiche 114	158
Dundee		Henryville (voir Saint-Georges de Noyan)	
Fiche 107	153	Fiche 200	249
Dunham		Hinchinbrooke	
Canton	251	Canton	155
Fiche 206	251	Fiche 111	155
Plan	33	Hochelaga (voir Notre-Dame de Montréal)	
Eardley		Comté électoral	58
Canton	71, 72	Fiche 64	114
Fiche 11	72	Plan du comté	31
Référence	71	Hull	
Effingham		Canton	75
Comté électoral	49	Fiche 16	75
Elgin		Huntingdon	
Canton	153	Comté électoral	50, 55
Fiche 108	153	Village	155, 156
Ély		Iberville	
Canton	268	Comté électoral	55
Fiche 237	268	District judiciaire	49
Farnham		Ville	246
Canton	254	Île Allumettes (voir Isle-des-Allumettes)	
Fiche 210	253	Fiche 3	67
Plan	33	Île de Montréal	
		Plan de seigneurie	40

Immaculée Conception de Saint-Ours (voir Saint-Ours)		La Visitation de l'île du Pads	
Fiche 179	222	Plan	31
Plan	26	La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads	
Référence	207	Fiche 106	153
Isle-des-Allumettes (voir île Allumettes)		Référence	211
Canton	67	La Visitation de la Sainte-Vierge du Sault au Récollet (voir La Visitation du Sault-au-Récollet et Sault au Récollet)	
Fiche 3	67	Fiche 66	117
Jacques Cartier		La Visitation du Sault-au-Récollet (voir Sault au Récollet et La Visitation de la Sainte-Vierge du Sault au Récollet)	
Comté électoral	58	Fiche 66	117, 118
Joliette		Lac des Deux-Montagnes	
Comté électoral	55	Comté électoral	51
District judiciaire	49	District municipal	59
Kent		Lachenaie (voir Saint-Charles de Lachenaie)	
Comté électoral	50	Comté électoral	52
Kildare		Fiche 54	105
Augmentation Nord-Ouest	139	Lachine (voir Saints-Anges de Lachine)	
Canton	138	Fiche 63	113
Fiche 89	138	Village	113
Kilkenny		Lacolle (voir Saint-Bernard de Lacolle)	
Canton	127	Fiche 144	184
Fiche 76	127	Lacorne	
Référence	127	Fiche 51	101
L'Acadie		Plan	39
Comté électoral	51	Lanoraie (voir Saint-Joseph de Lanoraie)	
L'Ange Gardien		Fiche 93	143
Fiche 20	78	Laprairie (voir La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine)	
Plan	34	Comté électoral	52, 55
L'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes		Fiche 153	196
Plan	31, 34	Village	197
Référence (mission)	94	Laprairie de la Magdelaine (voir La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine)	
L'Assomption		Fiche 153	197
Comté électoral	51, 54	Laval	
Fiche 72	122, 123	Comté électoral	55, 58
Plan	26, 34, 38	Lavaltrie (voir Saint-Antoine de Lavaltrie)	
Référence	121, 122, 141	Fiche 92	142
Village	123	Leinster	
L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles (voir Pointe aux Trembles)		Comté électoral	50
Fiche 68	119, 120	District municipal	59
L'Épiphanie		Plan de comté	40
Fiche 84	134, 135	Litchfield	
Plan	34	Canton	69, 70
Référence	122, 125, 126, 133, 136	Fiche 6	69
L'Isle du Pads (voir La Visitation de la Sainte-Vierge de l'Isle du Pads)		Référence	70
Fiche 106	152, 153	Lochaber	
Référence	211	Augmentation	78
L'Isle Perrot		Canton	78
Fiche 135	176	Fiche 21	78
La Nativité de la Sainte-Vierge de Laprairie de la Magdelaine (voir Laprairie)		Longue Pointe	
Fiche 153	195, 196	Fiche 67	118, 119
Plan	29	Longueuil	
Référence	198	Fiche 154	197, 198
La Petite Nation (voir Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation)		Plan	29, 40
Fiche 25	81	Référence	202
La Présentation		Village	198
Fiche 181	223, 224, 225	Low	
Référence	223, 233	Canton	73
La Visitation (voir Notre-Dame de Montréal)		Fiche 13	73
Fiche 64	114		

Magog		Notre-Dame de Granby	
Canton	270	Fiche 213	255, 256
Fiche 239	270	Référence	264
Plan	33	Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny (voir Repentigny)	
Mansfield		Fiche 70	121
Canton	68	Référence	122
Fiche 5	68	Notre-Dame de Montréal	
Marieville		Fiche 64	114
Village	242	Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe	
Mascouche (voir Saint-Henri de Mascouche et Saint-Henri de Mascouche)		Fiche 186	230
Fiche 74	126	Notre-Dame des Anges de Stanbridge (voir Partie ouest de Notre-Dame des Anges de Stanbridge)	
Masham		Fiche 207	252
Canton	72	Plan	26, 32
Fiche 12	72	Référence	245, 248, 249
Mille Isles		Notre-Dame des Anges de Stanbridge, Partie ouest de	
Fiche 47	99	Fiche 207	252
Milton		Notre-Dame du Saint-Rosaire (voir Saint-Hyacinthe)	
Augmentation	259	Fiche 186	230
Canton	258	Référence	225
Fiche 216	258	Nouvelle-Longueuil (voir Saint-Polycarpe)	
Missisquoi		Fiche 127	170
Comté électoral	55	Onslow	
Missiskoui		Canton	71
Comté électoral	52	Fiche 10	71
District municipal	59	Ormstown	
Missisquoi		Fiche 120	165
Comté électoral	58	Outaouais	
Plan du comté	31	Comté électoral	52, 56
Montcalm		District judiciaire	48, 49
Comté électoral	56	Partie nord-est de Saint-Antoine Abbé	
Montréal		Fiche 112	157
Cité	115	Partie ouest de Notre-Dame des Anges de Stanbridge	
Comté électoral	50, 52, 56	Fiche 207	252
Diocèse catholique	47	Patronage de Saint-Joseph (voir Saint-Joseph)	
District judiciaire	48, 49	Fiche 40	91
District municipal	60	Philipsburg (voir Saint-Armand Ouest)	
Ville	114	Fiche 203	250
Montréal, Cité de		Village	250
Comté électoral	56	Pointe aux Trembles (voir L'Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles)	
Montréal, Île de		Fiche 68	120
Plan de seigneurie	40	Pointe Claire (voir Saint-Joachim de la Pointe Claire)	
Morin		Fiche 62	112
Canton	99	Pontiac	
Morin (Partie sud)		Comté électoral	56
Fiche 48	99	Portland	
Napierville		Canton	76, 77
Comté électoral	56	Fiche 18	76
Village	183	Référence	76
Newton		Potton	
Augmentation	173	Canton	265
Canton	172	Fiche 229	265
Fiche 131	172	Rawdon	
Plan	33	Canton	129
Nicolet		Fiche 79	129
District municipal	60	Plan	33
Notre-Dame de Bonsecours de la Petite Nation (voir La Petite Nation)		Repentigny (voir Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny)	
Fiche 25	81	Fiche 70	121
Notre-Dame de Bonsecours de Stukely			
Fiche 232	267		
Plan	30		

Richelieu		Saint-Anicet	
Comté électoral	50, 52, 56	Fiche 109	154
District judiciaire	49	Plan	30
District municipal	61	Référence	165
Rigaud (voir Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud)		Sainte-Anne de Stukely	
Fiche 133	175	Fiche 231	266
Ripon		Sainte-Anne de Varennes (voir Varennes)	
Canton	79	Fiche 161	205, 206
Fiche 22	79	Référence	119
Rivière des Prairies		Sainte-Anne des Plaines	
Fiche 69	120	Fiche 52	102, 103
Rouville		Plan	38
Comté électoral	52, 57	Référence	103
Fiche 188	234	Sainte-Anne en l'Isle de Montréal (voir Bout de L'Isle)	
Roxton		Fiche 61	111
Canton	269	Saint-Antoine (de la Rivière Chambly)	
Russelltown		Fiche 166	209, 210
Fiche 115	160	Plan	27
Sainte-Adèle		Saint-Antoine (voir Saint-Antoine Ahbé)	
Fiche 49	99, 100	Fiche 112	156
Plan	29	Plan	30, 35
Référence	98	Référence	159
Saint-Aimé		Saint-Antoine Abbé (voir Partie nord-est de Saint-Antoine Abbé et Franklin)	
Fiche 171	214, 215	Fiche 112	157
Référence	213	Plan	32
Saint-Alexandre		Saint-Antoine de Lavaltrie (voir Lavaltrie)	
Fiche 199	246, 247, 248	Fiche 92	142
Plan	26, 34	Plan	32
Référence	240, 243, 244, 245, 246, 248, 249, 252	Saint-Armand Est (voir Frelighsburg)	
Saint-Alexis		Fiche 204	250
Fiche 81	130, 131	Paroisse civile protestante	250
Référence	136	Saint-Armand Est et Ouest	
Saint-Ambroise de Kildare		Plan	32
Fiche 88	138	Saint-Armand Ouest (voir Philipsburg)	
Plan	26, 38	Fiche 203	250
Saint-André (voir Argenteuil)		Paroisse civile protestante	250
Paroisse civile protestante	84	Saint-Athanase	
Saint-André Avellan		Fiche 198	245, 246
Fiche 23	80	Plan	27, 32
Plan	32, 34	Référence	244
Référence	81	Saint-Augustin	
Saint-André d'Acton		Fiche 41	92, 93
Fiche 221	262	Référence	89, 91, 93, 95
Plan	27	Saint-Barnabé	
Saint-André de Sutton		Fiche 177	220
Fiche 227	265	Plan	27
Saint-Ange Gardien (voir Saint-Ange-Gardien)		Référence	216, 219, 221
Fiche 193	239	Saint-Barthelémi	
Plan	27	Fiche 105	152
Référence	237	Saint-Barthelémi de Dusablé	
Saint-Ange-Gardien (voir Saint-Ange Gardien)		Fiche 105	152
Fiche 193	239, 240	Saint-Barthelémy	
Sainte-Angèle		Fiche 105	152
Plan	35	Plan	26, 32
Sainte-Angélique		Référence	150
Fiche 24	80, 81	Sainte-Béatrice	
Plan	35	Fiche 98	146
Référence	81	Référence	146
Saints-Anges de Lachine (voir Lachine)		Saint-Benoît	
Fiche 63	113	Fiche 39	90, 91
		Plan	29, 35

Référence	92, 93	Saint-Colomban	
Référence (mission)	93	Fiche 34	87
Saint-Bernard de Lacolle (voir Lacolle)		Plan	30
Fiche 144	183, 184	Saint-Constant	
Plan	29, 38, 40	Fiche 151	194
Référence	182, 183	Sainte-Croix de Dunham	
Sainte-Brigide (voir Sainte-Brigide de Monnoir)		Fiche 205	251
Fiche 194	240	Saint-Cuthbert	
Référence	247, 248	Fiche 104	150, 151
Référence (mission)	243	Plan	32, 38
Sainte-Brigide de Monnoir (voir Sainte-Brigide)		Référence	150
Fiche 194	240	Saint-Cyprien	
Saint-Bruno (voir Saint-Bruno de Montarville)		Fiche 143	182, 183
Fiche 158	202	Plan	29
Plan	35	Référence	182, 191
Référence	198, 200, 204	Saint-Damase	
Saint-Bruno de Montarville (voir Saint-Bruno)		Fiche 190	235, 236
Fiche 158	202, 203	Plan	27, 39
Référence	205	Référence	235
Saint-Calixte de Kilkenny		Saint-Denis	
Plan	35	Fiche 180	223
Saint-Canut		Plan	39
Fiche 35	87, 88	Référence	223, 224
Référence	87, 89, 97, 98	Saint-Dominique	
Sainte-Cécile		Fiche 184	227, 228
Fiche 122	166	Plan	35
Plan	30, 35	Saint-Édouard	
Référence	165, 167	Fiche 141	181, 182
Sainte-Cécile (de Milton)		Plan	35
Fiche 215	258	Référence	183
Sainte-Cécile de Milton		Sainte-Élizabeth	
Fiche 215	257	Fiche 95	144
Référence	259	Plan	35
Saint-Césaire		Référence	145
Fiche 191	237	Saint-Éphrem d'Upton	
Plan	27, 39	Fiche 218	260
Référence	229, 239	Plan	35
Village	237	Saint-Esprit (voir Saint-Ours du Saint-Esprit)	
Saint-Charles		Fiche 82	132
Fiche 187	233	Référence	132
Référence	224, 234	Saint-Eustache	
Saint-Charles Borromée (voir Village D'Industrie et Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie)		Fiche 42	93
Fiche 90	140	Plan	30, 35
Plan	35, 39	Référence	95
Référence	137, 138, 141, 144	Village	94
Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie (voir Village D'Industrie et Saint-Charles Borromée)		Sainte-Famille de Boucherville (voir Boucherville)	
Fiche 90	140, 141	Fiche 159	203
Référence	138, 141	Saint-Félix de Valois	
Saint-Charles de Lachenaie (voir Lachenaie)		Fiche 96	145, 146
Fiche 54	105	Plan	26
Plan	35	Référence	144, 147, 149
Référence	106	Saint-François	
Saint-Clément (voir Saint-Clément de Beauharnois)		District judiciaire	48, 49
Fiche 118	162, 163	Saint-François de Sales (voir Saint-François de Sales de l'Île Jésus et Saint-François de Sales de l'Isle Jésus)	
Saint-Clément de Beauharnois (voir Saint-Clément)		Fiche 55	106
Fiche 118	162, 163	Saint-François de Sales de l'Île Jésus (voir Saint-François de Sales et Saint-François de Sales de l'Isle Jésus)	
Saint-Clet		Fiche 55	107
Fiche 126	170		
Plan	35, 38		

Saint-François de Sales de l'Isle Jésus (voir Saint-François de Sales et Saint-François de Sales de l'Île Jésus)		Saint-Henry de Mascouche (voir Saint-Henri de Mascouche et Mascouchel)	
Fiche 55	105	Fiche 74	124
Plan	35	Plan	26, 36
Référence	104, 105, 120	Référence	126, 133
Saint-François-Xavier de Shefford		Saint-Hermas	
Fiche 225	264	Fiche 37	37
Plan	35	Saint-Hilaire (voir Rouville)	
Référence	255	Fiche 188	234
Saint-François-Xavier de Verchères (voir Verchères)		Plan	39
Fiche 162	206	Référence	233
Saint-Gabriel (voir Saint-Gabriel de Brandon)		Saint-Hubert	
Fiche 100	147	Fiche 156	199
Plan	35	Plan	38
Référence	145, 147	Référence	198
Saint-Gabriel de Brandon (voir Saint-Gabriel)		Saint-Hugues (voir Saint-Hugues de Ramsay)	
Fiche 100	147	Fiche 173	217
Sainte-Genève		Plan	32
Fiche 60	110, 111	Référence	216
Village	111	Saint-Hugues de Ramsay (voir Saint-Hugues)	
Sainte-Genève de Berthier (voir Berthier, en haut)		Fiche 173	216
Fiche 103	149, 150	Plan	27, 36
Plan	26, 32, 36, 38	Référence	216, 220
Référence	142, 152	Saint-Hyacinthe (voir Notre-Dame du Saint-Rosaire)	
Référence (mission)	152	Cité	226, 232
Saint-Georges (voir Henryville et Saint-Georges de Noyan)		Comté électoral	53, 57
Fiche 200	249	Diocèse catholique	47
Saint-Georges de Clarenceville (voir Clarenceville)		District judiciaire	49
Fiche 202	249	District municipal	61
Plan	32	Fiche 186	230, 231
Saint-Georges de Noyan (voir Saint-Georges et Henryville)		Village	231
Fiche 200	248	Ville	232
Paroisse civile protestante	249	Saint-Hyacinthe le Confesseur	
Plan	27	Fiche 182	225, 226
Saint-Grégoire le Grand (voir Saint-Grégoire-le-Grand, Saint-Grégoire le Grand de Monnoir et Saint-Raimond de Monnoir)		Plan	28, 36
Fiche 196	242	Référence	220, 226, 227, 230, 231, 233
Plan	38	Saint-Ignace (voir Saint-Ignace du Côteau du Lac et Côteau du Lac)	
Référence	241, 242, 247, 248	Fiche 125	168
Saint-Grégoire-le-Grand (voir Saint-Grégoire le Grand, Saint-Grégoire le Grand de Monnoir et Saint-Raimond de Monnoir)		Plan	30, 38
Fiche 196	243, 244	Saint-Ignace de Soulanges	
Référence	242, 247	Fiche 125	169
Saint-Grégoire le Grand de Monnoir (voir Saint-Grégoire le Grand, Saint-Grégoire-le-Grand et Saint-Raimond de Monnoir)		Saint-Ignace du Côteau du Lac (voir Saint-Ignace et Côteau du Lac)	
Fiche 196	244	Fiche 125	169
Sainte-Hélène		Saint-Isidore (voir Saint-Isidore de Châteauguay)	
Fiche 174	217, 218	Fiche 138	178
Plan	36	Saint-Isidore de Châteauguay (voir Saint-Isidore)	
Référence	216, 217	Fiche 138	177
Saint-Henri (voir Notre-Dame de Montréal)		Plan	29
Fiche 64	114	Saint-Jacques (voir Saint-Jacques de Saint-Sulpice)	
Saint-Henri de Mascouche (voir Saint-Henry de Mascouche et Mascouche)		Fiche 85	135, 136
Fiche 74	125, 126	Plan	36
Référence	133	Référence	141
		Saint-Jacques de Saint-Sulpice (voir Saint-Jacques)	
		Fiche 85	136
		Saint-Jacques le Mineur	
		Fiche 149	190, 192
		Plan	38
		Référence	182, 183, 189, 190, 193, 194
		Saint-Janvier (voir Saint-Janvier de Blainville)	
		Fiche 44	96
		Référence	95, 97, 103

Saint-Janvier de Blainville (voir Saint-Janvier)			Saint-Joseph de la Rivière des Prairies (voir Rivière des Prairies)		
Fiche 44		97	Fiche 69		120
Référence		95, 98, 103	Plan		26
Saint-Jean			Référence		106
Comté électoral		57	Saint-Joseph de Lanoraie (voir Lanoraie)		
District municipal		61	Fiche 93		142, 143
Fiche 146		186	Plan		32, 36
Village		186	Saint-Joseph de Soulanges (voir Soulanges)		
Ville		186	Fiche 124		167, 168
Saint-Jean Baptiste (voir Saint-Jean-Baptiste de Rouville)			Saint-Jude		
Fiche 189		235	Fiche 178		221
Saint-Jean-Baptiste (voir Notre-Dame de Montréal)			Plan		28, 39
Village		116	Référence		216
Saint-Jean-Baptiste de Rouville (voir Saint-Jean Baptiste)			Sainte-Julie		
Fiche 189		234, 235	Fiche 160		204, 205
Plan		28, 36, 39	Plan		36
Référence		233, 236, 237	Référence		202, 205, 207, 208
Saint-Jean-Baptiste de Roxton			Sainte-Julienne		
Fiche 222		262	Fiche 80		129, 130
Saint-Jean Chrysostôme (voir Russelltown)			Plan		26, 32
Fiche 115		158, 159, 160	Référence		131
Plan		31, 32, 36	Sainte-Justine		
Référence		161, 162	Fiche 130		172
Saint-Jean de Matha			Saint-Lambert		
Fiche 99		146, 147	Fiche 155		198
Référence		145, 147	Référence		198
Saint-Jean L'Évangéliste (voir Saint-Jean)			Saint-Laurent		
Fiche 146		185, 186	Fiche 65		116
Plan		29, 39	Saint-Liboire		
Référence		189	Fiche 175		218, 219
Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot (voir L'Isle Perrot)			Référence		219, 227, 228
Fiche 135		176	Saint-Liguori		
Saint-Jérôme			Fiche 86		136, 137
Fiche 45		97	Plan		32
Plan		30	Référence		136, 138, 140
Village		98	Saint-Lin (voir Saint-Lin de Lachenaye)		
Saint-Jérusalem d'Argenteuil			Fiche 75		127
Fiche 32		85, 86	Saint-Lin de Lachenaye (voir Saint-Lin)		
Saint-Joachim de Châteauguay (voir Châteauguay)			Fiche 75		126, 127
Fiche 136		176	Plan		26, 36, 39, 40
Plan		32	Référence		125
Saint-Joachim de la Pointe Claire (voir Pointe Claire)			Saint-Louis de Gonzague		
Fiche 62		112	Fiche 119		163, 164
Village		112	Plan		31, 36
Saint-Joachim de Shefford			Référence		162, 167
Fiche 223		263	Saint-Louis de Terrebonne (voir Terrebonne)		
Plan		36	Fiche 53		103, 104
Référence		262	Plan		30
Saint-Joseph (voir Patronage de Saint-Joseph)			Référence		106
Fiche 40		91	Saint-Luc		
Plan		36	Fiche 147		186, 187, 188
Référence		91, 93	Plan		29
Saint-Joseph d'Ély			Référence		189
Fiche 236		268	Sainte-Magdeleine de Rigaud		
Plan		30, 36	Plan		32
Saint-Joseph de Chambly (voir Chambly)			Saint-Malachie (voir Ormstown et Saint-Malachie d'Ormstown)		
Fiche 157		200	Fiche 120		164
Plan		29, 40	Plan		36
Référence		202	Référence		161

Saint-Malachie d'Ormstown (voir Ormstown et Saint-Malachie)		Saint-Michel	
Fiche 120	164, 165	Fiche 140	180, 181
Plan	32	Plan	29, 37
Référence	162	Référence	179, 181, 182
Saint-Marc (voir Saint-Marc de Cournoyer)		Saint-Michel de Vaudreuil (voir Vaudreuil)	
Fiche 165	209	Fiche 134	175
Référence	208	Plan	33
Saint-Marc de Cournoyer (voir Saint-Marc)		Saint-Nom de Marie de Monnoir	
Fiche 165	208	Fiche 195	242
Plan	28, 36	Saint-Norbert	
Référence	207	Fiche 102	148, 149
Saint-Marcel		Plan	33
Fiche 172	215, 216	Référence	150
Plan	28, 36	Saint-Ours (voir Immaculée Conception de Saint-Ours)	
Référence	215, 216, 217, 219, 221	Fiche 179	222
Sainte-Marguerite de Blairfindie (voir Blairfindie)		Village	222
Fiche 148	188, 189, 190	Saint-Ours du Saint-Esprit (voir Saint-Esprit)	
Plan	29, 39	Fiche 82	131
Référence	185, 195	Plan	26, 37
Sainte-Marie de Monnoir		Référence	133
Fiche 195	241, 242	Saint-Patrice (voir Saint-Patrice de Sherrington)	
Plan	28	Fiche 142	182
Référence	243	Référence	182
Sainte-Marie-Magdeleine de Rigaud (voir Rigaud)		Saint-Patrice de Rawdon	
Fiche 133	174, 175	Référence (mission)	137
Plan	31	Saint-Patrice de Sherrington (voir Saint-Patrice)	
Sainte-Marthe		Fiche 142	182
Fiche 132	174	Plan	29
Plan	31, 33	Référence	181
Référence	175	Saint-Paul d'Abbotsford (voir Abbotsford et Saint-Paul d'Yamaska)	
Saint-Martin		Fiche 192	238
Fiche 58	109	Plan	28
Plan	26, 37	Référence	223
Sainte-Martine (voir Sainte-Martine de Beauharnois)		Référence (mission)	239
Fiche 117	161, 162	Saint-Paul d'Yamaska (voir Abbotsford et Saint-Paul d'Abbotsford)	
Plan	33	Fiche 192	238
Sainte-Martine de Beauharnois (voir Sainte-Martine)		Saint-Paul de Lavaltrie (voir Conversion de Saint-Paul)	
Fiche 117	161	Fiche 91	141
Plan	31, 37, 38	Plan	25
Saint-Mathias (voir Saint-Mathias de Chambly)		Saint-Paul L'Ermite (voir Saint-Paul L'Ermite)	
Fiche 197	244	Fiche 73	124
Référence	245	Référence	121
Saint-Mathias de Chambly (voir Saint-Mathias)		Saint-Paul L'Ermite (voir Saint-Paul L'Ermite)	
Fiche 197	244	Fiche 73	124
Plan	28, 39	Plan	37
Référence	245	Référence	121
Saint-Mathieu de Bel-oeil (voir Beloeil et Saint-Mathieu de Beloeil)		Saint-Philippe	
Fiche 164	207	Fiche 150	192, 193, 194
Plan	28, 37, 39	Plan	29
Référence	208	Référence	191
Saint-Mathieu de Beloeil (voir Beloeil et Saint-Mathieu de Bel-oeil)		Saint-Philippe d'Argenteuil (voir Saint-Philippe de Chatham)	
Fiche 164	208	Fiche 30	84
Référence	209	Saint-Philippe de Chatham (voir Saint-Philippe d'Argenteuil)	
Saint-Maurice		Fiche 30	84
Comté électoral	50	Plan	37
Sainte-Mélanie		Sainte-Philomène	
Fiche 97	146	Fiche 137	177
		Plan	33

Saint-Pie			Sainte-Rose de Lima (voir Sainte-Rose)	
Fiche 185	228, 229		Fiche 57	108
Plan	28, 39		Plan	37
Référence	237, 238		Saint-Sauveur	
Saint-Pierre (voir Notre-Dame de Montréal)			Fiche 46	98
Fiche 64	114		Référence	97, 98, 101
Saint-Pierre et Saint-Paul du Portage			Sainte-Scholastique	
Fiche 72	124		Fiche 36	88, 89
Saint-Placide			Plan	30
Fiche 38	90		Référence	93
Référence	91		Village	89
Saint-Polycarpe (voir Nouvelle-Longueuil)			Saint-Sébastien	
Fiche 127	170		Plan	37
Plan	31		Saint-Simon (voir Saint-Simon de Bourchemin)	
Saint-Raimond de Monnoir (voir Saint-Grégoire le Grand, Saint-Grégoire-le-Grand et Saint-Grégoire le Grand de Monnoir)			Fiche 176	219
Fiche 196	244		Saint-Simon de Bourchemin (voir Saint-Simon)	
Saint-Raphaël (voir Saint-Raphaël de l'Isle Bizard et Saint-Raphaël en l'Île Bizard)			Fiche 176	219
Fiche 59	110		Plan	28
Saint-Raphaël de l'Isle Bizard (voir Saint-Raphaël et Saint-Raphaël en l'Île Bizard)			Référence	220
Fiche 59	109		Sainte-Sophie	
Saint-Raphaël en l'Île Bizard (voir Saint-Raphaël et Saint-Raphaël de l'Isle Bizard)			Plan	39
Fiche 59	109		Saint-Stanislas (voir Saint-Stanislas de Kostka)	
Référence	110		Fiche 121	165
Saint-Rémi (voir Saint-Rémi de Lasalle)			Plan	31, 37
Fiche 139	179		Référence	154, 163
Village	179		Saint-Stanislas de Kostka (voir Saint-Stanislas)	
Saint-Rémi de Lasalle (voir Saint-Rémi)			Fiche 121	165, 166
Fiche 139	178		Plan	31, 37
Plan	38		Référence	164
Saint-Robert			Saint-Stephen de Chelsea (voir Saint-Stephen, Old Chelsea)	
Fiche 170	213, 214		Fiche 15	74
Plan	28, 37		Saint-Stephen, Old Chelsea (voir Saint-Stephen de Chelsea)	
Référence	211, 212, 213, 215		Fiche 15	74
Saint-Roch (voir Saint-Roch de L'Achigan)			Plan	37
Fiche 83	133		Saint-Sulpice	
Référence	125, 131		Fiche 71	122
Saint-Roch de L'Achigan (voir Saint-Roch)			Saint-Télesphore	
Fiche 83	132, 133		Fiche 129	172
Plan	37, 39		Référence	170
Référence	125, 126, 131		Saint-Théodore	
Saint-Roch de Richelieu (voir Saint-Roch de Saint-Ours)			Fiche 220	261
Fiche 167	210, 211		Plan	28, 37
Référence	207, 223		Saint-Théodore de Chertsey	
Saint-Roch de Saint-Ours (voir Saint-Roch de Richelieu)			Plan	26
Fiche 167	210		Sainte-Thérèse (voir Sainte-Thérèse de Blainville)	
Référence	207, 222		Fiche 43	94, 95
Saint-Romuald de Farnham			Plan	30
Fiche 209	253		Référence	93, 103
Plan	37		Sainte-Thérèse de Blainville (voir Sainte-Thérèse)	
Sainte-Rosalie			Fiche 43	94
Fiche 183	226, 227		Village	95
Plan	33		Saint-Timothée (voir Saint-Timothée et Saint-Timothée de Beauharnois)	
Référence	225, 226		Fiche 123	166
Sainte-Rose (voir Sainte-Rose de Lima)			Saint-Thomas (voir Saint-Thomas de North Jersey)	
Fiche 57	108		Fiche 94	143, 144
Village	108		Plan	26, 37
			Référence	143, 144
			Saint-Thomas de Foucault (voir Foucault)	
			Fiche 201	249

Saint-Thomas de North Jersey (voir Saint-Thomas)			
Fiche 94	144		
Saint-Timothée (voir Saint-Timothée de Beauharnois et Saint-Timothée)			
Fiche 123	167		
Saint-Timothée de Beauharnois (voir Saint-Timothée et Saint-Timothée)			
Fiche 123	167		
Plan	31		
Sainte-Trinité de Contrecoeur (voir Contrecoeur)			
Fiche 163	207		
Référence	222		
Saint-Urbain Premier			
Fiche 116	160, 161		
Plan	31, 33, 38		
Référence	161, 162		
Saint-Valentin			
Fiche 145	184, 185		
Référence	185		
Saint-Valérien (voir Saint-Valérien de Milton)			
Fiche 217	259		
Saint-Valérien de Milton (voir Saint-Valérien)			
Fiche 217	259		
Référence	257		
Sainte-Victoire			
Fiche 169	212, 213		
Plan	28, 38		
Référence	211		
Saint-Vincent de Paul			
Fiche 56	107		
Plan	38		
Saint-Zotique			
Fiche 128	171		
Plan	39		
Référence	170		
Sault au Récollet (voir La Visitation de la Sainte-Vierge du Sault au Récollet et La Visitation du Sault-au-Récollet)			
Fiche 66	118		
Sheen			
Canton	67		
Fiche 1	67		
Shefford			
Canton	263		
Comté électoral	53, 57		
Fiche 224	263		
Plan	34		
Sherbrooke			
District municipal	62		
Sorel			
Fiche 168	211		
Plan	37		
Référence	212		
Ville	212		
Soulanges (voir Saint-Joseph de Soulanges)			
Comté électoral	57, 58		
Fiche 124	168		
Village	168		
Stanbridge			
Canton	252		
Fiche 208	252		
Plan	34		
Stanstead			
Canton	270		
Comté électoral	53, 57		
Fiche 240	270		
Stanstead Plain			
Village	270		
Stukely			
Canton	267		
Fiche 233	267		
Stukely-nord			
Fiche 235	268		
Référence	267		
Stukely-sud			
Fiche 234	267		
Référence	268		
Surrey			
Comté électoral	50		
Sutton			
Canton	265		
Fiche 228	265		
Plan	34		
Sydenham			
District municipal	62		
Templeton			
Canton	76		
Fiche 17	76		
Terrebonne (voir Saint-Louis de Terrebonne)			
Comté électoral	53, 57		
District judiciaire	49		
District municipal	62		
Fiche 53	104		
Plan du comté	40		
Village	104		
Ville	104		
Trois-Rivières			
District judiciaire	48		
Upton			
Canton	260		
Fiche 219	260		
Varenes (voir Sainte-Anne de Varennes)			
Fiche 161	205, 206		
Village	206		
Vaudreuil (voir Saint-Michel de Vaudreuil)			
Comté électoral	53, 57, 58		
Fiche 134	175		
Village	175		
Verchères (voir Saint-François-Xavier de Verchères)			
Comté électoral	53, 58		
Fiche 162	206		
Plan du comté	31		
Village D'Industrie (voir Saint-Charles Borromée et Saint-Charles-Borromée du Village D'Industrie)			
Fiche 90	141		
Wakefield			
Canton	73		
Fiche 14	73		
Walham			
Canton	68		
Fiche 4	68		
Warwick			
Comté électoral	50		

Wentworth	
Canton	83, 87
Fiche 28	83
Wexford	
Canton	128
Fiche 77	128
William-Henry	
Bourg	211
Ville	212
Yark	
Comté électoral	50